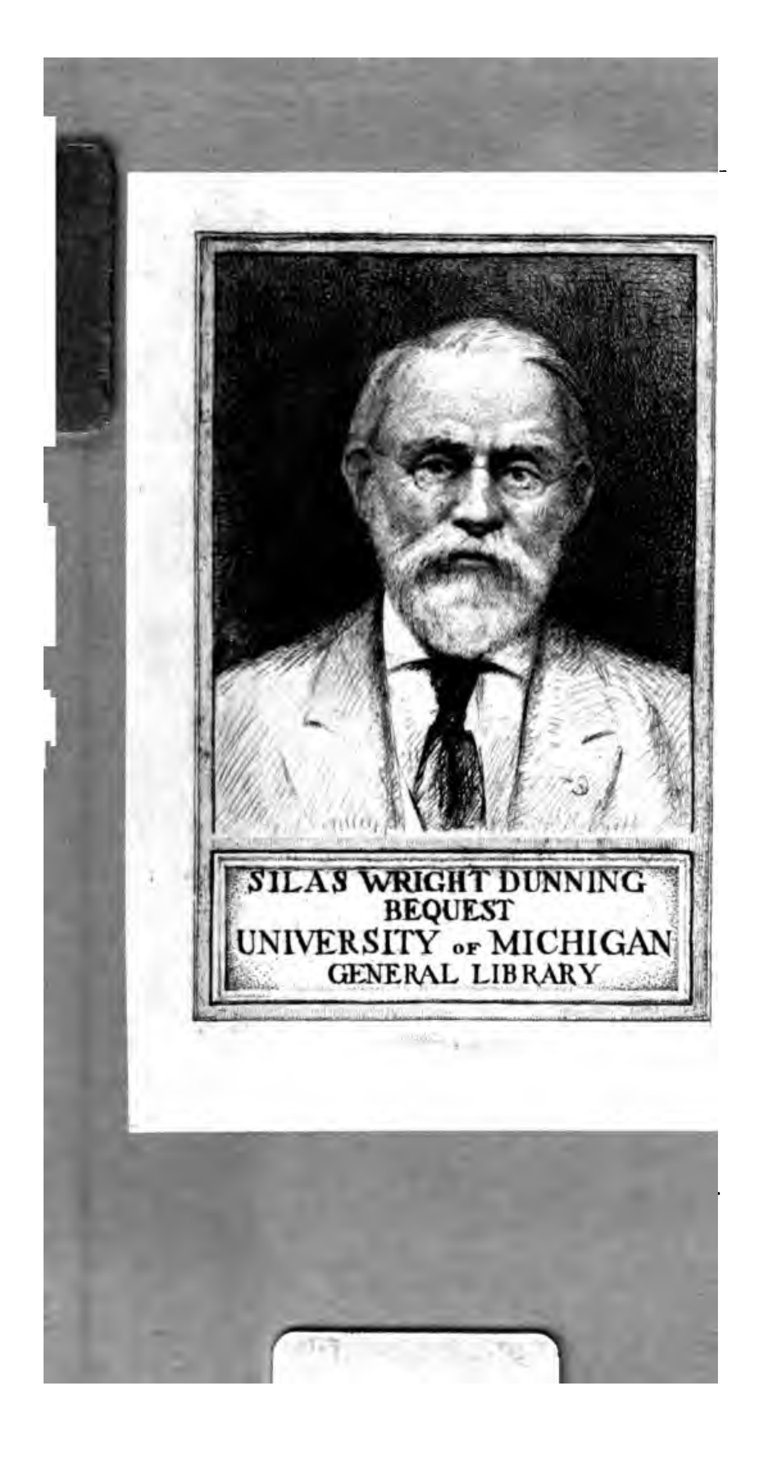



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



[redacted]

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

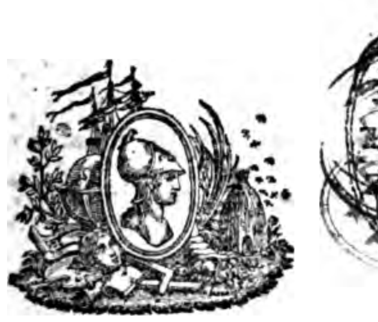
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS, LE 29 AOUT 1825.





CHALONS,

BONIEZ-LAMBERT, IMPRIMEUR

DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCOLE ROYALE DES ARTS ET MÉTIERS.

1825.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICLTURE, COMMERCE,

SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Tenue à Châlons, le 29 août 1825.

DISCOURS

SUR L'ÉTAT ACTUEL DES SCIENCES,

DES ARTS ET DE L'AGRICULTURE,

Prononcé à l'ouverture de la séance par M. Vanzut, *Président annuel.*

Messieurs,

Honoré du titre de Président d'une Société académique dont les travaux ont pour but les progrès des sciences et des arts utiles, si je n'écoutais que mon zèle et la voix du devoir, dans la solennité qui rassemble ici tant de personnages distingués par les hautes fonctions où les ont portés de longues et savantes études, et par cette avidité naturelle à tous les Français de saisir partout où ils se rencontrent de nouveaux

signes de la prospérité de la nation, j'essaierais de répondre à l'impatience générale; je tracerais le tableau comparatif de l'état dans lequel se trouvaient, à une époque donnée, les sciences, les lettres et les arts, et de celui auquel les ont amenés, d'une part, les travaux d'une foule d'hommes recommandables par de grands talens, de l'autre, la protection éclairée et généreuse dont le gouvernement, tantôt au milieu des troubles de la guerre, tantôt à l'ombre de l'olivier qu'a fait croître enfin sur notre sol la sagesse des Bourbons, n'a cessé de les environner.

Mais quelle plume habile il faudrait, Messieurs, pour décrire d'une manière digne du sujet cette suite de productions brillantes et variées dans les sciences, dans les belles-lettres et dans les arts, qui, si de fatales destinées ne viennent pas entraver la marche du génie qui a enfanté la plupart d'entre elles, élèveront un jour, aux yeux de la postérité, la célébrité du dix-neuvième siècle à la hauteur où nous apparait le siècle de Louis XIV!

Quels savans et utiles problèmes n'ont pas résolu nos Euclide et nos Archimède modernes! Les manes de Lavoisier se sont consolées de l'interruption cruelle que la hache des Vandales apporta à ses savantes expériences, en voyant les travaux et les heureuses découvertes de ses successeurs. Rival célèbre des peintres de la Grèce et de la moderne Italie, tu as souri, au milieu des douleurs de ton exil, aux chefs-d'œuvres de tes élèves devenus tes émules. La muse tragique a trouvé de nos jours des interprètes dignes d'elle; et

dence nous avertisse de n'embrasser tant de nouveaux systèmes qu'avec réserve; et ne sacrifions pas un bien présent à l'incertitude du succès d'une innovation. Car combien de fois n'est-il pas arrivé que des pratiques de culture, justement oubliées, avaient été reproduites sous d'autres noms, et avaient de nouveau trompé les espérances! Combien d'essais infructueux ont été tentés sur des végétaux étrangers au sol où l'on voulait les naturaliser! Mais l'homme est ainsi fait: avide de nouvelles richesses, il n'est jamais content de ce qu'il possède; et lorsque ce n'est pas pour le gain qu'il travaille, son amour-propre est encore flatté des efforts qu'il fait pour triompher des climats et des saisons. Noble ambition des succès! tu es dans tous les genres l'attribut des âmes élevées et courageuses. Tu développes le génie, et tu enfantes alors des merveilles.

Si l'abondance des récoltes est un signe de perfectionnement de la science de l'agriculture, l'âge actuel l'emporte sans doute sous ce rapport sur les âges précédens. En effet le système de l'abolition des jachères a prévalu généralement sur l'opinion qui condamnait les champs à une stérilité plus ou moins longue. Les débris de toutes les substances soit animales, végétales ou minérales, mieux observées, ont appris qu'inutiles et même dangereux sur la surface de la terre, ils pouvaient, enfouis dans son sein, féconder, par une de ces lois admirables de la Providence, les germes de nouvelles productions. Ainsi les engrais devenus plus communs ont pu favoriser le succès du nouvel assolement des terres. Plus de champs ont été cultivés, plus de moissons ont été recueillies. A cette ri-

chesse réelle s'est joint l'avantage précieux d'une garantie générale contre les disettes, garantie fortifiée encore par la prévoyante sollicitude du gouvernement, qui encourage la formation de ces magasins souterrains destinés à transmettre aux années malheureuses la surabondance des années fécondes. Rassurons-nous donc sur le sort de l'agriculture. Avec tous les élémens de prospérité qu'elle a acquis, elle ne peut déchoir de l'état brillant où elle est arrivée, à moins d'une de ces révolutions du globe, heureusement rares, qui entraînent la ruine des hommes et des empires, et jusqu'au souvenir de leurs institutions.

Mais l'habitant des campagnes, dont les travaux ont une influence si puissante sur la prospérité publique, est-il heureux lui-même ? En faisant cette question, je ne prétends pas interroger les facultés pécuniaires du laboureur. On sait que généralement il règne actuellement dans les campagnes beaucoup plus d'aisance qu'autrefois, et que cet heureux état de choses est dû à l'anéantissement de la féodalité, et à la division des propriétés. Je demande seulement s'il jouit de ce bonheur solide et durable qui naît d'une vie exempte de trouble et d'ambition, de l'habitude d'un travail adouci par des plaisirs modérés, des charmes de la confiance et de l'amitié, et de l'exercice de la bienfaisance. Ah! si ces précieux avantages ne se trouvaient pas aux champs, pourquoi donc les habitans des villes s'y réfugieraient-ils, les uns pour y rétablir, par une sage économie, le dérangement de leur fortune, les autres pour raviver, à la source des pures émanations des plantes et des ruisseaux, leur santé délabrée; ceux-ci

pour se livrer à des travaux scientifiques, ou ranimer leur imagination languissante loin du bruit et des importunités de la ville; ceux-là enfin pour y cultiver leur raison et y épurer les principes d'une morale que les hommes, dans le monde, accommodent trop souvent au gré de leurs passions ?

Oui, Messieurs, en dépit des censures de quelques observateurs chagrins, qui ont cru remarquer dans les campagnes les traces de l'invasion insensible des désordres des cités, elles seront toujours, et toutes les âmes honnêtes doivent se complaire dans cette idée, l'asile des vertus qui font le charme et le bonheur de la vie.

Un poëte a dit :

Qui sait aimer les champs, sait aimer la vertu.

Disons encore : qui sait aimer la vertu, qui prétend à l'estime de soi-même et à celle de ses concitoyens, saura respecter les campagnes. Il craindra d'altérer, par le souffle de la corruption, la pureté de l'air qu'on y respire; il fortifiera au contraire la tendance vers les bonnes mœurs par la sagesse de sa conduite et par celle de ses conseils, s'il est appelé à en donner. Son exemple apprendra que le plus sûr moyen d'être heureux consiste à remplir les devoirs qu'imposent la morale et la Religion à tous les hommes faits pour vivre en société, et que c'est de l'accomplissement de ces devoirs que naît le calme de la conscience, le premier des biens.

Habitans des campagnes, qui par vos utiles travaux avez déjà tant de droits à notre estime et à nos

égards, vous en mériterez tous les jours de nouveaux témoignages, en conservant chez vous cette simplicité traditionnelle des mœurs patriarcales. Que vos fêtes offrent le tableau de la joie décente et des doux épanchemens du cœur ; qu'elles resserrent les liens de famille et de voisinage; et que vos magistrats, qui veillent sur tous vos intérêts avec tant de zèle et tant d'amour, soient eux-mêmes heureux de votre bonheur. Enfin n'oubliez pas que vous êtes les objets constans de la sollicitude paternelle d'un Roi bienfaisant qui, comme son glorieux aïeul, voudrait voir l'aisance régner sous les plus humbles chaumières; et comme vos aïeux aussi, que vos sentimens de reconnaissance, de dévouement et de fidélité pour l'auguste famille des Bourbons se confondent avec ceux de la France entière, pour offrir à Charles X l'hommage le plus digne de flatter son cœur.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1825,

Par M. P. F. Prin, Docteur en médecine, Secrétaire.

Messieurs,

Répandre et propager les découvertes utiles, affranchir l'agriculture et les arts mécaniques des dernières résistances de la routine, multiplier les essais et en publier les résultats, former une heureuse alliance des lumières de la Théorie avec les forces de la Pratique, tel est le but constant de nos efforts.

Ainsi on nous a vu activer de tous nos moyens les progrès de notre industrie et de notre agriculture par nos pressantes recommandations pour engager nos manufacturiers et nos agriculteurs à introduire dans leurs Usines et dans leurs Exploitations ceux des pouvoirs scientifiques qui ont reçu de l'observation, du temps et de l'expérience la sanction la plus formelle.

Ainsi nous nous sommes toujours empressés de porter à la connaissance de nos compatriotes les inventions des sciences et des arts qui pouvaient trouver

leur application dans nos contrées. Quelquefois aussi on nous a entendu signaler les causes du malaise de notre agriculture, mais seulement dans l'intention de rechercher les moyens d'améliorer la position du propriétaire et du culitvateur.

Ainsi, durant le cours de cette année, la Société a continué les expériences qui sont un des principaux objets de ses travaux. Voulant s'assurer si véritablement on pouvait compter sur les avantages que semblait promettre l'introduction du blé de Tangarock, elle en a distribué à ses correspondans une certaine quantité, en les engageant à lui transmettre le résultat de leurs expériences. N'ayant pas reçu encore les renseignemens qu'elle attendait, elle doit ajourner le compte qu'elle rendra des essais qui ont été tentés simultanément sur plusieurs points du département.

Elle avait reçu de la Société académique de la Loire-Inférieure une petite quantité de riz sec, qu'elle a partagé avec le Comice agricole de Châlons. Ce riz, qui n'a été ensemencé que dans la première quinzaine de mai, ne peut, s'il a réussi, être récolté que dans le courant de septembre. Il nous est donc encore impossible de faire connaître ce qu'on doit penser de l'introduction de cette nouvelle céréale, et si on peut espérer de l'acclimater dans nos contrées.

Des essais ont été également tentés dans le jardin botanique de la Société sur la culture de l'Arachide. La petite quantité de semence qu'on avait confiée à la terre a levé au bout de dix à douze jours; mais la grande sécheresse qui régnait à l'époque de la floraison a fait avorter les fleurs qui paraissaient devoir éclore.

L'année prochaine la Société se propose de renouveler cette expérience plus en grand, et si elle par-

vient à recueillir une suffisante quantité de graines, elle en fera extraire l'huile, qu'on dit avoir beaucoup d'analogie avec l'huile d'olive. Tout en se livrant à cet essai, la Société ne s'est pas dissimulé le peu d'espérance que l'on a d'acclimater, sous la zone tempérée de l'Europe, cette plante originaire du Pérou.

Aujourd'hui nous pouvons dire hautement que les espérances qu'on avait conçues de l'introduction du blé lamas dans nos terres à seigle n'étaient pas illusoires. Notre correspondant M. Barrois, propriétaire à Bouët, nous a fait remettre un résumé de ses expériences et de celles de plusieurs cultivateurs. Il résulte que ce blé convient parfaitement à nos terres crayeuses et légères, et que partout cette année la récolte en a été des plus satisfaisantes.

Par suite d'une proposition qui lui a été faite par le Comice de l'arrondissement de Châlons, dont la Société reconnait chaque jour l'heureuse influence sur notre agriculture, elle a appelé l'attention de nos propriétaires de vignes sur l'extraction de l'huile de pepins de raisin, et elle joint avec le plus grand empressement ses vœux et ses efforts à ceux du Comice, pour que bientôt ce nouveau genre d'industrie, déjà établi dans quelques cantons de la Bourgogne, se développe dans nos pays vignobles.

Je ne vous parlerais pas, Messieurs et Collègues, d'un nouvel appareil pour la vinification, qui vous a été adressé par M. Martin, d'Ay, si je ne devais vous rappeler un moyen aussi simple que facile à exécuter, que la Commission que vous aviez chargée d'examiner le mémoire et le bondon hydraulique de M. Martin pense pouvoir produire l'effet utile de tous ces appareils qu'a fait éclore la découverte de mademoiselle

Gervais. Il consiste, dit M. Jeandeau, à adapter à la cuve bien couverte un tube recourbé à doubles courbures, dans lequel on met un peu d'eau; et en donnant à ces courbures les longueurs convenables, on obtiendrait une espèce de soupape de sûreté, ayant pour résistance à la sortie des gaz une colonne d'eau de dix-huit à vingt pouces.

Après vous être occupés de multiplier nos céréales, après avoir démontré de nouveau la nécessité des plantations, et avoir aussi insisté sur les grands avantages que notre agriculture devra toujours à la multiplication des prairies artificielles, il était naturel que votre attention se portât sur les moyens de conserver nos récoltes.

Une découverte qui semble promettre à l'agriculteur une garantie contre le fléau le plus redoutable qui puisse accabler ses champs, est sans contredit le paragrêle. Déjà des faits recueillis en France, en Italie et concordant avec les principes de la physique, vous ont engagé à vous occuper de cette découverte, qui serait un bienfait réel pour notre agriculture.

Après un examen sévère des différens mémoires qui ont été publiés sur ce sujet important, il vous a paru que la formation de la grêle devait être attribuée à un refroidissement instantané qu'éprouvent des nuages placés à la partie supérieure de l'atmosphère. On a reconnu d'un autre côté, ou du moins on a cru reconnaître par l'expérience qu'en soutirant, à l'aide d'un appareil à peu près semblable au paratonnerre, la matière électrique répandue dans les nuages, on empêchait la formation de la grêle. On a conclu qu'on devait considérer le fluide électrique comme la cause, soit immédiate, soit occasionelle, de cette formation, et l'on a été conduit à penser, sans peut-être se rendre bien clairement raison de la manière dont

les choses se passent, que le refroidissement dont nous avons parlé pouvait être causé par une décharge subite du fluide électrique répandu dans les nuages, et par suite de laquelle les molécules aqueuses passeraient instantanément de l'état fluide à l'état solide. Quoi qu'il en soit de la vérité de cette explication, puisque l'expérience semble avoir prouvé que le fluide électrique était une des causes principales de la formation de la grêle, on est fondé à penser qu'en soutirant cet agent si puissant et si répandu dans la nature, on pourrait prévenir la formation de la grêle, ou au moins en atténuer les effets désastreux.

Il vous a semblé que quand même les paragrêles ne produiraient pas tous les résultats qu'on en espère, au lieu d'en rejeter le principe, il faudrait au contraire demander leur perfectionnement et leur application. Vous avez donc pensé qu'il ne suffisait pas seulement d'avoir, en faveur de cette découverte, un plus ou moins grand nombre de probabilités, mais qu'il importait surtout, dans l'état de la question, d'attirer sur elle l'attention de nos cultivateurs, et de les engager à se livrer aussi à de semblables expériences, afin de pouvoir constater ce qu'il peut y avoir de vrai ou d'exagéré dans ce qu'on a dit jusqu'à ce jour sur l'efficacité des paragrêles.

Qu'on ne croie pas, de ce que nous venons de dire, que vous en inferiez que les paragrêles sont des moyens certains de garantir nos récoltes. La retenue que vous mettez aujourd'hui en publiant cette découverte est une nouvelle preuve de votre respect pour la science, qu'il ne faut jamais compromettre vis-à-vis de ceux qui doivent retirer les plus grands fruits des leçons qu'elle peut donner.

Les paragrêles, tels qu'on les construit actuellement, consistent en pointes de métal placées au haut de longues perches ou d'arbres élevés, avec un fil aussi

de métal qui descend jusqu'en terre. D'après les observations faites, il paraîtrait qu'on devrait les placer à 200 pieds les uns des autres; mais il est probable que si les propriétaires d'une contrée voulaient s'entendre pour le placement des paragrêles, le nombre en serait de beaucoup diminué, et qu'on pourrait les espacer et les placer, ainsi qu'on le fait en Italie, à 450 pieds les uns des autres, en ayant soin de former une enceinte de paragrêles autour du domaine avec quelques-uns dans l'intérieur.

Vous avez pensé dès-lors qu'il était de votre devoir d'inviter vos correspondans et le Comice agricole de l'arrondissement de Châlons à renouveler les expériences et à vous adresser les observations qu'ils pourront recueillir.

Vous vous êtes occupés aussi avec une attention toute particulière de la Broie rurale *mécanique* de M. Laforets, et vous désirez bien ardemment que l'on puisse enfin arriver, au moyen de cette machine, à préparer le lin et le chanvre sans l'intermédiaire du rouissage, et enlever ainsi de nos campagnes un foyer d'infection aussi dangereux pour les hommes que pour les bestiaux.

La Commission chargée de l'examen du recueil des pièces instructives que vous avait adressées la Compagnie sanitaire contre le rouissage actuel des chanvres et des lins a joint, à l'analyse qu'elle vous en avait donnée, de nouvelles preuves en faveur de cette machine, qu'elle a puisées dans les rapports de la Société d'Agriculture des Vosges et de l'Athénée des Arts, qui vous ont été transmis par M. le Préfet. Vous ne dissimulerez pas ici que, quoique vous ayez souscrit pour un modèle de la Broie mécanique, vous n'avez pu avoir, de la lecture des différentes pièces que vous aviez reçues, une pleine et entière conviction des avantages de cette découverte, puisque vous n'avez

pu voir fonctionner la machine. Vous vous êtes décidés à souscrire, autant par le désir que vous avez de seconder de tous vos moyens la propagation des découvertes vraiment utiles, que par la lecture du rapport fait à la Société académique des Sciences de Paris, « qui pense que cette fois la découverte de M. Laforets ne sera pas un faux signal, comme pour toutes les machines qui jusqu'à ce jour ont été présentées dans le même but, et que la France aura la gloire d'avoir résolu une question aussi importante (*). »

Au moment où ce département, comme un grand nombre d'autres, était en proie à une épizootie meurtrière qui attaquait particulièrement les chevaux, votre sollicitude s'est portée toute entière sur ce précieux compagnon des travaux du laboureur. Je ne saurais ici donner trop d'éloges, vous le savez, MM. et Collègues, au zèle et à l'empressement que les propriétaires, les médecins, les chirurgiens et les vétérinaires, et spécialement le Comice agricole, ont mis à seconder vos efforts pour arrêter la marche et l'intensité de ce terrible fléau. Mais resserré dans les limites d'un simple rapport, je ne puis que succinctement mettre sous vos yeux un résumé de la correspondance que vous avez reçue.

On s'accorde généralement à attribuer cette maladie aux pluies presque continuelles des cinq derniers mois de 1824 et des deux premiers mois de 1825, à la sécheresse et aux vents d'est et de nord-est succédant brusquement à une constitution atmosphérique humide, à la fatigue, peut-être à la mauvaise nourriture, à des

(*) Recueil des pièces instructives publiées par la Compagnie sanitaire contre le rouissage des chanvres et des lins, pour leur préparation à sec par la nouvelle Broie mécanique rurale de M. Laforets, etc. — Rapport fait à la Société royale académique des Sciences, par M. Lenormand, p. 77.

abus dans le régime ou à des erreurs dans les traitemens qu'on faisait subir aux animaux.

Il résulte bien évidemment des observations que vous avez pu faire et des renseignemens qui vous ont été transmis, que cette affection était essentiellement inflammatoire.

L'examen des procès-verbaux des ouvertures cadavériques, qui ont été faites dans différentes parties du département, et le compte qui vous a été rendu de celles auxquelles vos Commissaires se sont livrés, ont démontré que les lésions principales résidaient tantôt dans les poumons et leurs enveloppes, tantôt dans le conduit digestif.

Vous ne vous étiez donc point trompés en déclarant, dès le début de la maladie, que le régime blanc, le repos, la diète, les saignées, les exutoires, secondés de l'observation exacte des règles de l'hygiène, étaient les meilleurs moyens à employer pour arrêter le fléau qui menaçait notre agriculture.

Vous avez craint aussi que les chaleurs excessives que nous avons éprouvées, en desséchant les herbages, en corrompant les eaux des mares où l'on a coutume d'abreuver les bestiaux, n'amenassent une nouvelle épizootie. Sachant combien les écuries de nos campagnes sont étroites, mal aérées, peu commodes, et combien peu les lois de la salubrité y sont observées, vous vous êtes empressés de donner quelques conseils aux propriétaires sur les moyens qu'ils devraient employer pour préserver leurs étables d'une épizootie, qui sous une température aussi élevée ne pouvait être que très-meurtrière. Cette fois encore vous avez rappelé à nos cultivateurs que la propreté et l'aérement des étables, la diète, l'eau blanche, les boissons adoucissantes et acidulées, les saignées des jugulaires répétées, s'il en était besoin, selon l'âge et la force des animaux, la séquestration des malades, étaient des moyens propres

à prévenir une épizootie sur les bêtes à cornes. Vous n'avez point oublié non plus dans ces circonstances de recommander à l'attention des propriétaires l'emploi du chlorure de chaux et du chlorure d'oxide de sodium, comme désinfectans. Vous ne leur avez point laissé ignorer que ce nouveau procédé, plus simple et plus économique que celui de Guyton-Morveau, joignait à l'avantage de neutraliser les exhalaisons produites par les matières animales en putréfaction celui de ne pas trop fatiguer les organes de la respiration.

En réponse aux questions que vous aviez adressées sur la pratique de la double tonte des moutons, vous avez reçu cette année un résumé de l'expérience tentée par M. Petit-Hutin, de Rheims.

La note qui vous a été remise par ce correspondant, dont vous ne sauriez trop louer le zèle et les lumières, vous a fait connaître que les bénéfices des deux tontes seraient d'au moins un franc par tête de mouton. Elle vous apprend aussi qu'un tissu très-beau, fabriqué avec ces laines, a été mis à l'exposition, et que M. Houbelle, fabricant distingué de Rheims, a déclaré à la Commission d'examen que les laines de six mois pouvaient entrer avec avantage dans le commerce, et qu'on pouvait espérer les employer avec succès pour la fabrication de certaines étoffes. Mais il vous a paru important de dire ici que M. Petit-Hutin, qui se propose de continuer ses expériences, fera tondre ses moutons à l'avenir dans les premiers jours de juin et de décembre. On ne peut qu'applaudir au choix de ces deux époques, puisque pendant les mois de décembre et de janvier les troupeaux resteront dans les bergeries, où ils auront toujours assez chaud, tandis qu'en tondant dans les mois de septembre et d'octobre ou dans les mois de mars et d'avril, dans lesquels les variations atmosphériques sont très-multipliées, il

en pourrait résulter des inconvéniens qui compromettraient la santé des animaux dépouillés de leur toison.

C'est parce que vous étiez bien convaincus que plus la laine est fine, que plus elle est courte, plus elle est propre à la fabrication des draps fins, doux et soyeux, que vous aviez appelé l'attention de nos cultivateurs sur cette pratique : c'est aussi parce que vous saviez que plus la laine reste sur le corps de l'animal, plus elle grossit, puisqu'un brin de laine est plus fin près de la peau qu'à son extrémité, que vous aviez recommandé la double tonte. Une autre considération dont vous croyez qu'on doit tenir compte, c'est l'avantage que le propriétaire retire d'avoir à sa disposition tous les six mois un certain capital qu'il n'a que chaque année en tondant comme on le fait ordinairement.

Toutefois, Messieurs, quelque satisfaisans que puissent être les résultats de ces expériences, vous n'avez point espéré que les laines de double tonte pussent jamais remplacer entièrement les laines surfines, telles que celles de Saxe ou de Naz, employées dans nos manufactures. Depuis long-temps vous désiriez affranchir nos manufacturiers du soin de chercher au loin ces laines dont l'emploi était reconnu indispensable. Maintenant qu'un grand nombre de propriétaires se sont fixés dans leurs terres pour suivre par eux-mêmes leur exploitation rurale, il est permis de croire au succès de cette entreprise.

L'introduction des bêtes de Naz dans nos troupeaux vous paraît devoir assurer les besoins de nos manufactures. Le sol et le climat de nos contrées semblent leur être très-convenables. D'un autre côté, cette espèce, qui consomme beaucoup moins que nos mérinos et nos bêtes communes et se nourrit plus facilement, semble ainsi réunir les conditions les plus favorables pour donner des laines d'une haute finesse. N'est-il pas probable en effet que chez les animaux qui mangent beaucoup

le tissu cellulaire graisseux plus rempli fournira au poil ou à la laine une quantité de corps gras tel qu'il en diminuera la finesse et la qualité ?

Vous vous êtes donc félicités d'apprendre que M. le vicomte DE JESSAINT, qu'on trouve toujours disposé à concourir au bien-être de ce département, possédait depuis dix-huit mois vingt-six individus de cette espèce, dont deux beliers et vingt-quatre portières, et que dès l'année prochaine les propriétaires pourraient obtenir chez lui une assez grande quantité de bêtes de Naz pur ou de mérinos croisés avec des bêtes de Naz.

Nous devrons encore à M. le vicomte de Jessaint (*) l'introduction dans nos contrées des moutons anglais à longue laine. Ces animaux trapus, larges de croupe, forts en membres, donnent une laine d'un blanc nacré superbe, douce au toucher, offrant une résistance et une élasticité convenables, et ayant jusqu'à dix ou onze pouces de longueur.

Le soin et l'empressement que nos propriétaires ont toujours mis dans la recherche des moyens propres à augmenter leurs produits, doivent vous faire espérer qu'ils introduiront chez eux ces nouvelles espèces, et que nous arriverons ainsi à affranchir notre industrie du tribut énorme qu'elle paye à l'Allemagne, à la Hollande et à l'Angleterre.

Vous avez accueilli avec beaucoup d'intérêt un mémoire de M. MAUPASSANT, professeur au Collége de Châlons, sur les pépinières de ceps. L'auteur de cet écrit pense et avec raison que dans un département comme le nôtre, tout ce qui peut ajouter à la qualité

(*) M. le vicomte de Jessaint pourra mettre en vente, à Beaulieu, dans le courant d'avril 1826, onze ou douze beliers de Naz, douze antenois de race anglaise et plusieurs beliers mérinos croisés avec des bêtes de Naz.

du vin, améliorer la culture de la vigne et la rendre plus économique ne peut être que d'un très-grand avantage. Comme les pépinières de ceps lui paraissent devoir concourir à ce triple but, après avoir décrit les inconvéniens qui résultent des plants dits marcottes, il expose avec ordre et avec clarté la methode à suivre pour établir ces pépinières. Il assure qu'en suivant cette pratique, on peut compter sur des ceps de bonne qualité et dont les produits se feront moins attendre.

Notre collègue M. Corda vous a adressé une Epître en vers à Delille sur le Sacre de S. M. Charles X. Cet ouvrage, destiné à célébrer un des événemens les plus mémorables de notre époque, est écrit avec cette facilité de versification qui distingue notre collègue (*).

Vous avez arrêté que cette pièce ferait partie des lectures de votre séance publique.

Vous avez reçu de M. Galichet, l'un de vos correspondans en Pologne, quelques notes sur l'agriculture de ce royaume.

Vous avez vu avec intérêt que déjà, depuis quelques années, l'agriculture et l'industrie de ce pays ont importé chez elles les machines et les inventions à l'aide desquelles on peut suppléer le travail des hommes, et que là, où plus que partout ailleurs chaque point d'exploitation est vaste, les idées ont dû naturellement se porter vers l'économie de la main d'œuvre.

Notre collègue nous donne aussi des détails très-circonstanciés sur plusieurs filatures de lin qui existent, et sur l'exportation considérable que font les manufactures polonaises vers ces fameuses foires nomades qui lient la Chine à la Russie sur une frontière de plus de mille lieues. Ce qui surtout vous a frappé, c'est

---

(*) Voir page 57.

l'exposition publique des produits industriels. Cette mesure vous paraît devoir produire la plus heureuse influence sur le commerce de ce royaume. D'après le témoignage de notre collègue, les draps, les tissus, les tapis, les métaux, les cristaux, les produits chimiques ne le cèdent point aux importations étrangères et décèlent un pays appelé à faire de grands progrès dans les entreprises manufacturières et industrielles.

M. le comte de Saint-Cricq, en vous envoyant le discours qu'il a prononcé lors de la discussion sur le projet de loi concernant les entrepôts de grains étrangers, n'a voulu sans doute que répandre le plus possible les utiles vérités qu'il renferme. Vous n'avez pas entendu le soumettre à un examen plus ou moins judicieux, sévère ou superficiel. Etrangers aux discussions des chambres, toujours vous vous êtes abstenus d'émettre votre opinion sur les discours des orateurs qui les soutiennent. Vous voulez seulement aujourd'hui engager vos concitoyens à lire et à méditer ce discours important, dans lequel l'orateur déclare que tous ses soins et ceux du gouvernement tendent à accélérer l'époque où les progrès de l'agriculture et de l'industrie nationale permettront, sans leur causer de préjudice, de réduire les droits d'entrée à n'être plus qu'une juste prime réservée à nos producteurs; et nos propriétaires de vignes ne seront pas non plus les derniers à applaudir à ce que dit M. le comte de Saint-Cricq sur la nécessité d'améliorer l'assiette des droits qui entravent la circulation des vins.

Un rapport intéressant vous a fait connaître un mémoire sur la culture des arbres à cidre dans un pays où elle n'est pas encore en usage. La lecture de ce mémoire, dont l'auteur, M. Piérard, capitaine du génie à Thionville, a obtenu, à la séance publique de la

Société royale et centrale d'agriculture, le prix du concours pour l'année 1820, vous a engagé à inviter nos propriétaires à faire des plantations d'arbres à cidre sur *la rive* de leurs champs qui bordent les chemins vicinaux. Vous devez aussi à M. Piérard un mémoire manuscrit sur les silvanges en général.

M. Piérard a été nommé associé correspondant.

M. de Féraudy, un de nos zélés correspondans, vous a remis pour son tribut annuel un mémoire sur l'effet des déchargeoirs pratiqués au droit des grands fleuves et particulièrement sur quelques points du cours de la Loire, dans l'intention de diminuer, lors des grandes crues, la hauteur du tronc principal. Dans cet écrit, notre savant collègue recommande sur toutes choses de faire une étude complète des localités et du régime des rivières sur lesquelles on se propose d'exécuter des travaux hydrauliques, et d'éviter soigneusement l'esprit de système. Quoique les principes exposés par M. de Féraudy ne vous aient pas paru d'une application générale dans nos contrées, vous n'avez pu vous dispenser de regarder ce travail comme digne d'éloges et en harmonie avec les principes qui régissent la matière.

Notre collègue M. Dupuis vous a fait l'analyse de la description historique et statistique de l'abbaye et du village de Saint-Thierry près Rheims. Vous n'oublierez pas de témoigner à l'auteur, M. Povillon-Piérard, votre correspondant à Rheims, combien est satisfaisant le chapitre de son travail qui roule uniquement sur la topographie et la statistique de Saint-Thierry ; et vous ne doutez pas que la partie de ce mémoire la plus étrangère à la statistique et à l'histoire véritable des temps passés ne fournisse des matériaux utiles à un écrivain qui voudrait tracer le tableau des opinions et

des usages religieux qu'on a vu régner dans le Rhémois depuis l'épiscopat de Saint-Remy jusqu'à l'époque de la révolution.

M. VINCENT, professeur de mathématiques au Collége royal de Rheims, vous a fait hommage de quelques considérations nouvelles sur la nature des courbes logarithmiques et exponentielles. En rendant une pleine et entière justice aux talens et à la manière savante avec lesquels M. Vincent a traité les courbes exponentielles, il vous a semblé que l'usage qu'il faisait des quantités imaginaires pour trouver les courbes ponctuées et pointillées pouvait offrir encore quelques doutes à l'esprit.

M. Vincent a été nommé membre associé correspondant.

Vous avez reçu aussi de M. BOBILLIER, professeur à l'Ecole royale des arts de cette ville, un exemplaire des *Principes d'Algèbre* qu'il vient de livrer à l'impression. Il vous a paru que l'ouvrage de M. Bobillier offrant l'exposé des leçons qu'il donne à l'Ecole des arts, ne pouvait que laisser dans les esprits une idée avantageuse des talens du professeur et des progrès des élèves confiés à ses soins.

M. GAMA, l'un de nos chirurgiens militaires les plus distingués, chirurgien en chef et premier professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Paris, qui vous avait adressé quelques Opuscules de chirurgie, a été nommé associé correspondant.

M. LEFEBVRE, docteur en médecine et en chirurgie de la faculté de Paris, vous a fait remettre plusieurs mémoires qui, sur le rapport de vos Commissaires, vous ont engagé à le placer sur la liste de vos correspondans.

Notre collègue M. Jacob Kolb a enrichi vos archives du *Traité élémentaire de Numismatique*, qu'il vient de publier. Vous avez pensé que cet ouvrage, rédigé d'après les travaux du savant Eckhel, qui de l'aveu de tous les antiquaires est le meilleur guide en ce genre, était le plus au niveau des nouvelles découvertes. Les tables présentant l'estimation des médailles romaines et le catalogue des légendes latines abrégées avec leur explication, vous ont paru devoir être fort utiles aux personnes qui n'ayant pas fait les études premières nécessaires pour cultiver cette branche intéressante des connaissances humanes, veulent s'occuper de numismatique.

Vous devez à M. François la continuation de ses observations météorolgiques, et un mémoire dans lequel il vous fait connaître, à l'aide de l'analyse chimique à laquelle il s'est livré, les principes constituans des cendres d'Ambonnay, Bouzy et Trépail.

M. Garinet, maire de la ville de Châlons, et maintenant notre collègue, vous a adressé des vases funéraires et des débris de sépultures trouvés dans des fouilles qu'il fait pratiquer dans les remparts. Ces différens objets d'antiquité et le mémoire qui y était joint ont été l'objet d'un rapport, d'où il résulte que ces vases sont de ceux qu'on appelait chez les anciens *lacrymatoires*. Il a paru difficile à votre Commission d'assigner l'époque à laquelle les ossemens ont été déposés dans le lieu où ils ont été trouvés. La profondeur à laquelle ils étaient enfouis porterait à croire qu'ils y reposaient depuis un temps considérable, et que les sépultures ont eu lieu bien évidemment à une époque antérieure à l'élévation et à la construction du rempart, puisqu'on les a trouvés au-dessous de sa base.

Mais ces ossemens ont-ils appartenu à des Romains? Sont-ce des restes de Gaulois?

Quelles qu'aient été les investigations et les recherches de votre Commission pour arriver à la solution de ces questions, elle n'a pas cru devoir se prononcer, et elle a sagement pensé que les preuves ne sont ni assez nombreuses ni assez démonstratives pour asseoir un jugement. Elle croit cependant pouvoir assurer que les ossemens et les vases trouvés dans le rempart de Saint-Loup n'ont aucun des caractères que les archéologues ont assigné aux tombeaux des Gaulois.

Un écrit portant pour épigraphe : *Non te pigeat visitare infirmum*, et intitulé : *Essai sur les secours à domicile, ou Considérations sur les améliorations praticables dans la médecine du pauvre, de l'artisan et de l'habitant des campagnes*, a valu à M. Dagonet, docteur en médecine, le titre de membre titulaire résidant, en remplacement de M. Gibon, que son éloignement de cette ville a fait inscrire sur la liste de vos membres associés correspondans.

Sans rechercher comment et par quels moyens la bienfaisance publique, qui de nos jours constitue une des branches les plus importantes de l'administration des Etats, est arrivée au point où nous la voyons, M. Dagonet nous montre le pauvre reçu dans ces vastes asiles connus sous les noms d'Hôtels-Dieu, d'Hôpitaux et d'Hospices, ou bien recevant à domicile les secours que son état de maladie ou d'infirmité réclame. Je regrette de ne pouvoir ici entrer dans des développemens qui vous prouveraient que toutes les considérations auxquelles l'auteur s'est livré dans l'indication des moyens d'amélioration qu'il propose, font honneur à son caractère et à son instruction.

Une place de membre titulaire non résidant était vacante dans l'arrondissement d'Epernay : vous y avez appelé M. Moet, déjà votre correspondant. Les amé-

liorations agricoles et commerciales que lui doit cette partie de notre département vous ont paru des titres incontestables à vos suffrages.

M. le comte DE LATIL, archevêque de Rheims, pair de France, a été inscrit sur la liste de vos membres honoraires non résidans.

M. CARL, auquel vous aviez accordé l'année dernière la médaille d'or sur le concours que vous aviez ouvert sur l'instruction de la jeunesse, a été nommé associé correspondant.

Il m'est pénible, Messieurs, d'avoir à mêler des regrets à la satifaction qu'éprouve la Société en voyant la liste de ses membres s'enrichir de noms déjà distingués ou faits pour le devenir. Toutefois, en vous félicitant de vos richesses nouvelles, vous n'avez pas dû perdre le souvenir des pertes que cette année vous a fait éprouver. MM. Thouin, Percy, Denon et de Boulogne ne sont plus : des plumes plus éloquentes que la mienne ont payé un juste tribut de reconnaissance et d'éloges à ces hommes célèbres, qui dans des genres différens ont si bien mérité de la science et de la patrie.

Mais qu'il me soit permis de vous entretenir rapidement d'un collègue que vous avez aussi à regretter et qui, dans le cours d'une carrière moins brillante sans doute, mais honorée par d'utiles vertus, a su acquérir de justes droits à l'estime de ses concitoyens.

M. LEBLANC, né à Vitry-le-François, commença au collége de cette ville des études qu'il acheva ensuite à Paris. Sa famille le destinant à la magistrature, il se livra avec zèle et avec succès à l'étude des lois. De retour dans son pays natal, il fut pourvu de l'office de conseiller au bailliage de Vitry, et se montra

l'un des membres les plus honorables d'une compagnie aussi recommandable par ses connaissances que par son intégrité. A l'époque des troubles de notre révolution, M. Leblanc fut élu juge de paix du canton de Loisy, et l'espoir d'être utile en acceptant cette place le décida à rester dans son canton pour y maintenir l'ordre et la tranquillité. Bientôt il fut arrêté comme soupçonné d'attachement au gouvernement monarchique et de fidélité aux Bourbons. Rendu à la liberté, il fut réintégré dans ses fonctions de juge de paix, qu'il ne quitta que pour occuper la place de maire de la ville de Vitry.

Je laisserai à ses concitoyens le soin de dire quels services il rendit à son pays pendant la durée de son administration. Seulement je rappellerai qu'au jour de la restauration le Roi récompensa la fidélité et le dévouement de notre collègue par des lettres de noblesse et par la décoration de la Légion d'honneur. Ce que je ne passerai pas sous silence, c'est que les agriculteurs du département de la Marne durent à ses soins la multiplication du rutabaga ou navet de Suède, celle de l'avoine de Russie, et d'une autre espèce d'avoine que les Anglais nomment *avoine de pomme de terre*, qu'il avait reçue de l'honorable M. Morel de Vindé, l'un de nos plus savans agronomes. Quelquefois aussi il a lu dans vos séances publiques des mémoires qui ont été écoutés avec intérêt.

Il ne me reste plus qu'à mettre sous vos yeux le résultat des concours que vous avez ouverts sur la Biographie, sur les Statistiques et sur la Vaccine.

M. Chapron, rapporteur de la Commission chargée d'examiner les mémoires que vous avez reçus en réponse à cette question : *Quels seraient les moyens d'intéresser davantage le fermier à l'amélioration*

des propriétés qui lui sont confiées, et de rendre en même temps le propriétaire moins étranger aux chances des récoltes? devant vous faire connaître chacun de ces mémoires, je dois me borner à rappeler ici que vous avez accordé une médaille d'encouragement de première classe à l'auteur du mémoire coté sous le n.° 4 (*), portant pour épigraphe :

L'instinct du laboureur deviendrait du génie;
Il couvrirait de biens le sol de sa patrie ;

et une Mention honorable à l'auteur du mémoire coté sous le n.° 3 (**), portant pour épigraphe :

Notre ennemi, c'est notre maître.

Un seul mémoire portant pour épigraphe :

C'est là tout mon talent; je ne sais s'il suffit,

vous a été adressé en réponse au concours que vous aviez ouvert sur la Biographie des hommes célèbres nés dans le département de la Marne, ou qui s'y sont distingués dans *les beaux-arts et les arts industriels.*

Ce mémoire, dans lequel on ne trouve guère qu'une nomenclature incomplète de nos artistes célèbres et de leurs ouvrages, sans parler des omissions nombreuses qu'on y remarque, n'a pu obtenir la palme promise. En effet que demandiez-vous? Un tableau aussi complet qu'il est possible du talent, du mérite des artistes, des beautés, des défauts même de leurs ouvrages, un inventaire bien circonstancié de nos richesses en peinture, en gravure, en sculpture, en architecture, etc.

(*) M. J. Petit, docteur en médecine, membre associé correspondant de la Société à Sainte-Ménehould, département de la Marne.

(**) M. Armand Rousseau, propriétaire et maître de poste à Angerville, département de Seine-et-Oise.

une notice exacte concernant les vertus domestiques et privées, le caractère moral, les faits les plus intéressans de la vie de nos artistes.

Mais sans doute, dans votre empressement à rechercher ce qui peut intéresser notre département, vous aviez oublié qu'un terme aussi court que celui que vous accordiez ne permettrait point aux auteurs de faire les recherches nécessaires pour traiter convenablement le sujet que vous aviez proposé.

Vous avez prorogé le concours au 1.er juillet 1827.

L'ordre, la clarté et la méthode qui règnent dans la statistique du canton de Montmort qui vous a été adressée, les renseignemens qu'on y trouve sur la population, le sol et ses productions, vous ont paru des titres suffisans à la médaille d'encouragement de première classe que vous accordez aux auteurs de statistiques.

Néanmoins, Messieurs, tout le monde sentira que dans un travail de ce genre vous n'avez pu vous assurer de l'exactitude de tous les détails.

Deux états de vaccinations vous sont parvenus, l'un de M. Hubert, votre associé correspondant et chirurgien à Somme-Suippe, l'autre de M. Bichat, chirurgien à Châlons.

Voulant continuer à encourager la pratique salutaire de la vaccine et la faire triompher des préventions de l'ignorance, vous avez pensé qu'en accordant cette année une médaille d'encouragement de première classe à M. Hubert qui a vacciné trois cent soixante-neuf sujets, et une médaille de seconde classe à M. Bichat qui en a vacciné cent cinquante, vous aviez encore rempli votre mission, puisque tout ce qui tient au bien-être de l'homme est éminemment d'Utilité Publique.

PARALLÈLE DE L'AGRICULTURE ET DE LA MÉDECINE.

Par M. DAGONET, Docteur en Médecine, Vice-Secrétaire et Archiviste.

Ut alimenta sanis corporibus Agricultura, sic sanitatem ægris Medicina promittit.

A. C. Celsi, De re medicâ.

Messieurs,

Il semble qu'au nombre des principales conditions du développement de notre intelligence il faut placer le besoin d'opérer un continuel rapprochement entre les choses qu'il lui a été donné de connaître. Si plus ambitieuse, la pensée cherche à s'élancer hors du cercle qui limite sa puissance, bientôt engagée dans quelque étude, où la ressource des comparaisons vient à lui manquer, elle ne trouve plus autour d'elle qu'une aridité désespérante ou de profondes ténèbres qui s'augmentent encore de tous les efforts qu'elle fait pour les disperser; mais lorsqu'elle se borne à reporter d'un objet à un autre les lumières déjà acquises dans la re-

cherche de la vérité, son essor redevenu facile permet à l'esprit d'atteindre sans fatigue au but qu'il se propose. Je cède donc à un penchant en quelque sorte naturel, lorsque j'essaie ici le parallèle de deux arts qui, malgré la diversité de leurs moyens, concourent à un même but, *faire vivre l'homme*, soit en l'entourant des alimens qui peuvent assurer la conservation de son existénce, soit en raffermissant son organisation défaillante ou cherchant à prémunir sa faiblesse.

Ce rapprochement, je l'espère, ne paraîtra point déplacé au milieu de vous, Messieurs, dont la réunion offre un heureux faisceau d'études variées et de travaux différens ; et je vais tâcher d'ailleurs de justifier le but de ce faible écrit, en vous montrant l'agriculture et la médecine naissant des premiers efforts de l'intelligence humaine, trouvant au sortir d'un seul berceau leur accroissement dans les mêmes opérations de l'esprit, et recevant une impulsion favorable d'un contact fréquent et d'un appui mutuel.

On a défini la vie un état de combat et de résistance contre les puissances physiques qui tendent à sa destruction (*). Cette définition, comme toutes celles qui s'adressent à des sujets d'un ordre trop élevé, pèche de plus d'un côté; mais elle est au moins l'expression de quelque vérité, quand elle peint l'animal aux prises avec le besoin, et forcé d'apporter dans la lutte tous les moyens d'existence dont la nature l'a pourvu. Jeté nu dans la carrière, l'homme de tous les êtres animés fut le seul qui sembla y arriver dépourvu. Destiné à régner sur tout ce qui l'entoure, ce roi de la nature

(*) La vie est l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort. BICHAT, *Recherches physiologiques sur la vie et la mort.*

parut un moment disgracié au milieu des compagnons de ses premiers jours. En effet tout ce qui respirait avec lui, quadrupède, oiseau, reptile, insecte, était doté d'une organisation parfaite et de la science de son organisation. Aidé de l'excellence de son odorat et de sa force musculaire, le lion sut trouver sa proie et la vaincre; l'aigle dut à l'acuité de sa vue d'apercevoir la sienne du haut des airs, et put se précipiter sur elle de toute la vigueur de ses ailes; le reptile venimeux connut l'usage de ses redoutables poisons; et l'abeille, en possession de toute son industrie, préparait des leçons aux géomètres futurs dans l'arrangement de ses cellules. L'homme seul était ignorant et faiblement organisé en apparence. Autour de lui tout était parfait; mais c'était une perfection limitée : tous devaient rester stationnaires; à lui seul était donnée la faculté d'avancer, et il avança à la lueur de ce rayon de lumière, présent magnifique de l'intelligence céleste. Son génie se développa et grandit excité par les besoins, toujours assailli et toujours vainqueur, poussé par ses premirs succès vers de nouveaux triomphes. La nature lui avait donné une source infinie de puissance dans la faculté d'associer ses idées; à l'aide de leurs combinaisons infinies, il put, après de longs détours et d'opiniâtres travaux, passer de ce qu'il y a de plus simple et de plus grossier à ce qu'il y a de plus compliqué et de plus sublime dans les opérations de l'intelligence. Un instinct purement animal suffit d'abord à ses premiers besoins; mais la répétition des mêmes actes fit bientôt jaillir quelques étincelles de la raison humaine. Comparant au plaisir de quelques circonstances favorables la gêne ou la douleur des rencontres fâcheuses, l'homme chercha de lui-même à se mettre de nouveau en rapport avec les premières et à écarter les autres. La réflexion l'aida à devenir inventeur, et les arts se succédèrent, présens quel-

quefois du hasard, mais plus souvent amenés par degrés et résultat forcé de nécessités successives (*). Car le cercle des besoins s'agrandit en proportion de celui des ressources; et la science se déroula comme une trame immense, ourdie lentement par les générations dans leur passage rapide. Si par la pensée nous cherchons maintenant à écarter les sombres nuages qui nous cachent l'enfance de l'esprit humain, nous verrons l'agriculture et la médecine former les premiers fils de ce long tissu de travaux.

Assailli par la faim, l'homme dut se jeter d'abord sur les premiers fruits qui se trouvèrent à sa portée, ou fit sa proie des animaux plus faibles qui tombèrent sous sa main. Une multiplication rapide et une consommation indiscrète amenèrent bientôt la disette autour de lui : il se dispersa et poursuivit l'abondance; mais dans cette recherche des destins bien différens attendirent les familles disséminées : malheur à celles égarées dans leur poursuite sur une terre inhospitalière et retenues par quelque catastrophe sur un sol infertile! Les maigres peuplades qui en sont provenues, encore en proie à toute l'ignorance originelle, ont après tant de siècles découvert à nos navigateurs modernes un spectacle hideux de malheur et de dégradation (**). Les plus malheureuses sont à peine arrivées à imaginer quelques instrumens grossiers ou de chasse ou de

---

(*) Tum variæ venere artes. Labor omnia vincit
Improbus; et duris urgens in rebus egestas.
VIRGILE, *Géorgiq.*

L'être que Dieu fit nu dut inventer les arts.
DELILLE, *Les Trois Règnes*, ch. 8.

(**) Voyez Péron et Lesueur, *Voyage aux Terres australes.*

pêche : engagées dans une route sans issue, elles n'ont abouti qu'à la misère et l'ignorance; et il semble qu'il ait fallu pour y germer à la raison humaine une terre fertile et un ciel favorable. En effet les familles favorisées, qui trouvèrent réunies ces deux conditions, surent bientôt s'entourer d'animaux propres à leur donner une nourriture et un vêtement assurés. La plupart d'entre elles finirent par se fixer dans quelque heureuse contrée, où la terre leur offrit spontanément des plantes, des graines et des fruits pour leur propre subsistance et celle de leurs troupeaux; alors elles apprirent à distinguer les végétaux propres à la nutrition de ceux qui ne leur donnaient qu'une nourriture faible, malsaine, ou dangereuse. Leurs soins dirigés vers la propagation des premiers eurent pour objet aussi la destruction des autres. Déjà c'était cultiver, et nous pouvons nous arrêter ici : nous avons vu naître l'agriculture. Elle n'a pas d'autre route à suivre pour se perfectionner.

Une même filiation d'idées a donné naissance à la médecine. Faible et sans expérience, l'homme dès sa naissance se trouva entouré de dangers et sans cesse heurté par quelques-uns des corps de la nature. L'instinct de sa conservation lui fit chercher les moyens de préserver son existence menacée. Averti du danger par un sentiment irrésistible, comme la faim et la soif, la douleur lui apprit à tenir en repos une partie blessée, à mettre une plaie à l'abri de l'air, à redresser un membre fracturé, à s'abstenir d'alimens, à calmer par l'eau fraîche la chaleur brûlante de la fièvre, à chercher si, parmi les nombreux végétaux qui s'offraient à ses yeux, quelques-uns n'auraient pas la vertu de diminuer ses souffrances : essais encore grossiers, mais dont le succès suffit pour donner à l'intelligence humaine la mesure de sa puissance, en ajoutant à ses

forces le sentiment de sa supériorité. C'est assez pour l'homme d'avoir reçu l'éveil : expansif comme la lumière, son génie va s'élancer dans toutes les directions. Il va trouver attachés à la voûte céleste des guides sûrs pour le diriger dans ses voyages ou présider à la distribution de ses travaux. Son bras infatigable pénétrera dans les entrailles de la terre pour en tirer les métaux et les plier à ses besoins. La navigation, l'écriture, la musique, l'architecture, tous ces arts enfin, enfans de l'adresse mécanique et de la réflexion, et dont l'origine se perd dans la nuit des temps, vont naître successivement; quelques-uns contribueront même aux progrès de l'agriculture et de la médecine, sans qu'aucun d'eux puisse revendiquer sur elles un droit d'aînesse incontestablement acquis, et que viennent appuyer les traditions les plus anciennes des peuples et jusqu'à la sévère mythologie égyptienne, quand elle rapporte à ses premiers dieux Isis et Osiris l'invention de ces deux arts. Il est vrai qu'ils ne devaient exister alors que dans l'ensemble de quelques connaissances, dont l'agreste simplicité ne peut être mieux représentée que par les simulacres à peine ébauchés qui nous sont restés de ces dieux de l'antique Egypte.

Quelle que fût cependant cette simplicité, elle était en rapport avec les besoins de l'époque. Pour l'agriculture en effet, quelques semences déposées à la hâte dans un sillon tracé sans art suffisaient pour donner d'abondantes moissons sur un sol neuf encore, et qui n'avait été choisi de préférence à tant d'autres qu'en raison de sa nature et de sa position subordonnée à quelque influence fécondante, d'où ses premiers possesseurs avaient tiré l'assurance d'une récolte immanquable et facilement obtenue : comme encore aujourd'hui les terres arrosées par le Nil ou le Gange ne demandent qu'à être caressées par un fer grossièrement tra-

vaillé (*), et leurs riches productions ne coûtent que peu de sueur aux habitans voisins de ces fleuves, dont les eaux bienfaisantes sont toujours l'objet de leur culte et de leur vénération. Et l'homme neuf aussi n'avait besoin non plus que d'une médecine simple comme ses mœurs et ses habitudes. Son organisation pleine de force et d'énergie pouvait lutter avec succès contre des causes de maladies moins nombreuses d'ailleurs, quand sa constitution n'avait pas encore été exposée à tant de vicissitudes dans les lieux, les climats, les saisons; il n'avait pas encore acquis cette susceptibilité morale si vive chez les peuples avancés en civilisation, et de laquelle découlent tant de passions destructives, qui après avoir atteint l'individu, attaquent aussi sa postérité, et sillonnent l'espèce à la manière de ces torrens dévastateurs qui emportent la moisson d'un sol fertile et frappent le sol lui-même d'une longue stérilité. L'agriculture et la médecine ne consistaient donc à cette première époque que dans la réunion de quelques connaissances empiriques, dont l'accès facile en rendait l'exercice général; et le premier voyageur pouvait aider des fruits de son expérience particulière le laboureur qu'il trouvait occupé sur sa route à quelque culture nouvelle, comme dans les carrefours de Babylone chaque passant était ap-

---

(*) La charrue égyptienne est très-simple et n'a point de roues; elle trace des sillons peu profonds; un tronc de palmier lié en travers et traîné par des bœufs supplée au rouleau et à la herse. Lorsqu'il arrive que le Nil, après de grandes inondations, tarde trop à se retirer, on sème les terres sans les labourer. Les anciens Egyptiens jetaient le grain à la surface du limon et le faisaient enfoncer sous les pieds des pourceaux.

Voyez Hérodote, liv. 2, chap. 14.

A. R. Delille, *Histoire des Plantes cultivées en Egypte.* — *Description de l'Egypte.*

pelé auprès des malades qu'on y avait apportés, et cherchait à les soulager, en les instruisant des moyens qu'il avait employés pour lui-même ou vu pratiquer sur quelque autre pour la guérison d'une maladie pareille.

Cependant lorsque l'agrégation d'un nombre toujours croissant d'observations dirigées vers un seul but vient à mériter le nom d'art à quelque portion des connaissances humaines, l'exercice de cet art se restreint nécessairement et devient l'apanage de quelques aptitudes particulières. C'est une conséquence forcée de la loi qui restreint à de certaines limites l'universalité de notre intelligence, et dont la fatalité se trouve balancée par les nuances innombrables qui diversifient cette même intelligence.

La medecine et l'agriculture après leur séparation même peuvent donner lieu à de nouveaux rapprochemens. Si nous continuons en effet à étudier leur histoire, nous les retrouvons en rapport avec les deux principaux liens qui retiennent les hommes en société, je veux dire le culte et la législation. Des peuples entiers se livrèrent à l'agriculture, et la culture des terres donnant lieu à deux sortes de propriétés, celle du fonds défriché et du produit obtenu, les premières lois durent avoir pour objet d'assurer au travail la possession des richesses acquises par les sueurs. Aussi les inventions les plus utiles à l'agriculture demeurèrent-elles dans l'esprit des peuples unies avec l'idée des premières lois. Ils firent honneur des unes et des autres au génie des mortels dont ils récompensèrent les bienfaits par des autels; et Cérès déifiée par les Grecs pour avoir inventé la charrue et pour leur avoir appris l'art de moudre le grain et d'en faire du pain, était aussi regar-

dée par eux comme leur première législatrice (*). Les premiers fondemens politiques des peuples de l'antiquité semblent assis sur les pratiques agricoles ; et si je ne craignais de vous dérober des momens plus précieux, j'essaierais de vous les montrer l'objet de la sollicitude des Egyptiens, des Grecs et des Romains, dont la reconnaissance les célébra par tant de fêtes et de mystères.

Portons maintenant nos regards vers la médecine : nous la retrouverons inhérente aux fonctions du sacerdoce et exercée d'abord par les prêtres d'Egypte, ensuite par ceux de la Grèce. La santé étant un des biens que les mortels demandent le plus volontiers au ciel, ses ministres en furent naturellement regardés comme les dispensateurs. Une autre raison existait d'ailleurs dans la plus grande instruction d'une classe déjà livrée à la méditation, et qui par ses connaissances acquit bientôt une grande influence sur toutes les autres. Aussi la science prise d'une manière générale se trouva-t-elle gardée dans les temples comme un trésor précieux, entouré d'une obscurité sacrée, et dont la garde se transmit exclusivement des pères à leurs enfans. Car ce ne fut pas seulement la médecine qui se trouva séquestrée dans le sanctuaire ; il en fut de même de toute espèce de science, et l'agriculture, considérée seulement dans les principes qui tendent à

(*) Prima Ceres unco glebas dimovit aratro ;
Prima dedit fruges alimentaque mitia terris ;
Prima dedit leges.

OVIDE, *Métam.* liv. 5.

Ceres frumenta (invenit) cum antea glande vescerentur. Eadem molere et conficere in Atticâ Italiæ, Siciliâ, ob id Dea judicata eadem prima leges dedit.

PLINE, *Hist. nat.* liv. 7, c. 56.

en diriger l'exercice, partagea le sort de tout le reste des connaissances humaines. Néanmoins cette concentration mystérieuse fut, il le faut dire, moins fatale à la médecine qu'à toute autre ; car les ministres interprètes des oracles trouvèrent, dans l'observation des nombreux malades qui venaient demander à leurs dieux la fin de leurs souffrances, un moyen de véritable instruction, basé sur une expérience obtenue surtout dans les temples que la Grèce éleva à Esculape, et que desservirent les descendans de ce dieu. Vastes cliniques où les convalescens laissaient l'histoire de leur maladie suspendue en signe de reconnaissance ; et ces nombreux tableaux ne seront pas sans importance à nos yeux, s'il est vrai que ce fut à leur étude que se forma le génie immortel d'un des Asclépiades ; s'il est vrai qu'Hippocrate y puisa le fonds de ces descriptions d'une admirable vérité et de ces Aphorismes dont la justesse rigoureuse est encore après tant de siècles ce que la science médicale possède de plus parfait.

Mais pour l'agriculture, les temples étrangers à toute espèce de pratique ne laissèrent sortir de leur enceinte que quelques oracles vagues, où se reconnaît évidemment la trace des études astronomiques, objet de prédilection pour les prêtres païens, qui en firent le sujet de leurs élucubrations et le fondement des théogonies des peuples, qui ne furent pas favorisés ou perdirent la mémoire d'une révélation immédiate et divine ; et si nous en exceptons quelques indications plus précises sur la distribution de ses travaux par rapport aux saisons et aux phénomènes atmosphériques qui en devaient résulter, tout le profit que le laboureur retira de la science des temples fut un respect superstitieux pour l'influence imaginaire de certains jours du mois lunaire sur les opérations agricoles. Ainsi le onzième et le dou-

zième lui furent désignés, celui-ci pour mettre la faux dans ses moissons, celui-là pour tondre ses brebis. Il lui fut permis de planter le treizième jour, mais on lui défendit d'y semer; et le cinquième enfin lui fut marqué comme un jour tout-à-fait malheureux (*). Doctrine bizarre dont je ne vous aurais pas entretenu, si elle ne nous fournissait un nouvel et singulier rapport de l'agriculture avec la médecine. Cette dernière en effet a puisé évidemment aux mêmes sources sa doctrine des jours critiques, qui soutenue des plus puissantes autorités, est arrivée jusqu'à nous, où elle est encore de la part de quelques-uns entourée d'une telle vénération, que naguère le doute à son sujet aurait eu l'apparence du blasphème. Quoi qu'il en soit, il est assez curieux de voir une influence bénigne attribuée aux mêmes nombres en agriculture et en médecine. Le septième jour par exemple jouit d'un grand crédit dans les vers d'*Hésiode* et dans les écrits de *Galien*, et ce dernier même pousse l'admiration jusqu'à voir dans celui-ci l'image d'un bon prince, et regarde le sixième jour comme un tyran (**) : comparaison évidemment

---

(*) Undecima verò, duodecimaque, ambæ quidem bonæ; hæc quidem tondendis ovibus, illa lætis segetibus metendis. . . . .
. . . .
Mensis autem inchoati decimâ tertiâ caveto sementem incipere, plantis verò inserendis optima est. . . . .
Quintas verò evitato, quæ sunt difficiles et graves.

HESIODE, *Les Jours*.

Ipse dies alios alio dedit ordine luna
Felices operum; quintam fuge. . . . .

VIRGILE, *Géorgiques*.

(**) Mihi sanè in mentem venit septimi diei naturam regi cuipiam assimilare, sexti verò tyranno.

GALIEN, *Des Jours critiques*, liv. 1.

Interdum noverca est dies, interdum mater.

HÉSIODE, *Les Jours*.

empruntée au poëte d'Ascrée, qui fait du jour heureux une bonne mère et du mauvais une marâtre, et qu'a seulement exprimée d'une manière plus précieuse et plus recherchée le médecin de Pergame.

Ce serait se jouer de votre attention, Messieurs, que de l'arrêter plus long-temps sur ces savantes futilités. Elles ont fourni à la subtilité des commentateurs trop de pages vides d'intérêt pour la science actuelle, qui plus sévère dans ses méthodes, plus judicieuse sur le choix des faits sur lesquels elle s'appuie, ne laissera pas cependant de nous fournir de nouveaux sujets de rapprochement, avant d'avoir épuisé ce que peuvent avoir de commun les deux sciences qui nous occupent.

Nous retrouverons déjà quelque analogie dans le genre de leurs études : l'une et l'autre en effet ne s'apprennent pas seulement dans le silence du cabinet; elles ne sont pas le résultat d'une intuition prolongée et d'une poursuite opiniâtre de l'esprit vers un but que sa constance lui fait atteindre. C'est dans un espace moins resserré, c'est dans le grand livre de la nature que l'agriculteur et le médecin vont puiser leurs plus utiles leçons. C'est en présence de cette foule de phénomènes que comporte l'ordre de l'univers, qu'ils s'élèvent à cette *observation* et acquièrent cette *expérience* qui sont la base et le complément de leurs études; et ces deux mots, dont l'acception est la même pour tous deux et qui se rencontrent si souvent dans leur langage, nous indiquent déjà que leurs méditations peuvent se rencontrer dans une sphère commune. En effet quand, après avoir scruté l'organisation humaine dans ses ressorts les plus intimes, le médecin vient à en étudier le jeu sous l'influence des climats, des saisons, des changemens de l'atmosphère; quand il cherche dans les deux règnes de la nature de nombreux sujets

d'application à l'homme sain ou malade; en un mot quand il met à contribution la physique, la chimie et l'histoire naturelle, quelle série d'objets n'a-t-il pas passé en revue, sur lesquels l'agriculteur, avide d'arriver à la hauteur où son art peut atteindre, n'ait à son tour à promener ses regards!

Cette expérience qui fait l'agriculteur, comme elle fait le médecin, se puise donc aux mêmes sources: elle n'est aussi dévolue à tous deux qu'après de longs travaux et une courageuse opiniâtreté à se maintenir dans une voie rude et difficile; car la nature, qui paraît s'offrir d'elle-même à l'œil de l'observateur, ne se laisse cependant pénétrer qu'avec peine. Pour l'agriculture comme pour la médecine, la poursuite de l'art remplit la mesure d'une vie trop courte (*); elles peuvent également recevoir en commun l'application de ces beaux vers de Virgile:

Pater ipse colendi
Haud facilem esse viam voluit, primusque per artem
Movit agros, curis acuens mortalia corda;
Nec torpere gravi passus sua regna veterno (**).

Combien de causes en effet viennent s'opposer à la conquête de l'expérience! C'est une multitude d'actions subsidiaires, dont la mobilité et la production irrégulière semblent déranger l'ordre immuable qui règne dans l'univers. C'est après un long enchaînement de faits, après une suite d'observations, un seul résultat contradictoire qui vient renverser le fragile édifice sur lequel reposait l'espérance d'une découverte déjà regardée comme certaine. Il est aussi plus d'un vice de

(*) Vita brevis, ars longa.
HIPPOCRATE, *Aphor. Sect.* I.

(**) VIRGILE, *Géorgiques*, liv. I.

l'esprit qui s'oppose aux progrès d'une bonne observation : l'*enthousiasme*, qui exagère les succès et propage les faux systèmes ; l'*inattention*, qui laisse passer les faits sans les apercevoir, ou la *prévention*, qui les dénature, en appliquant aux objets les teintes d'un œil malade. Mais l'expérience a une ennemie encore plus redoutable dans la *routine*, ennemie perfide, car elle se déguise sous son propre nom, et d'autant plus dangereuse qu'elle a plus de moyens pour séduire le vulgaire, appuyée sur l'ignorance qui parle avec assurance, quand le savoir s'exprime avec mesure, qui toujours affirme, quand souvent il craint de prononcer ; et quand la véritable expérience semble hésiter dans sa marche par la connaissance des obstacles qu'elle sait rencontrer sur son chemin, la *routine* marche d'un pas lourd, mais assuré, dans sa fangeuse ornière, où viennent s'anéantir tant d'améliorations dictées à la scienee par l'amour de l'humanité. Cependant malgré l'opposition de la foule ignorante, heureusement le génie finit souvent par l'emporter, car il a aussi son opiniâtreté. D'ailleurs il a fait entrer dans la balance des obstacles qu'il doit rencontrer sur sa route la sottise et le préjugé : d'avance il a fait provision d'efforts ; et quand l'erreur lutte avec trop d'avantage contre la vérité, il déploie ses dernières ressources. Alors il ne se borne plus à observer la nature ; il l'interroge.

Vous pressentez, Messieurs, qu'après vous avoir parlé de l'*expérience*, qui toujours suit l'*observation*, je viens vous entretenir des expériences qui parfois vont au devant d'elle, et dont le médecin et l'agriculteur se servent, après s'être éclairés eux-mêmes, comme d'un moyen puissant de porter la conviction dans les esprits rebelles. Mais ce moyen doit être mis en œuvre avec sagesse et modération, car l'*expérimen-*

tateur est exposé à voir d'un œil prévenu des résultats qu'il a provoqués, tandis que l'observateur plus froid voit les effets tels qu'ils sont, parce qu'il n'en attendait point. Quelquefois même, il faut le dire, les expériences ne se bornent pas à interroger la nature; elles la torturent. Ainsi je vois mal les opérations des organes à travers les convulsions des animaux dont les entrailles palpitent toutes vivantes sous le scalpel de l'anatomiste; je regarde avec quelque dédain ces naturalisations forcées, ces avortons chétifs obtenus par une végétation artificielle. Cependant tout en blâmant quelques excès, n'ôtons aucun de ses moyens à la science, et reconnaissons que ceux-là même, dont il ne faut blâmer que l'exagération, ont eu d'heureux résultats entre des mains dirigées par le génie. C'est en portant des ligatures sur des animaux vivans; c'est par l'engorgement produit au-dessus de l'obstacle opposé au cours du sang, par le desséchement et le dépérissement effectué au-dessous, qu'*Harvée* parvint surtout à démontrer la circulation. C'est en enfermant quelques végétaux; c'est en pesant rigoureusement les matériaux qu'ils offraient à leur nutrition, et les plantes elles-mêmes après un accroissement marqué, que *Hales* et plusieurs autres non moins ingénieux prouvèrent la transpiration chez les plantes, et révélèrent la nature des élémens qui entrent et sortent dans leur composition. Il est néanmoins un autre genre d'expériences moins savantes peut-être, mais d'une utilité plus générale, parce qu'elles ne s'adressent pas seulement au savoir, mais encore à l'ignorance si peu accessible d'ordinaire à la conviction. Ainsi *Jenner*, après avoir dérobé quelques enfans aux ravages d'un affreux fléau par l'inoculation du virus préservateur, les amène en présence de ce fléau lui-même et les enferme au milieu des nombreuses victimes qui succombent à la violence du mal. Quelques jours d'épreuve

se passent, et retirés du foyer de la contagion, leur brillante santé, le riant coloris de leurs visages, comparés aux couleurs livides de leurs tristes compagnons défigurés par la maladie, viennent attester le triomphe de la vaccine. Ainsi *Franklin* désireux de faire présent à l'agriculture d'un nouvel engrais, et voulant réduire au silence les nombreux détracteurs qui ne manquent jamais à une découverte nouvelle, trace avec une poudre grise quelques caractères sur une terre fraîchement ensemencée, et quelques mois après l'exubérance de la végétation aux parties qu'a touchées la poussière stimulante fait apercevoir en longues lettres déroulées sur un tapis de verdure ces mots écrits comme par un pouvoir magique : *Effets du plâtre.*

Peut-être je devrais maintenant, après vous avoir fait voir l'agriculteur et le médecin puisant leurs plus précieuses connaissances à une source commune, vous les retracer encore exerçant leur art sous l'influence de cette même nature, qui tantôt semble aller au devant de leurs efforts, et comme une bonne mère, prodigue d'influences bénignes amenant au gré du premier la chaleur et l'humidité, couvre ses champs d'abondantes moissons, et fait plier sous le poids des fruits les arbres de ses vergers ; ou par d'heureuses crises et de propices évacuations mérite le surnom de *médicatrice,* que lui a décerné la médecine ; et tantôt se montrant sous un jour opposé, semble lutter corps à corps avec l'homme, s'oppose au succès de ses cultures, ou détruit une organisation affaiblie, malgré les efforts de l'art pour modérer une activité d'existence disportionnée aux forces de quelques organes. Mais ce serait de ma part une impardonnable témérité d'aborder un pareil sujet, quand le peintre par excellence de la nature l'a traité avec toute la vigueur de son génie, et que tant de fois vos yeux se sont reposés avec délices sur

[redacted]

les vives couleurs des tableaux qu'il nous a laissés (*).

Il me tarde d'ailleurs de vous montrer dans un dernier rapprochement l'agriculture occupant une place importante dans les méditations du médecin, lorsqu'il vient à analyser les nombreux végétaux dont la main de l'homme soigne le développement, et qu'il leur cherche des propriétés médicamenteuses ou des qualités alimentaires. Il voit alors la culture exercer sur eux une merveilleuse influence; il la voit modifier leurs propriétés les plus intimes, et par une espèce de création changer l'acerbité d'un fruit sauvage en une douce saveur, et nous faire trouver à volonté dans une même plante un médicament amer ou un aliment savoureux. Ainsi la culture a fait passer des officines sur nos tables la chicorée blanchie ou l'ache transformée en céleri sous la main du jardinier; elle a même osé braver la puissance délétère des poisons, et nous a donné avec des végétaux suspects la pêche délicieuse ou l'utile pomme de terre.

[redacted]

laisons portent la mort avec elles, surtout dans ces climats brûlans, où la chaleur vient encore ajouter à leurs effets pernicieux. Voyez les premiers colons, trop faibles pour faire face aux dangers qui les attendent sur les rives de l'Amazone ou du Mississipi, succomber au milieu de leurs savannes noyées; plus forte et plus industrieuse, une nouvelle colonie employant à propos et le fer et la flamme, vient rejeter dans ces fleuves les eaux écartées de leur lit débarrassé par un cours plus rapide des masses fangeuses qui l'obstruaient, et leurs bords devenus habitables un jour seront salubres, et n'auront plus rien de sinistre à mêler à ces riantes descriptions qui nous charment sous la plume de brillans écrivains. Mais si le bras de l'homme se fatigue, si le travail cesse un moment, une nature ennemie reprend aussitôt son empire : ainsi l'ancienne reine du monde est assiégée de nouveau par ces fièvres meurtrières qu'avait éloignées d'elle l'agriculture soutenue de la puissance des Césars (*).

La médecine à son tour sait rendre à l'agriculture les bienfaits qu'elle en reçoit. Son active sollicitude éveille le laboureur engourdi au sein de l'habitude; elle le met en garde contre une foule d'influences contraires à sa santé, sans laquelle il n'est point de culture fructueuse (**); elle lui assigne la place convenable à sa demeure; elle y fait pénétrer quelquefois malgré lui et l'air et la lumière. Surveillant ses intérêts les plus chers, elle entoure de soins ses enfans en bas âge, et lui défend surtout de les courber sous

(*) Sterilisque diù palus, aptaque remis,
Vicinas urbes alit, et grave sentit aratrum.
Horace, *Art poétique.*

(**) Ubi salubritas non est, non est cultura.
M. T. Varron, *De Re rusticâ*, liv. 1, c. 3.

au travail trop tôt demandé et d'épuiser une faible tige par une récolte prématurée. C'est elle encore qui lui fait éloigner de ses habitations des cultures malsaines, et qui la première peut-être a appelé le secours des arts mécaniques en signalant des pratiques insalubres (*). Elle ne dédaigne pas même d'entrer dans les étables, et surtout dans ces derniers temps elle a fait rejaillir sur le traitement des animaux domestiques les lumières acquises pour les maladies de l'homme. Mais c'est surtout en présence de ces fléaux précédés par l'effroi avant-coureur de la mort, que le dévouement de la médecine à l'agriculture est complet et que la nature de ses services prend un caractère héroïque, lorsque ingénieuse à remonter aux sources du mal, non moins qu'intrépide à en braver les effets, elle parvient à sauver, non pas le maître de quelques champs, non pas une seule famille, mais des populations tout entières (**).

Ainsi c'est dans leur application aux besoins de la société, c'est près du but où doivent aboutir toutes les connaissances humaines que viennent se réunir les deux sciences que j'ai cherché à esquisser dans un même tableau. Je pourrais maintenant, entraîné peut-être par une complaisance secrète à rester dans le cercle que je me suis tracé, vous entretenir encore d'une morale

(*) Voyez par exemple sur les inconvéniens du rouissage du chanvre ou du lin :

Pierre DE CASTRO, *Febris maligna puncticularis aphoristicè methodo delineata ;*

Et B. RAMAZZINI, *De morbis artificum*, cap. 38. — *De agricolarum morbis.*

(**) Annon ille Hippocrates medicus in magnâ pestilentiâ non unum agrum, sed multa oppida scientiâ servavit..

M. T. VARRON, *op. cit.* lib. 1, cap. 3.

liée en quelque sorte à leur exercice, et dont j'aurais trouvé la preuve, ainsi que l'expression, dans les préceptes des maîtres de la médecine (*), comme dans les éloges que la prose et la poésie se sont plu à prodiguer à l'agriculture (**), si plus fort que ma prédilection, un sentiment intérieur ne venait m'avertir que cette morale vient de plus haut, et qu'elle n'a pas été donnée seulement à quelques professions, mais qu'elle est inhérente à l'exercice de toutes celles où la pratique fondée sur la science repousse deux sources fécondes de travers, l'ignorance qui rétrécit l'esprit, et la paresse qui énerve le cœur.

(*) Medicum quoque spectare oportet, ut animi temperantiam excolat non taciturnitate solùm, verùm etiam reliquæ totius vitæ moderatione. . . . .

Bonis etiam, ac honestis sit moribus, unâque gravitatem cum humanitate conjunctam habeat. . . . .

Æquum autem in omni vitæ consuetudine se præstare debet.

HIPPOCRATE; *Du Médecin.*

(**) Vita rustica parcimoniæ, diligentiæ; justitiæ magistra.

CICÉRON.

Vitam rusticam consanguineam sapientiæ.

COLUMELLE.

Dulcior uxori, gratior amicis; officium acuit, ad belli tempus animo et corpore valentes reddit, instruit quoque.

J. B. PORTA, *Villa.*

RAPPORT

SUR

LE PREMIER CONCOURS.

COMMISSION D'EXAMEN:

MM. Grandamy, Gobet, Mergez, Caquot, Vanzut, Prin, et Chapron rapporteur.

Messieurs,

Vous avez proposé en 1823 de rechercher *Quels seraient les moyens d'intéresser davantage le fermier à l'amélioration des terres qui lui sont confiées, et de rendre en même temps le propriétaire moins étranger aux chances des récoltes.*

Huit mémoires vous ont été adressés sur cette importante question; mais avant de vous présenter l'analyse succincte de chacun d'eux, la Commission a cru devoir la faire précéder de quelques considérations sur le mode de culture et de location usité dans quelques cantons du département de la Marne, afin de vous mettre à même d'en faire le rapprochement avec

les vues indiquées dans les différens mémoires des concurrens.

L'homme des champs n'a pas une main aussi bien exercée pour manier la plume que pour diriger la charrue : n'attendez donc d'un modeste agriculteur qu'un résumé des expérienees acquises par le temps et des réflexions qu'elles ont fait naître.

Dans l'état actuel de notre agriculture champenoise, nous pouvons nous féliciter d'avoir déjà atteint un certain degré d'amélioration très-sensible ; vous n'ignorez pas que nous le devons à l'introduction des prairies artificielles, reconnues pour être la source principale de notre prospérité agricole et le pivot autour duquel doit tourner toute notre industrie. Pourquoi certains cantons, ou au moins certains cultivateurs, sont-ils restés en arrière de l'impulsion donnée? La cause en est toute simple ; on la trouve en grande partie dans la nature de certaines clauses et dans la trop courte durée des baux à ferme.

Dans les arrondissemens de Sainte-Ménehould et de Vitry-le-François, où partie des terres appartiennent à des propriétaires non exploitans, il existe un usage qui souffre peu d'exceptions ; cet usage consiste à stipuler que le preneur paiera le loyer de sa ferme en deux espèces de grains, *froment* et *avoine* : alors le fermier, qui a en vue de s'acquitter exactement, ne s'attache uniquement qu'à ensemencer des céréales. Témoignez-lui-en votre surprise, il vous répondra : le prix de la location de ma ferme est stipulé moitié *froment* et moitié *avoine* : donc je dois m'attacher spécialement à faire croître de l'*avoine* et du *froment*. Si au contraire le prix de son loyer était stipulé moitié grain et moitié argent, le fermier ne s'inquiéterait pas tant de recueillir des céréales pour s'acquitter en-

vers son propriétaire ; et à l'exemple de ses voisins, il tournerait son industrie vers la culture des plantes fourragères, qui le mettraient à même d'augmenter le nombre de ses bestiaux et par suite celui de ses engrais ; car, il faut le dire, malgré cet adage si connu et si souvent cité par les cultivateurs, *Il n'y a que le* NOURRI *qui sauve*, il n'est que trop commun de voir chez beaucoup de laboureurs du Vallage plus de chevaux dans l'écurie que de vaches dans l'étable.

Ce qui contribue encore à entretenir cette espèce de marasme agricole, c'est le mauvais calcul de ces fermiers qui, pour satisfaire une ambition déplacée, se mettent dans la nécessité de se défaire d'une partie de leurs bestiaux déjà trop peu nombreux, pour acquitter le montant du prix de quelques mauvaises terres trop souvent achetées à un prix exorbitant : il est vrai qu'ils comptent pour beaucoup l'avantage très-illicite de leur procurer, aux dépens de celles qu'ils tiennent à ferme, une amélioration que leur manière de cultiver fait bientôt disparaître.

Une objection qu'on pourra opposer à cette méthode de culture, c'est la trop courte durée des baux à ferme ; car une période de neuf années est insuffisante pour recueillir les fruits d'un assolement bien combiné.

Le sainfoin est la plante qui réussit le mieux sur toutes les espèces de terre ; il dure au moins cinq ans, et souvent plus : le fermier a donc besoin d'une période de neuf annés pour ensemencer toutes ses terres alternativement en prairies artificielles, à raison d'un tiers par chaque sole et par chaque année. Il lui faut à cet effet un bail de dix-huit ans, ou si l'on adopte l'assolement quadriennal, déjà en usage dans certaines contrées et pratiqué par un grand nombre d'agricul-

teurs distingués, il lui faut un bail de vingt ou au moins de seize ans. Par ce nouvel assolement, le propriétaire et le fermier trouveraient un avantage commun, en ce que le premier, en même temps qu'il verrait son fonds s'améliorer, pourrait se soustraire sans inconvénient à l'usage, généralement admis dans le Vallage, de joindre à sa ferme une certaine quantité de prés, et le dernier, parce qu'en augmentant le produit de ses récoltes, il diminuerait ses frais de culture et aurait l'assurance de jouir des avantages attachés à son nouvel assolement.

Voyons maintenant dans les différens mémoires qui vous ont été adressés ceux qui ont présenté les meilleurs moyens de concilier les intérêts du propriétaire et du fermier.

Les mémoires autres que ceux cotés n.os 3 et 4 ne nous ont rien offert de nouveau sur la question proposée : elle s'y trouve plus ou moins effleurée, et n'y est point résolue; quelques vues utiles s'y rencontrent, et on les retrouve dans les deux mémoires dont je vais vous entretenir. Seulement l'auteur du mémoire n.° 5 pense que la redevance pourrait être fixée en une portion de chaque espèce de produits, dont la valeur serait payable en argent d'après les mercuriales.

Le mémoire n.° 3 contient des vues utiles ; l'auteur propose : 1.° une prisée de la valeur de fertilité du fonds avant et après l'expiration du bail, afin de tenir compte au fermier de la différence en plus ou en moins ; 2.° de lui passer un bail d'au moins vingt et un ans ; 3.° la faculté de changer les assolemens ; 4.° de ne l'obliger à aucune charge servile ; 5.° d'environner le fermier de la considération qui lui est due.

Ce mémoire renferme des vues sages, exprimées

avec précision, clarté, chaleur et méthode : on regrette que l'auteur ne leur ait pas donné plus de développement. La Commission vous propose de lui décerner une mention honorable.

Le mémoire n.° 4 s'exprime ainsi : le propriétaire et le fermier ont entre eux un intérêt commun ; il ne s'agit que de travailler de concert à tirer de la terre le plus possible sans l'appauvrir : *amodiation, culture, bétail*, voilà les trois moyens efficaces. 1.° Bail de dix-huit ans au moins, payable en grain, ou en argent représentant une quantité déterminée de grain, réserve d'un tiers de la ferme pour être mis en prairies artificielles ; 2.° que le troupeau soit commun, et qu'il augmente en proportion des pâturages. Alors le fermier pourra diminuer le nombre de ses chevaux, puisqu'il n'aura plus que les deux tiers de sa ferme à cultiver, diminution d'autant plus avantageuse qu'elle économisera encore le gage d'un domestique.

L'auteur de ce mémoire est un agronome éclairé : il entre dans des détails et dans des calculs très-étendus ; et quels qu'en soient les résultats, ils établissent toujours ce point, qu'un long bail, la redevance en grain et en argent, un assolement approprié aux localités, profitent au propriétaire et au fermier. Mais il faut le dire, le mode de culture qu'il propose semble exiger la présence du propriétaire. Simple et sans prétention, ce mémoire offre un intérêt soutenu, et s'il ne résout pas entièrement la question, au moins il fournit des idées très-utiles et très-bien développées.

La Commission vous propose de décerner à l'auteur de ce mémoire une médaille d'encouragement de première classe.

ÉPITRE A DELILLE

SUR

LE RETOUR DES BOURBONS,

ET SUR

LE SACRE DE CHARLES X;

PAR M. C. A. CORDA, MEMBRE ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

POETE harmonieux, dont la muse brillante
Savait tout embellir d'une forme élégante,
Semait partout des fleurs, saisissait tous les tons,
Peintre de la nature et chantre des Bourbons,
Qui fidèle à ton Prince, au fort de la tempête,
Sous un joug oppresseur n'as point courbé la tête,
Tu vis par les tyrans ton grand nom respecté;
Vivant, tu savouras ton immortalité.
O Virgile français, de merveilles sans nombre
Je brûle dès long-temps de réjouir ton ombre:
Le Dieu qui nous protége a réparé nos maux;
Ses bienfaits du génie appellent les pinceaux.

Quels heureux changemens!.. ah! pour tant de prodiges
Il faudrait de ta muse emprunter les prestiges.
Que j'aime de ses chants l'éloquente douleur,

Quand tu défends si bien la cause du malheur!
D'augustes exilés quand ton âme indignée
Déplorait la grandeur proscrite et résignée,
Tes accens ranimaient le courage abattu,
Enflammaient l'amitié, soutenaient la vertu;
De tous les bons Français tu calmais la souffrance,
Tu caressais les vœux, tu flattais l'espérance:
Ta verve prophétique a prédit ces beaux jours.
Les Bourbons à nos cœurs sont rendus pour toujours:
Le trône est raffermi, la discorde étouffée:
Mais quoi! la France heureuse a perdu son Orphée:
Delille, tu n'es plus.... tu n'es plus.... ô douleur!
Un spectacle aussi doux manquait à ton bonheur.
Tu la vis cette France et veuve et désolée....
Par ses Rois au bonheur la voilà rappelée.
Partageant notre ivresse et plein de nos transports,
Tu serais sans regret descendu chez les morts.
Non.... ce jour réveillant ta lyre enchanteresse,
Aurait d'un feu nouveau réchauffé ta vieillesse.
D'un si noble sujet ton esprit créateur
Pouvait seul dans son vol atteindre la hauteur,
Et de nos cœurs émus ce touchant interprète
A côté du monarque eût placé le poëte.
Ta muse toujours vierge eut droit de le chanter;
Elle connut les cours, et ne sut point flatter.
Par des tributs honteux ta fière indépendance
Eût rougi d'acheter une vile opulence.
Et loin de les servir, des tyrans suborneurs (1)
Ton génie indigné repoussant les honneurs,
Releva le talent par un noble courage,

1 Sous le règne de la terreur.

Sut braver, toujours pur, les fureurs de l'orage,
A d'illustres vertus consacra ses accens,
Et ne brûla jamais qu'un légitime encens.

Pour tracer d'un grand jour l'immortelle mémoire,
Que ne peux-tu sortir du séjour de la gloire!
Pour la terre un instant abandonne les cieux;
Un sublime tableau va s'offrir à tes yeux.
Viens dans ce temple saint, sous ces voûtes antiques,
De la Religion répéter les cantiques;
Viens.... par des nœuds sacrés elle unit pour jamais
Le père à ses enfans, le prince à ses sujets.
Vois d'un peuple enchanté la foule qui se presse;
Peins sa muette extase ou sa bruyante ivresse.
La France te réclame... elle t'implore en vain.
Pour CHARLES j'oserai toucher un luth divin.
Que ne m'as-tu légué ton heureuse magie,
Ton brillant coloris, ta brûlante énergie!
Je chanterais un Roi qui, rempli d'équité,
Sait à la courtoisie unir la majesté,
Sous des traits plus touchans permets que je le trace
Ce modèle accompli de franchise et de grâce,
Dont la bonté riante et le facile accès
Font revivre un monarque adoré des Français.
Quand nous respirons tous d'une longue souffrance,
Sa bouche va jurer le bonheur de la France:
Il brûle d'accomplir ce serment solennel....
Serment qui sortira de son cœur paternel.
De la foi des traités observateur rigide,
Justice, honneur, franchise... il n'a point d'autre guide;
Des François, des Henri, sa noble probité

Rappelle à tous les cœurs l'antique loyauté.
Repoussant à jamais le pouvoir arbitraire,
Il va nous consoler de la perte d'un frère,
Qui d'un pacte immortel posa les fondemens,
Et qui toujours fidèle à de nobles sermens,
Par sa haute sagesse, en prodiges féconde,
Garantit le repos et le bonheur du monde,
Enchaîna tous les cœurs par ses douces vertus,
Et sut nous rappeler Marc-Aurèle et Titus.

Près du trône je vois l'appui du rang suprême :
Charles ému tressaille à l'aspect d'Angoulême ;
Tendre père, il s'admire en ce fils généreux,
Son émule dans l'art de faire des heureux.
Admis à ses conseils, sous un Roi juste et sage
De sublimes devoirs il fait l'apprentissage.
Ce héros de Cadix, guerrier toujours humain,
De l'honneur aux Français agrandit le chemin.
On l'a vu ralliant ces enfans de la gloire,
A leurs nobles drapeaux rattacher la victoire.
Malheureux, il apprit à servir le malheur :
L'Espagne divisée a connu sa valeur ;
Mais toujours à la force unissant la prudence,
Il a su des partis calmer la violence,
Et si son bras vengeur fut le soutien des rois,
Des peuples qu'il vainquit il protégea les droits.
Ah! pour mieux prolonger un règne aussi prospère,
Qu'il suive encor long-temps les traces de son père.

Que j'aime à contempler ces deux augustes sœurs,
Dont la tendre amitié soulagea les douleurs !

J'admire de Louis la fidèle Antigone,
Qui charma son exil, embellit sa couronne,
Colombe que dans l'arche un Dieu conservateur
Se plut à recueillir pour nous rendre au bonheur.
Un père l'adopta cette illustre orpheline,
De l'amour filial immortelle héroïne.
D'une mâle constance elle reçoit le prix :
Ses yeux ont vu briller le triomphe des lis ;
Son cœur s'épanouit.... sa grandeur magnanime
A l'aspect de son Roi d'un feu plus doux s'anime,
Et ses dons, que ce jour doit féconder encor,
Au sein de l'indigent vont cacher leur trésor.
De cet ange de paix l'éloquente prière
A réconcilié le ciel avec la terre,
Et comme un pur encens, parfumant le saint lieu,
Monte pour le bénir au trône de son Dieu.

Qui voit sans être ému cette mère touchante,
Aux cris des affligés toujours compatissante?
A des coups déchirans pour nos cœurs abattus
Sa grande âme opposa la force des vertus.
Son front long-temps voilé d'une sombre tristesse
Se ranime à l'aspect des fruits de sa tendresse.
O ciel! daigne veiller sur cet enfant chéri
Qui retrace déjà l'image de Berri.
D'un rayon de bonheur il caresse la France :
Elle aime en ce beau lis sa plus douce espérance,
Précieux rejeton!... En ce jeune héritier
Le meilleur des Henri revivra tout entier.

J'aime à voir d'Orléans, tendre époux, heureux père,
Transmettant à ses fils les vertus de sa mère,

Encourageant les arts par ses soins protecteurs,
Ne doit-il pas chérir ces arts consolateurs?
Soutien dans les revers de sa noble indigence,
De ses heureux loisirs ils charment l'opulence :
Lui-même il les cultive, et ses yeux vigilans
Des enfans d'Apollon animent les élans.

Bourbon rappelle encore un nom cher à la gloire;
Ce Condé d'un coup d'œil commandant la victoire:
Son grand cœur renaissait dans la fleur des guerriers,
Faut-il qu'un noir cyprès couvre tant de lauriers?
Faut-il que la valeur obscurément succombe?
Que son dernier rayon s'éteigne dans la tombe?
Ce héros qui de Charle eût illustré la cour,
D'Enghien!.. Ah! gardons-nous d'attrister ce beau jour.

Réchauffe mes accens, ô Delille, ô mon guide,
Aiguillonne ma muse en son essor rapide;
Tant d'éclat m'éblouit.... Des royales grandeurs,
Viens, admire avec moi la pompe et les splendeurs.
D'un si beau monument ta palette magique
Seule reproduirait le tableau magnifique.
Rheims, enorgueillis-toi d'offrir à nos regards
Ces prodiges nouveaux, ce triomphe des arts.
Quel heureux privilége! aux Rois que je contemple
Un rite solennel a consacré ce temple.
Comme il est embelli! quelle savante main (1)
De ses brillans décors a tracé le dessin!
Quel peintre ingénieux a d'un lustre gothique

1 On doit un juste tribut d'éloges au génie créateur de MM. Hittorff et Lecointe, qui ont imaginé ces riches embellissemens, et à la surveillance éclairée de M. le vicomte de la Rochefoucault qui en a dirigé l'exécution.

Revêtu les contours de ce vaste portique ?
Gloire à ces arts divins, ici nobles rivaux,
Pour cette auguste fête unissant leurs travaux !
O merveilleux concert !..... la fidèle peinture
Imite et rajeunit l'antique architecture,
De ces piliers hardis relève la beauté,
Orne sans l'affaiblir leur sombre majesté.
Partout l'or et l'azur des plus riches nuances
Eblouissent les yeux sous ces voûtes immenses.
Des Pontifes, des Rois j'admire les portraits :
De nos fastes brillans ils rappellent les traits.
L'œil aime à voir flotter ces pieux oriflammes,
Qui de preux chevaliers électrisant les âmes,
Ont dans la Palestine accompagné la croix,
Qui de notre Amazone attestent les exploits ;
Et ces fiers étendards, ces insignes de gloire
Par la foudre criblés, garans de la victoire,
Qui de ce temple saint tapissant les arceaux,
Offrent à l'Eternel leurs illustres lambeaux,
Et semblent avertir les rivaux de la France
Qu'elle fit en tout temps respecter sa puissance.
Ces vieux Montmorencis et ces Fabert nouveaux
Confondant leurs honneurs et leurs talens rivaux,
Ces Bayard qui toujours dans leur noble carrière
Ont de l'honneur français illustré la bannière,
Ces guerriers restés purs sous le joug des tyrans,
Et que Charles est fier d'admirer dans ses rangs :
Quelle mâle vigueur, quel beau feu les anime !
De leurs ennemis même ils ont conquis l'estime ;
Leur courage indompté jusque dans ses revers
D'héroïques exploits étonna l'univers.

Ils brillent rassemblés dans cette auguste enceinte;
Que l'Eternel remplit de sa majesté sainte.

Voyez avec ces preux, colonnes de l'état,
Siéger la dignité de ce grave Sénat,
Qui des pouvoirs publics assurant la balance,
Maintient les droits du trône et les droits de la France.
Parmi ces nobles Pairs, il brille aux premiers rangs
Ce ministre appuyé sur des titres si grands, [1]
Plus grand par ses vertus, l'honneur de ma province,
Qui jouit sans orgueil de la faveur du Prince:
Ici, par tous nos cœurs son zèle est proclamé;
Père des malheureux.... ses bienfaits l'ont nommé.
Respectueux hommage à ces hauts dignitaires,
D'un pacte solennel gardiens héréditaires!

J'admire ces Elus qu'appellent leurs talens,
Des intérêts publics défenseurs éloquens,
Tous ces grands orateurs dans une noble arène
Opposant aux abus une implacable haine,
Ces Juges éclairés, ces Organes des lois,
Ces Magistrats du peuple honorant leurs emplois,
Ces habiles Agens dont l'active industrie
En servant le monarque enrichit la patrie,
Et ce trône éminent, ce dôme radieux,
Qui semble rapprocher et la terre et les cieux!
Quelle scène imposante! ô burin de l'histoire,
Tu dois en lettres d'or en graver la mémoire,
Jour divin! non, jamais le céleste flambeau
N'éclaira dans son cours un spectacle aussi beau.

Quel ordre merveilleux en ce concours immense!
D'illustrés étrangers quelle noble affluence!

1 M. le duc de Doudeauville, ministre de la Maison du Roi.

Les voilà réunis dans ce temple de paix ;
Amis, quoique rivaux, tous ont le cœur français ;
Tous fixent leurs regards sur une auguste tête :
De l'univers entier c'est aujourd'hui la fête ;
Il chérit les Bourbons.... Roi pacificateur,
Charles sait des Français modérer la valeur.
Dans leurs yeux désarmés l'alégresse pétille ;
Ils ne font aujourd'hui qu'une grande famille.
Quels chants religieux et quels divins concerts
D'harmonieux accens font retentir les airs !
Les sentimens, les vœux, les regards se confondent,
Et l'airain et le bronze à l'envi se répondent :
Tout s'anime en ce jour, et tout prend une voix
Pour chanter les Bourbons et le meilleur des Rois.

De la religion l'apôtre et le modèle,
Un prélat vénérable [1] à ses devoirs fidèle,
Qui sut, des jours d'exil partageant les rigueurs,
D'un prince généreux adoucir les malheurs ;
Qui ranima l'espoir, releva le courage,
Fit entendre à la cour un sévère langage ;
Qui se montre partout l'oracle de la foi,
L'appui de l'infortune et l'ami de son Roi ;
Cet autre Fénélon, par sa douce éloquence
Fait d'un zèle éclairé chérir la tolérance !...
Le voilà ce pontife à qui le Roi des cieux
Réserve un privilége et saint et glorieux,
Brûlant d'offrir au monde un monarque exemplaire,
D'affermir dans ses mains un pouvoir tutélaire.
Il rend grâces au ciel.... à nos yeux attendris,

[1] Monseigneur de Latil, archevêque de Rheims.

D'un noble dévouement son cœur obtient le prix.
Delille, tu le vois épanchant l'huile sainte;
Marquer ce front royal d'une divine empreinte;
Sa main bénit un sceptre à la fois ferme et doux,
D'une verge de fer cicatrisant les coups.
Charles rehausse encor l'éclat du diadème:
Il offre au Roi des Rois sa puissance suprême;
Courbant avec respect un front religieux,
Dans son abaissement il s'élève à nos yeux,
Ce loyal chevalier, ce prince magnanime,
Retraçant d'un saint Roi la piété sublime,
Fils aîné de l'Eglise et son ferme soutien,
Glorieux de porter le titre de chrétien,
Au faste des honneurs préférant ce beau titre,
Modèle des sujets dont il se voit l'arbitre:
D'un frère généreux c'est le digne héritier;
Comme ce Roi martyr il veut tout oublier.
A ses nobles penchans son grand cœur s'abandonne.
Eh! qui pourrait haïr, lorsque Charles pardonne?

Quel tableau!... Le lieu saint unit en ce grand jour
Les pompes de l'Eglise aux pompes de la cour.
Le ciel semble s'ouvrir... à ce chœur de louanges,
Au concert des mortels se joint le chœur des anges;
Pour contempler un Roi d'amour environné,
Un Roi par ses vertus dès long-temps couronné,
Accourez, Séraphins, légions immortelles,
Protégez ce Monarque à l'ombre de vos ailes,
Pour Charles étalez à nos yeux éblouis
Les célestes fleurons dont brille saint Louis.
Pour relever encor l'éclat qui l'environne,
De glorieuses mains vont poser la couronne;

J'y vois étinceler le feu des diamans,
D'un front majestueux superbes ornemens.

Impatient d'unir sa voix aux saints cantiques,
Le peuple à flots pressés inonde les portiques.
Quel silence profond, quel saint recueillement
Annoncent la grandeur d'un sublime serment !
Charles auprès de lui plaçant la vigilance,
Jure de faire aimer et bénir sa puissance,
Sur les plus sages lois d'affermir sa grandeur,
De n'oublier jamais la leçon du malheur,
De tendre à tous les arts une main protectrice,
D'écarter les flatteurs, de chérir la justice,
D'éteindre le passé sur l'autel de la paix.
Ce serment retentit dans tous les cœurs français :
Que de voix tout à coup vers le ciel élancées !
Ces cris du sentiment étouffent mes pensées.
Delille.... je m'arrête.... ah ! ton brillant pinceau
Pourrait seul achever ce superbe tableau.
Tu jouis.... Il m'est doux de t'offrir cet hommage ;
D'un spectacle aussi grand c'est l'imparfaite image ;
Ta bonté me guida... j'acquitte ce bienfait.
Repose sur mes vers un regard satisfait :
Ton nom, ce nom si cher, en leur prêtant des charmes,
Des plus sévères mains fera tomber les armes ;
Et sous l'heureux abri de ce nom protecteur
N'ai-je pas dû placer et l'ouvrage et l'auteur ?
Delille, si du moins ta poétique flamme
D'une vive étincelle électrisa mon âme,
Si les cœurs sont émus, tous mes vœux sont remplis :
Va consoler enfin les manes de Louis :

Apprends au bon Henri que sa gloire immortelle
Brille en ses rejetons d'une grandeur nouvelle,
Et qu'un peuple enivré des douceurs de la paix
Sous le Roi le plus juste est fier d'être français.
Dis-lui que ce bon peuple instruit par l'infortune
Bannit d'un joug de fer la mémoire importune,
De funestes erreurs déchire le bandeau;
Qu'il veut du diadème allégeant le fardeau,
Rivaliser de soins, d'honneur, de sacrifices;
Dis qu'heureux d'obéir à des lois protectrices,
Autour d'un trône antique il se presse en ce jour,
Et qu'il jure aux Bourbons un éternel amour.

PROGRAMME

DES

PRIX PROPOSÉS POUR 1826.

La Société rappelle qu'elle décernera, dans sa séance publique du mois d'août 1826, une médaille d'or de la valeur de 300 francs au meilleur mémoire sur cette question :

Quelle a été, en France, l'Influence morale des Sciences et des Arts depuis un demi-siècle ?

Elle décernera, dans sa séance publique de 1827, une médaille de la même valeur au meilleur mémoire sur ce sujet :

Démontrer la supériorité de la Morale de l'Evangile sur la morale des philosophes anciens et modernes.

La Société met au concours, pour 1827 et les années suivantes, une BIOGRAPHIE DES HOMMES CÉLÈBRES NÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE, OU QUI S'Y SONT DISTINGUÉS, 1.° *dans l'Etat ecclésiastique* ; 2.° *la Magistrature, le Barreau et l'Administration civile ;* 3.° *l'État militaire ;* 4.° *les Sciences et les Belles-Lettres ;* 5.° *le Commerce et l'Agriculture ;* 6.° *les Beaux-Arts et les Arts industriels.*

Chaque année la Société indiquera aux concurrens la division qu'ils devront traiter.

Pour l'année 1827, elle demande la Biographie des hommes célèbres nés dans le département de la Marne, ou qui s'y sont distingués *dans les Beaux-Arts et les Arts industriels.*

Le prix de chaque division sera une médaille d'or de 200 francs.

La Société déclare que les hommes vivans ne peuvent faire partie de cette biographie.

Des médailles d'encouragement sont offertes, comme les années précédentes,

1.° A l'auteur de la meilleure Statistique d'un canton du département de la Marne. Les concurrens sont invités non-seulement à décrire la position topographique du canton, son sol, ses monumens, sa population, ses productions et ses ressources en tous genres, mais encore à indiquer les branches d'industrie agricole, manufacturière et commerciale qui, dans le canton décrit, seraient arrivées à un degré satisfaisant de prospérité, et les moyens d'améliorer celles qui n'y seraient point parvenues. La valeur du prix sera augmentée lorsque le travail paraîtra assez important pour mériter une récompense particulière.

Les mémoires sur la première question et les Statistiques devront être parvenus, *francs de port*, à M. le docteur Prin, Secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1.er juillet 1826, *terme de rigueur*; et les mémoires sur la deuxième question et la Biographie, avant le 1.er juillet 1827.

Aucun ouvrage ne fera partie des concours s'il n'est accompagné d'un billet séparé et cacheté, dans lequel

seront renfermés le nom et l'adresse de l'auteur, et sur l'enveloppe duquel sera répétée l'épigraphe du manuscrit.

LES AUTEURS SONT PRÉVENUS QU'ILS NE PEUVENT RETIRER LES MÉMOIRES ENVOYÉS AUX CONCOURS.

2.° Au Médecin ou Chirurgien de ce département qui aura vacciné le plus grand nombre de sujets pendant l'année 1826.

Il en justifiera par un état nominatif des sujets vaccinés, énonçant le résultat de chaque vaccination, et certifié par les parens et les autorités locales. Les concurrens sont invités à indiquer approximativement le nombre des sujets qui n'ont point encore été vaccinés dans les communes où ils auront opéré. Les pièces relatives à ce dernier concours seront envoyées, *franches de port*, au SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ, à Châlons-sur-Marne, avant le 1.er mai 1827, *terme de rigueur*. Le prix sera décerné dans la séance publique du mois d'août 1827.

On rappelle que c'est avant le 1.er mai 1826, *terme de rigueur*, que les pièces relatives aux vaccinations de l'année 1825 doivent être parvenues au secrétariat, et que le prix en sera décerné dans la séance publique de 1826.

CATALOGUE

DES OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ DEPUIS SA SÉANCE PUBLIQUE DE 1824.

Annales de l'Agriculture française.

Mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture pour 1824.

Bulletin de l'industrie agricole et manufacturière, publié par la Société d'Agriculture et du Commerce de la Loire, section de Saint-Etienne.

Journal des propriétaires ruraux pour le midi de la France, rédigé par des membres de la Société royale d'Agriculture de Toulouse.

Séance publique de la Société royale d'Agriculture de Toulouse.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambray.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Rapports sur les travaux de la Société d'Agriculture de Dinan (Côtes-du-Nord).

Procès-Verbal de la séance publique de la Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts de Boulogne-sur-Mer.

[redacted]

Séance publique de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.

Extraits des travaux de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.

Séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen.

Journal d'Agriculture, Lettres et Arts du département de l'Ain.

Journal d'Agriculture et des Arts du département de l'Arriége.

Comptes rendus des travaux de l'Académie de Lyon.

Compte rendu des travaux de l'Académie de Besançon.

Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Metz.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de l'Aube.

Séance publique de la Société centrale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise (1825).

Société d'amélioration des laines. — Premier bulletin, 1825.

Séance publique de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux (1824).

Procès-Verbal de la séance publique de la Société académique de la Loire-Inférieure (1823).

Compte rendu des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Macon (1824).

Notice sur la maladie qui règne épizootiquement sur les chevaux, par M. *Girard*, directeur de l'Ecole royale vétérinaire d'Alfort.

Recueil des pièces instructives publiées par la Compagnie sanitaire contre le rouissage actuel des chanvres et des lins.

Rapport fait à la Société d'Agriculture des Vosges sur les avantages de la Broie mécanique rurale.

Rapport fait à l'Athénée des Arts sur la Broie mécanique rurale.

Recherches historiques sur la sainte Ampoule, par M. *Lacoste-Joltrois*.

Le Corps et l'Ame, discours en vers, par M. le comte *François de Neufchâteau*, membre honoraire non résidant.

L'Ouie et la Parole rendus à Honoré Trezel, sourd et muet de naissance, par M. *Deleau* jeune, associé correspondant.

Tableau des maladies de l'oreille qui engendrent la surdité, par le même.

Séance générale de l'Athénée de médecine de Paris (1825).

Recherches sur la route que prennent diverses substances pour passer de l'estomac et du canal intestinal dans le sang ; sur la fonction de la rate et sur les voies cachées de l'urine, par *Tiedmann* et *Gmelin* : ouvrage traduit de l'allemand par M. *Heller*.

Nouvelles Recherches sur l'emploi de l'acide hydrocianique, par le même M. *Heller*, membre de l'Académie royale de Médecine.

De la nécessité de ne pas trop insister sur l'usage intérieur des excitans dans l'empoisonnement par l'acide hydrocianique, par le même.

Principes d'Algèbre, par M. *Bobillier*, professeur à l'Ecole royale d'Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne.

Eloge de M. Thouin, par *M. Thiébault de Berneaud.*

Compte rendu des travaux de la Société linnéenne de Paris.

Séance publique de la Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts du Mans (1825).

Le Propagateur, journal de l'industrie, des Sciences et des Beaux-Arts, N.° 1er.

OVRAGES REÇUS PAR ABONNEMENT.

Revue encyclopédique, ou Analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans la littérature, les sciences et les arts.

Bibliothèque universelle des Sciences et des Arts.

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Journal de la Marne.

RÉSUMÉ DES OBSERV.

Depuis le 1.er septembre 1824 jusqu'au 31 août 182[illegible]
Commerce, Sciences et A[illegible]

MOIS.		THERMOMÈTRE EXTÉRIEUR.			BAROMÈTRE.	
		PLUS GRANDE CHALEUR.	MOINDRE.	MOYENNE.	PLUS GRANDE ÉLÉVATION.	MOINDRE.
		d.	d.	d.	p. l.	p. l.
1824.	Septembre.	23 1/2	4	9	28 4	27 10
	Octobre...	16	0	7	28 4	27 2
	Novembre.	12	3	6	28 4	27 3
	Décembre.	10	0	5	28 6 1/2	27 8
1825.	Janvier....	8	— 4	3	28 7	27 6 1/
	Février....	9	— 4	4	28 7	27 7
	Mars......	14	— 6	4 1/2	28 6	27 6
	Avril......	18	— 0	8	28 4	27 7 1/
	Mai.......	22	1	12	28 4	27 10
	Juin.......	25	7	15	28 4	27 7 1/
	Juillet.....	28 1/2	8	17 1/2	28 4	27 11
	Août......	24	9	16 1/2	28 4	27 8
Pendant cette période de douze mois..................		d. 28 1/2	d. — 6	d. 9	p. l. 28 7	p. l. 27 2

TIONS MÉTÉOROLOGIQUES

par M. François, membre de la Société d'Agriculture, du département de la Marne.

JOURS						VENTS DOMINANS.	QUANTITÉ de PLUIE.	ÉVAPORATION.
beaux.	couverts.	nuageux.	de pluie.	de brouillard.	de tonnerre.		p. l.	p. l.
15	12	22	10	0	1	S.	1 8 3/6	1 2
18	14	21	13	0	0	O. et S.	4 5	1 2
12	22	13	12	0	0	O.	1 9 1/6	1 2
7	21	16	15	0	3	O.	1 11	0 6
7	23	9	10	2	6	N. et O.	1 1 1/6	0 11
17	14	17	5	2	0	N.	1 3 1/6	0 8
21	11	18	5	2	0	N.	0 8 5/6	2 0
13	12	19	6	0	3	N. et O.	0 11 4/6	4 0
17	14	26	8	0	3	O. et S. O.	1 8 3/6	4 0
19	7	25	4	0	1	N.	0 7 3/6	4 10
24	8	23	1	0	0	N.	0 1	5 8
11	15	24	11	0	1	S. O.	2 1 5/6	5 0
181	173	233	100	6	12	N. et O.	18 p. 5 l. 3/6	31 p. 1 l.

TABLE DES MATIÈRES.

IMPRIMERIE DE BONIEZ-LAMBERT.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE LA MARNE;

TENUE A CHALONS, LE 28 AOUT 1826, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M.r LE DUC DE DOUDEAUVILLE, MINISTRE DE LA MAISON DU ROI, MEMBRE TITULAIRE NON RÉSIDANT.



CHALONS.

BONIEZ-LAMBERT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCOLE ROYALE D'ARTS ET MÉTIERS.

1826.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

du Département de la Marne,

Tenue à Châlons, le 28 août 1826.

DE L'IMPORTANCE

ET DES MOYENS D'ENSEIGNER L'HISTOIRE DE FRANCE AVEC PLUS DE DÉVELOPPEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENS D'INSTRUCTION PUBLIQUE;

Par M. VIRGUIN, *curé-desservant de St.-Alpin, Président annuel.*

MESSIEURS,

JE me plais à reconnaître qu'en France l'instruction publique est organisée sur une grande échelle. Les colléges disséminés sur toute la surface du royaume, et placés sous la conduite de maîtres aussi généralement recommandables par leurs mœurs que par leurs talens; les écoles supérieures et spéciales, destinées à achever ce que les écoles inférieures ont commencé, présentent aux pères de famille, même à ceux d'entre eux dont la fortune est médiocre, toutes les garanties

de la bonne éducation de leurs enfans, et toutes les facilités qui la rendent moins onéreuse.

J'aime aussi à rendre hommage à la variété des cours qui composent le cercle des études; mais je ne puis me défendre d'un sentiment pénible, lorsque je remarque que l'Histoire de France tient trop peu de place dans le rang des connaissances qu'on enseigne à la jeunesse.

A la vérité, on lui en donne des notions, mais si abrégées que, loin de faire naître en elle le goût de compléter elle-même plus tard cette étude, il ne lui reste de notre histoire que cette fausse idée, qu'elle est terne, stérile et bien inférieure en mouvemens, en intérêt, à l'histoire ancienne.

Que résulte-t-il de ce préjugé pris dès la jeunesse? que généralement les jeunes gens sortis des classes ne s'occupent point d'approfondir l'étude d'une histoire qui leur paraît peu mériter d'être apprise. Aussi, n'est-il pas rare de rencontrer dans le monde des hommes très-instruits sous d'autres rapports, mais presque complètement ignorans sur l'histoire de leur pays.

Une circonstance qui a cessé par la restauration de nos Princes légitimes, a contribué singulièrement à affaiblir encore l'enseignement de l'Histoire de France dans les écoles publiques. Les dominateurs des époques qui ont précédé le retour heureux de nos Rois, voulaient élever un mur de séparation entre la France ancienne et leur France nouvelle, telle qu'ils entendaient la faire.

Ils voulaient que désormais la France datât pour ainsi dire de leur ère; ils sentaient que la mémoire des belles actions et des grands hommes qui honoraient

nos annales, entretenait dans les cœurs des souvenirs importuns qu'il fallait se hâter de faire disparaître. De là, l'Histoire de France s'est trouvée pendant vingt-cinq années presqu'exilée de l'éducation publique.

Je conviens que maintenant on ne laisse plus la jeunesse dans cette ignorance. Tout le monde sait que l'Histoire de France fait partie de l'éducation; mais la connaissance qu'on en donne n'est pas assez large. Elle se réduit à des abrégés si minces, que cette étude, rebutante par sa concision, fait le désespoir de la mémoire des élèves, lorsqu'elle devrait faire le délassement de leur esprit; bien plus, la règle de leurs mœurs, de leurs affections et de leurs devoirs futurs : le but utile me paraît donc manqué.

Le cours d'humanités dans les colléges a cela d'excellent, qu'en ne paraissant enseigner que les mots et les langues, il enseigne en même temps les faits et les choses. C'est en apprenant, par l'explication des anciens auteurs, le grec et le latin, que les élèves se familiarisent avec l'histoire ancienne et l'histoire romaine; mais ce procédé si louable, si ingénieux, a pourtant aussi ses inconvéniens.

Ne seraient-ce pas tous ces faits de l'histoire des républiques grecques et romaine dont on imbibait pour ainsi dire depuis plusieurs siècles le cœur de la jeunesse française, qui ont contribué à faire naître chez nous cet esprit républicain qui, mal entendu et témérairement appliqué, a causé une explosion si funeste au sein de la France, sur la fin du dernier siècle ? N'avons-nous pas même vu dans ces temps de déplorable mémoire, une foule d'insensés et un grand nombre de communes se dépouiller de leurs noms, pour y subs-

tituer des noms grecs ou romains ? Sans doute cette parodie était le comble du ridicule ; mais c'était une réminiscence de collége : et sous ce point de vue grave, elle accusait l'instruction qui, par suite d'une habitude dès long-temps enracinée, avait compromis les mœurs publiques, par une éducation dont les élémens étaient presqu'exclusivement républicains. Certes.... si l'Histoire de France, si nos grands rois, nos grands hommes, leurs faits généreux ou héroïques, eussent été plus familiers à la masse des Français ; si, dès long-temps, les mœurs nationales avaient été formées sur ces modèles, il est à croire que nous eussions échappé à tant de délire, à tant d'énormités.

Toutefois, Messieurs, quoiqu'une expérience récente semble avoir prouvé que tous les faits républicains recueillis dans les auteurs grecs et latins peuvent exercer une influence fâcheuse sur l'esprit d'une jeunesse destinée à vivre dans une monarchie, à Dieu ne plaise que j'aie la pensée de proposer d'exclure de l'instruction publique ces excellens modèles de talent et de goût !

Mais je demande si cette érudition de faits, acquise dans les premières études par l'apprentissage des mots et des langues, ne pourrait pas être en même temps, et par le même procédé, dirigée concurremment vers un but plus utile ? S'il ne serait pas possible que la jeunesse, perpétuellement bercée du récit mille fois expliqué, mille fois répété, des grands tableaux de l'histoire ancienne et romaine, fût aussi exercée, bien plus largement qu'on ne le fait, à la connaissance de notre histoire ?

C'est une grave erreur de penser que cette histoire soit indigente de grands tableaux et de grands hommes.

Par exemple, et en jetant la vue seulement sur ses époques les plus mémorables :

Quoi de plus propre à frapper, à attacher l'imagination de la jeunesse, que les expéditions des croisades, où la France, pendant deux siècles, figure presque toujours au premier rang ; où l'on voit l'Europe, pour ainsi dire arrachée de ses fondemens, presser l'Asie de tout son poids ; le drapeau de la Croix aux prises avec celui du Croissant ; des états fondés et détruits ; et l'héroïsme religieux prêtant toute son énergie à l'héroïsme militaire ?

Quoi de plus intéressant aussi que ces sanglans débats qui pendant plus de cent années, aux xive et xve siècles, ont éclaté au sein même du royaume, entre la maison d'Angleterre et la maison de France ?... que cette pépinière sans cesse renaissante de Français valeureux, de héros fidèles, dont le dévouement aida nos monarques à prévaloir sur l'étranger, et affermit irrévocablement la couronne dans l'auguste Famille qui nous gouverne ?

Accusera-t-on de stérilité l'histoire du xvie siècle, si fameux en événemens de tous les genres, de ce siècle où l'ambitieuse maison de Lorraine fit chanceler la couronne sur la tête du dernier des Valois, et succomba enfin sous la vaillance et la fortune de notre Henri iv et de ses compagnons ?

Mais ce qui me fait attacher encore plus d'importance à l'enseignement de l'Histoire de France convenablement développée, c'est que cette étude, en donnant à notre jeunesse une grande idée de la nation dont elle est l'espérance, lui offrira une foule d'admirables modèles, dans tous les âges et dans tous les genres.

Elle montrera aux jeunes aspirans à l'état ecclésiastique la charité éminemment évangélique de Jean

Hennuier, évêque de Lisieux, qui s'immortalisa dans le temps de la Saint-Barthelemi, en s'opposant à l'ordre de massacrer les protestans. Son palais devint leur asile, et sa clémence, bien plus puissante que les glaives et les poignards, changea le cœur et l'esprit de tous ces Calvinistes, qui, quelque temps après, firent abjuration entre ses mains.

Ils y admireront le héros de l'humanité dans saint Vincent-de-Paul, dans ce vertueux prêtre à jamais béni par tous les cœurs compatissans; qui sut, en s'adressant à la charité, fonder en deux heures ce précieux établissement où sont recueillis ces enfans abandonnés, fruits et victimes du désordre des mœurs, et quelquefois aussi témoignages affligeans d'une détresse qui n'a plus à perdre que la vie.

Ils y verront, dans un siècle que tant de grands hommes ont immortalisé, un Fénélon, qui joignit aux plus éminentes vertus chrétiennes, aux plus hautes connaissances morales et littéraires, une simplicité de mœurs admirable, une modestie enchanteresse. On n'a pas oublié qu'il sut allier aussi l'obéissance d'un enfant docile au mérite supérieur d'un grand évêque, et donner l'exemple d'une soumission qui n'a pas encore eu d'imitateurs, en publiant lui-même en chaire la bulle qui condamnait les illusions de son imagination, mais non la droiture de son cœur.

Dans un Belzunce, évêque de Marseille, vers le commencement du dernier siècle, ils trouveront ce que la religion unie à la sensibilité peut offrir de plus touchant, de plus héroïque. Grand par les vertus qui le distinguaient et qu'il savait faire aimer, Belzunce se montra plus grand encore par son dévouement pour les pestiférés de Marseille. Resté avec quelques amis de l'hu-

manité, intrépides comme lui, au sein d'une ville que dépeuplaient la contagion et la famine, il ne cessa de prodiguer à tous les consolations de la religion et les soins de l'humanité. Dans cette redoutable épreuve, qui dura plus d'une année, son poste fut toujours celui du plus éminent danger; et le digne évêque ne comprenait pas ceux qui lui insinuaient qu'il était prudent d'abandonner la ville.

Tels sont, Messieurs, quelques-uns des faits que l'Histoire de France révélera aux jeunes lévites. Sans doute ils ne peuvent pas ignorer ce que la religion et la patrie attendent de leur dévouement. Les préceptes de charité, de candeur, de générosité, de prudence, sont une partie essentielle de leur éducation; mais c'est dans la connaissance de l'histoire qu'ils verront ces préceptes en pratique. C'est là que, pénétrés de respect pour de beaux modèles, ils se formeront à marcher sur leurs traces, à imiter leurs exemples.

Ceux de ces exemples que je viens de rappeler, appartiennent plus aux qualités du cœur qu'aux talens de l'esprit; j'ai pensé que c'était aux premières que je devais m'attacher. Tous les ministres de la religion ne sont pas destinés à s'illustrer dans la carrière du génie, à devenir des Bourdaloue, des Bossuet, des Massillon; mais tous sont appelés à mettre en action la morale évangélique, à faire triompher par leurs exemples l'amour de la religion et du prochain, à consoler l'humanité.

D'autres jeunes gens se prononcent-ils pour la brillante carrière des armes? la célébrité qu'elle donne est assez dans le goût de la jeunesse, et il faut convenir que cette célébrité n'est que la juste récompense des fatigues qu'on y éprouve et des dangers qu'on y court,

Eh bien! ils ne seront embarrassés que du choix des modèles. Dans la France ancienne, comme dans la France moderne, il n'y a pas une époque qui n'ait sa moisson de gloire militaire. Notre histoire nous retrace une foule de faits d'armes, qui se groupent en trophées de siècle en siècle; et les victoires des trente dernières années qui viennent de s'écouler, ont prouvé à l'Europe, que la bravoure française ne pouvait être surpassée, et que, pour le courage, la France restait véritablement une terre classique.

Aussi, je ne rappelerai aucun des traits de notre valeur guerrière; ils sont si nombreux parmi les soldats comme parmi les chefs, qu'ils se nuisent en renommée les uns aux autres : c'est assez en réveiller le souvenir que de citer les armées françaises de toutes les époques.

Je m'attacherai de préférence, et dans l'intérêt de la jeunesse, à quelques faits célèbres où le talent militaire se trouve uni, soit à une fidélité à toute épreuve, soit à une générosité qui ne rend la guerre un fléau que sur les champs de bataille, soit à ce dévouement plus généreux encore, qui n'hésite pas de faire à la patrie le dernier des sacrifices.

Je montrerai un Bayard mourant de ses blessures au pied d'un arbre, à la retraite de Rebec. Le connétable de France, transfuge à l'ennemi, s'approche du chevalier sans peur et sans reproche.—« Ah! capitaine » Bayard, que je suis marri et déplaisant de vous voir » en cet état! je vous ai toujours aimé et honoré pour » la grande prouesse et sagesse qui est en vous : ah! que » j'ai pitié de vous! »

Bayard rappelant ses forces, lui répond d'une voix assurée : — « Monseigneur, je vous remercie, il n'y a

» point de pitié en moi, qui meurs en homme de bien, » servant mon roi ; il faut avoir pitié de vous, qui portez » les armes contre votre prince, votre patrie, votre » serment. »

Je dirai le généreux désintéressement d'un Turenne, qui, refusant l'or que lui faisait offrir une ville d'Allemagne pour que l'armée française ne passât point dans ses murs, dit aux députés : — « Reportez votre or, » votre ville ne se trouve pas sur ma route. »

C'est encore à l'Histoire de France qu'appartient cet exemple d'un dévouement sans bornes donné par la noblesse à François I[er], après les désastres de Pavie. — « Sire, lui dit le prince de Vendôme, je parle au » nom d'un ordre qui sait mieux agir que discourir. » Nous vous offrons la moitié de nos biens ; si ce n'est » assez de la moitié, la totalité ; et, par-dessus, notre » sang jusqu'à la dernière goutte. »

On n'a pas oublié non plus ce dévouement du généreux d'Assas, simple capitaine au régiment d'Auvergne. Surpris seul aux avant-postes par des grenadiers ennemis ; menacé de la mort s'il fait le moindre bruit, d'Assas se recueille un moment pour mieux renforcer sa voix, puis il s'écrie : — « A moi, Auvergne, » voilà les ennemis ! » et tombe percé de mille coups.

Nos annales rediront aussi les faits généreux qui ont signalé l'histoire militaire contemporaine. Par exemple :

Un Moreau, dans son invasion de la Bavière, faisant précéder ses colonnes par des émissaires chargés de supplier les émigrés français de se retirer des villes que son armée allait occuper, et même de leur en fournir les moyens.

Un Artus de Bonchamps, un des héros de la Vendée, qui, malgré le droit affreux de représailles, fait respecter les lois de l'honneur et de l'humanité au milieu des horreurs de la guerre civile.... Blessé mortellement dans une bataille, et près d'expirer, il ordonne à ses soldats d'épargner cinq mille prisonniers que ces furieux allaient égorger : sa magnanimité l'emporte, et le guerrier mourant est obéi.

Maintenant, si je porte mes regards sur la magistrature française, si je considère l'attitude, la dignité de ces antiques parlemens, plus spécialement protecteurs du peuple, et chargés du dépôt des lois.... je les vois dans les circonstances les plus difficiles, montrer un dévouement plus admirable peut-être que celui du courage militaire ; car, plus calme, plus réfléchi, le courage du magistrat n'est que le sentiment raisonné de la foi, de l'honneur, du devoir.

Au temps de la Ligue, je vois le Parlement de Paris, divisé, mutilé par le malheur des temps, et jeté au milieu des intrigues de l'Espagne dont les armes et les agens dominaient la capitale, rendre ce fameux arrêt du 28 juin 1593, par lequel il est enjoint au président Lemaître de se retirer par-devers le duc de Mayenne, et de lui recommander de prendre les mesures les plus sûres pour qu'on ne place pas une maison étrangère sur le trône de nos rois, pour qu'il ne soit fait aucun traité, pacte ou convention, tendant à transférer la couronne à quelque prince ou princesse d'une autre nation, déclarant à l'avance ces traités nuls et contraires à la loi salique et aux lois fondamentales du royaume.

Ce trait de fermeté, au milieu des proscriptions et des poignards, ne rappelle-t-il point, ne surpasse-t-il

pas même celle du sénat romain, ordonnant aux consuls, dans les temps orageux, de veiller à ce que la république n'éprouve aucun dommage?

Cinq ans auparavant, le chef de ce parlement courageux, Achille de Harlay, avait aussi donné l'exemple d'une intrépide fermeté. Pressé par le duc de Guise qui venait de forcer Henri III à quitter Paris, d'employer l'autorité du parlement pour rétablir l'ordre dans la capitale, le fidèle magistrat déconcerte le duc factieux et tout puissant, par ces paroles foudroyantes: — « C'est grand pitié, quand le valet chasse le maître. » Mon ame est à Dieu, mon cœur au roi, et mon corps » aux méchans qui voudront le déchirer. »

Si nous remontons au XIVe siècle, nous y trouvons le généreux Eustache de Saint-Pierre, maire de Calais. Après onze mois de siége et une vigoureuse résistance, il n'obtient de l'Anglais la vie sauve à ses concitoyens, qu'à condition que six d'entre eux se livreront la corde au cou pour être conduits au gibet, et il se dévoue le premier à cet infâme supplice.....

Je m'arrête..... Il serait trop facile d'étendre mes citations en interrogeant toutes les belles pages de notre histoire. Cependant (et sans cela l'objet de ce discours ne serait qu'imparfaitement rempli), si cessant d'appeler les regards sur les magistrats, les ministres de la religion, les guerriers, je les reporte sur nos monarques; si je remonte ainsi des sujets aux magistrats suprêmes, il me sera facile, en parcourant l'histoire depuis la naissance de la monarchie jusqu'à nos temps, de faire douter qu'aucun peuple possède une aussi belle série de bons rois, de héros couronnés.

Cette revue rapide doit intéresser la généralité des Français. La royauté est comme le soleil: ses bien-

faits appartiennent à tous ; tous jouissent de l'éclat de sa lumière, tous ressentent l'heureuse influence de ses rayons. Ouvrons nos annales, nous verrons successivement sur le trône :

Ce Clovis, à qui notre belle France est redevable de vivre, depuis quatorze siècles, sous la loi de l'Evangile ; et nos monarques du plus beau de leurs titres, celui de rois très-chrétiens (1).

Ce Charlemagne, qui rétablit l'empire d'occident détruit par l'invasion des Barbares, et ralluma le flambeau des sciences et des arts dans la nuit du moyen âge. Homme évidemment supérieur à son siècle, car ses créations lui ont peu survécu.

Ce saint Louis, que ses exploits ont placé parmi les héros, ses vertus dans le ciel, et dont le lustre est si éclatant, que le coryphée des philosophes du dernier siècle a lui-même avoué qu'il n'était pas donné à l'homme de porter la vertu plus loin.

Ce bon roi Jean, si malheureux, mais si loyal, à qui nous devons cette admirable maxime, éternelle leçon des maîtres des nations :—« Si la bonne foi était bannie » de la terre, on devrait la retrouver dans le cœur des » rois. »

Ce Charles v, que ses contemporains et la postérité ont surnommé le sage ; ce grand prince qui, d'une santé débile, mais d'un génie robuste, parvint du fond de son cabinet à reconquérir pièce à pièce la moitié de son royaume des mains de nos éternels rivaux, à ressusciter la splendeur de la France, éclipsée depuis les funestes journées de Creci et de Poitiers.

---

(1) C'est Louis xi qui a porté le premier le titre de Roi *Très-Chrétien* ; mais il l'a dû à la conversion de Clovis.

Ce Charles VII dit le victorieux, qui, entouré des Tannegui du Chatel, des Lahire, des Saintrailles, des Richemont, des Dunois, et surtout de cette Jeanne-d'Arc, immortel honneur de son sexe, chassa pour jamais de sa capitale et de la France l'Anglais auquel le délire du règne précédent avait donné la couronne, et ne lui laissa de sa prétendue royauté française, de ses conquêtes éphémères, que la forteresse de Calais, réservée à tomber plus tard sous les coups du premier duc de Guise.

Ce Louis XII, que le peuple a nommé son père, qui s'empressa, dès qu'il fut sur le trône, de rassurer par ces mots magnanimes, ceux qui l'avaient combattu, jeté dans les fers sous le règne de Charles VIII : — « Un roi de France ne venge pas les querelles d'un » duc d'Orléans. »

Ce chevaleresque François Ier, brave guerrier et restaurateur des lettres, qui, dans ses longs démêlés avec Charles-Quint, n'eut pas toujours de son côté la prudence, la fortune, mais toujours la foi, la loyauté, l'honneur.

Ce Henri IV, l'orgueil et l'éternelle mémoire des Français, dont le nom seul retrace dans les cœurs l'idée de toutes les qualités, de toutes les vertus qui constituent l'honnête homme, le grand capitaine et le bon roi.

Ce Louis XIV, si majestueux, si imposant, qui, dans l'Europe entière, donna son nom à son siècle, et dont la grande ombre s'avance dans la postérité, environnée du cortège nombreux des hommes immortels que, pendant son long règne, il a fait croître dans toutes les sciences, dans tous les arts.

Cet infortuné Louis XVI (*incedo per ignes*), qui

posséda toutes les vertus (sinon tous les talens) d'un grand roi ; ce modèle du vrai chrétien, qui pardonna sous le fer à ses bourreaux, et interdit la vengeance à ses successeurs ; ce roi martyr, pour lequel nous prions solennellement au pied des autels arrosés de nos larmes, en attendant que nos neveux aillent l'y invoquer.

Ce Louis XVIII, auquel le beau nom de sage est si bien dû. Rappelé au trône de ses pères, après vingt-cinq années d'un épouvantable orage qui grondait encore, ce roi législateur a su par sa Charte immortelle, à force de prudence et de lumières, calmer toutes les tempêtes, et parvenir, malgré de douloureuses infirmités, à faire, en moins de dix années, d'une France désunie par les factions, épuisée par les guerres, une France tranquille, heureuse au-dedans, forte, respectable au-dehors et resplendissante de santé, de vigueur, comme aux plus beaux jours de la monarchie.

Enfin ce religieux Charles X, dans lequel nous admirons un nouveau Louis XII, succédant sans intervalle à un autre Charles V, qui se montre si jaloux de marcher sur les traces et de continuer l'œuvre de son auguste Frère. Il règne.... je m'arrête.... Je laisse à nos neveux de redire à la postérité son inaltérable bonté, son inépuisable bienfaisance, ainsi que l'amour et la reconnaissance de ses contemporains.

Cette galerie de portraits à peine esquissés est-elle assez riche ? Pourtant, il s'en faut de beaucoup que j'y aie placé tous les rois dignes de notre reconnaissance. Ainsi que le voyageur qui, rencontrant une belle forêt de palmiers, arrête sa vue sur les tiges qui dominent les autres, je n'ai porté mes regards que sur ceux de nos monarques qui dominent notre histoire.

Elle a cela d'admirable dans la série de nos annales, que les bons rois y sont nombreux, et les mauvais très-rares. Ajoutons que ces derniers, qui par exception apparaissent à de longs intervalles, sont très-loin de présenter le spectacle de cette dégradation, de cette dégénérescence, de cette perversité où sont arrivés la foule des monstres qui ont gouverné l'empire et le bas-empire romain.

Mais une observation qui ne vous échappera pas, Messieurs, et dont il est essentiel que notre jeunesse soit bien instruite, c'est que, depuis environ deux siècles et demi que la France a le bonheur de vivre sous l'empire des Bourbons, elle n'a compté que de bons rois. Tous l'ont chérie, tous ont augmenté son lustre ou soutenu sa puissance, et tous ont été dignes de son amour.

C'est sous les Bourbons, sous leurs auspices et par leur protection, que la France s'est montrée dans les sciences, les arts et la civilisation, la première nation de l'Europe, et que sa langue est devenue la langue universelle. C'est de leur règne que datent cette foule de chefs-d'œuvres qui ont fait retentir la gloire française sur tout le globe, et qui la transmettront à la postérité : quels titres à notre reconnaisance!

Par ce tableau rapide, qui ne rappelle qu'une partie des grands noms de notre histoire, on peut du moins apprécier quelle moisson de hauts faits et de vertus les français y peuvent recueillir. Par quel contre-sens, par quel étrange oubli, l'histoire de France n'occupe-t-elle pas une place plus vaste dans l'éducation publique? J'ose affirmer que c'est la plus importante, la plus fructueuse des études à laquelle la jeunesse française doive se livrer.

Je ne demande pas que cette étude soit administra-

tive, diplomatique, ni même minutieusement chronologique ; je demande seulement qu'on fasse passer successivement sous les yeux des élèves, pendant un cours de trois années, pour être ensuite repassés pendant la quatrième année dans un cours général, les principaux traits de notre histoire donnés en thèmes, pour être traduits en latin ou en grec; et que par ce moyen, sans préjudicier aux autres cours et à l'étude des langues anciennes, on grave dans la mémoire de la jeunesse les belles actions, les grands exemples qui abondent dans nos annales.

Il est bien, sans doute, de connaître la famille des Cyrus, des Alexandre, des César, et les gestes qui ont illustré ces hommes fameux de l'antiquité; mais il est mal, il est même honteux pour un français qui a suivi les écoles publiques, de ne pas connaître ou de ne connaître qu'imparfaitement l'histoire de son pays.

D'ailleurs, les jeunes gens recueilleront dans cet enseignement des mœurs essentiellement monarchiques. Ils apprendront à préférer les vertus douces, chrétiennes et pourtant héroïques de nos grands hommes, de nos bons rois, aux vertus souvent farouches des hommes illustres de l'histoire ancienne. Ils n'hésiteront pas, entre la fidélité d'un Bayard, l'héroïsme d'un d'Assas, et les actes féroces des deux Brutus. Ils se pénétreront d'une admiration mieux sentie, d'un amour plus profond, d'un dévouement plus absolu pour leur patrie et pour l'auguste Famille qui préside à ses destinées. Ils puiseront dans cette étude cette estime de soi-même, ce noble orgueil national qui fait une des premières vertus des peuples. En sortant des écoles, ils seront moins enthousiastes des grecs et des romains; mais ils seront plus éminemment français.

—

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1826;

Par M. P.-F. PRIN, *docteur en médecine*, *secrétaire.*

Messieurs,

Parmi les branches nombreuses d'Industrie, qui depuis un demi-siècle ont fait en France de si étonnans progrès, l'Agriculture est celle que notre département doit considérer avec reconnaissance comme la principale source de la prospérité à laquelle il est parvenu. Nulle part peut-être les progrès de l'agriculture, durant cette période, ne furent aussi rapides, aussi remarquables que dans nos contrées. Quel fut en effet, Messieurs, pendant long-temps l'aspect des plaines de la Champagne? une terre nue et stérile, de vastes landes au milieu desquelles apparaissaient à peine, çà et là, quelques traces de végétation, quelques rares épis qu'un sol ingrat semblait nourrir à regret; dans nos villages, l'apathie et la misère. Quelques années se sont écoulées, et déjà de toutes parts tout s'anime, tout se régénère; de nouveaux engrais, de nouvelles méthodes de culture, de nouveaux produits, et l'amour

du travail (qui croît avec les succès), ont porté partout la vie et la fécondité. Non-seulement cette terre, jadis rebelle à la culture, suffit à la nourriture de ses habitans; mais ses produits chaque jour croissans, livrés à l'exportation, vont rivaliser sur les marchés voisins avec les produits de ces contrées dont l'opulence nous fit trop long-temps envie; et nous avons l'assurance que toutes ces campagnes qui, naguères encore, semblaient condamnées par la nature à une éternelle stérilité, nos enfans les verront se dorer de riches moissons, et se couvrir de vastes forêts.

C'est à l'agriculture, Messieurs, à l'agriculture, le plus ferme soutien de la prospérité publique, que vous devez rendre grâce de ces grands changemens: il est doux pour la Société dont je suis l'organe, de penser qu'elle a pu contribuer en quelque chose au bonheur de son pays, soit en stimulant l'apathie du laboureur, soit en combattant les anciennes routines pour y substituer de meilleures méthodes de culture, soit en introduisant dans nos campagnes celles des productions des autres contrées qui pouvaient se naturaliser chez nous avec avantage.

Durant le cours de vos travaux, Messieurs et Collégues, vous n'avez point oublié que pendant long-temps nos vignobles furent la seule richesse de notre agriculture. Aujourd'hui que nos vins sont sur la plupart des marchés presque sans rivaux, et que par eux les étrangers nous apportent chaque année un tribut de plusieurs millions, vous croyez devoir appeler plus particulièrement l'attention de nos propriétaires sur cette branche importante de notre économie rurale. Les différentes discussions qui se sont élevées à l'occasion de l'Appareil-Gervais, discussions auxquelles vous n'êtes point restés étrangers, vous

ont rappelé que si on nous avait donné d'utiles et savantes leçons sur l'art de fabriquer les vins, nous manquions encore d'un bon ouvrage sur les moyens de perfectionner leurs qualités par la culture. Vous croyez donc devoir engager les propriétaires de vignes à se livrer à des expériences d'une haute importance pour le commerce et l'industrie de ce département, qui trouvent chaque jour de nouveaux débouchés, et dans les monarchies du nord, et dans les jeunes états des Amériques. Vous avez été amenés à vous demander si on avait bien jusqu'ici étudié cette culture si précieuse pour notre département, si des expériences avaient été faites pour s'assurer de l'influence du sol, des engrais et des plants qu'on cultive, sur la qualité des vins, et si par d'heureuses et sages combinaisons on ne pourrait pas espérer d'obtenir encore des produits supérieurs.

En regrettant de ne pouvoir consigner ici la part que chacun de vous a prise à l'examen de ces questions, je n'oublierai pas de rappeler cependant que vous êtes restés bien convaincus que nos vins mousseux n'ont rien à craindre de la concurrence que semblent vouloir établir nos voisins de la Bourgogne.

Quelques soins et quelqu'attention que vous ayiez pu donner à ces recherches, vous n'avez pas pour cela perdu de vue les procédés de vinification. Vous devez de justes éloges à M. Lefort, chirurgien à Damery, pour le mémoire qu'il vous a adressé sur l'emploi qu'il a fait de la cuve close, telle que vous l'avez indiquée dans le compte rendu de vos travaux pour l'année 1824.

Il résulte des expériences de M. Lefort, qu'avec la même quantité et la même qualité de raisins, il a obtenu une quantité et une qualité de vins bien supérieurs.

M. Dherbès, votre correspondant à Ay, qui s'occupe aussi de la culture de la vigne, vous a fait connaître un insecte dont la larve passe l'hiver dans l'interieur du cep, insecte qu'il rapportait à l'espèce connue sous le nom de pyrale de la vigne. A l'appui de son mémoire, M. Dherbès vous a adressé quelques fragmens de sarment dans lesquels il vous a été facile de voir l'insecte. Impatiens de seconder les intentions de M. Dherbès, et voulant faire jouir vos concitoyens des avantages de sa découverte, vous avez fait imprimer, pour être distribué à vos correspondans, un extrait du rapport qui vous a été présenté par une commission spéciale. Le souvenir que vous avez conservé de la discussion qui a eu lieu, me dispense d'entrer dans des détails qu'on trouve dans l'extrait du procès-verbal de votre séance du 16 janvier dernier. Je dirai seulement que de ce jour votre opinion a été que l'insecte trouvé dans les onglets adressés par M. Dherbès, n'appartenait à aucune espèce de ceux connus dans nos vignobles, et qui en sont les ennemis les plus redoutables. Il vous a été facile de vous assurer que l'insecte qui vous était signalé, était du nombre de ceux dont les larves ont été appelées fausses chenilles. Bientôt vous avez été à même de voir les larves que contenait le conduit médullaire des onglets se transformer en une tenthrède non encore décrite (1), fort voisine, mais cependant fort distincte des tenthrèdes *nigrita* et *æthiopis*, de Fabricius. L'opinion que vous aviez émise s'est trouvée complètement justifiée par l'adhésion du savant M. Bosc, qui, en faisant connaître à M. Dherbès qu'il a obtenu de ces onglets de vigne une mouche du genre tenthrède, lui annonce qu'il la

---

(1) Indépendamment de la couleur qui est noire par tout le corps, elle a l'abdomen applati, le bord des aîles noir et le tibia des jambes antérieures jaunâtre.

décrira dans la nouvelle édition du dictionnaire d'agriculture, sous le nom de *Tenthrède-Dherbès*. Vous acceptez avec plaisir cette dénomination, que vous regardez comme une juste récompense du zèle et des lumières de notre estimable correspondant.

Des recherches ultérieures faites par votre commission vous ont encore appris, ainsi qu'elle vous l'avait positivement indiqué dans son premier rapport, que la *Tenthrède-Dherbès* n'est pas le seul insecte qui vienne hiverner dans l'onglet de la vigne : cette retraite lui est commune avec divers fourreaux de teignes, quelques chrysalides, quelques hyménoptères du genre *Vespa* ; la *Tenthrède-Dherbès* n'est pas même le seul insecte de sa famille qui choisisse cette retraite, puisque votre commission vous a fait voir une seconde espèce de tenthrède (1) sortie des mêmes onglets, et à la même époque.

Quoiqu'il ne paraisse pas que ces insectes, qui trouvent leur place en histoire naturelle dans l'ordre des hyménoptères, soient des parasites bien dangereux pour la vigne, vous n'en avez pas moins fait les recommandations les plus pressantes à nos vignerons, pour les engager à recueillir avec le plus grand soin, ainsi que le veut M. Dherbès, ces onglets dans lesquels il est facile de voir l'insecte, et à livrer aux flammes la demeure avec l'habitant; mais il est encore impossible de se prononcer affirmativement sur l'inocuité du séjour de cet insecte dans l'onglet de la vigne, jusqu'à ce que de nouvelles observations aient été faites, et que l'insecte ait pu être étudié dans toutes les phases de son existence. Ce qui surtout vous a engagé à pré-

(1) Palpes et lèvre supérieure blancs, milieu de l'abdomen jaune ainsi que les jambes, partie supérieure des cuisses blanche et tarses noirâtres, même taille, même couleur pour le reste du corps que la *Tenthrède-Dherbès*.

senter cette opinion sous une forme dubitative, c'est qu'on a attribué à divers larves de tenthrèdes les grands dégâts qui ont eu lieu en 1819 et 1820 dans les forêts de pins de la Franconie. Vous regrettez de n'avoir pu recueillir des renseignemens précis sur les dommages causés à quelques plantations de sapins de notre voisinage, à peu près à la même époque. Peut-être auriez-vous appris que diverses tenthrèdes parasites du pin les avaient occasionnés?

Vous avez résolu de donner toute la publicité qui était en votre pouvoir à la remarque faite par M. Dherbès, et vous attendez du zèle de vos correspondans tous les renseignemens qu'ils pourront réunir.

C'était vous occuper à la fois des besoins du cultivateur et du vigneron, que de faire de nouveau l'objet de vos méditations de la théorie des paragrêles, et de fixer l'opinion de vos concitoyens sur l'efficacité de ces instrumens qu'on nous annonce comme des moyens capables de paralyser les effets désastreux du fléau le plus dévastateur. L'attention avec laquelle vous aves examiné cette question vous a fait concevoir quelque défiance sur la réalité de cette découverte. Sans nier l'efficacité des paragrêles, vous pensez encore cette année qu'il est nécessaire de se livrer à des expériences répétées avant de pouvoir se prononcer.

A la lecture d'un rapport qui vous a été fait sur un mémoire couronné par la Société d'agriculture, arts et commerce de Mont-Brison, vous avez regretté que nos cultivateurs ne se fussent point encore livrés à des épreuves qui vous missent à même de pouvoir apprécier à leur juste valeur les avantages que notre agriculture peut retirer de l'emploi de la chaux comme amendement. A cette occasion, votre pensée s'est reportée de nouveau sur nos cendres sulfureuses. Si déjà

plusieurs fois vous n'aviez émis votre opinion sur l'utilité de ces modificateurs stimulans et excitans, je pourrais dans ce rapport insister sur les bénéfices que notre culture retire de leur emploi; mais je me garderai bien de ne pas dire toute l'importance que vous attachez à ce que quelques points des montagnes de Trépail, Ambonnay et Bouzy, si riches en objets d'histoire naturelle, soient explorés à l'aide de la sonde. Divers renseignemens que vous avez recueillis, vous donnent lieu de penser qu'au fond de ces montagnes on pourrait trouver des mines de charbon de terre, tandis que de leurs flancs jailliraient peut-être des sources qui porteraient la fécondité dans les campagnes environnantes.

Vous faites donc les vœux les plus ardens pour que l'administration supérieure, toujours occupée de la recherche des moyens de favoriser notre industrie et notre agriculture, veuille bien porter son attention sur un objet aussi important, et qui ne manquerait pas d'avoir l'influence la plus salutaire sur la prospérité du département.

L'amélioration de nos troupeaux va toujours croissant. Les races de Naz et d'Ishley vont bientôt pouvoir fournir abondamment à nos fabriques de Reims, déjà si renommées. Vous ne sauriez trop recommander à nos propriétaires d'apporter les plus grands soins dans la nourriture et le régime de ces moutons.

C'est pour favoriser, autant qu'il est en vous, l'élan qui anime tous nos propriétaires pour les plantations, que vous vous êtes occupés de l'établissement d'une pépinière. Vous espérez dans quelques années pouvoir distribuer une assez grande quantité de sujets de toute essence. Vous ne pouvez que continuer à encourager les nombreuses et vastes plantations qui ont lieu dans nos terrains incultes et improductifs.

En consacrant vos soins à l'amélioration de notre agriculture, vous n'avez pas négligé les autres branches d'instruction qui font partie de vos travaux.

Vous avez eu cette année à vous occuper de différens ouvrages qui vous ont été adressés par vos correspondans. Ainsi M. Povillon-Piérard vous a fait hommage d'une Description historique et statistique de Brimont, près Reims. Vous ne pouvez trop rendre justice au mérite réel de cet ouvrage, à l'intérêt que présentent les recherches de l'auteur, au bon choix de la plus grande partie des matériaux qu'il a employés, à son exactitude dans la description des objets de la nature et de l'art, de l'état ancien et actuel de la montagne de Brimont, des médailles et du tombeau qu'on y a découverts. Voulant donner à ce zélé correspondant un témoignage public de votre satisfaction, et l'encourager à achever la statistique du canton de Bourgogne, dont il vous a donné les deux parties les plus intéressantes, Saint-Thierry et Brimont, qui ont exigé un grand travail et d'assez longues recherches, vous avez arrêté que M. Povillon-Piérard recevrait dans cette séance une médaille d'encouragement de première classe.

Vous devez à M. Géruzez, ancien professeur au collége royal de Reims, un petit ouvrage intitulé : *Traités sur la Langue française, à l'usage de l'un et de l'autre sexe*. Clarté, précision, justesse, telles sont les qualités qu'on trouve dans ce nouvel écrit de M. Géruzez.

Vous avez reçu de M. le marquis de Widranges, un Essai de Cosmogonie. L'auteur, dans cet ouvrage, fait preuve de beaucoup de facilité et de connaissances variées. Toutefois vous avez regretté de n'y trouver aucune mention des travaux de MM. de La Place et Cuvier.

M. de Féraudy, votre correspondant à Blois, vous a fait passer cette année quelques fables dans lesquelles

vous avez retrouvé le talent flexible, l'esprit d'observation que vous aviez remarqué dans le recueil dont précédemment il vous avait fait hommage. Ces nouvelles productions sont venues confirmer l'opinion favorable qu'il vous avait donnée de son double mérite de poëte et de prosateur.

M. Jacob Kolb a fait déposer dans vos archives sa Description historique de Reims. Comme tout ce qui est sorti de la plume de ce savant antiquaire, ce nouvel ouvrage vous a paru ne pouvoir qu'ajouter à la réputation de l'auteur, déja connu par d'utiles et intéressans mémoires d'archéologie.

M. Failly, inspecteur des douanes, vous a fait passer différens objets d'antiquité qu'il a recueillis dans des fouilles pratiquées près de Metz.

M. Carl, de Strasbourg, dans un mémoire sur l'origine de la parole (1), vous a donné une nouvelle preuve des succès qu'il doit espérer de la culture des lettres et de la philosophie.

Vous devez à M. le docteur Jolly, secrétaire-général de l'athénée de médecine de Paris, le compte rendu des travaux de cette compagnie, et un éloge historique du savant professeur en médecine, Antoine-Athanase Royer-Collard, né à Sompuis, département de la Marne.

Il appartenait à M. le docteur Jolly, successeur de M. Royer-Collard au titre de secrétaire-général de l'athénée, d'honorer la mémoire d'un homme aussi vertueux, d'un ami aussi fervent du bien public.

M. le docteur Begin, membre de l'académie royale de médecine, vous a adressé un mémoire sur les déviations du rachis. Dans cet écrit, notre collègue se livre à une discussion aussi savante qu'approfondie,

---

(1) Voir page 57.

et il lui paraît que les exercices gymnastiques bien dirigés, de la liberté, un bon régime, le séjour à un air pur et vif, sont des moyens plus efficaces que les machines qu'il est loin cependant de rejeter entièrement. Il pense que c'est en combinant sagement ces deux ordres de moyens, qu'on peut espérer de fortifier les muscles faibles, et d'augmenter l'énergie de la constitution. Il se croit donc en droit de ne considérer les moyens mécaniques, tels que les lits et les lacs, que comme des accessoires au traitement.

M. le docteur Petit, dans un rapport sur l'épizootie qui a régné dans l'arrondissement de Sainte-Ménehould, pendant le cours du printemps de l'année 1825, vous a paru avoir tracé d'une main sûre le tableau fidèle de cette épidémie, de ses symptômes, de sa marche et de son traitement. Les résultats des ouvertures cadavériques auxquelles il s'est livré, viennent à l'appui des renseignemens que vous aviez déjà recueillis, et qui vous avaient appris qu'essentiellement inflammatoire, cette maladie attaquait simultanément les organes de la respiration et ceux de la digestion.

M. Lemercier, médecin à Epernay, vous a fait part d'un cas d'hydrophobie communiquée à un jeune homme de vingt-neuf ans, par la morsure d'un chien de chasse, qui, après s'être échappé d'un endroit où il avait été enfermé, lui sauta à la figure, et lui fit une plaie au côté gauche de la lèvre supérieure. Cette plaie, pour laquelle on ne prit point d'autre précaution que l'application d'un traitement simple, se cicatrisa en quelques jours. Le blessé, au milieu de la sécurité de sa famille, livré à de sombres pressentimens sur le sort qui l'attendait, fut plus de deux mois sans être atteint des accidens de l'hydrophobie, et encore ces accidens en imposèrent-ils, pendant deux jours, pour une affection de poitrine. Appelé le troisième jour, M. Lemer-

cier trouva le malade dans une crise épouvantable qui termina ses jours. Notre collègue regrette de n'avoir pu s'assurer de l'existence des pustules sublinguales, que le chirurgien russe Marochetti a signalées comme particulières à la rage; il regrette aussi de n'avoir pu obtenir l'ouverture du cadavre, ce qui rend nécessairement son observation incomplète.

M. le docteur Valentin, aussi un de vos correspondans, vous a adressé la deuxième édition de son voyage en Italie, corrigée et augmentée de nouvelles observations faites dans un second voyage. Cet ouvrage vous a paru plus complet, et renfermer tout ce qui intéresse l'art de guérir dans la péninsule italienne.

Un rapport vous a fait connaître la greffe par approche que propose M. Piérard, capitaine du génie à Thionville. Le nouveau procédé indiqué par votre correspondant paraît facile et avantageux.

Vos relations avec le Comice agricole de l'arrondissement de Châlons n'ont été ni moins nombreuses ni moins intéressantes que durant le cours des premières années de sa création.

Le compte rendu de ses travaux pour l'année 1825 vous a paru renfermer des faits et des expériences utiles et intéressans. Vous ne pouvez qu'applaudir aux soins et aux travaux de cette association, pour tout ce qui tend à augmenter l'action et le développement de notre agriculture. Vous avez vu aussi, avec plaisir, MM. les membres du Comice publier un journal dont le but essentiel, principal, doit être de répandre, dans nos contrées, les bonnes méthodes agronomiques.

Vous avez reçu de M. Philippa, botaniste cultivateur, un mémoire sur les plantations. Si cet écrit ne renferme pas de vues nouvelles, il a du moins l'avantage de

rappeler, en peu de mots, les procédés répandus dans les meilleurs traités sur ces matières.

M. Pascal, aumônier et régent de philosophie au collége de Châlons, vous a communiqué une traduction en vers du poëme latin de Lactence : le Phénix.

M. Bobillier, chargé des cours de chimie, de physique et de géométrie, à l'Ecole royale d'arts et métiers de cette ville, en vous faisant hommage d'un mémoire sur les puits à bascule, vous a donné une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il porte à vos travaux. Ce professeur, témoin par hasard des incertitudes d'un charpentier, sur les dimensions des différentes pièces qui doivent composer une bascule de puits d'arrosement, conçut la pensée du travail qu'il vous a adressé. Dans cet écrit, M. Bobillier n'a pas laissé la question sans la considérer sous toutes les principales faces qu'elle lui présentait; ainsi la fixation du contrepoids, la forme des vases, sont aussi déterminées par des formules rigoureuses, où toutes les conditions qui servent de base au calcul annoncent un observateur aussi intelligent que consommé (1).

De nouveaux membres, Messieurs et Collégues, sont venus vous dédommager des pertes que vous aviez faites, et remplir les vides qui existaient sur la liste de vos titulaires et de vos associés correspondans.

M. Jules Garinet, avocat à la cour royale de Paris, que depuis long-temps vous comptiez au nombre de vos associés, et dont vous avez su apprécier les ouvrages surtout remarquables par l'érudition, revenu dans notre ville, avait des droits à être admis parmi vous comme membre titulaire résidant.

Ce titre lui a été déféré.

Un de nos concitoyens, que nous avons vu apporter

---

(1) Voir page 67.

à notre collége une méthode d'enseignement qu'il tenait par tradition de la vieille Université, que le collége a vu avec regret s'éloigner, et qui est maintenant chargé de la direction de la bibliothèque de Châlons, M. Joppé, vous a fait hommage d'un écrit intitulé : *De l'Education en France sous l'empire de la Charte.*

Je regrette de ne pouvoir ici indiquer, même rapidement, les points principaux de cet ouvrage. Vous avez pu vous convaincre, par le rapport que vous vous êtes fait présenter, que tout ce qui élève l'ame vers le bien et l'attache à son pays, y domine. « Ainsi, dit » M. Joppé, deux grandes pensées qui sont sœurs, et » sont le principe de toutes les idées, de toutes les » actions généreuses, devraient être la base de tout sys- » tème d'éducation; je veux dire la religion et la patrie. » C'est toujours vers ce double but que les yeux seraient » fixés ; c'est dans leur intérêt seul que seraient données » toutes les leçons. On devrait accoutumer la jeunesse à » en faire, dès les plus tendres années, le mobile de » toutes ses actions ; car, comme l'a dit avec raison un » des plus grands écrivains de nos jours : il y a deux » choses qui revivent dans le cœur de l'homme, à me- » sure qu'il avance dans la vie, *la patrie et la religion.* » On a beau avoir oublié l'une et l'autre dans la jeunesse, » elles se présentent tôt ou tard à nous avec tous leurs » charmes, et réveillent au fond de nos cœurs un amour » justement dû à leur beauté. »

M. Joppé fait maintenant partie de la Société, comme membre titulaire résidant.

En plaçant sur la liste de vos associés correspondans les noms de MM. Aubriet, médecin à Vertus, et Ponsard, médecin à Vitry-le-François, vous avez voulu leur accorder la juste récompense due aux observations

et aux renseignemens qu'il vous ont transmis lors de l'épizootie de 1825. M. Ponsard vous a de plus fait hommage d'un mémoire fort intéressant sur la vaccine.

M. Warmé, docteur en médecine, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, et chirurgien aide-major au 1.er régiment de Grenadiers à cheval de la garde royale, qui vous avait adressé une dissertation sur les plaies de poitrine, a été aussi nommé associé correspondant. Cette dissertation vous a paru devoir être distinguée de la foule des essais de ce genre.

Les grands talens qui distinguent M. Gay-Lussac, ses nombreux travaux pour la propagation des sciences et des arts, qui ont fixé sur lui déjà depuis long-temps l'attention publique, ont fait naître parmi vous le désir d'entretenir avec ce savant d'utiles et intéressantes relations. C'est dans ce désir que vous avez inscrit le nom de M. Gay-Lussac sur la liste de vos associés correspondans.

Notre collégue, M. Vanzut, que ses occupations et son éloignement empêchaient d'assister à toutes vos séances, a été porté, d'après son vœu et sa demande, sur la liste de vos honoraires résidans. Cette nouvelle position de notre collégue ne vous privera ni de ses lumières ni du fruit de ses talens.

La mort vous a enlevé M. Claude-Jean Veau de Launay, docteur en médecine, ancien professeur des sciences physiques au collége royal de Reims. M. de Launay est auteur d'un ouvrage sur l'électricité.

Je n'ai plus qu'à vous entretenir des résultats des concours que vous aviez ouverts.

En demandant *Quelle a été*, en France, *l'Influence morale des sciences et des arts depuis cinquante ans*, vous espériez que l'importance de la question, que l'in-

térêt général qui s'y rattache, engageraient un grand nombre de concurrens à descendre dans l'arène pour y disputer la palme que vous aviez promise. Il en est autrement : votre attente a été trompée. Trois mémoires vous sont parvenus, et aucun n'a rempli vos espérances.

Il vous semblait que les concurrens, en faisant un juste éloge des progrès prodigieux que la plupart des sciences et des arts ont fait pendant cette période, démontreraient que ces progrès en réagissant sur les mœurs, les ont retrempées, leur ont donné plus de dignité, plus de sévérité, ou du moins ont atténué la frivolité, même la corruption que les temps antérieurs leur avaient malheureusement imprimées ; en un mot, vous croyiez qu'il était impossible de ne pas reconnaître que leur influence avait été bonne et salutaire ; vous n'imaginiez pas qu'il fût possible de nier cette vérité, et qu'on pût soutenir que depuis un demi-siècle les Sciences sans distinction et les Beaux-Arts avaient détruit la foi, matérialisé la France, et par conséquent exercé l'influence la plus pernicieuse.

Telle est cependant la thèse que développent les trois mémoires que vous avez reçus.

Les concurrens n'ont vu votre question que d'une manière spéculative. Ils ont méconnu les faits et la tendance morale des esprits de nos jours, tandis que la connaissance et l'appréciation de ces faits et de cette tendance morale suffisaient pour donner la solution du problème que vous aviez proposé.

C'est en se gardant bien de distinguer les diverses époques de la période à parcourir de cinquante ans, c'est en prenant en quelque sorte pour base l'époque des saturnales hideuses de notre révolution ; c'est surtout en confondant en une seule catégorie toutes les

sciences, en ne distinguant pas le philosophisme du dernier siècle, qui a fait beaucoup de mal dans le monde intellectuel et moral, des sciences astronomiques, nautiques, mathématiques, chimiques économiques, agricoles, commerciales et manufacturières, qui n'ont fait que du bien dans le monde matériel, et par une réaction évidente dans le monde moral; en un mot, c'est en argumentant toujours du particulier au général, que les auteurs des trois mémoires sont arrivés à cette conclusion, que les sciences et les arts ont exercé en France une influence pernicieuse depuis cinquante ans.

Vous avez pensé qu'une Société qui fait profession de respecter les choses, que ces trois concurrens condamnent, qu'une Société dont le but est d'encourager, autant qu'il est en elle, nos sciences, nos arts, notre industrie: objets de leurs mépris et de leurs anathèmes, ne pouvait admettre l'opinion exposée dans ces mémoires

Vous avez la satisfaction, Messieurs et Collègues, de pouvoir décerner le prix d'encouragement que vous offrez chaque année pour la propagation de la vaccine (1).

Aux pièces justificatives des nombreuses vaccinations que vous avez reçues, les Concurrens ont joint l'exposé d'observations cliniques fort importantes, desquelles il résulte que la découverte de Jenner, ainsi que l'expérience l'a démontré, préserve non-seulement du virus variolique, mais encore diminue et procure la guérison de différentes irritations chroniques, qui avaient résisté aux agens thérapeutiques les plus ra-

---

(1) M. Remy, médecin à Châtillon-sur-Marne, associé correspondant.

tionellement administrés. C'est surtout à M. de Salangre, chirurgien, à Soudron, que vous vous plaisez à adresser vos publics remercîmens pour les communications qu'il avait jointes à ses états, qui, parvenus au-delà du délai fixé par votre programme, n'ont pu faire partie du concours.

Tel est, Messieurs, le compte sommaire de nos travaux pendant le cours de l'année académique qui vient de s'écouler. Heureux quand nous pouvons vous signaler quelques nouvelles méthodes, quelques nouveaux produits! Toutefois, nous n'avons jamais oublié d'appliquer à nos travaux cette sage maxime proclamée par l'immortel auteur de la Charte, qu'à côté de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover. Aussi, ce n'est qu'après de longues épreuves que nous livrons aux méditations de nos concitoyens les découvertes des sciences et des arts qui peuvent trouver leur application dans nos contrées. Vous êtes bien persuadés d'ailleurs que, sous les auspices d'un ministre bienfaisant (1), ami des sciences et des arts, protecteur spécial de ce département, nous seconderons de tout notre zèle, de tous nos efforts les soins du gouvernement paternel d'un Roi incessamment occupé des progrès et de l'accroissement de notre industrie et de notre agriculture.

---

(1) M.gr le duc de Doudeauville, ministre de la Maison du Roi, présidant la séance.

SUR LES DÉSORDRES

DONT LES CAMPAGNES SONT QUELQUEFOIS LE THÉATRE.

Par M.r VANZUT.

QU'UN membre d'une société qui, d'après son institution, a fait de l'agriculture l'objet de ses travaux les plus assidus, la prenne aujourd'hui pour le sujet des réflexions qu'il se propose de soumettre à cette honorable assemblée, cette entreprise n'a rien en elle que de très-simple et de très-naturel. Mais s'il prétendait, par la nouveauté de ses aperçus, intéresser les hommes dévoués à l'exercice de l'art de cultiver les terres, étonner les savans et les philosophes par la profondeur de ses pensées, enfin par la richesse et l'élégance de son style, satisfaire le goût délicat de ses concitoyens familiarisés avec les chefs-d'œuvres de la littérature, une telle ambition exciterait à bon droit la sévérité des jugemens, et priverait le discoureur imprudent de l'indulgence dont il aurait cependant un si grand besoin.

Loin donc de moi l'idée de m'élever au-dessus de ma sphère, de vouloir instruire les hommes dont les leçons me seraient utiles, et de faire comme celui qu'un poëte latin nous représente ouvrant une grande bouche pour n'en faire sortir que du vent. N'imitons pas ces chanteurs maladroits qui forçent leur diapazon, et fatiguent les oreilles.

L'agriculture, cette mère nourricière du genre humain, ce berceau de tous les arts, qui méritait encore d'être celui de toutes les vertus, est inépuisable dans les sentimens d'admiration, d'amour, de bonheur qu'elle fait naître, comme dans sa faculté productrice de toutes les choses nécessaires à la vie. Pourquoi donc semble-t-elle quelquefois se refuser à recevoir dans sa plénitude l'hommage que les ames bien nées aimeraient à lui rendre? Pourquoi, la terre n'ayant pas changé, les saisons n'ayant pas cessé d'exercer leurs mêmes influences, la nature d'étaler le spectacle de ses phénomènes variés, le séjour de la campagne n'offre-t-il pas toujours en réalité les charmes dont la pensée se plaît à l'embellir? Pourquoi l'homme des champs n'est-il pas partout la vivante image de ces vénérables patriarches dont les vertus répandaient autour d'eux la confiance et l'amour, tandis que leurs bras fertilisaient la terre? Par quels moyens peut-on espérer de pouvoir rendre aux mœurs des campagnes leur innocence primitive? En posant ces questions, j'aurai suffisamment indiqué le sujet de mon discours.

Un penchant invincible entraîne les hommes de tous les états vers la campagne. Un ciel plus pur, la fraîcheur des ombrages, l'aspect riant des prairies, la liberté dont on y jouit, loin des servitudes de la société, versent dans leur ame le doux oubli des peines et des inquiétudes de la ville, et leur communique une nouvelle force dont ils auront besoin pour reprendre le cours de leurs travaux. Mais tandis que nous nous livrons aux charmes de la contemplation de la nature, tandis que nous portons peut-être envie au sort de l'habitant des campagnes, quel bruit vient frapper nos oreilles! quels cris nous effraient! D'une maison que remplissaient tout à l'heure des chants joyeux, sortent précipitamment des hommes qui, se soutenant à peine,

l'injure grossière à la bouche, le geste menaçant, vont se frapper; et cependant ces hommes habitent la même commune, cultivent les mêmes champs, et peut-être leurs familles ont-elles formé des alliances. Quel sujet a pu les diviser? Hélas! souvent ce ne sont que de misérables questions d'intérêt qui, agitées au choc des verres, ont bientôt atteint le degré de chaleur et de trouble auquel a monté les têtes un vin pris avec excès. Ah! fuyons cet odieux spectacle.

. . . .

Plus loin, un délit d'un autre genre dont l'auteur ne croit pas être vu, nous révèle l'origine de tous ces débats pour cause d'usurpation de propriétés; trop communs dans les campagnes. Un homme soulève la borne d'un champ, et la porte quelques pieds plus loin. Demain il viendra hardiment labourer la partie de terrain qu'il vient d'ajouter au sien.

Le soleil est sur son déclin, et avertit d'autres promeneurs de reprendre le chemin de la ville. Ils étaient au-delà du village, ils tournent autour de son enceinte pour jouir encore de l'aspect des jardins et des chenevières où brille une végétation vigoureuse. Un homme, et c'est encore un villageois, guidé apparemment par un sentiment brutal de haine ou d'envie, arrache de jeunes arbres, coupe ou brise ceux qu'il ne peut arracher, et se sauve en foulant aux pieds la plante, amour et espoir de la femme de ménage, qui voyait croître avec elle le trousseau de sa fille. L'étonnement, la stupeur paralyse un instant les promeneurs; cependant ils allaient crier, lorsqu'en se retournant, un autre objet vient frapper leur attention. Un groupe d'arbres qui les cache, leur laisse voir je ne sais quelle forme humaine qui, portant du feu d'une main, de l'autre lance des brandons enflammés dans une grange qu'une abondante récolte vient de remplir. Le feu en un instant embrase

la grange et les bâtimens qui l'avoisinent. Le scélérat, certain de l'effet de sa vengeance, rentre chez lui, sort par une porte opposée, et va lui-même appeler des secours qu'il sait devoir venir trop tard. Et de pareilles atrocités ont lieu à la campagne, dans ce séjour si souvent célébré comme celui de toutes les vertus ! Et c'est parmi ces hommes vénérés dans tous les temps par la candeur de leur caractère, par la simplicité de leurs mœurs, que se sont trouvés des êtres dégradés par les passions les plus viles et les plus affreuses ! Quel immense sujet de douloureuses réflexions ! Cependant je n'ai pas tout dit. Ne pourrais-je pas encore mettre au nombre des délits, que les lois peut-être devraient punir, les actes de violence et de brutalité si souvent exercés envers ces utiles animaux compagnons des travaux de l'homme, qui leur doit tous les jours son aisance et souvent sa sûreté, quand, à l'aide de leur vitesse, il échappe à la poursuite de son ennemi.

Sans doute les campagnes n'ont pas seules enfanté de pareils criminels; et, il faut l'avouer, il s'en trouve plus fréquemment dans les villes où je ne sais quelle fatale destinée, ennemie de la perfection des institutions humaines, a fait naître des foyers de corruption à côté des avantages de la civilisation. Mais où désormais l'homme honnête, ami du repos et de la pratique des bons sentimens, se réfugiera-t-il, si la corruption des villes a pénétré dans les campagnes, en a perverti les heureuses inclinations ; si au lieu de la franchise et de la vérité, il n'y trouve plus que la duplicité, le froid égoïsme en place de l'humanité, le vil intérêt se déguisant sous le masque de l'économie, la triste réserve remplaçant l'aimable abandon d'un cœur affectueux ; enfin ces semences précieuses de l'amour de son prochain et du désir de s'entr'aider, que la nature a placées dans les cœurs, étouffées par la haine et l'envie ? Hélas ! Il y

verra encore les prairies verdoyantes, les riches moissons, les eaux fraîches et limpides, l'ombrage des bois; mais il n'y reconnaîtra plus les hommes vénérables dont il se plaisait à peupler ces aimables retraites, et chez qui il supposait des vertus en harmonie avec tout ce qui les environne.

Où trouverons-nous la cause de ce désordre? et, quand nous l'aurons trouvée, quel en sera le remède?

Le voisinage des villes a toujours été, dit-on, fatal aux campagnes, sous le rapport des mœurs; et plus les villes sont populeuses et riches, plus ce voisinage est dangereux. Devons-nous adopter cette proposition dans toute sa rigueur? Je ne le crois pas. Il serait trop affligeant de ne voir d'un côté que des corrupteurs, de l'autre que des victimes, et d'avoir ainsi à gémir sur les effets de la civilisation qui, en agrandissant le domaine de l'esprit humain, fournit, il est vrai, trop souvent de nouveaux alimens aux passions, en même temps qu'elle augmente et perfectionne les moyens de les satisfaire.

On ne peut disconvenir que la fréquentation habituelle des villes, le spectacle des jouissances variées que le luxe y procure, ne fassent une vive impression sur l'esprit des habitans des campagnes, et qu'ils ne soient tentés de les éprouver. Alors leur imagination s'exalte bientôt par le contact de ces breuvages empoisonnés. L'ambition naît dans leur ame, jusques-là simple et modeste. Ils ont vu l'intrigue, l'avarice, l'audace et l'hypocrisie employées tour à tour pour arriver à la fortune; et les voilà qui s'essaient à échanger contre ces vices odieux leur franchise, leur bienfaisance, et bientôt leur probité.

Si les villes sont faibles en population, l'influence qu'elles exerceront sur les communes voisines sera à

peine marquée par quelque trouble dans les mœurs de celle-ci. Cette influence pourra donc être nulle, et les mœurs devront se représenter dans leur pureté primitive chez les habitans des campagnes éloignées des villes. Cependant ils ne sont pas encore à l'abri des atteintes de la corruption, dont les germes disséminés en quelque sorte dans l'air, comme ceux de la peste, pénètrent partout où il y a des hommes, et acquerront bientôt un funeste développement par la présence de quelque riche citadin, qui imprudemment aura amené avec lui dans ses domaines le scandale des mœurs relâchées de la ville.

Age d'or tant célébré par les poëtes, où les dieux mêlés parmi les mortels, leur enseignaient l'art d'être heureux par la pratique de toutes les vertus, as-tu réellement existé ? ou n'es-tu qu'une de ces brillantes inventions de l'esprit, destinées à charmer nos loisirs, et à nous distraire de nos souffrances habituelles. Ah! je serais tenté de croire qu'en effet il fut un temps où les hommes étaient meilleurs. Le plus parfait ouvrage du créateur a dû long-temps conserver l'empreinte de son origine; et s'il n'est plus ce qu'il a été, il faut sans doute attribuer sa dégénération à quelques-unes de ces grandes catastrophes qui, en changeant la face du globe, ont réagi sur les cerveaux des humains, les ont frappés de terreur, et ont faussé leurs idées sur les caractères du juste et de l'injuste. Cette existence d'une nature antérieure plus parfaite nous est en quelque sorte révélée par les murmures de notre conscience, toutes les fois que nous cédons à l'empire de nos passions. Et ces efforts par lesquels on voit les peuples, à des époques plus ou moins éloignées, chercher à détruire les abus qui, avec le temps, se sont introduits dans leurs gouvernemens, n'annoncent-ils pas un instinct de cette perfection morale à laquelle il serait d'autant plus permis à

l'homme de prétendre qu'il l'aurait possédée autrefois. C'est en effet à cette tendance vers la perfection, lors même qu'elle doit nous être refusée, que nous devrons tout le bonheur possible, puisqu'il en résultera la haine du vice et l'amour de la vertu.

C'est donc au législateur à fonder les institutions les plus propres à éclairer les esprits, et à répandre en tous lieux une solide instruction. Que cette instruction pénètre surtout dans les campagnes; mais qu'elle s'y présente sous des formes simples, claires et propres à faire impression. Associée à l'enseignement des dogmes de la religion, qu'elle apprenne à la jeunesse et à l'homme fait tout ce que l'on doit savoir pour vivre heureux et estimé de ses concitoyens, et les malheurs, la honte et les regrets qu'amène tôt ou tard l'oubli des préceptes de la morale.

Je voudrais que les lieux consacrés à l'instruction, que les temples eux-mêmes retentissent, à des jours fixes, de ces terribles arrêts des tribunaux, par lesquels les coupables de divers délits, ou sont soustraits de la société, ou sont condamnés à y traîner dans l'infamie une vie misérable. Mais peut-être cette forme de publication blesserait des usages reçus et respectés. Peut-être la chaire évangélique, consacrée aux vérités consolantes de la religion, ne doit-elle pas, s'écartant des bornes du domaine spirituel, épouvanter les hommes du tableau de leurs crimes et de leurs châtimens temporels. Mais au moins serait-il bon que les jugemens imprimés fussent lus publiquement par les maires des communes, au sortir du service divin, et affichés ensuite.

Ces avertissemens solennels frapperaient vivement les esprits, et seraient capables d'arrêter de sinistres projets, et de réprimer dans leur naissance des penchans

dangereux. Hélas! combien de coupables ne sont devenus tels, que parce qu'ils ont ignoré que les lois défendaient les actions qu'ils commettaient, ou parce que, dans leur funeste aveuglement, ils espéraient de les tenir ensevelies dans l'ombre. S'ils avaient su que la justice des hommes, éclairée par la justice du ciel, parvient à découvrir tous les crimes, une terreur salutaire se serait emparée d'eux, et ils seraient restés innocens.

Si ce genre d'enseignement de la morale peut être utile partout, c'est particulièrement dans les campagnes qu'on doit croire qu'elle produirait de bons effets. Les suites funestes du vice, mises sous les yeux par des exemples terribles, feraient une impression d'autant plus profonde qu'elle agirait sur des hommes qui peuvent bien, dans l'égarement de leurs passions, méditer une faute grave, mais qui ne trouveraient pas dans la simplicité de leur esprit et dans leur isolement habituel, les ressources propres à leur inspirer la confiance qu'ils échapperont aux peines que d'autres ont subies.

Si cet espoir d'une sorte de régénération des mœurs des campagnes, auquel le cœur de l'homme de bien s'abandonne avec complaisance, peut se réaliser un jour, elles reviendront alors ce qu'elles n'auraient pas dû cesser d'être, la source des penchans les plus aimables et les plus vertueux, et le véritable asile de la paix et du bonheur. Des rapports fréquens existeront toujours sans doute entre les villes et les campagnes; ils seront entretenus par l'attrait à la fois si doux et si puissant qu'offrent celles-ci dans la belle saison, et par le besoin des échanges des produits des arts contre ceux de l'agriculture. Mais la corruption tenterait en vain de s'y glisser et d'en souiller la pureté, lorsque les villageois imbus de bonne heure d'une saine doctrine, seront fortifiés contre les atteintes des passions, lorsqu'ils attacheront encore plus de prix à leur propre estime et

à celle de leurs concitoyens. Alors les habitans des villes seront portés d'eux-mêmes à payer le tribut de vénération dû à l'homme des champs, qu'aura respecté le soufle impur du vice, et dont les utiles et pénibles travaux fondent la prospérité des empires, quand ils sont, comme dans notre heureuse France, l'objet constant de la protection et des encouragemens d'un Roi renommé par ses lumières, par sa bonté et par la sagesse qui le dirige dans le choix des premiers agens de son autorité paternelle, tels que ce noble Pair (1) qui honore cette assemblée de sa présence, que la bienfaisance accompagne en tous lieux, et dont les vertus et les talens sont au-dessus des hautes dignités dont il est revêtu; tels encore que le digne Magistrat que ce département environne depuis tant d'années de son amour et de son respect, et à la conservation duquel il espère d'attacher long-temps encore son plus grand bonheur.

M.gr le duc de Doudeauville, ministre de la Maison du Roi, pair de France, membre honoraire de la Société, assistait à la séance.

EXTRAIT

DU

DISCOURS DE M.r DESSAUZAIS,

Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées.

M. Dessauzais, dans un discours intitulé modestement : *Observations*, passe en revue *différens objets qui font partie des travaux ordinaires des Sociétés savantes*, et se plaît à jeter au passage, avec rapidité, quelques réflexions sur les sujets divers que son imagination mobile et la coïncidence des idées amènent sous sa plume.

Il dit :

« En jetant les yeux sur la France on est saisi d'ad- » miration à l'aspect de la prospérité de son agricul- » ture. Cet état florissant, elle le doit à son industrie » et à la protection de son gouvernement.

» L'agriculture fut encouragée par les rois Louis xv » et Louis xvi.

» Dès le règne de Louis xv, on remarque une ten- » dance générale vers l'amélioration de l'agriculture. » Tous les esprits se tournent du côté de la science » agricole. Ce fut dans les vues de favoriser ces dis- » positions, que ce monarque ordonna l'établissement » de ces nombreuses sociétés, dont les travaux eurent » pour objet les moyens de fertiliser les terrains les » plus stériles.

» Ces sociétés se formèrent au milieu des cités de » la France les plus florissantes, et qui étaient le » centre de la civilisation des provinces auxquelles elles » appartenaient. C'était là que le goût des études litté- » raires était le plus répandu ; les lettres ne pouvaient » donc rester étrangères à ces réunions. Aussi, tous » les talens y reçurent-ils un bienveillant accueil; ce » qui fit naître une noble émulation parmi les jeunes » littérateurs. On en vit éclore des discours sur des » sujets d'une utilité générale, des essais de poësie; » et ces sociétés devinrent utiles à plusieurs gens de » lettres, en leur ouvrant une carrière qu'ils étaient » destinés à parcourir d'une manière brillante dans la » capitale.

» Cependant, quelques amertumes vinrent se mêler » au triomphe de ces jeunes poëtes amoureux de la » gloire. Le ridicule lança ses traits sur les auteurs » épris des faux brillans alors à la mode, et même » ils ne furent pas épargnés par le patriarche de la » littérature.

» Ces débats littéraires ne faisaient qu'éveiller la » curiosité du public, sans interrompre les travaux » des sociétés d'agriculture, qui les continuèrent jus- » qu'à l'époque de l'agitation générale occasionnée par » les premiers mouvemens de la révolution.

» A cette époque, les troubles que celle-ci fit éclater » durent faire craindre l'abandon de la culture des » champs et les malheurs de la disette. Mais, malgré la » dévastation de quelques provinces, les habitans des » contrées épargnées par la guerre civile, trouvèrent » tant d'avantages dans quelques-unes des lois nouvelles, » et surtout dans la division des grands domaines et la » mise en circulation des biens de main-morte, jus- » ques-là si mal cultivés, qu'ils s'empressèrent de

» devenir propriétaires, de prolétaires qu'ils étaient,
» s'intéressèrent au terrain qui leur appartenait,
» et se livrèrent avec une ardeur extraordinaire à la
» culture de ces mêmes champs qu'autrefois, d'une
» main paresseuse, ils effleuraient à peine, sans goût
» et sans soins, lorsqu'ils les sillonnaient pour autrui.

» Aussi, lorsque le calme parut se rétablir, ces so-
» ciétés reprirent leurs paisibles occupations avec une
» impulsion plus forte, des moyens nouveaux et un
» zèle soutenu par un succès constant. »

L'auteur développe cette idée, qu'après une longue révolution la vie des champs ramène le calme, et fait en quelque sorte succéder les douces émotions du printemps aux ouragans de l'hiver; il fait sentir l'heureuse union que l'homme aisé se plaît à former de la culture des lettres et de la culture des terres; il voit avec plaisir les connaissances se répandre, les diverses branches des sciences se prêter de mutuels secours; enfin l'éducation reposer sur une base plus large, et le besoin de savoir devenir le besoin général de la nation.

Il ajoute :

« Dans le choix des études qui concourent à la
» bonne éducation et au développement des facultés de
» l'homme, il est reconnu depuis long-temps que les
» Belles-Lettres doivent occuper un des premiers rangs.
» Elles ennoblissent les sentimens de la nature, elles
» disposent l'esprit à la méditation, et par suite à l'in-
» telligence de ces idées abstraites que nous devons à
» ces puissans génies qui ont reculé les limites des
» sciences mathématiques. A l'appui de cette opinion
» sur le secours que les lettres prêtent à la haute géo-
» métrie, je citerai pour exemple le siècle de Louis XIV,

» moins grand par ses conquêtes que par le nombre
» d'écrivains illustres qui firent la gloire de la France.

» Cet élan vers les lettres était alors général en
» Europe; elles furent cultivées par Descartes, Pascal,
» Léibnitz et Newton. Pascal fut à la fois grand géo-
» mètre, penseur profond, dialectitien serré, ingé-
» nieux, critique, et son style est devenu un modèle
» de concision et de pureté. Léibnitz fut le premier
» métaphysicien de son temps, et rival digne de
» Newton. Comme géomètre, il partagea avec ce
» grand homme la gloire de l'invention de ces fameux
» calculs qui ouvrirent aux mathématiciens des routes
» jusqu'alors inconnues. »

M. Dessauzais, profond mathématicien lui-même, se plaît à suivre cette science dans ses nombreuses applications aux autres sciences ainsi qu'aux arts, qui semblent, par leur frivolité, repousser l'idée grave, méthodique et froide qu'éveille toujours le mot de mathématiques.

Après une savante discussion sur son emploi dans les constructions publiques, et surtout dans les monumens destinés au culte; monumens qui doivent réunir unité, majesté, grandeur, noblesse, tout ce qui tend à élever l'ame, à la porter au recueillement et à la contemplation; l'auteur applique sa théorie à la cathédrale de Châlons :

« L'église métropolitaine de cette ville (dit-il) nous
» offre de nombreux exemples de l'application de la
» géométrie. Que l'on considère, dans les voûtes et les
» croisées, les arcs en tiers-point, et la régularité des
» compartimens qui, dans les vitraux, forment ces
» courbes entrelacées les unes dans les autres, on y
» reconnaîtra la solution d'un cas particulier d'un pro-
» blème célèbre dans l'antiquité, et qui consiste à décrire

» un cercle tangent à trois cercles donnés. La solution » de ce problème ingénieux, et long-temps mis en » oubli dans les ténèbres du moyen âge, est due à » Viette, géomètre français, qui vivait sous le règne » de Louis XIII.

» On admire, dans cette ancienne cathédrale, la nef, » le chevet et la façade méridionale, où l'on remarque » une rosasse à douze compartimens égaux, et dans » laquelle les dessins variés de cercles qui se touchent, » paraissent avoir été tracés par la main du géomètre » le plus habile.

» Ce monument de la piété de nos pères fut en partie » la proie des flammes, dans le cours du XVI.e ou du » XVII.e siècle; le gouvernement en confia la restaura- » tion à Jules-Hardouin Mansard, célèbre architecte. La » voûte, le rond-point, ainsi que les chapelles du che- » vet de l'église ont été reconstruits avec soin. On y a » conservé le style arabesque des parties épargnées par » le feu; mais, dans le rétablissement de la façade oc- » cidentale formant l'entrée principale de l'église, on » ne reconnaît plus le talent de l'architecte de l'oran- » gerie et de la chapelle de Versailles. Cette façade » présente un grand mur, orné aux portes et croisées » au-dessus, de colonnes superposées dont l'accouple- » ment détruit tout l'effet. Tout cela forme une pièce » de rapport, un placage de mauvais goût, qui fait » contraste avec l'architecture gothique à laquelle ce » mur est adossé. Hardouin Mansard, ainsi que tous » les architectes de son temps, eut la manie de faire » un mélange informe et bizarre, en associant à des » constructions dans le genre gothique, de l'architec- » ture moderne empruntée de l'Italie. »

Enfin, de ces objets sérieux, l'auteur passe au plus frivole des arts en apparence, et retrouve encore l'in- fluence inévitable des mathématiques dans cette mesure

des sons qui, tantôt vifs et pressés, tantôt graves et lents, s'enchaînent cependant dans un espace de temps donné, se plient avec une scrupuleuse docilité au mouvement préparé, soutenu, réglé par un savant calcul, et qui de cette gêne apparente sortent plus purs, plus brillans, et font naître ces torrens d'harmonie qui élèvent l'homme jusqu'à la divinité, ou, plus modestes mais non moins puissans, leur font goûter toutes les émotions permises à l'humanité.

« La musique, dit l'auteur, cet art charmant que » l'on aime par instinct, adoucit les mœurs, donne » un nouvel éclat à la solennité de nos fêtes religieuses, » et ranime en nos cœurs les sentimens de piété que » nous inspirent ces augustes cérémonies ; enfin, la » musique est devenue dans les familles un accessoire » presque indispensable de l'éducation.

» Sans remonter au temps de Lully, que nos ayeux » seuls ont pu connaître, je puis du moins, Messieurs, » vous entretenir de la musique du célèbre Rameau, » dont j'entendis un des chefs-d'œuvres dans ma jeu- » nesse, l'opéra de *Castor* et *Pollux*. Il y avait de » la grandeur dans cette conception musicale. Le mo- » nologue (*Tristes apprêts*) me parut digne de sa répu- » tation. On citait encore un chœur de démons ; mais, » en dernière analyse, cette harmonie baroque et dé- » pourvue de ces modulations qui vont chercher le » cœur, me rappella ces paroles du Mondain :

« Il va siffler quelqu'opéra nouveau,
» Ou, malgré lui, court admirer Rameau. »

» Ce fut en vain que dans le discours préliminaire de » l'encyclopédie, l'illustre d'Alembert se montra pro- » digue d'éloges pour célébrer le savoir de ce compo- » siteur. La musique française, avec son ennuyeuse

» psalmodie, devait bientôt succomber sous les coups » que lui porta l'auteur de la Nouvelle Héloïse, qui, » dans son *Devin du village*, sut joindre l'exemple au » précepte. Cette nouvelle musique fut accueillie avec » transport, et l'on entendit le roi Louis XV lui-même, » chanter les airs charmans de cet opéra, *avec la voix* » *la plus fausse de son royaume*.

» La musique ne saurait être mise au rang de ces » arts d'agrément qui ne produisent aucune impression » durable, et que la mode fait paraître et disparaître » sans en laisser de traces. Pour en reconnaître toute » la puissance, il faut ouvrir les ouvrages de J.-J. Rous- » seau, et l'on retrouvera dans ce qu'il dit sur cet art » divin, le même enthousiasme et la même éloquence » qu'il emploie ailleurs pour faire la peinture des sen- » timens les plus doux du cœur humain.

» A cette époque, la musique s'était élevée pour ainsi » dire à la perfection dans la belle Italie ; elle y avait » produit les Durante, les Jomelli, les Pergolèse et le » gracieux Grétry qui fit ses études à Rome. Plusieurs » années après, deux fameux compositeurs, l'un de » l'Allemagne, l'autre de l'école de Naples, firent re- » tentir les rives de la Seine de leurs sons harmonieux. » Gluck et Piccinni divisèrent en deux partis tous ceux » que leur goût conduisait au temple d'Euterpe. Les » grands, les gens de lettres, les savans prirent part » à ces débats lyriques, et l'on vit d'Alembert, cet il- » lustre géomètre, figurer dans les rangs des Piccin- » nistes.

» Ce fut dans ce temps que parut, en Italie, un jeune » compositeur dont les chants, remplis d'une grâce ini- » mitable, peignaient tout ce que l'amour peut ins- » pirer de plus tendre, de plus exquis, de plus pa- » thétique, je veux parler de Sacchini dont le nom » ne saurait se perdre dans l'oubli. Par les soins de

» Framery, homme de lettres, l'un des chefs-d'œuvr
» de ce grand maître fut traduit en notre langue, et
» *Colonie,* jouée sur tous les théâtres, répandit un nou
» vel éclat sur ceux de la capitale, et fut chantée jus
» ques dans les lieux les plus sauvages de la Franc
» Bientôt après, Sacchini attiré dans la capitale par le su
» frage d'une auguste Souveraine, y donna de nouveau
» chefs-d'œuvres; je partageai l'enthousiasme qu'i
» firent naître, je fus témoin des applaudisseme
» d'une Princesse, vers laquelle les grâces naturell
» et la beauté attiraient tous les cœurs.

» Telle fut la puissance de cette musique enchant
» resse, qu'à l'époque où la France livrée à une fa
» tion de forcenés, ne présentait qu'un spectac
» d'horreur; on vit des tigres, amolis par les chan
» de Chimène et d'OEdipe, se laisser surprendre par
» pitié, devenir sensibles aux larmes, à la prière,
» déposer leur férocité.

» Depuis ces temps, des modifications se sont ir
» troduites dans l'art musical. Un grand maître a
» nous donner de nouvelles jouissances par des com
» binaisons d'harmonie et de mélodie que l'on ignora
» jusqu'à lui. O vous! qui regrettez une épouse, u
» fille chérie, et qui succombez sous le poids de
» mélancolie, quittez la solitude et vos noires pensée
» dirigez vos pas vers ce temple de l'harmonie où l'in
» mitable Pasta, digne interprète des compositio
» admirables de Rossini, vous charmera par des acce
» qui feront couler vos larmes, et donneront à v
» souvenirs de douleur, je ne sais quel attrait q
» l'on ne saurait exprimer.

» C'est le ciel qui a mis dans le cœur de l'homme
» goût des lettres, des sciences et des arts, pour alléger
» les peines de cette vie; c'est leur étude qui nous ren

» utiles à la société, et rapproche la distance qui sé-
» pare de la richesse et de la puissance, celui auquel
» la fortune a refusé ses dons, et qu'elle semble con-
» damner à l'obscurité. Les lettres nous rappellent aux
» sentimens de la nature ; elles leur prêtent une déli-
» catesse qui ne pourrait se développer sans leur se-
» cours ; enfin c'est principalement aux ouvrages d'es-
» prit que nous sommes redevables de cette urbanité,
» de cette politesse et des sentimens de tolérance qui
» honorent la France, et qui en feront toujours le
» séjour le plus heureux et la première des nations
» civilisées.



RAPPORT

De la Commission chargée d'examiner s'il convient de faire exécuter en grand la machine nouvelle, dite Broye mécanique *de M.* Laforest;

Par M. JEANDEAU, chef de l'instruction de l'École royale d'Arts et Métiers.

Messieurs et Collègues,

La machine soumise à l'examen de la commission composée de MM. Garinet, Grandamy, Prin, Mergez, Dessauzais et moi, consiste en un assemblage réunissant trois pilons, une double brosse et un séran.

Les pilons de forme particulière sont mus, suivant l'usage, par un arbre à cannes qui est censé recevoir la force motrice d'un manège ou de tout autre moteur. On peut également supposer que l'arbre à cannes est, comme dans le modèle, muni d'une manivelle à l'une de ses extrémités, et que le mouvement lui est imprimé par la force d'un homme; force que l'auteur dit être suffisante.

Le premier des pilons broye la chenevotte, et le second en expulse les débris, moyennant qu'un homme, pour chacun d'eux, soit là constamment pour présenter le chanvre à leur action, d'une manière tout-à-fait analogue à ce qui se pratique avec la broye ordinaire où ces opérations se font successivement en portant le chanvre, d'abord vers l'extrémité supérieure où les cannelures ont peu de profondeur, et ensuite près de l'axe où la pénétration des lames est plus considérable.

L'auteur de la nouvelle machine a suivi ce principe, en donnant aux cannelures du premier pilon peu de pro-

fondeur, et en en donnant beaucoup à celles du second ainsi qu'à celles du troisième, qui est une répétition du second, parce que, seul, il ne suffirait pas à débiter tout le produit du premier. Mais il reste à l'avantage de la broye ordinaire que la profondeur y est graduée, tandis qu'elle ne l'est pas dans la nouvelle machine; ainsi, pour cette opération, la broye ordinaire qu'on peut faire mouvoir avec une vitesse beaucoup plus grande et variable à volonté, sans le secours d'aucune autre force motrice que celle de l'ouvrier, présente pour cette opération des avantages incontestables sur la nouvelle machine.

Le sérançage n'offre absolument rien de nouveau ; il s'opère dans la méthode proposée par les moyens ordinaires.

Enfin, la préparation du chanvre est terminée par le passage de la filasse entre deux brosses, sur l'effet desquelles est fondé tout le système de la préparation du chanvre sans le faire rouir.

L'une des deux brosses est fixée sur un banc horizontal, les crins tournés vers le ciel. L'autre, qui est mobile, est renversée au-dessus de la première et guidée par un manche vertical à coulisse ; elle est tenue soulevée par un archet ; mais elle vient s'appliquer sur la première, à la volonté de l'ouvrier, qui la tire avec le pied par un étrier.

C'est l'espèce de sérançage opéré par ces brosses qui, suivant l'auteur, dépouille entièrement le chanvre de la gomme résineuse, que dans la méthode ordinaire le rouissage détruit ou dissout.

Quel que soit le préjugé que les essais précédens deversent sur ce système, votre Commission pense qu'il ne convient pas à la Société de repousser, sans un examen approfondi, une nouveauté qui présenterait autant d'utilité que celle-ci : mais comme il est évident que

les brosses sont la seule partie de la machine qui présente un effet nouveau, elle vous propose de faire exécuter en grand cette partie seulement de la machine, sans prétendre préjudicier aux droits de l'auteur, et de l'adjoindre à une broye ordinaire pour faire l'expérience du procédé avant de s'occuper de l'exécution de la machine entière. Il conviendrait pour cela que la Commission fut chargée de faire faire les opérations sous ses yeux, pour ensuite vous faire son rapport.

Les difficultés à vaincre et les conditions à remplir sont celles-ci :

Le chanvre non roui se dépouille-t-il aussi facilement que l'autre de sa chenevotte ? le sérançage s'en fait-il aussi bien et aussi promptement ?

Le déchet n'est-il pas plus considérable ?

L'opération du dégommage par les brosses n'exige-t-il pas un temps trop considérable dont la valeur renchérirait trop la matière ouvrée ?

Enfin le résultat de l'opération est-il véritablement aussi bon que les auteurs le disent ? etc., etc., etc.

En supposant que les conditions ci-dessus fussent remplies, votre Commission pense encore que les opérations séparées, comme elles le seraient en employant la broye ordinaire adjointe aux brosses, conviendraient mieux pour les agriculteurs que la réunion de ces opérations dans une seule machine, dont le service exige un homme pour tourner la manivelle, et cinq autres hommes pour exécuter les diverses opérations qui doivent être simultanées ; condition gênante, attendu que la préparation du chanvre, qui ne se fait pas en manufacture, est partout un ouvrage de remplissage qu'il faut pouvoir prendre et quitter à volonté, pour occuper isolément les gens dans les intervalles que laissent les travaux ordinaires.

RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE DE M. CARL,

INTITULÉ :

ESSAI SUR L'ORIGINE DE LA PAROLE.

Par M. Jules GARINET, avocat à la Cour royale de Paris, membre titulaire résidant.

Messieurs,

La parole humaine est un grand mystère de l'intelligence. A en juger par ses effets, il faut bien reconnaître en elle la maîtresse du monde. C'est elle qui fait et la possibilité et le charme des liaisons fondées sur la vertu.

Principe vivant de la société, la parole l'anime et la perpétue.

Considérée dans l'ordre de la religion, c'est la parole qui infuse en nous cette foi divine, inséparable de l'amour qui nous élève jusqu'à Dieu. *La foi*, dit saint Paul, *est de l'ouïe; et l'ouïe de la parole de Dieu*, dont il a mis le moyen, le véhicule dans la parole de l'homme.

L'excellence de la parole, caractère distinctif de l'espèce humaine, nous révèle toute la dignité de sa nature glorieuse.

Mais comment cet organe de la vérité est-il devenu l'organe du mensonge, du parjure et de la calomnie ? C'est que l'homme est tombé, et que les traces de sa dégradation doivent le suivre ici bas.

L'auteur du mémoire dont nous sommes chargés de rendre compte, n'a pas eu la prétention de résoudre toutes les difficultés de son sujet ; sachons lui gré toutefois de ses efforts.

Rechercher l'origine de la parole et du langage dans la nature même de l'être humain, dans ses besoins les plus profonds et les plus impérieux, dans ses rapports les plus simples et les plus vrais, telle est la position de la thèse que M. Carl aura à développer.

Vous le savez, Messieurs, chaque science a son langage ; la métaphysique emploie les termes dans un sens absolu et souvent différent du sens vulgaire. Il devenait indispensable de définir les mots pour éviter l'obscurité, parce que confondre en un sujet de cette nature les termes ou les mots, c'était confondre le sens et les originaux.

M. Carl définit ce qu'il entend par *langue, langage, parole.*

Une langue est la somme, la totalité des mots qui composent l'idiome d'un peuple, d'une nation. Le langage est la manifestation modifiée et spécifiée de la parole, une détermination que l'esprit lui donne.

La parole est l'ame du langage, l'ame des mots, l'ame des langues.

De ces définitions il suit que ce serait étrangement s'abuser que de confondre la parole humaine avec le

langage et les langues humaines. Ne serait-ce pas en effet confondre le principe avec ses conséquences ? L'auteur distingue encore le principe objectif de la parole de son principe subjectif. Par principe objectif l'auteur entend le pouvoir créateur, et par principe subjectif il entend la capacité de recevoir la parole, et la puissance de l'exprimer lorsqu'elle a été reçue.

Parole, révélation, manifestation intelligible et intellectuelle, sont pour M. Carl une seule et même idée rendue par des termes différens.

La parole humaine, dans sa simplicité, n'est ni l'expression d'une pensée, d'une notion, ni la réflexion d'une image; ce n'est point une conception venue par les sens. La parole est le produit simple de l'acte le plus simple possible; c'est l'expression de l'ame, de la volonté, la manifestation de la vie, la réaction de la créature vers son créateur.

La preuve de cette doctrine se retrouve dans le verbe *être*, verbe par excellence dans toutes les langues; sans lui point d'affirmation, point de sens, point de doctrine.

Admettons donc en principe avec l'auteur, que la puissance de parler ne vient pas de l'homme, et que l'origine de la parole part de plus haut; mais quand, comment, sous quelle forme, par quels intermédiaires, l'homme a-t-il reçu ce présent de la divinité ?

Ici, Messieurs, la carrière des systèmes est ouverte. Diodore de Sicile, Vitruve chez les anciens; Richard, Simon, chez les modernes, ont pensé que les hommes créés sauvages ont senti le besoin de se rapprocher, de s'entendre, et que c'est la nécessité qui a inventé les langues.

Il est assez curieux de voir comment M. Carl a

tâché, après Du Tremblay, d'accommoder ce système avec la révélation. D'abord il établit qu'il y a action et réaction d'une créature à l'autre; que tout est plein de rapports dans la nature animée. Si donc on voulait absolument que des sauvages se fussent réunis pour créer une langue, il faudrait bien convenir que la tâche n'était pas fort difficile; la nature en fournissait toutes les conditions, et en aurait fait tous les frais. Ces hommes réunis étaient hommes appartenant à un même genre, ayant même fond, mêmes besoins, mêmes facultés. Vides de mots et d'opinions, ils se trouvaient investis d'une même lumière en face des mêmes objets, recevant par conséquent mêmes impressions, doués de mêmes organes vocaux, quoique diversement modifiés, pour émettre ou exprimer au-dehors ce que chacun sentait et réfléchissait au-dedans. Ils ne devaient donc pas plus différer dans leur manière de sentir et de concevoir les formes lumineuses qui se réfléchissaient en eux, qu'ils ne différaient dans leur manière d'aspirer l'air; et les expressions simples de leurs conceptions devaient être semblables comme leur respiration. Ils avaient donc chacun en lui de quoi comprendre et évaluer ce qui était exprimé par un autre que par lui.

J.-J. Rousseau attribue à l'amour l'invention du langage. Il pense que le genre humain habita d'abord les contrées méridionales, et que la première proposition de cette langue fut, *aimez-moi*, *aimons-nous*. L'amour est un grand maître, on le sait; mais c'est reculer trop loin sa puissance que de lui attribuer le pouvoir créateur des langues. Chaque passion a son langage; il n'en est peut-être pas de plus circonscrit que le langage de l'amour : comme cette passion ne roule que sur un petit nombre d'idées, le retour des mêmes expressions y est très-fréquent. C'est ce qu'on

peut remarquer des sons dans la musique consacrée aux sentimens tendres en général, et à l'amour en particulier. Ainsi cette peuplade sauvage, sortie du cerveau échauffé de Rousseau, devait avoir beaucoup de muets; car les amoureux seuls auraient eu la puissance de la parole, tandis que les vieillards, condamnés au silence, eussent été bons tout au plus *pour garder les manteaux*. J.-J. Rousseau a senti depuis la faiblesse de son système, lorsqu'il a écrit *que la parole paraît avoir été fort nécessaire pour établir la parole.*

Il n'entrait point dans le plan de M. Carl d'examiner tous ces systèmes; car, sans sortir de l'homme, il s'adonnait à la recherche de l'origine de la parole.

Mais cette nature humaine, livrée aux visions philosophiques, ne pouvait satisfaire dans ses résultats l'esprit religieux de notre auteur; il n'a point hésité d'invoquer le témoignage de la Genèse. Dans la grande œuvre de la création, Dieu dit: Faisons l'homme à notre image, et cela fut ainsi. Dieu forme son corps du limon de la terre, lui donne la puissance de croître et de multiplier: voilà l'homme physique. Ses organes sont créés en capacité, en forme propre à recevoir la parole; alors le seigneur répandit sur son visage un souffle de vie, et l'homme eut une ame vivante, c'est-à-dire immortelle. Dom Calmet observe que le texte chaldéen porte que l'homme fut fait en esprit parlant, c'est-à-dire qu'il reçut à la fois l'ame et la parole. Suivant cette version, le signe apparent, le signe extérieur de l'ame serait la parole; et voilà pourquoi l'homme seul, entre toutes les créatures, a la parole en puissance pour chanter gloire à Dieu, pour réagir vers l'auteur de son être, et pour lui présenter en qualité de pontife-né de la nature, les hommages de toutes les créatures qui coexistent avec lui, et qui lui sont soumises.

Voudrait-on tirer quelque argument contre le privilège exclusif que nous reconnaissons dans l'homme, en prétendant que quelques oiseaux émettent des sons qui approchent de la vérité, de la parole humaine? Nous soutenons que ces oiseaux ne sont rien autre chose que des instrumens vocaux qui rendent des sons, et que ces animaux ne sont jamais parvenus par eux-mêmes à pouvoir énoncer une seule proposition. Affirmons donc encore une fois que l'homme seul a puissance de parler la parole de l'ame et de l'intelligence; car lui seul a reçu le souffle de Jehovah, l'esprit *vivificateur,* le verbe principe de la vie.

M. Carl, en attribuant à la parole de Dieu le pouvoir créateur, a reconnu avec saint Jean, que par le verbe *toute chose a été faite, et que sans lui rien de ce qui a été fait n'a été fait.* Aussi a-t-il pris pour épigraphe de son discours, ces paroles : *In principio erat Verbum.* L'analyse des opinions de notre auteur nous a conduit à découvrir un grand contre-sens de toutes nos traductions françaises. *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était Dieu.* La Vulgate a parfaitement rendu le sens du texte : *In principio erat Verbum* : Εν αρχῃ ην λογος. Le mot αρχη ne signifie point ici le commencement, mais le principe, la source de l'être. Le verbe de toute éternité est Dieu, en Dieu, avec Dieu. Il a été revélé, dans le temps, au jour de la création. Le verbe n'a point eu de commencement parce qu'il n'a point été créé. Ainsi ne disons plus *au commencement était le Verbe*, mais bien *dans le principe était le Verbe, et le Verbe était Dieu.* De cette manière on exclut l'équivoque, et on lève la contradiction entre l'idée de Dieu, verbe infini, éternel, et l'idée de commencement qui en est exclue, et ne peut subsister avec celle de l'eternité transcendante et simple.

M. Carl a bien prévu l'objection qui lui serait

adressée, et il a répondu d'avance au reproche d'avoir étayé des thèses philosophiques sur la révélation. Le principe originaire de la parole humaine se trouvant dans l'ame, il fallait nécessairement parler de l'ame, et de Dieu son créateur, parce que le principe se trouve toujours et nécessairement au-delà de ses effets et produits. « Ce n'est point la raison, dit-il, faculté trop » secondaire de l'ame, et posée par elle, qui pourra » jamais comprendre, embrasser l'infini. C'était donc » sur la révélation qu'il fallait nous appuyer pour nous » élever sans orgueil, comme sans danger, jusqu'à » l'origine de la parole humaine, jusqu'à celle de » l'homme et de sa vie. »

Mais si la parole une et simple dans son origine est devenue successive, c'est-à-dire si elle est passée en mots articulés, en propositions, comment cela est-il arrivé ?

Nous n'en savons rien. M. Carl avoue que c'est pour lui un mystère, ce qui ne l'empêche pas d'avoir recours à des comparaisons tirées de la glace du prisme et du rayon solaire, pour chercher à en pénétrer le sens. Quoi qu'il en soit, nous dirons avec MM. de Port-Royal, que comparaison n'est pas raison, et que dans le langage de la métaphysique il est toujours dangereux d'y avoir recours. Voici ce que nous avons cru remarquer dans le système de M. Carl.

L'histoire de la transformation de la parole une et simple en propositions articulées, en mots successifs est intimement liée à celle de la chute et de la dégradation de l'homme. Dieu avait gratifié sa créature du don de la parole; l'homme par la réflexion active qu'il en fit en lui-même, s'écarta de la défense qui lui avait été faite, d'admettre le mal, car le mal existait avant lui. La réflexion active que l'homme fit en lui-même de cette défense, l'a conduit à l'exploration

à la déduction, à l'analyse de la parole divine, puis à l'infraction réelle de sa loi. Adam, dans son état d'innocence, était éclairé des lumières du Saint-Esprit, et cette lumière se répandait dans toutes ses facultés, dans l'ame sensitive, l'imagination, la mémoire et les sens ; il lui en resta encore assez, quoique en moindre partie, après sa désobéissance, pour remplir le rôle auquel il était appelé dans ce monde. Et c'est à l'aide de cette lumière que l'homme a trouvé les langues.

L'auteur a cru trouver la preuve de ce qu'il avance dans l'homme enfant, *infans*, qui a la parole en puissance, mais qui n'a pas la puissance de la parole. Ce qui veut dire que la parole est inhérente à la constitution intellectuelle de l'être humain, mais que la faculté de l'émettre par le langage ne lui vient que par les impressions extérieures d'autres hommes.

Il reste à M. Carl à montrer comment l'enfant apprend à parler, et il se tire heureusement de cette tâche.

Dès que l'enfant a perçu la lumière physique il commence par réfléchir passivement les objets sensibles qu'il aperçoit autour de lui. A force d'entendre appeler un chat, par exemple, il retient le nom de cet animal. De la réflexion passive des objets, l'enfant passe à la réflexion active en lui-même des sensations que ces objets lui causent et lui font éprouver. Si le chat a déployé sa griffe contre l'enfant, et que cet enfant entende dire que ce chat est méchant, il attachera à ce mot méchant, un sens qu'il appliquera à tout ce qui lui causera de la douleur, ou qui lui inspirera de la crainte.

L'enfant entend prononcer le verbe type de la parole, mais ce mot n'a point de sens pour lui: Pourquoi? c'est que ses sens lui montrent le type du substantif, et qu'il ne voit pas le prototype du verbe. Néanmoins

les organes de l'enfant réfléchissent le son vocal du verbe, et le confient à la garde de sa mémoire.

A force de concevoir, de réfléchir, d'entendre, l'enfant parvient à énoncer une proposition; il en forme d'autres sur ce premier modèle. *On apprend plus de choses utiles de sa nourrice que dans les plus célèbres universités du monde.* L'enfant, parvenu à un certain degré de science et d'expérience, doit abstraire de la multitude de conceptions et de mots acquis par ses réflexions particulières et relatives, pour s'élever à des notions plus générales, et toujours plus générales, jusqu'à ce qu'il arrive à la compréhension du système grammatical et à la connaissance complète des lois d'une langue.

Mais il est une loi qui domine le discours et la pensée : c'est la loi logique, celle de la vérité; c'est la conformité de la pensée avec la loi de son objet. La parole humaine rend témoignage de la vérité logique, et la vérité de la parole humaine ne peut se trouver que dans la source de cette parole. Aussi l'homme, pour affirmer la vérité par serment, demande-t-il que Dieu lui soit en aide, qu'il concourre avec lui pour émettre la parole, et pour prononcer son serment.

C'est ici, Messieurs, qu'après un long examen nous sommes forcés de terminer notre analyse, qui eût été plus courte si le mémoire n'eût été lui-même fort analytique.

Vous sentez, Messieurs, que ce travail de l'auteur demande une suite, et il l'annonce; vous la recevrez avec plaisir, car M. Carl soutient toujours les bonnes doctrines. Il appartient plus, par sa manière, à l'école allemande qu'à l'école française. On ne saurait être trop clair en français, dût-on s'exposer à répéter souvent les mêmes expressions; cela vaut encore mieux que de créer des mots, ou de les détourner de la signification qu'on y

attache ordinairement. Il nous semble, cependant, qu
l'auteur a traité son sujet sur un ton un peu trop trans
cendant; mais le sujet est transcendant par lui-même

Au reste, il est facile de s'apercevoir que M. Ca
a l'esprit orné d'une multitude de belles connaissances
et qu'il cherche les rapports qui les font aboutir à u
centre commun. C'est ainsi qu'il a vu des points de con
tact entre l'étude de la grammaire générale et celle de
sciences médicales qu'il cultive par état. Si, d'un côté
l'anatomie et la physiologie lui montrent comment la vi
physique se manifeste par la formation des organes, e
comment, par des formes matérielles, elle entre en rap
port avec le monde matériel; de l'autre côté, la gram
maire générale, qu'on pourrait appeler la physiologi
et l'anatomie du langage, lui montrent comment la vi
psychique et intellectuelle se fait également des organe
et des formes pour entrer, par leur moyen, en commerc
avec le monde intellectuel et physique. Il y a soixante an
qu'un jeune homme, qui aurait traité ces sujets d'un
manière religieuse, n'aurait excité, parmi la jeuness
de cette époque, qu'un sourire de pitié. Tout est bie
changé depuis. L'école moderne de la philosophie es
religieuse parce qu'elle est savante. Si un peu d
science nous éloigne de la religion, beaucoup nous
ramène. C'est Bacon qui l'a dit; et quand il ne l'aurai
pas dit, cela n'en serait pas moins vrai.

NOTE
SUR LES PUITS A BASCULE;

Par M. Bobillier, *Professeur à l'École royale d'Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne.*

Quoique la construction de la bascule d'un puits soit fort simple, les charpentiers éprouvent cependant des difficultés à lui donner les dimensions convenables. Le hasard m'ayant rendu témoin d'un travail de ce genre, j'ai pu m'apercevoir de leurs tâtonnemens multipliés, quelquefois même infructueux. J'ai donc été naturellement conduit à appliquer le calcul à cette machine, et, bien que la théorie en soit tout-à-fait élémentaire, j'ai cru pouvoir en faire hommage à la Société, à raison du grand nombre de puits que l'on rencontre dans le département de la Marne, et de l'intérêt spécial qu'elle porte à tout ce qui est relatif à la culture des champs et des jardins.

La figure I, ci-jointe, représente la section faite dans le puits, par le plan vertical que déterminent son axe et la potence OF de la bascule AOB.

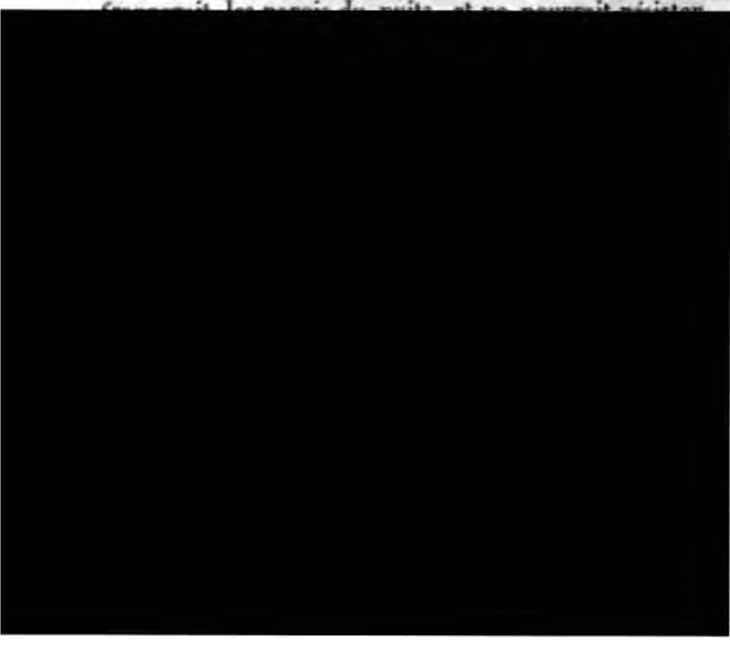
Cette bascule se compose de deux bras de levier OB et OA, dont les extrémités A et B sont armées d'un contre-poids Y, et d'une chaîne BV à laquelle est suspendu un seau V; elle est mobile autour d'un axe fixe O, entre deux droites EC, GD faisant un angle COD, que l'horizontale AB divise également. Pendant ce mouvement, la chaîne BV demeure verticale, et son extrémité V décrit un arc de cercle MVN parfaitement égal à l'arc CBD.

Je me propose de déterminer tous les élémens né-

[redacted]

cessaires à la construction de cette machine, savoir : la hauteur de la potence, sa distance à l'axe du puits, et l'étendue de la fourche ou mortaise dans laquelle se meut la bascule : les longueurs et la forme des bras de ce levier ; l'angle de ses positions extrêmes, qu'il est utile de connaître pour lui donner le mouvement convenable ; enfin la grandeur du contre-poids et la pression de l'axe de rotation sur ses appuis. On conçoit que ces quantités sont arbitraires, du moins entre certaines limites ; il ne s'agit donc ici que de rechercher les dimensions les plus avantageuses au jeu et à la durée de cet appareil.

Les conditions essentielles de sa bonté consistent en ce que le seau doit parcourir, dans le sens vertical, un espace égal à la profondeur du puits, et, dans le sens horizontal, une distance tout au plus égale à son diamètre, ou, plus exactement, à la différence des diamètres du puits et du seau. La première condition est manifeste ; si la deuxième n'était point satisfaite, le seau [redacted]



et substituant

$$x^2 = (x - 2R)^2 + \frac{H^2}{4};$$

développant le carré de $x - 2R$, omettant le terme x^2 commun aux deux membres, il vient

$$0 = -4Rx + 4R^2 + \frac{H^2}{4},$$

équation du premier degré, d'où l'on tire

$$x = R + \frac{H^2}{16R}.$$

Ainsi, *le bras de levier du seau est égal à la différence des rayons du puits et du seau, augmentée du carré de la profondeur du puits divisé par seize fois cette même différence.* Cette expression n'est, à proprement parler, que la plus petite valeur dont ce bras de levier soit susceptible.

Le premier terme de la formule précédente peut généralement être négligé relativement au second; de plus, la quantité R diffère peu du rayon du puits; on peut donc dire que *le bras de levier du seau est sensiblement en raison directe du carré de la profondeur du puits, et en raison inverse de son rayon.*

De là résulte encore qu'*une bascule peut être transportée d'un puits à un autre, pourvu que les carrés de leurs profondeurs soient à peu près entr'eux comme leurs rayons.*

La valeur de x peut s'écrire ainsi :

$$x = R + \frac{H}{16R}H,$$

ce qui fait voir approximativement que cette valeur est plus grande ou plus petite que H, suivant que H est plus grand ou plus petit que 16 R ; on aura exactement $x = H$, lorsqu'il existera entre R et H la relation

$$H = R + \frac{H^2}{16R};$$

cette équation peut se mettre sous la forme

$$\frac{H^2}{R^2} - 16\frac{H}{R} = -16,$$

et alors on en tire

$$\frac{H}{R} = 8 + \sqrt{48},$$

ou, à très-peu près,

$$H = 15\,R.$$

Conséquemment, *le bras de levier du seau est égal à la profondeur du puits, quand cette profondeur vaut* 15 *fois son rayon*. Je me suis arrêté sur ce cas particulier, attendu que les charpentiers, auprès desquels j'ai pris des renseignemens, m'ont assuré qu'en donnant au bras de levier x une longueur égale à la profondeur du puits, le jeu de la machine était infaillible. Si cette assertion est vraie, on peut en conclure que les profondeurs des puits à bascule des environs de Châlons n'excèdent pas quinze fois leurs rayons.

Supposons que H soit constant et R variable dans la formule

$$x = R + \frac{H^2}{16\,R};$$

à mesure que le premier terme croît, le second décroît et réciproquement; on a d'ailleurs $x = \infty$ dans chacune des hypothèses $R = 0$ et $R = \infty$; cette expression est donc susceptible d'un *minimum*; appliquant la règle du calcul différentiel qui consiste à faire $\frac{dx}{dR} = 0$, on trouve

$$\frac{dx}{dR} = 1 - \frac{H^2}{16R^2} = 0,$$

d'où $H = 4\,R$, et par suite $x = 2\,R$. Ce résultat ne peut se réaliser dans la pratique; mais il apprend que le bras de levier x est d'autant plus petit que l'ouverture du puits est plus considérable.

La valeur de x, étant fonction de R, dépend aussi du rayon du seau ; ce rayon n'est donc pas arbitraire, comme on aurait pu d'abord le penser ; les seaux que l'on emploie ne laissent rien à désirer ; ils sont plus hauts que larges et renflés vers le milieu, ce qui les garantit, autant que possible, du frottement contre les parois du puits.

Quelques-uns des élémens cherchés se déduisent immédiatement des considérations qui précèdent : — La hauteur OF de la potence, par rapport à l'ouverture du puits, soit que cette ouverture se trouve à fleur de terrain, soit qu'elle se trouve exhaussée au moyen d'un mur ou d'une margelle, doit être un peu plus grande que la moitié de la profondeur H. — La distance de cette potence à l'axe du même puits, étant exprimée par x — R, est égale à $H^2 : 16\,R$. — Quant au bras de levier du contre-poids, sa longueur est indifférente, pourvu qu'il n'arrête point, en touchant la terre, le mouvement de rotation de la bascule ; on le fait généralement plus court et plus matériel que celui du seau. On reviendra sur cet article dans un instant. — Ces divers résultats établissent que la machine dont il s'agit n'est applicable qu'aux puits de peu de profondeur.

Si l'appareil est bien construit, on peut en retirer aisément les dimensions du puits ; en effet sa profondeur est double de la hauteur de la potence, et son diamètre le déduit de l'équation

$$x = R + \frac{H^2}{16\,R}, \text{ d'où, } 2\,R = x - \sqrt{x^2 - \frac{H^2}{4}}.$$

Déterminons présentement la plus grande inclinaison θ de la bascule sur l'horizon ; le triangle OCK fournit tout de suite :

$$\tang \theta = \frac{CK}{OK}, \ \sin \theta = \frac{CK}{OC}, \ \cos \theta = \frac{OK}{OC},$$

ou, en remarquant que

$$CK = \frac{H}{2},\ OK = \frac{H^2}{16R} - R,\ OC = \frac{H^2}{16R} + R,$$

et, en substituant

$$\text{tang}\,\theta = \frac{8\,RH}{H^2 - 16\,R^2},\ \sin\theta = \frac{8\,RH}{H^2 + 16\,R^2},\ \cos\theta = \frac{H^2 - 16R^2}{H^2 + 16R^2}$$

si l'on désigne, pour simplifier, le rapport R : H par α, ces expressions deviennent

$$\text{tang}\,\theta = \frac{8\,\alpha}{1 - 16\,\alpha^2},\ \sin\theta = \frac{8\,\alpha}{1 - 16\,\alpha^2},\ \cos\theta = \frac{1 - 16\alpha^2}{1 + 16\alpha^2}.$$

L'une quelconque d'entr'elles servira, en faisant usage d'une table de logarithmes, à déterminer l'angle θ ; dans l'hypothèse $\alpha = \frac{1}{15}$, qui, comme on l'a vu, paraît convenir aux puits des environs de Châlons, l'on a

$$\text{tang}\,\theta = \frac{120}{209},\ \text{d'où},\ \theta = 27^\circ\ 51'\ (\text{ancienne division}).$$

Je représente (*Fig.* 2) par E et E′ les demi-épaisseurs *bd* et *bc* de la bascule et de la potence, et je me propose de calculer la distance β de l'axe de rotation *o* à la partie inférieure *ac* de la mortaise. A cause du triangle *oac*, l'on a

$$oc = (ab + bc)\ \text{tang}\ oac,\ \text{ou}\ \beta = \left(\frac{E}{\sin\theta} + E'\right)\text{tang}\,\theta$$

expression qui se réduit à

$$\beta = \frac{E + E'\sin\theta}{\cos\theta},$$

ou bien, en remplaçant sin θ et cos θ par leurs valeurs en fonction de α,

$$\beta = \frac{E(1 + 16\alpha^2) + 8\,E'\alpha}{1 - 16\,\alpha^2}.$$

On peut, sans crainte d'erreur sensible, omettre les termes affectés du carré de α, ce qui donne

$$\beta = E + 8\,E'\alpha.$$

Supposant $\alpha = \frac{1}{15}$, il vient

$$\beta = E + \frac{8}{15} E',$$

résultat au moyen duquel on évitera dans la pratique un grand nombre de tâtonnemens.

Il reste à examiner quelles doivent être la forme de la bascule et la grandeur du contre-poids ; ce sont, sans contredit, les élémens qui ont le plus d'importance, et ceux aussi qui se trouvent généralement les plus vicieux.

D'abord, il est visible que le centre de rotation et le centre de gravité de la bascule, supposée horizontale, doivent appartenir à une même verticale, et que le second point doit être au-dessous du premier ; s'il en était autrement, le poids de la bascule agirait, à l'origine du mouvement, en sens inverse de la puissance ; en outre, les positions d'équilibre étant instantanées, ce mouvement serait brusque, et il s'ensuivrait des chocs assez violens pour détruire à la longue la solidité de la potence.

Si l'on dispose convenablement le contre-poids et le le centre de gravité du levier, on peut s'arranger de manière que la plus petite force soit capable de faire jouer la machine, soit qu'il s'agisse de faire descendre le seau, soit qu'il s'agisse de l'élever ; c'est ce que va confirmer l'analyse suivante :

Soient x et x' les bras de levier connus du seau et du contre-poids ;

P, le poids du seau et de sa chaîne, et Q celui de l'eau qu'il renferme quand il est plein ;

G, le poids de la bascule ;

Y, la grandeur inconnue du contrepoids ;

Enfin z, la distance inconnue du centre de gravité de la bascule à l'axe de rotation.

La question se réduit à faire voir qu'il existe toujours des valeurs de Y et de z, telles que la bascule se trouve naturellement en équilibre dans ses positions extrêmes.

Imaginons (*Fig.* 3) que le levier ait atteint sa position supérieure, auquel cas il fait avec l'horizon un angle θ; dans cet état il est sollicité d'une part par le contre-poids Y, et de l'autre par les forces P et G; les distances de ces forces verticales à l'axe de rotation sont $x' \cos\theta$, $x \cos\theta$ et $z \sin\theta$, et leurs momens, par rapport au même axe, sont exprimés par $Y x \cos\theta$, $P x \cos\theta$, $G z \sin\theta$; la condition essentielle pour qu'elles s'entre-truisent, est donc

$$Y x' \cos\theta - P x \cos\theta - G z \sin\theta = 0.$$

Supposons actuellement que le levier ait atteint sa limite inférieure, et qu'il soit sollicité d'un côté par Y et G et de l'autre par P + Q; on aura dans le cas d'équilibre

$$Y x' \cos\theta - (P + Q) x \cos\theta + G z \sin\theta = 0.$$

Ces deux équations serviront à déterminer Y et z; il suffira pour cela de les ajouter et de les retrancher tour-à-tour; on obtiendra

$$2 Y x \cos\theta - (2 P + Q) x \cos\theta = 0,$$
$$- Q x \cos\theta + 2 G z \sin\theta = 0,$$

d'où l'on tire aisément

$$Y = \frac{x}{x'} \left(P + \frac{Q}{2} \right); \quad z = \frac{Q x}{2 G \tang\theta}.$$

En vertu de la première formule, *le contre-poids est indépendant de l'angle* θ, *et doit faire équilibre à* $P + \frac{Q}{2}$, *c'est-à-dire, au seau à moitié rempli d'eau.*

Si l'on substitue dans la seconde la valeur de tang θ, il vient

$$z = \frac{Q x (1 - 16 \alpha^2)}{16 . G \alpha};$$

négligeant le terme affecté de α^2 à raison de sa petitesse, et remettant $R : H$ au lieu de α et $H^2 : 16 R$ au lieu de x, on trouve

$$z = \frac{Q H^3}{256 \cdot G R^2};$$

d'où il suit que *la distance du centre de gravité de la bascule à l'axe de rotation doit être en raison directe du poids de l'eau que renferme le seau et du cube de la profondeur du puits, et en raison inverse du poids de la bascule et du carré du rayon du même puits.*

Il est important de s'assurer jusques à quel point cette condition peut influer sur la forme de la bascule ; considérons à cet effet un levier de matière homogène, et cherchons la courbure qu'il faudrait lui donner pour que son centre de gravité ait la position voulue.

Soient *abc* (*Fig.* 4.) ce levier circulaire, *o* son centre, *ac* la corde qui le sous-tend et *k* son centre de gravité ; on démontre dans tous les traités de mécanique que

$$bc \times ko = bo \times dc.$$

appelant u le rayon cherché bo, puis, observant que

$$bc = x, \quad ko = u - z, \quad dc = u \sin\left(\frac{x}{u}\right),$$

et substituant, l'on aura

$$x\,(u - z) = u^2 \sin\left(\frac{x}{u}\right),$$

équation transcendante d'où l'on ne peut tirer u que par approximation ; remplaçant pour cela $\sin\left(\frac{x}{u}\right)$ par les deux premiers termes

$$\frac{x}{u} - \frac{x^3}{6u^3}$$

de son développement, ce qui n'altère pas sensiblemen l'équation, attendu que la courbure du levier étant

peu considérable, le rapport $x : u$ est lui-même assez petit ; on a

$$u = \frac{x^2}{6z};$$

si l'on met actuellement au lieu de x et de z les valeurs trouvées ci dessus, il vient

$$u = \frac{G}{6Q} H.$$

Ainsi, *suivant que* G *est plus grand ou plus petit que* 6 Q, u *est plus grand ou plus petit que* H ; *et le rayon de la bascule, toutes choses égales d'ailleurs, doit être proportionnel à la profondeur du puits.*

La plus petite force, comme on l'a établi plus haut, est capable de faire sortir le levier de son état d'équilibre ; mais à mesure qu'il s'abaisse, son poids se rapproche de la verticale menée par le centre de la rotation et l'appui qu'il prêtait dans le principe à la puissance diminue ; le poids agit même en sens inverse du mouvement quand la bascule a dépassé sa position horizontale, et enfin lorsqu'elle a atteint sa limite inférieure, il faut une force Q pour l'y maintenir. Ainsi la puissance, pendant la descente du seau, croît progressivement de o à Q ; la même loi a lieu pendant son ascension. Ceux qui ont l'habitude de cette machine lui impriment d'un seul coup la vitesse nécessaire, et employent un pareil moyen pour la faire jouer dans le sens opposé.

La pression qu'exerce l'axe de rotation sur les appuis, dépend évidemment de la situation de la bascule, et n'est autre que les résultats de la force qui l'y retient en équilibre et des poids qui agissent sur elle. Elle croît en conséquence de $Y + P + G$ à $Y + P + Q + G$, et décroît ensuite de la même manière. Cette pression se transmet au terrain par l'intermédiaire de la potence qui doit avoir assez de résistance pour ne

point fléchir ; il est essentiel aussi que sa direction soit comprise dans la surface de cette potence, sans quoi elle tendrait à dévier de sa position verticale.

Si l'on réunit les divers résultats auxquels on vient de parvenir, on sera conduit au procedé de construction suivant :

La bascule doit être une pièce de bois légèrement arquée, d'épaisseur décroissante d'une extrémité à l'autre ; il faut que sa courbure soit d'autant plus sensible que son poids est moindre, que le puits a peu de profondeur, enfin que la capacité du seau est plus considérable.

On y fixe solidement un axe, vers le milieu de son épaisseur, à une distance de l'extrémité la moins matérielle, exprimée par la différence des rayons du puits et du seau, augmentée du carré de la profondeur du puits divisé par seize fois cette même différence. On détermine l'autre bras du levier de manière que la bascule prenne d'elle-même une direction horizontale, quand son axe tourne librement sur ses appuis.

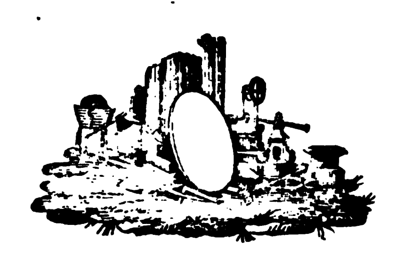
La potence qui soutient l'axe de rotation doit être distante de l'axe du puits d'une quantité égale à la différence du rayon de son ouverture au bras de levier du seau. Il est essentiel que sa hauteur, mesurée à partir du terrain ou du plan horizontal qui termine la margelle, soit un peu plus grande que la moitié de la profondeur du puits.

Ces dispositions étant faites, on adapte au plus grand bras du levier, la chaîne et le seau à moitié rempli d'eau, et l'on place à l'extrémité de l'autre, un poids capable de rétablir l'équilibre ; c'est le contre-poids.

Alors, soit que l'on enlève l'eau que renferme le seau, soit qu'on le remplisse entièrement, la bascule se mettra en mouvement et s'inclinera sur l'horizon.

Si la corde qui sous-tend la somme des deux arcs décrits par l'extrémité du levier est plus grande que la profondeur du puits, on dégrossira la bascule vers ses extrémités ; on opérera sur les parties voisines de l'axe, si elle est plus petite; on parviendra après quelques essais à lui faire parcourir l'arc exigé.

A l'instant où le seau touche la surface de l'eau, il perd une partie de son poids égal à celui du volume d'eau qu'il déplace, ce qui nécessite une augmentation de puissance; on évite cet inconvénient en garnissant le fonds du seau d'une ou de plusieurs soupapes.



PROGRAMME

DES

PRIX PROPOSÉS POUR 1827.

La Société rappelle qu'elle décernera dans sa séance publique du mois d'août 1827, une médaille d'or de la valeur de 300 francs au meilleur mémoire sur cette question :

Démontrer la supériorité de la Morale de l'Évangile sur la Morale des Philosophes anciens et modernes.

Elle décernera, dans sa séance publique de 1828, une médaille de la même valeur au meilleur mémoire sur ce sujet :

Quelle doit être, en France, l'Influence du Gouvernement représentatif sur la Littérature?

La Société met au concours pour 1827 et les années suivantes, une BIOGRAPHIE DES HOMMES CÉLÈBRES NÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE, OU QUI S'Y SONT DISTINGUÉS DANS 1° *le Ministère des différens cultes ;* 2° *la Magistrature, le Barreau et l'Administration civile ;* 3° *l'État militaire ;* 4° *les Sciences et les Belles-Lettres ;* 5° *le Commerce et l'Agriculture ;* 6° *les Beaux-Arts et les Arts industriels.*

Chaque année la Société indiquera aux concurrens la division qu'ils devront traiter.

[redacted]

Pour l'année 1827, elle demande la Biographie des hommes célèbres nés dans le département de la Marne, ou qui s'y sont distingués *dans les Beaux-Arts et les Arts industriels.*

Pour l'année 1828, elle demande la Biographie des hommes célèbres nés dans le département, ou qui s'y sont distingués *dans le ministère des différens cultes.*

Le prix de chaque division sera une médaille d'or de 200 francs.

La Société déclare que les hommes vivans ne peuvent faire partie de cette biographie.

Des médailles d'encouragement sont offertes, comme les années précedentes,

1° A l'auteur de la meilleure Statistique d'un canton du département de la Marne.

Les concurrens sont invités non-seulement à décrire la position topographique du canton, son sol, ses monumens, sa population, ses productions et ses ressour-

[redacted]

le département, ou qui s'y sont distingués dans le ministère des différens cultes, avant le 1er juillet 1828.

Aucun ouvrage ne fera partie des concours s'il n'est accompagné d'un billet séparé et cacheté, dans lequel seront renfermés le nom et l'adresse de l'auteur, et sur l'enveloppe duquel sera répétée l'épigraphe du manuscrit.

Les auteurs sont prévenus qu'ils ne peuvent retirer les mémoires envoyés aux concours.

2° Au Médecin ou Chirurgien de ce département qui aura vacciné le plus grand nombre de sujets pendant l'année 1827.

Il en justifiera par un état nominatif des sujets vaccinés, énonçant le résultat de chaque vaccination, et certifié par les parens et les autorités locales. Les concurrens sont invités à indiquer approximativement le nombre des sujets qui n'ont point encore été vaccinés dans les communes où ils auront opéré. Les pièces relatives à ce dernier concours seront envoyées, *franches de port*, au Secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er mai 1828 (*terme de rigueur*). Le prix sera décerné dans la séance publique du mois d'août 1828.

On rappelle que c'est avant le 1er mai 1827, *terme de rigueur*, que les pièces relatives aux vaccinations de l'année 1826 doivent être parvenues au secrétariat, et que le prix en sera décerné dans la séance publique de 1827.

CATALOGUE

DES OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ DEPUIS SA SÉANCE PUBLIQUE DE 1825.

ANNALES de l'Agriculture française.

MÉMOIRES de la Société royale et centrale d'Agriculture pour 1825.

BULLETIN de l'industrie agricole et manufacturière, publié par la Société d'Agriculture et du Commerce de la Loire, section de Saint-Étienne.

JOURNAL des propriétaires ruraux pour le midi de la France, rédigé par des membres de la Société royale d'Agriculture de Toulouse.

SÉANCE publique de la Société royale d'Agriculture de Toulouse.

MÉMOIRES de la Société d'émulation de Cambray (1825).

ANNALES de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

RAPPORTS sur les travaux de la Société d'Agriculture de Dinan (Côtes-du-Nord).

PROCÈS-VERBAL de la séance publique de la Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts de Boulogne-sur-Mer.

Séance publique de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.

Extraits des travaux de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inferieure.

Séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen.

Journal d'Agriculture, Lettres et Arts du département de l'Ain.

Journal d'Agriculture et des Arts du département de l'Arriège.

Comptes rendus des travaux de l'Académie de Lyon.

Compte rendu des travaux de l'Académie de Besançon.

Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Metz.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de l'Aube.

Séance publique de la Société centrale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise (1826).

Séance publique de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux (1824).

Procès-Verbal de la séance publique de la Société académique de la Loire-Inférieure (1823).

Compte rendu des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Macon (1824).

Principes d'Algèbre, par M. *Bobillier,* professeur à l'Ecole royale d'Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne (deuxième partie).

Compte rendu des travaux de la Société linnéenne de Paris.

Séance publique de la Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts du Mans (1825).

Séance générale de l'Athenée de médecine de Paris.

Eloge de M. *Royer-Collard*, professeur à la faculté de médecine de Paris, par M. *Jolly*, associé correspondant.

Mémoires de la Société des Amis des Arts, d'Aix.

Séance publique de la Société d'émulation du Jura.

Journal de la Société d'émulation des Vosges.

Séance publique de la Société de médecine de Bordeaux.

Prospectus de la Société royale anonyme de la Savonnerie, instituée pour introduire en France l'Industrie anglaise des étoffes en laines longues et brillantes.

Médailles et Monnaies du Cambrésis (onze planches)

Journal du Comice agricole de l'arrondissement de Châlons-sur-Marne (1.re année).

Mémoires à consulter sur la véritable conspiration formée contre les Bourbons, et en particulier sur les attaques dirigées par M. le comte de Montlosier, etc. Par M. le chevalier *Laget de Podio*.

Cours d'agriculture du département d'Eure-et-Loir, 5.me numéro.

BREVETS D'INVENTION, in-4.°, tome XI.

MÉMOIRE sur le Houblon, par MM. *Payen*, *Chevalier* et *Chappellel.*

OUVRAGES REÇUS PAR ABONNEMENT.

REVUE ENCYCLOPÉDIQUE, ou Analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans la littérature, les sciences et les arts.

BIBLIOTHÈQUE universelle des Sciences et des Arts.

BULLETIN de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

JOURNAL de la Marne.

RÉSUMÉ DES OBSERV

Depuis le 1.er septembre 1825 jusqu'au 31 août 182
Commerce, Sciences et A

	MOIS.	THERMOMÈTRE EXTÉRIEUR.			BAROMÈTRE.	
		PLUS GRANDE CHALEUR.	MOINDRE.	MOYENNE.	PLUS GRANDE ÉLÉVATION.	MOINDRE
		d.	d.	d.	p. l.	p. l.
1825.	Septembre.	22	6	15	28 4	27 7
	Octobre...	17	1	9 1/2	28 6	27 0
	Novembre.	11	2	6 1/2	28 4 1/2	27 2
	Décembre.	10	— 1	6	28 2	27 4
1826.	Janvier....	5	— 12	—1 2/3	28 7	27 8
	Février....	11	— 1	5	28 6 5	27 9
	Mars......	15	2	6 1/2	28 5	27 6
	Avril......	18	— 2	8 1/2	28 7	27 7
	Mai.......	19	2	12 1/4	28 3	27 8
	Juin.......	25 1/2	8	16 1/2	28 5	27 11
	Juillet.....	27	12	18	28 4	27 10
	Août......	28 1/2	12	18	28 5	27 11
	Pendant cette période de douze mois.......	d. 28 1/2	d. — 12	d. 10	p. l. 28 7	p. l. 27 0

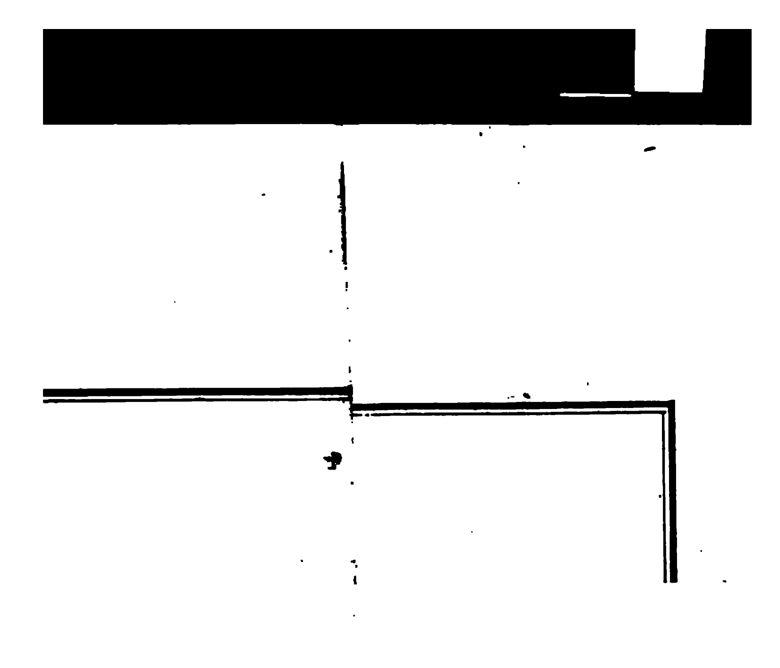
MÉTÉOROLOGIQUES

ANÇOIS, membre de la Société d'Agriculture,
ement de la Marne.

JOURS				VENTS DOMINANS.	QUANTITÉ de PLUIE.	ÉVAPORATION.
nuages.	de pluie.	de brouillard.	de tonnerre.			
					p. l.	p. l.
21	3	1	0	S. O. et O.	0 6 3/6	2 2
16	11	2	0	O. et S.	2 1 2/6	1 0
16	15	1	0	O. et S. O.	3 7 2/6	0 8
15	15	1	0	O. et S. O.	2 1 5/6	0 7
10	1	1	0	N. et E.	0 1 4/6	0 4
15	7	3	0	S. O. et O.	1 4 1/6	0 8
16	4	1	0	Variables.	0 2	1 4
13	10	2	0	O. et N. O.	1 3 2/6	1 8
26	8	1	2	Variables.	1 1 4/6	2 9
26	4	0	1	Variables.	1 4 3/6	3 6
27	7	0	4	O. et N. E.	1 8 5/6	3 4
25	9	2	2	O. et S. E.	2 1/6	3 2
					p. l.	p. l.
226	94	15	9	O. et S. O.	17 7 2/6	21 2

TABLE DES MATIÈRES.

IMPRIMERIE DE BONIEZ-LAMBERT.



SÉANCE PUBLIQUE

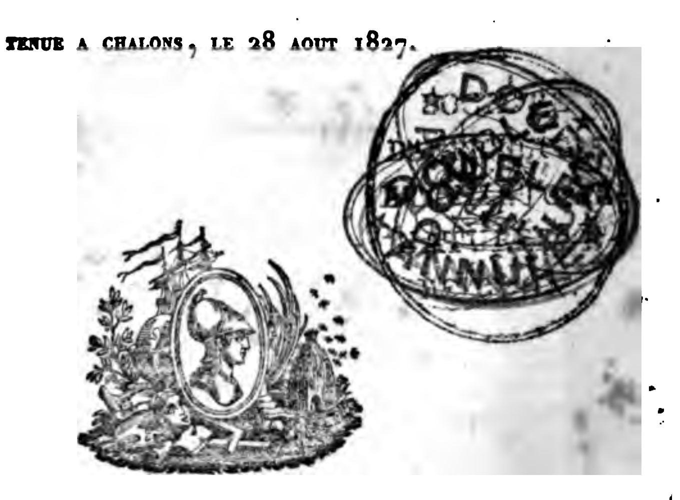
DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS, LE 28 AOUT 1827.



Châlons,

BONIEZ-LAMBERT, IMPRIMEUR

DE L'ÉCOLE ROYALE D'ARTS ET MÉTIERS.

1827.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS, LE 28 AOUT 1827.

DE L'ESPRIT DU SIÈCLE.

Par M. Caquot, président annuel.

Messieurs,

Les sociétés savantes, dans la direction qu'elles donnent à leurs travaux, consultent toujours l'esprit de leur siècle, et reçoivent même à leur insu cette impulsion qu'il imprime à tout; car l'esprit d'un siècle n'est que l'expression de ses besoins.

L'étude de ces besoins et de leur irrésistible entraînement n'est pas indigne de vos méditations.

[redacted]

Qu'il me soit donc permis de retracer rapidement quelques nuances du caractère de notre siècle ; cette esquisse, en indiquant l'esprit qui a dirigé les travaux de cette académie, servira en quelque sorte d'introduction à son compte rendu, et si ces travaux se trouvent en harmonie avec les nécessités du temps, elle aura, autant qu'il est en elle, rempli la tâche qu'elle avait entreprise.

Chaque siècle a son caractère, son esprit dominant.

Louis XIV saisissant le flambeau qu'avait allumé François Ier, et que n'avaient pu éteindre ni quarante ans de guerres civiles ni les troubles de la Fronde, Louis XIV promène ce flambeau sur son vaste empire, et y répand des clartés inconnues jusqu'à lui. Alors apparaît, éclairée de cette vive lumière, cette foule de chefs-d'œuvre et de belles productions que l'Europe admire et que la postérité révère.

[redacted]

vivent que de tentatives, d'innovations, de découvertes, n'ont-elles pas porté si loin leurs progrès, et ont-elles laissé beaucoup à faire aux siècles suivans.

Cependant l'imagination, en copiant les merveilles de la nature, et créant celles des arts, avait poli les esprits, développé le goût et conduit l'intelligence à la recherche du beau. Le besoin de connaître, infini comme tous les besoins de l'ame, s'éveille avec toutes ses facultés : il enfante le besoin de découvrir, qui ne se borne plus aux copies plus ou moins heureuses de la nature et des anciens; de plus hautes, de plus graves spéculations le portent vers l'examen de rapports jusqu'alors inaperçus, et vers l'exploration de la nature intellectuelle.

L'homme au sortir des illusions de la jeunesse devient penseur; le siècle devint philosophe.

Déjà même, pour ainsi dire, dédaigneux des grandeurs et impatient d'un maître, il répudie le nom du souverain pour adopter celui des hommes qui le dirigent : on a dit le siècle de Louis XIV; on ne dit pas le siècle de Louis XV, mais le *dix-huitième siècle*.

Alors est ouverte une vaste carrière à l'investigation en toutes choses. On cherche, on devine, on découvre; la raison s'avance et quelquefois s'égare; l'homme de lettres ne peut plus réussir sans la philosophie, et la philosophie devient la littérature; les sciences enfin élargissant leur horizon, ne voient plus de bornes aux découvertes.

Le dix-huitième siècle peut être appelé le siècle des *théories*; mais jusqu'alors peu fécondes en résultats

[redacted]

utiles, elles attendaient qu'on les fît plier aux besoins de la vie.

Notre âge s'est chargé de cette application : tout maintenant est réalité ; nous sommes *positifs*.

Comment ce grand changement s'est-il opéré? Comment la pensée, descendue du monde intellectuel où tout pour elle est délices, parce que tout l'y rapproche de l'infini, comment a-t-elle pu consentir à s'occuper des vulgaires et matériels intérêts de la vie positive ? Quel moteur assez puissant l'y a déterminée ? — La marche même de l'esprit humain.

Depuis long-temps on était à la recherche du bien : on l'avait entrevu, et l'on sentait plus vivement son absence : tous les regards se tournaient vers lui ; tous les vœux l'appelaient. Du désir à la réalité quelquefois l'intervalle est immense ; l'intervalle fut une révolution.

[redacted]

[redacted]

De cette heureuse fusion, de cette grande alliance naît une force d'impulsion irrésistible, qui planant sur toutes les pensées, dirigeant toutes les actions, devient l'esprit public, l'esprit du siècle.

Sa bienfaisante influence, tout entière dirigée vers les entreprises nobles, utiles, grandes, généreuses, ne s'arrête pas seulement aux institutions nationales qui réorganisent la société; cette influence va chercher tous les rangs, domine les sciences, dirige les arts, pénètre dans les lettres, et se glisse jusque dans les mœurs qu'elle épure.

Un homme avait porté dans la science du calcul ce talent créateur qui fait vivre dans l'avenir : Monge venait d'imprimer un petit livre, la *Géométrie descriptive*[1], qui, répandu parmi les artisans, leur avait rendu compte de leurs propres observations. A son exemple, les Laplace, les Berthollet, les Chaptal, dignes de comprendre un tel bienfait et de s'y associer, publient de modestes applications des sciences qu'ils cultivent aux arts industriels. La pratique alors, éclairée par la théorie, devient plus exacte et plus prompte; et la théorie elle-même, rectifiée par la pratique, et s'appuyant sur elle, s'avance plus ferme encore à de nouvelles découvertes.

Alors aussi commencent à s'apprécier, et le savant qui, jusqu'à cette époque spéculateur isolé, ne regardait l'artiste qu'avec dédain et comme un manœuvre, et l'artiste qui, s'effrayant des ardues démonstrations du savant, les croyait inintelligibles ou inutiles. Rapprochés, ils s'entr'aident; unis, ils

---

(1) 1794.

s'estiment, de cette estime qui, fondée sur un intérêt réciproque et sur l'amour du bien public et de l'humanité, est indestructible comme ces bases sacrées.

De là cet esprit d'association qui, réunissant lumières et richesses, facilite l'exécution des tentatives les plus utiles et les plus hardies, et donne une rapide impulsion au développement de l'industrie.

De là ces grandes machines, à l'aide desquelles, acquérant par la pression une puissance formidable, mais soumise aux lois du calcul et de l'équilibre, un corps léger, de simple et fugitive vapeur dont les vents se jouaient, devient un levier immense, infatigable, qui donne la vie et le mouvement à des milliers de bras factices.

La mer étonnée ouvre ses flancs à des rames sans rameurs.

Au mouvement magique de machines nouvelles, la laine se dégrossit, s'épure, se dégage des matières

[redacted]

Ainsi, d'utiles et nombreuses applications des sciences aux besoins pratiques ; de grands capitaux, des connaissances en tout genre, mis en commun pour des résultats d'utilité publique ; de vastes entreprises commerciales et agricoles ; le savoir utilement occupé ; la production décuplée, la consommation facilitée ; l'industrie de toutes parts encouragée : tels sont les résultats de cet immense mouvement ; et partout, dans toutes les classes, le travail honoré : voilà l'esprit de notre siècle.

Oui, Messieurs, l'esprit du siècle est essentiellement positif. Être utile, voilà le véritable titre à la considération, même à la gloire ; et tout ce qui est gloire est maintenant noblesse.

Vous l'avez vu, Messieurs, ce noble pair, qui a laissé dans nos murs tant de souvenirs, et dans cette académie, dont il était membre, tant de regrets ; vous l'avez vu entouré d'amour et de respect, guidé par son génie élevé, par son ardente philantropie, suivre avec orgueil l'impulsion de son siècle ; que dis-je? le diriger, marcher à la tête de l'industrie, et tout brillant déjà de sa vieille noblesse, enter encore sur son antique race cette noblesse de nos temps modernes. Elles ne seront point séparées ; il nous reste des La Rochefoucauld.

Cette même tendance, en élevant nos méditations, les appelle encore vers de plus graves sujets.

Sous un gouvernement représentatif, rien de ce qui touche au bien public, à l'économie politique, ne peut rester étranger à la nation : tout citoyen réfléchit ; il étudie ses droits ; il raisonne ses devoirs, et s'asso-

ciant ainsi au mouvement de l'administration et aux conceptions de l'homme d'état, il en suit la marche avec intérêt, assiste aux délibérations de la tribune, et peut encore les éclairer de ses lumières.

Ce besoin de discussions élevées et nationales n'a pas échappé à cette académie.

Composée de Français, elle n'a pu, comme je le disais en commençant, rejeter l'influence de l'esprit français : aussi de nobles et grandes questions se sont agitées dans ses concours.

Au retour d'un petit-fils d'Henri IV, elle recherche par quels moyens le grand Henri sut apaiser les troubles, calmer les flots des passions, resserrer d'une main habile et puissante tant de liens rompus par les malheurs des temps, réunir tant d'opinions diverses et les fondre en quelque sorte en un seul cri, celui de *vive le Roi! qui veut dire aussi vive la France!* (1)

Sage comme son aïeul, éclairé comme lui par le malheur, Louis XVIII, docile aux sollicitations de l'esprit du siècle, publie la CHARTE, et remonte au trône de ses pères. Une médaille est offerte et décernée par cette académie au mémoire qui a le mieux démontré que les intérêts des Français de toutes les classes sont attachés au maintien de cette admirable transaction, par laquelle la sagesse du monarque a concilié irrévocablement les droits du présent et de l'avenir avec les droits du passé (2).

L'Économie politique est à son tour interrogée sur

(1) M. de Pastoret, mémoire couronné.
(2) Expressions du programme.

les moyens de ravir à l'exubérance de nos récoltes des secours contre la disette, qui trop souvent marche à la suite de l'abondance; et bientôt de nombreux silos sont essayés de toutes parts. Elle l'interroge encore pour peser le travail et les moyens de production avec la consommation, et rechercher les avantages de ces moteurs artificiels, puissance qui fait rivaliser l'homme avec la nature.

Long-temps agitée, la Patrie se repose et de ses longs triomphes et de ses nobles revers; elle se repose, mais debout, appuyée sur sa lance. Quel pourrait être, en temps de paix, l'emploi du citoyen sous les drapeaux? Question féconde qui, réveillant de grands souvenirs d'honneur et des pensées nationales, a appelé de nombreux mémoires, aux sentimens desquels applaudissait un ministre éclairé (1).

L'esprit religieux est empreint de toutes parts dans la conduite des Français; tant de malheurs sont venus, que l'on s'est tourné vers le ciel. « Il y a maintenant de la religion au fond de toutes choses (2). » C'est donc et par conviction et par sentiment qu'il a été demandé de développer cette vérité : la morale de l'Évangile est bien supérieure à la morale des philosophes. Ce sujet a retenti dans les cœurs; une femme même, avec le sentiment qui caractérise son sexe, est descendue dans la lice; on devait presque s'y attendre; *l'amour tend toujours vers le ciel* (3).

---

(1) M. le duc de Bellune.

(2) M. Benjamin-Constant.

(3) *De Imitat. Ch. lib.* 3, *cap.* 5. C'est l'épigraphe du discours de Mme Celnart.

Voilà, Messieurs, une partie de ce que nous avons fait; voilà la marche suivie par cette compagnie. Je crois ne m'être écarté ni de mon sujet ni des convenances en vous la rappelant. Je me plais à espérer que vous y aurez encore retrouvé l'influence de l'esprit du siècle, et de cette gravité qui le caractérise.

Oui, Messieurs, notre siècle est grave, et comme l'a dit un écrivain illustre [1], la France est devenue sérieuse, et la jeunesse a quelque chose d'austère.

Cette empreinte de gravité, que nous a laissée le sceau des révolutions, se retrouve et dans notre vie privée et dans notre vie politique. Les sciences lui doivent leur perfectionnement, et surtout leur but d'utilité publique, les arts le vaste développement de leurs moyens, et le grandiose de leurs résultats : la littérature elle-même, dédaignant les frivolités et la licence du dernier siècle, a pris cette teinte sérieuse et sévère qui convient à la dignité de l'homme libre;

[redacted]

Compte rendu

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1827;

Par M. P.-F. PAIN, docteur en médecine, secrétaire.

MESSIEURS,

Dans ce département, que l'aridité de son sol semblait avoir condamné à une perpétuelle stérilité, les premiers travaux du laboureur et des Sociétés appelées à seconder ses efforts ont dû avoir pour objet de vaincre les obstacles que leur opposait la nature.

Ces efforts ne sont pas demeurés impuissans, et de premiers succès ont été obtenus, qui n'ont pas été au-dessous de nos espérances.

L'année dernière, à pareille époque, nous vous entretenions, Messieurs, des heureux changemens qui depuis un quart de siècle s'étaient opérés dans notre agriculture, et la Société se félicitait de ne pas

y être demeurée étrangère. Ces premiers avantages, loin de ralentir notre zèle, ont dû être un aiguillon qui nous animât à en rechercher de nouveaux.

Si une terre improductive a été fécondée, il fallait assurer la durée de cette fécondité; si une source de richesses avait été ouverte au cultivateur, il fallait lui en assurer la possession.

Il en est de l'agriculture comme des arts qui, *si ils ne tendent pas au perfectionnement, courent le honteux danger de la décroissance* [1].

D'un autre côté, Messieurs, la position morale du cultivateur a dû appeler aussi l'attention de la Société. Après avoir concouru autant qu'il était en nous à lui faire obtenir l'aisance dont il jouit, nous avons pensé à assurer son bonheur, en portant chez lui les connaissances que comporte sa position et que réclament ses besoins.

Tels ont été les principaux objets de nos méditations durant l'année académique qui vient de s'écouler; dans le cours des discussions auxquelles nous nous sommes livrés, nous avons reconnu que, quelque réelles que fussent les améliorations de l'agriculture, il nous restait encore beaucoup à faire et beaucoup à obtenir.

En effet, que les vins et les céréales, qui font seuls la richesse de notre département, viennent à manquer, il en résultera une gêne extrême pour nos propriétaires et nos cultivateurs; d'un autre côté la trop grande abondance de ces produits jointe au défaut de débouchés serait pour eux une nouvelle cause de ruine, s'ils ne se hâtaient de chercher dans des pro-

---

(1) La Rochefoucauld-Liancourt.

duits d'une autre nature des moyens de compenser à la fois la vileté du prix des grains et le prix excessif de la main d'œuvre.

En livrant ces réflexions aux méditations de vos concitoyens, vous n'avez jamais eu la pensée, Messieurs et Collégues, de faire naître le découragement parmi nos agronomes. Vous croyez au contraire qu'ils peuvent obtenir par des produits plus variés une nouvelle branche d'industrie, dont le développement ne peut que concourir à amener une prospérité durable. Déjà le système d'assolement qui consistait à laisser reposer la terre à des intervalles périodiques est presque abandonné; mais combien de temps n'a-t-il pas fallu pour arriver à cette amélioration dans la science agricole ! Combien d'années et d'efforts pour introduire généralement les prairies artificielles dans notre ancien mode de culture !

Les avantages qui ont suivi les améliorations produites par les prairies artificielles, introduites avec succès, quoique avec trop de réserve, nous semblent démontrer qu'il est de la plus haute importance pour nos propriétaires de se livrer à une culture plus large des plantes légumineuses, oléifères et textiles, mais aussi qu'ils doivent s'empresser (ainsi que déjà plusieurs fois vous leur en avez fait la recommandation) d'adopter les instrumens destinés au sarclage et au butage, afin d'assurer les récoltes, et prévenir des dépenses qui sans l'usage de ces instrumens dépasseraient la valeur des produits. Il faut le dire, Messieurs, l'agriculture ne marchera d'un pas sûr dans la voie d'une véritable prospérité que lorsque, à l'exemple de notre industrie manufacturière, elle

s'affranchira des préjugés qui l'assiégent pour appeler à son secours les instrumens et les machines qui lui conviennent, et auxquels nos manufactures doivent leurs brillans succès.

Mais, Messieurs et Collégues, vous ne vous êtes pas dissimulé les nombreux obstacles qui s'opposent à l'introduction des nouvelles méthodes et des nouveaux instrumens aratoires ; il ne vous a pas échappé non plus qu'un grand nombre de circonstances difficiles à apprécier en retarderont long-temps encore l'adoption.

Vos soins et vos efforts se borneront ici à conseiller ces améliorations, et à recueillir toutes les données qui feront connaître les modifications qui doivent varier en raison de la nature du sol, de celle du climat et du plus ou moins de facilité des débouchés.

C'est donc au propriétaire qu'il appartient d'adopter suivant les localités les bases générales d'amélioration dont il a reconnu les avantages ; c'est au cultivateur intelligent à choisir les céréales et les autres plantes dont la nature du sol et le climat favorisent le plus la végétation ; c'est à lui à rechercher les produits dont l'emploi est le plus utile et dont il trouve un écoulement plus sûr et plus avantageux.

Les bienfaits d'un système de culture ainsi combiné doivent engager nos agriculteurs à entrer dans la nouvelle route que vous leur indiquez. C'est ainsi qu'ils parviendront à varier les produits, à multiplier les bestiaux, à améliorer les races destinées pour le travail et pour la consommation. Avec plus d'engrais ils augmenteront la force productive du sol et par conséquent sa valeur.

Une innovation qui dans notre système agricole vous paraît devoir exercer l'influence la plus heureuse sur notre richesse locale, est l'introduction des attelages de bœufs pour le labourage.

Quoique vous connaissiez bien toutes les difficultés que vous aurez à surmonter pour arriver à un pareil changement, vous n'en pensez pas moins devoir appeler fortement l'attention des cultivateurs sur l'utilité de ces animaux.

C'est pour vaincre les obstacles que rencontre toujours l'adoption des choses nouvelles, c'est pour rendre plus sensibles les immenses avantages qui pourront en résulter, que vous vous êtes décidés à faire de la question suivante l'objet de l'un de vos concours : *Est-il possible, et serait-il avantageux de substituer pour le labourage les bœufs aux chevaux, dans les contrées du département de la Marne, où ces derniers animaux sont exclusivement employés à ce travail?*

L'appel que vous faites aux amis de l'agriculture sera entendu, Messieurs et Collégues, et bientôt, du moins vous l'espérez, vous aurez pu triompher des préjugés de la routine, et surtout de ce singulier amour-propre qui fait croire aux serviteurs de la ferme qu'il y a moins d'honneur à conduire des bœufs que des chevaux.

Au milieu des discussions qui ont préparé le sujet que vous mettez au concours, il vous a paru qu'on ne pouvait s'empêcher de reconnaître que la substitution, dans nos contrées, du bœuf au cheval pour le labourage était un puissant moyen d'amélioration.

En effet, quelle économie n'en résultera-t-il pas pour le propriétaire ?

Le bœuf dont Buffon a si bien décrit les qualités, dont il a si bien montré l'utilité, ne faisait-il pas autrefois *toute la force de l'agriculture, toute la richesse des hommes, la base de l'opulence des empires, qui ne peuvent jamais se soutenir et fleurir que par la culture des terres et l'abondance du bétail?*

S'il ne convient pas autant que le cheval pour porter des fardeaux, n'est-il pas organisé pour tirer et porter le joug ?

Ce patient animal se nourrit plus facilement que le cheval, il est moins sujet aux maladies, et il est susceptible de supporter les travaux les plus pénibles.

Une considération qui ne vous a point échappé, c'est que les frais d'entretien de ses harnais sont bien moins considérables; un joug lui suffit, et dans nos contrées il n'a pas besoin d'être ferré comme lorsqu'il est destiné à gravir les rochers des Alpes et des Pyrénées.

L'engrais qu'il donne ne convient-il pas mieux aux terres sèches et légères, telles que celles de la plus grande partie de notre département ?

Ce ne sont pas là encore les seuls avantages que nos cultivateurs trouveront dans cette innovation.

Après avoir servi aux travaux de la ferme pendant cinq à six ans, le bœuf, ainsi que le prouve l'expérience, sera plus propre à être engraissé; alors il devient un des alimens les plus succulens de nos tables. Vous connaissez le sort qui attend à la fin de sa carrière le cheval, ce noble compagnon de l'homme; que serait-ce si le temps qui m'est accordé me permettait de développer les nombreux usages auxquels

toutes les parties du bœuf sont employées dans les arts !

Néanmoins des obstacles jusqu'alors inaperçus peuvent se rencontrer, qui contre-balanceront les avantages que nous venons d'exposer à vos yeux ; nous laisserons donc aux concurrens à développer les uns et les autres, d'après les leçons de la sagesse et de l'expérience, et nous pouvons les assurer que la Société, qui n'a posé la question que sous un rapport absolument problématique, accueillera avec le même intérêt et les mémoires qui soutiendront la négative et ceux qui soutiendront l'affirmative.

Toutefois, Messieurs, quelques-uns de nos grands propriétaires n'ont pas dédaigné de guider les premiers essais, de conduire ces nouveaux attelages, et de donner ainsi un exemple assez puissant pour triompher de ce faux amour-propre que je vous signalais il y a quelques instans.

Eh ! Messieurs, n'étaient-ce pas de pareils attelages qui conduisaient la charrue, lorsque d'illustres Romains quittaient le commandement des armées pour venir cultiver le champ de leurs pères ? Après avoir comme ces grands hommes cueillis des palmes glorieuses sur les champs de bataille, sachons les imiter encore dans leurs paisibles travaux, et s'il ne nous est pas donné de revoir le timon de la charrue guidé par des mains consulaires, la terre de notre France pourra s'énorgueillir aussi d'être fécondée par un soc couronné de lauriers.

Des questions d'un autre genre, Messieurs et Collégues, ont été aussi l'objet de votre sollicitude. Vous n'avez rien négligé de ce que vous pouviez faire pour

ranimer et stimuler l'industrie dans notre département : nos Fabriques et notre Commerce n'ont point été étrangers à vos travaux.

C'est dans ces vues, et pour affranchir notre ville du tribut qu'elle paie à nos voisins, que vous renouvelez l'annonce d'une prime d'encouragement à celui qui le premier établira dans nos environs une blanchisserie. Vous ne croyez pas qu'on puisse un instant mettre en doute les avantages d'un pareil établissement pour l'entrepreneur. Il est bien présumable que nos fabricans qui envoient au loin leurs toiles et leur bonneterie, préféreront s'adresser à celui qui blanchira sous leurs yeux, au même prix et plus promptement.

Vous avez arrêté aussi que des médailles d'encouragement seraient décernées dans votre prochaine séance publique aux inventeurs de nouvelles machines utiles aux arts mécaniques et à l'agriculture.

C'est seulement pour rappeler l'importance que vous attachez à ce que quelques points de nos montagnes soient explorés avec la sonde, que je dirai ici que votre correspondance vous a fourni de nouveaux indices qui vous font soupçonner qu'il existe des mines de charbon de terre, dans les montagnes de Reims et dans celles d'Epernay.(1)

Vous ne pouvez qu'exprimer le regret que vos ressources ordinaires ne vous permettent pas de faire exécuter des fouilles, de vous livrer à des recherches

---

(1) Voir les comptes rendus des années 1814, 1816, 1817, 1818, 1819, 1822, 1823, 1826.

qui sans doute ne seraient pas sans résultats avantageux pour notre commerce et notre industrie.

Les vœux que vous formez seront entendus du conseil général, et bientôt, vous l'espérez, il vous sera donné de réaliser un projet dont l'exécution importe tant à la prospérité du département.

Je ne rendrais pas un compte exact de cette première partie de vos travaux, si j'omettais de rappeler que, sur la proposition d'un de nos collégues qui vous présentait l'analyse d'un ouvrage d'arithmétique dont M. Florion, instituteur à Ville-sur-Tourbe, vous avait fait hommage, vous avez arrêté qu'une commission spéciale serait chargée de la rédaction d'un ouvrage d'arithmétique élémentaire.

Vous avez pensé que la publication d'un travail de ce genre, simple, clair et concis, tendrait à développer parmi les habitans des campagnes une instruction convenable à leur position et en rapport avec leurs besoins.

Vous vous rappelez sans doute l'empressement que vous avez mis à accueillir la proposition qui vous fut faite de provoquer et de favoriser, autant qu'il était en vous, l'établissement d'un cours de géométrie appliquée à l'instruction populaire.

Vous connaissiez trop bien les nécessités de notre époque, pour hésiter un instantd'encourager et de propager autour de nous l'enseignement industriel. Heureux, Messieurs, de pouvoir trouver l'occasion d'ajouter votre suffrage aux acclamations qui ont accueilli cet enseignement sur tous les points de la France!

Les immenses développemens de notre industrie

et de notre agriculture vous ont paru aussi avoir rendu nécessaire la publication d'une statistique générale du département ; en conséquence vous avez chargé une commission de faire des recherches, de réunir et de coordonner des matériaux auxquels vous n'aurez plus qu'à donner une destination définitive, soit en les rassemblant pour en faire un seul et même ouvrage, soit en les publiant séparément sous le titre d'essais.

Les objets dont je viens de vous entretenir n'ont point entièrement absorbé vos instans ; vous vous êtes aussi occupés avec une égale attention des communications qui vous ont été faites, et par vos correspondans et par des personnes qui désiraient s'associer à vos travaux.

Dans la simple énumération à laquelle je me bornerai, je n'oublierai pas de mentionner le Cours élémentaire de Géométrie de M. Vincent, votre correspondant, professeur au collége Sainte-Barbe. Cet ouvrage, plus simple que tous les traités de ce genre, vous a paru propre à donner aux élèves des notions qui leur permettront de faire les applications de la géométrie aux besoins des arts.

C'est dans le dessein louable de vous donner la suite de la description des montagnes qui couronnent l'antique cité de Reims, que votre laborieux correspondant, M. Povillon-Piérard, vous a adressé un tableau statistique et topographique de la montagne de Saint-Lié, et des villages de Villedomange et Sacy.

Après un exposé assez curieux de l'histoire de la montagne de Saint-Lié, M. Povillon décrit la situation du sol, sa nature et ses productions ; il fait

connaître les habitudes, les travaux, la nourriture des habitans.

Vous regrettez qu'il ne vous ait donné que des généralités sur l'industrie agricole et sur les métiers qu'on exerce dans les lieux qu'il a décrits.

Des recherches chronologiques sur l'histoire ecclésiastique de Châlons, que M. Povillon-Piérard a destinées à la bibliothèque de cette ville, vous ont été aussi adressées par ce zélé correspondant. Ce nouvel écrit vous a présenté, réunis avec soin, dans un cadre qui n'est pas d'une trop grande étendue, les renseignemens qu'on trouve dispersés dans les ouvrages antérieurs au manuscrit de notre auteur. Cette production mérite d'être accueillie des citoyens de Châlons auxquels elle est dédiée.

M. Dergère, de Montdement, vous a adressé une lettre en réponse à un article d'un célèbre économiste anglais, qui exprime ses craintes de voir arriver une époque où l'accroissement des populations sera tellement disproportionné avec l'accroissement possible des subsistances, que la terre ne pourra plus nourrir ses habitans, et que les hommes finiront par se dévorer entre eux, si le vice ou la misère ne viennent au secours de l'espèce humaine, en la décimant [1].

Notre collégue M. Jules Garinet, en vous rendant compte de la lettre de notre correspondant, pense qu'il n'est pas nécessaire de vous rassurer sur les sinistres conjectures de M. Malthus. Il craint seulement que cet économiste n'ait vu l'univers entier dans l'em-

---

(1) Revue encyclopédique.

pire britannique. Il vous apprend que M. Dergère démontre que notre population peut doubler et aller encore plus haut, sans être au-dessus des produits de la France.

Vos archives se sont enrichies des deux premiers volumes d'un nouveau dictionnaire de médecine vétérinaire.

L'auteur, M. Hurtrel-d'Arboval, qui, dans différens ouvrages déjà publiés et accueillis avec faveur, s'était montré vétérinaire habile et administrateur aussi zélé qu'éclairé, vous paraît, par cette publication, avoir acquis de nouveaux droits à l'estime et à la reconnaissance de ses concitoyens. Votre correspondant a senti qu'enfin la médecine vétérinaire doit puiser des exemples et des leçons dans la médecine humaine; que cette dernière, à son tour, trouverait dans la médecine vétérinaire des objets de comparaison et des sujets d'expérience, et que ce rapprochement ne peut que tourner au profit de la science et de l'humanité.

M. Joppé vous a rendu compte de diverses pièces de poésies présentées par M. Durud, professeur au collége de Joigny, parmi lesquelles vous avez distingué une traduction en vers de la première élégie des Tristes d'Ovide.

M. Barrois, de Bouët, vous a adressé un mémoire sur les causes de l'extinction progressive de l'essence de chêne dans la forêt d'Argone. Notre collégue M. Garinet père, à l'examen duquel vous aviez renvoyé le travail de votre correspondant, vous a présenté un rapport qui fait partie des lectures de cette séance.

M. Vanzut vous a lu quelques réflexions sur
xpérience dans la conduite de la vie et dans les
ences, les arts et l'agriculture. Notre collégue
se en revue les avantages de l'expérience, la fé-
ndité de ses résultats, son importance dans les
ences et dans les arts; il en marque les caractères;
rappele l'utilité de ses enseignemens, et déplore
funeste indocilité de ceux qu'elle instruit vaine-
nt par des exemples.

M. Dagonet vous a analysé un mémoire sur les
logies de structure des corps vivans, dont M. le
cteur Salle vous avait fait hommage. Les détails
s lesquels est entré M. le rapporteur ont pu vous
vaincre que le cadre choisi par M. Salle était de
ture à contenir un grand nombre de faits.

C'est pour vous un plaisir autant qu'une justice
dire que, choisis avec discernement, les faits sont
rtout exposés avec clarté et exactitude; que par-
it se fait remarquer une instruction solide et puisée
x meilleures sources.

La thèse inaugurale de M. Salle sur l'étiologie,
nonce des connaissances étendues en médecine et
ns les sciences physiques.

M. le docteur Gama, premier professeur et chi-
rgien en chef à l'hôpital du Val-de-Grâce, à Paris,
us a fait remettre son *Mémoire sur les plaies de*
te et sur l'encéphalite qui leur est consécutive. Cet
vrage, tout à la fois substantiel et instructif, ren-
me des aperçus physiologiques et thérapeutiques,
ssi nouveaux qu'ingénieux.

M. Liénard, professeur de dessin, vous a donné
nnaissance de plusieurs objets d'antiquité que des

fouilles récentes ont fait découvrir dans les remparts de Châlons.

M. Liénard a joint à son mémoire les dessins des vases et des médailles qui ont été trouvés au bas d'un mur de clôture du boulevard de l'est. La communication que vous a faite M. Liénard, vous a paru contenir des observations utiles à l'histoire de cette ville.

Vous avez accueilli avec le plus vif intérêt un mémoire explicatif d'une scie mécanique perfectionnée, par M. Roux, chef d'atelier à l'école des arts. L'auteur a joint à son mémoire un dessin qui offre le plan, la coupe et l'élévation de sa scierie.

Vos commissaires, qui ont examiné avec attention et dans tous les détails cette machine exécutée sur une échelle de deux pouces par pied, c'est-à-dire au sixième de sa grandeur réelle, estiment que M. Roux, distingué d'ailleurs dans l'art de la menuiserie et de l'ébénisterie, montre aussi un talent véritable pour la construction des machines.

Votre commission, autant qu'elle a pu en juger par la mise en action du modèle, pense que cette machine ingénieuse et simple tout à la fois, établie sur une échelle sans réduction, est propre à atteindre le but que se propose M. Roux, la facilité et la promptitude dans le travail de sa scie.

Avant de vous rappeler le jugement que vous avez porté sur les concours que vous aviez ouverts, je crois devoir vous entretenir des titres que les nouveaux collégues que vous vous êtes associés avaient à vos suffrages.

Vous devez à M. Bobillier, professeur à l'école des arts, la suite de ses principes d'algèbre. Cette seconde partie d'un ouvrage dont l'auteur déjà vous avait offert la première, vous a confirmé dans l'opinion favorable que vous aviez conçue du talent de M. Bobillier.(1)

Vous lui devez encore la découverte et la démonstration remarquable de ce théorème : Qu'un tétraèdre est toujours divisé en deux parties équivalentes par le plan qui passe suivant une ligne qui joint les milieux de deux arêtes opposées.

M. Bobillier a été nommé membre titulaire résidant.

M. Copin, un des membres distingués du barreau de Châlons, vous a fait hommage d'un écrit dans lequel il recherche s'il existe une morale naturelle. Cette haute question de philosophie et de législation, autour de laquelle viennent se grouper celles de la conscience, des idées innées, de l'instinct de conservation, de l'amour de soi, est explorée par l'auteur avec une force de logique et un esprit de discussion qui entraînent. M. Jules Garinet, rapporteur de la commission à laquelle vous aviez renvoyé l'examen de cet écrit, vous en a fait sentir l'importance, en applaudissant aux connaissances solides et aux sentimens éminemment élevés qu'il décèle.

M. Copin a été nommé membre titulaire résidant.

M. Raison, licencié ès-lettres, professeur de rhétorique au collége de Châlons, vous a adressé un

---

(1) Voir les Comptes rendus de 1825 et 1826.

mémoire sur les rapports de la littérature avec les idées religieuses.

M. Raison, ainsi que vous l'a dit M. Caquot, rapporteur de votre commission, nous montre la religion créant la littérature, dominant les grandes conceptions d'Homère et de Virgile, présidant aux jeux de la scène, unissant dans le chef-d'œuvre de Démosthène sa voix à la voix de la patrie.

Bientôt, dit M. Raison, une nouvelle carrière s'ouvre pour la littérature, sur les pas de la religion du Christ. Des combats de dogme et de morale à soutenir, des nations païennes à éclairer, des souverains à persuader. Quel plus beau champ fut jamais ouvert à l'éloquence!

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Raison prouve que la littérature est modifiée tout à la fois et par la société et par l'écrivain; qu'elle reçoit de l'une et de l'autre l'impulsion qui la dirige, la morale qui la soutient, et le style qui la colore.

Cette composition se fait remarquer par un style noble et grand, et toujours en rapport avec la sévérité du sujet.

M. Raison a été nommé membre titulaire résidant.

Vous avez reçu de M. Gascheau, professeur à l'école des arts, un mémoire sur l'application d'un cours de géométrie à l'instruction populaire, dans une ville de moyen ordre.

Si une analyse détaillée de cet ouvrage ne vous avait été présentée par M. Dessauzais; si, d'ailleurs, vous n'aviez pas examiné la question qui y est traitée avec tout l'intérêt qu'elle mérite, j'aurais dû vous développer les raisons qu'emploie M. Gascheau pour

montrer les avantages que retireront les ouvriers, même dans une ville qui ne possède point de grands établissemens de construction ni d'usines, de recevoir l'enseignement de principes de géométrie indispensables à l'art du menuisier, du charpentier, du serrurier, du maçon, de l'ébéniste, et en général à toutes les professions qui s'occupent de la coupe des bois et des pierres.

Dans toute cette production vous avez trouvé les connaissances et les talens qui caractérisent un ancien élève de l'école polytechnique.

M. Gascheau a été nommé membre titulaire résidant.

M. Philippar, botaniste cultivateur, qui depuis plusieurs années vous avait adressé différens mémoires sur l'agriculture et le jardinage, a été nommé associé correspondant.

M. Moreau, médecin à Vitry-le-François, auquel vous devez la communication de plusieurs mémoires de médecine empreints d'un véritable talent d'observation, a été aussi nommé associé correspondant.

La mort vous a enlevé cette année MM. Delacourt, Becquey, de Pinteville de Cernon et Legay.

Deux de nos collégues doivent vous entretenir, dans cette séance, de MM. Delacourt et Becquey.

Issu d'une de ces familles distinguées qu'on peut citer comme un modèle à tous les grands propriétaires, M. de Pinteville de Cernon exploitait avec toutes les connaissances d'un excellent agronome une terre située non loin de cette ville.

C'est là qu'il continuait les longs travaux auxquels s'était livré M. de Pinteville son père.

On se rappellera long-temps l'heureuse influence que les vastes plantations et les nombreuses expériences de MM. de Cernon ont eues sur les progrès de l'agriculture de nos contrées. Le village de Cernon et ses environs n'offraient naguère encore qu'un pays pauvre, un sol ingrat, presque dénué de ressources; aujourd'hui, grâce à la famille de Cernon, les regards s'arrêtent avec plaisir sur un charmant vallon, offrant de tous côtés la riante image de l'aisance et du bonheur.

Il ne m'appartient pas de suivre M. de Pinteville dans les différentes fonctions publiques auxquelles il fut appelé. Ainsi je ne dirai pas comment, lorsqu'il était maire de Meaux, il fit chérir et distinguer son administration, et par les services qu'il rendit pendant les invasions, et aussi par ses soins multipliés pour tout ce qui pouvait contribuer à l'utilité et à l'embellissement de cette ville. Je ne dirai pas non plus que nommé membre de la chambre des députés, par le département de Seine-et-Marne, il se fit remarquer par la sagesse de ses opinions, toujours dictées par l'amour de son roi et de son pays.

M. Legay commença au collége de Sainte-Menehould des études qu'il acheva ensuite au collége de la Marche, à Paris. Après avoir prêté le serment d'avocat, il vint exercer ces fonctions près le tribunal de sa ville natale. Pendant les troubles de notre révolution, M. Legay fut procureur de la commune. Soupçonné de dévouement et de fidélité aux Bourbons, il fut arrêté et incarcéré.

En 1808, au moment où l'attachement de ses concitoyens et la confiance du premier magistrat du département l'appelèrent à exercer les fonctions de maire de la ville de Sainte-Ménehould, M. Legay fut aussi nommé votre associé correspondant.

Notre collégue s'était occupé d'histoire naturelle. Il avait acquis en littérature des connaissances étendues et variées. Il a écrit un ouvrage intitulé : Voyage à Ermenonville, et des essais sur le jardinage.

Ces productions sont inédites.

Parmi les pertes que vous avez faites, il en est une dont je ne vous ai point entretenu jusqu'à présent. Un homme illustre avait bien voulu s'associer à vos modestes travaux.

La France pleure avec vous le noble duc de la Rochefoucauld-Liancourt.

Il appartenait à des voix plus éloquentes que la mienne de dire à la France, au Monde entier, les vertus et les glorieux travaux de ce grand Citoyen. Pour moi, il ne me reste qu'à saluer les manes généreux de ce bienfaiteur de l'humanité.

Dans votre dernière séance publique vous avez mis au concours la question suivante : *Démontrer la supériorité de la morale de l'évangile sur la morale des philosophes anciens et modernes.*

Dix mémoires vous ont été adressés. Trois d'entre eux n'ont pu concourir, l'un parce qu'il était signé, et les deux autres parce qu'ils sont arrivés après la clôture du concours.

Après avoir entendu le rapport de notre collégue M. Grandamy, organe de la commission chargée de

l'examen des discours, vous avez pensé qu'aucun des concurrens n'avait résolu complétement la question; mais cependant, prenant en considération le mérite particulier des mémoires cotés sous les n.os 8 et 6, vous avez décerné à chacun d'eux une médaille d'or de 150 fr., et une mention honorable aux mémoires n.os 2 et 4 (1).

Vous aviez offert une médaille d'encouragement de première classe au médecin ou au chirurgien de ce département qui justifierait, par des certificats authentiques, avoir vacciné le plus grand nombre d'individus depuis le 1 janvier 1826 jusqu'au 1 janvier 1827; un chirurgien de Châlons (2), auquel vous devez des états de vaccination assez nombreux, recevra dans cette séance la médaille que vous avez promise.

Une médaille d'or de 200 fr. était aussi promise à l'auteur de la meilleure Biographie des hommes célèbres nés dans le département de la Marne, ou qui s'y sont distingués dans les beaux-arts et les arts industriels.

Aucun mémoire ne vous étant parvenu, vous vous êtes déterminés à retirer ce sujet du concours.

---

(1) Voir pagee 47.
(2) M. Nicaise.

RAPPORT

SUR LE PREMIER CONCOURS.

Commission d'examen.

MM. Caquot, Prin, l'abbé Virguin, Gobet, Vanzut, Joppé, et Grandamy *rapporteur*.

Messieurs,

Votre commission a examiné les mémoires qui vous ont été adressés sur ce sujet : *Démontrer la supériorité de la morale de l'évangile sur celle des philosophes anciens et modernes.*

Ils sont au nombre de dix.

Le N.° 7 étant signé par l'auteur, M. Hourelle, votre correspondant,

Le N.° 9,

Ut prudentibus loquor, vos ipsi judicate quod dico.
(I. Corinth., ch. 10. v. 15.)

Le N.° 10,

Ex fructibus eorum cognoscetis eos.
(S. Math., ch. 7, v. 20.)

n'étant parvenus que plus d'un mois après la clôture du concours, n'ont pu y être admis.

Le N.° 1

In me spes omnis vitæ et virtutis.
(Eccles. ch. 24, v. 25.)

Et le N.° 3,

Mea est fides in evangelio Christi, non in philosophiâ.

n'ont nullement traité le sujet proposé : ils ne contiennent rien de remarquable dans leurs écarts ; nous nous abstiendrons de vous en occuper.

Le N.° 5,

Arbor de fructu suo cognoscitur.
(S. Luc, ch. VI, v. 44.)

ne voit dans la morale qu'un *supplément* aux lois naturelles. Sans la définir, il examine assez superficiellement les doctrines de quelques philosophes anciens, oppose à chacune d'elles séparément la partie correspondante de la morale de J.-C., la conduite de celui-ci, celle des apôtres et des premiers chrétiens ; et comme il tire ses principales preuves du caractère propre à l'évangile, de sa céleste origine et de la divinité de son auteur, il rend inutile tout parallèle entre le code de notre croyance et les ouvrages des philosophes anciens : quant aux modernes, il convient qu'ils ont contribué aux progrès de l'industrie, des sciences et des arts ; mais il veut qu'ils aient nui à la morale par leurs maximes pernicieuses sans l'avoir servi en aucune manière.

On ne voit pas dans ce mémoire de plan bien arrêté : l'exécution en est faible, le style négligé, quelquefois incorrect ; il décèle des intentions excellentes, contient des idées saines ; mais elles ne laissent aucune impression durable, parce qu'elles sont sans couleur, parce qu'elles ne sont pas pré-

sentées dans l'ordre que commande leur filiation, parce qu'enfin l'auteur, noyé dans les détails, n'a pas considéré son sujet d'un point de vue assez élevé pour apprécier le principe et les effets des divers systèmes de morale dont il avait à examiner la bonté relative.

N.° 2,

Non est personarum acceptor Deus; sed in omni gente, qui timet eum et operatur justitiam, acceptus est illi.
(Actes, ch. x. v. 34 et 35.)

L'auteur définit la morale, dit quels sont les caractères du meilleur livre de cette science, et, par l'analyse de l'évangile (considéré abstraction faite du dogme), il démontre qu'il les réunit au plus haut degré.

Dans sa première partie, il convient que les anciens philosophes ont connu et enseigné les principales maximes de morale, mais mélangées d'erreurs. Il examine leurs doctrines en elles-mêmes et dans leur ensemble, leur bonté relative comparée à celle de l'évangile, la nature des obstacles qui s'opposaient à l'établissement du christianisme, et l'étendue des moyens dont disposaient la plupart des philosophes anciens pour faire dominer leurs opinions. La différence des effets qu'elles ont produits est établie par l'exposé de la situation morale des peuples lors de la naissance de J.-C., et par les changemens qu'a opérés la prédication de son évangile.

Dans la deuxième partie de son discours, l'auteur fait voir que les ouvrages des nouveaux philosophes ne contiennent aucune bonne maxime qui ne se trouve dans l'évangile, que sous aucun rapport ils n'ont amélioré ni aidé à propager sa doctrine, qu'au

contraire ils lui ont nui par leurs faux systèmes; il rappelle ce qu'ont produit dans ces derniers temps le triomphe momentané de la philosophie : et de son impuissance à faire le bien qu'elle promettait, opposée à l'influence salutaire de l'évangile, il conclut que la morale chrétienne lui serait encore supérieure, quand même on pourrait lui contester sa céleste origine.

L'auteur a parfaitement saisi l'intention de la Société. Toutes les parties du discours tendent, avec méthode, à établir plus ou moins directement la démonstration proposée. Le style est simple, rapide : il n'est pas sans coloris; il n'est pas non plus sans incorrection. L'argumentation est convaincante et développée dans une juste mesure. Plusieurs morceaux, spécialement dans la deuxième partie, sont très-remarquables; mais plus de vigueur et de mouvement n'eût pas nui à la clarté de la discussion; on eût désiré qu'en exposant la doctrine des anciens philosophes, il eût fait connaître la situation politique et littéraire des peuples auxquels elle s'adressait, et que planant au-dessus de tous leurs systèmes par l'étendue, la profondeur de ses idées, il eût déterminé le degré d'influence que chacun d'eux a exercé en bien ou en mal sur l'opinion, les mœurs et les institutions contemporaines; enfin on eût désiré un jugement plus impartial et mieux motivé des systèmes philosophiques, une critique moins sévère et plus juste de la plupart d'entre eux.

N.° 4.

Sors tua mortalis; non est mortale, quod optas.
(Ovid. Métam. liv. II. v. 56.)

Après avoir exposé les systèmes des philosophes

qui ont fait école, l'auteur les divise en trois classes, admettant comme vertueuses, l'une, les actions intéressées; l'autre, celles qui ne le sont pas; la troisième, les actions mixtes. Il ne connaît pas de véritable morale sans une sanction : à ses yeux elle n'existe que par son union avec le dogme. L'évangile nous offrant l'un et l'autre, serait par cela même supérieur à toutes les doctrines qui lui sont étrangères.

Il examine ensuite ce que la morale commande par rapport à Dieu, aux hommes en général, au souverain, à la famille, et à l'individu qui agit; alors le droit de vie et de mort, la liberté individuelle, la calomnie, la médisance, le mensonge, le parjure, la propriété, l'égalité, le pardon des injures, les abus d'autorité, l'obéissance des sujets, l'esclavage, le mariage, l'autorité paternelle, la piété filiale, la tempérance, la prudence, le travail, l'instruction, le respect et la connaissance de soi-même, la force d'ame, la chasteté, le désintéressement, le suicide, deviennent sous sa plume autant d'articles séparés qu'il développe avec plus ou moins d'étendue. L'évangile lui paraissant comprendre tous ces points de la morale universelle, il en conclut qu'il présente à lui seul, par l'universalité de sa doctrine et la sanction qu'elle emprunte du dogme, plus d'avantages que tous les systèmes réunis de philosophie.

Ce mémoire décèle beaucoup d'érudition. L'auteur qui paraît d'abord avoir bien saisi la question, s'en écarte ensuite au point de faire croire qu'il l'a oubliée. On regrette qu'un travail appuyé sur de savantes recherches et qui contient en lui-même de quoi résoudre la question proposée ne soit pas coordonné de manière à en présenter une démonstration plus

satisfaisante. Quelquefois il argumente avec force et justesse; mais souvent aussi son style pèche par un défaut contraire : il n'a pas assez médité son sujet; de là le manque d'ordre dans ses idées, ces termes trop vagues qui les expriment, cette classification insuffisante, cette analyse inexacte, cette appréciation peu réfléchie des divers systèmes de philosophie morale; de là enfin cette prolixité dans l'examen d'une foule de propositions qui n'étant qu'accessoires à la question principale ne devaient être qu'effleurées.

N.° 6.

L'amour tend toujours vers le ciel.
(*Imitation.*)

L'auteur commence par convenir que la plupart des maximes de l'évangile se trouvent dans les ouvrages des anciens philosophes; il relève l'erreur de ceux qui, pour en apprécier la bonté relative, ne songent qu'aux détails, au lieu de remonter aux principes des différens systèmes et de les comparer entre eux; il renferme toute la doctrine chrétienne dans ces deux mots : *aimez Dieu et vos semblables comme vous-même*. Nulle autre part ce double amour n'aurait été donné pour base à la morale. Toutes les doctrines philosophiques se réduiraient à deux principales, celle qui commande la vertu au nom de son *propre intérêt*, celle qui la commande au nom *de la conscience*.

La première serait fausse et dangereuse; la seconde, soit qu'elle prescrive de plaire et d'obéir à la divinité, d'être utile à ses semblables, de suivre la loi du devoir, soit qu'elle ordonne de se conformer à l'ordre établi, serait également insuffisante. Plaire

à Dieu ne suffit pas; aimer ses semblables ne suffit pas non plus : il faut l'un et l'autre. Il termine en faisant l'application du double amour au mariage, au droit de propriété et à l'humanité.

Érudition, élévation dans les idées, ordre et clarté dans leur exposition, diction correcte, simple, parfois élégante, et empreinte d'une teinte de sentiment qui séduit et entraîne, tels sont les principaux caractères de ce mémoire. Quand l'auteur n'aurait pas avoué son sexe, il serait facile de le deviner : chez les femmes les plus brillantes qualités de l'esprit sont ordinairement subordonnées aux affections du cœur; c'est sans doute en consultant le sien que l'auteur a jugé que l'amour seul doit servir de base à la morale.

Il nous semble que s'il a évité le juste reproche qu'il fait à quelques écrivains de s'être noyés dans les détails, il est tombé dans un excès contraire. C'est peu de voir la moralité d'une action dans celui qui agit, si l'on n'en observe les résultats pour la société; c'est surtout sous ce rapport qu'il importe de l'apprécier : est-ce là ce qu'a fait l'auteur? Il serait difficile, par ce qu'il dit des diverses doctrines philosophiques, d'en connaître les avantages et les inconvéniens. Leur division en deux classes n'est pas exacte. Prétendre que l'intérêt personnel *bien entendu* est un principe faux et dangereux, c'est renverser son propre système; car il le donne lui-même pour base à ce double amour qu'il juge nécessaire : *vous aimerez comme vous-même*. Au surplus il faudrait prouver cette assertion, et notre auteur ne l'a pas même essayé : il énumère avec complaisance les écarts dans lesquels entraîne une conscience erronnée ; en produirait-elle

moins dans son système? Qu'un ignorant, cupide, ambitieux, passionné, entende mal ce principe, hors de l'église pas de salut, le *compelle intrare* et autres textes qui semblent commander l'intolérance; de quels désordres, de quels troubles le double amour de Dieu et des hommes faussement interprêté ne sera-t-il pas la source? Les fauteurs de l'inquisition ne se croyaient-ils pas animés de l'amour de Dieu et de leurs semblables en brûlant les hérétiques? ne croyaient-ils pas faire une chose agréable à la divinité et utile aux hommes en retranchant de la société ceux de ses membres qu'ils regardaient comme gangrenés? Plus le mobile de nos actions est puissant, noble et élevé, plus l'abus qu'on en fait est dangereux; le précepte d'aimer Dieu et les hommes n'en serait pas lui-même exempt, si son application était abandonnée à la conscience, ou ce qui est la même chose, à l'arbitraire de chacun. Mais elle est réglée d'une manière non équivoque par d'autres préceptes également obligatoires, qui ne permettent pas de se méprendre sur les moyens de plaire à la divinité et de servir ses semblables.

C'est dans leur corrélation, dans leur majestueux ensemble et dans les effets qui en résultent qu'il fallait nous montrer la supériorité de l'évangile, et non dans un principe isolé qui, quoi qu'on en dise, n'a pas été étranger à plusieurs systèmes philosophiques.

N.° 8.

In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem. (Evang. S. Jean. ch. XIII. v. 35.)

Après avoir annoncé qu'il parle à ceux qui ne croient pas, à ceux qui ne voient qu'un système

humain dans la législation évangélique, l'auteur essaie, dans la première partie de son discours, de donner une juste idée de la morale.

A cet effet : il se demande, qu'est-ce que le bien? qu'est-ce que le mal? et il n'en trouve nulle part une réponse plus satisfaisante que dans le catéchisme, où le plus ignorant apprend dès son enfance qu'il ne doit pas faire aux autres ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fît; qu'il doit, au contraire, leur faire tout le bien qu'il désire en recevoir. Il présente l'homme tyrannisé par deux natures contraires, l'une matérielle, l'autre intellectuelle, et n'ayant pour leur céder ou leur résister que sa raison (faculté intermédiaire entre les sens et l'intelligence), sa volonté et la liberté. Il attribue aux passions tous les désordres de la société, regarde l'égoïsme grossier qui les enfante comme naturel à l'homme, et il en conclut que la meilleure morale est celle qui lui commande au plus haut degré l'abnégation de soi-même.

Dans la seconde partie, il remarque que si les sens, l'imagination, la raison se développent successivement chez les individus, il en est de même chez les peuples; que les uns et les autres modifient leur morale suivant la nature du besoin qui les prédomine : de là les différens systèmes des philosophes. Il les ramène tous à ceux qu'il appelle le *sensualisme*, le *romantique*, le *rationalisme*, le *scepticisme*, le *spiritualisme* ou l'*idéalisme*, et s'efforce de démontrer qu'ils ont tous également pour base l'égoïsme *bestial* ou *réfléchi*, l'égoïsme de l'*imagination*, ou l'égoïsme *transcendental*.

Dans la troisième partie, il expose que celui-là

seul peut donner un bon système de morale, qui connaît parfaitement l'origine, la nature et la fin de l'homme. De ce que l'homme est à lui-même un mystère, de ce qu'il ne se connaît qu'imparfaitement, l'auteur déduit la nécessité de l'incarnation du verbe, de la révélation, de la rédemption. La foi, l'humilité, l'espérance, la charité lui paraissent indispensables pour en mériter les bienfaits : il développe les avantages de ces vertus théologales, et après s'être jeté dans le dogme et la mysticité, termine par une éloquente profession de foi.

Ce mémoire a une couleur toute particulière. Il se fait remarquer par le style, le fond des idées, et l'art avec lequel elles sont présentées. Il porte l'empreinte du talent. On ne peut se refuser d'applaudir à la pureté des sentimens et au zèle religieux que décèle l'entraînement de sa composition.

Mieux qu'aucun des concurrens il pouvait résoudre la question proposée ; il l'avait bien saisie. Pourquoi en avoir changé l'état dans le cours de la discussion ? Il a voulu tout subordonner à l'idée principale qui le dominait ; et, pour y parvenir, il a été contraint de fausser quelques parties de son discours, de suivre une marche oblique, et quelquefois d'employer des raisonnemens captieux pour la soutenir.

On l'a dit : la magie des mots ne remplace pas le vide des choses ; et obscurité n'est pas profondeur. Nous ne signalerons pas des termes trop vagues, des phrases peu signifiantes, quelques assertions plus que hasardées ; nous nous bornerons à trois observations :

1.° — L'auteur s'est-il bien rendu compte de son

système, en faisant de la raison une faculté intermédiaire entre les sens et l'intelligence, en la subordonnant à la volonté? Au point où il l'avilit dans un être qui, selon lui, *n'est pas même harmonisé*, quel usage en faire? Si cette raison n'est qu'un instrument fautif et dangereux, il nous est impossible de distinguer le vrai du faux, le bien du mal, par conséquent d'apprécier les raisonnemens de l'auteur, et de partager son opinion. Cependant c'est à notre raison qu'il s'adresse, pour nous convaincre de l'excellence de sa doctrine.

2.° — L'analyse qu'il fait des doctrines des philosophes, leur étrange division, les termes employés pour la faire connaître, sont-ils bien exacts, marqués au coin de l'impartialité, exempts de toute prévention?

Confondre le désir du bonheur, l'intérêt éclairé et bien entendu avec l'égoïsme, n'est-ce pas prendre l'abus pour la chose? A quel point n'a-t-il pas fallu se faire illusion pour trouver que la morale de Confucius, de Zénon, de Socrate, de Pythagore, de Platon, de Clarke, de Condillac, de Kant, n'a que le vil égoïsme pour base et pour fin? Il serait à désirer que nous autres chrétiens nous pussions compter parmi nous beaucoup d'égoïstes tels qu'Aristide, Xénophon, Marc-Aurele, Épictète, Socrate, Platon, et tant d'autres sages de l'antiquité qui ont bien mérité de leurs contemporains.

3.° — Sans doute l'homme est à lui-même un mystère inexplicable. La raison la mieux exercée ne nous donnera jamais que des notions imparfaites sur son origine, sa nature et sa fin. En conclure la nécessité d'une révélation, celle de l'incarnation du

Verbe, de sa mort, de sa résurrection, c'est tirer une conséquence théologiquement exacte; mais dire que pour mériter les bienfaits de la rédemption, il faut avoir la foi, l'humilité, l'espérance et la charité, et développer longuement cette thèse, ce n'est plus comparer la morale des philosophes à celle de l'évangile; c'est s'écarter de la question; c'est parler à ceux qui n'ont pas la foi un langage qu'ils ne peuvent entendre. Et cependant l'auteur a reconnu, en commençant son discours, que c'était spécialement pour eux qu'il devait écrire.

La belle profession de foi qui termine ce mémoire n'en couvre pas les défauts. Cependant nous le répétons, c'est un des meilleurs, et peut-être le plus remarquable du concours; et c'est précisément le talent dont l'auteur a fait preuve, et l'estime qu'il nous a inspirée, qui nous ont portés à nous montrer sévères à son égard. Nous pensons qu'il saura apprécier les motifs de cette sévérité.

Telle est, Messieurs, la physionomie de chacun des mémoires; si nous examinons l'ensemble de ce concours, si nous recherchons quel jugement vous en devez porter, nous croyons pouvoir faire les observations suivantes.

Comme l'a très-bien dit le mémoire n.° 2 : « Un » chrétien ne voit que la parole de Dieu dans l'évan» gile. A ses yeux aucun autre livre ne lui est compa» rable; et il y a moins de différence entre la lumière » et les ténèbres qu'il n'en met entre ce code sacré » et la doctrine du plus sage des hommes. »

La Société a donc entendu faire abstraction de son divin caractère, lorsqu'elle a mis en question la su-

té de la morale qu'il renferme. La proposition
re eût été inutile, pour ne pas dire impie.
ndant, c'est spécialement dans sa céleste ori-
lans la mission de son auteur, dans l'efficacité
promesses, que la plupart des concurrens ont
é la supériorité de la morale évangélique.
coup d'entre eux n'ont apprécié la moralité
ions que par le mobile qui fait agir l'individu,
c'est aussi par leurs effets qu'il importe à la
qu'elle soit évaluée.

que tous ont déprimé les philosophes, altéré
loctrines, ou n'en ont vu que les abus, sans
fissamment ressortir la bonté relative de la
évangélique considérée en elle-même.

que tous ont présenté le principe religieux
servant exclusivement de base à la morale,
qu'il épure et ennoblit tous les autres.

e plus d'attention, ils eussent reconnu que le
mobile ne peut diriger tous les hommes ni le
individu dans toutes les circonstances; que
séquent tout système de morale, qui ne s'ap-
se sur l'un des principes de nos actions, quel
n qu'on le suppose, est incomplet et insuffi-
que le meilleur est évidemment celui qui les
en plus grand nombre.

ussent reconnu que le désir de plaire et d'o-
la divinité, les peines et les récompenses dans
tre vie, le désir d'être heureux, l'intérêt bien
u, l'amour de ses semblables, le désir de se
igner, le besoin de se conformer à l'ordre
, la loi du devoir, sont autant de mobiles dis-
, que s'il est facile d'en abuser quand ils agissent

isolément; réunis, chacun d'eux concourt plus ou moins efficacement à produire les bonnes actions.

Pourquoi refuser aux anciens philosophes le mérite d'avoir établi leurs systèmes de morale sur plusieurs de ces principes, d'avoir enseigné un grand nombre de maximes de l'évangile? Ne sont-elles pas éparses dans leurs écrits, bien que mélangées d'erreurs?

Si les concurrens eussent démontré que l'évangile les réunit toutes et sans mélange d'erreurs; qu'il en contient qu'on ne trouve dans aucun autre ouvrage; qu'elles y sont mises à la portée des plus faibles intelligences; que se servant mutuellement d'explication, elles rendent plus difficiles les fausses interprétations et les abus de chacune d'elles; s'ils eussent démontré que sa morale a une base plus fixe, une sanction plus forte que celle des philosophes; que leurs volumineux écrits fondus en un seul ne seraient pas encore comparables au mince recueil de l'évangile pour l'universalité des principes, l'étendue de leur développement, et les effets de son simple et majestueux ensemble: de cette manière, la supériorité de la morale évangélique eût été établie, abstraction faite de celle qu'elle emprunte du dogme; ce qui n'eût pas empêché de faire remarquer combien, pour l'homme éclairé des lumières de la foi, cette supériorité s'accroît encore de la sanction divine de ce livre.

Ce qui vient d'être exposé vous fait assez pressentir le jugement de la commission.

Elle pense qu'aucun des concurrens n'a rempli les conditions du programme assez complétement pour obtenir le prix.

Mais elle croit que dans l'examen d'une question aussi grave, et dont la solution exigeait des talens et des connaissances non ordinaires, il y a encore du mérite à approcher plus ou moins du but.

Persuadée que vous ne voulez pas laisser de louables efforts sans encouragement, elle vous propose :

1.° De donner, à ce titre, une médaille de 150 fr. à chacun des auteurs n.os 8 et 6, qui lui ont paru les plus remarquables, et avoir des droits égaux à cette distinction;

2.° D'accorder une mention honorable aux mémoires n.os 2 et 4, qui l'emportent de beaucoup sur les autres du concours.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

SÉANCE DU 18 AOUT 1827.

La Société, après avoir entendu le rapport fait au nom de la Commission chargée de l'examen du premier concours et la lecture de divers fragmens des ouvrages analysés, après une longue délibération, adopte les conclusions de ce rapport; en conséquence ouverture faite des billets cachetés appartenant aux quatre mémoires mentionnés aux conclusions, M. le Président proclame le nom des auteurs, ainsi qu'il suit :

N.° 8, M. Louis-Eugène Bautain, docteur en médecine, pro-

fesseur de philosophie à la faculté des lettres de l'académie de Strasbourg;

N.° 6, M.me Élisabeth Celnart, auteur de plusieurs ouvrages d'éducation, à Paris;

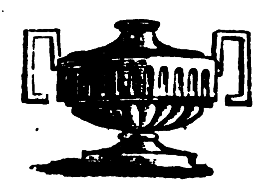
N.° 2, M. Martin d'Orgvte, propriétaire, à Paris,

N.° 4, M. J. Tissot, avocat à la Cour royale de Paris.

Pour extrait :

Le secrétaire de la Société,

P.-F. PRIN, D. M.



DE L'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS

ET

DES CAUSES DE LA DÉPOPULATION DU CHÊNE ;

RAPPORT

SUR DES OBSERVATIONS DE M. BARROIS, DE BOUET, MEMBRE CORRESPONDANT ;

Par M. Garinet, Chevalier de la Légion d'honneur, maire de Châlons.

Messieurs,

Les forêts, à raison de leur importance, tiennent le premier rang parmi les productions naturelles qui font la richesse de notre sol. Elles ont suivi la bonne comme la mauvaise fortune de notre patrie : les règnes heureux ont vu naître des lois sages pour assurer leur conservation. L'œuvre de Louis XIV a été perfectionnée par Charles X : la sagesse des rois se réfléchit sur tout dans leur prévoyance.

Nul doute que la prospérité de la France ne soit liée étroitement à la conservation de ce qui lui reste de forêts. Les besoins de l'industrie, ceux de la marine, de la consommation domestique exi-

gent de l'administration forestière des soins minutieux et étendus.

Le chêne est pour la France l'arbre le plus précieux. Il est le seul de nos forêts qui puisse servir aux constructions navales, mais il croît lentement. On ne saurait prendre trop de précautions pour le protéger dès ses premières années.

M. Barrois attribue la dépopulation du chêne dans plusieurs cantons de la forêt d'Argonne, qui fait partie du Domaine, à deux causes : au système d'aménagement suivi pour les coupes, et à l'introduction des pourceaux dans ces bois.

Toute forêt se compose de futaie et de taillis. Le chêne, l'orme, le charme, le hêtre et le tremble forment la futaie. Le taillis est composé de charme, de tremble, à quoi il faut ajouter le coudrier, la vorde, l'aulne et le tilleul, etc. Toutes ces essences ne suivent pas dans leur accroissement les mêmes proportions ; le taillis se reproduit par racines, et le chêne sort d'un germe. Le chêne suit d'abord d'assez près les progrès de tout ce qui l'environne ; mais au bout d'un certain laps de temps il est dépassé et étouffé. A l'époque ordinaire des coupes les baliveaux mis en réserve, et qui ont résisté à la destruction, sont faibles. La plupart d'entre eux sont courbés jusqu'à terre par la violence du vent, et, comme l'élasticité de leurs fibres ne répond pas à leur fléxibilité, ils restent courbés, et il faut les abattre.

L'autre cause de la dépopulation du chêne est attribuée aux adjudications publiques de la glandée. Les nombreuses troupes de pourceaux introduites par les adjudicataires dans les forêts de l'état, con-

somment tous les glands, et vont même les découvrir sous la terre, de sorte que la reproduction de l'essence devient, dit-on, à peu près nulle.

Pour remédier à ces inconvéniens, M. Barrois propose, d'une part, le changement d'aménagement, la fixation du terme de quinze à dix-huit ans pour la période qui sépare les coupes où le chêne ne se trouve pas en suffisante quantité; et, d'autre part, l'interdiction absolue du panage (1).

Ces observations, Messieurs, rédigées avec beaucoup de clarté, sont celles d'un agronome éclairé. Quelle qu'en soit la justesse, nous pensons cependant qu'il n'existe pas de motifs assez puissans pour changer le mode actuel d'aménagement et pour supprimer le panage.

En consultant l'intérêt et les besoins de la société, convient-il de fixer un terme unique pour les coupes?

Ce terme unique sera-t-il de quinze à dix-huit ans, comme le propose M. Barrois, ou de vingt, vingt-cinq, et même trente ans?

La grande question des aménagemens n'est pas nouvelle. On l'agita dans les conseils de Louis XIV, en présence de profonds jurisconsultes, d'officiers forestiers vieillis avec honneur dans l'exercice de leurs fonctions, de simples gardes dont on ne dédaignait pas l'expérience, et même en présence de grands propriétaires de forêts, appelés pour donner les renseignemens qui tenaient aux intérêts des diverses localités.

Une année toute entière s'écoula en enquêtes : on

---

(1) *Panage :* Droit de laisser paître les porcs dans les forêts.

entendit des officiers forestiers, des manufacturiers, des propriétaires d'usine; et la commission finit par déclarer au Roi qu'il était impossible de fixer un terme unique et général pour les coupes; mais qu'on ne devait les permettre qu'après dix ans de recrue, et à la charge par l'exploitant de laisser au moins seize baliveaux par arpent.

L'ordonnance de 1669 adopta ces conclusions. On ne pouvait en effet fixer un terme précis pour toutes les forêts, qui, reposant sur des sols différens, ont par cela même plus ou moins de force végétative. Cependant cette solennelle discussion engagea le gouvernement de Louis XIV à se livrer à des essais d'aménagement à différens âges, notamment dans la province de Champagne, qui se trouvait alors régie et divisée d'après l'ordonnance de Philippe-le-Long, du 2 juin 1319.

Ici, Messieurs, vont commencer des observations que nous avons été à même de faire depuis notre enfance. Nous allons vous rendre compte des traditions que nous tenons de notre famille.

A partir de l'ordonnance de 1669, les forêts de Trois-Fontaines, de Cheminon, de Montiers, une grande partie de celle d'Argonne, subirent pour les coupes une révolution de vingt-cinq ans; celles de Pargny et de Charmont de quinze ans seulement. Les bois d'Amboise et de Saint-Eulien sont aménagés en coupes de dix-huit et vingt ans. Plusieurs cantons de la forêt d'Argonne, situés dans le Clermontois, ne se coupent qu'à trente ans. Dans toutes ces forêts il existe des quarts de réserve qu'on laisse subsister quelquefois au-delà d'un siècle.

Examinons maintenant les effets de ces aménage-

mens sous le rapport de la futaie, et en particulier sous celui de l'essence de chêne.

Nous avons observé que plus un taillis a de recrue, plus il est facile de trouver des baliveaux bien venans. Les arbres les plus élevés et les plus gros sont dans les réserves. On en voit pareillement dans les coupes de vingt-cinq ans d'âge et au-dessous, mais ils sont moins élevés; et il ne faut pas croire que l'élévation des arbres des réserves provienne de ce qu'ils sont plus âgés, car cette élévation n'est due qu'à la hauteur du baliveau lors de la coupe du taillis.

En effet, Messieurs, on conçoit facilement que pour faire monter un arbre, quelle qu'en soit l'essence, il faut qu'il trouve des abris contre la fureur des vents. Si vous en dégarnissez les alentours avant qu'il ait acquis des forces pour se suffire à lui-même, vous l'arrêtez dans sa vie; mais si, au contraire, l'arbre n'est débarrassé du taillis qu'à l'époque où il pourra résister, c'est alors que la force de la végétation sera décuplée, parce que le sol qui le nourrit recevra complétement les influences du soleil. Parvenu à ce point, l'arbre se développe par sa cime, et n'augmente plus sensiblement en hauteur; cependant il croît toujours en proportion de la fertilité du terrain où il se trouve.

Quoique nous admettions comme un fait constant que plus le taillis est vieux, plus il offre de baliveaux susceptibles de s'élever en beaux chênes, nous ne prétendons cependant pas approuver l'usage de le laisser subsister trop long-temps. La vie des arbres est limitée comme celle des hommes : si vous ne prenez pas un arbre dans sa force, vous l'aurez dans sa décadence. Quand il ne profite plus, il faut l'abattre,

Rien n'est stationaire dans la nature : tout croît ou décroît. Dieu l'a voulu ainsi.

Voyez l'état déplorable de ces anciens quarts de réserve qui ont appartenu aux gens de main-morte, aux bénéficiers ecclésiastiques, comme ils sont décrépits ! L'âge de leur coupe est passé, et ils subsistent contre nature ; aussi rencontrez-vous fréquemment des arbres pourris par le pied, d'autres présentant aux regards des nœuds blancs, d'autres des gouttières, tristes marques d'une caducité irréparable !

Du moment où ces quarts de réserve ont cessé de croître en valeur, ils ont produit, outre la perte du déchet, celle de tout le temps de la recrue.

L'ancien régime pouvait supporter ces graves inconvéniens, mais le nouveau n'est pas assez bien approvisionné en bois pour n'y pas remédier. En ordonnant cet aménagement des quarts de réserve, l'ancien gouvernement français ménageait aux corporations et aux communes les moyens de pourvoir aux réparations des églises, des monastères et des maisons d'exploitation qui en dépendaient ; mais il n'y a plus ni titulaires bénéficiers, ni bénéfices, et conséquemment la conservation de ces quarts de réserve est le plus souvent sans but. Quelques communes ont encore aujourd'hui des quarts de réserve dont elles pourraient tirer grand parti : nous exprimons le vœu qu'elles soient autorisées, sur l'exposé de leurs besoins, à abattre ces réserves parvenues à l'âge de trente à quarante-cinq ans, et qu'ensuite les bois communaux soient aménagés en coupes de vingt-cinq à trente ans. Par là on éviterait les nombreux délits auxquels se livrent les habitans les plus

rapprochés des réserves, sous prétexte de les débarrasser du bois mort.

M. Barrois observe que dans la forêt d'Argonne les bois des particuliers contiennent plus de chênes que les bois du domaine, d'où il semble conclure que cette différence vient du mode des aménagemens.

Y aurait-il lieu d'appliquer aux forêts du Domaine les aménagemens en usage dans des propriétés particulières? telle est la question.

D'abord, il faudrait qu'il fût décidé que cette différence à l'avantage des bois des particuliers provient des aménagemens ; c'est ce que nous ne pensons pas. Il faut en rechercher la cause autre part, et ainsi abandonner la question après l'avoir posée.

Comparons l'état des bois des particuliers avec celui des forêts du Domaine, à l'époque de l'ordonnance de 1669.

Louis XIV songeait à préparer de grandes ressources à la marine dans les forêts administrées par les officiers du Domaine. Des ordres précis furent donnés pour conserver la précieuse essence de chêne, même au détriment de toutes les autres. Après une révolution d'un siècle et demi, les sucs nourriciers de cet arbre ont éprouvé une détérioration et une diminution sensible ; c'est pourquoi il devient impossible d'y réserver, autant qu'on le voudrait, des baliveaux bien venans. Il serait assez difficile d'obvier à cet inconvénient, le temps y pourvoira ; mais souvenons-nous bien qu'on n'improvise rien en forêts.

Quel était à cette époque de 1669 l'état des bois possédés par les particuliers, et abandonnés en grande partie à leur exploitation arbitraire ?

Pequet, grand maître des eaux et forêts s'est chargé

de nous répondre : « L'âge de la coupe des bois est » une partie sur laquelle autrefois il y avait le plus » de licence...... Par rapport aux baliveaux, il y a » des propriétaires qui ne laissent pas même ceux de » l'essence (de chêne); davantage encore qui ne » laissent point de modernes, et presque point qui » laissent ceux des troisième et quatrième âge. » Il résulte de ce renseignement que l'essence de chêne dans les bois des particuliers est nouvelle, au moins en ce sens que les sucs nourriciers de cet arbre y sont encore aujourd'ui dans une grande énergie. Cessons donc de nous étonner de la différence qui existe entre les bois de l'état et ceux des particuliers : ces derniers doivent naturellement fournir en baliveaux plus de sujets que ceux du domaine.

Au reste, Messieurs, cet état de choses n'a rien d'alarmant. L'ancienne France comptait plus de chênes dans les bois de l'état et des corporations que dans ceux des particuliers ; la France nouvelle les trouve en plus grande quantité, par rapport à l'étendue du terrain, dans les bois de ces derniers : il n'y a qu'un déplacement dans la production, pas davantage. Il dépendra toujours du gouvernement de conserver cette essence, en intéressant les particuliers à nourrir les gros chênes pour le service de la marine ; qu'on les paie ce qu'ils valent, et il y en aura tant que la terre consentira à en porter.

Quel que soit l'aménagement, subsistât-il cent ans, la grosseur des arbres se proportionne à leur âge ; mais plus ils vieillissent plus ils ont d'envergure. Ce couvert condamne à la stérilité une grande étendue de terrain. Cet inconvénient n'a pas lieu dans le système actuel des aménagemens ordinaires, car tout

est prévu ; nous ne voyons donc pas la nécessité de le changer.

Mais, nous dit-on, après la coupe d'un taillis à vingt-cinq ans, vous convenez que plusieurs baliveaux, à cause de leur faiblesse, sont courbés par les vents, et qu'on est obligé de les abattre ; que beaucoup de glands, après avoir germé, sont étouffés par l'ombrage des arbres environnans? En coupant le taillis à quinze ou dix-huit ans, ne remédierait-on pas en grande partie à ces inconvéniens?

Nous répondons qu'il en est d'un martelage comme d'une plantation. On doit s'attendre que tout ce qui est marqué en réserve ne réussira pas ; bien plus, si tous les baliveaux prospéraient, il n'y aurait plus de taillis.

A l'égard des glands germés qui sont étouffés par les autres essences, il n'y aurait pas d'autre remède que de déraciner ces dernières ; mais le remède serait pire que le mal, parce que le jeune chêne, sans appui à l'âge de quinze ou dix-huit ans, serait bien plus faible qu'il ne l'est à vingt-cinq.

Il nous semble, Messieurs, qu'on exagère le dommage que les autres espèces causent au chêne. On convient que le chêne, jusqu'à sa sixième feuille, suit les progrès de tout ce qui l'entoure. Pour peu qu'il soit placé dans une exposition qui lui convienne, ses racines sont déjà assez développées pour lutter avec avantage contre les obstacles qu'elles rencontrent. Le taillis a beau s'élever, l'essence ne court aucun risque de disparaître ; ce sont toujours les brins faibles qui sont étouffés, et la perte n'est pas considérable. Voici ce qui nous est arrivé :

A peu de distance d'Heiltz-le-Maurupt se trouve

le bois de Frenay, de la contenance d'environ quarante arpens. On y compte de douze à quinze cents baliveaux en essence de chêne, tous choisis par nous dans un taillis âgé de près de trente ans. Ces arbres sont de la plus belle venue et de la plus grande vigueur. Nous estimons donc que la mesure proposée de couper à quinze ou à dix-huit ans serait inutile dans l'intérêt de la population du chêne. Nous allons démontrer qu'elle ne serait pas sans inconvéniens.

Les bois ne sont pas seulement destinés à fournir des approvisionnemens à la marine et aux constructions, il faut que les usines, les manufactures soient alimentées. La rareté des combustibles se fait sentir.

Si nous parvenons à établir que plus un taillis est vieux plus il fournit de bois à la consommation, nous aurons résolu le problème à l'avantage de l'aménagement ordinaire.

Prenons des termes de comparaison, c'est la seule manière d'arriver à un résultat positif.

Nous posons comme un principe à l'abri de toute contradiction sérieuse, qu'un arpent de bois à dix ans produit tout au plus le cinquième de ce que ce même arpent produira à trente ans.

Considérons maintenant les arbres isolés, un peuplier, un orme, par exemple.

Après cinq ans de plantation, le peuplier n'est qu'un faible rameau; à dix, il peut entrer dans une faible construction; à quinze, dans une plus solide; à vingt ans son utilité devient plus générale. On peut l'employer dans la fabrication des meubles, et on le retrouve dans les diverses parties de nos habitations.

L'orme vaut 50 centimes à cinq ans, 1 fr. 50 c. à dix ans, 4 fr. à quinze ans, et à vingt ans de 15 à 18 fr.

La valeur du taillis suit les mêmes proportions. Jusqu'à dix ans le sol est à peine couvert ; à quinze le taillis s'élève et peut fournir des fagots ; à vingt-cinq ans, la grosseur des arbres permet d'en tirer du bois de poêle et de cuisine. Ainsi l'arpent, qui à dix ans vaut 50 francs, vaudra 150 fr. à 15 ans, et de 3 à 400 francs à vingt-cinq ans.

Observons que plus le bois livré à la consommation est vieux, plus il résiste à l'action du feu. Il laisse un charbon dur et ardent dont les ménagères savent tirer grand parti, tandis que le jeune bois ne produit qu'une belle flamme et une chaleur passagère.

Mais, nous objectera-t-on, comment se fait-il que nous voyons des propriétaires de bois abattre à des époques plus rapprochées que celles des aménagemens ordinaires?

De ce qu'une chose se fait, il ne faut pas conclure qu'elle soit avantageuse. Les positions locales sont si variées, qu'il ne survient que trop souvent aux propriétaires de bois des besoins pressans. C'est une habitation à rétablir, un remboursement à faire dans un court délai, des exigences à satisfaire, une fille à marier, etc., etc. Dans toutes ces circonstances, c'est la nécessité qui fait la loi.

D'un autre côté les usines du tuilier, du verrier, du maître de forge, exigent du bois.

Le tuilier n'emploie pour son premier feu que de la *guenille*, c'est-à-dire des débris de branches ; le verrier du *perthus*, dont le plus gros morceau n'excède pas trois pouces de circonférence.

Il faut du charbon au maître de forge.

Les coupes anticipées, par rapport à ces usines sont des coupes ordinaires. On sent bien que si on laissait

grossir le bois qui les alimente, il faudrait le diviser, ce qui nécessiterait une main d'œuvre qu'on évite en le coupant plus mince.

Hors ces cas d'exception, nous persistons à soutenir que celui qui coupe avant l'âge des aménagemens ordinaires emprunte de l'argent à plus de vingt pour cent.

Il ne nous reste plus, Messieurs, qu'à examiner la question soulevée par M. Barrois, relativement à l'interdiction absolue de l'introduction des pourceaux dans les bois de l'état.

On dit : cet animal est vorace ; il fouille la terre et mange tous les glands, même ceux qui étaient enfouis ; si on lui interdit les forêts, les germes prospéreront.

Voyons ce que la législation a statué à ce sujet.

Le panage n'a lieu que depuis le 1.er octobre jusqu'au 31 janvier ; la végétation semble suspendue dans cette saison. L'administration forestière ne met en adjudication la glandée que dans les années abondantes, et elle détermine le nombre des pourceaux qu'on peut introduire dans les forêts. Ils doivent tous être marqués d'un fer chaud.

On ne songeait pas, en 1669, à interdire l'entrée des forêts à ces animaux, parce qu'il ne s'élevait aucune plainte à ce sujet. Le chêne cependant dominait à cette époque, et, de temps immémorial, les pourceaux étaient conduits dans les bois. Pourquoi s'en plaint-on aujourd'hui? C'est qu'on leur attribue l'effet d'une cause qui leur est étrangère.

Bien loin que nous pensions que leur présence dans les bois du domaine soit nuisible à la multipli-

cation du chêne, nous ne craignons pas d'avancer qu'elle leur est profitable.

D'abord, Messieurs, nous avons comparé des forêts où le gland se ramasse à la main, et où les porcs ne pénètrent jamais, avec d'autres où ces animaux sont tolérés dans le temps permis. Nous avons eu occasion de remarquer que ces dernières avaient plus de germes de chêne que les autres. Cependant les pourceaux avaient dévoré les glands en grande partie. D'où pouvait donc provenir cette différence?

Le porc, après avoir goûté du gland, fouille la terre pour y trouver des oignons, des champignons, qu'il préfère aux glands, et il ne dévore ceux-ci que faute de mieux. Par l'effet de ces fouilles, le porc recouvre de terre une très-grande quantité de glands dont le germe se développe, prend racine, et fournit une pousse vigoureuse et bien nourrie.

Suivons maintenant la destinée du gland dans les forêts où le porc ne pénètre jamais.

Le fruit du chêne tombe sur un sol compacte; il est recouvert tout au plus par des feuilles qui pourrissent pendant l'hiver, et qui le laissent à nu au printemps. Dans cet état, le gland est obligé de faire de grands efforts pour percer une terre qui n'a point été divisée, et y établir ses racines. Pour peu que le printemps soit sec, les germes périssent faute d'humidité, et l'on conçoit facilement qu'il n'en réussit pas un très-grand nombre dans les années ordinaires.

Messieurs, nous sommes loin d'avoir épuisé un sujet qui prête à de plus grands développemens. Les bornes d'un rapport s'opposent à ce que nous examinions d'autres questions qui s'y rattachent, et qui se combinent avec les principes généraux de l'éco-

nomie politique. Cette science fait tous les jours des progrès, et se débarrasse de plus en plus des systèmes. L'observation des faits rend évidentes des vérités qui jusqu'ici n'avaient été qu'entrevues. La Société d'agriculture, par son institution, est appelée à examiner toutes les théories douteuses, et à proscrire toutes celles qui n'ont point amené des résultats satisfaisans. Heureuse si elle peut, justifiant sa devise, contribuer à l'*utilité publique !*



NOTICE

SUR M. L'ABBÉ DELACOURT;

Par M. Moignon, Chevalier de la Légion d'honneur, Docteur en Médecine, *vice-président*.

Messieurs,

La vie de M. l'abbé Delacourt, constamment onsacrée à l'étude et à des actes nombreux de bien-isance, offre un grand avantage à celui qui en écrit histoire. Sans recourir en effet aux ornemens de loquence, il suffira de vous le montrer tel qu'il été dans sa longue carrière remplie par la pratique toutes les vertus sociales, et il sera loué assez gnement.

La Société d'agriculture du département de la larne a perdu en lui un de ses membres les plus lés; la ville de Châlons un de ses bons citoyens; clergé un prêtre recommandable par ses lumières, sagesse, sa tolérance; le barreau un magistrat dis-ngué par son application à l'étude, par l'étendue ses connaissances et par ses longs services.

Jean-Baptiste-Charles Delacourt, membre de la

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, de l'ancienne académie des sciences, arts et belles-lettres de Châlons, du conseil municipal de la même ville, du conseil d'arrondissement, ancien chanoine de la cathédrale, official, ex-conseiller-clerc au bailliage et siége présidial de Châlons, au conseil supérieur, ex-président du bureau de paix et de jurisprudence charitable, ex-juge au tribunal d'arrondissement, vice-président de l'administration des hôpitaux-unis de Châlons, naquit à Cousance, département de la Meuse, le 16 octobre 1738, de M. François Delacourt et de demoiselle Barbe Richard.

Riche dans son heureuse médiocrité, que le poëte a nommée la médiocrité d'or, au milieu des champs cultivés par ses soins, un père tendre et religieux dirigea ses premières années, et veilla à l'éducation de cette jeune plante. Les progrès de l'élève répondirent aux soins et aux espérances du maître.

Au sortir de la maison paternelle, le jeune Delacourt passe au collége de Ligny. « Là les succès se » soutiennent : dans toutes les classes il occupe constamment les premières places ; son intelligence, » son application à l'étude, la régularité de sa con» duite lui donnaient sur ses condisciples une supé» riorité que personne ne lui contestait, et ils le » regardaient, nous écrit l'un d'eux, moins comme » un camarade que comme un modèle. »

Qui donc parle de l'abbé Delacourt en des termes si flatteurs? C'est un témoin de ses succès, un compagnon de son enfance, un ami de sa jeunesse, un ami de toute sa vie, un homme vénérable, dont l'amitié seule est un éloge, un magistrat illustré par une

longue suite d'importans travaux et d'ouvrages estimés, dont le nom ne se prononce qu'avec une sorte de vénération, l'honorable M. Henrion de Pansey, président à la cour de cassation.

C'est encore M. Henrion de Pansey qui me montre le jeune Delacourt, après avoir terminé ses humanités avec éclat, se destinant à l'état ecclésiastique, et faisant choix du séminaire Saint-Louis, un de ceux qui ont donné le plus de savans théologiens à l'église gallicane.

L'abbé Delacourt se montra là tel qu'il avait toujours été. Il s'éleva si rapidement au-dessus de ses collaborateurs, qu'à peine un an s'était écoulé depuis son entrée au séminaire, que ses supérieurs le nommèrent répétiteur, et le chargèrent de surveiller la conduite, et de diriger les études de ses condisciples.

Ce fut à une époque peu éloignée que, cédant à un attrait irrésistible, il s'ouvrit en quelque sorte une carrière nouvelle en commençant à s'adonner à l'étude de la jurisprudence, qui fut la passion de toute sa vie. Ce n'était d'abord qu'à la dérobée que l'abbé Delacourt se livrait à cette occupation. Il allait écouter les leçons que donnaient aux écoles de droit des professeurs habiles ; il allait au palais entendre les orateurs dont la voix éloquente préparait, par de savantes discussions, les arrêts qui se rendent dans le sanctuaire de la justice : il partageait ainsi son temps entre l'étude des lois et celle de la théologie.

Les absences du jeune séminariste sont bientôt remarquées, et leur cause connue. Il veut les excuser ; mais vains efforts ! Déjà les supérieurs ont parlé ; et bientôt l'abbé Delacourt est appelé à rendre compte

de sa conduite devant M. l'archevêque de Paris et son conseil. Vous vous figurez aisément, Messieurs, l'inquiétude et l'embarras d'un jeune clerc comparaissant devant cet auguste et imposant tribunal.

Modeste et timide, comme il convient à son âge et à sa situation, l'abbé Delacourt cherche à justifier ses absences, en faisant valoir le penchant invincible qui l'entraîne vers l'étude des lois.

Écouté avec intérêt, ce jeune orateur déjà s'est emparé de l'esprit de ses juges. Mais ce n'était point assez : M. l'abbé Delacourt, qui dans aucun temps n'abandonna au hasard ce qu'on pouvait obtenir par les soins et la prudence, avait préparé le succès de sa cause. Il a conféré avec un vénérable ecclésiastique, recommandable par son âge et ses lumières, qui devient son protecteur, et fait entrevoir en lui un futur défenseur des droits du clergé; et l'abbé Delacourt obtient de M. l'archevêque de Paris l'autorisation de consacrer partie de son temps à l'étude des lois, sans nuire à celle de la théologie.

Il avait employé plusieurs années à acquérir cette double instruction, lorsqu'il reçut l'ordre de la prêtrise. Enrichi de ces précieuses connaissances, il vint les consacrer au service de nos concitoyens. Placé d'abord dans le modeste poste de vicaire d'une des moindres paroisses de Châlons, il ne tarda pas à se faire remarquer, non-seulement par une piété éclairée, mais aussi par la supériorité de son esprit, son érudition et l'étendue de ses lumières; et cependant la jurisprudence, objet constant de ses affections, n'était point négligée : avare du temps, il consacrait chaque jour à cette étude celui que tant d'hommes accordent à des futilités, ou laissent écouler sans emploi.

Les connaissances théoriques qu'il avait acquises devaient bientôt recevoir leur application. Six mois s'étaient à peine écoulés depuis son séjour en cette ville, lorsque l'abbé Delacourt, tout jeune encore, fut nommé conseiller-clerc au bailliage et siége présidial de Châlons, en 1767. La même année, le chapitre de la cathédrale le reçut au nombre de ses membres; ses talens, la sagesse de ses conseils, lui méritèrent de plus en plus l'estime de ses nouveaux collégues. La place d'official étant devenue vacante, le choix n'est pas long-temps douteux; il fut revêtu de cette dignité, office de judicature ecclésiastique d'une haute importance. En effet, Messieurs, si les ministres des autels, qui sont des hommes, ne sont pas toujours exempts des fautes ou des faiblesses attachées à l'humanité, l'examen à faire, le jugement à porter dans de telles circonstances exigent autant de discernement que de fermeté et de prudence. M. l'abbé Delacourt, dans l'exercice de ces fonctions délicates, apporta tant de discrétion, tant de sagesse, que ceux même dont il eût la conduite à blâmer, des écarts à réprimer, applaudirent à sa justice, et le quittèrent pénétrés de reconnaissance.

Le suivrai-je avec vous, Messieurs, dans le cours et dans les détails de cette carrière ecclésiastique? j'y trouverais une ample matière qui suffirait à l'éloge d'un autre; mais vous dire qu'il y fut appelé par le choix de ce pieux évêque que ses vertus élevèrent depuis sur le siége de Paris, et dont la mémoire est encore chère à nos cœurs; dire qu'il y fut maintenu par son illustre successeur, devenu prince de l'église, et que ces deux prélats l'honorèrent constamment de leur confiance et de leur

amitié ; ajouter enfin que, dans les dernières années de sa vie, les mêmes fonctions lui furent de nouveau confiées par un prélat vertueux, qui nous honore en siégeant dans nos rangs, dont la présence ajoute à l'éclat de cette solennité, c'est avoir complétement terminé cette partie de son éloge.

Trop ami de ses devoirs pour ne pas embrasser avec ardeur l'étendue de tous ceux qu'il s'était imposés en se consacrant au culte de la justice, M. Delacourt se livrait à l'étude avec un zèle infatigable. Il s'attachait à bien connaître les différentes lois, et surtout à en bien pénétrer l'esprit. Droit français, droit romain, matières ecclésiastiques, chartes, ordonnances royales, jurisprudence des arrêts, coutumes générales, coutumes locales, tout devient l'objet de ses recherches et de ses méditations. Il se livrait aussi avec le plus grand soin à l'examen sévère des affaires, particulièrement de celles dont le rapport lui était confié. D'un accès facile, son cabinet était ouvert, à toute heure, aux nombreux habitans des villes et des campagnes : il cherchait surtout, par ses conseils, à prévenir des procès ruineux. Parler ici de son désintéressement, de son indépendance, de sa sévère intégrité dans la distribution de la justice, qui furent les vertus de toute sa vie, serait presque une inconvenance, tant ces qualités sont inhérentes à la magistrature française.

Ce n'est point ici le lieu, et ce n'est point à nous, faible et obscur citoyen, qu'il appartient d'examiner ces hautes questions qui amènent quelquefois entre le prince et les grands corps de magistrature ces oppositions, ces chocs violens qui divisent les citoyens,

et trop souvent agitent et ébranlent les fondemens des empires. Lorsqu'en 1771 un édit du roi prononça l'exil des parlemens, un conseil supérieur fut établi à Châlons; des magistrats éclairés y sont appelés des différentes parties de la province. L'abbé Delacourt, dont les lumières étaient connues, est de ce nombre; il est nommé conseiller-clerc au conseil supérieur. Quoiqu'il pût en coûter dans de telles circonstances de remplacer d'honorables magistrats, que les regrets et l'amour populaire accompagnaient dans leurs retraites; persuadé que la justice est une dette du prince et le besoin de tous les hommes et de tous les momens, l'abbé Delacourt accepta cette nomination et le poste éminent auquel l'autorité l'appelait; il redoubla d'efforts; il n'eut jamais consenti à être au-dessous de ses devoirs et des grands intérêts qui se trouvaient confiés à la décision de ce tribunal suprême. Tant que dura ce conseil, l'abbé Delacourt ne cessa de se distinguer dans l'exercice de sa charge; et lorsque le rappel des parlemens eut mis un terme à ses fonctions, une pension honorable accordée aux dépens du trésor public récompensa ses services.

Son élévation avait imposé à ce magistrat des obligations plus étendues, sans changer ni ses goûts ni l'ordre de ses travaux. Monté sans ostentation à un tribunal supérieur, il se trouva sans regret replacé dans celui qui avait été le théâtre de ses premiers succès. S'il eut dans cette situation plus de loisirs, ce ne fut point pour lui un motif de ralentir son application au travail; il aimait à faire partager ses connaissances. Dans les plus beaux jours du barreau de cette ville, il réunissait souvent les jeunes avocats qui en faisaient un des ornemens; et, dans d'instructives

conférences, aidé des secours de sa riche bibliothèque, il se livrait avec eux à l'examen et à la solution des questions les plus importantes et les plus difficiles. Forcé, par l'empire des circonstances, de cesser ces conférences, qu'il aimait et jugeait si utiles, il en fut affligé. Dans des temps plus rapprochés, plus calmes, il tenta à plusieurs reprises de les rétablir, et d'y réunir ceux de ses concitoyens pour qui l'étude des lois est un besoin et un devoir; mais des obstacles indépendans de sa volonté rendirent vains tous ses efforts.

Les bornes de cette notice ne me permettent pas de suivre M. Delacourt dans l'examen des diverses questions qu'il a éclairées par ses lumières et ses discussions savantes.

Il avait rempli pendant vingt-cinq ans les fonctions de conseiller-clerc au bailliage et siége présidial de Châlons, lorsque ces tribunaux furent supprimés. Il fut alors nommé président du tribunal de paix et de jurisprudence charitable; c'était le placer au centre de toutes ses affections. Dès cet instant il ne cessa de donner au public de nouvelles preuves de son dévouement et de ses rares talens pour la conciliation. Les circonstances avaient encore augmenté la difficulté des affaires, favorisé la mauvaise foi, ajouté aux artifices de bon nombre de plaideurs; il fallait toute la sagacité, l'infatigable patience de M. l'abbé Delacourt pour démêler les droits de chacun, et assurer le triomphe de la justice. Dans un grand nombre de circonstances, et pendant plusieurs années, il aplanit avec sa bourse les difficultés qu'il ne pouvait vaincre par la persuasion.

Dans les fonctions d'assesseur de la justice de paix,

qu'il exerça ensuite pendant plusieurs années, il pratiqua les mêmes vertus, rendit les mêmes services.

Lorsque le malheur des temps l'eut forcé de renoncer à cette occupation chérie, il se voua à une retraite absolue, qui n'assura point entièrement son repos. Sa liberté, à plusieurs reprises disputée dans un club fameux, lui fut cependant conservée : sa sauvegarde, il la trouva dans sa rare prudence, dans la modération de ses principes, et surtout dans les nombreux services qu'il avait rendus à la classe indigente.

Nommé en 1807 par le chef du gouvernement, et en 1816 par S. M. Louis XVIII, à la place de juge au tribunal civil de Châlons, où il siégea pendant près de vingt ans, M. Delacourt ne se démentit pas. Fraîcheur d'idées remarquable, présence d'esprit constante, netteté de jugement, persévérance infatigable dans la discussion des affaires les plus compliquées, attention soutenue pour ne rien laisser passer d'inaperçu, sagacité rare pour éclaircir les points les plus obscurs; telles sont les qualités principales que ses collégues admiraient en lui dans l'âge le plus avancé. Je pourrais vous présenter encore, dans cette carrière de M. Delacourt, une longue suite d'actions utiles et honorables; mais c'est assez vous avoir parlé du magistrat, je dois maintenant vous montrer l'académicien, le bon citoyen, le bienfaiteur des pauvres.

Fondée en 1752, l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Châlons avait acquis de la célébrité, non-seulement par l'étendue des connaissances et des talens qui distinguaient ses membres, mais encore par l'importance des questions qu'elle livra aux mé-

ditations et aux discussions des savans, et au choix desquelles M. Delacourt eut une grande part.

Alors M. l'abbé de Malvaux, vicaire général; M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons; M. l'abbé de Boulogne; M. l'abbé de Beauvais, depuis évêque de Senez, comptés parmi les orateurs chrétiens les plus distingués, membres de cette académie, faisaient entendre leurs voix éloquentes dans cette enceinte. En même temps le docteur Navier publiait son *Traité des Contre-poisons*, et étonnait par l'étendue de son génie chimique; Sabathier, par sa vaste érudition; de Villarsy, par la beauté et la nouveauté de ses expériences sur l'électricité positive et négative. L'abbé Delacourt brillait au milieu de ces hommes honorables, qui l'élevèrent à la dignité de directeur de cette compagnie savante. Lorsque la mort eut enlevé à l'académie MM. de Malvaux et de Beauvais, dont les noms inséparables ont laissé de grands souvenirs encore chers à cette cité, l'abbé Delacourt fut chargé de répandre quelques fleurs sur leur tombe (1).

L'abbé Delacourt aimait non-seulement les lettres, mais aussi les sciences, particulièrement l'astronomie qu'il avait cultivée dans sa jeunesse. Lorsque, vers la fin de sa carrière, nous l'avons vu quelquefois, dans ses délassemens, s'occuper de cette science, jamais il n'arrêtait ses regards et son attention sur ces globes lumineux qui roulent majestueusement sur nos têtes, sans rappeler aussitôt la grandeur et la puissance de leur divin auteur.

Emportée avec une foule d'autres établissemens

---

(1) Discours prononcé à l'Académie en 1790.

is sujets, quel zèle il apporta dans l'exercice
présidence, où deux fois vos suffrages l'appe-
avec quelle sagesse il dirigeait vos délibéra-
quels efforts il fit pour favoriser dans cette ville
grès du commerce, de l'industrie et des arts,
appelerai-je ces prix d'encouragement, ces
les décernées à ses dépens, dans plusieurs de
nions publiques, aux manufacturiers d'étoffes
ns et de Châlons, aux fabricans de bas, aux
es qui avaient le mieux préparé les cuirs,
sangles, filé les cotons sur les petits métiers ?

: par suite de cet amour, de cet enthousiasme
public dont était animé cet excellent citoyen,
l'avait vu quelques années auparavant, sou-
ns ses efforts par des administrateurs éclairés,
s d'un de nos honorables collègues, feu M. le
Ducauzé de Nazelle, supporter les fatigues de
s voyages, parcourir grand nombre de villes
ouver quelque manufacturier ou filateur distin-
é, dans l'espoir d'un avantage, consentît à trans-
au sein de nos murs et ses ateliers et son in-

connues, et par suite les diverses filatures du même genre auxquelles elles ont donné naissance.

Ces soins ne l'empêchaient point de se livrer à d'autres actes de bienfaisance : l'utile emploi qu'il faisait du temps semblait le doubler pour lui. Consacré depuis plus de trente ans au service des hôpitaux, dont il fut toujours un des administrateurs les plus zélés, on le vit constamment, malgré son grand âge et la rigueur des saisons, se rendre à toutes les assemblées, prendre part aux différens travaux, et éclairer de ses conseils toutes les affaires susceptibles de discussion. Forcée, par des mesures d'ordre et d'une sage économie, de diminuer le nombre des voyageurs auxquels elle accorde l'hospitalité gratuite, l'administration des hôpitaux prescrit des mesures plus sévères : l'abbé Delacourt ne violera point le réglement, et cependant le nombre de voyageurs secourus sera le même. On ne s'adresse point à lui en vain. Il place à ses dépens, dans les hôtelleries, ceux dont il ne peut autoriser l'admission. Ces actes multipliés d'une charitable bienfaisance seraient encore ignorés, si celui dont la main allait répandre l'aumône ne nous les eût révélés : aussi lorsqu'on parle dans cette ville d'un bienfaiteur des pauvres, le nom de M. l'abbé Delacourt se présente d'abord à la pensée. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, se rappèlent encore l'hiver mémorable de 1789, dont la rigueur avait, spécialement dans cette cité, augmenté la détresse et la misère des malheureux. Mille deux cent cinq ménages, près d'un quart de la population, étaient inscrits sur le contrôle des pauvres. Comment remédier à de si grands maux ! M. l'abbé Delacourt imprime un grand mouvement. A sa demande, et par

ses soins, les chefs de toutes les autorités constituées, ceux de tous les corps, des députés de toutes les corporations, l'élite des citoyens, sont réunis dans cette enceinte. Là, dans un discours aussi persuasif qu'éloquent, il expose la grandeur des besoins, montre les ressources, ranime les esprits, fait un appel à la bienfaisance, et termine en s'écriant : « Que la subsistance du pauvre soit assurée ! que la joie remplace nos plaisirs ! Des plaisirs ! en peut-il être au sein de la misère et des calamités publiques? Il se forme tant d'assemblées pour des divertissemens et des fêtes, nous, Messieurs, formons une sainte confédération en faveur de l'humanité. »

Ce langage du cœur est entendu, toutes les ames sont émues. Comment, en effet, résister à la voix d'un père qui demande du pain pour ses enfans ! Déposant en même temps 600 francs sur le bureau, l'abbé Delacourt donne le conseil et l'exemple ; et dans une ville médiocre et pauvre, 30,000 francs furent le produit de la quête et de la souscription ouverte à l'instant. Les mêmes dons renouvelés pendant plusieurs années par de généreux citoyens, distribués avec discrétion et sagesse, et secondés par des ateliers de charité, bannirent entièrement pendant quatre ans la mendicité de la ville de Châlons.

Le besoin réel n'implorait jamais en vain l'abbé Delacourt. Je ne parlerai pas, Messieurs, des secours qu'il versait journellement dans le sein de l'indigence, des dons faits par lui à diverses époques, soit à des établissemens pieux, soit à des pauvres honteux de différentes classes ; ces dons sont nombreux : mais j'imiterai sa discrétion, et je ne soulèverai pas le voile dont il a voulu qu'ils fussent couverts.

Il trouva les moyens de se livrer constamment à sa bienfaisance, parce qu'il ne négligea pas pour lui-même les faveurs de la fortune. Il ne dédaigna point d'augmenter la sienne par des spéculations heureuses et par le produit d'un beau vignoble. Tout ce qui peut répandre sur cette vie passagère quelque agrément, quelque éclat, souriait à son imagination.

Doué de cette sage indépendance qui élève l'ame, M. Delacourt avait en haine l'arbitraire : il aimait les libertés publiques; mais il aimait en même temps la monarchie appuyée sur l'ordre légal. Loin de blâmer les distinctions sociales, il était toujours un des premiers à rendre aux talents, aux grandes illustrations et aux hommes élevés en dignité, les hommages qui leur sont dus.

M. Delacourt eût voulu, comme un vrai soldat, mourir sur la brèche. Cependant, à l'âge de quatre-vingt-six ans, jouissant de l'intégrité de toutes ses facultés physiques et morales, après avoir exercé pendant cinquante-sept ans les fonctions de la magistrature, il donna avec regret sa démission de juge au tribunal civil, qui lui fut demandée; il ne cessa pas pour cela de s'occuper d'affaires; il ne laissait point passer un seul instant sans se livrer au travail. Sa longue expérience et ses lumières étaient toujours consacrées au service public.

L'abbé Delacourt touchait à la fin de sa quatre-vingt-huitième année, lorsque ses collégues au conseil d'arrondissement de Châlons l'appelèrent de nouveau, par une honorable unanimité de suffrages, à la présidence qu'il avait tant de fois occupée : c'était un dernier hommage rendu à ses lumières et

aux sentimens généreux dont il fut constamment animé.

Un jour, après une longue séance, il se rendit immédiatement à l'assemblée de l'administration des hôpitaux dont il était vice-président; il y demeura long-temps; enfin, accablé par la fatigue et par la chaleur étouffante d'une atmosphère de 28 degrés, il rentre chez lui, reste trop légèrement vêtu; bientôt il est pris d'un point de côté douloureux, la fièvre survient. Pendant le cours de cette maladie qui devait le conduire au tombeau, sa présence d'esprit, son courage, la bonté de son ame ne se démentirent point un instant. Il discutait avec ses médecins les moyens mis en usage pour sa guérison; il ne redoutait pas les plus énergiques : « Hâtez-vous, Messieurs, » hâtez-vous, disait-il, de me guérir; je n'ai plus le » temps d'attendre. »

Tous les secours de l'art furent inutiles; il s'en aperçut les derniers jours de sa vie; son humeur ne s'en altéra point. Après avoir rempli avec la piété du vrai chrétien tous ses devoirs de religion, toujours mu par les mêmes principes qui l'avaient guidé pendant sa vie, la bienfaisance occupa encore sa pensée.

Ses dispositions testamentaires pour sa famille et pour ses domestiques, rédigées dès long-temps, offraient une nouvelle preuve de son équité et de sa sagesse. Sur le bord du tombeau, il se plut encore à y ajouter des dons pour les bureaux de bienfaisance; d'autres destinés à être distribués dans chaque paroisse par les ministres des autels; d'autres par ces filles pieuses, spécialement consacrées aux œuvres de charité. Il légua 1,500 fr. à la ville de Châlons,

pour achat de métiers à bas, qui doivent être confiés à de jeunes ouvriers pauvres et intelligens; enfin il assigna des fonds pour être distribués à des maîtres d'école de campagne, à l'effet d'instruire gratuitement des enfans indigens.

Toutes ces dispositions émanèrent de lui-même et de sa volonté bien prononcée. En vain essaya-t-on de lui en suggérer d'autres : « Mes intentions sont » écrites, mes devoirs remplis ; que personne dé» sormais ne trouble mon repos ; que, pendant le » peu d'instans qui me restent, on me laisse méditer » en paix sur l'éternité. » Telles furent les dernières paroles qu'il prononça le 11 septembre 1826, à six heures du soir; et à neuf, terminant une longue et honorable carrière, il s'endormit paisiblement du sommeil du sage, environné d'une partie de sa famille, au milieu des larmes de serviteurs fidèles et encore inconsolables, qui, pendant le cours de sa maladie, comme pendant sa vie, lui avaient prodigué les plus tendres soins.

Un concours nombreux de fonctionnaires civils et militaires, de magistrats, de membres du barreau, de la société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département, de citoyens de tout rang, de tout âge, honora son convoi; et les larmes des pauvres reconnaissans coulèrent sur sa tombe.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR M. AUGUSTIN-JOSEPH BECQUEY,

Membre de la Légion d'honneur, vicaire général du diocèse de Châlons, archidiacre de l'église Saint-Étienne de cette ville, membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, président du bureau central des incendiés du département, etc.

Par M. GOBET-BOISSELLE.

MESSIEURS,

Nous avons récemment éprouvé une perte bien douloureuse, celle de M. l'abbé Becquey notre collègue, mort après une longue maladie, le 7 juin 1827. Je vais, en retraçant sa vie, justifier les regrets universels qui l'accompagnent dans la tombe, en même temps acquitter, autant qu'il est en moi, le tribut de vos affections et la dette de mon amitié.

M. Augustin-Joseph Becquey est né à Vitry-le-François, le 17 décembre 1755. Son aïeul y avait rempli l'office de lieutenant criminel aux Bailliage

et Présidial de Vitry, et son père l'avait remplacé dans les mêmes fonctions. Sa famille distinguée par cette illustration héréditaire l'était aussi par ses alliances avec les plus honorables familles de cette cité qui, pendant plusieurs siècles, avait constamment donné au barreau et à la magistrature les hommes les plus éclairés de la province de Champagne.

Premier né de ses frères, M. Becquey était naturellement destiné par son père à lui succéder; mais une vocation prononcée, que la piété de ses parens ne leur permit pas de contrarier, le décida à se vouer au sacerdoce.

Il reçut de M. de Juigné, évêque de Châlons, l'ordre de prêtrise, le 19 décembre 1779, et fut envoyé vicaire à Sainte-Menehould.

Rappelé dans la ville épiscopale, il y succéda le 11 avril 1782 à M. de Torcy son oncle, curé de la paroisse Saint-Loup.

Quatre ans plus tard, il quitta cette cure et fut promu, le 24 juin 1786, à la dignité de chanoine de la cathédrale.

Le moment des rudes épreuves du sacerdoce ne tarda pas à arriver. Dieu permit que l'impiété exerçât sur la France ses plus furieux ravages, même qu'elle y triomphât momentanément; que des profanations inouies épouvantassent la religion, que des rigueurs, des atrocités sans exemple fussent exercées contre ses ministres. Les autels avec le trône tombèrent engloutis dans le même gouffre; et la religion, chassée de ses temples, n'eut plus d'asile que dans le fond des cœurs.

Où trouvons-nous M. l'abbé Becquey pendant cette effroyable tempête? Nous le retrouvons implo-

t pour la France la miséricorde divine dans les
ions révolutionnaires.

Rendu à la liberté en 1794, il ne crut pas devoir
tter son pays. Profond admirateur des vertus
stoliques qui gémissaient alors dans les terres
ngères, il pensa qu'il y avait aussi de grands
lheurs à conjurer dans l'intérieur de la France;
entit que si le troupeau encore bien nombreux
fidèles y restait abandonné de tous ses pasteurs,
inirait par se disperser, et qu'un soldat du Christ
trahit pas ses devoirs en restant sur le champ de
aille.

Aussi lorsque, cédant enfin à l'indignation uni-
selle, les dominateurs du temps lâchèrent la proie
l'impiété en rendant des temples au culte catho-
ue, M. Becquey déférant aux vœux des habitans
la paroisse Saint-Loup, qu'il avait administrée
ndant quatre années, n'hésita point à en reprendre
direction.

C'est à cette époque de 1795 que commencent les
es véritablement remarquables de sa carrière pu-
que.

Retraçons, sous le rapport de la religion seule-
nt, la physionomie de ces temps de douloureuse
moire.

Un grand nombre d'églises avaient été détruites.
lles qui restaient encore debout ne devaient leur
nservation momentanée qu'aux usages profanes,
me immondes, auxquels des besoins de tout genre
avaient employées; mais elles étaient destinées
ne prochaine destruction; et lorsque l'on réfléchit
'il n'avait fallu au délire révolutionnaire que
ux années pour abattre plus de temples que nos

aïeux n'en avaient peut-être élevé en deux siècles, on reste convaincu qu'avec ce génie rapide de destruction peu de temps suffisait pour faire disparaître du sol français toutes les traces visibles du christianisme. Chose étrange! cet épouvantable saccagement s'exécutait par une minorité audacieuse au milieu d'une majorité stupéfaite, épouvantée, qui pleurait sur tant d'excès sans pouvoir les réprimer, et qui pourtant restait sincèrement chrétienne.

J'en atteste la pieuse allégresse avec laquelle elle s'empressa de rentrer dans les temples rendus enfin au culte en 1795. Mais dans quel état étaient-ils restitués? Mutilés dans leur architecture et leurs monumens, dépouillés de tout ce que la piété de nos ancêtres y avait accumulé; en un mot dans un état de nudité complète : il y restait à peine quelques débris, et les premières prières des fidèles s'y prononcèrent sur des décombres.

Cette situation déplorable ne fut pas de longue durée. Que ne peut la volonté commune excitée par les sentimens religieux!.... Le peuple de toutes les classes, dirigé par les ministres de la religion restés au milieu de lui, releva les ruines de ses temples, et parvint rapidement à les orner avec décence, même avec une sorte de splendeur.

Qu'on cesse donc d'accuser d'impiété le peuple contemporain de la révolution. C'est trop conclure du particulier au général; c'est lui imputer les crimes dont il a été la victime. Mais si la génération qui bientôt l'aura entièrement remplacé, veut se faire une juste idée des sentimens religieux de ses prédécesseurs; qu'elle considère dans quel état ils

ont reçu leurs temples des mains de la Révolution, et dans quel état ils les remettent à leur postérité.

J'exagérerais en disant que M. Becquey donna dans ces circonstances mémorables l'exemple à la ville de Châlons. Personne alors ne donna l'exemple; tous le donnaient et le recevaient en même temps. C'était une émulation réciproque, une rivalité universelle : mais M. Becquey, appliquant à des travaux auxquels ils ne semblait pas destiné, les connaissances et le goût en architecture qu'il possédait à un degré très-éminent, s'occupa sans relâche de la restauration de l'église Saint-Loup dont l'ensemble et les ornemens devinrent sous ses auspices bien supérieurs à leur état précédent, et dans laquelle il n'est rien qui ne soit son ouvrage.

Tout se faisait alors aux frais des fidèles : l'administration ne leur fournissait aucun secours. Le culte catholique était toléré, mais il n'était point protégé; encore cette tolérance était pleine d'embûches. C'étaient des difficultés, des vexations sans cesse renaissantes : à chaque instant les ministres de la religion se trouvaient compromis, menacés. C'est au milieu de ces entraves que M. Becquey, marchant avec le calme, la prudence, la circonspection qui ont toujours fait la base de son caractère, parvint à traverser, sans se compromettre, le temps qui s'écoula depuis 1795 jusqu'au concordat de 1801.

Pendant ce période de sept années, le culte catholique resta dans une situation précaire, et dans un état de sourde persécution, sous ses rapports avec l'administration publique; mais grâces aux travaux de ceux de ses ministres qui, restés au milieu de nous, rallumèrent et entretinrent le feu sacré, la

Religion fit de grandes conquêtes sous le rapport de sa force morale.

Enfin la tempête se calme; l'horizon s'éclaircit; le concordat de 1801 réconcilie l'Eglise de France avec le Saint-Siége. L'épiscopat renaît; la hiérarchie est rétablie; tous les lévites sont rassemblés.

Quelles qu'aient été les arrières pensées du principal auteur de cette grande mesure, il n'en est pas moins vrai qu'elle fut un immense bienfait pour la religion et la morale. A la vérité le cadre de l'épiscopat était trop étroit; nuls n'avaient plus à en gémir que les habitans de la Marne.

La nouvelle circonscription les attachait à l'évêché de Meaux. Des deux siéges qui avaient fleuri dans nos contrées depuis le berceau de l'église gallicane, aucun n'était rétabli. Vingt ans et plus devaient s'écouler encore avant leur restauration; et c'était aux Bourbons que notre département devait avoir l'obligation de ce nouveau bienfait.

Séparés de M. de Barral, évêque de Meaux, par une distance de trente lieues, nous ne pouvions recevoir que faiblement le coup d'œil de sa sollicitude pastorale. Aussi, lors de l'organisation qui suivit le concordat de 1801, il créa dans Châlons un conseil épiscopal particulier pour ce diocèse. M. l'abbé Becquey, désigné par ses vertus et par ses talens, fut appelé, le 13 juin 1802, à composer ce conseil avec MM. de Crancé et Jobart.

Après la mort de ses deux collégues, il resta chargé du fardeau du diocèse sous le titre de pro-vicaire général, qui lui fut conféré, le 22 septembre 1805, par M. de Barral et confirmé par M. de Faudoas son successeur. Il a continué d'exercer les fonctions de

vicaire général sous M. de Cosnac, successeur de M. de Faudoas, et sous M. de Coucy, premier archevêque de l'Eglise rétablie de Reims, à laquelle le diocèse de Châlons a été annexé pendant deux années. Ce dernier prélat conféra aussi à M. Becquey, le 18 janvier 1822, la dignité d'archidiacre de l'église Saint-Étienne de Châlons.

Aussi, M. Becquey a administré seul pendant vingt ans, le diocèse de Châlons, jusqu'au moment si long-temps désiré de la restauration de son insigne Eglise, et jusqu'à l'intronisation, en 1824, de M. de Prilly. qui a renoué la chaîne interrompue pendant trente-trois années, des évêques ses illustres prédécesseurs.

La longue expérience de M. Becquey, sa grande capacité éprouvée sous quatre prélats différens, ne pouvaient échapper à l'œil vigilant de notre nouvel évêque, qui s'empressa de le nommer son premier vicaire général.

On n'attendait pas moins de ce vénérable prélat qui joint à une piété profonde un zèle infatigable; qui se livrant sans relâche aux soins les plus pénibles de son saint ministère, ne cesse de parcourir jusqu'aux plus petits hameaux de son diocèse, pour y porter lui-même les consolations de la foi dans les plus humbles chaumières.

Tâchons maintenant de caractériser l'administration ecclésiastique de M. Becquey.

A l'époque du concordat de 1801, l'église de France se ressentait plus que jamais des commotions violentes qui l'avaient agitée pendant douze années.

De sérieuses dissidences existaient entre les meilleurs esprits; elles n'allaient pas moins qu'à des divisions sur les doctrines. Les lévites appartenant aux opinions contraires se retrouvaient en présence; et c'étaient eux qui formaient les élémens peu homogènes avec lesquels il fallait reconstruire l'église gallicane.

Dans des circonstances aussi graves, il n'appartenait qu'aux têtes à conceptions larges, qu'aux esprits justes, patiens, modérés, de se charger du soin bien délicat d'adoucir toutes les aigreurs, d'effacer toutes les traces de divergence; en un mot de faire marcher tout le clergé gallican sur une même ligne, pour la gloire et la stabilité de la foi catholique.

Dans cet énoncé de quelques lignes, je viens de vous tracer la physionomie morale du respectable ecclésiastique dont nous pleurons la perte, ainsi que les principes de son administration.

Ce fut, tantôt en déployant une fermeté sans roideur, tantôt en usant d'une indulgence sans faiblesse, que rarement sévère, jamais dur, toujours conciliant, il parvint à ramener à l'unité catholique tout le clergé, tous les fidèles de son diocèse.

Il vaut mieux, disait-il, *découdre avec patience, que déchirer brusquement. Gouverner les hommes, c'est les réunir; c'est aussi leur apprendre à se supporter les uns les autres.*

Telles sont les douces maximes sur lesquelles il a réglé son administration. Il en a recueilli les fruits en maintenant, pendant vingt années, le diocèse dans la paix la plus profonde.

Le Roi lui-même lui donna un noble témoignage

de sa satisfaction, en le décorant, le 1.er mai 1821, de la croix de la légion d'honneur.

Sans doute ses succès ont appartenu à ses talens, à sa dextérité; mais plus encore à son caractère, à sa conscience, je veux dire à la persévérance, à la netteté, à la franchise de ses principes.

C'est ainsi qu'en marchant sans déviation sur la ligne droite du bien, il a su réunir le respect, la confiance de tous, et se concilier l'unanimité des suffrages dans les opinions les plus opposées.

Jusqu'ici, Messieurs, je vous ai montré dans M. Becquey les vertus du prêtre et la capacité de l'administrateur ecclésiastique, je dois maintenant vous le présenter sous des rapports moins élevés, mais pourtant très-intéressans.

Pendant les quarante-cinq années qu'il a passées au milieu de nous, il a appartenu à presque toutes les administrations de bienfaisance de la localité. Partout sa présence a été signalée par un zèle éclairé du bien, par la justesse de ses vues pour le soulagement des malheureux et l'amélioration des institutions.

Sans énumérer ici toutes ces fonctions, je me bornerai à vous rappeler qu'il resta placé pendant quatorze années à la tête de l'administration des hôpitaux de Châlons; qu'il fut appelé au bureau central des incendiés, dès sa création en 1804, et qu'il a été, depuis 1808 jusqu'à sa mort, président de cet établissement de bienfaisance, qu'on doit regarder comme le premier peut-être des titres nombreux acquis par la sollicitude de notre Préfet à la reconnaissance du Département.

Dès le commencement de 1804, vous avez eu, Messieurs, l'avantage d'acquérir M. l'abbé Becquey comme membre titulaire de votre Société, et il a été placé au rang de vos membres honoraires, vers la fin de 1826.

Jugement exquis, joint à une belle imagination; érudition en droit ecclésiastique; connaissances assez profondes en architecture, en peinture, en histoire, en archéologie; goût parfait en belle littérature dont il faisait ses délassemens; dévouement aux progrès de vos travaux; telles ont été les qualités très-variées qu'il n'a cessé de développer dans le cours de sa longue carrière académique.

Il a enrichi le public et vos archives, je ne dirai point par de grands ouvrages, mais par une foule d'opuscules pleins d'imagination, de raison, et d'une morale aimable; presque toujours puisée à la source des saintes écritures dont son cœur faisait sa nourriture habituelle.

Deux fois il a été revêtu de la présidence annuelle de votre Société. Les discours publics qu'il a prononcés dans ces occasions sont des morceaux très-remarquables, surtout le premier qu'il écrivit de verve, et dans lequel il développe cette pensée éminemment généreuse :

» *Publicum magnum, privatum simplex!*
» Magnificence dans nos édifices publics!
» Simplicité dans nos foyers domestiques!

C'étaient les sentimens de son cœur qu'il épanchait en s'exerçant sur ce beau sujet. Dans sa carrière toute modeste, il fût toujours étranger aux

idées d'ambition, de faste, d'élévation, et il s'appliquait, on ne peut pas plus heureusement, ce vers du bon Ducis :

« Presque assez, c'est mon opulence. »

Effectivement, je suis convaincu qu'affectionné comme il l'était à sa douce médiocrité, il lui eût été impossible de supporter le fardeau de la puissance et les embarras d'une grande fortune.

Qu'on ne pense pas toutefois que ses mœurs fussent sauvages ou farouches. Rien au contraire de plus communicatif, de plus aimable, de plus spirituel que lui dans ses relations sociales. Sa physionomie ouverte et gaie, son œil vif et plein d'expression, ses manières affables inspiraient la confiance; et si dans les épanchemens de l'amitié il montrait quelquefois le moraliste grave, c'était toujours le moraliste indulgent, distribuant avec aménité les conseils les plus sages.

Jamais il n'a éprouvé la défection d'un ami. Dès qu'on avait eu le bonheur de le connaître, son amitié devenait un besoin, et l'on s'attachait à lui pour la vie.

Grâce à l'exactitude de son régime, M. Becquey a poussé sa carrière jusqu'à soixante-douze ans, quoiqu'il fût d'une constitution très-délicate, quoique valétudinaire pendant les vingt-cinq dernières années de son existence : c'était véritablement un cœur, une tête d'or, et le reste d'argile.

Habitués que nous étions aux anomalies de sa santé, nous ne nous sommes pas d'abord effrayés

de la maladie qui l'a conduit au tombeau, et qui se présentait sous les symptômes de ses infirmités habituelles; mais bientôt nous avons été cruellement détrompés, et deux mois avant sa fin nous avions perdu tout espoir de le conserver. M. Becquey, qui ne se faisait aucune illusion sur son état, qui voyait la mort s'approcher pas à pas, l'a envisagée avec un sang-froid, avec une résignation admirables. Aux beaux exemples de sa vie, il ne pouvait ajouter que celui d'une mort profondément chrétienne : il nous l'a donné.

Ainsi s'est terminée cette vie si pure et si belle. Excepté les troubles de nos temps révolutionnaires dont elle a eu sa part, elle s'est écoulée sans tumulte et sans orages. Les jours de M. Becquey ont été calmes et sereins comme son cœur, qui n'a jamais connu d'autre passion que celle de ses devoirs, du bien et des bonnes œuvres.

Je respecte le voile dont il a caché les actes particuliers de sa bienfaisance, et une foule de services privés. Je ne soulèverai pas non plus celui qui couvre ses dernières dispositions.

Mais qu'il me soit permis de vous revéler la recommandation qu'il a faite à sa famille dans ses derniers momens.

« Je te prie, je te conjure (c'était à l'un de ses » frères qu'il s'adressait) de ne placer aucun monu» ment, aucune inscription sur ma tombe. C'est » dans le ciel qu'il faut tâcher de se créer des mo» numens. Ceux qu'érige la main des hommes sont » fragiles, périssables comme eux, et le temps tôt » ou tard fait justice de ces vanités. »

O véritable philosophe chrétien ! votre humilité n'a pas voulu que le souvenir de vos vertus fût rappelé sur la pierre tumulaire ; mais il n'était pas en votre pouvoir d'empêcher que ce souvenir ne restât profondément gravé dans les cœurs.

Voilà le monument durable qui vous reste sur la terre ! Ne le dédaignez point du haut de la gloire céleste où nous ne doutons pas que la justice divine ne vous ait placé ; et rappelez-vous ce que souvent vous nous avez dit vous-même, que dans notre monde imparfait, les hommages rendus à la mémoire de l'homme de bien sont un encouragement à la vertu, et font une partie essentielle de la morale publique.

PROGRAMME

DES PRIX PROPOSÉS POUR 1828.

Le secrétaire donne lecture du programme suivant des sujets de prix proposés par la Société.

La Société rappelle qu'elle décernera dans sa séance publique du mois d'août 1828, une médaille d'or de 300 francs à l'auteur du meilleur discours sur cette question :

Quelle doit être en France l'influence du Gouvernement représentatif sur la littérature ?

Elle décernera dans la même séance une médaille d'or de 200 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet :

Est-il possible, serait-il avantageux de substituer pour le labourage les bœufs aux chevaux dans les contrées du département de la Marne où ces derniers animaux sont exclusivement employés à ce travail ?

Elle décernera dans sa séance publique de 1828 une médaille d'or de 200 francs à *la meilleure Biographie des Hommes célèbres qui sont nés dans le département de la Marne, ou qui s'y sont distingués dans le ministère des différens cultes.*

Le prix sera une médaille d'or de 200 francs.

La Société déclare que les hommes vivans ne peuvent faire partie de cette biographie.

Elle offre une médaille d'encouragement à la personne qui la première formera dans nos environs un *établissement de blanchisserie* à proximité de nos fabriques de bonneterie.

Aux termes de son réglement elle décernera des médailles aux agriculteurs, commerçans et artistes dont *les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.*

Des médailles d'encouragement sont offertes, comme les années précédentes,

1.° A l'auteur de *la meilleure Statistique d'un canton* du département de la Marne. Les concurrens sont invités non-seulement à décrire la position topographique du canton, son sol, ses monumens, sa population, ses productions et ses ressources en tous genres, mais encore à indiquer les branches d'industrie agricole, manufacturière et commerciale qui dans le canton décrit seraient arrivées à un degré satisfaisant de prospérité, et les moyens d'améliorer celles qui n'y seraient point parvenues. La valeur du prix sera augmentée lorsque le travail paraîtra assez important pour mériter une récompense particulière.

Les mémoires sur les deux premières questions, les Biographies et les Statistiques, devront être parvenus, *francs de port*, au secrétariat de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1.er juillet 1828, *terme de rigueur.*

AUCUN OUVRAGE ne fera partie des concours s'il n'est accompagné d'un billet séparé et cacheté, dans lequel seront renfermés le nom et l'adresse de l'auteur, et sur l'enveloppe duquel sera répétée l'épigraphe du manuscrit.

LES AUTEURS SONT PRÉVENUS QU'ILS NE PEUVENT RETIRER LES MÉMOIRES ENVOYÉS AUX CONCOURS.

2° Au Médecin ou Chirurgien de ce département qui aura *vacciné le plus grand nombre de sujets* pendant l'année 1828.

Il en justifiera par un état nominatif des sujets vaccinés, énonçant le résultat de chaque vaccination, et certifié par les parens et les autorités locales. Les concurrens sont invités à indiquer approximativement le nombre des sujets qui n'ont point encore été vaccinés dans les communes où ils auront opéré. Les pièces relatives à ce dernier concours seront envoyées, *franches de port*, au SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ, à Châlons-sur-Marne, avant le 1.er mai 1829, *terme de rigueur*. Le prix sera décerné dans la séance publique du mois d'août 1829.

On rappelle que c'est avant le 1.er mai 1828, *terme de rigueur*, que les pièces relatives aux vaccinations de l'année 1827 doivent être parvenues au secrétariat, et que le prix en sera décerné dans la séance publique de 1828.

CATALOGUE

DES OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ,

DEPUIS SA SÉANCE PUBLIQUE DE 1826.

ANNALES de l'Agriculture française.

MÉMOIRES de la Société royale et centrale d'Agriculture (1826).

BULLETIN de l'Industrie agricole et manufacturière, publié par la Société d'Agricultnre et du Commerce de la Loire, section de Saint-Étienne.

JOURNAL du Comice agricole de l'arrondissement de Châlons (2.e année).

PROCÈS-VERBAL de la Séance publique du Comice agricole de Châlons (1826).

JOURNAL des Propriétaires ruraux du midi de la France, rédigé par des membres de la Société royale d'Agriculture de Toulouse (1827).

ANNALES de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

EXTRAITS des travaux de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.

SÉANCE publique de la Société libre d'émulation de Rouen.

JOURNAL d'Agriculture, Lettres et Arts du département de l'Ain.

COMPTES rendus des travaux de l'Académie de Lyon.

Compte rendu des travaux de l'Académie de Besançon.

Compte rendu des travaux de l'Académie de Dijon.

Mémoires de la Société des Sciences et Arts de Metz (1826 à 1827).

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de l'Aube.

Séance publique de la Société centrale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise.

Procès-verbal de la Séance publique de la Société académique de la Loire-Inférieure.

Compte rendu des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon.

Compte rendu des travaux de la Société linnéenne de Paris.

Séance publique de la Société académique d'Aix (1827).

Journal de la Société d'émulation des Vosges.

Prospectus de la Société d'horticulture de Paris.

Album du département du Nord (Prospectus).

Note manuscrite sur les Voitures publiques, par M. *de Féraudy*, associé correspondant.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers (N.° 22).

Statistique des Routes royales.

Rapport contenant l'exposition du système adopté par la Commission des phares pour éclairer les côtes de France.

Rapport sur la Navigation intérieure.

Mémoires sur les Ponts en fil de fer, adressés par M. *Becquey*, directeur général des Ponts et Chaussées, membre honoraire de la Société.

Prospectus d'un Atlas historique et scientifique de l'Art militaire chez les anciens et chez les modernes, par M. *Pagesy de Bourdeillac*, associé correspondant.

Mémoires de la Société des Amateurs des Sciences de Lille (2 vol. in-f.°).

Prospectus de l'ouvrage intitulé : *Recherches chronologiques, historiques et politiques, sur le pays Partois.*

Tablettes des Artistes, Manufacturiers, Fabricans et Commerçans (un numéro).

Essai sur le Système des Hiéroglyphes phonètiques, par M. *Devère*, associé correspondant.

Le Petit Producteur français, par M. le B.on Charles *Dupin* (2 volumes, tom. 1.er et tom. 2.)*

Annuaire du département de la Marne, par M. *Boniez-Lambert*, imprimeur-éditeur.

OUVRAGES REÇUS PAR ABONNEMENT.

Revue encyclopédique, ou Analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans la Littérature, les Sciences et les Arts.

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale.

Mercure du XIX.e siècle.

* Le Petit Producteur français n'est parvenu à la Société que pendant les vacances. L'examen de cet ouvrage fera partie des travaux de l'année 1828.

RÉSUMÉ DES OBSERVATION

Depuis le 1.er septembre 1826 jusqu'au 31 août 1827
Commerce, Sciences et Ar

	MOIS.	THERMOMÈTRE EXTÉRIEUR.			BAROMÈTRE.	
		PLUS GRANDE CHALEUR.	MOINDRE.	MOYENNE.	PLUS GRANDE ÉLÉVATION.	MOINDRE.
		d.	d.	d.	p. l.	p. l.
1826.	Septembre.	21	4	13 1/2	28 3 1/2	27 8
	Octobre...	18	2	10 1/2	28 3 1/2	27 . 7
	Novembre.	16	— 2	4 1/3	28 4 1/2	27 3
	Décembre.	10	— 3	4 1/2	28 5 1/2	27 6 1/
1827.	Janvier....	7	—10	—0 1/3	28 3	27 6
	Février....	6 1/2	—14	—2	28 4	27 7
	Mars......	11	— 2	5 1/2	28 5 1/2	27 4
	Avril......	18	1	8 3/4	28 4	27 6 1/
	Mai.......	20	8	13	28 2	27 7
	Juin.......	22	6	15 1/3	28 3	27 10
	Juillet.....	27	11	16 3/4	28 5	27 11
	Août......	25	8	15 2/3	28 4 1/2	27 8
	Pendant cette période de douze mois	d. 27	d. —14	d. 8 3/4	p. l. 28 5 1/2	p. l. 27 3

ÉTÉOROLOGIQUES faites à Châlons,
· M. François, membre de la Société d'Agriculture,
département de la Marne.

JOURS						VENTS DOMINANS.	QUANTITÉ de PLUIE.	ÉVAPORATION.
	couverts.	nuageux.	de pluie.	de brouillard.	de tonnerre.		p. l.	p. l.
5	12	17	10	2	0	S. O.	1 10 4/6	1 4
1	19	11	13	2	0	O. et S. O.	2 1	1 0
9	25	9	14	6	0	O. et N. E.	2 1 4/6	0 4
7	21	13	11	3	0	O. et S. E.	1 4 2/6	0 5
6	18	16	11	1	0	O. et N.	1 10 2/6	0 4
4	12	15	5	2	0	N.	0 2 1/6	0 5
10	15	20	15	0	1	O.	0 1/6	1 5
8	15	20	6	0	0	N. et S. E.	0 3/6	1 8
8	15	18	13	0	1	O. et S. O.	2 11 3/6	2 0
8	15	25	8	0	2	O. et N.	1 3 3/6	3 2
8	11	23	8	0	4	O. et N. E.	1 11 2/6	3 9
8	14	22	8	0	3	N. O. et O.	0 9 3/6	3
2	192	209	122	16	11	O. et N.	p. l. 19 11 5/6	p. l. 18 10

TABLE DES MATIÈRES.

Imp. de BONIEZ-LAMBERT.

SÉANCE

PUBLIQUE

DE LA SOCIÉTÉ

d'agriculture,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU

DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS, LE 11 SEPTEMBRE 1828.



Châlons,

IMPRIMERIE DE BONIEZ-LAMBERT.

1828.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS, LE 11 SEPTEMBRE 1828.

DE L'AMOUR DU BIEN PUBLIC.

Par M. Moignon, Chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, docteur en médecine, *président annuel.*

Messieurs,

En vous présentant quelques réflexions sur l'amour du bien public, je ne traiterai pas un sujet qui soit étranger aux méditations et aux travaux d'une société qui a pris pour devise; A L'UTILITÉ PUBLIQUE, et dont les efforts, j'ose le croire, n'ont pas été sans

quelque succès. En effet, Messieurs, lorsque par ses préceptes et par ses exemples elle a recommandé et répandu dans le département les meilleures méthodes de culture ; lorsqu'elle a encouragé les plantations, le commerce, les manufactures, les arts, la propagation de la vaccine, par ses appels et par les prix qu'elle a décernés ; lorsque plusieurs de ses membres, quoiqu'éloignés de ce foyer vivifiant où naissent en foule les œuvres de l'esprit et du génie, sont entrés dans le champ de la littérature où ils ont cueilli quelques palmes honorables, ils ont voulu entretenir dans cette cité le feu sacré de l'émulation, l'amour des lettres et des arts, qui font la gloire et l'ornement des empires. Dans les questions proposées aux recherches et aux discussions des savans, les objets d'un intérêt général ont toujours fixé le choix de la société, qui a montré que non-seulement elle tend sans cesse vers le but de son institution, mais encore qu'elle sait y atteindre.

Opposé au vil égoïsme qui rapporte tout à soi, l'amour du bien public est ce sentiment qui fait qu'on s'oublie soi-même pour s'occuper du bonheur des autres ; c'est ce sentiment qui apprend à l'homme qu'il n'a pas été créé pour lui seul, mais qu'il a une patrie, qu'il doit lui consacrer ses travaux, ses talens, ses lumières, lui sacrifier ses interêts personnels, quelquefois même sa vie : sentiment noble et généreux qui domine éminemment dans les belles ames. On a observé, il est vrai, qu'il se manifestait plus souvent et avec plus d'énergie dans les républiques que sous les autres formes de gouvernement. En effet, Messieurs, si nous arrêtons un instant nos

regards sur les peuples anciens, nous voyons chez les Grecs l'amour du bien public, qui se confond avec celui de la patrie, porté au plus haut dégré, électrisant toutes les ames, depuis le simple citoyen jusqu'au premier magistrat, depuis les trois cents Spartiates mourant au passage des Thermopyles pour obéir aux saintes lois de la patrie jusqu'aux Périclès, aux Épaminondas, chefs de l'état, s'exposant à l'exil et à la peine capitale pour assurer le bonheur et la gloire de leur pays.

C'était le même sentiment qui animait l'orateur grec, ce Démosthène dont un roi de Macédoine disait « qu'il redoutait plus l'éloquence qu'il ne craignait les armées de la Grèce. » C'était encore ce même sentiment qui guidait ce sage, cet Aristide qui, banni injustement de sa patrie, s'écriait : « Fassent les dieux que jamais les Athéniens ne se repentent de mon exil ! »

Combien de traits semblables nous trouvons chez les Romains ! Ici l'histoire nous présente un Décius se précipitant tout armé au milieu d'un gouffre entr'ouvert pour éloigner de ses concitoyens une grande calamité ; là, par un dévouement non moins héroïque, Régulus, prisonnier des Carthaginois, venant au milieu du sénat romain, dans l'intérêt de sa patrie, voter la guerre contre un peuple rival, et certain du sort qui lui est réservé, retournant à Carthage reprendre ses fers, et attendre dans des supplices inouis une mort inévitable. Portant au plus haut degré d'exaltation l'amour de son pays, Manlius envoie au trépas son fils vainqueur des

ennemis, pour infraction aux lois de la discipline militaire.

Heureusement, Messieurs, l'amour du bien public n'a pas souvent à s'imposer de pareils sacrifices ; et si les actes de dévouement à la patrie et au bien public sont plus rares dans les monarchies absolues, ils ne manquent pas dans les monarchies tempérées, et ils doivent devenir plus nombreux dans les gouvernemens représentatifs : car, il faut l'avouer, Messienrs, lorsque le monarque peut dire : l'*État c'est moi*, tout doit se rapporter à lui : il imprime à tout son nom. Seul en quelque sorte responsable du bien et du mal, il trouve des courtisans et peu de citoyens. L'amour du bien public est souvent alors regardé comme un vol fait à sa personne. Aussi la duchesse de Motteville écrivait-elle au XVII[e] siècle que les bourgeois de Paris, qui soutenaient leurs magistrats dans une lutte contre le ministère, *étaient infectés de l'amour du bien public*.

Mais malgré cette sorte d'anathème, lorsque nous voudrons chercher près de nous des actes de dévouement au bien public, les exemples ne nous manqueront pas, et la France nous en fournira de nombreux, de différens genres et à différentes époques. Sous des princes de caractère opposé, se présentent d'abord à la pensée les noms glorieux de Colbert et de Sully. Citons aussi le noble sacrifice du maire de Calais, Eustache de Saint-Pierre, et celui des principaux habitans de cette ville, qui pour satisfaire à l'implacable colère d'un farouche vainqueur, Édouard III, roi d'Angleterre, se présentent à lui la corde au cou pour recevoir la mort en expiation d'une honorable défense, et sauver ainsi

de leurs têtes la vie de leurs concitoyens.
ons le beau dévouement de ce généreux pon-
mmortel Belzunce, qui ne redoutant ni fati-
i dangers, semble se multiplier pour aller de
arts ranimer le courage, donner des soins,
er les consolations de la religion aux pesti-
Marseille, que la mort frappe sans cesse à
la

yons en même temps ces médecins courageux
u milieu de la contagion, portant les secours
art aux malheureux atteints par ces fléaux
ux qui désolent et ravagent l'humanité, fi-
presque tous, comme les guerriers, par suc-
et perdre la vie dans cette lutte inégale, sur
p de bataille d'un genre nouveau.

rs côtés nous voyons ces filles pieuses qui,
ide de la religion, par un sacrifice de tous
s, de tous les momens, au milieu de nom-
angers, se consacrent à servir et soulager
ité dans la chétive demeure du pauvre, et
s asiles ouverts à toutes les souffrances et à
es misères humaines.

de nous, Messieurs, n'a pas admiré dans une
carrière le généreux sacrifice du chevalier
, qui menacé de la mort s'il dit un mot, s'écrie
: *A moi Auvergne! voilà l'ennemi!*

-ce pas encore l'amour de la patrie et du bien
qui anime le noble cœur et dirige la main de
e, qui se vouant à un trépas certain, exécute
ent ses dispositions, allume la mèche, fait
son navire, et avec lui les nombreux ennemis

qui s'en étaient emparés? Honneur à l'immortel Bisson !

Si ouvrant les annales de l'histoire, nous voulions seulement parcourir quelques pages de nos dernières campagnes, que de hauts faits d'armes, que d'actes de dévouement au bien public nous aurions à signaler! Loin de nous la pensée de déprécier l'éclat des actions guerrières et le mérite des défenseurs de la patrie, dont nous estimons au plus haut prix les travaux, le sang et les dangers. Disons-le cependant, souvent le tumulte des camps, le bruit des instrumens guerriers, l'ardeur des combats, l'enivrement du triomphe et de la victoire, les récompenses, les trophées nous semblent partager le mérite du dévouement et en atténuer le prix. Si nous considérons au contraire les sacrifices faits au bien public dans la carrière civile, tout est calme; la récompense le plus souvent obscure et éloignée ; et d'ailleurs il s'agit moins ici d'actions d'éclat que de vertus plus modestes qui soient de tous les états et de tous les temps. Voulons-nous concourir puissamment au bien-être des citoyens, à la prospérité de l'état? travaillons à rendre plus familière, plus générale, la pratique de ces vertus. Pour atteindre cet honorable but, faisons qu'elles soient inculquées de bonne heure dans les jeunes ames ; qu'indépendamment de la religion, base première et fondamentale de toute morale et de toute société policée, on grave de bonne heure dans l'esprit des jeunes gens l'amour de la patrie et celui du prince qui en est le père ; la connaissance et l'amour de nos institutions, qu'on leur enseigne les devoirs qu'ils ont à remplir envers leurs semblables ; que ce code de morale du citoyen, déve-

loppé dans des instructions faciles, claires et solides, soit offert chaque jour aux esprits; et alors cette semence heureusement répandue sur un sol fécond, produira des fruits abondans. Une instruction plus étendue, des connaissances plus vastes, plus variées, seront nécessaires à ceux qui, par leur position sociale et leurs talens, sont destinés à occuper un jour des postes éminens dans l'état. Qu'après s'être distingués par une instruction solide dans la haute littérature, ils se livrent avec une application constante à l'investigation des sciences philosophiques, à l'étude approfondie de l'histoire des peuples anciens et modernes; qu'ils en connaissent les mœurs, les coutumes, la législation; qu'ils soient convaincus que lorsqu'on est appelé à donner des lois à son pays, c'est alors principalement que les intérêts individuels doivent disparaître devant les intérêts généraux, qui sont la base de toute association politique. Qu'ils se pénètrent encore de cette vérité, que le dévouement au bien public trouve tôt ou tard une récompense.

Tandis en effet que l'égoïste au cœur froid, sec et stérile, seul avec lui-même, demeure dans un vide effrayant; tandis qu'il néglige les hommes, et que les hommes le délaissent, qu'il est l'objet de l'indifférence des uns et souvent du mépris des autres, n'ayant pas même la consolation de sa propre estime, l'ami du bien public nous offre un tableau fort différent. Son ame expansive médite chaque jour le bien qu'il peut procurer à ses semblables : heureux du bien qu'il prépare, heureux du bien qu'il a fait, honoré des suffrages du sage, il recueille chaque jour le témoignage d'estime et de reconnaissance de ses concitoyens. Si par fois l'oubli ou l'injustice des

hommes l'atteint, il se réfugie dans sa conscience; il y trouve un juge intègre, qui lui rend un témoignage pur et honorable. Le souvenir des services qu'il a rendus le console; l'espoir d'être encore utile le soutient.

Marc-Antoine, accablé sous les coups du sort, s'écriait : *Hoc habeo quod cumque dedi!* Il me reste tout ce que j'ai donné! Heureux celui qui dans l'adversité peut dire : Il me reste tout le bien que j'ai fait. Enfin, au-delà même de la tombe, la voix de la postérité s'élève pour célébrer les bienfaiteurs de l'humanité, et les venger, lorsqu'il en est besoin, de l'injustice de quelques contemporains.

Il ne faut pas croire, Messieurs, que travailler au bien public soit uniquement l'affaire de quelques hommes privilégiés élevés en dignité ou chargés de hautes fonctions. Ce devoir est celui de tous les hommes de toute classe, de tout rang, mais dans différens degrés, suivant les moyens dont ils sont pourvus ou par la nature, ou par leur position sociale.

Le simple citoyen n'a-t-il pas tous les jours des actes de bienfaisance, d'humanité, de justice à exercer envers ses semblables? Que de services à rendre, que de conseils, que de soins à donner aux hommes! Que de secours à prodiguer à la misère du vieillard délaissé, à la faiblesse de l'enfance abandonnée! Combien de fonctions publiques, dans notre ordre social, ne réclament-elles pas des citoyens l'oubli d'eux-mêmes, et le zèle et le dévouement le plus absolu au bien de tous!

Mais si ces modestes fonctions imposent d'honorables devoirs, combien ils deviennent plus importans dans des postes plus élevés ! Députés des départemens de la France, vous n'oubliez pas que vos concitoyens vous ont confié leurs droits les plus importans et leurs intérêts les plus chers. Investis de l'insigne honneur de concourir avec le Prince à la confection de la loi qui doit nous régir, votre courage et votre dévouement au bien public ne seront jamais au-dessous de votre talent. Placés près des degrés du trône, les Nobles Pairs nous prouvent chaque jour qu'ils n'ont rien plus à cœur que l'intérêt général, et qu'ils savent à la fois, dans la sagesse de leurs délibérations, concilier la défense des prérogatives de la couronne et celle des libertés publiques.

Mais, Messieurs, il ne suffit pas d'avoir indiqué les devoirs à remplir, tracé la route à suivre, montré les vertus qu'on doit pratiquer, il faut encore les encourager, les honorer, en les mettant au plus haut rang dans l'opinion publique. Plaçons-les dans notre estime avant les dons de la fortune trop prisés peut-être de nos jours. Les vertus appartiennent à l'homme, sont identifiées avec lui, et les richesses lui sont choses étrangères.

Honneur donc, honneur à vous hommes généreux dévoués au bien public : grâces immortelles vous soient rendues ! Nous vous trouvons, et vous nous offrez d'utiles exemples dans toutes les classes de la société, depuis la plus élevée jusqu'à la plus humble.

Il n'était point placé dans les sommités sociales

cet homme étonnant, ce héros de l'humanité, qui a rendu à ses semblables de si éminens services, ce Vincent de Paul que ses vertus ont fait canoniser. Né dans la classe la plus pauvre et la plus obscure, après avoir servi les hommes individuellement, il a su, par son zèle, par son courage, par ses exhortations, fonder en faveur des pauvres, les plus grands, les plus utiles établissemens publics qu'auraient à peine osé concevoir et projeter les puissans de la terre.

Il n'était pas revêtu de dignités, investi de pouvoirs, cet homme bienfaisant, M. de Monthion, lorsque du fond de sa terre d'exil, du sein de l'émigration il nourrissait par ses dons les bons habitans de Mauriac, qui, malgré les malheurs et les périls des temps, consacrèrent leur reconnaissance par des obélisques élevés en l'honneur de leur bienfaiteur, qui depuis, voulant être utile même après sa mort, dota richement nos hôpitaux, et institua des prix à perpétuité pour encourager et récompenser les vertus et toutes les découvertes des arts et des sciences précieuses à l'humanité.

Il n'offrit pas des exemples moins utiles aux amis du bien public ce noble duc de La Rohefoucault-Liancourt, qui siégeait dans nos rangs, dont le nom si grand par l'éclat de la naissance est plus grand encore par les nombreux services qu'il a rendus. Son éloge prononcé dans toutes les académies par des bouches éloquentes nous impose silence aujourd'hui; mais les établissemens industriels qu'il a créés, les écoles qu'il a fondées, la vaccine qu'il a importée en France, les prisons et les hôpitaux de la capitale qu'il a administrés avec tant de zèle et de succès, cette caisse d'é-

pargnes et de bienfaisance qu'il a fondée et dirigée, les élèves de nos écoles royales d'arts et métiers, dont son génie a dirigé les travaux, qu'il a guidés dans leur carrière, soutenu de ses dons dans leurs besoins, ne cesseront de publier ses bienfaits, et de montrer dans ce grand citoyen le plus ardent et le plus infatigable ami du bien public. Heureux ce département de trouver dans ses La Rochefoucault la continuation des mêmes vertus !

Vous ne me pardonneriez point, Messieurs, de ne pas citer comme un modèle éclatant cet illustre citoyen que la Marne a vu naître, que toute la France a proclamé sien, qu'un auguste suffrage a placé au poste le plus éminent; qui dans nos mauvais jours fut en France pendant six années, au péril continuel de sa vie, le principal serviteur du Roi; qui depuis, tour à tour défenseur intrépide du trône ou des libertés publiques menacées, unissant au plus beau talent le plus noble caractère, n'eut jamais qu'une pensée, l'intérêt général du pays; qu'un but, le bien public; qu'une maxime, *fais ce que dois, advienne ce que pourra:* vous avez, Messieurs, nommé Royer-Collard.

Dans une sphère plus élevée, au-dessus de ces grands noms, parmi les bienfaiteurs de l'humanité apparaît la race auguste de nos rois, entre lesquels nous citons avec complaisance Louis XII, père du peuple; ce bon Henri, dont le nom transmis d'âge en âge dans les palais des rois comme dans la chaumière du pauvre, ne se prononce qu'avec une sorte d'attendrissement; ce vertueux Louis XVI, que des méchans ont enlevé au bonheur de notre patrie;

ce Louis le désiré, roi législateur, qui a donné à la France sa charte, à l'ombre de laquelle elle repose désormais à l'abri des révolutions ; ce Charles X enfin, dont les traits chéris sont encore présens dans tous les cœurs, ce Charles X qui a consolidé l'ouvrage de son auguste frère, qui ne trouve de jouissance que dans le bonheur de son peuple, et qui, père de la graude famille des Français, embrasse tous ses enfans dans son affection, et les traite tous avec un égal amour.



COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1828;

Par M. P.-F. Prin, docteur en médecine, *secrétaire.*

Messieurs,

Dans le cours de l'année académique qui expire, cette Société fidèle au but de son institution, et désirant concourir de tous ses efforts à la propagation des découvertes les plus utiles et les plus importantes dans les sciences et les arts, s'est efforcée de prouver qu'elle ne voulait point rester étrangère à l'heureuse émulation établie de toutes parts entre les savans et les sociétés d'agriculture du royaume. Elle n'a pas méconnu l'activité prodigieuse des esprits de notre époque et la direction donnée aux sciences vers des applications d'une utilité générale. Elle a pensé que pour arriver

à faire jouir nos cultivateurs des bienfaits et des avantages que procure toujours une application bien entendue des sciences et des arts, son premier devoir consistait encore à rendre plus populaires les connaissances dont l'agriculteur et l'ouvrier éprouvent de jour en jour un plus pressant besoin.

Nous nous applaudissons de pouvoir proclamer qu'aujourd'hui le désir de savoir et d'apprendre remplace sur tous les points de ce département l'indifférence et l'apathie contre lesquels nous avons si souvent élevé la voix.

Déjà plus d'une fois, Messieurs et collégues, vous avez eu l'occasion d'indiquer à nos propriétaires quels efforts ils devaient faire, quels soins ils devaient prendre pour améliorer et perfectionner leur culture, afin d'en augmenter et surtout d'en varier les produits. Après leur avoir démontré la nécessité de s'attacher à produire les objets qui par l'effet des besoins et des goûts du consommateur sont d'un placement plus facile et plus avantageux, vous vous êtes efforcés de leur apprendre à bien connaître le sol sur lequel ils opèrent, la nature et les effets des engrais, l'influence des météores, les amendemens propres à la nutrition de chaque plante qu'ils confient à la terre. Vous êtes parvenus à les convaincre que la multiplication des prairies artificielles, le boisement des terres incultes, le desséchement et la plantation des marais, l'introduction dans l'assolement de nouvelles plantes leur permettraient d'avoir plus de bestiaux et plus d'engrais, et de pouvoir ainsi se soustraire aux inconvéniens d'une trop grande variation dans le prix des céréales. Vous n'avez eu d'autre désir que de faire pénétrer

dans la petite et la moyenne culture les principes d'une économie rurale bien entendue, et vous avez voulu faire comprendre que le temps est venu d'appliquer à nos exploitations, à l'instar des manufactures, les enseignemens des sciences et des arts.

Les efforts que vous avez faits pour persuader nos agriculteurs de l'importance des instrumens aratoires perfectionnés, qui ont l'avantage de faire mieux et avec moins de fatigue, le concours que vous avez trouvé dans un grand nombre de nos riches propriétaires, ne vous ont point empêché de vous occuper de la culture des terres. Vous avez pu remarquer que les exemples donnés par quelques amis zélés de l'art agricole ont enfin éclairé nos laboureurs sur leurs vrais intérêts. Depuis qu'ils ont pu vérifier les résultats obtenus dans des localités analogues, ou sur des terrains à peu près semblables à ceux qu'ils cultivent, ils renoncent plus facilement aux vieilles routines et à leurs préjugés. Convaincus par des expériences faites sous leurs yeux, et qui méritaient toute leur confiance, leurs préventions se sont évanouies devant les preuves matérielles qui leur étaient offertes. Vous ne vous le dissimulez pas cependant, les nouvelles méthodes, les nouveaux instrumens, avant d'être plus généralement adoptés, devront perdre encore le caractère d'innovation toujours si redouté du simple cultivateur.

Au moment où vous vous occupiez de ces moyens d'amélioration, notre collègue M. Chapron, en vous rendant compte d'un mémoire de M. Géruzez, votre associé correspondant à Reims, a rappelé votre attention sur la théorie et la pratique des labours.

Après vous avoir fait connaître l'importance des objets traités dans cet écrit, après vous en avoir donné une analyse exacte et détaillée, M. Chapron vous a exposé la série de raisonnemens et de faits par lesquels votre correspondant est arrivé à penser, à l'exemple d'un assez grand nombre de physiciens, que le principal usage de la terre est de servir de point d'appui aux plantes qui y croissent, qu'elle n'est que leur soutien, et ne fournit point à leur nourriture. Ce mémoire de physiologie végétale vous a paru renfermer de sages préceptes d'agriculture. Vous croyez, avec M. Géruzez, que pour tirer d'une terre tout le parti possible, il faudrait être observateur infatigable, praticien assidu, mêler sans cesse la théorie à la pratique, et posséder les élémens de la chimie agricole.

Bien que les règles relatives au meilleur mode de labour soient connues de presque tous les cultivateurs, vous avez pensé qu'il convenait encore de leur rappeler combien il est important de tracer, autant que possible, les sillons alternativement en long et en large. Cette méthode, éprouvée par l'expérience, a l'avantage de bien ameublir le sol et de le présenter aux rayons du soleil sous tous ses aspects. L'air ambiant pénètre mieux dans toutes les molécules de la terre, et l'atmosphère y dépose avec plus d'abondance les gaz dont elle est chargée. M. Chapron voudrait, dans l'intérêt d'une bonne culture, que les propriétaires n'hésitassent pas à faire quelques sacrifices pour agglomérer, soit par des échanges, soit par des acquisitions, d'autres pièces de terre, afin de pouvoir donner des labours dans toutes les directions.

M. Chapron vous a aussi fait connaître une note de M. Canard, cultivateur à Jonchery, qui propose de remplacer le buttoir par la charrue ordinaire, à laquelle il suffit d'ajouter deux fourchelets ou petites oreilles de la longueur d'un pied.

Cette charrue à deux versoirs, dont vous vous réservez de publier la description, vous a paru devoir dispenser nos agriculteurs de faire l'acquisition d'un buttoir, et être utilement introduite dans la petite et la moyenne culture.

Les discussions qui ont suivi ces mémoires et les rapports que vous vous en êtes fait présenter vous ont conduit à d'autres questions d'économie rurale, telles que les plantations et l'élève des bestiaux.

Aujourd'hui encore vous ne pouvez que recommander à nos propriétaires d'étudier les terrains qu'ils veulent planter; de cette connaissance seule dépendent les succès. Il vous est prouvé que la craie la plus froide, le sable le plus aride peuvent être utilement plantés.

Pourquoi ne cherche-t-on pas dans nos contrées à introduire de nouvelles essences? Non que vous vouliez jeter aucune défaveur sur les plantations de sapin, pour lequel on semble avoir une sorte de prédilection? Pourquoi ne pas tenter, au milieu des anciennes plantations de sapins, l'introduction du mélèze, arbre précieux, originaire des Alpes, et que nos voisins les Anglais ont naturalisé chez eux avec tant de succès. Vous voudriez aussi qu'on négligeât moins l'orme et le frêne, les érables, les noyers, les chênes, etc., et que nos propriétaires ne perdissent pas de vue que

la marine nous demande des chênes, le charronage des ormes et des frênes, l'ébénisterie des noyers, et qu'un grand nombre d'usines souffrent de plus en plus de la cherté des bois de chauffage. C'est alors que votre pensée s'est naturellement reportée sur la nécessité de sonder nos montagnes. Il vous tarde que le Gouvernement, l'Administration locale, l'Intérêt particulier réuni se livrent à cette investigation. Ainsi que déjà vous l'avez dit, la sonde du mineur peut découvrir dans le sein de ces montagnes, soit des mines de combustible, soit des carrières importantes, soit de vastes réservoirs d'eau.

Depuis quelques années vous avez eu la satisfaction d'applaudir aux efforts qu'ont faits nos grands propriétaires pour arriver à perfectionner les races de moutons : vous leur devez la justice de dire qu'ils n'ont été arrêtés par aucun sacrifice. Dans nul autre département peut-être on a su mieux apprécier l'utilité et les avantages du perfectionnement d'une race dont l'origine est espagnole, et dont le type le plus perfectionné paraît encore se trouver en Saxe, à Naz et à Beaulieu.

Malgré vos conseils et vos recommandations, vous ne pouvez encore féliciter nos cultivateurs sur les soins qu'ils donnent à l'élève des chevaux.

L'amélioration que vous aviez reconnue, et qu'il vous avait été si agréable de signaler il y a quelques années, est restée stationnaire. Il s'en faut de beaucoup cependant que la France puisse suffire à sa consommation de chevaux. Sans approfondir un sujet aussi vaste et aussi important, il vous a semblé qu'un des moyens les plus efficaces d'arriver au but qu'on

se propose, celui de soustraire la France au tribut énorme qu'elle paie chaque année à l'étranger, serait, de la part de l'administration et des particuliers, d'apporter plus de soin et de sévérité dans le choix des étalons, et dans l'admission des poulinières présentées aux différens dépôts répartis dans le royaume.

Les renseignemens que vous avez recueillis sur l'emploi des bœufs dans le labourage vous font espérer que cette introduction n'éprouvera que peu d'obstacles. Déjà l'exemple donné par les principaux agronomes est suivi par nos propriétaires de moyenne culture, et sur tous les points de ce département on s'empresse d'adopter ces nouveaux attelages.

C'est pour vous une véritable satisfaction de déclarer que les recommandations que vous avez faites relatives à l'observation des règles de l'hygiène dans la construction des bâtimens ruraux ont amené de grandes améliorations. Vous ne sauriez trop recommander aux habitans de nos campagnes d'éloigner, autant que possible, de leurs logemens, de leurs étables, ces amas de fumier, de matières putréfiées, sources de maladies graves, qui en peu de temps abattent les hommes les plus vigoureux, et dépeuplent les étables les mieux garnies.

C'était un devoir pour vous, Messieurs et collègues, c'était un engagement à remplir de vous occuper de l'établissement d'un cours de géométrie élémentaire.

Le désir que vous aviez de satisfaire aux nouveaux besoins sociaux créés par une civilisation plus avancée, les avantages que nos ouvriers trop souvent conduits

par le hasard et la routine devaient trouver dans l'étude de la géométrie appliquée à leurs professions, vous avaient engagés à introduire dans notre ville cette branche d'instruction. Mais quel que fût votre empressement à faire jouir nos artisans de l'enseignement des mathématiques, vous n'aviez voulu cependant ouvrir ce cours qu'après en avoir arrêté le programme et fixé vous-mêmes la matière.

Combien il vous a paru difficile de démontrer les avantages de la science par des raisonnemens simples, faciles et concluans, à un auditoire si nouveau et encore inaccoutumé aux formes des leçons orales! Il ne faut ici donner que des règles méthodiques et certaines, propres à servir de guides sûrs. Vous aviez bien compris qu'il fallait que le professeur sût descendre à la portée de toutes les intelligences, se livrer d'abord aux principes sur lesquels reposent les opérations les plus communes et les plus usuelles, pour ensuite arriver graduellement à des résultats plus élevés, en évitant soigneusement les hautes régions de la science. Il faut démontrer surtout que chaque genre d'industrie s'appuie sur des principes fixes, sur des lois simples et constantes.

Ces leçons vous paraissaient encore ne pouvoir manquer d'inspirer à nos ouvriers le goût de l'ordre et du travail, en même temps qu'ils se convaincraient que la science est accessible à toutes les intelligences, et peut se concilier avec les travaux les plus pénibles et les plus rudes.

Ce n'est qu'après avoir bien pesé les avantages de ces institutions populaires que vous vous étiez décidés, à l'exemple d'autres sociétés savantes du royaume, à

ivrir à vos frais un cours élémentaire de géométrie.

Il vous était bien permis de compter sur le zèle et s talens de celui de nos collégues auquel vous aviez nfié cette honorable mission. Je me plairais à lui ayer ici le tribut d'éloges qu'il a déjà su mériter dans carrière du professorat, si je ne me rappelais que us m'avez prescrit d'éviter entre nous l'expression ème des louanges les mieux méritées.

Au moment où vous vous êtes adressés à l'administration pour obtenir d'elle un local convenable et pproprié aux besoins de ce cours, notre collégue I. Garinet, maire de Châlons, vous a fait connaître ue le conseil municipal avait arrêté que cet enseinement serait donné à ses frais et sous ses auspices, ans une des salles de l'hôtel de ville. Les soins tout articuliers que notre collégue ne cesse de donner à école municipale d'enseignement mutuel vous sont e sûrs garans de l'empressement qu'il apportera dans exécution de ce projet.

Au nombre des travaux qui ont occupé vos séans, je ne dois pas oublier de mentionner les rapports ue vous vous êtes fait présenter sur les communiations que vous avez reçues.

L'intérêt que vous portez à l'industrie de ce déartement ne vous permettait pas de laisser passer aperçu un essai chimique sur les inflammations pontanées des laines, dont M. Houzeau vous a fait ommage.

Deux incendies, qui ont eu lieu à Reims pendant année 1827, ont engagé ce pharmacien à rechercher uelle pourrait être la cause de cette inflammation pontanée. Je regrette de ne pouvoir ici exposer les

expériences et les faits à l'aide desquels ce chimiste paraît démontrer que ces graves accidens doivent être attribués à l'altération et à la sophistication des huiles, dont les laines sont imprégnées avant d'être employées par les filateurs.

Vous ne sauriez trop recommander la lecture de cet opuscule à nos fabricans ; ils y trouveront d'excellens principes et de sages préceptes d'hygiène.

En vous entretenant du programme publié par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, vos rapporteurs vous ont rappelé l'heureuse influence que cette société a exercée en France sur l'agriculture et l'industrie.

En donnant à ce programme la plus grande publicité possible, vous avez cru convenable d'insister surtout sur la désignation de ceux des prix qui intéressent plus particulièrement l'économie rurale.

L'analyse que notre collégue M. Grandamy vous a présentée du concours ouvert par la Société de Mâcon sur les forçats prouverait encore au besoin que le seul moyen, pour les académies, de voir de nombreux athlètes venir briguer la palme dans les lices pacifiques qu'elles ouvrent chaque année au talent et au génie est de proposer des questions qui intéressent véritablement l'utilité publique.

Depuis long-temps tous les bons esprits sont frappés des graves inconvéniens de notre système de travaux forcés.

En effet, demander pourquoi la peine des travaux forcés à temps est stérile et comment on peut la rendre plus efficace, n'était-ce pas éveiller l'attention des

hommes éclairés, des vrais amis de l'humanité sur une partie de nos institutions qui ne peut être défectueuse sans compromettre l'ordre social?

Des voix éloquentes et nombreuses ont répondu à l'appel de la Société de Mâcon, et apporté dans la solution du problème le tribut de leur expérience, de leurs méditations et de leurs lumières.

On ne peut qu'applaudir aux moyens indiqués par le plus grand nombre des concurrens pour proposer les mesures à prendre provisoirement pour que les forçats libérés ne soient plus livrés à la misère par l'opinion publique qui les repousse, et que leur présence ne menace plus la société qui les reçoit.

M. Caquot en vous rendant compte de la première partie d'un écrit de M. Pagézy de Bourdeliac, capitaine au corps royal d'état major, sur l'esprit de la pénalité militaire dans un gouvernement représentatif, s'est livré à des considérations générales d'un ordre très-élevé sur la nécessité d'introduire quelques réformes dans nos lois pénales militaires.

Le but de cet ouvrage, vous a dit M. Caquot, est de montrer quel est l'esprit du peuple dans une monarchie constitutionnelle, d'examiner l'influence de cet esprit sur la composition de l'armée, de déduire de cette composition, c'est-à-dire du recrutement, les divers caractères de la pénalité, d'en déterminer ensuite l'application et d'en signaler les conséquences.

Les principes d'après lesquels votre correspondant établit son système de pénalité, les raisons qu'il

donne à l'appui de son opinion vous ont paru mériter toute l'attention des hommes d'État.

Ce que vous connaissez déjà de l'auteur vous permet de croire que cet ouvrage sera traité avec l'élévation de pensées et l'étendue de connaissances que réclame un semblable sujet.

Vous vous êtes empressés d'adresser à cet estimable correspondant, avec vos remercîmens de cette utile communication, l'assurance de l'intérêt qu'elle vous a inspiré.

Notre collégue M. Raison vous a présenté l'analyse du fragment sur le Beau, dont M. Gibon votre associé correspondant, professeur au collége d'Henri IV à Paris, vous a fait hommage.

Cet écrit a donné à M. Raison l'occasion de vous entretenir des opinions diverses des philosophes anciens et modernes sur cette matière. Forcé de rester dans les limites d'un simple rapport, je ne puis entrer dans les considérations et les développemens auxquels s'est livré M. Gibon, pour trouver la confirmation des deux faits psycologiques sur lesquels repose sa théorie, d'une part le sentiment de notre grandeur, de l'autre l'idée des perfections divines, que dans tous les cas le Beau réveillerait en nous. Je dois vous dire que cet essai est écrit avec pureté, même avec élégance, et qu'on y trouve réunies la finesse des aperçus et la justesse des pensées.

Vous n'avez pas hésité à exprimer à l'auteur le désir que vous aviez de le voir achever sa composition.

L'attention avec laquelle vous avez examiné un

Tableau synoptique des verbes, qui vous a été adressé par M. D'Olivier, est encore une nouvelle preuve de l'intérêt que vous portez à l'instruction, ce premier élément de prospérité.

Destinée au plus grand nombre, l'instruction élémentaire réclamait toute votre attention.

Il vous a été agréable de pouvoir applaudir aux vues qui ont dirigé l'auteur de ce travail, auquel vous vous êtes plu à accorder des éloges justement mérités.

M. le docteur Moreau, médecin à Vitry-le-François, vous a adressé, comme les années précédentes, un état des maladies qui ont régné dans l'hospice confié à ses soins. Le zèle et l'exactitude que met votre correspondant à vous payer son tribut annuel lui ont acquis de nouveaux droits à votre reconnaissance.

Vous devez aussi des remercîmens à M. Bouzeran, régent de troisième au collége de cette ville, pour l'hommage qu'il vous a fait de la traduction en vers grecs de quelques fables de La Fontaine. Ce travail vous a paru témoigner honorablement du mérite de l'auteur, qui a su rendre en vers faciles et harmonieux dans une langue trop peu connue, cependant d'une utilité bien grande, des passages qui présentaient au traducteur de sérieuses difficultés.

M. Jules Garinet, dans un rapport plein d'érudition et de recherches, vous a fait connaître un essai sur le langage articulé, que votre correspondant M. Carl, professeur d'histoire à Strasbourg, vous avait adressé,

Notre collégue vous a lu aussi un travail biographique très-curieux sur le célèbre Clémangis, né à Clamange, proviseur au collége de Navarre, secrétaire de l'antipape Benoît, et auteur de différens ouvrages théologiques.

M. Dessauzais vous a fait l'analyse du *Petit producteur*, qui vous a été adressé par M. le baron Charles Dupin.

M. Joppé vous a fait connaître un poëme sur les fêtes de saint Cassien, par M. Gauthier de Beaune, et différens morceaux de poësie, par M. Durus, régent au collége de Joigny.

Deux pièces de vers de M. Géruzez ont été aussi renvoyées à l'examen d'une commission dont M. Raison était rapporteur.

Vous vous êtes aussi fait présenter des rapports particuliers sur le discours qui vous a été adressé par M. Gama, et sur les 3[me] et 4[me] volumes du dictionnaire de médecine vétérinaire, par M. Hurtrel-d'Arboval.

Deux ouvrages dignes de toute votre attention vous sont parvenus à la fin de cette année.

M. Becquey, notre collégue, inspecteur de l'université, vous a fait hommage de la traduction en vers français des 4[e], 5[e], 6[e] et 7[e] livres de l'Énéïde.

M. Jacob-Kolb, votre associé correspondant, vous a fait remettre *ses Recherches historiques sur les Croisades*.

Vous avez chargé deux commissions spéciales de

l'examen de ces productions. Leurs rapports feront partie de vos travaux pour l'année 1829.

Après avoir rappelé succinctement les travaux qui vous ont occupé durant le cours de cette année, je vais vous entretenir des acquisitions et des pertes que vous avez faites.

M. Pein, que son éloignement avait fait inscrire sur la liste de vos correspondans, a pris place à son retour au milieu de vos membres titulaires résidans.

Un homme, que ses connaissances et le rang qu'il occupe dans le corps savant auquel il appartient recommandaient depuis long-temps à vos suffrages, manquait à la liste de vos membres titulaires résidans.

Vous avez saisi avec plaisir l'occasion d'appeler parmi vous M. Tourneux, ingénieur en chef du département. Le zèle, les talens et l'impartiale justice que M. Tourneux déploie chaque jour dans les travaux importans auxquels l'appellent ses fonctions, vous sont de sûrs garans que vous ne pouviez faire une meilleure ni une plus utile acquisition.

Vous avez admis au nombre de vos associés correspondans,

M. le docteur Bautain, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Strasbourg, auquel vous avez décerné une médaille d'or, lors de votre concours sur la morale de l'évangile comparée à la morale des philosophes anciens et modernes;

M. Joseph Delcambre, docteur ès sciences et licencié en droit, qui vous a adressé différens mémoires de mathématiques;

M. le docteur Léger, fils d'un de vos anciens collégues, qui a fait déposer dans vos archives un ouvrage intitulé : *Manuel des jeunes mères ;*

M. le comte de Chevigné, auteur d'un poëme sur la chasse ;

Et M. Houzeau, auteur de l'essai chimique sur l'inflammation spontanée des laines, dont je vous ai parlé.

La mort vous a enlevé MM. François de Neufchâteau, Delfraissé et de Lesseville.

Déjà M. le comte François de Neufchâteau a reçu dans le sein des différentes académies auxquelles il appartenait les éloges que lui ont justement mérités ses ouvrages.

M. François de Neufchâteau fut à la fois littérateur distingué, bon administrateur, ami des arts, de l'agriculture et de l'industrie ; c'est à lui que nous devons les premières expositions publiques de nos produits, qui ont été si favorables à l'accroissement et au perfectionnement des manufactures françaises.

M. Delfraisse était membre de cette société depuis sa création ; pendant plus de cinquante ans notre collégue, qui s'était voué à l'agriculture, donna des soins assidus à l'introduction des prairies artificielles, et se livra à de nombreuses plantations. Son exemple produisit d'heureux effets chez ses voisins, et c'est à l'impulsion donnée par M. Delfraisse qu'on est redevable des plantations faites dans les villages de Saint-Martin, Recy, Juvigny et Vraux.

Maire de cette ville pendant dix-sept ans, son administration douce et paternelle lui attira la reconnaissance des habitans. La ville lui doit une grande partie des plantations qu'on y admire.

Depuis quelques années son grand âge l'empêchait de venir à nos séances; mais la Société n'a pas oublié que sa longue expérience lui a souvent procuré d'utiles renseignemens.

M. Eustache Leclerc, marquis de Lesseville, se livra de bonne heure aux études sérieuses, auxquelles cependant il mêla celle des arts d'agrément, la musique et la peinture. Destiné à la carrière des armes, il entra dans le corps royal de l'artillerie. Il avait fait une étude approfondie des sciences militaires et des auteurs qui ont traité de l'art de la guerre; dans les loisirs que lui laissait la paix il n'avait pas non plus négligé l'agriculture et les connaissances qui s'y rattachent.

Pendant son séjour à Grenoble, où il était en garnison comme capitaine d'artillerie, il avait donné une grande attention aux plantations de mûriers et à l'éducation des vers à soie.

Rentré dans sa terre d'Aulnay-l'Aître, il conçut le projet d'y introduire cette branche précieuse d'économie rurale. Les mémoires inédits qu'il a composés à ce sujet décèlent un agronome distingué. Vous vous rappelez sans doute, Messieurs et collégues, les rapports qu'il vous a fait parvenir pour vous rendre compte des essais auxquels il s'était livré. Les difficultés qu'il rencontra ne l'effrayèrent point, et il ne recula devant aucun sacrifice pour arriver au but qu'il se proposait; mais trompé dans ses

espérances et dans ses calculs, et convaincu que toutes tentatives du même genre seraient infructueuses dans nos contrées, il eut le bon esprit, on pourrait presque dire le courage d'avouer l'inutilité de ses efforts, et de faire connaître à nos agriculteurs qu'ils devaient renoncer à cette branche d'industrie, parce qu'ils avaient à lutter contre les chances défavorables d'une température trop froide et trop inconstante.

Tout entier à l'exploitation de son domaine, il se voua aux recherches nécessaires pour introduire dans sa culture les améliorations et les méthodes qu'il était utile d'y faire pénétrer.

Vous aviez demandé cette année : QUELLE DOIT ÊTRE, EN FRANCE, L'INFLUENCE DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF SUR LA LITTÉRATURE ? Onze mémoires ont été envoyés au concours : vous avez vu avec regret que votre pensée n'a pas été suffisamment saisie, et que les concurrens n'ont pas embrassé toutes les parties de la question. Huit d'entre eux ne vous ont paru mériter aucune distinction, soit pour la plupart attendu leur extrême faiblesse, soit pour quelques-uns attendu les divagations absolument étrangères au sujet qu'ils se sont permises.

Les trois autres, très-estimables dans plusieurs de leurs parties, vous ont semblé imparfaits dans leur ensemble; et regrettant de ne pouvoir accorder le prix, vous vous êtes bornés à décerner aux auteurs de ces trois ouvrages des mentions honorables sans prétendre les classer entre eux.

Pour motiver le jugement que vous avez porté, je vais donner une analyse sommaire de ces trois discours.

N.° 3. — Προς το μελλον αποθου τον φοβον. (1)

L'auteur ne s'écarte pas un instant du sujet, et le discute judicieusement, sans faire parade comme plusieurs de ses concurrens d'une érudition surabondante : mais aussi il ne le développe pas suffisamment. A peine effleure-t-il l'examen de l'influence que l'éloquence toute nouvelle de la tribune doit exercer sur la littérature.

Il n'est pas non plus exempt de contradictions, qui paraissent assez graves : par exemple en parlant de notre immortelle littérature du xvii.° siècle, il observe très-bien que les ouvrages qu'elle enfanta ne sont pas seulement dans l'histoire de l'esprit humain de simples chefs-d'œuvre, mais de grands événemens. Un peu plus loin, en parlant encore de cette même littérature, et en général de toute celle qui a précédé la révolution, il dit : « Assez et trop long» temps les lettres nourries de mensonge ne furent » qu'une combinaison plus ou moins heureuse de » sons. » Il n'est pas aisé de concilier ces deux assertions.

A l'exception de quelques expressions ou vagues ou trop ambitieuses, le style a du nombre, de la rapidité, du coloris.

N.° 5. — La littérature est un besoin du gouvernement représentatif (2).

Cette dissertation quoique trop longue, eu égard à la somme des idées qu'elle renferme, se lit avec

(1) M. Nicot, inspecteur de l'université, à Nismes.

(2) M. Suzanne, professeur au collége de Charlemagne, à Paris.

plaisir, parce que les raisonnemens y sont enchaînés avec méthode, netteté et logique : ce n'est pas sans doute l'œuvre d'un orateur ; mais c'est celle d'un penseur et d'un dialecticien exercé à l'analyse la plus déliée. Les aperçus ont beaucoup de justesse ; mais souvent ils sont trop minutieux, et s'égarent dans la diffusion : aussi les diverses divisions du mémoire rentrent l'une dans l'autre, et il est loin d'être exempt de redites et de répétitions. Vous avez aussi pensé que l'auteur s'occupait trop de philologie, et que sous ce rapport ses idées étaient systématiques. Le style est correct, clair, mais presque sans coloris, et purement didactique.

N.° 6. — *Nunc verum fas loqui.*

Ce discours entre franchement dans le sujet, et l'envisage sous les rapports les plus élevés, plutôt cependant par prolégomènes que par une discussion directe de la question telle que vous l'aviez posée.

L'auteur emploie la presque totalité de son discours à signaler les influences heureuses ou sinistres que les gouvernemens, suivant qu'ils étaient libres ou absolus, ont exercées sur les littératures tant anciennes que modernes.

Sans doute ces considérations appartenaient au sujet comme prémisses nécessaires ; mais elles ne sont pas le sujet tout entier : elles n'en sont que la préface. Or, lorsque l'auteur arrive à votre question précise : « Quelle doit être en France l'influence du gouvernement représentatif sur la littérature, » il ne développe pas assez les spécialités que votre programme renfermait.

(1) M. J.-J. Poisson, à Reims.

ouvrage offre encore matière à d'autres obser-
s. *Point de véritable littérature sans liberté*,
st la majeure de l'auteur. Elle est incontestable;
les conséquences ne sont pas toujours justes.
e prémunit point assez contre les préventions,
t de système et les paradoxes.

ntefois, malgré ces critiques, l'auteur de ce
urs par son style plein de chaleur, de verve et
blesse, par l'abondance, l'élévation, souvent la
e des idées, ne pouvait manquer d'obtenir une
ction.

seul mémoire portant pour épigraphe :

Manet laus ultima cœlo,

a été adressé sur le concours qui avait pour
la biographie des ministres des différens cultes,
ont nés dans le département de la Marne, ou
y sont distingués.

t ouvrage vous a paru tellement incomplet que
n'avez pu vous arrêter longuement sur le juge-
à en porter.

plupart des notices qu'il renferme sont insi-
ntes, et paraissent avoir été traitées sans con-
nce de la matière. Le défaut le plus grave de
composition est moins encore dans ce que dit
ur que dans ce qu'il ne dit pas. Il a surtout
é de rappeler ces travaux d'érudition qui illus-
nt les cloîtres à la renaissance des léttres, et qui
lleront toujours la reconnaissance et l'estime des
des muses.

ous ne pouvez concevoir comment on a pu dans
biographie départementale laisser sans aucune

mention des noms dont s'honore le pays qui les a vus naître ou briller. Ainsi Clémangis, Marlot, dom Ruinart, savant religieux, dont les travaux sont comparés à ceux de Mabillon; Velly, historien distingué; de Gondy, cardinal de Retz, né à Montmirail selon les uns, à Épernay selon les autres, prélat aussi fameux par ses piquans mémoires que par le rôle actif et turbulent qu'il joua dans la fronde; Jacquier, minime de Vitry, mathématicien et ingénieur célèbre, n'ont pas trouvé place dans cet ouvrage.

En appliquant aux statistiques que vous avez reçues les règles tracées par votre programme, vous vous êtes vus dans l'obligation d'éloigner du concours plusieurs statistiques qui ne s'occupaient que d'une seule commune. Ainsi, malgré les nombreux travaux de M. Povillon-Piérard, votre associé correspondant, vous n'avez pu maintenir sur la ligne des ouvrages susceptibles de concourir ni la statistique de Rilly-la-Montagne, ni son tableau historique et statistique de la montagne et de l'ancienne abbaye de Saint-Bâle, et du village de Verzy.

Vous avez regretté que l'auteur de la statistique des onze communes dépendantes des trois cantons de Reims se soit cru dispensé de vous tracer un tableau de cette ville considérée en ce moment sous les rapports de son agriculture, de son industrie et de son commerce. Il vous a paru que l'ouvrage de M. Géruzez, qui embrasse toutes les époques de l'histoire de Reims, ne devait pas empêcher l'auteur de comprendre cette ville dans le travail qu'il vous a adressé.

S'il avait donné à sa composition cet utile com-

émment, vous lui auriez décerné la médaille que
us accordez au meilleur ouvrage de ce genre.

Quelle que soit cependant la sévérité de vos prin-
pes, vous avez dû reconnaître que cet ouvrage rem-
lit d'ailleurs toutes les conditions d'une bonne sta-
stique, et qu'il est traité avec soin, ordre, clarté
t exactitude.

Vous avez pensé que l'auteur méritait des éloges,
t à ce titre il recevra dans cette séance une médaille
'encouragement de première classe (1).

Il vous restait deux statistiques remplissant la con-
ition de traiter d'un canton.

Ce sont les statistiques des cantons de Châlons et
'Ay.

Celle de Châlons est un ouvrage considérable, qui
dû coûter beaucoup de temps et de recherches :
ais le luxe d'érudition qu'on y remarque vous a
emblé déplacé dans un travail de ce genre. Ou-
liant qu'il fallait surtout décrire l'état actuel de
hâlons, son commerce, son industrie, son agricul-
ure, l'auteur a préféré le soin pénible de reproduire
es traits effacés de l'antique physionomie de cette
ille. Néanmoins vous avez vu avec plaisir une carte
ue l'auteur y a jointe, et qui, dit-il, représente
hâlons en 663, en 1500 et en 1828. Ces trois plans
frent des rapprochemens curieux.

La statistique du canton d'Ay n'est pas non plus
empte de détails superflus sur des événemens ou-
iés ou peu importans, sur des discussions aujour-
hui de peu d'intérêt entre les communes et les

---

1) M. Lacatte-Joltrois.

anciens seigneurs ou les chapitres. On y trouve la même complaisance pour la recherche d'anciennes chroniques.

L'auteur de cette statistique y a joint comme celui de la statistique de Châlons un plan des lieux qu'il décrit. Ces deux ouvrages offrent d'ailleurs un grand nombre de points de ressemblance. Toutefois ce dernier travail vous a paru plus complet, et remplit mieux les conditions imposées par votre programme. On y trouve des matériaux précieux pour ceux qui voudront écrire l'histoire du département de la Marne.

Ces deux ouvrages ne sont pas rejetés des concours à venir, et pourront y être représentés.

Les états de vaccinations que vous avez reçus ayant présenté les conditions voulues par votre programme, la médaille que vous offrez à celui de nos médecins et chirurgiens qui a vacciné dans l'année le plus grand nombre de sujets sera décernée dans cette séance.

Le chirurgien qui l'a obtenue recevra en même temps un exemplaire de la notice sur Jenner, que l'auteur M. Valentin, votre associé correspondant, a mis à votre disposition pour être joint au prix que vous décernez (1).

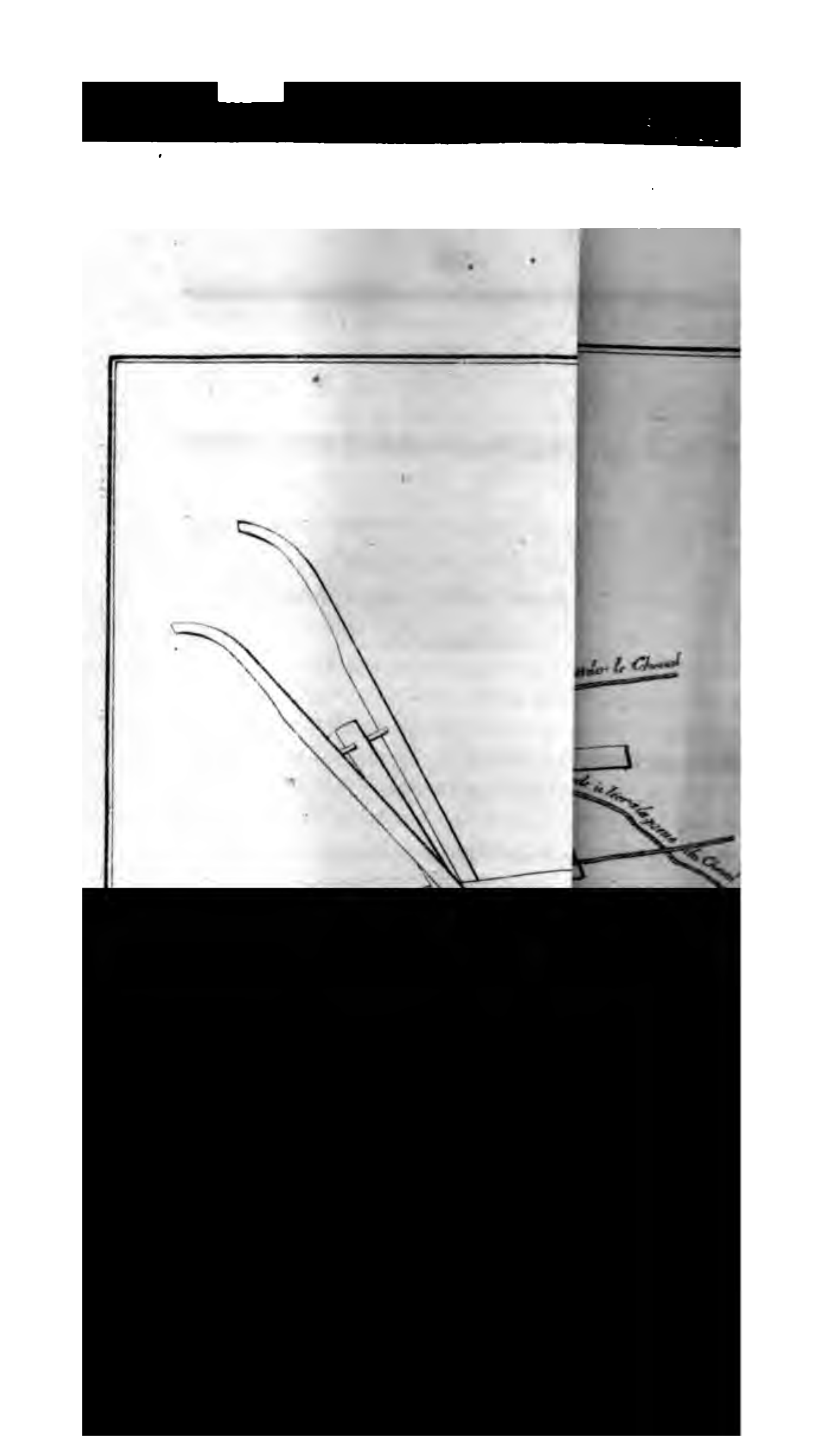
Un établissement de blanchisserie ayant été formé à Coolus, le propriétaire recevra aussi dans cette séance la médaille d'or que vous aviez promise (2).

---

(1) M. Bichat, chirurgien à Châlons.

(2) M. Abit-Charonnat.




le Cheval

RAPPORT

SUR LE BUTTOIR ÉCONOMIQUE

DE M. *CANARD*, CULTIVATEUR A JONCHERY-SUR-SUIPPES;

Par M. CHAPRON, membre titulaire résidant (1).

MESSIEURS,

UN cultivateur de l'arrondissement de Châlons vous a adressé un mémoire indiquant un moyen prompt et facile pour butter les pommes de terre sans le secours de la charrue dite buttoir.

Organe de la commission que vous avez nommée pour examiner ce mémoire, je dois vous dire que l'auteur exige que les pommes de terre soient plantées en lignes droites espacées de vingt-sept à trente pouces, et dans la crainte qu'au moment du buttage les baies de ce tubercule ne soient endommagées par les roues de la charrue, il supprime l'avant-train.

Pour remplir le but qu'il se propose, il adapte

(1) Voir le Compte rendu des travaux, pag. 11, et le plan ci-joint.

à la charrue dite tourne-oreille, vulgairement appelée *droite charrue*, deux bouts de planche de la longueur d'une oreille ordinaire, taillés du bas en biseau, et qu'il fixe à droite et à gauche du sep en arrière du soc, de manière qu'à leurs extrémités elles aient au moins seize pouces de largeur.

Il ajuste alors un palonnier au-dessous de l'age (*haie*) au moyen d'une corde qui s'avance ou se recule à volonté, suivant qu'il convient de donner plus ou moins de terrage, et il attèle son cheval, qu'il fait conduire par un enfant.

L'auteur indique encore un autre moyen d'attelage aussi peu dispendieux : il assemble deux morceaux de bois de huit pieds de long à l'aide de deux barres transversales séparées par une distance de vingt-huit pouces ; la première et la plus près du soc posera sur l'age (*haie*) et sera fixée à l'aide d'un boulon dans un des trous qui servent de régulateur à la charrue ;
[redacted]

Nous ne pouvons qu'engager nos laboureurs à faire l'essai de cette nouvelle charrue-buttoir, dans laquelle ils trouveront réunies la simplicité et l'économie, conditions premières et indispensables de tous les instrumens aratoires.

Toutefois nous leur ferons remarquer que l'auteur de ce mémoire, qui cultive dans un canton du département où les terres sont légères et d'une culture très-facile, n'a besoin que d'un cheval, et que dans d'autres cantons, où les terres arables sont argileuses et compactes, un seul cheval ne pourrait suffire, et qu'il deviendrait nécessaire d'en atteler plusieurs.



SUR LA NÉCESSITÉ

D'AUGMENTER LES MOYENS D'INSTRUCTION

DANS LES CAMPAGNES;

Par M. Vanzut.

Messieurs,

Si un rhéteur enflé de son talent d'exprimer en phrases sonores les idées les plus vulgaires montait à la tribune pour vanter la valeur de Jules César: Eh ! serait-on en droit de lui dire, qui ne connaît les exploits de ce premier des guerriers ? De même je mériterais qu'on m'imposât silence, ou qu'on rît de ma vaine prétention, si j'entreprenais de célébrer ici les bienfaits de l'agriculture, et de la recommander à l'estime et à la reconnaissance de mes concitoyens. C'est à elle que la terre doit le titre de nourricière du genre humain, et presque tous les arts lui sont redevables de leur existence. Elle-même, fille des besoins et du temps, a grandi, s'est perfectionnée

au milieu des erreurs et des tâtonnemens, et a étendu au loin son heureuse influence et ses leçons variées. Je m'abstiendrai donc d'un éloge superflu; et si l'agriculture est le sujet de mon discours, je la considérerai moins dans les immenses avantages dont elle est la source, que dans le besoin qu'elle peut avoir d'institutions qui entretiennent ce foyer de chaleur et d'activité auquel elle doit ses progrès, et qui, appelant autant que possible les campagnes en partage des avantages de l'instruction étendue dont jouissent les villes, relèvent à leurs propres yeux les cultivateurs dans le sentiment de leur importance, et ajoutent aux droits que leur utile profession leur donne à notre estime.

La révolution, qui, au milieu des désordres dont l'humanité n'eut que trop à gémir, fit naître dans les mœurs et dans les institutions une foule d'améliorations, auxquelles la philosophie fut forcée d'applaudir, apporta dans la condition des habitans de la campagne un changement remarquable en bien. Les terres furent déchargées de toutes les redevances féodales et de l'énorme tribut de la dîme, qui pesaient sur elles depuis des siècles. Le vasselage cessa de dégrader l'homme, et tous les droits de citoyen furent rendus à celui qui n'avait jusqu'alors recueilli de son humble et laborieuse condition que le triste privilége de supporter les plus fortes charges de l'état. L'aisance se répandit dans les campagnes; le laboureur put se procurer quelques jouissances, qu'à peine auparavant lui était-il permis d'envier. Il améliora sa nourriture; il mit plus de recherche dans ses vêtemens; on vit les habitations s'élever sur des plans plus convenables à leur destination, et offrir

des distributions plus commodes et plus salubres L'art de cultiver la terre se ressentit de cette tendanc à l'amélioration. Plus libre de sa personne, de so temps et du fruit de ses travaux, le cultivateur anim d'un nouveau zèle put employer plus de moyen à la culture de ses terres. Dès lors on vit les jachère diminuer sensiblement, les prairies artificielles aug menter avec le nombre des troupeaux, et des essai de plantations, d'un faible espoir à la vérité pour l'a venir, donner quelque valeur à des terrains rebelle à toute espèce de culture. Mais cette amélioratio purement matérielle, et qui suffit peut-être pour flat ter les regards de l'économiste, est loin de satisfaire je ne dirai pas aux exigences, mais aux simples vœu de l'observateur des mœurs. L'éducation dans le campagnes est-elle assise sur des bases assez large pour embrasser tous leurs besoins, et assez solide pour résister aux sourdes attaques de l'insoucianc ou de la corruption? Cette question est sans dout d'une grande importance, et ce ne serait pas sans craint et sans une méfiance fondée de mes forces que je m hasarderais de la discuter.

Deux sortes d'instruction publique sont donnée dans les campagnes par les soins et sous la surveil lance du gouvernement : par l'une, les enfans reçoi vent les premiers principes de la religion, que tou chrétien doit connaître; par l'autre, ils apprennen à lire, écrire et compter. Les limites dans lesquelle ces deux instructions sont renfermées suffisent san doute aux premiers besoins de l'enfant; mais ce enfant grandit; son intelligence se développe, i sent le besoin de connaissances plus étendues; i semble les appeler; et si sa destinée le fixe à l

campagne, il n'aura d'autre ressource pour satisfaire ce désir inquiet de connaître et d'apprendre, que d'interroger les anciens d'âge, qui trop souvent n'auront à lui transmettre que des récits altérés par l'erreur et la crédulité, ou de consulter ces légères productions annuelles auxquelles leur bas prix assure un débit facile, et dans lesquelles sont mêlées avec quelques pratiques communes d'agriculture des prédictions et autres rêveries astrologiques. L'homme des champs peut sans doute puiser à de meilleures sources : des écrivains, dont on ne saurait trop estimer le philantropique emploi qu'ils font de leurs talens et de leurs veilles, lui offrent des moyens d'instruction à sa portée dans des résumés et des manuels, où sous des formes agréables et variées les principes des sciences, les pratiques des arts, leur histoire, leur progrès, etc. sont tracés avec précision et clarté. Mais il lit peu ; ses travaux continuels ne lui en laissent pas le temps. S'il les suspend, c'est pour se livrer à un repos nécessaire, ou pour chercher dans la société de ses amis et de ses voisins une distraction qui est pleine de charmes pour lui. Il aime sans doute à causer ; mais il aime encore plus à entendre parler : il prête surtout une grande attention à l'orateur, quel qu'il soit, qui sait exciter son imagination ; et si cet orateur est revêtu d'un caractère respectable, avec quel empressement ne recherchera-t-il pas les occasions de l'entendre ? avec quelle avidité ne recueillera-t-il pas toutes ses paroles ?

Je suppose donc que ce soit un ministre de la religion en possession du respect et de la confiance de ses paroissiens, qui, unissant à la science de

l'écriture sainte, celle des principaux élémens des arts cultivés dans le monde, fasse succéder à la prédication de la morale évangélique un enseignement sommaire de ce qu'il importe à l'homme de la campagne de connaître dans sa modeste position peut-on douter que ses leçons ne soient suivies avec assiduité et entendues avec un vif intérêt?

Mais ne vais-je point, par cette seule proposition soulever les scrupules de ces ames pieuses qu'alarme le plus léger changement dans les usages consacrés par l'église? Ne croiront-elles pas voir dans cette succession d'instructions variées un mélange profane indigne du caractère d'un ministre de Dieu? Si en effet j'avais à craindre de pareilles réclamations, je gémirais alors que la saine raison, celle qui mérite vraiment le nom de philosophie, n'eût pas fait plus de progrès, et qu'une exaltation d'idées peu compatible avec le calme de la vérité fît considérer les intérêts de la religion comme étant compromis par la mesure dont l'établissement me semble désirable. C'est une innovation en effet, mais une innovation qui, si je ne me trompe, tend à ajouter à la considération et au respect qui sont dus au ministre du culte, puisqu'elle lui imposera l'honorable obligation d'éclairer l'esprit de ses concitoyens sur leurs intérêts temporels, après avoir versé dans leur ame les lumières de la foi.

Mais quels seront les objets de cette instruction? Dans quelles limites conviendra-t-il de la renfermer? D'abord la condition de l'homme auquel elle est destinée annonce assez qu'elle doit être peu éten-

due, qu'elle doit être simple, précise et claire. Tenir le cultivateur au courant des progrès de l'agriculture, lui donner des avis sur sa santé qu'il néglige trop souvent, et qu'il compromet par l'oubli des moyens les plus propres à la conserver; assortir ces avis aux temps, aux saisons; insister sur les avantages de la sobriété, sur le danger de choisir, pour traiter des affaires d'intérêt, les lieux consacrés aux divertissemens, dans lesquels souvent les fumées bachiques obscurcissent la raison; lui apprendre les événemens qu'il lui importe de connaître, parce qu'il peut en tirer d'utiles avertissemens; lui faire sentir la nécessité d'entretenir en bon état les chemins communaux, afin de prévenir les accidens trop fréquens qui en un instant lui font perdre le fruit des travaux de toute une année; lui enseigner, d'après les meilleurs ouvrages sur l'art vétérinaire, les moyens de prévenir les maladies des bestiaux, et d'y apporter les premiers remèdes; enfin, par une sorte de complément de la morale, que le premier devoir du ministre de la religion est de prêcher, lui inspirer de l'éloignement pour ces procédés grossiers et barbares avec lesquels sont trop souvent traités ces utiles animaux qu'il associe à ses travaux et fait servir d'instrumens à sa fortune, et qui, s'ils ont besoin d'être quelquefois aiguillonnés, ne doivent jamais être frappés brutalement.

Tels sont les nouveaux devoirs, que pour l'avantage des campagnes il me semble qu'il conviendrait d'associer aux fonctions du sacerdoce. Empruntant de celles-ci de l'importance et de la dignité, leur exécution commanderait à la fois le respect et la reconnaissance : le ministre du culte seconderait

ainsi les vues du gouvernement, en répandant les lumières et facilitant les progrès de la civilisation dans les lieux où les préjugés et l'ignorance ont régné trop long-temps pour qu'on ne doive pas craindre qu'ils n'y aient laissé quelques semences tout prêtes à se développer, si l'on néglige de les étouffer par des soins attentifs et vigilans.

Mais pour remplir ces nouvelles obligations, faudra-t-il donc que les ministres de la religion, se livrant à des études jusqu'alors étrangères à leur état, en négligent les pieuses fonctions? Loin de moi l'idée d'un pareil sacrifice. Une heure donnée tous les huit jours à cette instruction, que j'appellerai civique, pour ne pas blesser certaines délicatesses par un nom qui lui conviendrait mieux, ne pourra préjudicier aux droits du service divin. Quant aux études préalables, dont le plan que je propose semble faire une nécessité, je ferai observer d'abord qu'il ne s'agit ici de professer à fond aucune doctrine, qu'il suffira d'une simple exposition faite de mémoire, ou d'une lecture d'extraits de ce qui aura été publié sur l'économie rurale, industrielle et domestique dans les journaux ou les ouvrages récens les plus accrédités : or il est peu de ministres du culte dans les campagnes que leur position ne mette à même de les connaître ou de se les procurer. Les journaux qui s'impriment dans les chefs-lieux de département, et qui sont répandus dans les communes, leur offriraient à cet égard d'utiles ressources; plusieurs de ces annonces auront sans doute besoin d'être accompagnées de quelques réflexions : le zèle, les lumières, le bon esprit de MM. les ecclésiastiques sont garant du succès avec lequel ils rempli-

ient cette tâche, si elle leur etait confiée. Il n'est ans doute pas besoin de faire observer que la politique serait tout-à-fait étrangère à ces instructions. Ce n'est pas que le rang que les habitans de la campagne occupent dans l'ordre social doive les y rendre étrangers; mais leurs droits et leurs devoirs de citoyen sont tracés par les lois que les maires sont chargés de publier, et c'est à cette source qu'ils doivent puiser les conaissances qu'il leur importe d'avoir dans la science du gouvernement.

En second lieu, s'il fallait en effet quelques études préparatoires, pourquoi ne ferait-on pas entrer dans le plan d'éducation suivi dans les séminaires les connaissances au moins élémentaires de ces sciences en quelque sorte usuelles, si nécessaires dans une foule de circonstances, et qui mettent l'homme qui les possède dans l'heureuse possibilité d'être utile à son semblable? Les ministres d'une religion qui ne respire que charité ne doivent pas craindre de voir s'étendre le cercle de leurs obligations, quand avec elles s'augmentent les moyeus de servir les intétêts de l'humanité. D'ailleurs ne sait-on pas que ces sciences, qu'il serait absurde de chercher à flétrir de l'épithète de mondaines, parce qu'elles n'ont pas pour objet direct l'exercice du culte, ont cependant été et sont encore, pour une classe d'ecclésiastiques qui se dévouent à mille dangers pour aller prêcher au loin l'évangile, des moyens puissans et féconds d'assurer le succès de leurs missions, en frappant vivement les imaginations par l'usage habile et raisonné qu'ils en font, en montrant le noble accord des talens et des vertus religieuses dans la même personne, et en préparant

ainsi à la croyance des dogmes et des mystères divins des esprits qu'a subjugués la supériorité des lumières. Et en effet n'est-il pas arrivé plus d'une fois qu'un pasteur s'est trouvé dans sa cure, comme un missionnaire dans une contrée étrangère, obligé de lutter contre les obstacles qu'opposaient au succès de sa mission une civilisation à peine ébauchée, une longue ignorance, des superstitions grossières? Le ministre de la religion était heureux alors de trouver dans la science de l'homme du monde des ressources pour adoucir les mœurs, changer les habitudes, déraciner les préjugés, donner enfin des citoyens à l'état, en même temps qu'il formait de fidèles serviteurs de Dieu.

Aujourd'hui que les esprits dans les campagnes sont généralement plus éclairés, la nouvelle tâche qui serait confiée à son zèle serait d'une exécution plus facile, et ses instructions données sans fatigues, reçues avec empressement, aisément comprises, formeraient entre le maître et les élèves ces rapports heureux de services et d'obligations, qui sont le lien le plus solide des sociétés.

C'est ainsi qu'en portant autour de moi mes faibles regards, je vois, ou je crois voir tantôt des objets qui flattent mes secrets sentimens amis de l'ordre, de la justice, de tout ce qui peut contribuer à la félicité publique, et j'applaudis à la sagesse du gouvernement, qui entretient cet heureux état de choses; tantôt des omissions importantes, des commencemens d'abus, des irrégularités quelquefois choquantes: mais je reporte alors ma pensée sur le majestueux

spectacle de la nature, qui ne perd aucun de ses droits à notre admiration et à nos respects, malgré les tempêtes qui en troublent momentanément l'éclat et la sérénité; et si j'ose encore essayer une faible censure, et proposer quelques vues réformatrices, je cède à ce besoin qu'éprouve plus d'un citoyen ami de son pays, celui de publier les rêves de son imagination : heureux si je puis aussi entendre dire des miens que ce sont les rêves d'un homme de bien !



[redacted]

Le Passé
ET
LE PRÉSENT;

PAR M. PEIN.

FRAGMENS HISTORIQUES.

MESSIEURS,

[redacted]

[redacted]

fait avec bonne foi ; mais immoler tout ce qui est e qui fut, établir une échelle de dépréciation des ètres aux contemporains, et par une prévision agrine l'étendre des contemporains à la postérité, st à la fois commettre une injustice et ne tenir cun compte de l'ordre qui régit la création.

Il est dans la nature de toutes choses de naître our se développer et croître jusqu'à la destruction. ourquoi nos facultés n'accompliraient-elles pas cette estination universelle? Quelle circonstance leur nprimerait une marche rétrograde, lorsqu'une loi ommune de progression pousse tout ce qui existe ers un état meilleur? Comment arriverait-il que les énérations actuelles, recueillant la succession des énérations antérieures, se trouveraient plus misé-ables par cela même qu'elles auraient acquis da-antage?

Voudrait-on soutenir qu'ayant traversé tous les de-grés de la croissance, parvenus au dernier terme, nous avons atteint celui de la décadence, et qu'il n'est plus aucune vérité à découvrir? C'est là une prétention comme une autre ; mais si l'on veut que je l'accepte, il faut que l'on me fasse voir le point où sont posées les bornes de l'esprit humain, et qu'on m'y fasse lire l'éternel décret porté contre les flots de la mer : « Vous n'irez pas plus loin. »

En l'absence de cette révélation, et cherchant les causes des contradictions qui fatiguent les sociétés, la raison et l'équité les découvrent dans le despotisme de la routine, dans la résistance de l'amour-propre et des erreurs héréditaires contre les vérités nouvelles. Résistance inutile ! Elle ne suspendra pas un instant

ce mouvement, ces modifications perpétuelles qui font la vie de la nature.

Parmi ceux qui ne peuvent nier les progrès de la civilisation, quelques-uns les déplorent et les accusent d'avoir rendu les hommes plus malheureux et plus corrompus : comme s'il pouvait être vrai que plus on y voit, plus on s'égare ! Rassurons-nous, Messieurs : s'il est en effet des lueurs mensongères jaillies du sein des passions, semblables à ces exhalaisons enflammées qui le soir s'élèvent des lieux marécageux et conduisent le voyageur dans un précipice, la raison et l'expérience les dissipent comme la lumière du jour éteint les feux de la nuit, et nous découvre la véritable voie. Le danger reste pour les imprudens qui se hâtent trop de suivre le phosphore trompeur.

Qui m'opposerait l'opinion de J. J. Rousseau, d'ailleurs si imposante, ne serait pas de bonne foi. Personne n'ignore qu'en lui conseillant de soutenir un paradoxe, Diderot n'avait que l'intention de révéler à l'Europe un homme de génie.

On a fait et l'on pourrait faire encore de gros livres sur ce sujet. On a cité les Égyptiens, chez qui les connaissances sacrées et profanes étaient soigneusement renfermées dans le sanctuaire, et qui furent subjugués lorsqu'elles se répandirent au dehors ; les Grecs, chez qui la philosophie et les arts étaient vulgaires et brillaient du plus vif éclat, perpétuellement agités au sein de leurs républiques, qui se déchiraient entre elles ; les Romains dégénérant sous le siècle d'Auguste, à mesure qu'il s'enrichissait des merveilles de l'esprit humain.

Mais, Messieurs, ces nations n'avaient point en-re reçu la vraie lumière, cette saine doctrine, cette re morale que le christianisme a répandues sur la re, qui arrachant l'homme au culte avilissant de ses obles et scandaleuses divinités, le faisant l'œuvre un être infini, parfait, devant qui tous sont égaux, i enseignant que la partie intelligente de lui-même rvivra pour aller dans l'éternité accuser ou glorifier vie périssable, l'ont relevé dans sa dignité, ont vert son ame aux principes du juste et de l'injuste, sentiment de ses devoirs envers ses semblables, ont rgé son esprit de l'erreur et proclamé sa libérté.

Les idées se sont épurées dans cette sphère de spi-tualité : l'intelligence ennoblie, d'abord appliquée x plus hautes recherches, redescendue ensuite sur tre planète, pénétrant les réalités, découvrant les pports, guidée par l'observation, appuyée sur l'ex-érience, nous a amenés au point de sentir que nos cultés en mesures diverses nous ont été données our que, mises en commun, leur emploi fût dirigé our *le plus grand bien-être de tous.* Heureux prin-ipe ! source féconde d'où doivent s'écouler les plus ouces vertus ! Cette vérité, Messieurs, c'est du hristianisme que nous l'avons apprise. Quelques énies privilégiés dans l'antiquité l'avaient pressentie; nais comprimés par les erreurs de leur temps, ils la etinrent sous le boisseau, et la réservèrent pour leur ropre usage.

Ce ne fut qu'à la longue que le christianisme assu-étit nos mœurs à la réforme que devait y porter sa éleste doctrine. Il avait à lutter contre des vices et les préjugés profondément enracinés, contre les assions brutales d'hommes habitués, les uns à

n'admettre pour loi que la puissance matérielle sans respect et sans connaissance des droits d'autrui, les autres à se regarder comme la propriété du maître dont ils cultivaient les champs, ne s'estimant pas plus que les animaux qui les y aidaient. Le christianisme vint leur apprendre que le créateur avait pétri du même limon les bergers et les rois.

Lorsque le christianisme pénétra dans l'occident, l'anarchie désolait les provinces. La force, la violence décidaient seules de toutes les contestations. Les seigneurs sans cesse armés les uns contre les autres, souvent réunis contre les rois, étaient perpétuellement en guerre, et c'est en pillant leurs vassaux qu'ils trouvaient les moyens de l'entretenir. On établit la *trève de Dieu*, déclarant impies toutes hostilités commises pendant sa durée ; les vassaux furent mis sous la sauvegarde du signe de la rédemption. On planta des croix dans la campagne, sur les points où plusieurs chemins aboutissaient ; et les malheureux qui se réfugiaient sous leur ombre devenaient inviolables pour les nobles brigands.

La marche de la civilisation fut lente. Quelques exemples de l'état politique de la France, dans des siècles peu reculés, vont démontrer combien, nous qui nous croyons parvenus au faîte, sommes encore voisins de la barbarie.

Au XIII[e] siècle, Louis IX (saint Louis), dont l'esprit était bien au-dessus de son temps, fut le premier de nos rois qui protégea les droits de l'humanité, et qui, avec autant de vigueur que les préjugés d'alors pouvaient le lui permettre, combattant les atrocités nées du régime féodal, plaça près de lui sur son trône les

raison et l'équité. Son ordonnance de 1254 constate les abus dont elle commande la réforme. Elle prescrit à tous les employés, officiers du roi, de rendre justice égale et impartiale à *tous*, sans faire aucune acception de personnes, à *pauvres* comme à *riches*, à l'*étranger* comme au *privé*, sous peine d'être punis en *corps* et en *biens*. Ils jureront pour eux, leurs femmes, leurs enfans, leurs gens, leurs commis, de ne prendre aucuns dons ni présens; défenses sont faites à qui que ce soit d'en recevoir pour eux et en leur faveur..... Il est défendu aux baillis, prévôts, maires, juges et receveurs de fréquenter les tavernes et les maisons de jeu et de prostitution, d'entretenir un trop grand nombre de sergens et bedeaux, dont le commun peuple serait grevé, de faire arrêter qui que ce soit pour leurs créances personnelles, enfin de lever aucune exaction, pilleries, tailles ou coutumes nouvelles.

Le même prince, par son ordonnance de février 1270, abolit une coutume en vigueur dans le bailliage de Touraine, d'après laquelle un homme ou une femme qui dérobait à son seigneur ou à quelqu'un de sa famille un pain, une poule ou un pot de vin, devait être privé d'un membre, au choix du *seigneur*.

Dans le même temps Guillaume, comte de Ponthieu, en confirmant la donation de quelques possessions à l'abbaye de *Forêtmoutier* et des droits qui y étaient attachés, se réserva expressément ceux de *rapt de femmes* et de *trésors trouvés*.

Chacun peut lire, dans les anciennes éditions du dictionnaire géographique de Vosgien, que Humbert IV, sire de Beaujeu, afin de peupler la ville de

Villefranche qu'il avait fondée, permit aux maris qui viendraient l'habiter de battre leurs femmes jusqu'à l'*effusion du sang.*

Les gentilhommes avaient seuls le droit de porter un faucon sur le poing. Si quelque roturier volait un de ces faucons, il était condamné à une forte amende, ou à se laisser enlever six onces de chair sur la poitrine par le faucon.

Un seigneur de la maison du Châtelet voulut être enterré debout dans un pilier de l'église des cordeliers à Neufchâteau, disant que jamais *vilain* ne passerait *par-dessus son ventre.*

Voici ce que j'extrais fidèlement d'un manuscrit de 1314. « Sous Louis Hutin, entre plusieurs statuts » que l'on garde étroitement à Bordeaux, ceux qui » s'ensuivent méritent d'être cités : Que les enfans » sont censés en la puissance des pères, les femmes » en la puissance des maris, que sur icelles les maris » ont droit de vie et de mort; qu'il est aussi loisible » aux pères de vendre leurs enfans qu'au mari, » lequel est transporté de colère, d'impatience et de » douleur, de tuer sa femme : pourvu que solennel» lement il jure en être repentant, il est exempt de » toute peine. »

Les conflits entre les justices royales et les justices seigneuriales étaient nombreux, et donnaient fréquemment lieu à des décisions ridicules. En voici un exemple : « Sur ce que le bailli de Vermandois avait » fait justicier un malfaiteur qu'il avait enlevé aux » gens de justice du chapitre de Laon, il fut ordonné » par arrêt du parlement des octaves de Toussaint, » en 1300, que ledit bailli remettrait ès mains des-

» dites gens du chapitre une figure représentant ledit » malfaiteur, pour que lesdites gens exercent leurs » droits sur ladite figure. »

Des lettres patentes du roi Louis x, en 1314, constatent une autre absurdité ; mais en l'abolissant, elles constatent aussi que la raison commençait à marcher. Elles furent données au sujet d'une contestation entre le procureur de *Moisy, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, et Charles, comte *de Vermandois*, parce que ledit procureur avait fait pendre et exposer aux fourches patibulaires, *pour l'exemple*, un taureau qui avait tué un homme qui passait.

La citation suivante va montrer jusqu'où dans le xiv[e] siècle s'étendait le domaine du luxe et des choses regardées comme répréhensibles. En 1316, à l'avènement de Philippe-le-Long, première application de la loi salique, qui donna lieu à la loi solennelle qui règle la succession à la couronne : le pape Jean ii réfugié à Avignon, lui écrivit pour l'exhorter, maintenant qu'il avait reçu le *sacre royal*, à prendre la *gravité royale*, à se défaire de ses anciens gestes, qui sentaient trop la *légèreté*, à porter un plus long épitoge comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Il blâme et le prie d'abolir la *vilaine* coutume qui s'était introduite en France de profaner le saint jour du dimanche en se faisant raser et couper les cheveux.

Je pourrais, Messieurs, fortifier mon système de préférence pour le temps présent par d'autres exemples puisés dans les habitudes domestiques, les arts, les plaisirs, les modes de nos ancêtres : oui, Messieurs, les modes. Dans cette circonstance de notre vie extérieure, quelque futile qu'elle paraisse, on

trouve l'expression de nos affections morales; car, je le demande aux dames avec toute la discrétion dont je suis capable, en est-il une qui s'obstinât à préférer des ajustemens qui choqueraient les goûts des hommes?

Les anciens gouvernemens se mêlèrent souvent de la toilette des femmes. Il existe plusieurs ordonnances de nos rois qui désignent l'étoffe, la forme des habits, l'espèce, la matière des ornemens qu'il leur est permis de porter suivant leurs classes, réservant l'usage exclusif de la soie, des broderies et de la dorure aux femmes des nobles. Ce privilége flattait agréablement leur vanité; mais elles regrettaient que le rescrit royal ne pût aussi faire défense aux roturières d'être aimables et jolies.

Les annales des xv et xvie siècles me fourniraient encore une foule de preuves de la lenteur de la civilisation; car si l'invention de l'imprimerie avait considérablement ajouté aux moyens d'en précipiter les progrès, tant et de si puissans intérêts étaient fondés sur l'erreur et sur les préjugés, qu'ils furent vivement défendus, et qu'aujourd'hui même encore on les voit protégés. Néanmoins, si l'on compare chaque siècle pris à part avec celui qui l'a précédé, on verra la raison poindre et grandir successivement, et les saines idées se produire graduellement l'une par l'autre. Quelques orages politiques, il est vrai, ont contrarié ou retardé leur accroissement; mais souvent aussi du sein même de ces orages ont jailli des clartés nouvelles : ainsi après la tempête le ciel se montre plus pur, les astres paraissent plus brillans. Ce fut au bruit de la foudre, à travers le feu des éclairs que Moïse reçut la loi divine.

J'espère, Messieurs, vous avoir amenés à penser avec moi que le passage d'Horace que j'ai choisi pour texte n'est qu'une boutade poëtique; que tout observateur non prévenu avouera que la législation sans bases de nos aïeux, leur vie de castes, leur ignorance systématique; la situation incertaine de nos pères, devant qui se préparait le combat de la raison contre les préjugés, leur littérature brillante, qui s'essayait à devenir philosophique, leur caractère effacé, qui demandait une nouvelle empreinte, recélaient moins de principes de vertu et de bonheur que nos lois égales pour tous, nos idées de tolérance et d'égalité, nos arts ennoblis par leur application aux objets d'utilité publique et à la mémoire d'événemens prodigieux, notre organisation sociale enfin, qui ouvrant la carrière à tout mérite utile, fait des intérêts de la famille l'affaire de chacun; qu'ainsi par la progression des temps le genre humain s'améliore bien plus qu'il ne se corrompt.

Certes, Messieurs, je ne prétends pas que le siècle présent est exempt de vices et de graves défauts;

> Car à l'humanité, si parfait que l'on fût,
> Toujours par quelque faible on paya le tribut.

Mais j'ose soutenir que la tendance croissante des esprits vers le *positif* et le *vrai* nous pousse nécessairement vers le *beau* et le *bon;* qu'en fortifiant la conscience de notre dignité, elle a fécondé la semence des sentimens généreux, étouffé le germe des passions malveillantes; qu'en faisant sa part à notre fragilité native, elle a rendu vulgaires et plus universelles les vertus les plus précieuses, je veux dire l'indulgence et l'équité. Avec l'une nous supportons

sans dépit les vanités impertinentes, nous persiflons sans amertume l'hypocrisie démasquée, nous méprisons sans haine l'intrigue et la bassesse; avec l'autre nous proclamons sans envie le mérite désintéressé, nous vénérons sans restriction la pure et franche vertu, nous exaltons avec enthousiasme le fidèle ami de la patrie et du prince. Les hommes aujourd'hui se prennent pour ce qu'ils valent, et non pour ce qu'ils se donnent. Chacun sait à quoi s'en tenir sur les prétentions des autres : on distingue le clinquant du véritable éclat, la valeur nominale de la valeur intrinsèque; point de mécompte pour personne, et tous nous pouvons dire avec le *Mondain* :

Qu'on est heureux dans ce siècle de fer!



RAPPORT

SUR LA BAISSE

DU PRIX

DES LAINES;

A L'OCCASION DE LA PÉTITION DE M. LE COMTE DE POLIGNAC.

Commissaires :

MM. GRANDAMY; GOBET; CHAPRON; LAMAIRESSE; PETIT-HUTIN, à Reims; MARTIN, à Noirlieu (S.te-Ménehould); DERGÈRE, à Mondement (Épernay); et CAQUOT, *rapporteur*.

MESSIEURS,

M. le comte de Polignac, propriétaire de onze mille bêtes à laine (1), première finesse, a, le 31 juillet 1827, présenté une REQUÊTE à M. le Ministre de l'intérieur, et depuis à la Chambre des députés, pour

---

(1) Requête, page 5.

supplier le gouvernement de faire ordonner législativement la prohibition des laines fines étrangères.

Il faut connaître la position de M. de Polignac.

M. le comte n'est point propriétaire des domaines sur lesquels sont élevés ses troupeaux ; il les met en pension chez des fermiers du Calvados.

Il se félicite de *l'invention d'un régime agricole tout à la fois le plus simple comme le moins onéreux ;* il croit enfin *avoir démontré à la France que sans posséder un pouce de terre, comme sans faire valoir par soi-même un seul sillon, le capitaliste français peut constituer au profit de sa famille (même héréditairement) des troupeaux aussi nombreux que les plus vastes domaines particuliers puissent nous en offrir en Europe, puisque son régime trouve à ses ordres toutes les fermes du pays* (1).

En un mot, M. le comte a fait une spéculation sur les laines.

Les laines sont tombées de prix.

M. le comte s'écrie que *le commerce languit, et que l'agriculture périt.* Il envisage notre agriculture et nos fabriques *comme étant actuellement enfoncées dans une ornière profonde, dont elles ne peuvent sortir que par une large tranchée dite la* PROHIBITION *au moins temporaire* (2).

A cette proposition le commerce et l'agriculture se sont émus ; une discussion calme et grave s'est

---

(1) Requête, page 5.

(2) Même requête, pages 30 et 39.

ouverte, digne de l'importance de la matière qui en fait l'objet, et de l'élévation des questions qu'elle a soulevées.

Les propriétaires du troupeau de Naz, troupeau d'élite, qui rivalise avec les piles électorales (les plus belles connues jusqu'à présent), ont répondu le 4 septembre 1827, et ont combattu le système soutenu par M. de Polignac.

Ainsi deux producteurs de laine de haute finesse sont d'avis opposés sur la question de la prohibition.

De nombreux écrits ont été publiés pour ou contre.

M. le ministre a cru devoir prendre des renseignemens auprès de MM. les préfets.

Par sa lettre du 27 septembre 1828, M. le préfet de la Marne vous a transmis ces divers écrits en demandant votre avis :

1.° *SUR L'INFLUENCE QUE LA BAISSE DES LAINES A PU AVOIR, PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES, SUR LA SITUATION DES AGRICULTEURS ;*

2.° *SUR LE RÉSULTAT QUE POURRAIT AVOIR LA PROHIBITION DES LAINES ÉTRANGÈRES.*

Agronome instruit autant qu'administrateur éclairé, propriétaire du troupeau de Beaulieu, qui ne le cède en haute finesse ni à ceux de Naz ni à ceux de M. de Polignac, M. le préfet est sans contredit plus en état que nous de présenter la solution de ces deux questions.

Toutefois nous apprécions la délicatesse qui a dicté cette réserve, et qui l'a sans doute empêché de se prononcer.

Quant à votre commission, composée en partie

d'agriculteurs propriétaires de troupeaux (qui pourraient voir quelque profit dans la prohibition), et en partie de personnes tout-à-fait étrangères au commerce des laines (par conséquent désintéressées dans l'affaire), elle vous apporte, avec toute la réserve qu'exigent les questions qu'elle va effleurer, un rapide aperçu de son opinion, basé sur ses propres lumières et sur les renseignemens qu'elle a cru devoir prendre auprès de propriétaires de troupeaux, de marchands de laine et de manufacturiers.

I.

DE LA LAINE CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC L'AGRICULTURE ET AVEC L'INDUSTRIE.

En France, la laine est en quelque sorte l'intermédiaire qui unit l'industrie agricole à l'industrie manufacturière, et cette dernière aux relations commerciales étrangères.

En tant que production rurale, la laine ne peut jamais être considérée que comme une branche secondaire de l'agriculture, branche qu'il ne faut point isoler des autres. C'est un accessoire de la ferme; cet accessoire, il est vrai, indispensable sans doute, en est devenu un produit important par les améliorations diverses qu'il a reçues de la curieuse industrie du propriétaire.

Il faut aux champs des engrais.

Le mouton a d'abord été élevé comme machine à

fumier. Le propriétaire trouvait déjà un grand avantage en consommant sur sa ferme une partie de ses pailles, de ses foins et de ses céréales, et en les rendant ensuite à la terre sous la forme d'engrais. Ces machines, outre le service essentiel de consommation, lui produisaient encore chaque année un croît que la boucherie achetait, et une récolte de laine à matelas que lui enlevait le commerce.

Tout était donc produit, je dirais presque bénéfice.

Celui qui le premier imagina d'élever des moutons de laine fine fit une meilleure spéculation.

La machine perfectionnée lui consomma comme l'autre le produit de la ferme, lui rendit comme l'autre des engrais, lui fournit un croît qui, déjà recherché par d'autres que par le boucher, fut vendu à des prix élevés ; enfin il récolta une laine précieuse, que les fabriques attendaient et qu'elles payèrent en conséquence.

Cette heureuse industrie s'étendit : ce qui réussit prospère vîte.

Quelques personnes voyant les bénéfices assurés de l'éducation des moutons à laine fine, mais n'apercevant pas leur liaison indispensable avec la propriété, ou du moins l'exploitation simultanée de la ferme sur laquelle ils reposent, ont tenté un nouveau genre de spéculation en n'acquérant que des troupeaux et point d'exploitation rurale ; en un mot en faisant de l'accessoire un principal.

L'événement leur a prouvé que les troupeaux ne sont réellement que l'accessoire du fonds, et ne peuvent sans de grandes chances en être séparés.

En tant que matière première de nos fabriques, la laine en devient la base principale.

Sans elle, ou si elle ne leur offre pas toutes les qualités exigées par le commerce, les fabriques ferment leurs ateliers ou s'approvisionnent ailleurs.

Il est utile de se rappeler cette vérité pour les discussions qui vont suivre :

Pour l'agriculture la laine est l'accessoire ;

Pour la fabrique elle est le principal.

II.

DE LA BAISSE.

Causes présumées de la baisse.

Le prix des laines fines est en baisse depuis plusieurs années ; c'est un fait qu'on ne peut nier.

Plusieurs causes peuvent avoir influé sur cette baisse.

Dans l'origine, l'éducation des mérinos a procuré de grands bénéfices. Le prix de leur laine, élevé à un taux exorbitant par la multiplication et l'activité des manufactures, a éveillé l'attention des agronomes. La culture de la laine s'est étendue, les produits se sont augmentés, et la concurrence des vendeurs, unie à l'abondance de la marchandise, a eu pour résultat une baisse inévitable (*).

(*) Voir à la fin la note A.

D'un autre côté, ce surcroît de production s'est trouvé jeté sur les marchés au moment où l'encombrement des magasins en marchandises manufacturées et le défaut de vente forcèrent de ralentir la fabrication des lainages.

En même temps, lorsque des spéculateurs anglais recherchaient nos belles toisons à l'égal des laines de Saxe, et peut-être de préférence à elles ; lorsqu'en 1817 et 1818 un débouché des plus avantageux et des plus honorables s'ouvrait à notre exportation en laines lavées, tout à coup les demandes se sont arrêtées, notre lavage a été déprécié, soit par le peu de soin qu'on apportait à l'opération et au tri qui en est la suite, soit que quelques spéculateurs se fussent permis de mettre peu de loyauté dans la délivrance de la marchandise.

Tandis que l'exportation était morte et que la fabrication éprouvait un mouvement rétrograde, le nombre des moutons de race pure et métisse allait toujours croissant.

Nos voisins ayant introduit chez eux des peuplades de mérinos, l'excédant de leurs laines s'est vendu à très-bas prix.

Aussi, au nombre des causes de la baisse des laines, on ne peut se dispenser de mettre l'accroissement simultané qui s'en fait, non-seulement autour de nous, en Hongrie, en Saxe, en Autriche, mais encore dans les vastes plaines de la Russie, en Crimée, en Amérique, dans la Nouvelle-Hollande, etc. Et la population ovine se double tous les trois ans ! En Russie on connaît une grande quantité de troupeaux de dix, onze, quinze, vingt et trente mille têtes ; il

en existe un de soixante-douze mille! (1) Errans dans d'immenses pâturages, livrés à la vaine pâture, nourris presque sans frais, ils jetteront dans le commerce, à une époque peu éloignée, il faut s'y attendre, une masse énorme de laine, qui en diminuera encore le prix, et dont les toisons françaises ne soutiendront la concurrence qu'autant qu'elles présenteront aux acheteurs des motifs de préférence.

Effets de la baisse sur l'agriculteur.

Il ne nous paraît pas douteux que la baisse de plus d'un tiers, qui depuis quelques années frappe le prix des laines (2), ait été très-désavantageuse au producteur; mais cette baisse a-t-elle exercé une influence très-fâcheuse sur l'ensemble de l'agriculture? C'est ici que la question devient délicate, et qu'il nous semble qu'il y a lieu de distinguer.

Sans doute le propriétaire de grands troupeaux qui n'est pas agriculteur, et qui, comme M. le comte de Polignac, met ses moutons en pension chez des agriculteurs auxquels il paie dix francs par tête et

---

(1) Sixième bulletin de la société d'amélioration des laines.

(2) M. Dergères écrit : « En 1801, les laines lavées à dos se » vendaient la livre ou le demi-kil.; les communes de 1 franc 70 » centimes à 2 francs; les métisses de 2 francs 50 centimes à 4 francs » 25 et 50 cent. suivant leur degré d'amélioration, et les mérinos de » 4 francs 50 cent. à 5 francs 50 centimes, et même jusqu'à 6 francs. » Ces prix ont peu varié les années suivantes, et se sont assez régu- » lièrement soutenus à ce taux jusqu'à l'époque de la formation » de ce fameux entrepôt de laines fines, quai de l'hôpital près le » jardin du Roi, etc. »

de production s'est
oment où l'encom
ises manufactu-
lentir la fa
lais

...cs pour une mère avec son agneau (1),
...outre des frais indispensables de régie
...n, ceux de maladie, les morts,
...t l'intérêt d'une mise de fonds
huit cent mille francs; sans
étrangement souffrir de la
...t il n'y aurait rien d'é-
...donner ou du moins

, qui ne possède un
...oire calculé avec les res-
...ion principale, est dans une
différente : s'il vend ses laines
nourriture de son troupeau ne lui
...tant; ce qu'il retire de moins en laine,
...rouve en plus dans ses profits sur les céréales.
...ne espèce de compensation s'établit entre ses revenus : sans doute il a perdu à la baisse des laines; mais il s'est récupéré sur ses autres récoltes. Leur abondance depuis plusieurs années et le haut prix des blés depuis quinze mois, qui paraît encore devoir se maintenir au moins pendant un an, lui ont offert de larges compensations.

D'un autre côté, puisque le prix des terres, loin d'aller en baissant, s'élève au contraire tous les jours, puisque aucun troupeau notable n'a été sacrifié à la baisse des laines, il faut convenir que l'agriculture n'est pas dans la détresse, et que M. le

---

(1) Dix francs par tête sur onze mille bêtes font cent dix mille francs par an! Voir la *réponse de M. le comte de Polignac*, pages 46 et suivantes.

comte de Polignac, qui ne spécule que sur un seul accessoire des produits agricoles, en prenant pour exemple sa position personnelle (réduite à des récoltes de laines produites par des troupeaux qu'il ne nourrit pas, et qui ne se rattachent à aucune exploitation à lui propre), conclut trop du particulier au général en signalant la prétendue détresse de l'agriculture.

Néanmoins les craintes des propriétaires de troupeaux ne sont pas tout-à-fait dénuées de fondement.

L'alternative d'abondance et de disette, que l'inconstance des saisons fait ordinairement éprouver à certaines branches de l'agriculture, compense les chances qui en sont inséparables, et souvent une bonne année dédommage de plusieurs mauvaises.

Il n'en est pas ainsi des laines; leur produit n'est pas sujet à ces variations accidentelles, qui modifient sans cesse le prix des denrées. Par cela même que ce produit est progressif et régulier, il porte en lui-même un germe de dépréciation, que développent plus ou moins rapidement les progrès de l'industrie et la concurrence.

Mais cette baisse aujourd'hui désavantageuse au propriétaire de moutons et à l'agriculteur, l'industrie bien dirigée peut, à son tour, la faire tourner à l'avantage de tous.

Supposons les troupeaux qui couvrent aujourd'hui notre sol divisés en cinq classes :

1.° Troupeaux superfins;
2.° Troupeaux mérinos;
3.° Troupeaux métis, première qualité;
4.° Troupeaux métis, seconde qualité;
5.° Troupeaux indigènes améliorés.

Les propriétaires des troupeaux classés sous les umeros 2, 3 et 4, sentent presque tous que leurs itérêts compromis en partie par la baisse des laines rigent une grande amélioration.

Aussi conviennent-ils qu'il est urgent de trier eurs brebis, de se contenter d'un certain nombre e mères d'élite, auxquelles ils fournissent des naz urs ou croisés de la première qualité.

Par une spéculation contraire, les propriétaires es troupeaux de la cinquième classe en augmentent le ombre.

Cette spéculation est facile à comprendre.

La laine de ces troupeaux est vendue comparativement plus cher que celle des troupeaux supérieurs. Ces derniers éprouvent une baisse de 3 fr. 50 centimes à 4 francs, de 3 francs à 3 francs 50 centimes, le 2 francs 75 centimes à 3 francs, et de 2 francs 50 centimes à 2 francs 75 centimes; tandis que la aine de la cinquième classe n'est en baisse de l'ancien prix commun que de 25 à 30 centimes (*).

Cette différence dans la baisse peut provenir de l'industrie des acheteurs, qui savent trier dans les toisons de la dernière classe une certaine portion de aine, qu'ils vendent au prix des qualités supérieures; e reste est pour la grosse fabrique et pour le commerce des laines à matelas.

Ainsi, en supposant les laines stationnaires pendant une période de trois ans, et en ne calculant que leur produit, les propriétaires de troupeaux fins doivent

(*) Voir à la fin la note B.

se trouver aujourd'hui dans une situation plus défavorable que les propriétaires des troupeaux améliorés, parce que le produit des premiers ne balance pas aussi avantageusement qu'autrefois le surcroît des dépenses et des soins qu'ils réclament, et que n'exigent pas les derniers.

Mais cet état de souffrance actuelle ne peut excéder de beaucoup la période donnée de trois ans, si les riches propriétaires veulent de suite ne se livrer qu'à l'éducation de la race superfine, et si les autres, selon leurs différens moyens d'aisance, veulent à partir de ce moment ne garder dans leurs troupeaux que les mères qui ont déjà acquis un beau degré de perfectionnement, et faire la dépense de béliers superfins.

On est donc fondé à espérer d'heureux résultats de cette baisse des laines, parce que l'amélioration des troupeaux de première classe devenue indispensable descendra sans efforts de degré en degré jusqu'à ceux de la dernière classe.

III.

MOYENS DE REMÉDIER A LA BAISSE.

Quoi qu'il en soit, les nourrisseurs de troupeaux, qui croient déjà apercevoir les symptômes d'une crise inévitable, importée des pâturages de l'Amérique et des immenses steppes de la Russie avec leurs riches et innombrables toisons, demandent qu'on en prévienne les effets.

M. de Polignac à leur tête en cherche les moyens.

Il croit les trouver entre autres dans le rétablissement de certains réglemens de police pour la fabrication ; dans certaines marques honorifiques accordées à des fabriques ; dans une loi analogue à celle qui régit l'importation et l'exportation des grains, et enfin, et c'est là le seul objet de sa requête, dans la prohibition.

Les propriétaires du troupeau de Naz les trouvent dans l'amélioration.

Réglemens, Marques, etc.

Nous nous arrêterons peu aux regrets que manifeste M. le comte à l'occasion de la suppression des maîtrises, des jurandes, etc. ; moins on s'occupera de réglementer, de diriger le commerce, plus il marchera vers la prospérité.

La protection qu'il demande c'est la paix, le passage aux frontières, le respect sur les mers, presque l'oubli des gouvernans, et par-dessus tout la liberté.

Sans doute des récompenses accordées aux fabricans recommandables, le droit de placer une fleur de lis, ou tout autre signe de distinction sur leurs étoffes, seront toujours des stimulans utiles, qu'un prince sage saura distribuer avec mesure.

Mais que penser de l'idée d'un registre tenu par les marchands brevetés, sur lequel ils inscriront le nom de leurs acheteurs, *et qui tout naturellement deviendrait très-précieux ; car l'homme en place y ferait preuve qu'il concourt avec les intentions royales,*

en soutenant nos belles fabriques, et plusieurs y seraient sensibles! (1)

Nouveau genre d'inquisition ! qu'introduiraient ces mesures *si simples et presque si innocentes* (2), sur les suites desquelles M. le comte n'a certainement pas réfléchi ; nous en sommes persuadés.

Loi de modération.

Nous appellerons loi de modération, celle qui aurait pour but de permettre ou de défendre l'importation ou l'exportation des laines, selon le cours et les besoins, comme il en existe une pour les grains.

Cette loi, nous le pensons, serait fort difficile à faire et plus difficile à exécuter.

Où en trouver en effet la base?

La différence d'origine et de qualité influant peu [redacted]

a baisse ou la hausse des laines se compose au traire tout à la fois et de leur qualité et de leur ndance ou rareté, et des besoins des fabriques.

omment donc établir le prix moyen des laines igènes, dont la vente n'est pas aussi publique, t les espèces et les qualités se divisent et subdi- nt à l'infini, et dont le prix est le résultat composé trois ou quatre principes? Quel sera dès lors le ulateur, et quelles seront les limites de cette in- liction?

a variation marquée qu'amène la disette ou la abondance des blés est passagère; elle cesse et renouvelle avec la cause qui la fait naître.

La baisse des laines, au contraire, ayant une cause manente, qui vient spécialement du dehors, et sans relâche et sans obstacle possible, exige un ède dont l'action soit continue et constamment ace; il serait pire que le mal s'il n'était que tem- aire : la prohibition devra donc être entière, con- elle, absolue.

Prohibition.

En tout temps la prohibition est un mal.

Le commerce entre nations n'est et ne peut être un échange.

Ces principes commencent à pénétrer jusque dans conseils des princes; nous sommes peut-être ap- lés à les voir triompher un jour. Tôt ou tard ils ont consacrés par les traités.

Déjà, dans la séance du 3 mai dernier, M. le nistre du commerce prononçait à la Chambre élec- e ces paroles dignes d'être notées :

« Les producteurs de tout ordre, fabricans ou

[redacted]

agriculteurs ne doivent pas s'attendre à être longtemps et suffisamment protégés par les tarifs seuls: *PARCE QU'UNE INDUSTRIE QUI NE POURRAIT SE SOUTENIR QUE PAR DES DROITS EXCESSIFS OU DES PROHIBITIONS SERAIT BEAUCOUP PLUS DOMMAGEABLE QUE PROFITABLE AU PAYS.* »

Voilà les vrais principes.

Il est en effet démontré que prohiber l'entrée d'un produit étranger, c'est enlever à l'exportation une valeur équivalente en produits indigènes. C'est ralentir cette relation d'échanges qui fait la fortune des états, et dont l'influence heureuse descend dans tous les rangs du commerce et de la société.

Qu'un gouvernement soutienne une industrie naissante par l'exclusion des industries rivales étrangères, il n'y a là que justice.

Mais qu'une industrie qui a trente ans d'existence et de succès, comme celle de l'amélioration des laines, qui n'a plus qu'un petit obstacle à vaincre,

[redacted]

Ces intérêts sont mal entendus.

Si, il y a quelque trente années, les propriétaires des troupeaux à laine commune, qui seuls existaient alors en France, fussent venus réclamer la prohibition des laines fines étrangères, alléguant, comme le fait aujourd'hui M. de Polignac, que ces laines étrangères avilissaient le prix des laines indigènes, et tendaient à la ruine de l'agriculture française ; et si leurs plaintes eussent été admises, les agriculteurs français seraient restés dans un état stationnaire, nos laines ne se seraient point améliorées, et nos fabriques n'auraient point acquis ce degré de perfection et cette extension de relations auxquels elles sont parvenues.

Que l'on compare les résultats et que l'on juge.

Aujourd'hui il ne sagit plus en France que d'égaler la superfinesse des laines de Saxe ; toutes les autres espèces sont surpassées. Cette amélioration est possible ; elle est déjà acquise, mais dans une proportion qui ne suffit pas ou semble ne pas suffire aux besoins des manufactures. Les troupeaux mérinos sont actuellement chez nous les troupeaux à laine commune qu'il y a trente ans ; les laines de Saxe sont aujourd'hui les mérinos d'autrefois : laissez-donc faire comme il y a trente ans ; le même résultat vous attend.

En 1826 le gouvernement a porté à trente-trois pour cent le droit déjà imposé sur l'importation des laines fines étrangères, et réduit à 10 p. o/o la prime accordée à nos tissus lors de l'exportation. Par là il espérait venir au secours des propriétaires de troupeaux, leur faciliter la vente de leurs produits et les aider à lutter avec succès contre leurs rivaux. Qu'est-il ar-

rivé depuis l'établissement de ces énormes droits d'entrée, que l'on peut avec raison regarder comme l'équivalent d'une prohibition?

Précisément le contraire de ce qu'on s'en était promis : nos laines, les superfines exceptées, ont éprouvé, surtout dans les qualités intermédiaires, une baisse toujours croissante ; l'exportation de nos draperies a diminué de plus d'un cinquième, et l'importation des laines étrangères, qui n'était que de quatre millions cinq cent mille kilog. en 1825, a excédé sept millions de kilogrammes en 1827, et de plus on a introduit deux cent mille moutons (1).

Que conclure de ces faits, sinon que la laine française ne suffit pas aux besoins de nos manufactures, et que celles-ci sont condamnées à s'en procurer ailleurs à tout prix, ou à rester inactives.

M. le comte de Polignac, il est vrai, par des calculs qui ont une apparence d'exactitude, et frappent d'abord les esprits peu attentifs, parvient à force d'art à leur démontrer que cette taxe d'entrée et cette prime d'exportation sont tout-à-fait illusoires, et que, répartition faite, *la protection effective donnée à chaque livre en suint de laine française est d'un* CENTIME (2).

---

(1) Discours de M. le Ministre du commerce. — Matériaux du budget. — Voir à la fin un tableau du *revient* des laines, dressé par M. Ternaux sur ses registres, et les réflexions qu'il y a jointes. La commission n'en a eu connaissance qu'après la communication de son rapport à la société : il est d'une haute importance.

(2) *Nouvelles et importantes observations* par M. le comte de Polignac à la Chambre des députés, 28 avril 1828, page 11.

Il serait trop long d'entrer ici dans la discussion de tous les calculs à l'aide desquels M. le comte arrive à une solution si étrange, *dont il était lui-même si éloigné d'avoir la pensée* (1).

Il suffira de dire que ce calcul se base en partie sur une opération qui tend à soustraire de la taxe d'importation la prime d'exportation, et sur l'affectation de ne pas voir que la taxe frappe la marchandise brute tandis que la prime allége le tissu; que la taxe est pour la matière et la prime pour l'industrie; que la taxe tend à élever la matière étrangère au taux de la matière indigène, et la prime à baisser la matière ouvrée au taux du produit des manufactures étrangères; que la taxe frappe toute matière entrante, que la prime ne favorise que le tissu sortant. Enfin, en raisonnant comme M. le comte, on arrive à conclure que les taxes et les primes se combattant réciproquement, il faut les supprimer toutes. Ce serait peut-être la plus sage disposition; mais ce n'est certainement pas là qu'il voulait arriver.

Au surplus, supposons la prohibition pleine, entière, surveillée, strictement exécutée, exempte de fraude, nos frontières hermétiquement fermées, si l'on peut s'exprimer ainsi, quels en seront les résultats ?

Ne parlons pas de représailles; oublions nos vins, nos soieries, nos objets de luxe où la main d'œuvre est tout, qui ne peuvent s'écouler qu'au dehors, qui rendent l'étranger tributaire de notre industrie, et qui se verraient repoussés à la frontière.

---

(1) Ibid. page 11.

Ne songeons qu'aux laines et aux manufactures qui les travaillent. Si ces dernières manquent des laines superfines qui leur sont nécessaires, comment soutiendront-elles leur réputation? comment conserveront-elles leur supériorité? Ces laines rejetées par nos douanes seront offertes en plus grande quantité aux Belges et aux Anglais, qui les emploient avec tant de succès, et ils les achèteront à meilleur compte qu'aujourd'hui. Leurs beaux draps livrés à des prix inférieurs aux nôtres obtiendront la préférence. Ils feront passer leurs plus communs par assortiment, et nous excluront des marchés étrangers.

Alors, qui alimentera l'activité de nos fabricans? qui excitera leur émulation? Réduits pour tous débouchés à la consommation intérieure, assurés d'en avoir le monopole, n'ayant plus de concurrence à craindre, ils trouveront encore assez belles les piles les plus ordinaires; ils les paieront au rabais, travailleront moins, et beaucoup moins bien.

De son côté, le cultivateur découragé, ne trouvant plus la récompense de ses soins dans le prix avili des toisons, n'entretiendra plus ses bêtes à laine que comme machines à fumier; la classe nombreuse des consommateurs paiera ses habits plus cher que partout ailleurs; cependant, après la nourriture, le vêtement est le premier besoin.

Au surplus la question de la prohibition des laines se rattache à des intérêts si divers, si compliqués, qui touchent à tant de ressorts de la prospérité publique et particulière, qu'on ne peut la résoudre utilement par la seule doctrine : il faut que les lumières spéciales de la statistique viennent éclairer la discussion.

Il nous semble que le point culminant de cette discussion est ceci :

NOS MANUFACTURES PEUVENT-ELLES CONSERVER LE RANG QU'ELLES OCCUPENT AVEC LES SEULES LAINES QUE LEUR OFFRE LA FRANCE ?

Voilà, nous le pensons, la véritable question.

Sans contredit :

Si notre agriculture peut fournir des laines extra-fines dignes rivales des laines électorales, et applicables à tous les genres de fabrication ;

Si elle peut en offrir en assez grande quantité pour que la concurrence permette à nos fabricans d'en approvisionner suffisamment leurs ateliers (*) ;

Si elle peut les offrir à des prix tels que les produits manufacturés restent au cours, ou mieux même au-dessous du cours étranger ;

(Et le gouvernement seul est en position de connaître tous les élémens qui concourent à la solution de ces propositions.)

Si la réponse est affirmative ; si nous pouvons avec nos seules ressources soutenir avantageusement la concurrence étrangère pour le prix, la beauté, la finesse, le moelleux, l'éclat et la durée de nos draps ;

Il faut à l'instant se contenter de ces seules ressources et établir la prohibition ; ou plutôt la prohibition s'établit de fait, sans intervention législative, et par la seule force des choses ; car on ne va pas ailleurs chercher ce que l'on a chez soi.

(*) Voir à la fin la note C.

Dans le cas contraire faut-il ruiner nos fabriques pour soulager l'agriculture ?

Ne perdons pas de vue que si la laine est une branche utile de l'agriculture, elle n'en est qu'un accessoire, tandis qu'elle est la base, la matière première de la fabrique ;

Qu'elle y reçoit sous des mains habiles les préparations nombreuses qui la transforment en *production nouvelle ;* que chaque préparation est elle-même un *produit* de notre industrie ;

Qu'il faut à cette industrie une matière pour s'exercer, comme à l'agriculture un champ à labourer ; que si ce champ lui manque, elle reste inactive et meurt ;

Que l'industrie morte, ou ce qui est la même chose ne pouvant plus rivaliser au dehors et trouver d'écoulement, ne produit plus, ne demande plus de matière première, et qu'enfin par ce cercle on arrive à la dépréciation de la laine et à la ruine de nos troupeaux.

Ainsi pour dernier résultat ce soulagement de l'agriculture amène sa ruine.

On le répète, la véritable solution de la question n'est pas dans nos étables, mais bien dans les ateliers de nos fabriques.

Nous ne devons pas dissimuler qu'un ancien directeur de la société royale de la savonnerie (1) se pla-

---

(1) M. d'Autremont. *Considérations nouvelles* adressées à la société d'amélioration des laines, sur cette partie de la requête de M. le comte de Polignac, relative à la concurrence entre la France et l'Angleterre pour les étoffes de laine propres au commerce d'exportation. *Huitième bulletin de la société d'amélioration des laines.*

çant à ce point de vue, soutient que nos fabriques ne peuvent jamais quant aux étoffes de laine propres au commerce d'exportation soutenir la concurrence avec l'Angleterre.

Selon lui, nous voyons chez nous la matière première beaucoup plus chère que chez nos rivaux, le prix de la main d'œuvre plus que doublé, les produits moins abondans et trop variés, la masse des capitaux moins grande, moins compacte et moins négociable, les débouchés moins nombreux et moins faciles, la vente précaire, les transports lents, difficiles et coûteux, et nos tissus peu en harmonie avec ceux que demande la grande consommation qu'alimente l'exportation. Tout en Angleterre lui semble au contraire concourir à la prospérité : l'immensité des capitaux, doublés, triplés encore par un signe représentatif admis sur toutes les places et dans tous les comptoirs ; le nombre énorme de machines, le genre de fabrication qui se réduit aux quatre sortes de draps qui seuls sont demandés sur les marchés étrangers, et qui, toujours les mêmes, ne varient jamais de main d'œuvre et de prix ; la quiétude avec laquelle produit le fabricant, sans s'occuper de la vente, qui lui est toujours assurée ; l'échange rapide et presque spontané que chaque navire opère dans le moins de temps possible, sans attendre la vente et son prix ; la certitude qu'il a de trouver une maison anglaise, un entrepôt anglais établis sur tous les points du globe où il peut aborder.

Ce tableau est effrayant : qu'il nous soit permis de le croire exagéré.

Quoi qu'il en soit, il résulterait de ce système de découragement que la France devrait réduire ses fa-

briques à produire pour sa seule consommation, pour le seul commerce intérieur ; que la prohibition des laines étrangères devrait être absolue ; enfin que, restés à jamais isolés au milieu du mouvement qui agite le commerce et unit les peuples par mille relations d'échanges, nous devrions en quelque sorte vivre comme un peuple d'ilotes.

Qu'il n'en soit pas ainsi !

Croyons assez à nous-mêmes, à notre industrie, à nos forces, pour dire : Il n'en sera pas ainsi ! Voulons, voulons fortement, et nous réussirons. Sans doute nous avons de grands efforts à faire ; mais faisons-les avant de nous proclamer impuissans. N'y a-t-il plus en France de capitaux, de bras, d'industrie, d'activité, de marine, d'esprit d'association ? Parce que nous semblons un instant faiblir dans la lutte, faut-il se retirer lâchement, ou se laisser écraser?

Aide-toi, le ciel t'aidera.

Amélioration.

Nos fabriques demandent que l'on améliore ; il faut que notre agriculture améliore sans cesse. Qui oserait dire où elle peut s'arrêter ?

Le moyen de relever le prix de nos laines, de l'empêcher de baisser davantage, c'est d'améliorer. La seule prohibition utile aux cultivateurs serait celle qu'ils ne devraient qu'à eux-mêmes, à un zèle éclairé, à des efforts soutenus, et à leur persévérance dans la pratique des meilleures méthodes. Il n'est aucune des

belles races de moutons qu'ils ne puissent élever avec succès, en s'attachant exclusivement dans chaque contrée à celles qu'y réclament de préférence le climat, la nature du sol et celle des pâturages; qu'ils n'admettent dans leurs troupeaux que des étalons d'élite; qu'un choix sévère en écarte les mères dont les toisons sont d'une qualité moindre; que le lavage se fasse avec plus de soin, et à froid, le triage avec plus de discernement; et bientôt la beauté de leurs produits repoussera ceux de l'étranger. Voilà le seul genre de prohibition qu'il leur convient d'ambitionner; il n'appartient et, nous osons le croire, il ne tient qu'à eux de l'établir. M. Dergère, propriétaire à Mondement, qui possède un des beaux troupeaux de la Champagne, nous écrit: « que le gouvernement » déclare *LIBRE* l'entrée et la sortie des laines en » France, et bientôt nous produirons d'aussi belles » toisons qu'en Saxe et en Angleterre, qui sont loin » de jouir des mêmes avantages que nous pour ob- » tenir les beaux produits. »

Au surplus, que les droits d'entrée qui existent soient supprimés, maintenus ou modifiés; qu'on exclue les laines étrangères de notre sol, ou qu'elles y abondent; que celles de la Crimée, de l'Amérique et d'autres contrées lointaines affluent sur nos marchés, qu'elles s'y donnent si l'on veut à vil prix, bien que surchargées de frais de transport, d'assurances, de taxes, d'avaries, d'emmagasinage, de commission, etc.; quelle que soit nôtre position relativement à nos rivaux, il sera toujours avantageux d'améliorer. Toujours l'éleveur le plus habile sera le mieux récompensé, ou celui qui éprouvera le moins de pertes: car partout, et en tout temps, les plus

belles qualités d'une même marchandise sont préférées et mieux payées.

On ne peut trop le redire : IL FAUT AMÉLIORER.

CONCLUSION.

En se résumant, Messieurs, votre commission a été unanimement d'avis que l'on pouvait considérer comme constant ce qui suit :

I. Le haut prix des terres et de leurs récoltes ne permet pas de croire à la détresse de l'agriculture.

II. L'agronome qui a plusieurs sources de produits souffre beaucoup moins de la baisse du prix des laines que le spéculateur qui n'a pour assiette de ses revenus que le dos de ses moutons.

III. Cette baisse peut présenter à l'agriculture l'espoir d'un avantage à venir, en ce qu'elle la dirigera vers le perfectionnement des races et le choix des plus perfectionnées.

IV. Temporaire ou permanente, une mesure prohibitive ne détruirait pas la cause de cette baisse, parce que cette mesure n'empêcherait pas nos voisins de multiplier leurs troupeaux et de les perfectionner.

V. Son moindre préjudice serait d'exciter leurs représailles : son influence serait, sur l'agriculture, pernicieuse ; sur les fabriques, destructive.

VI. Si la concurrence étrangère est un mal, c'est un mal inévitable : nous mettre en état de la soutenir est le seul moyen d'en atténuer les effets.

VII. Ce n'est que dans les AMÉLIORATIONS qu'il faut chercher un remède aux souffrances des agriculteurs.

Telle est, Messieurs, la réponse que votre commission vous propose de faire à M. le préfet, sur les graves et importantes questions qu'il vous a posées.

Nous ne prétendons pas les avoir résolues. L'administration elle-même, déjà environnée de tant de lumières, croit sagement ne pouvoir en trouver la solution que dans les résultats d'une vaste enquête; mais appelés à émettre une opinion, nous devions la motiver. Vous jugerez si elle l'est suffisamment, par l'exposé que nous venons de vous soumettre.

DÉLIBÉRÉ à Châlons-sur-Marne, en commission, le 16 *septembre* 1828.

La Société, dans sa séance du 26 septembre 1828, après avoir entendu le rapport qui précède, après discussion de la matière, et en déclarant qu'elle adoptait l'opinion de la commission, a arrêté que copie de ce rapport serait adressée à M. le préfet, comme réponse à sa lettre du 27 juillet 1828.

Pour extrait du procès-verbal.

Le Secrétaire de la Société,

P.-F. PRIN, D. M.

Note A. (*Page* 68.)

M. de Polignac, qui d'abord n'avait que trois à quatre mille bêtes, a nécessairement fait baisser le prix de ses toisons en élevant son troupeau à onze et douze mille ; car son produit a été triplé, et le nombre des consommateurs n'a pas augmenté dans cette proportion ; il a même diminué pour lui dans la progression de l'accroissement des troupeaux des autres cultivateurs.

M. de Polignac se plaint que le troupeau de Rambouillet ne rapporte plus de quoi couvrir les dépenses qu'il occasione. Ne verrait-il dans cet établissement qu'une spéculation mercantile? Le gouvernement n'a-t-il pas voulu former un troupeau modèle, qui servît à propager les belles races? Du moment où il perd, c'est que la concurrence s'est établie ; et alors il a atteint son but, et la spéculation a réussi. Voilà la seule manière dont un gouvernement puisse être avec dignité *spéculateur*.

Note B. (*Page* 73.)

(7) Notre zélé collègue M. Martin de Noirlieu, auquel nous devons ces dernières observations que je transcris presque en entier, émet dans sa lettre d'envoi un avis que nous croyons utile de consigner ici. Le voici textuellement :

« En ce qui concerne notre département, ne conviendrait-il pas » de prier M. le préfet de faire classer les meilleurs troupeaux?

» Cette opération qui pourrait être confiée avec succès à M. Gayot, » artiste vétérinaire, consisterait à trier les laines, et d'après le classement de leur qualité, à indiquer aux cultivateurs les femelles « qui doivent être mises au rebut.

» Comme le cultivateur aime à assaisonner ses profits d'un peu » de gloire, ce classement serait rendu public, et je suis persuadé » que cette publicité produirait une émulation favorable : les classés » ambitionneraient un degré supérieur ; les autres, l'honneur ou » l'avantage du classement. »

Note C. (*Page* 83.)

La France peut-elle recevoir plus de moutons qu'elle n'en nourrit maintenant? Les moyens de solution nous manquent. On pense assez généralement que le nombre des troupeaux ne peut guère être augmenté en Champagne; tout tend à le prouver, et la sollicitude de M. le préfet, qui par divers arrêtés a fixé le nombre de moutons que chaque propriétaire peut avoir par hectare de terrain non clos, et le soin jaloux avec lequel chaque commune, chaque propriétaire surveille le parcours de ses voisins, et les contestations qui sont déjà nées à ce sujet, etc.

L'extension et les progrès de l'agriculture, résultat heureux de la division des propriétés, resserrent en effet chaque année les terres de parcours; les jachères sont presque supprimées; les vaines pâtures autrefois incultes sont aujourd'hui couvertes de récoltes ou de plantations. M. de Polignac déplore cet état de choses; il ne voit pas que c'est la preuve la plus certaine de la prospérité de notre agriculture.

Il faut convenir que l'aliment de l'homme prend trop de place dans notre système agricole. Si nous pouvions introduire dans nos mœurs l'usage de nous nourrir à l'anglaise, notre agriculture regagnerait moitié de son terrain pour la nourriture des bestiaux; ceux-ci fourniraient un aliment au moins aussi sain et plus solide, plus nutritif que le pain; l'éducation des moutons coûterait beaucoup moins qu'aujourd'hui; les disettes seraient moins dangereuses et plus rares; le blé éprouverait moins de ces variations de prix qui sont le fléau du cultivateur ou du consommateur; la vie serait plus assurée et moins chère.

Que l'on réfléchisse qu'en France sur trente deux-millions d'individus, plus de la moitié compose la population des villages; que le paysan ne vit que de pain et de quelques morceaux de porc salé; que sur l'autre moitié qui habite les villes, un grand quart au moins, par sa position précaire, est privé de viande : on trouvera vingt millions d'individus ne vivant que de pain, et précisément ceux qui, forcés à des travaux pénibles, font une plus grande consommation. Si, pour les douze millions auxquels la viande est permise, on retranche les quarante jours de carême, les cinquante-deux vendredis, les cinquante-deux samedis, les quatre-temps, les

vigiles et jeûnes, les rogations, les veilles de grandes fêtes; on trouvera au moins cent cinquante jours maigres dans l'année, ou cinq mois entiers. Il ne restera aux douze millions d'habitans carnivores que sept mois pendant lesquels ils pourront consommer nos bestiaux; ou, pour arriver à un compte net, il faut retrancher de ces douze millions les cinq douzièmes, et nous ne trouverons en France, sur trente-deux millions, que sept millions d'habitans qui vivent en partie de viande toute l'année, c'est-à-dire à peu près un sur cinq.

Que l'on apprécie sur ce simple aperçu l'énorme quantité de grain que la France exige de son agriculture.

—

DES CAUSES

DE

L'EXTINCTION PROGRESSIVE

DE L'ESSENCE DE CHÊNE

DANS PLUSIEURS PARTIES DE LA FORÊT D'ARGONNE,

QUI APPARTIENNENT A L'ÉTAT,

ET DES MOYENS D'Y REMÉDIER (1).

Par M. J.-N. Barrois, propriétaire demeurant à Bouët, membre correspondant de la Société.

Messieurs,

Le département de la Marne est bordé dans la partie de l'est par une forêt d'une assez vaste étendue, appelée la forêt d'Argonne. La futaie de cette forêt se compose de plusieurs essences de bois, parmi lesquelles le chêne domine dans toutes les parties qui

(1) L'année dernière un rapport sur ce Mémoire a été imprimé (Voir *Séance publique de* 1827, *pag.* 49) : M. Barrois a pensé que le rapport ne contenait pas une analyse exacte de son travail ; la Société croit devoir faire imprimer aussi l'écrit de son honorable correspondant.

appartiennent à des particuliers. Il en était de même autrefois dans celles qui maintenant font partie du domaine de l'État; mais depuis long-temps déjà l'on s'aperçoit d'une diminution très-sensible de cet arbre précieux dans ces belles forêts, et si l'administration forestière n'y apporte un remède prompt et efficace, dans un demi-siècle elles en seront presque entièrement dépeuplées, à l'exception des parties dont le taillis se compose presque uniquement de cette essence.

Le chêne, vous le savez, Messieurs, est l'arbre le plus précieux de tous ceux qui peuplent nos forêts; il ne peut être remplacé par aucun bois indigène dans la construction de nos édifices, excepté par le châtaignier, qui ne croît que dans quelques parties de la France, et il est le seul qui puisse servir aux constructions navales, à cause de sa qualité presque exclusive de se conserver dans l'humidité. Mais la lenteur de son accroissement répond à celle de sa destruction : c'est pourquoi l'on ne saurait apporter trop de soins à le protéger dans les premières années de son existence; chose que l'on néglige dans les bois de l'État qui font partie de la forêt dont il est question, sans que cependant on puisse en faire un reproche aux administrateurs ou préposés qui en sont spécialement chargés.

Le chêne, comme on vient de le dire, croît avec beaucoup plus de lenteur que les autres essences qui sont indigênes à nos climats; cependant quand le gland a germé dans un sol convenable, le chêne qui en provient suit d'assez près le taillis qui l'environne pour n'en être point étouffé : mais après un certain laps

de temps son accroissement se ralentit, et c'est alors qu'il serait nécessaire de le dégager des touffes de taillis qui le dominent, afin qu'il puisse recevoir librement les influences de l'air. Comme il en est autrement dans les forêts de l'état qui font l'objet de ce mémoire, il en résulte que les parties dont le taillis ne se compose pas en grande partie de cette essence, la futaie s'en trouve progressivement dégarnie.

Les bois de l'Etat, dans la forêt d'Argonne, sont réglés par coupes qui ne se répètent qu'après une période de vingt-cinq ans. Leur sol (dans les parties où le chêne est peu nombreux surtout) est éminemment propre à la production de nos bois indigènes; le charme, le hêtre, le tremble, l'orme, sont après le chêne les essences qui en forment la futaie. Le taillis se compose également du charme et du tremble, à quoi il faut ajouter le coudrier, la vorde, l'aune, le tilleul, etc., toutes espèces qui croissent avec beaucoup de rapidité. Comme l'accroissement du chêne diminue à mesure qu'il s'éloigne de sa naissance, et que toutes les essences qui composent le taillis continuent de croître avec force, attendu qu'au lieu de provenir de graine comme lui, elles procèdent pour la plupart de souches anciennement enracinées, il arrive qu'au bout d'une quinzaine d'années de sa croissance il se trouve dépassé par les rameaux supérieurs du taillis, lesquels se multipliant annuellement de plus en plus, le dérobent entièrement aux rayons du soleil; de sorte qu'à l'époque ordinaire des coupes il s'en trouve très-peu qui soient dignes d'être conservés comme baliveaux. S'il en est quelques-uns qui se soient élevés à la hauteur du taillis, et qui pa-

raissent dignes d'être mis en réserve, comme ils ont manqué de la nourriture que les végétaux en général tirent de l'atmosphère, sitôt qu'ils sont dégagés du voisinage du taillis qui les mettait à l'abri des coups de vent, à la première bourasque ils se courbent; leur cîme s'abaisse jusqu'à terre, et comme l'élasticité de leurs fibres ne répond pas à leur flexibilité, ils demeurent courbés, et l'on est obligé de les abattre.

Telle est, Messieurs, la première cause de cette extinction progressive qui n'échappe à aucun observateur; et la preuve de la réalité de cette assertion, c'est que dans les bois des particuliers qui se trouvent à côté de ceux en question, et qui sont soumis à des coupes plus rapprochées, le chêne entre au moins pour moitié dans le nombre des arbres qui en composent la futaie.

Une autre cause de cette dépopulation tient, je crois, à la parcimonie de l'administration. Dans les années où le gland est abondant il se fait une adjudication publique de ce qu'on appelle la *glandée :* alors les adjudicataires se trouvant légalement autorisés font parcourir les forêts pendant tout le temps qui leur est accordé, par un nombre immense de pourceaux, qui recherchent le gland avec avidité; et comme cet animal a l'odorat assez délicat pour découvrir, même sous terre, l'aliment qui lui convient, il est rare qu'aucun fruit lui échappe, quand même il se trouverait enfoui à une certaine profondeur.

Telles sont selon moi, Messieurs, les deux causes principales de cette dépopulation que j'ai l'honneur de vous signaler. Il est presque inutile que j'en indique le remède, qui serait tout simplement de fixer

à quinze ou dix-huit ans la période qui sépare les coupes des forêts où le chêne se trouve en trop petite quantité, et d'empêcher les cochons de pénétrer en aucun temps dans les bois de l'État.

J'ai cru devoir vous soumettre ces réflexions tant dans l'intérêt de l'Etat que dans celui de la Société, bien convaincu, Messieurs, que l'un et l'autre font l'objet constant de votre sollicitude, et que, dans le cas où vous jugeriez mes remarques dignes d'attention, vous feriez, autant que vos attributions vous le permettent, les démarches nécessaires pour les porter à la connaissance de qui de droit.



PROGRAMME

DES

PRIX PROPOSÉS POUR 1829.

1° ÉDUCATION.

La Société décernera dans sa séance publique de 1829 une médaille d'or de la valeur de 300 francs au meilleur mémoire sur cette question :

QUEL SERAIT LE MODE D'ÉDUCATION LE PLUS EN HARMONIE AVEC NOS MOEURS ACTUELLES ET NOS INSTITUTIONS ?

Les mémoires devront être parvenus *francs de port* au SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er juillet 1829 (*terme de rigueur*).

Les auteurs ne doivent point se faire connaître : ils joindront à leur envoi un billet cacheté, qui renfermera leur nom et leur adresse, et sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

2° CHEMINS VICINAUX.

Elle décernera aussi à la même époque une médaille d'argent dans chaque canton du département

de la Marne, à la commune rurale qui justifiera avoir le mieux entretenu ses chemins vicinaux.

La Société fera connaître incessamment de quelle manière les communes devront justifier de leurs droits.

3° STATISTIQUE.

Des médailles d'encouragement sont offertes à la meilleure statistique d'un canton du département de la Marne.

Pour introduire dans ces statistiques un ordre convenable, et atteindre le but d'utilité qu'elles doivent avoir, les auteurs sont invités à se conformer au programme suivant :

PROGRAMME DE STATISTIQUE.

§ Ier — *Topographie générale.* — 1° Situation et étendue du canton; 2° température; 3° plaines et vallées; 4° substances minérales; 5° rivières, étangs, marais; 6° forêts, animaux qui les habitent.

§ II. — *Population.* — 1° Population du canton en général; 2° de chaque commune en particulier; 3° mouvement de la population; 4° division par sexe et par âge; 5° division par états ou professions; 6° constitution physique des habitans; 7° état des individus vaccinés; 8° caractère de chacun: 9° usages, fêtes, divertissemens; 10° langage ou patois; 11° comparaison de l'état actuel des habitans avec leur état avant la révolution.

§ III. — *Histoire et administration.* — 1° Notice sur l'état ancien du pays; 2° antiquités et monumens remarquables; 3° revenus et dépenses des communes; 4° état de l'instruction publique; 5° nombre des individus sachant lire et écrire; 6° nombre de ceux qui l'ignorent; 7° hommes célèbres; 8° établissemens de bienfaisance; 9° nombre des enfans naturels et abandonnés; 10° nombre des procès civils; 11° jugemens rendus en matière criminelle, et comparaison du nombre des délits avec l'état de l'instruction primaire; 12° contributions; 13° prix de la journée de travail; 14° gages des domestiques.

§ IV. — *Agriculture.* — 1° Etat général de l'agriculture ; 2° qualités des terres ; 3° classement des terres ; 4° terres labourables, jachères ; 5° végétaux cultivés ; 6° prairies naturelles et artificielles ; 7° arbres, pépinières, vignobles, jardins ; 8° animaux qui ont des rapports plus ou moins directs avec l'agriculture ; 9° leur dénombrement, leurs maladies ; 10° prix de ventes et de locations des biens ruraux, et leur rapport avec le revenu porté à la matrice cadastrale ; 11° produits du règne végétal en nature ; 12° leur évaluation en argent ; 13° produits du règne animal ; 14° produits des matières provenant du règne animal, tels que laines, cuirs, beurre, etc. ; 15° tableau comparatif des produits de l'agriculture avec la superficie et la population ; 10° météorologie ; grêle, ouragans, inondations, parties du territoire qui y sont le plus exposés.

§ V. — *Industrie et Commerce.* — 1° Exploitation et emploi des substances minérales, forges, fabriques, etc. ; 2° emploi des substances végétales, filature, papeteries, bois, etc. ; 3° emploi des matières animales, tanneries, draperies, etc. ; 4° arts, métiers, professions ; 5° commerce, importations, exportations ; 6° ponts-et-chaussées, routes de différentes classes, chemins vicinaux ; 7° canaux ; 8° foires et marchés ; 9° poids et mesures, comparaison des anciennes mesures agraires avec les mesures nouvelles.

Les concurrens comprendront facilement que plusieurs parties de ce programme exigeront des tableaux synoptiques.

Les statistiques devront être parvenues *franches de port*, au secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er juillet 1829 (*terme de rigueur*).

4° VACCINE.

La Société continue d'offrir des médailles d'encouragement au médecin ou chirurgien de ce département qui aura vacciné le plus grand nombre de sujets pendant l'année 1829.

Il en justifiera par un état nominatif des sujets vac-

cinés, énonçant le résultat de chaque vaccination, et certifié par les parens et les autorités locales. Les concurrens sont invités à indiquer approximativement le nombre des sujets qui n'ont point encore été vaccinés dans les communes où ils auront opéré.

Les pièces relatives à ce concours seront envoyées, *franches de port*, au Secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er mai 1830 (*terme de rigueur*).

Le prix sera décerné dans la séance publique du mois d'août 1830.

On rappelle que c'est avant le 1er mai 1829, *terme de rigueur*, que les pièces relatives aux vaccinations de l'année 1828 doivent être parvenues au secrétariat, et que le prix en sera décerné dans la séance publique de 1829.

5° OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article 4 de son réglement la Société distribuera dans la même séance des médailles d'encouragement aux cultivateurs ou propriétaires, commerçans et artistes dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

Les personnes qui pourront y avoir des droits sont invitées à les faire connaître et à déposer au secrétariat les pièces à l'appui avant le 1er juillet 1829.

LES AUTEURS SONT PRÉVENUS QU'ILS NE PEUVENT RETIRER LES MÉMOIRES ENVOYÉS AUX CONCOURS.

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 29 août 1828.

M. Moignon président ayant annoncé que la Société pourrait être admise à l'honneur d'être présentée au Roi, lors de son passage à Châlons le 1er septembre, rédige et lit le projet de discours suivant, dont la rédaction est adoptée :

« Sire,

» Les lettres et les arts célèbrent à l'envi les
» bienfaits de votre règne et les institutions données
» à la France par le Roi législateur, votre auguste
» frère, consolidées par la sagesse de Votre Majesté.
» La joie qui éclate de toutes parts à votre aspect,
» Sire, sera inaltérable, car elle prend sa source
» dans notre amour et dans la félicité publique qui
» est votre ouvrage.

» La Société académique de Châlons partage vive-
» ment ces transports d'alégresse : elle sait que sous
» ses princes légitimes, l'agriculture et le commerce
» encouragés par une royale protection, marcheront
» sans cesse vers une prospérité toujours nouvelle ;

» que les lettres et les arts qui font la gloire et l'or-
» nement des empires, brilleront de tout leur éclat.
» Daignez, Sire, nous vous en supplions, recevoir
» avec bonté l'expression des sentimens de cette So-
» ciété : elle comptera désormais au nombre des
» jours les plus heureux, celui où elle a pu déposer
» aux pieds de Votre Majesté le tribut de sa fidélité,
» de son respect profond, de son ardent amour pour
» le meilleur, le plus chéri des rois, et pour son
» auguste famille. »

Séance du 4 septembre 1828.

M. le Président en rendant compte à la Société que la députation a été reçue par le Roi, fait connaître que Sa Majesté a répondu :

« Je reçois avec plaisir l'expression de vos senti-
» mens. Vous avez raison, je protégerai l'agricul-
» ture et le commerce; l'agriculture est le besoin
» des peuples et la source première de toutes ri-
» chesses. Je sais que ce département offre en ce
» genre beaucoup d'améliorations; continuez vos
» utiles travaux. »

Pour copie conforme,

Le Secrétaire,

P.-F. PRIN.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS

Pendant l'année 1827, par M. François, membre
du départemen

MOIS.	THERMOMÈTRE EXTÉRIEUR.			BAROMÈTRE.	
	PLUS GRANDE CHALEUR.	MOINDRE.	MOYENNE.	PLUS GRANDE ÉLÉVATION.	MOINDRE.
	d.	d.	d.	p. l.	p. l.
1827. Janvier....	7	—10	—0 1/3	28 3	27 6
Février....	6 1/2	—14	—2	28 4	27 7
Mars......	11	— 2	5 1/2	28 5 1/2	27 4
Avril......	18	1	8 3/4	28 4	27 6 1/
Mai.......	20	8	13	28 2	27 7
Juin.......	22	6	15 1/3	28 3	27 10
Juillet.....	27	11	16 3/4	28 5	27 11
Août......	25	8	15 2/3	28 4 1/2	27 8
Septembre.	22	7	13 2/3	28 4	27 8
Octobre...	17	3	10 2/3	28 4	27 6 1/
Novembre.	10	— 2	4 3/4	28 5 1/2	27 7 1/
Décembre.	10	0	6 1/4	28 7	27 4 1/
Pendant cette période de douze mois......	d. 27	d. —14	d. 9	p. l. 28 7	p. l. 25 4 1/

ROLOGIQUES faites à Châlons,
iété d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts
arne.

JOURS nuageux.	de pluie.	de brouillard.	de tonnerre.	VENTS DOMINANS.	QUANTITÉ de PLUIE.	ÉVAPORATION.
					p. l.	p. l.
16	11	1	0	O. et N.	1 10 2/6	0 4
15	5	2	0	N.	0 2 1/6	0 5
20	15	0	1	O.	0 1/6	1 5
20	6	0	0	N. et S. E.	0 3/6	1 8
18	13	0	1	O. et S. O.	2 11 3/6	2 0
25	8	0	2	O. et N.	1 3 3/6	3 2
23	8	0	4	O. et N. E.	1 11 2/6	3 9
22	8	0	3	N. O. et O.	0 9 3/6	3 0
23	8	1	0	N. et S.	0 9 4/6	2 4
18	8	3	0	S. O. et O.	15 3/6	1 8
13	12	5	0	Variables.	1 2 1/6	0 8
13	13	4	0	S. O.	2 8 3/6	1 2
226	115	16	11	O. et N.	p. l. 15 2 5/6	p. l. 21 7

CATALOGUE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ,

DEPUIS SA SÉANCE PUBLIQUE DE 1827.

1.°

Ouvrages adressés par S. Exc. le Ministre de l'Intérieur.

1.° Annales de l'Agriculture française.
2.° Journal d'agriculture des Pays-Bas.
3.° Un volume des brevets d'invention.

2.°

Ouvrages adressés par les Sociétés savantes, les correspondans, etc.

Mémoires de la Société royale d'Agriculture (2 volumes in-8.°).
Mémoires de la Société des Sciences de Lille.
Mémoires de l'Académie de Toulouse.
Mémoires de la Société de Caen.
Compte rendu des travaux de la Société de Mâcon.
Mémoires de la Société d'Agriculture de l'Aube.
Journal des Propriétaires ruraux du midi de la France.

ICE publique de la Société royale d'Agriculture de 'oulouse.

ICE publique de l'Académie de Bordeaux.

ICE des travaux de la Société de médecine de Bor- leaux.

IPTÉ rendu des travaux de l'Académie de Dijon.

MOIRES de la Société académique d'Aix.

RAIT des procès-verbaux de la Société académique l'Aix.

IOIRES de la Société d'émulation de Cambrai.

MOIRES de la Société d'Agriculture de Rouen.

MOIRES de la Société d'émulation de Rouen.

MOIRES de la Société académique de Douai.

INCE publique de la Société des Sciences de Metz.

MOIRES de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise.

NALES de la Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

IRNAL de la Société de l'Ain.

MPTE rendu des travaux de la Société linnéenne de Paris.

IRNAL de la Société d'émulation des Vosges.

IRNAL du Comice agricole de l'arrondissement de Châlons.

MOIRES de la Société d'Eure-et-Loir.

LLETIN de la Société d'Agriculture de Saint-Etienne.

NALES de la Société d'Agriculture de la Corrèze.

LETIN de la Société d'Agriculture de Poitiers.

RNAL de la Société d'Agriculture de l'Arriège.

SEMBLÉE générale de la Société de la Morale chrétienne.

Considérations sur l'agriculture, par M. *de Besignan.*

Demande de la Prohibition des laines fines étrangères.

Note sur les pommes de terre, par M. *Polonceau.*

Rapport général sur la ferme de Grignon.

Discours de M. l'Intendant général de la maison du Roi à l'assemblée générale des actionnaires de l'Institution royale agronomique de Grignon.

Notice sur la rareté des médailles antiques, par M. *Jacob Kolb.*

Recherches historiques sur les Croisades, par M. *Jacob Kolb.*

La Chasse, poëme, par M. le comte *de Chevigné.*

Enéïde, traduction en vers français des 5.e, 6.e, 7.e et 8.e livres, par M. *Becquey,* inspecteur de l'université.

Traduction en vers grecs de quelques fables de La Fontaine, par M. *Bouzeran,* régent au collége de Châlons.

Dictionnaire de Médecine vétérinaire, 3.e et 4.e volumes, par M. *Hurtrel d'Arboval.*

Annuaire du département de la Marne, par M. *Boniez-Lambert,* imprimeur-éditeur.

Ouvrages reçus par abonnement.

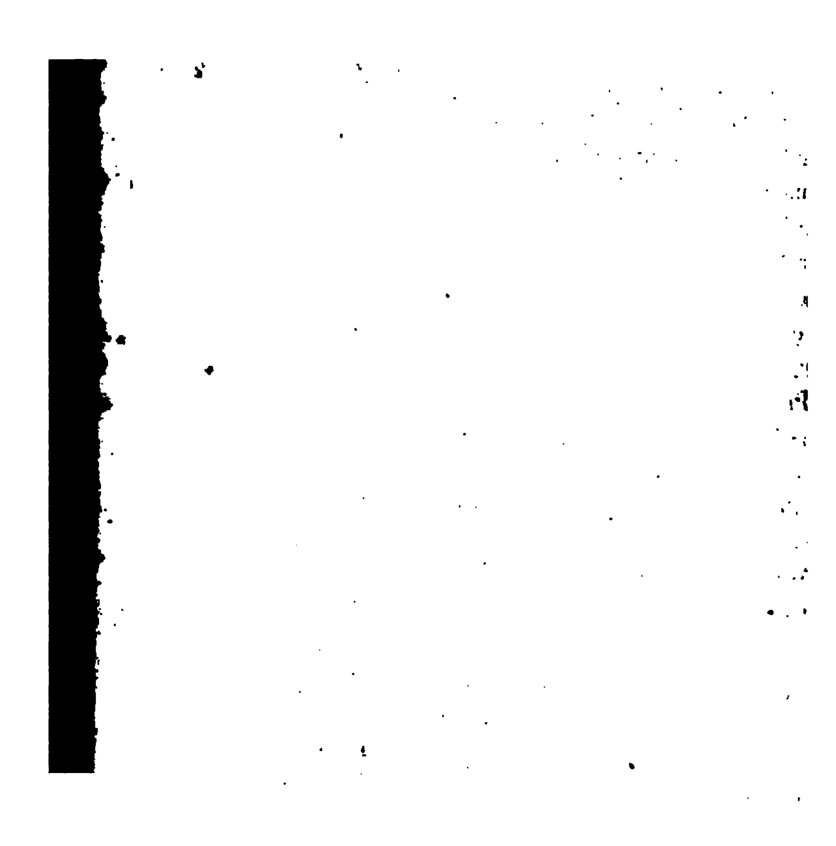
1.° Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

2.° Revue encyclopédique.

3.° Revue française.

4.° Revue trimestrielle.

TABLE DES MATIÈRES.



AINES BLA

servant, chaque anes.

PRIX DU KI

821.		1826.		1827.	
r.	c.	fr.	c.	fr.	c.
[illegible]	09	19	70	14	»
[illegible]	40	14	22	9	35
»	»	8	57	7	»
[illegible]	30	7	»	»	»
[illegible]	07	6	77	5	18
-forte hausse. inution du prix Fes, résultat de ciation des lai- 1819, fait ven- très-grande de draps, et ques avant re- d'activité, le le la matière e s'élève; les eurs n'en sont ore satisfaits, ment une aug-		Loi du 27 onsidérable. nance du février 1826, qui accroi tablissant le droits. Ce ne de trente ment de sy cent de la tère la confi affaiblissant pe et rédu proportion- cation : la exportation, de nouveau un impôt de . pour cent		La baisse excessive des laines fait vendre un peu de draps et ranime les prix. Ce mouvement d'amélioration paraît se continuer en 1828.	



§ IV. — *Agriculture.* — 1° Etat général de l'agriculture ; 2° qualités des terres ; 3° classement des terres ; 4° terres labourables, jachères ; 5° végétaux cultivés ; 6° prairies naturelles et artificielles ; 7° arbres, pépinières, vignobles, jardins ; 8° animaux qui ont des rapports plus ou moins directs avec l'agriculture ; 9° leur dénombrement, leurs maladies ; 10° prix de ventes et de locations des biens ruraux, et leur rapport avec le revenu porté à la matrice cadastrale ; 11° produits du règne végétal en nature ; 12° leur évaluation en argent ; 13° produits du règne animal ; 14° produits des matières provenant du règne animal, tels que laines, cuirs, beurre, etc. ; 15° tableau comparatif des produits de l'agriculture avec la superficie et la population ; 10° météorologie ; grêle, ouragans, inondations, parties du territoire qui y sont le plus exposés.

§ V. — *Industrie et Commerce.* — 1° Exploitation et emploi des substances minérales, forges, fabriques, etc. ; 2° emploi des substances végétales, filature, papeteries, bois, etc. ; 3° emploi des matières animales, tanneries, draperies, etc. ; 4° arts, métiers, professions ; 5° commerce, importations, exportations ; 6° ponts-et-chaussées, routes de différentes classes, chemins vicinaux ; 7° canaux ; 8° foires et marchés ; 9° poids et mesures, comparaison des anciennes mesures agraires avec les mesures nouvelles.

Les concurrens comprendront facilement que plusieurs parties de ce programme exigeront des tableaux synoptiques.

Les statistiques devront être parvenues *franches de port*, au secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er juillet 1829 (*terme de rigueur*).

4° VACCINE.

La Société continue d'offrir des médailles d'encouragement au médecin ou chirurgien de ce département qui aura vacciné le plus grand nombre de sujets pendant l'année 1829.

Il en justifiera par un état nominatif des sujets vac-

cinés, énonçant le résultat de chaque vaccination, et certifié par les parens et les autorités locales. Les concurrens sont invités à indiquer approximativement le nombre des sujets qui n'ont point encore été vaccinés dans les communes où ils auront opéré.

Les pièces relatives à ce concours seront envoyées, *franches de port*, au Secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er mai 1830 (*terme de rigueur*).

Le prix sera décerné dans la séance publique du mois d'août 1830.

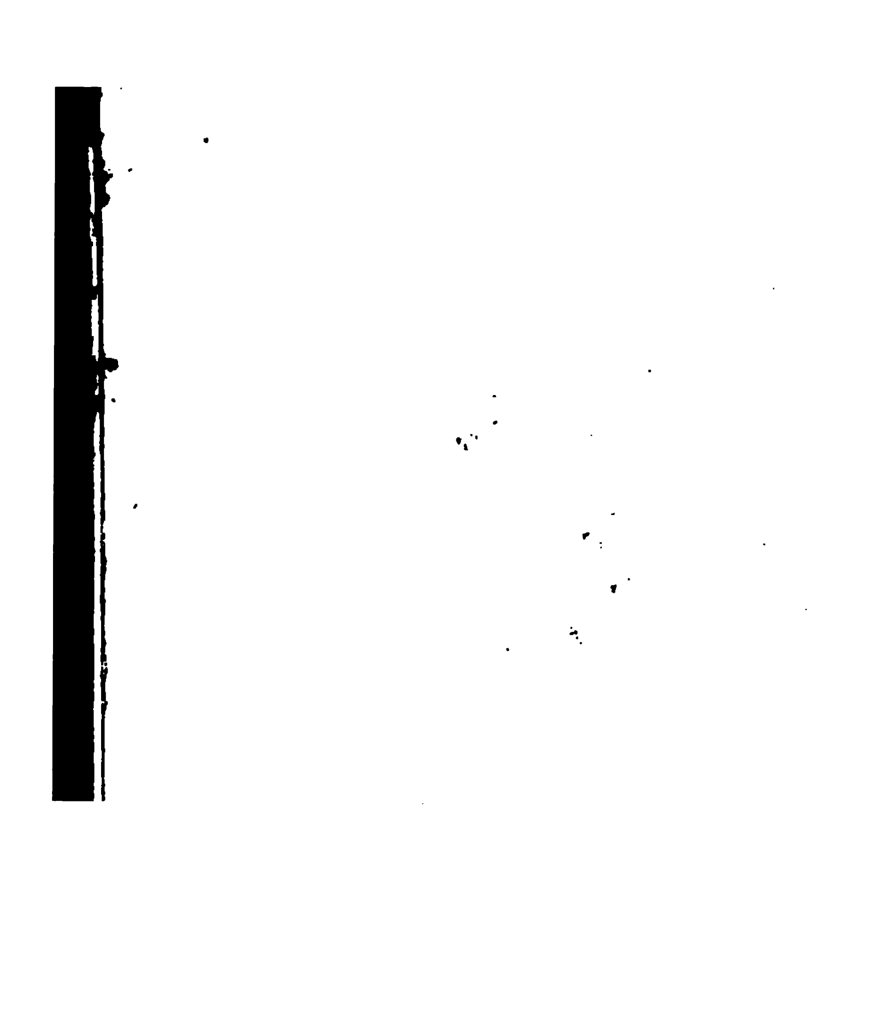
On rappelle que c'est avant le 1er mai 1829, *terme de rigueur*, que les pièces relatives aux vaccinations de l'année 1828 doivent être parvenues au secrétariat, et que le prix en sera décerné dans la séance publique de 1829.

5° OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article 4 de son réglement la Société distribuera dans la même séance des médailles d'encouragement aux cultivateurs ou propriétaires, commerçans et artistes dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

Les personnes qui pourront y avoir des droits sont invitées à les faire connaître et à déposer au secrétariat les pièces à l'appui avant le 1er juillet 1829.

LES AUTEURS SONT PRÉVENUS QU'ILS NE PEUVENT RETIRER LES MÉMOIRES ENVOYÉS AUX CONCOURS.



[redacted]

SÉANCE PUBLIQUE

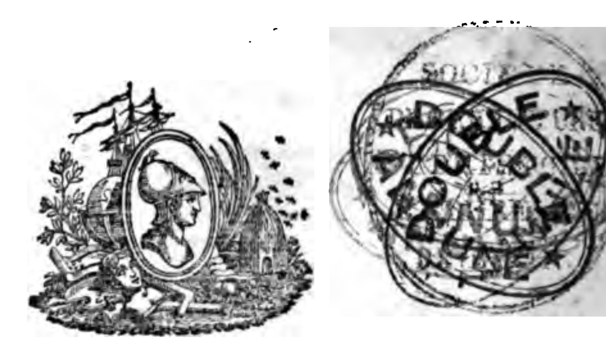
DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS, LE 9 SEPTEMBRE 1829.



Châlons,

BONIEZ-LAMBERT, IMPRIMEUR

DE L'ÉCOLE ROYALE D'ARTS ET MÉTIERS.

1829.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS, LE 9 SEPTEMBRE 1829.

SUR LES PROGRÈS DE L'AGRICULTURE

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE;

Par M. GARINET, chevalier de la légion d'honneur, maire de la ville de Châlons, *président annuel.*

MESSIEURS,

L'AGRICULTURE, source féconde et inépuisable de la prospérité des Etats, a mérité, dans tous les temps, la protection du pouvoir.

Il ne suffit pas qu'un sol soit naturellement fertile, il faut que le laboureur puisse jouir en paix du fruit de ses travaux, et qu'il ne soit pas atteint par des impôts mal assis ou excessifs.

Plusieurs causes ont retardé en France les progrès

de l'agriculture. Pendant plusieurs siècles la culture des terres était abandonnée à une espèce d'hommes abrutis par la misère : leur avilissement retombait sur les occupations qu'ils exerçaient.

Elle n'a pu obtenir des accroissemens que lorsque les rois devinrent assez forts pour faire respecter les communes, dont ils s'étaient déclarés les protecteurs. Chacun put chercher à étendre ses moyens de subsistance; et l'industrie agricole fit des progrès sensibles sous le règne de Henri IV, qui aimait à s'entendre appeler le roi des laboureurs.

Je n'entreprendrai pas, messieurs, de me livrer à des vues générales sur l'agriculture en France : mon cadre sera plus étroit; je ne parlerai que des causes qui l'ont amenée à l'état florissant où elle se trouve dans le département de la Marne.

Occupons-nous d'abord de décrire les huit différentes espèces de terre qu'on y rencontre.

Chaque nature de sol a reçu une dénomination particulière.

L'Argonne comprend cette partie bornée par le département des Ardennes, qui se prolonge sur les confins du département de la Meuse jusqu'à Bettancourt-la-Longue. L'Argonne est riche en forêts et en étangs : les plaines y sont cultivées ; mais le produit ne suffit pas à la consommation de ses habitans.

Le Vallage, resserré par l'Argonne et les côtes de la Champagne, est tout-à-fait agricole; il produit d'abondantes récoltes de céréales, et fournit un excédant de productions qui s'exportent : ses extré-

mités touchent au département des Ardennes près Autry et à Vitry en Perthois.

Le Perthois touche à l'Argonne et au Vallage ; la rivière de Saulx le divise en haut et en bas pays. Cette contrée est la plus fertile du département : une route royale, trois routes départementales la traversent et facilitent l'exportation de ses produits divers.

La partie qui tient au haut Perthois, et qui touche aux frontières de la Meuse et de la Haute-Marne, présente une masse de forêts remarquables par la hauteur et le tour de leurs arbres. Les habitans des communes de Maurupt, Cheminon et Trois-Fontaines en cultivent péniblement quelques parties, qui paraissent avoir été défrichées ; mais des pailles sont nécessaires à l'entretien des animaux employés à la traite et à l'exploitation de ces immenses forêts.

Le Bocage est séparé du Perthois par la Marne ; il touche aux départemens de la Haute-Marne et de l'Aube. On y remarque un assez grand nombre d'étangs, quelques bois d'une étendue peu considérable. La culture y est difficile et ses productions abondantes.

La Brie, dans laquelle se trouve partie des marais de Saint-Gond, présente successivement de vastes plaines bien cultivées, des forêts, des vignes, quelques étangs. Elle est traversée par des grandes routes ; les rivières de la Marne, de l'Aube et de la Seine, qui l'avoisinent, facilitent le transport de ses produits par la navigation. Le sol de la Brie renferme des cailloux, des grès, des pierres meulières, des pierres dites faloises, d'autres dites de Comblisy, et des cendres sulfureuses.

Le vignoble de Reims et le Tardenois sont séparés de la Brie par la Marne : cette contrée aboutit à la rivière d'Aisne. Des forêts, des vignes, des plaines fertiles en céréales font sa richesse. Son sol ressemble à celui de la Brie : en le fouillant, on y trouve des cailloux, des grès, des cendres sulfureuses très-actives, des pierres dures qui entrent dans les constructions.

La contrée appelée Champagne tient aux précédentes divisions : seule elle est plus étendue que les autres ; le sol repose ou sur la craie, ou sur le sable gréveux ; il est sec et aride : on y trouve cependant des marais assez étendus ; des ruisseaux l'arrosent, et elle est traversée par la Marne dans la direction de Vitry à Epernay.

Pour bien apprécier les progrès de l'agriculture dans le département de la Marne, il est nécessaire de rappeler ce qu'elle était à une époque éloignée.

Sous les deux premières races de nos rois, on pourrait dire jusqu'au règne de Henri IV, notre pays, hérissé de forteresses, était dans un état perpétuel de guerre ; des bandes d'hommes ravageaient tout ; l'agriculture découragée languissait : on n'avait qu'une existence mal assurée. Les famines se reproduisent plusieurs fois dans le même siècle, et les maladies contagieuses sont héréditaires : aussi les campagnes les plus fertiles ont-elles été abandonnées et incultes.

Sous les règnes des successeurs de Saint-Louis, les seigneurs, avec des possessions considérables, étaient sans revenus, et ils ne purent reconquérir leurs richesses et leur pouvoir qu'en promettant de

grands et nombreux avantages à ceux qui viendraient habiter leurs terres.

François I.er, Charles IX et Henri II ont successivement encouragé les habitans de la campagne par des réglemens avantageux; mais ces réglemens étaient insuffisans, le laboureur restait accablé sous le poids de la misère.

Malgré les privations, le travail le plus soutenu, il était réduit à ne plus pouvoir remplir ses obligations; et la culture des terres les plus fertiles allait être abandonnée, lorsque Charles IX en 1571 rendit une ordonnance, d'après laquelle les chevaux, mulets, bœufs, instrumens aratoires seraient insaisissables jusqu'en 1574.

Cette mesure indispensable ne pouvait que suspendre ses malheurs : il y a lieu de croire qu'elle lui a procuré un peu de repos; mais sous le règne de Henri III il n'a pu que traîner une malheureuse existence : les troubles, qui ont agité la France, ont fait pleuvoir sur lui tous les fléaux de l'humanité.

Enfin parut sur un trône conquis par sa valeur et sa bonté Henri IV, le meilleur des rois. Le tableau de tous les établissemens que ce prince fit en faveur du premier des arts serait peut-être le morceau le plus touchant de notre histoire, si nous avions une historien digne de lui.

L'agriculteur n'est plus placé hors du droit commun; il trouve sous le sage ministre Sully, aide, protection et honneur. Le traité d'agriculture, qu'Olivier de Serres dédia au roi en 1606, est une preuve du grand intérêt que ce bon roi portait à ses succès.

L'épitre dédicatoire est digne du protecteur et du protégé.

« Sire, lui dit Olivier de Serres, parler d'agri-
» culture à Votre Majesté, c'est lui parler de ses pro-
» pres affaires, parce que votre royaume étant terre
» sujète à culture, mérite d'être cultivé avec art et
» industrie....... Procurant la culture de la terre,
» je ferai le service de mon prince, ce que rien tant
» je ne désire, afin qu'en abondance de prospérité,
» votre majesté demeure long-temps en ce monde,
» et que par ce moyen son peuple demeure en sû-
» reté publique, sous son figuier, cultivant sa terre,
» comme à vos pieds, à l'abri de Votre Majesté, qui
» a à ses côtés la justice et la paix. »

C'était peu de placer dans les premiers rangs du tiers-état les cultivateurs, il fallait assurer la libre circulation des grains, leur procurer des débouchés; et notre département manquait de moyens de communication ; les routes n'existaient pas encore ; on ne connaissait que les chemins indispensables à l'exploitation des terres, à la traite des bois et aux communications de paroisse à paroisse. Ces chemins n'étaient viables que dans les temps de sécheresse et dans les grandes gelées.

Pour sortir de ce pénible état tout était à créer. En 1599 Henri IV institua l'office de grand voyer, auquel il attribua la surintendance des grands chemins, avec le pouvoir de commettre sous ses ordres des lieutenans dans les provinces.

Louis XIII, par son édit de janvier 1626, créa un directeur général, et sous lui des inspecteurs et des ingénieurs, et attribua la juridiction sur les grands chemins aux trésoriers de France.

Les grandes voies de communication datent de ce règne ; cependant la Champagne en fut privée encore long-temps après.

Louis XIV fit plusieurs réglemens en faveur de l'agriculture : il prohibe la saisie de ses bestiaux et les instrumens de labourage. C'est de lui que vient l'sage ordonnance des eaux et forêts ; il voulut que les terres abandonnées fussent mises en valeur, et infligea des peines sévères à ceux qui dévasteraient les récoltes.

L'ancien préjugé français contre les laboureurs n'était pas détruit ; on ignorait encore que le travail de la terre est le plus noble de tous, puisqu'il est le plus utile.

Le siècle de Louis XV dissipa les préjugés. Sous ce règne on s'occupa beaucoup d'agriculture. La routine fit place à l'observation ; on mit en pratique les lois de la physique et de la chimie. Un arrêt du conseil du 4 avril 1720 veilla à la reproduction des animaux ; les écoles vétérinaires de Lyon et d'Alfort furent instituées ainsi que les haras ; les défrichemens furent encouragés par arrêt du 16 août 1761, on cultiva en plus grande quantité les plantes fourragères. Enfin les principales routes qui traversent le département, et dont le projet fut adopté par notre compatriote Colbert, furent presque entièrement terminées sous le règne de Louis XV : plusieurs autres moins importantes ont été également exécutées sous ce même règne.

Ces grandes routes se firent par corvée en Champagne, et l'on ne peut se dissimuler que tant que dura leur confection les laboureurs, forcés de s'ab-

senter, ne purent se livrer avec zèle à aucun proj
d'amélioration.

Cependant, messieurs, c'est ici que comme une ère nouvelle pour l'agriculteur. Il ne conna sait d'autre débouché que Paris pour le débit ses troupeaux, de ses grains et de ses bois. To à coup il découvre un nouveau monde : les route de Saint-Dizier à Gray, à Châlons-sur-Saône, l ouvrent les ports de cette belle rivière, et bie il est en rapport avec le midi de la France et l Méditerranée.

L'Argonne, le Vallage, le Perthois et le Bocag défrichent leurs plaines occupées par les ronces et leurs produits sont quintuplés.

Partie des étangs de ces contrées, dont la ter ne ressentait les effets du soleil que pour répand des exhalaisons fétides, et qui ne contenaient que d'é normes racines, qui avaient traversé des siècles, son desséchés : la charrue parcourt facilement leur éten due, et peu de mois après, des avoines, des orges des chanvres viennent enrichir les localités qui l possèdent, en multipliant les fourrages, et par suit les nourris et les engrais.

Les forêts de l'Argonne et de Trois-Fontaines où naguère on voyait tomber en pourriture une parti de ses coupes annuelles, se vident ; les forges, q augmentent en nombre et en activité, en tripl la valeur, et le numéraire circule plus abondamme dans ces contrées.

Le Champenois connaît enfin la valeur de la paille il ne la brûle plus ; il la convertit en fumier. Ave

ıce disparaît la malpropreté des habitations ques. L'homme de la campagne n'est plus avare ur et d'air dans ses habitations; il brûle du bois nt l'hiver; il est mieux vêtu. La santé publique t à cet ordre de choses; les épidémies sont s fréquentes, et la vieillesse a cessé d'être hi-e.

mour du travail succède à l'indolence; on veut de la misère; on économise, et enfin, mes-s, on parvient à vendre des fermes en détail : mpagnard est devenu propriétaire, il sait qu'il itoyen; il veut que ses enfans sachent lire, et compter.

pendant, messieurs, c'est sous l'empire d'une ation qui reconnaissait la prestation des droits ux, de la dîme, de la gabelle et de la corvée ces phénomènes ont commencé à paraître.

suppression de tout ou de partie de ces charges uses devait procurer un nouvel élan. Louis XVI e sur le trône avec l'amour du bien public. Son le 1776 abolit la corvée sur les grandes routes, remplace par un impôt spécial.

s privilégiés murmurent : ils veulent bien pro-de l'amélioration de la plus value des terres; ils ne veulent pas supporter les charges.

roi, peu satisfait de leurs réclamations, persiste, t connaître sa volonté suprême dans un lit de e, le 12 mars suivant.

oi qu'il en soit, des représentations respec-es en ont suspendu les bienfaits; et ce n'est 1787 que les rôles sont mis en recouvrement.

1788 le roi convoque les états-généraux : le état fait entendre ses doléances; il demande la

suppression des droits féodaux, des corvées seigneuriales et des dîmes perpétuelles non rachetables.

Des décrets de l'assemblée constituante ont prononcé ces suppressions. Il en a été de même de la dîme et de l'existence des ordres monastiques, qui possédaient les propriétés les plus marquantes du département.

Ces propriétés, en général mal cultivées, précisément parce qu'elles avaient trop d'étendue, sont, à l'exception des forêts, tombées par leur division dans les mains d'une foule de petits propriétaires, tellement nombreuse qu'il ne reste presque plus de prolétaires dans nos campagnes.

C'est ainsi que les petits propriétaires se sont multipliés.

L'égalité de partage dans les successions en a augmenté le nombre, au point que la majorité de la France est intéressée au maintien du bon ordre.

L'histoire recueillera cette époque comme ayant enfanté des prodiges étonnans en faveur de l'agriculture et de la prospérité des campagnes; mais les réquisitions et les conscriptions en ont contrarié le mouvement.

C'est la restauration qui lui a donné une impulsion nouvelle, en consacrant les conquêtes de la révolution.

Depuis l'établissement de la charte constitutionnelle, l'acquéreur des biens nationaux a été en parfaite sécurité; le clergé est doté par le trésor; l'émigration a eu son indemnité; les habitans des campagnes achètent des terres et les paient; ils sont mieux logés, mieux vêtus et plus civilisés.

'Argonne, le Vallage, le Perthois, le Bocage, rie et le Tardenois n'ont plus de terres incultes; lessèche et on arrose par des irrigations; les plan-tes se multiplient, et les rivières et ruisseaux sont sous l'ombrage.

La Champagne décuple ses engrais : des plaines, jadis stériles, sont fécondes; les bestiaux y sont nombreux, et l'extension de la culture les multiplie. Des plaines immenses, qui étaient inconnues, sont cultivées ou plantées en sapins, et dans un siècle on trouvera des forêts là où l'on ne con-naît pas de terre végétative; ailleurs des marais considérables sont desséchés, les uns en partie, d'autres en totalité; et des milliers d'arbres bien ve-nus, de différentes essences, de vastes prairies, des légumes, des chanvres remplacent les gros ro-seaux et les herbes de marais qu'on ne pouvait at-teindre.

Sur tous les points du département l'agriculture est honorée; le noble pair de France y consacre ses veilles et s'associe à ses travaux; l'héritier de la pairie dirige les mouvemens de la charrue; l'of-ficier général ceux de la bêche et du hoyau; son premier magistrat, dont la sage et prudente admi-nistration a résisté à tant d'obstacles, poursuit le perfectionnement des laines.

En résumé, messieurs, l'agriculture du dépar-tement de la Marne compte cinq époques principales : les améliorations du règne de Henri IV, l'établis-sement des grands chemins, la suppression des cor-vées, l'abolition de la dîme et des droits féodaux,

sociétés d'agriculture; les instrumens
perfectionnent; les bonnes méthodes se
la race des chevaux, celle des bestiaux
des succès marquans; les chemins vicin
liorent, et tout annonce que pendant
ajoutera une sixième époque aux progrè
culture dans le département de la Marn

•⊱•⊰•

Compte rendu

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1829;

Par M. le docteur P.-F. Pain, *secrétaire*.

MESSIEURS,

Le sujet le plus important dont cette Société puisse ccuper, l'Agriculture, est toujours l'objet de ses s particuliers. Vous verrez cependant que les tres sciences, qui sont aussi de son domaine, nt point été oubliées.

Cette année encore la Société a pensé que, pour plir sa mission, et atteindre le but qu'elle s'est posé, le plus grand développement de notre sys-e de culture, il lui fallait faire comprendre à nos priétaires que l'art agricole a fait parmi nous des grès si rapides, et obtenu des succès si marqués, 'il est devenu aujourd'hui, plus que jamais, l'é-ment le plus sûr de la prospérité de l'État et la

source la plus certaine de la fortune des particuli
En effet, l'Agriculture, messieurs, a formé, de n
temps, des alliances honorables avec toutes les cl
de citoyens, parce qu'elle les honore tous ; avec
les genres d'industrie et de commerce, parce
seule elle les rend fixes et stables. Si cette prem
source de richesses marche à si grands pas,
que les avantages qu'elle procure sont bien s
et appréciés à leur juste valeur ; c'est, en un n
que, long-temps un métier, l'agriculture, r
maintenant de faits et d'expériences, est deve
un art, une science, qui a ses règles, ses p
cipes. Déjà plus d'une fois nous avons fait enten
un pareil langage, et sans doute nous avons
compris ; mais peut-être les circonstances et l'a
chement à d'anciennes habitudes n'ont-ils
permis à nos propriétaires d'entrer franchem
dans les nouvelles routes que nous leur indiqui
Ils nous paraissent surtout avoir oublié que l'i

à ses conseils, ils veuillent entrer, par les voies de l'instruction, dans la route qu'elle leur montre; Elle s'appliquera surtout à faire connaître, par la plus grande publicité possible, les nombreux moyens de perfectionnement dus aux amis de l'art agricole et aux plus célèbres agronomes; Elle s'efforcera aussi, par ses recherches et ses exemples, à mettre au grand jour tout ce qui sera fait et entrepris dans l'intérêt de l'agriculture, afin de montrer ce qu'il convient de faire et d'entreprendre dans nos localités. Pénétrée de l'importance de ses obligations, Elle ne présentera que des leçons et des exemples avoués par l'observation. Ce sont, Messieurs, ces considérations qui ont engagé la Société à insister de nouveau sur la nécessité des labours; Elle ne saurait trop répéter que l'expérience seule peut apprendre au cultivateur qu'elles sont les règles à suivre dans cette opération; que toujours les semences doivent être déposées dans une terre ameublie, douce, divisée, et dont les parties ont été exposées, à différentes époques et à des intervalles plus ou moins longs, à toutes les influences de l'atmosphère.

Le choix des semences n'a pas une moins grande influence sur le succès des récoltes que l'utile préparation donnée à la terre.

Aujourd'hui que des pluies continuelles ont rendu les travaux de la moisson difficiles, et ont altéré une partie de ses produits; qu'ainsi une récolte d'une fécondité des plus remarquables, dans nos terres, a été entassée à la hâte, ou sans précautions, dans les granges ou dans les meules, nous devons prémunir nos propriétaires contre le danger d'employer pour

semence des grains échauffés ou moisis. Des essais, qui ont été faits avec beaucoup de soin, prouvent que ces grains avariés, qu'on a eu l'imprudence de confier à la terre, ne lèvent qu'en partie, restent chétifs, ne produisent que des tiges moins hautes, des épis moins nombreux, et des grains moins beaux.

Parmi les observations relatives à la culture, qui vous ont été adressées, messieurs et collégues, il en est qui vous ont paru devoir être signalées à l'attention du cultivateur : ainsi M. Canard, de Jonchery-sur-Suippes, votre associé correspondant, dans une note sur l'ensemencement des seigles, rappelle que cette opération, pour être pratiquée convenablement, et assurer au propriétaire une récolte qui l'indemnisen amplement de ses peines et de ses avances, doit être faite en temps opportun, avec un grain bien sec, bien nourri, dans une terre ameublie et convenablement desséchée. Il pense qu'il est impossible de déterminer l'époque précise des semailles, et que c'est à l'expérience à la fixer dans chaque localité.

Dans une seconde note il indique la conduite qu'il tient depuis trente ans pour éviter de laisser reposer ses terres les plus maigres et les plus infertiles. La méthode simple et facile de ce cultivateur est une leçon utile, bonne encore à donner aux laboureurs et aux fermiers de notre maigre Champagne, qui trop souvent se contentent de rècolter, tous les cinq ou six ans, quelques chétives avoines. Son procédé consiste à semer du sainfoin mêlé à d'autres graines: à l'aide des cendres sulfureuses qu'il y répand, il obtient dans de mauvaises terres des récoltes passables ; en même temps le sol s'améliore par la chûte

annuelle d'une partie des feuilles, par la décomposition des racines, et aussi par l'avantage qu'il a de pouvoir attirer et conserver les émanations de l'atmosphère.

Au bout de quatre ou cinq ans, durée moyenne du sainfoin, notre agriculteur renverse et culbute sa prairie artificielle par deux labours successifs, mais donnés légèrement; et, par un troisième labour, il bine la terre pour ensemencer l'avoine, qui lui réussit mieux, dit-il, par ce binage que si elle avait été semée à la herse, comme la plupart de nos cultivateurs sont dans l'habitude de le faire.

L'année suivante, au moyen de deux labours, il y sème du sarrazin et de la navette: cette dernière récolte est plus assurée que celle que l'on obtient ordinairement dans une terre à orge.

Après avoir laissé reposer sa terre pendant une année, il y sème du seigle et ensuite une avoine: ici finissent les récoltes de céréales; il revient au sainfoin, qui, cette fois, ne dure pas si long-temps.

Votre associé correspondant vous a aussi fait part de quelques essais qu'il a tentés pour l'introduction, dans son assolement, de la culture de la moutarde: vous attendrez, pour les publier, que de nouvelles expériences vous aient permis d'apprécier ses tentatives.

Parmi les diverses branches d'économie rurale, celle de l'élève des bestiaux vous a toujours paru une des plus utiles et des plus avantageuses: vous ne sauriez donc trop répéter à nos laboureurs qu'elle est digne de leur attention, et mérite toute leur sollicitude.

Si déjà vous avez pu remarquer, en ce genre, de

notables améliorations, il est encore quelques parties de cette branche de l'agronomie qui sont loin d'être arrivées au point où nos localités et nos ressources nous permettent de les voir atteindre. Sans entrer ici dans aucune spécialité, nous nous contenterons d'appeler de tous nos vœux, et de seconder de tous nos moyens les efforts de nos cultivateurs pour le perfectionnement des races de chevaux.

Vous avez reçu de M. Dherbès quelques observations sur le ver de la vigne : cette communication, qui vous a été faite il y a peu de temps, ne peut entrer cette année dans le compte de vos travaux; mais vous ne voulez pas laisser ignorer à votre correspondant toute l'importance que vous attachez à une culture d'une immense intérêt pour notre département.

Le mémoire publié par nos propriétaires de vignes a fixé aussi votre attention. Vous avez trouvé qu'ils n'avaient point exagéré l'expression de leurs souffrances, et qu'il était temps enfin de mettre un terme aux droits et aux entraves qui arrêtent, pour quelques-unes de nos contrées, cette branche presque unique de commerce et d'industrie.

M. Dherbès vous a aussi fait part de ses recherches pour s'assurer si quelques parties de nos montagnes ne recèlent pas des pierres propres à la lithographie. Les différens échantillons qu'il vous a adressés, et que vous avez fait essayer, semblent donner quelque espoir de succès. Tout en témoignant à M. Dherbès votre satisfaction pour le zèle qui l'anime, et pour les sacrifices qu'il s'impose, afin d'enrichir notre industrie de cette découverte, et sans rien

préjuger sur les résultats, vous avez pensé qu'il avait des droits à vos éloges : votre secrétaire a été chargé de les lui transmettre.

La Société royale et centrale d'agriculture du royaume a continué à faire déposer dans vos archives les mémoires qu'elle publie. Parmi les ouvrages qu'elle vous a adressés, vous n'avez pas manqué de signaler à nos cultivateurs l'importance et l'utilité de son instruction sur la culture et les avantages de la pomme de terre. C'est un véritable service qu'a rendu à la science de l'économie rurale et domestique la Société royale, en rassemblant dans un seul écrit les exemples, les pratiques et les faits qui peuvent éclairer les propriétrires sur un objet aussi général, et dont ils peuvent tirer tant d'avantages.

Des rapports vous ont été aussi communiqués sur quelques parties des travaux des autres Sociétés savantes avec lesquelles vous êtes en relation.

Une question importante, celle du forage de puits artésiens dans nos localités, a été, cette année, l'objet de discussions graves et réfléchies.

Notre collégue, M. Tourneux, ingénieur en chef du département, que ses connaissances et sa position appelaient de droit dans le sein de la commission chargée de vous présenter un rapport sur l'existence probable des eaux souterraines dans ce département, sur la possibilité de les amener à la surface du sol qui les recouvre, ne pouvait pas rester étranger à la solution de cette question. Je regrette que le temps qui m'est accordé ne me permette pas de vous rappeler

les considérations géologiques, minéralogiques et statistiques auxquelles il s'est livré dans le travail qu'il vous a lu. Vous le savez, Messieurs, dans aucune autre partie de la France la disette des eaux ne se fait sentir plus vivement, ne produit des effets plus funestes sur la richesse publique que dans la Champagne proprement dite.

Depuis 1822 vous ne cessez d'appeler de tous vos vœux l'établissement de ces fontaines jaillissantes, et votre sollicitude n'a rien oublié pour arriver à faire jouir notre agriculture des bienfaits de ce perfectionnement.

Chaque année, dans le rapport que vous vous faites présenter, votre secrétaire a toujours exprimé l'intérêt que vous attachiez à ce que l'on fît jouir notre département de cette précieuse découverte.

Heureux aujourd'hui de n'avoir plus à gémir de votre impuissance pour en hâter l'exécution, vous avez accueilli, avec le patriotisme qui vous est habituel, la proposition d'un de nos collégues, de mettre tous les amis de l'art agricole en partage de ce bienfait, et de les y faire concourir par voie de souscription.

L'empressement de nos concitoyens à répondre à l'appel qui leur était fait a déjà permis d'arrêter les bases de l'opération, et de fixer le lieu où elle sera pratiquée. C'est dans l'enceinte de cette ville que les premiers essais seront tentés.

En chargeant M. Vanzut de préparer vos réponses aux questions qui vous ont été adressées par l'autorité supérieure sur la possibilité de fonder au milieu de nous des colonies d'indigens, à l'instar de ce qui a été pratiqué avec succès dans les Pays-Bas, vous aviez

moins pour objet d'obtenir une solution que d'exposer l'impossibilité d'exécuter, dans ce département, un aussi louable projet.

Ce zélé collègue vous a aussi fait connaître les idées les plus saillantes qui ont jailli de la discussion provoquée par la Société de Mâcon sur les moyens d'extirper la mendicité.

Sans parler des droits que cette question avait à votre attention, et qui ont été si bien énumérés par M. Vanzut, je me bornerai à vous dire que l'ancienne Académie de Châlons, dont vous êtes les successeurs, avait aussi soumis au concours ce grand et utile problème. Il nous est permis de penser que les recherches profondes, les vues pleines de sagesse, auxquelles ce concours a donné lieu, éclairèrent le gouvernement qui essaya divers moyens de détruire cette plaie toujours subsistante, et eut la douleur de se convaincre qu'il n'avait fait qu'employer de vains palliatifs.

Bien que les moyens proposés par les écrivains estimables qui ont répondu à cet appel ne vous paraissent pas encore devoir combattre avec un entier succès le fléau de la mendicité, vous n'en rendez pas moins justice aux talens et aux bonnes intentions des généreux philantropes qui sont descendus dans la lice ouverte par une Société amie de son pays, et dont les travaux tendent surtout au perfectionnement de l'homme moral.

M. Gobet vous a fait un rapport sur la traduction en vers français des ve, vi^e^, viie et viiie livres de l'Énéide de notre honorable collègue M. Becquey. Cette dissertation, dans laquelle M. Gobet traite la question des traductions, a laissé dans vos esprits

une impression telle qu'une analyse, quelque étendue qu'elle fût, n'en donnerait pas une idée exacte, et ne pourrait suppléer à la lecture de l'ouvrage lui-même (1).

Cet estimable confrère vous a aussi fait connaître les différentes pièces de poésie que vous a présentées M. l'abbé Hubert, chanoine de Saint-Denis, l'un de nos compatriotes. Vous avez partagé les sentimens que l'auteur exprime d'une manière aussi touchante que naturelle dans sa pièce intitulée : *Mes Souvenirs.*

Son ode à la Divinité fait partie des lectures de cette séance (2).

Votre collégue M. Gibon, que les occupations du professorat avaient empêché de vous adresser la suite de son travail sur le Beau, vous a fait hommage du discours qu'il a prononcé à la distribution des prix du collége de Henri IV.

Votre empressement à signaler à l'attention publique cette nouvelle production d'un professeur qui occupe une place si distinguée dans vos souvenirs et dans votre estime, a été augmenté par l'importance du sujet, et par la manière dont il est traité.

Le discours du professeur de philosophie a pour objet de faire voir jusqu'où doit s'étendre et comment doit se régulariser la révolution qui s'opère dans notre littérature. Il lui paraît qu'il suffirait aux écrivains classiques et romantiques de mieux connaître sa marche pour terminer la guerre qui les divise.

L'analyse, quelque complète qu'elle fût, ne vous

---

(1) Voir page 69.

(2) Voir page 77.

permettrait pas de juger à quel point l'auteur est maître de son sujet, et par quel art il a su s'élever au-dessus des partis dont il examine la querelle ; par quelle rare sagacité il devine la nature et les causes de leurs prétentions respectives, en quoi elles sont bien ou mal fondées. Je ne vous parlerai pas de la manière d'écrire de notre collégue ; elle vous est connue. Sans recourir aux vains ornemens dont on surcharge si souvent ces discours d'apparat, il a trouvé le secret de plaire et de rendre agréable la lecture d'une discussion purement philosophique, en ne présentant que des pensées justes, lumineuses, et en les exposant avec méthode et clarté.

Cette année, M. Povillon-Piérard vous a fait remettre une notice sur la découverte d'un reste de monument présumé gaulois. Vous ne pouvez que louer le zèle qu'il met dans les recherches scientifiques auxquelles il se livre.

Plusieurs de nos collégues vous ont lu aussi des mémoires sur différens sujets.

M. Dessauzais vous a payé son tribut annuel en vous entretenant des moyens d'augmenter encore la fertilité de nos terres.

M. Vanzut, auquel vous deviez déjà des rapports sur des objets d'utilité publique, vous a fait hommage d'un discours *sur les Convenances*. Il vous souvient sans doute que, dans cet écrit, notre collégue, en recommandant le respect des convenances, a eu pour but de modérer l'ardeur de ces frondeurs imprudens de certains actes du pouvoir, ou des usages accrédités dans le monde, auxquels il

leur plaît de donner le nom de vices ou d'abus, parce qu'ils blessent leur susceptibilité.

Vous devez à M. Deferaudy, une Ode sur l'Opinion; à M. Géruzez, un Traité des participes; à M. Gascheau, un Traité des surfaces réglées. Ces ouvrages ont été l'objet de rapports particuliers.

Il vous a aussi été fait un rapport sur l'ouvrage que M. le chevalier Jacob, votre correspondant, a publié sous le titre de *Recherches historiques sur les Croisades*, et dont il vous a fait hommage. C'est un recueil curieux de documens déjà connus, mais qui se trouvent disséminés dans quelques historiens, et dans quelques livres allemands et français, plus spécialement destinés aux recherches des antiquités du moyen âge. M. le chevalier Jacob, en réunissant ces notes en un petit volume, a rendu service à ceux qui veulent étudier l'histoire, et peut-être même aussi aux érudits.

Vous avez nommé associés correspondans :

MM. Canard, de Jonchery; Lacatte-Joltrois, de Reims; l'abbé Hubert; Lefebvre de Norrois, membre du conseil général; Poirier, notaire à Esternay; Le Brun, juge de paix à Avize; Gargam, propriétaire à Vertus; et Clément, adjoint au maire de Fismes.

Si vous devez vous féliciter de ces acquisitions, vous avez aussi des regrets à exprimer sur les pertes que vous avez faites.

M. Chamorin, l'un de vos membres honoraires résidans, a succombé le 21 février dernier. Une notice

sur cet estimable collégue vous sera lue dans cette séance (1).

Déjà de nombreux tributs d'éloges et de regrets ont été payés à la mémoire de M. Brisson, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées.

Vous aussi, messieurs et collégues, vous avez partagé les sentimens qu'a excité dans le monde savant cette grande et douloureuse perte.

Vous n'aviez pas attendu, pour apprécier la haute capacité de M. Brisson, qu'elle vous fût signalée par son élévation dans la capitale à un des premiers emplois du corps auquel il appartenait. Les connaissances dont il avait donné tant de preuves dans les départemens de l'Aisne et de l'Escaut l'avaient signalé à vos suffrages.

Élu en 1816 membre de cette Société, il a été votre secrétaire pendant plusieurs années, et il allait prendre la présidence, lorsqu'il fut appelé à Paris. Les rapports qu'il vous a présentés, marqués au cachet du vrai talent, prouvent qu'il savait allier à la justesse et à la profondeur des idées une élocution claire, facile et élégante. Son aménité, sa bienveillance, son instruction lui avaient concilié l'estime universelle.

Le docteur Louis Valentin, né dans ce département, à l'Epine, près Châlons, vous a été aussi enlevé à l'âge de 71 ans. Formé à l'école de chirurgie du régiment du Roi, ses succès lui valurent bientôt la place de professeur à cette école. Après le licenciement du régiment auquel il était attaché, il se rendit

---

(1) Voir page 33.

à Saint-Domingue, où il exerça les fonctions de médecin de l'armée française. Mais bientôt victime des orages dont cette colonie était le théâtre, il fut obligé, après avoir éprouvé les pertes les plus considérables, de se réfugier sur les côtes de l'Amérique septentrionale. Là on lui confia la direction des hôpitaux de Virginie, destinés à recevoir les marins français. Fatigué d'être le jouet des coups du sort, le docteur Valentin rentra en France en 1799, et vint se fixer d'abord à Nancy, puis à Marseille, qu'il abandonna de nouveau pour Nancy.

Ce médecin, doué d'une activité infatigable, fit des voyages multipliés en Allemagne, en Angleterre, en Italie et en Suisse. Il sut mériter l'estime et l'amitié des savans avec lesquels il eut des relations, qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours. Il a déposé, dans un grand nombre d'ouvrages ou de mémoires qu'il a publiés, les observations et les faits qu'il avait été à même de recueillir.

Membre d'un grand nombre de sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, il obtint du gouvernement du Roi, comme récompense de ses travaux et de ses services, la décoration de la Légion d'honneur, et le cordon de l'ordre de Saint-Michel.

Jean-Claude Navier, notre compatriote, docteur médecin de la faculté de Reims, issu d'une famille distinguée et recommandable par ses titres à l'estime publique, est mort cette année dans un âge fort avancé. Médecin du grand Hôtel-Dieu de Reims, directeur de l'école secondaire de la même ville, M. Navier a joui constamment de la confiance et de l'estime publiques. Fidèle aux principes qui lui avaient été

transmis, il marcha toujours sur les traces de ses ancêtres. On regrette que le docteur Navier n'ait pas déposé dans quelques mémoires les fruits de sa longue expérience. Nous ne connaissons de lui que la thèse latine qu'il a soutenue sur l'efficacité du vin de Champagne dans les fièvres putrides.

L'année dernière vous avez offert une médaille d'or de trois cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet : *Quel serait le mode d'éducation le plus en harmonie avec nos mœurs actuelles et nos institutions ?*

L'opportunité de cette question, les intérêts qui s'y rattachent vous permettaient d'espérer qu'un grand nombre de concurrens s'offriraient pour la résoudre. Mais, soit que l'étendue et la gravité du sujet les ait effrayés, soit que le temps leur ait manqué pour traiter à fond une matière aussi importante, vous n'avez reçu qu'un petit nombre de mémoires. Aucun des concurrens ne vous a semblé avoir mérité la palme que vous aviez promise. Ils paraissent n'avoir pas compris la question telle que vous l'aviez conçue.

Au lieu de développer un plan d'éducation vraiment nationale, en harmonie avec nos mœurs et nos besoins actuels, ils n'ont tracé qu'un plan d'instruction publique, et ont mérité un reproche plus grave, celui de ne s'être nullement occupé de principes religieux. Cependant les ouvrages que vous avez reçus renferment en général des idées larges et substantielles, qui, plus développées, pourront reparaître avec quelque espoir de succès, lors de votre prochain

concours. Cette question vous a paru assez importante pour devoir être reproduite.

Vous avez continué à maintenir sur votre programme le prix destiné à encourager ceux de nos concitoyens qui, par leurs connaissances ou leurs occupations spéciales, se livrent à des recherches de statistique.

Vous ne pouvez que vous applaudir d'avoir tracé à vos concurrens un plan plus large et plus méthodique. Les deux ouvrages que vous avez reçus, l'un traitant du canton de Châlons, et l'autre du canton de Verzy, se recommandaient à vos suffrages par une disposition plus exacte et un classement meilleur des faits dont ils se composent.

L'auteur de la statistique de Verzy a suivi scrupuleusement toutes les divisions que vous aviez tracées. Son travail, très-étendu, se distingue par la connaissance parfaite que ce concurrent paraît avoir des lieux qu'il décrit, et par le soin qu'il a pris de faire ressortir et de mettre en première ligne tout ce qui pouvait intéresser l'agriculture et l'industrie. Vous avez particulièrement remarqué le chapitre consacré à la topographie générale du canton et aux divers produits minéralogiques employés par l'agriculture et par les arts industriels, ou réclamés par les usages domestiques. Vous n'avez pas vu avec moins d'intérêt les tableaux synoptiques dans lesquels il compare le mouvement et la richesse de la population à des époques éloignées, 1727, 1800 et 1827. Vous désirez que les concurrens, dans la partie morale de ces sortes d'ouvrages, se gardent bien d'énoncer leur opinion personnelle. Ce que vous demandez particulièrement,

ce sont des faits, des chiffres, dont l'exactitude ne se prête guère à des développemens qu'on pourrait prendre pour des déclamations. Cet estimable correspondant ne verra sans doute dans ces réflexions qu'une nouvelle preuve de l'impartialité et de la sévère justice qui vous animent dans la distribution des récompenses que vous vous plaisez à accorder à ceux qui, comme lui, s'occupent du bien public. Il recevra dans cette séance une médaille extraordinaire (1).

L'auteur de la statistique de Châlons a suivi à peu près la même marche et adopté les mêmes divisions; mais il s'en faut que le résultat de ses recherches présente un intérêt égal à celui de la statistique de Verzy. Il vous a paru qu'il fallait faire une grande différence entre eux, tant sous le rapport du style que sous celui de la juste appréciation des faits et de leur influence. Cependant ce travail, qui déjà vous avait été présenté l'année dernière, ayant reçu des améliorations notables, vous a semblé mériter une distinction. Vous avez décidé qu'il serait décerné à son auteur une médaille d'encouragement de première classe (2).

Dans le désir d'assurer le bon état des communications, d'agrandir et de faciliter les relations, de diminuer les frais de transport, vous avez offert dans chaque canton une médaille d'encouragement à la commune qui se serait livré avec le plus de soin et de zèle à l'entretien et à l'amélioration de ses chemins vicinaux.

---

(1) M. Lacatte-Joltrois.

(2) M. Chalette, géomètre du cadastre.

Ce concours ouvert pour la première fois, et à une époque de l'année assez avancée, a presque dépassé vos espérances. Un grand nombre de communes sont venues disputer la récompense que vous aviez promise (1).

Messieurs, aucune branche des connaissances utiles n'est étrangère à vos travaux. Vous vous plaisez surtout à encourager celles qui ont pour objet spécial de procurer une plus grande somme d'avantages aux habitans de cette ville et de ce département.

Chaque année vous proposez à l'examen et à la discussion de vos concitoyens des questions d'un intérêt particulier; votre sollicitude pour tout ce qui est d'utilité publique ne laisse jamais échapper l'occasion de récompenser ceux de vos compatriotes qui se distinguent dans la carrière qu'ils ont embrassée.

Instruits des succès nombreux qu'un chirurgien de cette ville a obtenus et obtient tous les jours dans l'opération de la cataracte, succès qu'il doit à une dextérité peu commune unie à un vrai savoir, accueillant en outre avec reconnaissance l'offre qu'il vous a faite d'opérer gratuitement les indigens qui lui seraient présentés par vous, vous avez cru devoir lui donner un témoignage public de votre intérêt, en arrêtant qu'il lui sera donné, dans cette séance, une médaille d'or (2).

---

(1) Voir page 47.

(2) M. Delacroix, chirurgien à Châlons.

NOTICE

SUR

M. BASILE-PIERRE CHAMORIN,

Ecuyer, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, docteur en médecine de l'ancienne université de Montpellier, ancien médecin en chef adjoint d'armée, ancien maire de la ville de Châlons, ancien membre de la Chambre des députés, membre du Conseil général du département de la Marne, membre honoraire de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, et correspondant de la Société de pharmacie de Paris;

Par M. PRIN, secrétaire de la Société, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, médecin adjoint titulaire des hôpitaux de Châlons, membre correspondant de la Société médicale d'émulation de Paris.

MESSIEURS,

LA SOCIÉTÉ a fait depuis sa dernière séance publique une perte bien sensible. Elle a à déplorer la mort d'un de ses membres les plus distingués, et cette ville un de ses citoyens les plus recommandables.

En vous entretenant aujourd'hui de ses talens et de ses services, dans un lieu plein encore de son souvenir, et où plus d'une fois il éleva la voix en faveur du bien public et du progrès des lumières, il nous

est permis de compter sur votre attention et sur votre indulgence.

Basile-Pierre Chamorin, naquit à Joigny (Yonne), le 20 décembre 1755. Son père, commerçant honorable et instruit, connaissait tout le prix d'une bonne éducation ; il voulut laisser à son fils ce précieux trésor, que ne peuvent nous enlever les coups de la fortune. Le jeune Chamorin fut placé au collége d'Auxerre.

Après avoir parcouru d'une manière distinguée le cercle de ses humanités, son amour pour l'indépendance, son goût pour les sciences le portèrent vers l'étude de la médecine. Il suivit les cours de l'ancienne université de Montpellier. Ses études furent couronnées par de brillans succès ; son application et son travail lui méritèrent l'estime particulière de ses maîtres. Dans ses examens, alors si multipliés et si rigoureux, M. Chamorin n'eut pas besoin de l'indulgence de ses juges. Les attestations qu'il reçut de ses professeurs prouvent qu'il montra, dans le cours de ces épreuves, des connaissances variées et étendues, et qu'il se distingua surtout par une grande rectitude d'idées et cet esprit d'ordre et d'analyse qu'on rencontre rarement chez les jeunes médecins. Persuadé que les connaissances acquises dans les écoles sont insuffisantes pour guider sûrement le médecin dans la carrière difficile qui lui est ouverte, si elles ne sont éclairées par les leçons de l'expérience, M. Chamorin recueille avec soin tous les faits qui se présentent, et en fait l'objet de ses méditations. Toujours il se souvint que la connaissance des maladies exige de longues veilles, et il répétait souvent que ceux qui en ont fait leur occupation meurent, après

une longue vie, avec le désir de s'instruire encore. Sectateur d'Hippocrate et de Sydenham, il était ennemi de tout système exclusif; partisan de la médecine expectante, il prescrivait peu de remèdes. C'était plutôt de l'observation des circonstances particulières à chaque maladie qu'il prenait des règles de conduite, que de préceptes généraux toujours insuffisans dans la pratique. Sans prétendre follement soumettre la nature à ses calculs, il se contentait de suivre sa marche, et de seconder ses opérations.

Après avoir complété son éducation médicale par les travaux du cabinet et la fréquentation des hôpitaux, M. Chamorin fut appelé en 1779, par le gouvernement, à un emploi de médecin à l'amphithéâtre de l'hôpital militaire de Lille. Là, dans le silence du recueillement et de l'attention, il interroge la nature, cherche à dévoiler ses secrets et à interpréter ses réponses. Il donna dans cet établissement des preuves si remarquables de mérite et de talens, qu'il fut signalé au ministre de la guerre comme un des sujets les plus distingués du service de santé. La nomination de médecin ordinaire des camps et armées du roi fut la récompense de ses bons services. Dans ces circonstances, les mémoires de médecine qu'il adressa au ministère, tous traités avec méthode, tous remplis de science, marquèrent la place de M. Chamorin au premier rang des médecins militaires. En effet on le voit arriver, après huit années de service, au poste honorable de médecin de l'hôpital du régiment des gardes françaises. En même temps l'intendant de Paris confiait à sa capacité le traitement des maladies épidémiques et épizootiques de la subdélégation de Montereau.

Après le licenciement du régiment des gardes françaises, il obtint d'abord le brevet de médecin de la succursale des invalides de Saint-Cyr; ensuite il fut nommé médecin en chef adjoint de l'armée d'Angleterre, et plus tard chargé de la direction du service de santé des hôpitaux de Soissons et de Châlons.

Tout en s'acquittant avec zèle et distinction des devoirs attachés au poste qui lui était confié, il sut mériter par son affabilité, sa prudence, son coup d'œil sûr, la confiance générale. On se rappelera toujours comment il déploya dans cette ville toute la fécondité de ses moyens, toutes les richesses de son expérience; comment il y fut le bienfaiteur du pauvre, le conseil de ses confrères, qui honoraient son mérite et chérissaient sa personne. Vous le savez, Messieurs, les malades de tous les états, de toutes les conditions, avaient des droits égaux à sa bienveillance et à ses soins; et si jamais il eut quelque préférence, c'était pour le plus malheureux et le plus souffrant.

Entouré de l'estime et de la considération de la ville entière, accueilli avec empressement dans les maisons les plus recommandables, il contracta bientôt une alliance qui le fixa pour toujours dans nos murs. Dès lors, la médecine ne fut plus pour lui qu'un moyen d'exercer sa bienfaisance, et l'agriculture devint sa principale occupation.

Possesseur du domaine d'Écury, il se livra tout entier aux travaux agricoles, et multiplia les essais pour hâter dans nos localités l'introduction des meilleures méthodes de culture. Il voulait prouver surtout qu'avec des labours bien entendus, des assolemens bien réglés, des engrais appropriés à chaque nature du sol, on peut obtenir dans nos terres maigres

et crayeuses des récoltes assurées. Si le succès ne couronna pas toujours ses entreprises, il ne faut pas moins lui tenir compte de ses tentatives ; elles ont servi à éclairer nos laboureurs, et ont ainsi contribué à l'amélioration de notre système de culture. On citera toujours avec éloge le desséchement des marais voisins de son habitation, qu'il a fini par couvrir de nombreuses plantations.

Des travaux aussi louables, quelques mémoires sur les assolemens et sur le boisement de nos terres lui méritèrent vos suffrages. Vous vous êtes applaudis de le compter au nombre de vos membres résidans.

Appelé en 1808 à l'honneur de présider cette Société, il lut en séance publique un discours, dans lequel il a dépeint la ville de Châlons à l'époque où M. Rouillé d'Orfeuil fut promu à l'intendance de Champagne. Il expose comment, par les soins de cet administrateur, notre ville devint plus salubre et s'embellit de promenades et d'édifices publics, qui servirent à fixer dans nos murs des établissemens d'une haute importance. Il indiquait aussi à nos concitoyens les moyens qu'ils doivent employer pour ranimer l'industrie et le commerce, et s'assurer ainsi une prospérité durable.

Il fut nommé successivement Membre du Conseil général du département, du Comité d'instruction, Président de canton. Dans toutes les fonctions publiques auxquelles il fut appelé, toujours il oublia ses intérêts pour ne s'occuper que de ceux qui lui étaient confiés. Constamment il se montra homme de bien, ami dévoué à son pays.

Les talens et les qualités sociales qui le distinguaient lui avaient acquis depuis long-temps une juste considération parmi ses concitoyens. Aussi au moment où l'Europe accablée de nos triomphes, fatiguée de l'éclat de notre gloire, vint fondre en armes sur notre patrie, cette ville, en proie à tous les fléaux d'une invasion étrangère, jeta les yeux sur M. Chamorin, lui remit le soin de son administration, l'investit, ainsi que le conseil municipal qui l'environnait, de pouvoirs illimités. Châlons était le point le plus important que l'ennemi pût occuper. Sa situation le rendait le centre des opérations des armées. Sans défense, il passe alternativement au pouvoir des deux partis. Quels seront, dans ces momens critiques, les moyens d'empêcher l'étranger d'abuser du droit que lui donnent le nombre et la victoire? En appellera-t-on aux passions de la multitude? La laissera-t-on achever de se perdre par ses alarmes, par ses terreurs? Non, sans doute. Mais que fera-t-on au milieu de l'effroi général? Vous vous le rappelez, Messieurs, M. Chamorin déploya les seules armes qu'on pût employer, la présence d'esprit et la fermeté de caractère. La tranquillité et la sécurité du magistrat empêchent le découragement et entretiennent l'espérance; en même temps son sang froid, son attitude imposent au vainqueur, qui cède à la persuasion ce qu'une résistance opiniâtre n'eût jamais pu obtenir. Alors il montra un zèle, une énergie, une activité dont son caractère doux et facile ne paraissait pas susceptible.

Parmi les actes nombreux de dévouement dont M. Chamorin a donné pendant ces jours de deuil

des preuves si multipliées, nous n'en rappelerons que deux. L'un annonce un sang froid admirable; l'autre une énergique dignité.

Un habitant de Châlons se promenant avec quelques-uns de ses amis au milieu des bivouacs étrangers qui encombraient notre place de ville, se permet dans ses colloques d'exprimer amèrement son indignation contre eux, et d'appeler de tous ses vœux la vengeance sur leurs exactions et leurs ravages. L'imprudent ne se doutait pas que beaucoup de ces étrangers entendaient parfaitement la langue française. Aussi est-il bien étonné lorsque, sur ses propos indiscrets alors, il se voit saisi, battu et conduit avec toute sorte de mauvais traitemens chez le commandant prussien, comme appelant la révolte contre les armées alliées. On apprend à l'hôtel de ville que le commandant de place est en fureur, et qu'usant du droit terrible de la guerre il va faire fusiller notre concitoyen. A l'instant M. Chamorin vole chez le chef de la garnison. Notre digne maire se garde bien de chercher à excuser le prévenu : au contraire il abonde dans le sens de l'étranger; il exprime même en présence de l'accusé qu'on amène, et qu'il accable de reproches, son indignation apparente contre un tel attentat. « Il est important, ajoute-t-il, que l'administration française fasse elle-même justice. Remettez-» moi le coupable, je vous réponds que la punition » sera prompte et rigoureuse. » Le prussien cède; le prévenu est rendu à M. Chamorin, qui le fait mettre au cachot dans les prisons de la ville. Quelques jours après le corps prussien et son commandant évacuent notre cité, et le prétendu coupable est mis en liberté. Ce qu'il y a de singulier dans cette aven-

ture, c'est que notre compatriote, dupe lui-même des reproches et des mesures sévères de son maire, lui en a conservé quelque temps rancune, ne comprenant pas d'abord que c'était pour lui sauver la vie que ce prévoyant magistrat l'avait fait mettre en prison.

Vous venez d'apprécier la présence d'esprit de M. Chamorin, vous allez apprécier sa dignité.

Un de nos meilleurs citoyens (feu M. Arnould son adjoint) est envoyé à l'une des portes de la ville pour recevoir l'avant-garde d'un corps de cavalerie ennemie qui venait l'occuper. Châlons alors livré à lui-même était sans aucun moyen de défense : cette démarche n'avait donc pour but que d'annoncer à l'étranger qu'il ne devait craindre aucune résistance, aucune mesure hostile. Cependant l'officier supérieur, qui commandait cette avant-garde, s'imagine que la démarche est un piége, et que l'on conduit sa troupe à quelque embuscade. Il ose alors frapper violemment M. Arnould, qu'il ramène avec lui à l'hôtel de ville presque évanoui, le visage déchiré et horriblement ensanglanté. A cet aspect, M. Chamorin ne peut contenir son indignation ; et ne recevant aucune des excuses de l'officier supérieur, qui commençait à sentir toute sa brutalité : « Que parlez-vous, lui dit-il, de trahison possible? La physionomie et les insignes du » vénérable vieillard que nous avons député vers vous » suffisaient pour en exclure toute idée. Rendez grâces » de ce que ce n'est pas moi qui suis allé vous recevoir. » Si vous eussiez osé porter la main sur moi, sur-le- » champ votre audace aurait été payée de votre vie. »

Qu'il nous serait aisé, Messieurs, si nous ne sa-

vions que vous êtes encore tous remplis du souvenir de ces malheureux événemens, de justifier les éloges que M. Chamorin a mérités par sa conduite et son courage. Cependant nous ne tairons pas qu'il sut porter dans son administration un nom respecté, qui rallia la confiance universelle ; qu'il déploya dans l'exercice de ses pénibles fonctions une raison calme, un caractère invariable, une modération pleine d'énergie, qui sont les qualités les plus précieuses du magistrat citoyen, surtout dans des momens aussi critiques. Le plus bel éloge que nous puissions vous en faire, c'est qu'il attacha moins de prix aux félicitations de l'autorité, aux faveurs du pouvoir, qu'à l'estime et à l'affection de ses concitoyens. Toutefois il fut loin d'être insensible aux nobles distinctions que le gouvernement lui accorda. Ce qui le flatta surtout, ce fut de les devoir aux sollicitations de ses concitoyens reconnaissans, qui ne virent dans ces faveurs que la juste récompense des services qu'il avait rendus, des sacrifices qu'il s'était imposés, et des dangers éminens auxquels il s'était si généreusement dévoué.

Lorsqu'aux calamités qui nous avaient accablés succédèrent des jours plus calmes ; lorsque la France, réconciliée avec l'Europe par la sagesse de l'immortel Auteur de la charte, put jouir enfin, à l'ombre du gouvernement représentatif, d'une paix si long-temps désirée, M. Chamorin semblait devoir recueillir le seul prix qu'il demandait de ses veilles, celui de voir, sous son administration paternelle, notre ville réparer ses pertes et oublier les sacrifices énormes que la conquête lui avait arrachés. Occupé qu'il était à cicatriser nos plaies, à effacer des souvenirs amers,

il ne prévoyait guère, qu'une année serait à peine écoulée, qu'une nouvelle tempête viendrait fondre sur nos têtes.

La journée du 2 juillet 1815 se présente plus sinistre et plus périlleuse qu'aucune autre de 1814. La ville prise et reprise trois fois dans la même matinée, est livrée à toutes les horreurs du pillage et du meurtre. Les scènes de désordre dont M. Chamorin est le témoin et presque la victime, n'ont pas le pouvoir d'abattre son courage. Il se précipite à travers les lances ennemies, et ose faire entendre au vainqueur la voix de la modération. Il reçoit le prix de son dévouement ; l'ordre se rétablit, le calme succède aussitôt aux cris des vainqueurs et à l'effroi des habitans.

Pour assurer le repos et la tranquillité, et prévenir de nouveaux excès, il fallait se hâter de pourvoir aux besoins et aux exigences des étrangers. Pressé de fournir de nombreuses réquisitions, M. Chamorin représente l'impossibilité absolue d'y satisfaire; on lui répond par des mesures acerbes : bientôt on l'arrache au sommeil, et il est conduit à l'hôtel de ville comme un captif, au milieu d'une nombreuse escorte de cosaques. Il veut tenter de nouvelles représentations; on ne l'écoute pas : ses offres sont rejetées, tout est inutile. S'adressant alors à l'officier chargé de l'exécution des ordres du général en chef : « Allez » dire à votre général qu'il peut disposer de mes » biens et de ma personne; mais que tant que je » serai son prisonnier, il n'a rien à attendre de moi, » et que d'ailleurs dans la position où vous me placez » mes concitoyens ne m'obéiront plus. » Cette noble

attitude de la dignité blessée impose ; le langage de la modération finit par être entendu, on devient moins exigeant, l'heure du départ arrive, et notre ville obtient un allégement sur le tribut énorme dont on l'avait frappée.

Ce n'était pas là notre dernière épreuve. Successivement occupée par les différentes armées des puissances coalisées, notre ville se trouve menacée des plus grands dangers. Toujours M. Chamorin se dévoue, et la population entière, animée du bon esprit qui le dirige, sait supporter avec calme les rigueurs auxquelles elle est condamnée. Lorsqu'à quelque distance de nous, toutes les forces des armées Russes furent réunies en un camp de plaisance, Châlons devint le centre de toutes les opérations. Ces grandes manœuvres, qui amenèrent aux pieds du mont Aimé les souverains de l'Europe, furent pour nous l'occasion de nouveaux sacrifices. Grâces en soient rendues à la prévoyance et à la sagesse de nos magistrats, à l'accord parfait qui régnait entre eux, toute espèce de démonstrations publiques qui, en révélant des craintes, les propagent et font naître les dangers, furent soigneusement évitées. C'est assez vous arrêter, Messieurs, sur ces jours de deuil, portons nos regards sur la conduite de M. Chamorin, lorsque la confiance et la reconnaissance de ses concitoyens l'appelèrent à la chambre des députés au mois d'octobre 1815.

Convaincu de tous les avantages que notre ordre social pouvait retirer du gouvernement représentatif et des institutions qui en découlent, il en avait em-

brassé les principes avec toute la maturité de la réflexion. Si on ignorait de quel esprit il fut constamment animé, on l'apprendrait en voyant avec quelle sagesse il se conduisit pendant le cours de la session législative. Sans nous arrêter à cette époque déjà loin de nous, et pour laquelle nous sommes devenus insensiblement la postérité, nous pouvons dire que nulle part la réaction ne se fit moins apercevoir que dans ce département. Investi de la confiance de ses collégues, il sut se mettre en garde contre des accusations vagues, et prévenir ainsi des destitutions arbitraires ou des mesures rigoureuses. Sa circonspection, il est vrai, fut le prétexte des plaintes de beaucoup de gens qui auraient voulu sans doute faire épouser au député ou leurs passions ou leurs prétentions. Il dédaigna ces plaintes, et c'est ce qui lui fait le plus d'honneur.

Fort du témoignage d'une conscience toujours tranquille, heureux de pouvoir reporter sans crainte ses souvenirs sur sa conduite publique, il vint reprendre ses fonctions municipales.

Cet honorable magistrat, qui s'était élevé par son seul mérite aux premiers emplois de la cité, semble bientôt n'ambitionner que le repos, et, content du bien qu'il a fait, il n'aspire plus qu'à vivre retiré au sein de sa famille. Cependant vous l'avez vu quelques années encore conserver les fonctions de maire. Il vous souvient qu'alors les besoins de la classe indigente, qui ne l'avait jamais invoqué en vain, étaient le sujet de ses méditations ; vous n'avez pas oublié les sages mesures par lesquelles il préserva notre ville de la famine pendant la cruelle disette de

1817 ; et vous savez aussi que son zèle éclairé protégeait et encourageait les écoles publiques où des méthodes perfectionnées assurent les progrès de l'instruction élémentaire. Si sous son administration depuis la guerre, nous n'avons pas vu entreprendre et exécuter les nombreux travaux qui signalent l'administration de son successeur, c'est que les moyens manquaient, c'est que les ressources municipales, libres aujourd'hui, étaient alors employées à payer les dettes contractées pendant les invasions.

Bien que les témoignages flatteurs d'approbation que ses compatriotes lui prodiguèrent tant de fois dussent suffire à la conscience de l'homme de bien, à l'honneur de l'homme public, ce ne fut pas pour lui une des moindres jouissances de sa vie que celle d'être appelé pour la seconde fois à la présidence de cette Société, puisque cette nouvelle marque d'estime lui fournit l'occasion de manifester les sentimens patriotiques dont il était animé. Mais bientôt des infirmités prématurées, fruit de longues veilles et d'une tension habituelle du cerveau, amenèrent plusieurs attaques d'apoplexie que les soins de l'art parvinrent à dissiper. Tout néanmoins nous faisait craindre pour ses jours. Cependant, au moment où cette ville, où le département furent menacés de perdre l'Ecole royale d'arts et métiers, M. Chamorin ranima ses forces languissantes, et s'empressa de porter jusques aux pieds du trône nos vœux et nos respectueuses doléances. Le ministre ne sut point apprécier la conduite du maire de Châlons. Au lieu de ne voir dans cette démarche qu'un acte de dévouement et d'attachement aux intérêts de ses admi-

nistrés, il feignit d'y voir presqu'un acte de révolte. Dans ces circonstances, M. Chamorin, qui déjà plusieurs fois avait offert sa démission, adopta le parti d'une retraite volontaire. Libre alors, il eut hâte d'aller s'ensevelir dans sa terre d'Ecury, où un secret penchant l'avait toujours rappelé. Quelques années après, une nouvelle attaque de cette maladie qui, semblable à la foudre, nous fait passer en un instant de la vie à la mort, est venue le frapper. Il a succombé le 21 février 1829, emportant les regrets les plus vifs de sa famille, de ses amis, de ses concitoyens.

Les témoignages de la douleur publique qui l'ont accompagné dans la tombe prouveraient, s'il en était besoin, combien est grand le souvenir qu'ont laissé dans nos cœurs ses vertus et ses services, et combien aussi sa mémoire nous est chère.



RAPPORT

SUR LE CONCOURS RELATIF AU BON ENTRETIEN DES CHEMINS VICINAUX.

Commission d'examen.

MM. Garinet père, Prin, Tourneux, Garinet fils et Caquot, *rapporteur*.

Messieurs,

Vingt-deux communes se sont présentées à ce concours. C'est avec plaisir que je vous annonce ce fait, qui nous donne l'espoir fondé de voir vos efforts obtenir le résultat que vous vous êtes proposé. En effet ce concours n'est ouvert que de cette année. Il n'a été annoncé que très-tard; les instructions ne sont arrivées que peu de temps avant la clôture; et les médailles offertes à des communes, pour les soins qu'elles apporteraient à l'entretien de leurs chemins, étaient une innovation qui avait besoin d'être sanctionnée par la pratique. Enfin on peut dire qu'elle a pris racine, et que le bien se propagera rapidement.

L'année prochaine et les suivantes en fourniront sans doute la preuve complète.

Il est inutile de vous rappeler les motifs qui vous ont porté à fonder ce prix ; l'utilité des communications faciles est trop sentie pour insister sur les bienfaits qu'en retire l'agriculture par des convois moins dispendieux et plus rapides.

La commission vous doit d'abord quelques explications générales sur les motifs qui l'ont dirigée dans les conclusions qu'elle va vous soumettre.

1.° Elle a pensé qu'il fallait être sévère sur la distribution de vos médailles, si vous vouliez que l'on y attachât l'honneur qu'il convient à une compagnie d'imprimer à ses récompenses : aussi, quelque difficile qu'il lui eût quelquefois paru de décerner le prix, quelques regrets qu'elle éprouvât de ne pouvoir récompenser des travaux remarquables autrement que par une mention honorable, elle a résisté à la tentation de trancher les difficultés par un partage de médailles. Les communes qui n'auront pas l'honneur de l'emporter cette année, se présenteront aux prochains concours avec d'anciennes et de nouvelles chances de succès.

2.° Toutes les fois qu'une concurrence s'est établie entre des communes dotées, qui ont fait des travaux avec leurs revenus, et des communes qui ont eu recours aux prestations en nature ou aux cotisations volontaires, ces dernières lui ont paru avoir, à travaux égaux, un mérite supérieur.

Tels sont, messieurs, les principes dont vous allez trouver l'application : vous déciderez si elle a été faite avec justice.

ARRONDISSEMENT DE REIMS.

CANTON D'AY.

Ay. — Population : 2540.

On n'est parvenu à faire sur les chemins de cette commune des réparations régulières que depuis la loi du 28 juillet 1824. Seize chemins d'une longueur totale de 17,990 mètres ont été entretenus et réparés à l'aide de pierres, craie et gravier, dans une étendue de 9,080 mètres.

Ces travaux, résultat de prestations en nature, et qui doivent être continués à l'aide des mêmes ressources, sont estimés 3,250 francs.

Il est à remarquer que le chemin d'Avenay, qui n'a que 345 mètres sur le territoire d'Ay, a été réparé par cette ville sur une étendue de 80 mètres sur le territoire de Mareuil, où il était absolument impraticable.

Tout, dans la direction de ces travaux, annonce les soins d'une administration éclairée.

Votre commission vous propose de décerner une médaille à la ville d'Ay.

CANTON DE CHATILLON.

Belval.............	Pop.	536.
Sainte-Gemme......	—	382.
Reuil.............	—	403.

Reuil a 5,700 mètres de chemins. Depuis la loi de 1824 elle a entretenu, réparé ou remis à neuf 3,500 mètres en pierres posées à la main, avec un fort

encaissement pour empêcher l'éboulement. L'estimation des prestations en nature est portée à 600 fr.; mais M. Remy, votre corespondant fait observer que cette estimation est beaucoup trop faible auprès de celle des communes voisines.

Belval a 18,262 mètres de chemins. Il a été fait des réparations sur 5,932 mètres; la valeur de ces réparations, depuis 1826 jusques et compris 1828, est de 3,587 francs 50 cent. Elles sont le résultat de prestations en nature.

Sainte-Gemme a 5,620 mètres de chemins. Les réparations n'ont commencé qu'en 1826, parce que jusque là le maire n'avait pas eu connaissance de la loi de 1824. Deux mille quatre cent soixante-trois mètres sont actuellement réparés; il a été construit une digue, un glacis, un petit pont près l'abreuvoir, et une partie du ruisseau a été couverte. Cette commune a employé les trois modes : prestations en nature, impôts extraordinaires et cotisations volontaires. Il avait été voté des prestations pour une valeur de 3,244 francs, et il en a été effectué volontairement pour 5,198 francs.

Cette dernière commune a réuni tous les suffrages. Votre commission vous propose de lui décerner la médaille.

CANTON DE FISMES.

Fismes. — Population : 2129.

Le détail des réparations faites sur les nombreux chemins du territoire de Fismes ne peut entrer dans ce rapport. Les réparations sont importantes et bien

entendues. Elles sont le résultat de prestations en nature par un rôle dressé depuis 1825 inclusivement, et dont la valeur annuelle est de 2,000 fr. M. le maire espère que le bon état actuel des chemins permettra de le diminuer, parce que, à moins d'événemens imprévus, il n'y aura plus qu'à les entretenir.

Votre commission vous propose de voter une médaille à la commune de Fismes.

ARRONDISSEMENT DE S.te-MÉNEHOULD.

CANTON DE SAINTE-MÉNEHOULD.

VILLERS-EN-ARGONNE. — Pop.... 582.

Cette commune, sur une étendue totale de six kilomètres environ de chemins vicinaux, a fait des travaux en 1828 et 1829 pour une valeur au moins de 800 francs sur trois kilomètres dépendant tant du chemin de Passavant à Sainte-Ménehould, que du chemin de Villers à Ante. Ces travaux consistent en 600 mètres de chaussées neuves en pierres et grève sur le premier de ces chemins, et en élargissement et travaux de terrassement de 270 mètres sur le deuxième, et ouverture ou curement de 2,900 mètres de fossés et construction de glacis.

Le tout est le résultat de prestations en nature, auxquelles les habitans ont apporté beaucoup de zèle et de bonne volonté.

Votre commissaire pour le canton de Sainte-Ménehould, le respectable M. Mathieu de Vienne,

membre titulaire de la société, estime que cette commune a droit à la médaille.

Votre commission vous propose de la lui décerner.

ARROND.t DE VITRY-LE-FRANÇOIS.

CANTON DE SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT.

MARGERIE. — Population : 340.

Plusieurs ponts à chevalets construits ; une chaussée de 100 mètres élevée le long du petit étang ; 200 mètres de chaussée sous l'étang de Mégnicourt, tant en terres qu'en pierres ; deux côtes crayeuses abaissées d'un mètre et demi dans une étendue de 400 mètres, tant pour adoucir la descente que pour remblayer les parties inférieures de ces chemins ; l'abornement d'une grande partie des chemins ; le tout estimé environ 5000 francs, et produit par des prestations en nature : tels sont les droits que la commune de Margerie présente à la médaille que votre commission vous propose de lui décerner.

Votre commission a seulement remarqué qu'il serait bien que cette commune pût faire répandre sur ses chemins crayeux de la grève, seule capable de les conserver long-temps en bon état.

CANTON D'HEILTZ-LE-MAURUPT.

Vanault-le-Chatel........ Pop. 579.
Bassuet.................. — 847.

Ces deux communes emploient des prestations en nature.

Vanault-le-Chatel n'a commencé que depuis deux ans à s'occuper de la réparation de ses chemins vicinaux : quelques-uns sont assez crayeux pour pouvoir être entretenus par la charrue qui rabat les ornières en les traversant après les gelées : c'est un travail facile et que les riverains exécutent en labourant. Les autres chemins sont entretenus par des moellons de craie : la grève est réservée pour les rues du village. Il est vrai qu'il faut aller à près de trois lieues pour s'en procurer de la bonne, et que le mètre cube y est estimé 10 francs.

Votre commission a regretté que cette commune ne pût en répandre sur ses chemins ; car c'est, de tous les matériaux, celui qui donne le plus de solidité, et empêche le défoncement des chemins, après les gelées, ou du moins les rend plus faciles à réparer.

Cette commune porte pour cette année une dépense de 1,925 francs, dans laquelle la grève figure pour 1,150 francs. Cette dernière partie du budget ne doit être exécutée qu'après la moisson ; ainsi les travaux ne sont point encore terminés : ces grèves sont destinées aux rues de Vanault. Mais, pour être juste, il faut dire que l'an dernier une quantité à peu près égale a été employée et que le rôle de répartition de cette année est arrêté.

Bassuet fait annuellement pour 2,000 francs de tra-

vaux ; la grève prise à deux lieues du village est répandue sur les chemins et couvre les moellons de craie. Il en est employé annuellement 200 mètres cubes. Les habitans n'ont point attendu la loi de 1824 pour se livrer à des prestations et cotisations volontaires. Ils ont senti que le bon état des chemins était un moyen de vendre plus facilement le produit de leurs vignes, que l'on vient prendre chez les vignerons ; car il est à remarquer qu'il existe une différence dans le mode d'écoulement des grains et des vins. Le cultivateur va conduire son grain au marché, le vigneron attend qu'on vienne lui demander sa production ; et, si les acheteurs ne trouvent pas moyen d'arriver avec sécurité, ils vont ailleurs, et la marchandise reste dans les celliers. Mais si un intérêt plus pressant a dirigé les habitans de Bassuet, ils n'ont pas moins l'avantage d'avoir apporté leurs soins à l'entretien de leurs chemins, d'y avoir fourni leurs bras, leurs chevaux et leurs voitures, avec zèle et volontairement, bien avant qu'on pût les y contraindre légalement.

Votre commission vous propose de décerner une médaille à la commune de Bassuet.

CANTON DE THIÉBLEMONT.

Scrupt. — Population : 267.

Cette commune, qui n'a qu'une très-faible population et point de revenu, entretient sept chemins vi-

cinaux d'une étendue de 9 kilomètres 170 mètres. Les travaux consistent principalement en jetées de trois ponts sur des ruisseaux et ravins, en remplissage de deux fondrières impraticables, qui rendaient le chemin de la grande côte et celui de Maurupt des plus dangereux. Ce dernier chemin entre autres a été entièrement refait à neuf sur une longueur de 650 mètres, travail évalué 3,200 fr. L'estimation générale des travaux depuis la loi de 1824 est de 20,362 francs.

Les matériaux employés sont la terre des fossés, les blocailles et la grève.

La commission vous propose de décerner une médaille à la commune de Scrupt.

ARRONDISSEMENT DE CHALONS.

CANTON DE CHALONS.

JUVIGNY	Pop.	600.
VRAUX	—	415.

Ces deux communes, voisines l'une de l'autre, ont travaillé de concert avec une louable émulation et une égale activité.

En 1825 et 1826 tous leurs chemins vicinaux et ruraux furent reconnus, redressés et bornés; les bornes fournies par les riverains : le tout sans difficultés, amiablement, et procès-verbaux en ont été dressés.

Juvigny a fait réparer et entretient en très-bon état le chemin de Louvois, conduisant de Recy à Vraux.

Il présente une étendue de 4,444 mètres 85 centimètres, divisés ainsi qu'il suit :

Depuis le terme Vincent, séparant les territoires de Recy et de Juvigny, jusqu'à l'avenue du château	2,973m. 40c.
Depuis ce dernier point en traversant le village jusqu'au coin de la dernière maison	1,258
Depuis cette dernière maison jusqu'au terme séparant les territoires de Juvigny et Vraux	208 43
TOTAL	4,444m. 85c.

Les autres chemins ont aussi éprouvé des réparations dans les divers endroits qui en avaient un besoin urgent. On ne peut donner trop d'éloges à l'activité, au zèle éclairé du maire de cette commune, dont l'impulsion aura, nous l'espérons, sur les communes voisines une influence heureuse, comme elle l'a déjà eue sur la commune de Vraux.

Cette dernière commune n'avait cependant pas attendu cette impulsion. Dès 1816, le maire, qui est encore en fonctions aujourd'hui, avait porté ses soins à cette partie importante de son administration. Dès cette époque, et avant la loi du 28 juillet 1824, qui autorise à requérir les prestations en nature, tous les travaux étaient faits de cette manière. En 1826 il a fallu trois journées de travail par tête d'homme

et de cheval, et 700 mètres cubes de crayons et grèves pour réparer les dégradations occasionées par un débordement de la Marne. En 1822, une chaussée de 75 mètres de long a été exhaussée et pavée. Enfin, en même temps que Juvigny faisait rétablir le chemin de Louvois, Vraux le continuait dans toute la longueur de son territoire, c'est-à-dire sur une étendue de 3,000 mètres.

Récapitulation faite, Vraux depuis dix ans entretient par prestations en nature une longueur de 4,229 mètres.

Les travaux des deux communes sont à peu près dans la proportion respective de leur population; les matériaux sont les mêmes, et la grève prise à une distance égale, à Matougues.

Votre commission a considéré que, si d'une part le chemin de Louvois, en ce qu'il dépend de Juvigny, offre plus de difficultés dans son entretien, parce qu'il est plat et ombragé, si les rues de Juvigny étant plus étroites et moins aérées que celles de Vraux, sont d'un plus coûteux entretien, il fallait considérer que le chemin, qui tourne derrière le village et pourrait servir de dégagement à ses rues, n'est pas toujours praticable; que Vraux a eu à faire un changement de direction dans le même chemin; qu'il a aplani une descente très-mauvaise et qui arrêtait souvent les voitures chargées; qu'il a fait des exhaussemens dans beaucoup d'endroits; qu'il a eu à élever une digue à l'entrée du village pour éviter de le voir inonder dans les temps d'orage, comme il le fut le 21 août 1822; qu'enfin long-temps avant la loi de 1824 sur les prestations en nature ce mode était employé.

Votre commission a été partagée ; la voix du président étant prépondérante, Vraux est indiqué comme digne de la médaille. Mais en même temps il a été arrêté que l'on vous ferait part du partage des voix. Vous jugerez en dernier ressort ; et la commune qui n'obtiendra pas cette année la récompense promise, en se présentant au prochain concours, y arrivera avec de grandes chances de succès.

CANTON DE VERTUS.

Vertus.............	Pop.	1958.
Bergères..........	—	708.

Vertus entretient six chemins,

1° Le chemin de Bergères........	1426	mètres.
2° Le chemin de Clamanges......	2854	
3° Le chemin du mont S.t-Sauveur.	2600	
4° Le chemin de Voipreux........	2330	
5° La route d'Epernay...........	2275	
6° Le chemin de Pocancy........	2467	

Ils paraissent être en aussi bon état que possible.

Il est à remarquer que Vertus a établi depuis peu d'années le chemin qui conduit à Clamanges, et que lorsque ce chemin et le pont seront achevés (ce qui doit avoir lieu cette automne), ils seront d'une grande utilité, et dispenseront d'une traverse presque impraticable ; que les chemins, qui avoisinent Vertus, sont d'un entretien très-difficile, surtout celui du mont Saint-Sauveur, qui conduit à la forêt, et sert à son exploitation.

Bergères entretient cinq chemins : le plus important est celui de Bergères à Pierre-Morains, pour le-

quel seul, y compris le pavage de plusieurs rues, il a été dépensé cette année 4,000 francs.

Dans les deux communes les travaux sont faits à prix d'argent, votés sur leur budget. Bergères a de forts revenus; Vertus soutient depuis long-temps un procès, dont la perte pourrait ruiner ses finances. Si Bergères paraît avoir fait quelques travaux par prestations, ils se réduiraient à la réparation de quelque mauvais pas, que partout l'intérêt du moment fait combler ainsi : on n'en donne ni le nombre, ni l'importance. La création d'un chemin reconnu très-utile, due à l'administration de M. Gargam, et continué par les soins de son successeur; la fréquence des passages nécessaires à l'exploitation de la forêt, cause toujours active de dépérissement des chemins et de dépenses à faire pour leur entretien; tous ces motifs ont déterminé le vote de votre commission, et c'est à l'unanimité qu'elle vous propose de décerner la médaille à Vertus.

ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY.

CANTON D'AVIZE.

Le Mesnil......	Pop.	1195.
Molins..........	—	353.
Monthelon.......	—	406.

Je ne puis mieux faire, messieurs, sur ces trois concurrens que de vous transcrire la partie de l'excellent rapport de votre correspondant, M. Le Brun, juge de paix à Avize, qui balance les droits de chacun d'eux.

« La commune *du Mesnil-sur-Oger* a, comparativement aux deux autres communes (celles de Monthelon et Molins), une population considérable; sous le rapport des revenus communaux, elle est aussi beaucoup mieux partagée; mais elle a aussi de plus fortes charges. Dans cette commune tout était pour ainsi dire à commencer il y a quinze à vingt ans. Il a été fait des travaux considérables; mais ces travaux, qui sont les premiers (ceux de la confection des pavés) et les plus coûteux, ne sont pas encore terminés; de sorte qu'on pourrait dire que quelques parties des chemins de cette commune ne sont pas encore parvenus à cet état qui n'exige plus que l'entretien; les parties des chemins, qui sont parvenues à cet etat, sont les unes en bon état d'entretien, et les autres en état d'entretien seulement passable; à peu près en égale portion. Les travaux faits sur les cinq chemins, l'ont été avec discernement. C'est-à-dire que ne pouvant tout faire, on a d'abord pourvu aux parties de ce chemin le plus impraticable, ou le plus nécessaire; et en général le pavage est fait avec soin et avec cette connaissance de l'art qui en assure la solidité. Le chemin de la montagne conduisant à Gionges, quoique ayant beaucoup coûté, est déjà dégradé en quelques endroits, et non entretenu : la faute n'est pas à l'administration de la commune, mais à l'entrepreneur, qui n'a pas achevé son entreprise, et qui, nonobstant les démarches multipliées de l'administration, n'a pas encore fait recevoir ce qu'il a confectionné; ce qui met la commune dans l'impossibilité de faire réparer et entretenir ce chemin.

» La commune de Monthelon présente peu de ressources pécuniaires; son budget ne lui laisse de dis-

posible tous les ans pour les chemins vicinaux qu'une somme de 400 fr. ; mais le zèle des habitans y supplée, et on peut juger par là quels bons résultats on peut obtenir de l'esprit d'association dans des vues de bien public. Les travaux faits dans cette commune tous les ans sont depuis quelque temps considérables ; mais aussi tout était à faire à Monthelon il y a quelques années, et c'est seulement depuis peu de temps que les chemins de cette commune ont été portés à l'état d'entretien.

» Les résultats cependant n'ont pas été aussi avantageux qu'on aurait pu l'espérer du zèle des habitans ; les travaux ont été en général mal entendus, mal dirigés : il en résulte que les chemins ne sont pas ce qu'ils pourraient être ; et par exemple, cette année, par suite de pluies abondantes que nous avons eues pendant deux mois, les chemins ont été fortement dégradés ; cependant ces chemins peuvent être de nouveau facilement portés à un bon état d'entretien, et on doit l'espérer pour l'année prochaine : le zèle des habitans le garantit avec d'autant plus de raison, que j'ai pu juger, par mes conversations avec le maire de la commune, qu'un mode de réparation et d'entretien plus éclairé, mieux entendu, serait suivi. Les chemins de cette commune sont en général de peu de largeur, ce qui est un inconvénient ; mais ils sont partout bornés avec grand soin, ce qui est un avantage.

» Les chemins vicinaux de la commune de Molins ont d'abord été tous confectionnés avec grand soin dans toute leur étendue ; ils ont une largeur convenable : ils étaient au printemps dernier dans un bon état d'entretien et véritablement beaux et commodes ;

les pluies dernières y ont causé des dégradations considérables, qu'on ne peut sous aucun rapport attribuer à la mauvaise confection des chemins ; car, je le répète, ils étaient fort bien confectionnés ; mais on doit l'attribuer à la disposition des localités. Les territoires de Monthelon et surtout de Molins offrent des sources et des cours d'eau à chaque pas ; ces territoires très-montueux présentent, à des distances très-rapprochées, des descentes rapides et des gorges où les eaux réunies en grande abondance doivent causer de grands dégâts sur les chemins. Cependant les chemins de Molins seront très-facilement remis en bon état d'entretien, et alors ils seront beaux comme ils l'étaient il y a trois mois : la commune doit disposer, pour y parvenir, d'une ressource extraordinaire, qui se présentera l'année prochaine, et fera plus que doubler le revenu annuellement très-modique de cette commune, revenu qui n'est que de 7 à 800 fr. Pour établir aussi bien ses chemins, la commune de Molins a disposé de la plus grande partie du produit de sa réserve ; ce produit a été de 17,000 fr. ; mais cette ressource ne se présente que tous les quarante ans. Excepté l'année prochaine, où la commune de Molins pourra disposer de quelques autres ressources, cette commune n'aura plus, pour pourvoir à l'entretien de ses chemins, que les prestations en nature, et une très-faible partie de ses revenus ; il y a cependant tout lieu d'espérer que les chemins seront toujours bien entretenus.

» Dans ces trois communes, les matériaux pour la confection des chemins et pour leur entretien sont de bonne qualité, et se trouvent sur les territoires même. Le Mesnil est, des trois communes, celle

pour laquelle le transport des matériaux est le plus coûteux. »

Votre commission a pensé que les deux communes du Mesnil et de Molins ayant eu de grandes ressources pécuniaires, avaient éprouvé moins d'obstacles et fait moins d'efforts réels, ou, si l'on peut s'exprimer ainsi, moins d'efforts personnels que la commune de Monthelon, qui à ses faibles revenus avait joint les prestations en nature. Elle vous propose de décerner la médaille à cette commune, espérant que les deux autres pourront se représenter aux concours prochains, avec le même zèle, et des droits nouveaux à faire valoir.

CANTON DE SÉZANNE.

COMMUNE DE LACHY. — Population. 327.

La commune de Lachy, sans un centime de revenu, sans ressource aucune, a 55,781 mètres de chemins à entretenir. Sa position haute et basse ; les eaux qui sourcent dans dix-sept endroits de sa vallée ; l'isolement des groupes de maisons ; les fortes haies garnies d'arbres qui resserrent et ombragent les chemins et les rendent fangeux, nécessitent des travaux extraordinaires.

Depuis dix ans, cette commune a effectué des travaux pour 11,649 fr., et le tout par prestations volontaires.

Votre commission vous propose de lui décerner une médaille.

CANTON D'ESTERNAY.

Esternay..........	Pop. 912.
Bethon...........	— 572.

Je vous rapporterai l'avis de votre correspondant sur ces deux communes.

Esternay. — « Les chemins vicinaux de cette commune ont été singulièrement améliorés depuis douze ou quinze ans. Les plus utiles étaient avant cette époque souvent impraticables. Des travaux considérables ont été faits; et il est à remarquer que toute la dépense a été fournie par ses habitans, de leur plein gré, avant la loi de 1824, puisque la commune ne possède pas de revenus.

» J'ajouterai que les chemins vicinaux qui coupent l'étendue de 10,000 arpens (environ 5,000 hectares), composant le territoire d'Esternay, forment une longueur totale de 28,800 mètres; que les travaux ont été parfaitement entendus sous la direction d'une administration éclairée; que l'on a procédé par voie d'encaissement en pierre, lié dans toutes ses parties et recouvert de pierres de petite dimension; que le tout s'est fait d'abord à l'aide de souscriptions et ensuite de prestations légales; que l'on peut, sans exagérer, estimer les constructions neuves

avec encaissement à	6,000 fr.
et les réparations partielles à	1,500 fr.
Total.....	7,500 fr.

depuis six à sept ans. »

Je continue à transcrire le rapport de votre correspondant.

Bethon. — « La commune de Bethon a fait aussi des travaux. Dans ce moment elle en fait de très-grands et de très-utiles, mais c'est avec des fonds communaux produits par les revenus de ses bois : les habitans n'y sont pour rien, la caisse municipale fait seule les frais. »

L'étendue totale des chemins vicinaux de Bethon est d'environ 21,000 mètres.

Les réparations consistent en déblais, remblais et pavés. Les ouvrages sont d'une valeur d'au moins 17,900 fr. Le mémoire ne dit pas de combien d'années cette somme a été le produit.

M. le maire de Champ-Guyon en annotant, ainsi que vous l'aviez demandé, le mémoire de la commune d'Esternay, s'exprime ainsi :

« La Société d'agriculture appréciera facilement par le détail ci-dessus les bienfaits d'une bonne et sage administration secondée par ses administrés. La commune d'Esternay est, sans contredit, l'exemple des communes de ce canton et de celles dont les chemins sont les mieux entretenus. »

Vous pressentez, messieurs, que la commission vous propose de décerner la médaille à la commune d'Esternay.

CANTON DE MONTMORT

Le Baizil.............. Pop. 444.

Cette commune, qui a dix chemins vicinaux et quatorze chemins d'exploitation, a réparé depuis 1826, sur quatre chemins, une longueur totale de 755 mè-

tres, par prestations légales évaluées à 1,898 francs Elle a, en outre, depuis la même époque fait réparer, par entreprise, sur les fonds communaux, 1,287 mètres, moyennant 9,220 francs 25 centimes.

Ces réparations et pavage neufs sont faits sur forme de sable, avec ruisseaux, revers, et empierrement de chaque côté.

Votre commission a vu des efforts dignes d'être offerts en exemple, et récompensés de la médaille; elle vous propose de la décerner à la commune du Baizil.

Tel est, messieurs, le résultat du concours que vous avez ouvert il y a moins d'un an. Il nous a mis à même d'apprécier l'immense bienfait que la loi de 1824 a apporté à l'Agriculture et au Commerce. Il ne s'agit que d'en propager, d'en faciliter l'exécution. Grâce à ses sages dispositions, qui sont égales pour tous, et qui, sans rien rappeler des anciennes corvées, en ont doublé les avantages, il sera dans quelques années permis aux communes d'obtenir enfin de faciles communications entre elles, et avec les points ordinaires où se trouvent les débouchés de leurs productions; et peut-être aussi, nous l'espérons du moins, l'influence de votre intervention et les récompenses que vous offrez, hâteront ce temps désiré.

Ce concours nous a aussi donné quelques renseignemens statistiques qu'il sera bon de recueillir; il nous a mis à même d'apprécier le zèle éclairé de messieurs les maires; vous avez aussi des éloges à donner à la netteté du travail que quelques-uns vous ont présenté; enfin, messieurs, vous avez des re-

merciemens à voter à messieurs les commissaires qui ont bien voulu recevoir les demandes des communes de leur canton, et vous les transmettre avec leurs observations.

Il est dans ces dernières des réflexions sages, des vœux utiles que vous consulterez avec fruit.

Ainsi l'idée de créer un commissaire-voyer par département ou par arrondissement, mérite d'être consignée ; elle mûrira, nous l'espérons, et votre concours sera peut-être le premier pas à cette institution dont on peut pressentir tout l'avantage ; institution que déjà quelques départemens ont adoptée.

CONCLUSIONS.

Votre commission vous propose en conséquence de décerner une médaille aux communes de :

1° Aï.
2° Sainte-Gemme.
3° Fismes.
4° Villers-en-Argonne.
5° Margerie.
6° Bassuet.
7° Scrupt.
8° Vraux, en vous rappelant l'observation du partage de voix et de la prépondérance de celle du président.
9° Vertus.
10° Monthelon.
11° Lachy.
12° Esternay.
13° Le Baizil.

Et une mention honorable à celles de :

1° Belval.
2° Reuil.
3° Vanault-le-Chatel.
4° Juvigny.
5° Bergères.
6° Le Mesnil.
7° Molins.
et 8° Bethon.

Délibéré en commission à Châlons, le 25 août 1829.

Nota. Dans sa séance du 1.er septembre 1829, la Société a décerné la médaille à la commune de Juvigny, et la mention honorable à celle de Vraux, et sur tous les autres points adopté les conclusions de la commission.

EXTRAIT DU RAPPORT

SUR LA TRADUCTION EN VERS DES Ve, VIe, VIIe ET VIIIe LIVRES DE L'ÉNÉIDE, PUBLIÉE EN 1828 PAR M. FRANÇOIS BECQUEY, INSPECTEUR DES ÉTUDES.

Commission d'examen.

MM. Caquot, Joppé, et Gobet, *rapporteur*.

(Séance du 1.er mai 1829.)

Messieurs,

. . . .

Si nous nous permettions d'esquisser la théorie de la traduction d'un poëte étranger en vers français, nous oserions blâmer également le traducteur qui, s'asservissant trop timidement à l'allure et aux formes de son modèle, s'astreindrait toujours à la littéralité scrupuleuse; et le traducteur qui, abandonnant à chaque instant son guide, se jetterait perpétuellement dans la paraphrase, au risque d'y noyer l'original. Le premier, à force de scrupules, et, en sacrifiant trop l'esprit à la lettre, risquerait,

de transformer en dessins corrects, mais pâles, des tableaux brillans de coloris ; le second de charger le coloris de ces tableaux d'une enluminure disparate et étrangère à l'original.

Nous penserions qu'en cela, comme en beaucoup d'autres choses bien plus graves, le précepte *medio tutissimus ibis*, est le seul raisonnable ; c'est-à-dire que tantôt la littéralité doit être préférée, tantôt la paraphrase.

Mais, pour rester constamment dans ce juste milieu, il ne suffit pas au poëte traducteur de savoir bien manier le vers français, il lui faut encore le goût le plus sûr, le plus exercé ; témoins nos deux traducteurs modernes de l'Enéïde, dont le talent poëtique est hors de contestation. M. Delille pèche par une propension continuelle à la paraphrase ; M. Becquey pèche souvent par trop de scrupule pour une littéralité qui, à force d'être fidèle, devient quel-

[redacted]

cette rigoureuse condition, qui devient la pierre de touche avec laquelle les lecteurs éclairés interrogent le titre de toutes les traductions en vers.

Mais qu'il y a loin de la théorie à la pratique! Combien d'écueils un poëte français rencontrera sur sa route, si c'est un poëte latin dont il s'efforce de faire passer les beautés dans notre langue, qui, privée d'inflexions, marche péniblement avec ses articles, ses lourdes particules, lors que la langue latine vole avec indépendance? Les difficultés s'accroîtront encore et deviendront presqu'insurmontables, s'il s'agit de traduire un modèle comme Virgile. On conçoit la possibilité d'une excellente copie d'un poëte dont le caractère habituel est la force, l'énergie, et dont les formes sont plus musculaires que gracieuses. Les traits vigoureux, les fortes pensées perdent peu en passant d'une langue dans une autre; mais l'élégance, l'harmonie, le sentiment, la grâce ne sont-ils pas à-peu-près intraduisibles? Par exemple, qui doute que notre Corneille perdrait moins dans une traduction que notre Racine et notre La Fontaine ?

Nous convenons que le mérite éminent de la belle traduction des Géorgiques, par M. Delille, contredit la généralité de cette assertion; mais aussi cette traduction est un véritable tour de force, auquel il est bien rare d'atteindre, et dont M. Delille lui-même n'a pas donné un deuxième exemple dans sa traduction de l'Enéïde.

Si donc la traduction de M. Becquey à des imperfections et des faiblesses; si, dans quelques endroits sa versification est timide, si elle fait quelquefois entendre ce que Voltaire appelait *le cri des poulies*,

ce n'est pas à beaucoup près au défaut de talent, c'est à la difficulté de l'entreprise qu'il faut s'en prendre. Dans la lutte d'un poëte français avec un modèle tel que Virgile; de la langue française avec la langue latine, les armes sont de trempe trop inégale, et l'on peut réussir sans vaincre.

Au surplus, messieurs, nous nous empressons de vous faire remarquer que la traduction des 5.e, 6.e, 7.e et 8.e livres, qui font l'objet spécial de notre rapport, est exempte de la plupart des fautes que dans le temps la critique a relevées dans les quatre premiers publiés en 1808. On ne retrouve plus dans ce nouveau travail ces inversions forcées, et pour ainsi dire doubles, ces latinismes un peu bizarres, qui, de loin à loin à la vérité, déparaient le précédent. M. Becquey s'est aussi mis plus à son aise dans son système favori de littéralité; aussi sa nouvelle publication nous paraît supérieure à la première, surtout dans les 5.e et 6.e livres.

Nous devons justifier notre avis, en faisant passer sous vos yeux, non pas quelques vers détachés çà et là, mais des morceaux d'une assez longue haleine, dont la facilité, l'élégance, l'harmonie emporteront vos suffrages.

Commençons par le combat de Darès et d'Entelle.

Entelle enfin levant une main formidable,
Veut surprendre Darès sous un coup qui l'accable;
Darès, qui le prévoit, d'un saut prompt et léger,
Du coup qui le menace évite le danger;
Et son rival déçu, que son effort entraîne,
Tombe de tout son poids et reste sur l'arène

Tel un antique pin, que le temps a miné,
Du sommet de l'Ida tombe déraciné.
Partagé dans ses vœux, le cirque à cette vue,
Se lève et pousse un cri qui pénètre la nue.
Près de son vieil ami, se hâtant d'arriver,
Aceste, en gémissant, l'aide à se relever.
Mais bien loin que sa chûte abatte son courage,
Entelle plus terrible, au combat se rengage.
La honte, le dépit, la confiante ardeur,
Aiguillonnent son ame et doublent sa vigueur.
Furieux, il s'élance, et sur son adversaire,
Dont il poursuit les pas à travers la carrière,
Déploie un bras, puis l'autre, ou les deux à la fois.
Ni trève, ni repos : et comme sur les toits,
A coups impétueux, tombe et bondit la grêle,
Sur son rival ainsi pleuvent les coups d'Entelle.
Mais à tant de fureur le héros met un frein :
Suspendant sans retard ce combat inhumain,
Il arrache à la mort le téméraire athlète,
Et console en ces mots sa cruelle défaite :
« Quel fol espoir t'aveugle ? Eh quoi ! ne vois-tu pas
» Que du terrible Entelle Eryx conduit le bras ?
» Cède au pouvoir d'un Dieu. » Soudain le combat cesse :
Des amis de Darès une foule s'empresse,
Et conduit vers le port ce jeune malheureux
Qui, la tête flottante, et s'appuyant sur eux,
Veut rappeler envain ses forces épuisées,
Et dans des flots de sang vomit ses dents brisées.
Le casque avec l'épée en leurs mains est remis ;
La palme et le taureau du vainqueur sont le prix.

Citons encore un morceau d'une assez longue étendue, pris dans le 6.e livre. Nous le détachons du tableau où Anchise déroule aux yeux de son fils sa postérité errante dans l'Élysée, d'où elle doit

successivement reparaître au jour. Nous sommes persuadés que vous rendrez justice à la dignité, à la noblesse de cette pompeuse énumération.

Vois des enfans de Tros quel est le nouveau lustre;
De Latins, nos neveux, vois quelle suite illustre
Saura de notre nom soutenir la splendeur.
De tes destins futurs admire la grandeur.
Ce héros dont un sceptre orne la main guerrière,
Sylvius, avant tous, doit revoir la lumière.
Enfant de tes vieux ans, fruit du premier lien
Qui doit unir ton sang au sang ausonien;
Ce Prince, quand la parque aura tranché ta vie,
A l'ombre des forêts naîtra de Lavinie,
Il leur devra son nom, et père de cent rois,
Dans Albe en souverain, il dictera des lois.
Près de lui sont Procas, la gloire de Pergame,
Capys et Numitor fameux par leur grande ame;
Et le digne héritier de ton nom glorieux.
Cet autre Sylvius qui, comme toi pieux,
Et non moins brave, un jour d'Albe obtiendra l'empire:
Quelle valeur en eux, quelle force respire!
Non loin de ces héros contemple nos neveux
Dont un feston de chêne ombrage les cheveux.
Par eux seront fondés les murs de Pométie,
Et les vastes remparts qui ceindront Collatie.
Nomente leur devra ses superbes créneaux,
Bole sa citadelle; Inus ses arsénaux:
Ils bâtiront Gabie, et Fidènes et Core,
Noms qu'attendent ces lieux qui n'en ont point encore.
Romulus, digne fils d'Ilie et du Dieu Mars,
Pour venger son ayeul, affronte les hasards.
Vois-tu sa double aigrette, ondoyante parure,
Et le signe éclatant de sa gloire future?
Quel air divin le ciel imprima dans ses traits!
O mon fils, c'est par lui, c'est, grâce à ses hauts faits,

Que la superbe Rome, en héros si féconde ;
Etendra son empire aux limites du monde ;
Verra sept monts enclos dans ses murs triomphans ;
Et l'olympe accueillir ses généreux enfans.
Heureuse mère ! Ainsi, de créneaux couronnée,
Cybèle, aux pieds d'Ida sur son char promenée,
Ressent un noble orgueil d'avoir donné le jour
A cent Dieux, ornemens de la céleste cour.

. . . .
. . . .

Veux-tu voir les Tarquins et Brutus ce vengeur,
Qui des faisceaux pompeux leur doit ravir l'honneur ;
Qui du peuple et des lois ministre tutélaire ;
De la hache armera le pouvoir consulaire,
Et sur ses propres fils, par un insigne effort,
Vengeant la liberté, prononcera leur mort ?
Malheureux ! quoiqu'un jour on dût penser d'un père ;
Dictant contre son sang un arrêt si sévère ;
La patrie et la soif d'un renom immortel
Triompheront en lui de l'amour paternel.
Des Drusus si fameux contemple aussi la race ;
Et des fiers Décius la généreuse audace ;
Torquatus dont la hache annonce la rigueur,
Et Camille aux Gaulois reportant la terreur.

Vois-tu ces deux guerriers couverts des mêmes armes ?
De la concorde ici tous deux goûtent les charmes ;
Mais une fois rendus à la clarté du jour,
Quelle effroyable guerre y marque leur retour !
Que de sang répandu par leur fatale haine !
Des rochers consacrés au vaillant fils d'Alcmène ;
Le beau-père en courroux précipite ses pas.
Le gendre, de l'Asie oppose les soldats.
O mes fils ! dépouillez une aveugle furie ;
Cessez de déchirer le sein de la patrie.

Et toi, dont les ayeux sont l'ornement du ciel,
Arrête, et le premier quitte un fer criminel.

Ces citations, qu'il serait bien facile de multiplier, suffisent pour vous mettre à même d'apprécier tout le mérite du nouveau travail que M. Becquey vient de soumettre au jugement du public. C'est rendre un service à la littérature classique, que de l'engager à terminer sa traduction; mais s'il la borne aux huit premiers livres, nous nous permettrons de lui conseiller de les réviser avec sévérité, surtout les quatre premiers dont nous désirerions de voir disparaître les taches que dans le temps la saine critique y a justement signalées.



[redacted]

ODE

A LA DIVINITE;

Par M. l'abbé HUBERT (O. ✱), chanoine honoraire de l'église Saint-Denis, et titulaire de celle de Troyes (1).



De l'empire étoilé les voix harmonieuses,
De tous les élémens les sublimes concerts
S'unissent pour louer tes œuvres merveilleuses,
Grand Être, qui d'un signe as créé l'univers.

Et seul dans le silence, à ta gloire infinie
Seul je n'offrirais pas un hymne solennel!...
Ah! plutôt, m'élevant sur l'aile du génie,
J'ose voler aux pieds de ton trône éternel.

J'ose y peindre tes traits, auteur de la nature.
Puisse au brillant foyer, d'où partent ses rayons,
Puisse l'astre du jour de sa lumière pure
Colorer ma palette, animer mes crayons!

(1) A la séance publique du 9 septembre 1829, M. l'abbé Hubert a fait précéder la lecture de son ode par un avant-propos qui a recueilli les applaudissemens de l'assemblée. Ce petit préambule, en partie improvisé, n'a pu être livré à l'impression.

Mais, Seigneur, qu'ai-je dit? Quand cet astre lui-même
De toutes ses splendeurs ornerait mon pinceau;
Non, jamais un mortel de ta beauté suprême
Ne saurait esquisser l'ineffable tableau.

Comment traçerait-il l'ombre de ta puissance,
Lorque les séraphins, qui t'adressent leurs vœux,
Ne pouvant soutenir l'éclat de ta présence,
Abaissent devant toi leur front respectueux?

A mes faibles regards si d'augustes nuages
Voilent tant de grandeur et tant de majesté;
Permets qu'au moins ma muse, en tes divins ouvrages,
Admire ta sagesse, adore ta bonté.

Des milliers de soleils, noble et pompeuse armée,
S'avancent, couronnés de feux étincelans.
Quelle invisible main, sur la route enflammée,
Guide, dans leur essor, ces superbes géans?

En semant autour d'eux, dans la vaste étendue,
Tous ces globes brillant d'un éclat emprunté,
Tu voulus que la terre y roulât suspendue:
Tu parles! A ta voix, ce monde est habité.

Au son de cette voix, en prodiges féconde,
Tout respire et se meut: L'aigle vit dans les airs,
L'éléphant dans les bois, la baleine dans l'onde,
Et l'homme, ton image, est roi de l'univers.

Par toi, du chêne altier le mobile feuillage
Embellit du vallon l'émail délicieux,
Les ruisseaux argentés murmurent sous l'ombrage,
Et dans leur pur cristal réfléchissent les cieux.

Ton bras, pour détourner les coups de la tempête,
En remparts éleva ces monts dominateurs,
Qui de leurs larges flancs, de leur superbe tête,
Protégent nos guérets, nos vergers et nos fleurs.

Si des feux du midi la terre est embrasée;
Messagers de tes dons, le zéphir caressant,
Et la fertile pluie et la douce rosée
Répandent la fraîcheur dans son sein languissant,

Tu pares le printemps d'une verte couronne,
Tu dores de l'été les riantes moissons,
D'un odorant nectar tu parfumes l'automne,
Et de l'hiver ton souffle amollit les glaçons.

Durant les noirs brouillards et la sombre froidure,
Que ne perce qu'à peine un rayon du soleil,
Dans un berceau de neige endormant la nature,
Tu fais germer les fleurs, pour orner son réveil.

Ainsi les tristes nuits et le malheur lui-même
Nous préparent souvent à des jours de bonheur.
Quand le juste s'endort à son heure suprême,
C'est pour se réveiller dans un monde meilleur.

Enfans de son amour, à ce généreux père
Empressons-nous d'offrir notre cœur pour autel....
Croire au Dieu grand et bon, l'adorer sur la terre,
C'est déjà savourer les délices du ciel !

Mais toi, sceptique ingrat, dont le doute le brave,
Veux-tu donc, abjurant les titres les plus doux,
Au lieu d'aimer en fils, haïr en vil esclave?...
Tremble, quand de ton maître éclate le courroux!

Vois-tu le plus beau jour se couvrir de ténèbres?
Entends-tu des hiboux les affreux bataillons
Annoncer l'ouragan avec des cris funèbres,
Et d'effroi s'enfoncer dans le creux des vallons?

Regarde ces rochers. Brisés comme le verre,
Ils volent en éclats dans nos champs dévastés;
Vois ces antiques bois, l'ornement de la terre,
Tels qu'un frêle roseau, par l'orage emportés.

Des nuages épais, pareils à des montagnes,
Ecoute, en frémissant, le choc tumultueux,
Quand de leurs flancs rompus, au milieu des campagnes
Roule et se précipite un déluge de feux.

Plus loin, de l'Océan les vagues enflammées
Vers leurs bords courroucés roulent avec fracas;
Sur son sein bouillonnant j'aperçois deux armées
Se lancer à l'envi la foudre et le trépas.

D'autres traits vont frapper ces phalanges vaillantes,
Qui de la vaste mer ensanglantaient les flots :
Et cessant de gronder dans leurs cités flottantes,
Le bronze n'ose plus effrayer les échos.

Leurs coups sont suspendus, leurs fureurs sont glacées,
Leur flotte est le jouet des fougueux tourbillons;
Et bientôt des grands mâts les forêts renversées
Font reculer d'effroi ces fières légions.

D'un vol précipité sur eux la mort s'élance.
Redoutant à la fois l'air, la terre, les eaux,
Tous ces guerriers, épars sur un abîme immense,
S'attachent, sans espoir, aux débris des vaisseaux.

Eh bien! les entends-tu ces troupes éperdues,
Dont les derniers soupirs confondent ton orgueil,
Invoquer l'Eternel, en retombant des nues,
Dans le gouffre profond qui devient leur cercueil?

Dis-moi, qui fait rouler ces montagnes humides?
Qui mugit sur les eaux, qui tonne dans les airs?
Ah! quittant de l'erreur les sophismes perfides,
Pour juges prends les flots, l'orage et les éclairs.

La voix de la tempête et le bruit du tonnerre,
Cette terre, ce ciel, tout vient te l'attester,
De l'incrédulité sectateur téméraire:
Il est, il est un Dieu!... Comment peux-tu douter?

Mais ton doute outrageant serait-il de l'audace?
Et blasphémant ce Dieu, que tu devrais servir,
Veux-tu le détrôner, pour régner à sa place?
Veux-tu dégrader l'homme, afin de l'asservir?

Tandis que du néant la honteuse espérance,
Flétrissant ton esprit, a desséché ton cœur;
D'un plus beau sentiment la céleste influence,
Au-delà du tombeau me montre le bonheur.

En vain ce corps mortel emprisonne mon ame,
Elle aime à pressentir son immortalité;
Libre, malgré ses fers, sur des ailes de flamme,
Elle s'élance au sein de la Divinité.



PROGRAMME

DES

PRIX PROPOSÉS POUR 1830.

1.° ÉDUCATION.

La Société décernera dans sa séance publique de 1830 une médaille d'or de la valeur de 500 francs au meilleur mémoire sur cette question, qu'elle remet au concours :

Quel serait le mode d'éducation le plus en harmonie avec nos mœurs actuelles et nos institutions ?

La Société croit devoir y joindre les développemens suivans :

Les mœurs et les institutions des peuples ont une influence réciproque. Elles se modifient et s'affermissent mutuellement : elles se perpétuent, se fortifient ou s'altèrent par l'éducation. L'éducation n'est pas seulement l'instruction : elle doit faire avant tout des citoyens. L'éducation est donc dans le droit et dans le devoir de l'état.

Nécessité d'une active et immédiate surveillance

Telles sont les princip
croit devoir indiquer a
dre néanmoins prescrire
opinions, ni à la solutio
portante question qui le

Les mémoires devront
au SECRÉTAIRE DE LA SOCI
avant le 1.er juillet 1830

Les auteurs ne doivent
joindront à leur envoi un
mera leur nom et leur a
répétée l'épigraphe de le

2.° CHEMIN

Elle décernera aussi à l
daille d'argent, dans chaq
de la Marne, à la comm
avoir le mieux entretenu

La Société fera connaître
manière les communes d
droits.

3.° STATIS

Pour introduire dans ces statistiques un ordre convenable, et atteindre le but d'utilité qu'elles doivent avoir, les auteurs sont invités à se conformer au programme suivant.

PROGRAMME DE STATISTIQUE.

§ Ier — *Topographie générale.* — 1° Situation et étendue du canton ; 2° température ; 3° plaines et vallées ; 4° substances minérales ; 5° rivières, étangs, marais ; 6° forêts, animaux qui les habitent.

§ II. — *Population.* — 1° Population du canton en général ; 2° de chaque commune en particulier ; 3° mouvement de la population ; 4° divisions par sexe et par âge ; 5° division par états ou professions ; 6° constitution physique des habitans ; 7° état des individus vaccinés ; 8° caractère de chacun ; 9° usages, fêtes, divertissemens ; 10° langage ou patois ; 11° comparaison de l'état actuel des habitans avec leur état avant la révolution.

§ III. — *Histoire et administration.* — 1° Notice sur l'état ancien du pays ; 2° antiquités et monumens remarquables ; 3° revenus et dépenses des communes ; 4° état de l'instruction publique ; 5° nombre des individus sachant lire et écrire ; 6° nombre de ceux qui l'ignorent ; 7° hommes célèbres ; 8° établissemens de bienfaisance ; 9° nombre des enfans naturels et abandonnés ; 10° nombre des procès civils ; 11° jugemens rendus en matière criminelle, et comparaison du nombre des délits avec l'état de l'instruction primaire ; 12° contributions ; 13° prix de la journée de travail ; 14° gages des domestiques.

§ IV. — *Agriculture.* — 1° Etat général de l'agriculture ; 2° qualités des terres ; 3° classement des terres ; 4° terres labourables, jachères ; 5° végétaux cultivés ; 6° prairies naturelles et artificielles ; 7° arbres, pépinières, vignobles, jardins ; 8° animaux qui ont des rapports plus ou moins directs avec l'agriculture ; 9° leur dénombrement, leurs maladies ; 10° prix de ventes et de locations des biens ruraux, et leur rapport avec le revenu porté à la matrice cadastrale ; 11° produits du règne végétal en nature ; 12° leur évaluation en argent ; 13° produits du règne animal ; 14° produits des matières provenant du règne animal, tels que laines, cuirs, beurre, etc. ; 15° tableau comparatif des produits de l'agriculture avec la superficie et la population ; 16° météorologie, grêle, ouragans, inondations, parties du territoire qui y sont le plus exposées.

§ V. — *Industrie et Commerce.* — 1° Exploitation et emploi

des substances minérales, forges, fabriques, etc.; 2° emploi des substances végétales, filature, papeteries, bois, etc.; 3° emploi des matières animales, tanneries, draperies, etc.; 4° arts, métiers, professions; 5° commerce, importations, exportations; 6° ponts-et-chaussées, routes de différentes classes, chemins vicinaux; 7° canaux; 8° foires et marchés; 9° poids et mesures, comparaison des anciennes mesures agraires avec les mesures nouvelles.

Les concurrens comprendront facilement que plusieurs parties de ce programme exigeront des tableaux synoptiques.

Les statistiques devront être parvenues *franches de port* au secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1.er juillet 1830 (*terme de rigueur*).

4.° VACCINE.

La Société continue d'offrir des médailles d'encouragement au médecin ou chirurgien de ce département qui aura vacciné le plus grand nombre de sujets pendant l'année 1830.

Il en justifiera par un état nominatif des sujets vaccinés, énonçant le résultat de chaque vaccination, et certifié par les parens et les autorités locales. Les concurrens sont invités à indiquer approximativement le nombre de sujets qui n'ont point encore été vaccinés dans les communes où ils auront opéré.

Les pièces relatives à ce concours seront envoyées, *franches de port* au secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1.er mai 1831 (*terme de rigueur*).

Le prix sera décerné dans la séance publique du mois d'août 1831.

On rappelle que c'est avant le 1.er mai 1830 (*terme*

de rigueur), que les pièces relatives aux vaccinations de l'année 1829 doivent être parvenues au secrétariat, et que le prix en sera décerné dans la séance publique de 1830.

5.° OBJETS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Aux termes de l'article IV de son réglement la Société distribuera dans la même séance des médailles d'encouragement aux cultivateurs ou propriétaires, commerçans et artistes dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

Les personnes qui pourront y avoir des droits sont invitées à les faire connaître, et à déposer au secrétariat les pièces à l'appui avant le 1.er juillet 1830.

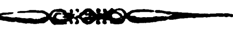
LES AUTEURS SONT PRÉVENUS QU'ILS NE PEUVENT RETIRER LES MÉMOIRES ENVOYÉS AUX CONCOURS.

CATALOGUE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ,

DEPUIS SA SÉANCE PUBLIQUE DE 1827.



1.°

Ouvrages adressés par S. Ex. le Ministre de l'Intérieur.

1.° Annales de l'agriculture française.
2.° Journal d'agriculture des Pays-Bas.
3.° Un volume des brevets d'invention.

2.°

Ouvrages adressés par les Sociétés savantes, les correspondans, etc.

Mémoires de la Sociéte royale d'agriculture.
Mémoires de la Société des sciences de Lille.
Mémoires de la Société de Caen.
Compte rendu des travaux de la Société de Mâcon.
Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube.
Journal des propriétaires ruraux du midi de la France.
Mémoires sur la valeur des laines.
Annuaire de la Société royale d'agriculture.
Annales de l'industrie française.
Réflexions sur l'amélioration des laines.
Bulletin de la Société hellénique.

Annales de la Société d'Orléans.

De la réduction du droit sur le sel ; par *Milleret.*

Mémoire sur les bois taillis et chêne ; par M. *Coget.*

Journal de la Société d'agronomie pratique.

Séance publique de la Société royale d'agriculture de Toulouse.

Séance publique de l'académie de Bordeaux.

Notice des travaux de la Société de médecine de Bordeaux.

Compte rendu des travaux de l'Académie de Dijon.

Mémoires de la Société académique d'Aix.

Extrait des procès-verbaux de la Société académique d'Aix.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.

Mémoires de la Société d'agriculture de Rouen.

Mémoires de la Société d'émulation de Rouen.

Mémoires de la Société académique de Douai.

Séance publique de la Société des sciences de Metz.

Mémoires de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise.

Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire.

Journal de la Société de l'Ain.

Journal de la Société d'émulation des Vosges.

Journal du Comice agricole du département de la Marne.

Mémoires de la Société d'Eure-et-Loire.

Bulletin de la Société d'agriculture de Saint-Etienne.

Annales de la Société d'agriculture de la Corrèze.

Bulletin de la Société d'agriculture de Poitiers.

Journal de la Société d'agriculture de l'Arriège.

Assemblée générale de la Société de la morale chrétienne.

Mémoire sur le système général des communications intérieures du département de la Marne, accompagné d'une carte routière, par M. *Tourneux*, ingénieur en chef.

Notice sur la rareté des médailles antiques, par M. *Jacob Kolb*.

Recherches historiques sur les croisades, par *M. Jacob Kolb*.

Enéïde, traduction en vers français des 5.e, 6.e, 7.e et 8.e livres, par M. *Becquey*, inspecteur de l'université.

Du commerce extérieur, par M. *Rodet*.

Questions commerciales, par *le même*.

Rapport fait à la Société de Mâcon sur l'extinction de la mendicité.

Compte rendu des travaux de la Société de l'Allier.

Séances de l'académie de Besançon.

Journal de médecine vétérinaire.

Discours de M. *Bautain* sur la morale de l'évangile.

De l'état de l'amélioration de la race des chevaux dans l'ancienne province de Champagne, formant la circonscription du dépôt royal d'étalons de Montier-en-Der, par M. *de Montendre*.

Annuaire du département de la Marne, par M. *Boniez-Lambert*, imprimeur-éditeur.

Ouvrages reçus par abonnement.

1.° Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

2.° Revue encyclopédique.

3.° Revue britannique.

LISTE DES MEMBRES.

Président né.

M. le Préfet du département.

BUREAU 1830.

M. Chapron, membre du conseil d'arrondissement, *président.*
M. Tourneux, ingénieur en chef, *vice-président.*
M. Prin, docteur en médecine, *secrétaire.*
M. Joppé, conservateur de la bibliothèque, *vice-secrétaire et archiviste.*
M. Grandamy, avocat, *trésorier.*

Membres honoraires non résidans.

S. S. le comte Chaptal, pair de France.
S. S. le duc de Cadore, pair de France.
M. le Baron Becquey, directeur général des ponts-et-chaussées.
M. Royer-Collard, président de la chambre des députés.
S. S. le cardinal de Latil, archevêque de Reims.
M. Tessier, de l'académie des sciences.
M. Desmarest, *idem.*
M. Lemot, de l'académie des beaux-arts.

M. Gay-Lussac, de l'académie des sciences.
M. Charles Dupin, de l'académie des sciences.

Membres honoraires résidans.

MM.

De Prilly, évêque de Châlons.
Richard, conseiller de préfecture.
Vanzut, directeur du dépôt de mendicité.
Gobet-Boisselle, secrétaire du bureau central des incendiés.
Grandamy, avocat.
Dupuis, ancien professeur.

Membres titulaires résidans.

MM.

Adrien, docteur en médecine (15 mars 1820).
Becquey, inspecteur de l'Université (28 août 1798).
Copin, licencié en droit (1.er février 1829).
Caquot fils, notaire (1.er septembre 1818).
Chapron, à Saint-Memmie (1.er mars 1819).
Dagonet, docteur en médecine (15 novembre 1825).
Desmarest, pharmacien (15 juillet 1820).
Dubois-Dessauzais, inspecteur des ponts et chaussées (1.er avril 1816).
François, pharmacien (1.er février 1817).
Garinet père ✱, maire de Châlons (5 juillet 1825).
Garinet fils, avocat (2 mai 1826).
Godart, payeur du trésor (15 juillet 1820).
Le vicomte de Jessaint, préfet (30 mai 1800).
Jeandeau, directeur de l'instruction à l'école royale d'arts et métiers (16 août 1810).

MM.

Joppé, conservateur de la bibliothèque (1.er juin 1826).
Lamairesse, cultivateur (16 avril 1816).
Le baron Mergez, maréchal de camp (1.er mars 1817).
Moignon, docteur en médecine (18 août 1798).
Pein, ancien receveur des finances (2 janvier 1812).
Prin, docteur en médecine, à Châlons (1.er février 1820).
Tourneux, ingénieur en chef (14 août 1825).
Virguin, desservant de Saint-Alpin (1.er avril 1816).

Membres titulaires non résidans.

MM.

S. S. le duc de Doudeauville, pair de France, à Montmirail.
Mathieu de Vienne, juge au tribunal civil de Sainte-Ménehould, membre du conseil général du département.
Ruinart de Brimont, membre du conseil général du département.
Moet de Romont, maire d'Epernay, membre du conseil général du département.

Membres correspondans.

MM.

Le comte de Abbate de Alba, en Italie.
Anot, professeur au collége royal de Reims.
Aubriet, médecin à Vertus.
Bauny, directeur des domaines.
Baillet, professeur de dessin à l'école d'artillerie, à Metz.

MM.

Barrois, propriétaire à Bouët, canton de Dommartin, arrondissement de Sainte-Ménehould.

Begin, docteur en médecine, à Paris.

Bigot l'aîné, propriétaire à Ay.

Blavier, ingénieur en chef des mines.

Bobillier, à l'école d'arts et métiers, à Angers.

Boguiloski, général au service de Prusse, à Berlin.

Boisseau, docteur médecin, à Paris.

Brisson, doyen et curé de l'Epine.

Canard, à Jonchery-les-Suippes.

Camus-Daras, à Reims.

Chalette, à Châlons.

Le chevalier Chaillou des Barres.

Chanlaire, professeur de rhétorique, à Saintes.

Le comte de Chevigné, à Reims.

Clavery, homme de lettres.

Clément, adjoint au maire, à Fismes.

Corda, homme de lettres, à Reims.

Crochot, conseiller de préfecture de l'Yonne, à Auxerre.

Deferaudy, ancien officier supérieur au corps royal du génie, à Blois.

De la Boulaye, conseiller d'état, à Ay.

Deleau, docteur en médecine, à Paris.

Delormerie, gentilhomme de Monsieur.

De Montendre, chef du dépôt royal des étalons, à Montier-en-Der.

De Perthes, auteur de la théorie et de l'histoire de l'art du paysage, à Paris.

Devère, capitaine d'état-major, à Nancy.

Dergère, propriétaire, à Mondement.

Dherbez, propriétaire, à Ay.

MM.

Failly, sous-inspecteur des Douanes, à Metz.
Féburier, propriétaire, à Versailles.
Fleuriot, à Châlons.
Le comte de Foucault.
Gallois, curé à Soudron.
Galichet, chef de bataillon.
Gama, chirurgien en chef au Val-de-Grâce, à Paris.
Gargam, propriétaire, à Vertus.
Geruzez, ancien professeur au collége royal de Reims.
Gibon, professeur de philosophie au collége de Henri IV, à Paris.
Gibon (Joseph), professeur de rhétorique, docteur ès-lettres, à Paris.
Girard, docteur en médecine, à Lyon.
Grappin, doyen de l'académie, à Besançon.
Hardy (l'abbé), à Londres.
Herpin, à Paris.
Hourelle, docteur en médecine, à Reims.
Hurtrel-d'Arboval, médecin vétérinaire, à Montreuil-sur-Mer.
Hubert, chirurgien, à Somme-Suippes.
Hubert, chanoine de Saint-Denis, à Troyes.
Le chevalier Jacob-Kolb, à Paris.
Jourdan, médecin, à Paris.
Jolly, docteur en médecine, à Paris.
Jullien, directeur et fondateur de la revue encyclopédique, à Paris.
Labbey, professeur de mathématiques, à Paris.
Lacatte-Joltrois, à Reims.

MM.

Lair, secrétaire de la Société de commerce, sciences et arts, à Caen.

Lambert (l'abbé), ancien vicaire général, au château de Carnetin, près Clayes.

Lallemant, professeur de mathématiques, à Bruxelles.

Le Brun, juge de paix, à Avize.

Lefebvre de Norrois, membre du conseil général, à Vitry-le-François.

Lefebvre, docteur en médecine.

Leger, médecin, à Paris.

Lemercier, médecin, à Epernay.

Loisson de Guinaumont, membre du conseil général, à Méry-sur-Marne.

Luton, membre de l'athenée des arts, à Paris.

Martin, juge de paix du canton de Dommartin-sur-Yèvre.

Martinet, principal du collége, à Joigny.

Mathieu, professeur de belles-lettres, à Dijon.

Mathieu, ancien directeur des droits réunis, à Paris.

Mauger, professeur de philosophie au collége de Henri IV, à Paris.

Mergaut, docteur en médecine à Mirecourt (Vosges).

Molard, directeur adjoint du conservatoire des arts et métiers, à Paris.

Morel, ancien procureur du Roi, à Orbais.

Nacquart, docteur en médecine à Paris.

Normand, docteur en médecine, à S.te-Ménehould.

Pagesy de Bourdeliac, capitaine au corps royal d'état-major, à Montpellier.

Perin, vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris.

MM.

Petit-Hutin, propriétaire à Reims.
Petit, docteur en médecine, à Sainte-Ménehould.
Philippar, botaniste, au Grand-Trianon.
Piérard, capitaine du génie.
Poirier, notaire, à Esternay.
Povillon-Piérard, à Reims.
Ponce, de l'athenée des arts, à Paris.
Le baron de Ponsort.
Radouan, propriétaire à Vanault-les-Dames.
Raison, professeur au collége royal de Dijon.
Le Baron Rougier de la Bergerie, ancien préfet, à Paris.
Remy, chirurgien, à Châtillon-sur-Marne.
Siret, bibliothécaire de la ville de Reims.
Siret, pharmacien, à Provins.
Soulès-Moignon (César), propriétaire, à Ambonnay.
Tarin, propriétaire, à Chapelaines.
Thiébault de Berneaud, homme de lettres, à Paris.
Thirion de Bayes, propriétaire, à Bayes.
Varin d'Epensival, propriétaire à Epensival.
Warmée, docteur en médecine.
Vincent, professeur de mathématiques.
Le marquis de. Widranges, à Suizy-le-Franc, près Epernay.
Vera de la Doutre, maire de Margerie, à la Doutre, par Vitry.

[redacted]

RÉSUMÉ DES OBSERVATION

Pendant l'année 1828, par M. François, pharmacie
du départeme

MOIS.	THERMOMÈTRE EXTÉRIEUR.			BAROMÈTRE.	
	PLUS GRANDE CHALEUR.	MOINDRE.	MOYENNE.	PLUS GRANDE ÉLÉVATION.	MOINDRE.
	d.	d.	d.	p. l.	p. l.
Janvier....	9	— 4	5	28 6	27 6
Février....	11	— 4	4 1/2	28 5 3/6	27 2
Mars......	12	— 4	6	28 4 3/6	27 4
Avril......	17	— 0 1/2	9	28 4 3/6	27 5
Mai.......	21	6	13	28 4	27 8

[redacted]

ROLOGIQUES faites à Châlons,
de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts
ırne.

JOURS				VENTS DOMINANS.	QUANTITÉ DE PLUIE.	ÉVAPORATION.
nuageux.	de pluie.	de brouillard.	de tonnerre.		p. l.	p. l.
15	11	6	0	O. et E.	1 11 4/6	0 11
6	9	2	0	O.	2 4 5/6	1 0
24	9	3	0	O.	1 7 4/6	0 11
19	11	0	0	O. et N.	1 8 5/6	1 6
22	7	0	2	N.	1 1 1/6	2 6
24	5	0	1	O. et N.	0 5 2/6	3 8
24	16	0	6	O. et S.-O.	4 4 1/6	3 0
21	10	2	0	O. et S. O.	2 4 3/6	2 8
21	8	0	3	S..O.etN.-E.	0 11 4/6	2 5
20	5	0	0	O.	0 5 1/6	1 3
20	7	3	0	S. et S. O.	0 9 2/6	1 0
10	6	7	0	S.-O. et S.	0 9 3/6	1 2
226	102	23	12	O. et S.-O.	p. l. 18 11 5/6	p. 22 0

TABLE DES MATIERES.

Imp. de Boniez-Lambert.

[redacted]

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

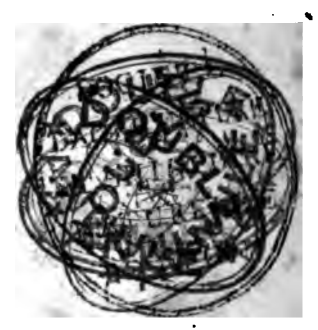
SOCIÉTE D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS LE 23 SEPTEMBRE 1830.



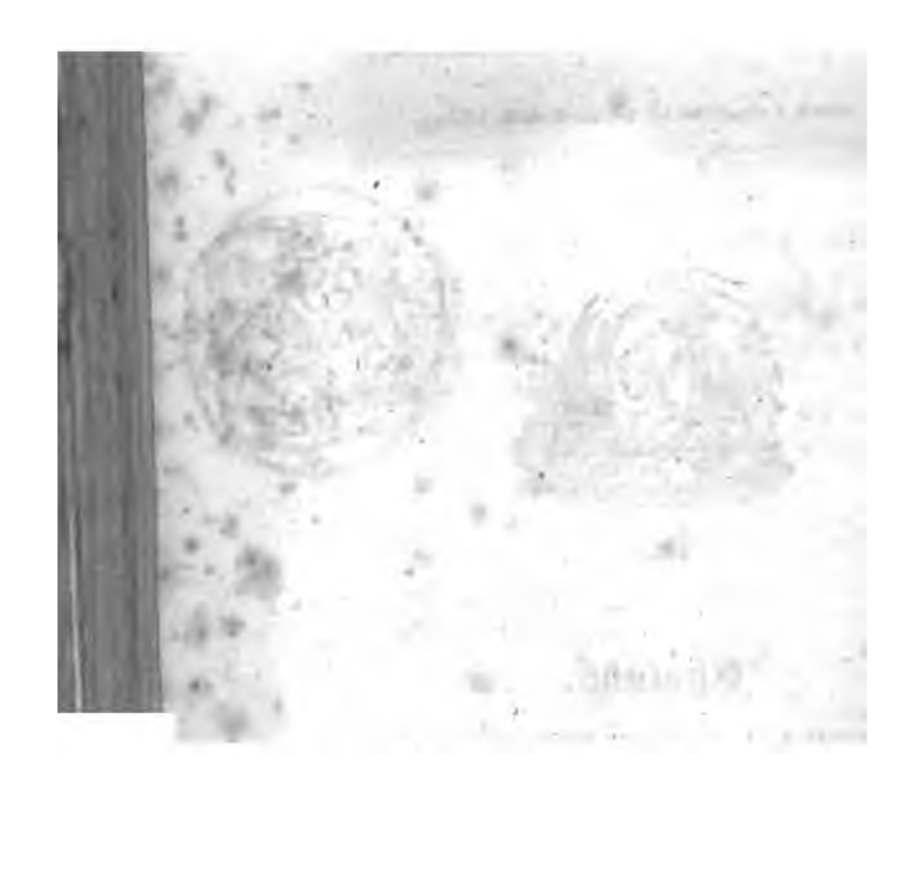


Châlons.

BONIEZ-LAMBERT, IMPRIMEUR

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, etc.

1830.



SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS LE 23 SEPTEMBRE 1830.

DES VOIES PUBLIQUES,

Par M. Tourneux, chevalier de la légion d'honneur, ingénieur en chef du département de la Marne, *vice-président*.

Messieurs,

La vie des peuples, comme celle des individus, se manifeste par le mouvement; à toutes les phases de la vie civile, comme à tous les âges, le mouvement est un principe de force, de grandeur, de perfectionnement. Les *voies publiques* sont donc le premier besoin des sociétés naissantes; ce besoin devient plus vif à mesure que l'ordre social se per-

fectionne; chaque jour ses exigences sont plus nombreuses, et l'on peut à peine le satisfaire chez les peuples vieillis dans la civilisation.

S'il est une vérité profondément sentie aujourd'hui, c'est que les progrès de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de tous les arts, sont intimement liés au bon état des communications; s'il est un axiome d'économie politique hors de toute discussion, c'est que le bien-être des peuples, leur puissance, la prospérité des états, dépendent essentiellement du nombre, de l'étendue, de la variété des moyens de transport et d'échange qui sont offerts à chaque instant à tous les individus, comme à toutes les productions.

Les voies fluviales naturelles ou perfectionnées, les chemins de terre sous leurs diverses dénominations, les canaux artificiels, les chemins de fer, les ponts fixes, mobiles, suspendus; tous ces agens naturels, toutes ces créations de l'art, véhicules ou monumens de la richesse publique, sont devenus dans leur ensemble la condition d'existence des sociétés modernes: indispensables au développement progressif de l'énergie sociale, c'est par eux que les lumières se propagent, que la raison publique multiplie, étend au loin ses conquêtes; eux seuls offrent au génie du siècle un moyen infaillible d'agrandir le domaine de la civilisation, de rendre son essor plus rapide, et de faire pénétrer partout ses bienfaits.

Une branche d'administration aussi éminemment utile a de tout temps offert un champ aussi vaste que fécond aux investigations des savans et aux méditations des hommes d'état : à toutes les époques, l'importance attachée à ses travaux a flatté les plus nobles

ambitions, a ouvert le chemin aux plus hautes dignités; et l'une des plus belles applications de la science a été de vaincre ou d'aplanir ses difficultés.

Dans l'état actuel de notre organisation sociale, au milieu des ressources abondantes d'un sol fertile et d'un crédit solidement établi, le principal obstacle au développement de cette source féconde de la prospérité publique consiste moins dans la grandeur et dans l'énergie des dispositions financières qu'un prompt succès réclame, que dans la nature même du fardeau imposé par les travaux publics aux populations; c'est moins l'excès de ce fardeau qui compromet ou paralyse les entreprises les plus utiles, que le genre tout particulier de sacrifices et d'efforts dont la combinaison est nécessaire pour réaliser, même dans un temps assez long, à plus forte raison dans un temps donné, tout un ensemble de communications.

En ce qui concerne les voies de terre, par exemple, les travaux qui en dépendent, appréciés sur une base équitable, n'imposeraient pas ordinairement au pays un tribut excessif; mais abstraction faite des circonstances d'un climat souvent rebelle et de la nature des relations à établir, l'administration à laquelle ces travaux sont confiés rencontre, dès les premiers pas, des obstacles capables de détremper son courage, et en présence desquels une législation méticuleuse ou incomplète la laisse désarmée.

Ce n'est pas assez que le sol lui-même soit souvent le prix d'une lutte opiniâtre contre le propriétaire qui refuse de s'en dessaisir ou qui exagère, au-delà de toute décence, le taux de son évaluation; ce premier obstacle franchi n'est que le prélude de

ceux qui attendent l'autorité dans une carrière où les vœux de tous sembleraient devoir toujours l'accompagner. Tantôt un sol fangeux tremble sous les pas du voyageur, et son sein avare refuse aux recherches les plus obstinées les matériaux nécessaires pour le consolider; tantot l'égoïste détenteur du domaine qui recèle ces matériaux, abusant d'un crédit sans dignité, repousse l'assistance que tout citoyen doit aux besoins publics, et parvient ainsi à placer l'un des élémens de cette terre d'égalité sous la sauvegarde du privilége : ici les bras trop faibles, trop disséminés, ne peuvent suffire à la tâche qui leur est demandée, et des travaux importans, dans lesquels les machines ne peuvent pas les suppléer, languissent au milieu de l'abondance des capitaux créés pour les vivifier; ailleurs des bras nombreux, mais oisifs, mais fiers de leur indépendance, dédaignent le gain modeste qui leur est offert, et refusent à l'autorité le concours qu'elle leur demande, en se réfugiant dans la loi, qui lui refuse à elle-même la faculté de les contraindre à l'accepter. Partout la cupidité aux prises avec le besoin, la vénalité d'accord avec la mauvaise foi, la faiblesse jouée par la ruse ou séduite par l'intrigue, lancent dans la circulation des fardeaux énormes, qui sillonnent, qui creusent jusque dans leurs entrailles les voies les plus solidement établies, et qui plus prompts à détruire que le zèle le plus actif à réparer, anéantissent sans relâche les travaux de la veille sous le choc répété des chargemens frauduleux du lendemain.

Ce que nous disons des voies de terre se reproduit avec plus ou moins de force dans toutes les circonstances où l'intérêt général se trouve aux prises

avec l'intérêt particulier : car il n'est aucune branche de travaux publics que des causes analogues ne contrarient plus ou moins dans leur développement. C'est ainsi que les embarras se succèdent, que les obstacles s'enchaînent, et qu'à une époque où toutes les classes sont si impatientes de jouir, rien de grand, rien de vital n'arrive à temps opportun ; rien de véritablement utile ne se recommande par le mérite de l'à-propos.

Une législation appropriée à la fois à nos mœurs constitutionnelles, qui proscrivent l'arbitraire, et aux besoins de l'époque, qui réclament le libre et prompt exercice de toutes les facultés, est donc indispensable pour faire disparaître ou du moins pour atténuer ces graves difficultés. Elle l'est d'autant plus qu'aucun des moyens appliqués jadis à l'exécution des travaux publics, soit chez les peuples les plus renommés de l'antiquité, soit chez les nations modernes, au nombre desquelles il faut placer nos ancêtres, ne convient plus à la France telle que l'ont faite ses nouvelles institutions. Un coup d'œil sur l'histoire va nous convaincre de cette vérité.

A l'aspect des constructions colossales, dans lesquelles se jouaient certains peuples de l'antiquité, il semble que ni l'art, ni la nature, ni les hommes, ni les choses ne soient plus aujourd'hui ce qu'ils étaient autrefois ; il semble que nourris de fictions, habitués dès l'enfance à mêler la fable à leurs croyances, à leur culte, à leur histoire, ces peuples aient voulu paraître fabuleux jusque dans leurs monumens. Les hommes d'alors étaient-ils donc mus par une inspiration divine ou doués d'une force surhumaine ? Le temps ralentissait-il son cours au gré des entreprises

séculaires qu'ils méditaient? Des machines oubliées surpassaient-elles en nombre, en puissance, les inventions miraculeuses des modernes? Quels trésors pouvaient se proportionner à ces œuvres de géans?

Si l'on ne peut d'abord refuser un sentiment d'admiration à ces prodigieux travaux, la réflexion ne tarde pas à les déplorer, souvent même à s'en indigner, soit qu'elle envisage le motif vain et puéril qui les a fait entreprendre, soit qu'elle se représente le nombre immense d'infortunés, l'énormité des tributs sacrifiés, devorés par la plupart de ces honteuses et criminelles folies.

Le nécessaire du pauvre compose le superflu du riche; les joies, le luxe de l'opulence ne s'alimentent que des larmes et des privations de l'indigence. Partout où des édifices fastueux s'élèvent, des milliers de chaumières forment leur cortége inévitable: il semble que ce hideux contraste, en grandissant leurs proportions, en rehaussant leur éclat, ait la vertu de les préserver de la foudre, et d'en écarter les orages. Cependant quels suffrages sauveraient ces monumens de l'oubli, si l'histoire, qui décrit avec tant de faste leur grandeur, leur magnificence, la beauté de leurs proportions, la pompe de leurs ornemens, enregistrait avec la même complaisance les larmes et le sang qu'ils coûtent à l'humanité?

Le despotisme civil, la tyrannie militaire, l'esclavage, tels furent les instrumens de ces travaux, dont notre imagination s'étonne, devant lesquels la postérité s'incline, et dont nous regrettons d'avoir perdu le secret; tels furent les élémens de cette fausse grandeur qui nous fait encore envie, et dont nos yeux avidement épris dès l'enfance demeurent à tout jamais

éblouis et comme fascinés. C'est par un intolérable abus de pouvoir, c'est dans les excès des plus coupables agressions, c'est par le mépris et la violation de tous les droits que les puissans d'alors moissonnaient et l'or et les bras à l'aide desquels une paix dévorante allait bientôt immortaliser leur stupide orgueil ou leurs bizarres caprices.

Babylone, Tyr, Memphis, Athènes, Rome surtout, déposent tour à tour de cette triste vérité.

Poussés comme de vils troupeaux vers les ateliers publics, façonnés par l'excès même de l'infortune et de la douleur au joug le plus abject, automates muets, à peine distincts de la brute qui partageait leurs travaux, des peuples entiers, dégradés, flétris, torturés, recevaient d'un tyran avare, pour salaire unique de leurs sueurs, pour prix de la plus dure et de la plus ignominieuse servitude, avec les châtimens les plus cruels, les plus grossiers alimens.

Transplanté au berceau des rives de l'Euphrate, où il est né des mœurs de famille, sur les bords du Nil, qui devait perpétuer ses funestes doctrines, le despotisme a signalé sous toutes les formes son influence sur les mœurs, les institutions, les arts de cette terre fameuse, dont l'immobilité est si bien caractérisée par celle de ses éternelles pyramides. Tour à tour paisible ou turbulent, modéré ou cruel, insensé ou furieux, s'il achève sous les Pharaons et les Ptolémées quelques monumens d'utilité publique, on le voit plus tard, sous les farouches sectateurs du Coran, travailler sans relâche à les anéantir. Qu'est-il besoin de rappeler ici les folies du labyrinthe, les prodiges inutiles, s'ils n'étaient fabuleux, du lac de *Mœris; Amasis* employant deux

mille hommes pendant trois ans à tailler et à transplanter une seule pierre; *Ramassès* arrachant vingt mille cultivateurs à leurs foyers pour détacher, des rochers de la haute Egypte, la masse inutile d'un vain obélisque; *Chéops,* l'insensé *Chéops,* réduisant cent mille hommes en servitude pendant trente ans pour préparer à sa vile cendre un tombeau resté vide au sein de la grande pyramide? Qui n'a pas frémi d'horreur au récit du zèle aveugle de *Néchao* ensevelissant en peu de mois cent vingt mille hommes dans les sables de l'isthme de *Soueys,* pour commencer un monument d'ailleurs utile, qu'une terreur superstitieuse le force bientôt à abandonner?

Interrogeons les annales du peuple roi, de ce peuple qui serait plus justement nommé peuple tyran, peuple inhumain, en qui la vertu fut un hasard et le crime un besoin. Quels travaux vraiment grands sortirent de ses mains qui ne furent souillés de rapines, de violences et des plus horribles cruautés?

C'est peu pour Rome de ces agressions odieuses, révoltantes, qui portent le ravage et la mort parmi des peuples paisibles et inoffensifs; dont elle excite sous main le soulèvement; c'est peu de ce patronage perfide, si bien imité de nos jours, qui lui procure sans frais, par l'intrigue, les avantages que son ambition achèterait trop chèrement par la violence; ce n'est pas assez pour la ruine du monde de ces exactions sanglantes, impitoyables, universelles, qui irritent plutôt qu'elles n'assouvissent la rapacité de ses Proconsuls : elle n'a rien obtenu, si une seule volonté résiste à ses armes; elle maudirait son destin, si toute sa grandeur ne surgissait des malheurs publics. Il faut que la conquête prolonge ses désastres long-

emps après la victoire ; il lui faut des peuples en-
ers chargés de fers, des armées innombrables d'es-
laves obéissant à ses ordres, pour trouver quelques
harmes dans les loisirs de la paix. C'est alors que
es déplorables restes des combats où un sort en-
emi a trahi leur courage, lorsqu'ils ne sont pas
estinés à s'entre-égorger par milliers dans des fêtes de
annibales, pour l'amusement d'un spectateur féroce,
availlent sans relâche sous le fouet du légionnaire,
u sous la hache du licteur, à consacrer, dans des
ionumens gigantesques, le triomphe d'un vainqueur
arbare, son impitoyable orgueil et sa froide cruauté.
'est ainsi que la ville éternelle s'avance à l'immor-
ilité ; c'est ainsi que ses temples, ses palais, ses am-
hithéâtres, ses arcs de triomphe, ses voies publi-
ues, tout, jusqu'à ses tombeaux, attestent encore
ans leurs ruines colossales les malheurs de l'univers
oulé par son char, sa grandeur de sang et de cri-
ies, son mépris des saintes lois de l'humanité.

La Grèce elle-même, la Grèce, dont les fables
ngénieuses et les brillans mensonges captivent en-
ore, à travers la poussière de vingt siècles, l'ad-
iration des peuples civilisés ; cette amante passion-
ée des beaux arts, non moins célèbre par ses hauts
its que par son deuil et par ses longs malheurs ;
oble victime que des destins contraires ont succes-
vement couronnée de fleurs, de lauriers et de cy-
rès ; sous quels traits le tableau de ses institutions,
e ses mœurs, de ses monumens les plus vantés,
es faits les plus éclatans de son histoire s'offrirait-
à nos regards, si une main austère, dégageant la
érité de ses voiles, eût mis à nu les difformités d'un
rdre social si peu digne de nos suffrages, et dis-

sipé ainsi l'aveugle prestige dont la flatterie des âges, prolongée en échos monotones, se plaît à l'environner! quelles teintes sombres à côté des plus riantes couleurs! quels pénibles contrastes! quelles brusques oppositions!

Partout le sort des peuples est la pierre de touche des bonnes institutions; c'est l'état de la multitude, c'est l'histoire du pauvre que je cherche à travers les dehors tantôt gracieux et brillans, tantôt mâles et sévères de ces immortelles républiques. Quelle était la situation politique des dernières classes? quelle protection trouvaient-elles dans les lois? quelles garanties dans les mœurs, quelle part dans les bienfaits de l'ordre social, Elles dont la part est toujours si large dans ses charges et dans ses misères? Ah! c'est ici que la sagesse de ces institutions tant vantées disparaît, que la fiction s'évanouit pour faire place à la plus triste réalité. Que voit-on en effet sous ce vernis de grandeur qu'une sorte de fascination nous représente encore comme le beau idéal des institutions politiques, comme le type dont nos imitations grossières ne pourront jamais approcher? Que voit-on? Deux peuples sur le même sol, la loi frappant d'un glaive inégal les enfans d'une même mère; la liberté forgeant de ses propres mains les chaînes de la servitude; l'égalité grandissant à l'ombre du privilége; la philosophie dans les discours, la barbarie dans les actes; *Démosthènes* tonnant à la tribune contre la tyrannie de *Philippe*, et rentré au foyer domestique, faisant battre de verges ses esclaves? Les oppresseurs triomphent; leur nom grandit d'âge en âge; la postérité écoute avec transport les récits mensongers de leurs adulateurs : nous applaudissons, et

leurs victimes attendent encore un vengeur! Ah! que n'a-t-il été donné aux opprimés de se faire entendre! que n'avons-nous l'histoire de *Sparte* écrite par un *Ilote!*

Tel fut donc, Messieurs, je le dis à regret, tel fut sans exception le secret des grands travaux que l'antiquité profane nous a laissés. Alors, comme en beaucoup d'autres circonstances, nul doute que les anciens n'aient eu une véritable prééminence sur les modernes. Cette question célèbre et si longtemps débattue de leur prééminence reçoit donc ici, à la vérité bien involontairement de notre part, l'appui d'une nouvelle démonstration. Mais si nous ne pouvons pas contester à ces morts fameux une supériorité aussi évidente sur leurs débiles imitateurs, bien moins encore pouvons-nous la regretter et la leur envier. Car qui oserait aujourd'hui redemander à l'histoire le despotisme qui éleva les remparts de *Babylone*, qui creusa le lac de *Mœris*, et bâtit les *pyramides*; qui oserait ressusciter l'esclavage par qui la *voie appienne* s'affermit sur une base indestructible, qui élança les colonnes d'*Adrien* dans les airs, et multiplia comme le sable du rivage les arcades du *Colysée*?

L'invasion de l'empire romain par les peuples du nord laissa subsister long-temps encore les mêmes crimes et les mêmes abus. Peu à peu cependant la rouille de la barbarie se dissipe; une lumière douce et bienfaisante s'était levée sur le monde; elle se propage à travers les débris du colosse miné par la corruption; le sort des peuples s'adoucit; la religion pénètre dans les mœurs; elle remporte son premier triomphe; l'esclavage est aboli. Mais si l'esclavage

disparaît, la violence et l'arbitraire, ces filles de la brutale ignorance, ne cessent pas encore d'exercer leurs ravages sur le monde. Les plus durs travaux, sous le nom de *corvée*, sont imposés à la multitude partout attachée à la glèbe et livrée sans défense à des milliers de tyrans. Le prince lui-même supplée par cette honteuse ressource au déficit du trésor de l'état. On chercherait vainement dans le désordre et les ténèbres du moyen âge quelques traces de travaux d'utilité publique. La capitale était un chaos, et les provinces sans relations entre elles n'avaient de commun que la lèpre de la féodalité.

Je me trompe, Messieurs, cette époque stérile en monumens d'architecture profane se distingue par les chefs-d'œuvres qu'enfante de toutes parts l'architecture sacrée. Le mobile de ces grandes entreprises les explique, et pouvait seule en assurer le succès. Malgré leur misère, ou plutôt parce qu'ils souffrent et que la religion seule les console de l'injustice des hommes, les peuples reconnaissans se consacrent à l'envi, eux et tout ce qu'ils possèdent, à la corvée sainte, à l'œuvre qu'une foi docile et pure se plaît à nommer l'œuvre du Seigneur. D'autant plus zélés qu'ils sont plus misérables, ils s'efforcent d'élever jusqu'au ciel ces temples majestueux au haut desquels, depuis dix-huit siècles, le monde régénéré voit flotter l'étendard sacré de la civilisation; ces tabernacles augustes où le dieu caché voile sa profondeur des ombres du mystère, et qui redisent sans cesse aux générations fidèles qu'ici bas sous des peines passagères reposent d'immortelles espérances. Heureux des privations qu'ils s'imposent, ils s'épuisent avec joie à les rendre dignes, soit par leur

grandeur, soit par leur magnificence, du dieu fort dont leur faiblesse aime à se rapprocher par la prière. Tous sans exception accourent déposer leur offrande sur les autels du Très-Haut : tous les bras, toutes les facultés concourent à l'œuvre sainte ; un mot suffit pour enflammer le zèle, parce qu'il retentit dans l'ame, parce que les cœurs sont touchés ; tant la religion a de force ! tant l'homme est grand par le cœur et par la pensée de l'immortalité !

Mais à part ces exemples, une anarchie dissolvante, l'histoire en fait foi, ne cesse pendant une longue suite de siècles de tarir toutes les sources de la prospérité de la France, d'empêcher ses élémens épars de se réunir et d'étouffer dans son germe toute pensée d'amélioration.

Cependant les principes proclamés du haut de la chaire évangélique se gravaient peu à peu dans les esprits ; la raison publique s'éclairait. Le génie de la France enchaîné par les troubles civils se réveille sur la tombe du dernier *Valois*. L'amour du bien public s'asseoit sur le trône à côté d'un grand et bon roi. Tous les abus allaient disparaître, toutes les injustices se réparer sous le règne trop court de ce roi, dont l'ame se peint si bien par ces simples et touchantes paroles : « Je voudrais savoir, » répétait-il sans cesse à ses ministres, « je voudrais savoir ce que » vaut une obole, combien de peine ont les pauvres » gens pour l'acquérir, afin qu'ils ne soient char- » gés que selon leur portée. » Mais, hélas ! ce vœu sublime, ce vœu échappé d'un cœur si aimant, si paternel, ce vœu qui fut l'ame de notre crise politique, alors prématuré, ne devait recevoir que deux siècles plus tard son accomplissement.

Le foible successeur de Henri consume le temps à disputer les droits de sa couronne contre de turbulens sectaires ou d'insolens vassaux. Louis XIV ne parvient qu'avec peine à la soustraire à la haine irréconciliable des nations rivales un moment abaissées par ses armes. Sous lui le peuple avait été foulé par la guerre, sous Louis XV il le fut par la paix. Les cinq à six mille lieues de route, dont la France se couvrit en peu d'années sous ce règne, furent l'ouvrage de la *corvée*. Jamais les Romains n'avaient mis à la fois plus de bras en mouvement pour un plus grand objet. Néanmoins l'injustice, la dureté de cet impôt énorme, qui écrasait la France, émurent l'ame généreuse de l'infortuné Louis XVI. L'abolition de la corvée fut le premier acte de son règne, de ce règne dont la fin déplorable devait être bientôt, pour les générations, une source d'intarissables regrets. L'embarras des finances, les cris menaçans du privilége ne retardèrent que de quelques années cette éclatante réparation.

De la *suppression de la corvée* date en France une ère nouvelle pour l'exécution des travaux publics.

Semblable à ces orages qui déracinent les chênes et qui jonchent le sol de débris, mais après lesquels on respire un air plus pur, et la terre, rendue plus féconde, étale de toutes parts des trésors inconnus; la *Révolution*, d'abord mesurée dans sa marche, emportée ensuite loin du but, a vu surgir, du milieu des ruines qui avaient failli écraser son berceau, le nouvel édifice social que l'Europe envie à la France, et qu'elle doit tôt ou tard imiter. Egalité ! cette parole évangélique, ce mot électrique, gravé au frontispice du monument consacre à jamais l'abolition de tous



les priviléges, rend impossible le retour des anciens abus. Mais le législateur en fixant les nobles proportions et la majestueuse ordonnance de cet édifice, n'a pu le compléter dans toutes ses parties : hâtons-nous donc d'y poser la dernière pierre.

Les voies publiques réclament une place importante dans ce travail. Le siècle dernier a prétendu que tout devait se faire sur les routes sans argent; c'était, il faut bien le dire, de toutes les erreurs la plus coupable et la plus dangereuse : aujourd'hui, par un excès contraire, on prétend que l'argent doit tout faire; à l'argent seul est imposée la mission de pourvoir à tout, de suffire à tout. Mal répartir les charges publiques ou mal administrer leur produit, ces deux aberrations du pouvoir, quoique indiquant par leur succession un acheminement vers le bien, sont presque également vexatoires pour les peuples. Ne pas payer les travaux était une injustice, on peut même dire une barbarie; les payer au-delà de leur valeur, ce serait dilapidation; ne pas les exécuter rapidement, à temps opportun, ce serait incurie, insouciance, mépris des intérêts de l'ordre le plus élevé : c'est entre ces écueils qu'il faut se frayer un passage et tâcher d'atteindre le but.

Un fait capital domine toute l'histoire. Dans tous les temps et dans tous les lieux, dans la paix comme dans la guerre, sous le régime absolu, comme sous le régime légal, appeler, armer tous les bras; ébranler, organiser les masses, voilà la règle invariable des gouvernemens qui aspirent à faire de grandes choses. Une *conscription civile* n'est donc pas moins nécessaire qu'une *conscription militaire*. S'il est des cas où les bras suppléent à tout, il

en est d'autres où rien, pas même l'or, ne peut les suppléer. Les travaux civils, qui tendent à augmenter si rapidement la richesse nationale, méritent-ils donc moins d'intérêt que les travaux militaires, par qui trop souvent la ruine des peuples peut se consommer en un instant? Faire respecter l'indépendance du territoire par les travaux de la guerre, développer toutes les richesses du sol et de l'industrie par les travaux de la paix, n'est-ce pas avec cette double offrande que tout citoyen doit s'approcher de l'autel de la patrie? n'est-ce pas à ce double prix que les nations fleurissent et prospèrent, et que respectées au dehors, elles peuvent goûter au dedans les fruits d'une heureuse liberté?

La violence et l'arbitraire, ces leviers puissans, qui jadis ébranlaient le monde, étant brisés sans retour, que la loi parle, et le culte de la patrie enfantera de nouveaux prodiges. La corvée dans toute sa difformité subsiste encore chez tous les peuples voisins, même en Angleterre, dans ce pays où la rouille féodale protége encore tant d'abus. Offrons à l'Europe l'exemple d'un système de travaux publics vraiment national : ayons aussi notre corvée, mais une *corvée rétribuée*, mais une prestation honorable (1), à laquelle chaque citoyen soit fier d'apporter son tribut. Que le riche fournisse les fonds, le pauvre les bras, non pas seulement le prolétaire, mais quiconque est apte au travail, c'est-à-dire, dans un pays où le travail est un honneur, toute la population; et que la patrie compte désormais le tribut des sueurs parmi les plus honorables tributs.

---

(1) Voir la note ci-après, page 20.

C'est ainsi que la France, devenue chaque jour plus florissante par les fruits d'une sage liberté, accomplira les glorieuses destinées que la providence réserve aux peuples les plus favorisés de ses dons; c'est ainsi que par la sagesse et le caractère religieux de ses lois, par son respect pour les grands principes que la parole éternelle a pris soin de graver dans nos cœurs, elle fera voir au monde entier ce que peut pour la prospérité des empires l'alliance des lumières et des vertus.



NOTE.

Lorsqu'un chemin intéresse plusieurs communes, les efforts que sa construction exige devraient, jusqu'à un certain point, être mis en commun : telle commune est riche et a des revenus; telle autre est pauvre, et ne possède d'autre ressource que les bras de ses habitans; telle position offre, dans une petite étendue, des difficultés extraordinaires à surmonter; telle autre, dans un espace plus considérable, n'en présente aucune : là l'étendue du territoire est en raison inverse de sa richesse; ailleurs la nature du sol se trouve en opposition avec la qualité et le prix des matériaux. Si un *fonds commun*, qu'on pourrait appeler un fonds *de nivellement*, n'aplanit pas ces différences, ne fait pas disparaître ces inégalités, l'entreprise la plus utile peut se trouver arrêtée dans son principe; la crainte refroidit le zèle et paralyse les premiers essais, et bientôt on abandonne cette entreprise faute de pouvoir la réaliser par des efforts isolés.

Lorsqu'un chemin vicinal intéresse un certain nombre de communes, il arrive un moment où l'*agrégation départementale* doit s'en emparer.

De même que dans une réunion de trois ou quatre communes un fonds commun devrait suppléer à l'insuffisance des prestations individuelles, et accroître de toute sa puissance les ressources propres à chaque localité, de même les fonds départementaux, justement répartis, ne devraient jamais dispenser les communes plus particulièrement intéressées à l'existence d'une route d'un concours spécial dans sa construction et dans son entretien. Ce que nous disons des communes s'applique aux arrondissemens, aux établissemens d'industrie, aux exploitations particulières, en un mot à tous ceux qui, sous quelque rapport que ce soit, ont un intérêt direct à l'existence de cette route. Le fonds commun départemental exprime l'intérêt que la masse de la population accorde au bien-être de chaque fraction du territoire : c'est une sorte d'assurance mutuelle contre la privation des moyens de transport et de circulation; mais c'est la prestation locale qui doit former la base de cette subvention, en sorte que n'étant accordée qu'à titre de secours, on devrait la refuser à toutes les communes qui ne se mettraient pas, par des sacrifices réels et proportionnés à leurs facultés, en devoir de la mériter.



C'est ainsi que le décret du 16 décembre 1811 avait formé trois classes de routes, dont deux seulement étaient entièrement à la charge de l'état, tandis que la troisième ne recevait du trésor qu'une subvention fixe et déterminée, et que les départemens traversés par les routes de cette classe devaient fournir le complément des fonds nécessaires à leur construction et à leur entretien. Ce système, auquel on sera peut-être forcé de revenir pour les routes royales, pourrait recevoir dès à présent son application en ce qui concerne les routes départementales.

Il est facile de démontrer d'une part que les routes départementales de la Marne sont en trop petit nombre pour satisfaire à tous les besoins de la population, et que la moitié, peut-être les deux tiers des habitans, contribuent depuis quinze ans aux travaux de cette classe de routes sans en retirer immédiatement aucun avantage; de l'autre, qu'en traitant toutes les parties du département avec une égale faveur, les quarante à quarante-cinq routes réclamées par les besoins du pays absorberaient deux ou trois fois et au-delà les fonds ordinaires et extraordinaires que la loi permet d'affecter à leur établissement.

Ainsi on se trouve réduit à l'alternative de se montrer injuste envers une partie de la population, ou de créer des moyens nouveaux et efficaces de suppléer à l'insuffisance des crédits législatifs affectés jusqu'alors aux travaux des routes départementales.

On conçoit que ces moyens nouveaux ne peuvent consister que dans l'emploi général et simultané des *prestations*.

Parmi les *prestations*, les unes peuvent être forcées et gratuites, les autres obligatoires, mais *rétribuées*.

Toute prestation relative à l'acquit des charges communales est une addition à l'impôt territorial, à laquelle chaque propriétaire, résidant ou non dans la commune, doit contribuer dans la proportion de ses facultés : cette prestation peut s'acquitter soit en argent, soit en nature, avec faculté du rachat en argent; mais elle est toute gratuite, et nul contribuable ne doit avoir le droit de se soustraire à son acquittement.

Les circonstances actuelles paraissent exiger la création d'une autre sorte de prestation.

L'aisance générale élève chaque jour le taux du salaire des ouvriers : le mal ne peut que s'accroître; bientôt peut-être on n'en trouvera plus qui consentent à travailler volontairement; une avidité toujours croissante repoussera les offres les plus généreuses, et les travaux publics, si l'on n'y porte remède, engloutiront la fortune de l'état.

Si le gouvernement est sans force contre un semblable désordre, nous pensons que les administrations départementales se trouvent dans une position plus favorable, et qu'elles peuvent dès à présent manifester à cet égard leurs besoins et leurs vœux.

Dans un pays agricole les habitans nous semblent devoir concourir de trois manières différentes à l'exécution des travaux d'utilité départementale.

Ils doivent y contribuer, 1° en *argent*, par leur contingent proportionnel dans la formation d'un fonds commun applicable à l'ensemble des travaux; 2° en *nature*, par leur quote part également proportionnelle dans la masse des prestations communales, qu'il convient d'affecter, dans une certaine mesure, à ces mêmes travaux; 3° en *réquisitions*, par leur participation *forcée* à l'exécution des ouvrages, *sauf rétribution*.

La combinaison de ces trois moyens peut seule conduire au but qu'on se propose d'atteindre.

Après avoir constaté l'utilité d'une route départementale, nous pensons que son exécution devrait être subordonnée aux conditions suivantes :

Chaque commune située sur cette route prendrait l'engagement d'entretenir à ses frais sa traverse proprement dite, y compris une longueur de cinquante à cent mètres, plus ou moins, aux bords de ladite traverse.

Cette mesure se justifie par l'état de dégradation dans lequel se trouvent constamment, du fait seul des habitans, les traverses des villages situés sur les routes départementales; il est tel, qu'on peut dire que la circulation des étrangers n'exerce comparativement aucune influence sur la viabilité de ces traverses.

La commune serait en outre chargée du curage et de l'entretien des fossés dans toute l'étendue de son territoire.

Tel serait le double objet des *prestations communales* applicables à ce genre de communications.

Le département prendrait à sa charge pure et simple, et ferait exécuter immédiatement et à prix d'argent :

1°. Les indemnités de terrain et autres de toute nature relatives à la construction et à l'entretien des routes;

2°. Les ouvrages d'art;

3°. Les frais de surveillance;

Il prendrait également à sa charge, mais pour être exécutés par les communes intéressées, par voie de *réquisition*, et moyennant paiement :

1°. Les *terrassemens* nécessaires à l'ouverture ou au perfectionnement de la route ;

2°. Le *transport* de tous les matériaux destinés à la construction et à l'entretien des chaussées ;

3°. L'extraction, la préparation et l'emploi de ces matériaux.

Il serait assigné à cet effet à chaque commune située à proximité de la route, ou sur la route même, un *cantonnement*, dans lequel on aurait égard :

1°. A la population ouvrière, c'est-à-dire au nombre de bras et de bêtes de trait de cette commune ;

2°. A son éloignement de la route, lequel ne devrait pas excéder, par exemple, quatres kilomètres (une lieue de poste).

3°. A la distance du transport des matériaux, de telle sorte que le cube à transporter fût en raison inverse de l'éloignement de la carrière, et que toutes les communes employassent chaque année, sur cette route, le même nombre de jours pour s'acquitter de leurs contingens.

Les manœuvres de la commune exécuteraient les travaux de main d'œuvre du cantonnement.

Chaque année, le conseil général, sur le rapport de ses commissaires, et d'après l'avis des ingénieurs, fixerait le prix de ces différens travaux.

On pourrait admettre en principe que ces prix seraient généralement moins élevés que ceux des travaux payés par l'état, la différence devant être compensée par l'avantage que chaque localité retirerait de l'établissement de la route.

Une commission permanente, prise dans le sein du conseil général, connaîtrait de toutes les difficultés, et serait chargée de les résoudre après informations prises par l'intermédiaire de commissaires cantonaux.

S'il résultait de ce système que les dépenses à faire pour les routes excédassent encore les ressources du budget départemental, il y aurait lieu d'examiner alors, conformément à l'esprit et à la lettre du décret du 16 décembre 1811, s'il ne conviendrait pas de faire concourir d'une manière toute spéciale à leur exécution, selon le degré d'intérêt qu'ils pourraient y apporter, les arrondissemens, les communes, les établissemens particuliers, et même certaines grandes administrations.

Extrait d'un mémoire sur les routes départementales.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1830;

Par M. le docteur P.-F. Prin, *secrétaire*.

Messieurs,

Au milieu des graves circonstances qui l'ont préoccupée pendant le cours de l'année académique qui expire, cette Société, toujours attentive aux progrès et à l'avancement de l'agriculture de ce département, a continué de porter son attention sur les moyens qui lui paraissaient les plus propres à en accélérer la prospérité. Elle ne se lassera donc pas de répéter que, quelque immenses que soient les progrès que notre culture a faits, il reste encore beaucoup à faire.

Il lui paraît qu'on n'a pas assez multiplié les moyens de tirer parti de la diversité des terrains, et qu'on ne s'est point assez occupé non plus de rechercher pour

chaque sol en particulier la plante qui doit y réussir, les graines qui peuvent le mieux s'assortir à sa nature et à son exposition.

Des expériences seules peuvent donner la solution de ces questions, et nous ne doutons pas que nos cultivateurs ne cherchent la vérité dans des faits bien observés.

N'oublions jamais, Messieurs, que la nature révèle presque toujours les secrets dont elle s'enveloppe, lorsqu'elle est interrogée persévéramment et avec intelligence.

Dans nulle autre contrée du royaume peut-être, à quelque partie de l'agriculture qu'on s'applique, les engrais ne sont aussi indispensables que dans le plus grand nombre de nos localités. Cette vérité a été tellement sentie qu'on ne peut assez louer le zèle et les efforts de nos propriétaires pour s'en procurer.

Au premier rang doit se trouver placée la création des nombreuses prairies artificielles qui couvrent aujourd'hui la presque totalité de nos hautes terres de Champagne; c'est, nous n'hésitons pas à le proclamer, à cette heureuse révolution agricole que notre département doit l'état prospère auquel il est parvenu.

Le temps n'est pas éloigné sans doute où nos laboureurs, à l'imitation des cultivateurs flamands, utilisant mieux encore la masse d'engrais que fournissent nos villes, pourront donner une plus grande extension à la culture des plantes fourragères et légumineuses, et trouver ainsi les moyens de se créer une nouvelle source de richesse par l'élève de nombreux bestiaux destinés à la boucherie.

On l'a dit déjà, mais on ne saurait trop le redire, l'agriculture est peut-être de tous les arts celui dont les principes généraux souffrent le plus d'exceptions dans les applications particulières.

Ainsi l'importante question de la nature et de l'usage des engrais pour chaque localité est encore à résoudre. C'est un but qu'on n'atteindra qu'après que des observateurs exacts et intelligens auront déterminé par des expériences répétées la qualité et la quantité d'engrais qui donnent le plus de fécondité aux terres qu'on exploite.

La Société ne peut trop recommander à ses correspondans, et aux personnes que leur amour pour l'agriculture, leurs connaissances en histoire naturelle et surtout en chimie mettent à même de se livrer à ces recherches, avec quelque espérance de succès, de vouloir bien approfondir ces questions, et surtout de lui faire part des résultats que leurs expériences auront obtenus.

On peut compter sur son zèle et sur ses soins, pour fixer à cet égard des principes, on ne dira pas invariables, mais aussi certains que la matière, dans l'état de la question, peut le permettre.

Des renseignemens qui lui sont parvenus lui ont appris que quelques cultivateurs ont fait déjà diverses épreuves pour s'assurer de l'efficacité des pains d'huile comme engrais.

Elle attend, pour se prononcer, un plus grand nombre d'observations.

Elle désire bien vivement aussi qu'on se livre à quelques essais sur le charbon animal associé au plâtre, répandu sur les jeunes pousses des prairies artificielles et des plantes légumineuses de la famille

des crucifères, afin de s'assurer, si comme on l'annonce, ce stimulant à la propriété de les soustraire aux ravages des insectes, de prolonger l'activité de la végétation, et de donner des produits plus beaux et plus abondans.

Les recommandations que la Société ne cesse de renouveler chaque année, sur tout ce qui a rapport à l'élève et à l'éducation des bestiaux, témoignent assez sans doute du vif intérêt qu'elle porte à cette branche de l'économie rurale.

Elle voit avec peine que plusieurs des conseils qu'elle a donnés sont négligés ou repoussés, soit par habitude, soit par insouciance.

Ainsi elle regrette que presque généralement on n'apporte pas encore assez de soins dans le choix des poulinières et des étalons, et que presque partout on n'attende pas que les élèves aient atteint l'âge nécessaire, que leur développement soit complet, pour les mettre au travail ; aussi, communément le jeune bétail est faible, maigre et exténué avant d'avoir acquis son développement. L'espèce bovine n'est pas mieux soignée ; cependant d'utiles et d'honorables exemples, donnés par quelques-uns de nos grands propriétaires, invitent nos laboureurs à s'élever à une méthode plus sûre et plus lucrative que celle qu'ils ont suivie jusqu'à ce jour.

Puissent-ils comprendre enfin tous les avantages qu'ils retireraient de la suppression des pâtures communales, et adopter, à l'instar des départemens de l'est, le système de garder les vaches dans des étables saines, propres et bien disposées.

Les bêtes à laine d'Espagne, de Saxe, de Naz,

connues sous le nom de mérinos, sont maintenant assez multipliées en France, et les succès que nous avons obtenus nous permettent d'avancer que l'étranger n'a rien de plus parfait que nous, et que nous n'avons rien à envier à nos voisins.

Tout ce qui concourt au développement de notre économie agricole entre, Messieurs, dans le cadre des travaux que vous vous êtes imposés, et a toujours eu des droits bien légitimes à vos éloges et à vos encouragemens.

C'est donc avec un grand empressement que vous signalerez à nos propriétaires le lavoir de laines établi dans nos murs par un de nos plus industrieux concitoyens.

La bonne direction qu'il a su donner à son exploitation rurale, les résultats qu'il a obtenus dans les différentes opérations commerciales auxquelles il s'est livré, lui présagent de nouveaux succès, et vous paraissent des garanties incontestables de la réussite de cette nouvelle entreprise, en même temps qu'elle assure à ce département de nouveaux élémens de richesse publique.

Nous vous entretenons de cet établissement avec d'autant plus d'intérêt que l'élan donné par M. Rousseau a suffi pour décider un riche négociant de Suippes à venir fonder chez nous, sur une grande échelle, un commerce de laines, auquel il a joint un lavoir.

Tous deux peuvent compter sur votre concours et sur l'appui de l'administration supérieure, toujours empressée d'exciter par sa sollicitude et ses bienfaits la prospérité de notre agriculture.

Ici, Messieurs, vient se placer le compte que j'ai à vous rendre d'une maladie grave, qui a principalement affecté les troupeaux de la partie de ce département appelée le Vallage. Les pertes essuyées par quelques-uns de nos propriétaires ont porté des atteintes bien préjudiciables à l'agriculture de cette contrée. Il résulte des renseignemens qu'on a pu recueillir, que la cachexie ou pourriture, qui a moissonné un assez grand nombre de ces troupeaux, doit être attribuée à l'humidité constante de 1829, à la mauvaise qualité des fourrages, peut-être aussi à l'absence de soins, à des erreurs ou à des écarts dans le régime ou dans la conduite des animaux. Aujourd'hui encore la Société croît devoir rappeler que la plupart des épizooties qui ravagent nos campagnes naissent, se propagent, s'entretiennent, se prolongent par le défaut de surveillance et de police administrative.

Il nous paraît que des précautions, des mesures publiques et privées bien dirigées pourraient étouffer dans leur naissance ces fléaux, ou du moins convertir des maladies graves en maladies simples et faciles à guérir. Informée des désastres, lorsque déjà les troupeaux avaient succombé, la Société n'a pu alors que recommander l'observation de quelques lois hygiéniques générales. Ainsi, isoler les animaux malades ou soupçonnés d'avoir la maladie, désinfecter les étables, soit que les animaux qui les ont habitées aient péri, soit qu'ils aient été guéris; les placer en des localités où ils ne puissent répandre ni disséminer la contagion, éviter l'entassement des individus dans un espace étroit où l'air circule à peine, et où la lumière ne peut pénétrer, apporter le plus grand soin dans le choix des fourrages, la surveil-

lance la plus active dans la conduite des troupeaux : telle a été la base des instructions qu'on a cru devoir donner.

La Société n'a pas négligé non plus l'examen de la question des meilleures constructions rurales. Il lui paraît que le perfectionnement de l'agriculture doit y apporter de grandes améliorations : elle fait des vœux pour que dans leur établissement nos cultivateurs renoncent à cette funeste habitude d'amonceler les fumiers jusqu'à la porte de la maison et des étables, de sorte que sans cesse les hommes et les animaux sont exposés à l'action malfaisante des effluves qui s'en échappent. Si l'usage de placer les céréales en meules se généralisait davantage, le laboureur pourrait disposer d'une plus grande partie de bâtiment pour son logement et celui de sa famille, et trouver ainsi les moyens de remédier aux graves inconvéniens qui résultent de la mauvaise disposition actuelle de la ferme.

Obligé de me borner à une simple analyse, il m'est interdit de réunir ici des principes appuyés tout à la fois sur la théorie et les faits : je ne puis que rappeler succinctement les discussions auxquelles a donné lieu, dans vos séances particulières, l'examen de cet objet important ; mais le bon esprit qui anime nos agriculteurs vous permet de croire qu'ils sentiront assez que leur propre intérêt les engage à profiter des conseils qu'on leur adresse.

Convaincue du succès des plantations variées en différentes espèces d'arbres suivant la nature du sol, pénétrée de regrets de voir encore tant de terrains vagues et incultes, particulièrement les chemins

vicinaux et les places communales, la Société s'occupe en ce moment d'établir l'énumération des arbres susceptibles d'y être plantés utilement.

Elle désire surtout faire renoncer nos laboureurs à l'habitude qu'ils ont de cultiver constamment la même essence d'arbres, et leur faire bien comprendre qu'il est de leur plus grand intérêt de varier les essences, et de naturaliser dans nos contrées des espèces soit indigènes, soit exotiques.

La Société a l'espoir de pouvoir incessamment, à l'aide de la pépinière qu'elle a établie, fournir, par chaque année, aux cultivateurs plusieurs milliers de sujets de différentes espèces.

Avant de passer, Messieurs et Collégues, à l'analyse des ouvrages dont plusieurs personnes étrangères à cette Société vous ont fait hommage, je consignerai ici l'expression de votre reconnaissance envers les divers sociétés savantes et littéraires qui ont fait déposer dans vos archives les comptes rendus et les recueils de mémoires qu'elles publient.

Ces communications, dont aucune n'est passée inaperçue, et sur lesquelles des rapports vous ont été faits, ont encore ajouté à votre activité et à vos propres recherches.

Resserré dans le cercle d'un simple rapport, votre secrétaire ne doit encore vous tracer qu'une sorte de statistique, et se borner à indiquer les principales sommités de cette seconde partie de vos travaux.

Avant que de vous appartenir, M. Maupassant, régent de rhétorique au collége de cette ville, vous a adressé un manuscrit sur la législation de l'instruction primaire et sur les améliorations qu'elle réclame.

Il résulte de l'analyse qui vous en a été présentée, que cet écrit contient des vues sages et utiles, et que l'auteur a longuement médité sur son sujet. Il a senti avec tous les bons esprits que le temps était venu d'asseoir en France, sur des bases plus larges et plus étendues, et l'instruction et l'éducation populaires. Dans les développemens auxquels il s'est livré, il a fait ressortir les avantages de la solution d'un problème aussi important pour le bonheur et la prospérité des classes moyennes de la société. Si on pouvait encore douter du vif intérêt qu'on attache à cette question, les nombreux écrits qu'elle a fait éclore viendraient bientôt nous convaincre de la nécessité de donner à l'instruction primaire une nouvelle direction, appropriée surtout aux besoins de la génération présente, et capable d'assurer à notre belle patrie des succès certains et durables dans la carrière des arts et de l'industrie.

M. Maupassant vous a lu depuis un projet d'établissement d'une école normale primaire dans le département de la Marne. Vous avez arrêté que copie en serait adressée à M. le préfet avec prière d'appeler, lors de la première session du conseil général, l'attention de ses membres sur ce qui fait l'objet de ce mémoire.

Vous avez franchement applaudi aux vues développées dans l'écrit que M. Salle fils vous a lu sur la théorie de l'éducation. Cet ouvrage, aussi remarquable par l'esprit d'analyse qui le distingue que par l'amour éclairé du bien public qui l'a inspiré, ne pouvait manquer d'être accueilli par vous avec estime et bienveillance.

L'importance du sujet que vous aviez mis au concours vous a valu sans doute les ouvrages que MM. Gasc, Montureux et Pottier vous ont adressés. Les réflexions aussi utiles que judicieuses que renferment les productions de ces estimables écrivains vous ont semblé dignes d'éloges; mais l'impression et la distribution de ces écrits les ayant fait tomber dans le domaine public, vous vous êtes vus forcés de les éloigner de votre concours, et vous n'avez pas cru devoir vous prononcer sur le degré d'estime que chacun d'eux pouvait mériter.

Un sentiment tout patriotique a engagé M. Bonnart, capitaine de gendarmerie en retraite, à s'occuper de l'histoire des antiquités du bourg de Damery, qu'il habite. Après un grand nombre de détails sur des fouilles faites en 1809, cet officier expose les résultats des excavations qui ont été pratiquées sous ses yeux en 1829 et 1830. Il énumère avec soin les différens objets que ces travaux ont fait découvrir. Tout le porte à penser que Damery, d'abord occupé par des stations romaines, fut aussi pendant le quatorzième siècle le théâtre de la guerre contre les Anglais; au moins cette opinion semble résulter tout à la fois des ruines souterraines, des pièces de monnaies et des débris d'armures qu'on a pu recueillir.

Il a joint au mémoire qu'il vous a adressé l'énumération de quarante-sept espèces de coquillages fossilles appartenant aux univalves et aux bivalves, qu'il a trouvés sur le terroir de Damery.

En adressant à M. Bonnart vos remercîmens pour les communications qu'il vous a faites, vous n'avez pas manqué de lui exprimer le désir que vous aviez de le voir continuer avec le même zèle et le même

esprit d'observation les intéressantes investigations auxquelles il se livre.

M. Maucourt, médecin à Reims, vous a fait hommage d'un mémoire ayant pour titre : Quelques observations ou expériences sur le charbon chez les animaux.

Le choix du sujet traité par ce jeune docteur vous a paru heureux, dans un temps où les dissertations médicales se sont tellement multipliées, qu'il est presque impossible de traiter une matière, sur laquelle d'autres ne se soient pas déjà essayés.

Les expériences d'un praticien français, M. le docteur Coster, sur le virus syphilitique, rabique, et celui des venins, par l'emploi des chlorures, ont fait penser à M. Maucourt qu'on pouvait utilement employer le chlorure d'oxide de sodium dans la médication des maladies charbonneuses. A cet effet il s'est livré à une suite d'essais qui lui ont donné les résultats suivans : 1° le virus provenant d'une tumeur charbonneuse est neutralisé par le chlorure ; 2° cet agent est des plus utiles dans le traitement des maladies charbonneuses ; 3° le chlorure est un moyen certain de prévenir les accidens produits par l'inoculation chez des personnes chargées du soin d'animaux attaqués du charbon. Tous les documens qui ont servi à la composition de ce mémoire sont exposés avec autant de clarté que de précision, et d'une manière bien circonstanciée.

M. Brayer vous a fait remettre la statistique du département de l'Aisne. Il vous a été agréable de pouvoir joindre vos modestes suffrages aux récompenses et aux éloges bien flatteurs que l'auteur a reçus

de l'Académie des sciences et de la Société d'encouragement, pour un travail aussi recommandable par l'intérêt des faits que par l'exactitude des recherches dont il est rempli.

M. Noël, ingénieur des ponts et chaussées, vous a offert une dissertation sur une machine à épuisement, pour laquelle un de nos collégues aurait pris un brevet d'invention.

M. Noël pense que cette invention rendra de grands services, et qu'elle sera par la suite d'un usage très-répandu. Cet écrit, quoique de peu d'étendue, vous a paru déceler des études profondes et variées; vous y avez trouvé des vues élevées, et le style offre toute la netteté et la concision qui font le mérite de ces genres d'ouvrages.

M. le préfet vous a adressé un manuscrit de M. Povillon-Piérard, contenant la description historique de l'ancienne abbaye de Saint-Remy de Reims, aujourd'hui l'Hôtel-Dieu. Tout en rendant justice à l'exactitude des recherches, et à la vérité des faits que contient ce nouvel ouvrage de votre laborieux correspondant, vous avez pensé qu'au lieu de se livrer à de longs développemens historiques sur l'origine de cette ancienne abbaye, M. Povillon aurait dû se borner à rappeler la première fondation de ce monastère, à faire connaître les abbés réguliers et séculiers qui l'ont administré, la protection particulière dont l'ont honoré, dans tous les temps, nos rois et les archevêques de Reims, les droits temporels et seigneuriaux dont il a joui, la belle bibliothèque dont cette abbaye s'était enrichie, les écoles établies dès le temps de Charlemagne, les travaux littéraires

et scientifiques qui y présidaient, enfin les hommes illustres et les personnages de l'Europe qui n'ont pas dédaigné de la visiter. Cette manière plus simple de traiter son sujet n'aurait pas sans doute empêché M. Povillon de faire entrer dans son ouvrage la notice des changemens qu'a exigés, dans les bâtimens du monastère transformé en hôpital, sa nouvelle destination. Il aurait pu tracer, aussi bien qu'il l'a fait, le tableau de la distribution des salles, de tout ce qui est propre à faciliter le service des malades, des soins attentifs de la charité et du dévouement vraiment évangélique des sœurs auxquelles cette mission est confiée. Consultés sur l'opportunité de l'impression de cet ouvrage, auquel vous ne pouvez refuser le témoignage d'une sincère estime, parce qu'il est fait en conscience et rempli de détails curieux, vous n'avez pas osé conseiller à l'auteur de sonder le goût du public à ses risques et périls. Vous croyez que sa description peut figurer avec avantage dans les archives de Reims et dans la bibliothèque de cette

Cette dissertation vous a également intéressé et par sa forme et par son but. Les détails dans lesquels notre collégue est entré, soit sur l'ancienne administration du théâtre français, soit sur les divers acteurs célèbres qui s'y sont illustrés, et sur les causes de la décadence de l'art du comédien, vous ont paru remplis de judicieuses conjectures.

M. Pein vous a encore offert un autre tribut, qui fait partie des lectures de cette séance (1).

Vous me reprocheriez, Messieurs, de passer sous silence le mémoire de M. François sur la cause de la graisse des vins, et sur le moyen de la détruire et de la prévenir.

L'intérêt tout particulier que vous attachiez à cette question si importante pour l'agriculture et l'industrie de ce département, vous a engagé à ne pas différer la publication de ce mémoire et des rapports auxquels il a donné lieu (2). Il vous tardait de faire jouir sans délai nos propriétaires et nos commerçans des avantages de cette découverte.

Les recherches auxquelles notre collégue s'est livré, pour arriver aux résultats qu'il à consignés dans cet écrit, ne l'ont pas empêché de continuer à se charger de faire chaque jour des observations météorologiques.

L'utilité de ces observations vous paraît si généralement reconnue que vous invitez vos correspondans à s'y livrer et à vouloir bien vous les adresser.

Il vous semble qu'en rapprochant ces tableaux, où

---

(1) Voir ci-après, page 59. (2) Voir ci-après, page 75.

seraient notées exactement les hauteurs du baromètre et du thermomètre, la direction des vents, la quantité d'eau de pluie tombée chaque mois, on parviendrait peut-être à indiquer pour chaque localité, ou toutes choses seraient égales d'ailleurs, quelles cultures demandent qu'on choisisse des mois de l'année plus ou moins avancés, plus ou moins chauds, plus ou moins pluvieux.

Vous avez nommés membres titulaires résidans MM. Salle fils, Gobet fils, Maupassant et Noël.

MM. Hyver, substitut du procureur du Roi à Reims, Bonnart à Damery, Brayer à Laon, Maucourt à Reims, et Lemaire, propriétaire à Jâlons, ont été nommés membres associés correspondans.

L'usage des sociétés savantes d'honorer la mémoire des membres que la mort leur enlève impose à votre secrétaire l'obligation de recueillir les titres qu'avaient acquis à l'estime publique MM. Périn, Jacob Kolb, Géruzez et Corda, membres associés correspondans, Richard, membre honoraire résidant, et Chapron, président annuel.

Une notice particulière sur M. l'abbé Périn vous sera lue dans cette séance par notre collégue, M. Jules Garinet(1).

M. Gérard-Jacob, chevalier de la légion d'honneur, membre de la Société phillellénique, correspondant de la Société des antiquaires de France, est mort à Paris le quinze janvier 1830, à l'âge de cin-

---

(1) Voir ci-après, page 51.

ante-cinq ans. Petit-fils de M. Gérard Jacob, né-
ociant en vins, auteur de plusieurs écrits et de
uelques pièces de vers, notre collègue, destiné à la
rofession de ses pères, commença ses études à Reims
 patrie, les continua en Allemagne, où il avait été
nvoyé pour se perfectionner dans le commerce.
nitié de bonne heure à la conduite des affaires, il
arcourut l'Allemagne, l'Angleterre, la Russie et
ous les états du nord.

C'est dans ses voyages qu'il eut l'occasion de con-
aître, à Weimar, le célèbre Schiller, qui le consulta
ur la mise en scène de sa tragédie de Jeanne d'Arc,
u'il se disposait à mettre au théâtre.

Familiarisé avec les poëtes français, lié avec des
ommes de lettres et des savans de la capitale, il est
ermis de croire que M. Jacob put donner d'utiles
onseils au grand tragique allemand sur la marche
e son drame. A Stockholm, le roi Charles-Jean ac-
ueillit notre compatriote avec une bienveillance
oute particulière, et lui donna des marques non
quivoques d'une véritable estime.

Né avec un caractère ardent, doué d'une activité
rodigieuse, M. Jacob trouva, malgré les soins et les
mbarras d'un commerce fort étendu, le temps de se
vrer à l'étude de l'histoire naturelle, des antiquités,
e la numismatique, de la littérature et de la biblio-
raphie. Plusieurs ouvrages fruits de ses laborieuses
echerches ont été imprimés, et toujours il s'est em-
ressé de vous en faire hommage.

M. Jean-Baptiste Géruzez, après ses premières
tudes faites à Reims, fut placé chez les Génové-
ins de l'abbaye de Saint-Denis de la même ville;
y fit ses vœux, et reçut la prêtrise en 1788.

Lors de la suppression des ordres religieux notre collégue entra dans l'instruction publique. D'abord professeur de grammaire générale à l'école centrale de l'Oise, à la création du lycée de Reims, il obtint la chaire de seconde, qu'il a conservée jusqu'en 1822, époque à laquelle il demanda et obtint sa retraite.

M. Géruzez, qui avait débuté dans la carrière des lettres par un discours sur l'origine et les progrès de la langue française, sur son caractère et sur la nécessité de l'étudier pour réussir dans les sciences, a encore composé, entre autres écrits, une description historique et statistique de la ville de Reims, une dissertation sur une inscription trouvée à l'abbaye de Saint-Remy de cette ville, une Flore médicale du département de la Marne, un traité sur la langue française et ses participes.

Indépendamment de ces ouvrages, le professeur Géruzez a encore publié ou du moins on lui attribue beaucoup d'articles dans la Feuille villageoise, journal populaire des premiers temps de la révolution, rédigé par Cérutti.

La vie de M. Géruzez a été celle d'un homme de bien, d'un sincère ami de la gloire et de la prospérité de son pays.

M. Claude-Antoine Corda, né à Vitry-le-François en 1761, est mort à Reims en 1830, à l'âge de soixante-neuf ans.

Elevé chez les doctrinaires, il y avait reçu une excellente éducation.

M. Corda, doué d'imagination et de goût, est auteur d'un assez grand nombre de pièces de poésie,

dont plusieurs ont figuré avantageusement dans les lectures de nos séances publiques. On y remarque plus de facilité que de force, plus de coloris et d'harmonie que de précision, moins d'abondance que de redondance dans les pensées, mais beaucoup d'habileté dans le mécanisme de la versification. Quoi qu'il en soit, M. Corda comme poëte, ou si l'on veut comme simple versificateur, n'est pas à beaucoup près à dédaigner. Il ne lui a manqué qu'un théâtre plus vaste que celui de cette province pour obtenir de la renommée. Il appartenait éminemment à la vieille et bonne école classique.

Privés de renseignemens sur la longue carrière administrative de M. Richard, nous rappellerons seulement qu'après avoir été professeur de mathématiques, lieutenant criminel, juge de paix et conseiller de préfecture, il dut à ses travaux sur l'économie rurale, et particulièrement aux soins qu'il donnait à l'élève et à l'éducation des mérinos, d'être appelé à faire partie de cette Société.

M. Claude-Remi Chapron était né à Bassu, arrondissement de Vitry-le-François, département de la Marne, d'honnêtes cultivateurs.

Destiné à labourer le champ de ses pères, il semblait que M. Chapron ne dut pas quitter son modeste hameau, lorsque les grands événemens dont la France était le théâtre le jetèrent dans les camps. Mais bientôt sa santé affaiblie et détériorée par les fatigues de la guerre ne lui permit plus de servir activement. Il fut employé dans le corps de la gendarmerie. Placé dans ce département, en contact direct avec ses concitoyens, M. Chapron ne dissimula plus

l'éloignement qu'il avait toujours eu pour le métier des armes : toujours il avait aimé la profession de ses ancêtres. Une révolution tout à l'avantage du travail, de l'industrie et de l'agriculture décida sa vocation.

Plein du désir de marcher sur les traces de nos meilleurs agronomes, il se livre alors avec un soin, une ardeur et une patience vraiment extraordinaires aux plus rudes travaux des champs. Dès ce moment ses facultés s'attachèrent tout entières aux moyens de concourir, autant qu'il était en lui, au progrès et à l'avancement de notre agriculture. Ses idées mûries par l'étude et la lecture des bons ouvrages d'agronomie s'étendirent et se développèrent. Aussi, peu d'agriculteurs de nos contrées ont montré dans la conduite de leur domaine des principes d'exécution plus sûrs et plus certains. Il créa dans son exploitation un champ d'expériences, dans lequel il vérifiait tour à tour l'exactitude des faits annoncés et la certitude des nouvelles méthodes. Tels furent, Messieurs et Collégues, les titres de M. Chapron pour venir prendre place dans cette Société.

Plusieurs fois il a lu dans vos séances publiques des mémoires sur différentes questions d'agriculture, et toujours il a mis le plus grand empressement à vous faire part des succès et des résultats qu'il obtenait.

Ces modestes occupations ne pouvaient cacher long-temps le mérite de M. Chapron : appelé par l'autorité à des fonctions publiques, son zèle et son activité développèrent en lui des qualités qu'on n'avait peut-être pas soupçonnées. Maire de la commune de Saint-Memmie, membre du conseil d'arrondissement de Châlons, il fit preuve dans ces

fonctions d'une grande rectitude de jugement et d'une sagacité peu ordinaire. Ces divers titres l'ont flatté sans doute ; mais ce qui le flatta davantage, ce fut le choix que vous fîtes de lui pour la présidence de cette Société. Il se livrait à ses expériences accoutumées, et soumettait au creuset de l'examen de nouvelles questions agricoles, lorsque la mort est venue le surprendre le 1er juin 1830.

M. Chapron a joui de l'estime et de la considération que lui avaient méritées ses utiles travaux.

Il me reste à vous entretenir des résultats de vos concours.

Ce serait vainement, Messieurs, que des lois sages auraient réglé les droits et les devoirs de tous les citoyens, assuré les libertés publiques et garanti les intérets privés, si le législateur avait négligé d'asseoir les fondemens de l'éducation, ou si les lois qu'il aurait portées à cet égard n'étaient pas en harmonie avec celle du corps social.

Pénétrés de l'importance de fixer en France un système d'éducation approprié aux besoins actuels, vous aviez pensé qu'il était de votre devoir de soumettre de nouveau à une discussion publique la question suivante : *Quel serait le mode d'éducation le plus en harmonie avec nos mœurs actuelles et nos institutions?*

Au milieu de l'élan général des Français vers un état meilleur, au milieu d'une tendance bien marquée vers la perfection, il vous était permis de croire que des hommes estimables, des publicistes nombreux vous apporteraient le fruit de leurs méditations.

Cette fois encore votre attente a été trompée. Trois mémoires seulement vous sont parvenus, et aucun n'a rempli les conditions qu'exigeait votre programme. Quels motifs ont pu faire ainsi déserter votre concours ? Qui a glacé le zèle des concurrens? Le sujet était-il trop vaste? La question aurait-elle été mal posée ? Cependant la Société avait cru devoir, en appellant pour la seconde fois l'attention sur le même sujet, indiquer aux concurrens la direction qu'elle désirait qui fût suivie en traitant cette matière.

Sans chercher à s'expliquer les causes d'une telle pénurie, n'est-il pas permis de penser du moins que beaucoup de concurrens très-capables d'entrer dans la lice en ont été empêchés par les circonstances dans lesquelles nous nous trouvions au moment du concours ? N'ont-ils pas craint de ne pouvoir énoncer qu'une partie de leurs vues et d'être gênés dans les développemens que demandait leur composition?

Le mémoire n° 1 porte pour épigraphe : *L'objet de l'éducation est de procurer au corps la force qu'il doit avoir, à l'ame la perfection dont elle est susceptible.*

Au lieu d'envisager son sujet d'un point de vue élevé, et de le traiter d'une manière large et forte, l'auteur vous a paru s'appesantir trop longuement peut-être sur une foule de détails minutieux. Il a suivi scrupuleusement les divisions de votre programme: il résout presque toutes les questions qu'il présentait, et termine en donnant un projet de loi sur l'organisation de l'université.

Il s'en faut de beaucoup que cet ouvrage soit sans mérite : il renferme au contraire de bons aperçus, mais peu d'idées neuves et de pensées saillantes. Le

e en est clair et pur, mais sans coloris. Tout en
lant hommage au zèle et aux bonnes intentions de
estimable concurrent, qui déjà l'année dernière,
i qu'il l'annonce, avait traité le sujet proposé,
travail ne vous a pas semblé assez remarquable,
ssez exempt de taches, pour lui obtenir une dis-
tion académique. C'est, au moins vous le croyez,
vous montrant à la fois justes et sévères dans la
ribution de vos couronnes, que vous saurez en
ausser la valeur.

e n° 2 : *On façonne les plantes par la culture es hommes par l'éducation.*

Ce discours est l'œuvre d'un homme plein d'ima-
ation et de connaissances. La division de l'ou-
ge est bonne et didactique; les pensées en sont
fois profondes; mais il semble que son imagina-
n ne soit pas toujours réglée par le jugement, et
e ses connaissances ne sont pas bien digérées : de
l'esprit de système et de paradoxe.

Les développemens auxquels il se livre pour prou-
r que jusqu'à notre révolution les gouvernemens
ient le produit de circonstances fortuites au lieu
tre le résultat de combinaisons régulières, et que
ducation se trouvait toujours subordonnée au res-
t particulier qui la soutenait, vous ont paru peu
acts et très-contestables. En effet, si l'éducation eût
ujours été subordonnée au ressort des institutions,
s institutions auraient été impérissables. Il ne paraît
s douteux au contraire qu'une des principales
uses de leur chute est le *mésaccord* des institutions
ec l'éducation; car il faut bien que l'éducation
iène un changement dans les idées, dans les mœurs,
ns les vœux, les passions de la société, avant qu'il

y ait un changement notable dans les institutions.

A quoi bon nous parler de l'éducation sous Napoléon : son règne n'a pas été assez long pour fonder de nouvelles mœurs, et c'est peut-être en partie la contradiction des ses institutions avec les mœurs qui a amené sa chute. De même aussi, mais avec des progrès plus lents, l'éducation chez nous avant la révolution n'était point d'accord avec les institutions d'alors, dont on peut dire qu'elle a en grande partie causé le renversement. Théocratique dans le quinzième et le seizième siècle, elle a formé une déplorable opposition du pouvoir spirituel contre le pouvoir temporel. Républicaine dans le dix-septième et le dix-huitième siècle, elle était en contradiction avec une monarchie qui voulait être et rester absolue.

Dans le reste de son travail il y a des aperçus excellens, mais aussi beaucoup de vues systématiques et impraticables.

Qu'est-ce que les colléges organisés selon les formes de la charte ? Qu'est-ce qu'un jury, des conseils généraux formés d'élèves rendant des jugemens et exercant une sorte de suprématie sur l'administration de l'établissement ? Ce sont là des utopies, qui n'amèneraient que l'indiscipline et l'anarchie.

L'auteur prétend aussi qu'avant l'âge de huit à neuf ans on doit laisser l'enfant développer, affermir sa constitution physique, et ne point du tout s'occuper de son éducation. De grands penseurs ont au contraire soutenu avec raison que l'éducation devait commencer chez la nourrice, qui était le premier précepteur. En effet quel travail que de réformer à huit ou neuf ans toutes les habitudes vicieuses que les enfans auront contractées dans le

premier âge, s'ils sont abandonnés à eux-mêmes ! Il faut le dire cependant, l'auteur excepte de cet abandon dans le premier âge les enfans qu'on destine au sacerdoce. Pour ceux-ci il convient que la pureté des mœurs exige une éducation anticipée, dont il faut dispenser les autres. Est-ce que les mœurs ne sont pas nécessaires à toutes les classes de citoyens? Est-ce aussi qu'il y a chez nous une classe d'enfans qu'on peut dès la naissance destiner au sacerdoce? Sommes-nous, comme dans l'Inde, divisés en castes immuables dans la profession de nos pères? L'auteur a tracé six tableaux synoptiques, où il déroule l'ordre des cours d'instruction dans les établissemens publics. Il la divise en éducation *gymnastique, intellectuelle* et *morale*. La division principale vous a paru bonne, mais singulièrement remplie, du moins quant à l'éducation *intellectuelle*.

A part la foule d'assertions hasardées, à part les mesures impraticables que renferme ce discours, il offre une lacune énorme qui aurait suffi pour le priver de vos suffrages. L'auteur, qui confond *l'éducation* avec *l'instruction*, qui prétend même qu'il n'y a pas lieu de les distinguer, parce que c'est la même chose, ne s'occupe que de l'instruction applicable à ceux qui peuvent prétendre à des professions relevées et libérales. Il n'y a pas un mot sur l'éducation populaire. Il néglige ainsi une immense partie de la population francaise, et n'a pas traité le point peut-être le plus important de votre question; car il est bien essentiel de veiller soigneusement à l'éducation primaire dans un pays où, par un peu de fortune acquise, le peuple obtient des droits politiques et participe à la puissance publique.

Le mémoire n° 3, portant pour épigraphe : *Invitat pretiis animos, et præmia ponit,* ne traite pas la question : c'est tout simplement une suite d'amplifications sur quelques thèmes relatifs à l'éducation.

Cet écrit accompagné d'une lettre signée est de M. Paul, élève en pharmacie, à Lavaur.

L'auteur, qui paraît être fort jeune, semble avoir voulu, non disputer le prix, puisqu'en se faisant connaître, il s'est exclu du concours, mais tenter un essai de ses forces et obtenir de vous des encouragemens. La modestie qu'il manifeste doit lui mériter la bienveillance de la Société. Cet ouvrage est écrit avec pureté, parfois avec élégance.

La Société, convaincue des avantages que nos localités doivent retirer du bon état et du meilleur entretien des voies de communication si nécessaires à la prospérité de l'agriculture, avait maintenu sur son programme l'annonce de médailles d'encouragement à la commune de chacun des cantons du département de la Marne qui aura le plus contribué à la réparation de ses chemins vicinaux.

Elle a vu avec un vif intérêt, par les rapports qui lui ont été communiqués, que d'importantes améliorations ont eu lieu et qu'un grand nombre de communes ont rivalisé de zèle et d'activité.

Celles qui ont exécuté les réparations les plus étendues, par les moyens les plus économiques, ont été distinguées, et recevront dans cette séance la médaille promise (1).

---

(1) Il a été décerné une médaille aux communes de Vraux et Athis, arrondissement de Châlons; Saint-Thierry, Taissières. Belval et Reuil, arrondissement de Reims; Ponthion, arrondis-

Dans le but d'encourager la pratique de la vaccine, chaque année nous distribuons des médailles aux médecins ou chirurgiens qui ont vacciné le plus grand nombre de sujets, et qui ont le mieux rempli les conditions imposées par le programme (1).

Un des deux états de vaccinations étant parvenu après la clôture du concours, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de ne le distinguer que par une mention honorable (2).

L'auteur de la statistique du canton de Dommartin-sur-Yèvre recevra aussi une médaille d'encouragement de première classe (3).

Tel est, Messieurs, le résumé des travaux de cette Société depuis sa dernière séance publique.

Elle continuera d'encourager les bonnes méthodes, et de répandre les innovations dont l'utilité est prouvée par l'observation et l'expérience.

L'importante question de l'emploi des machines et de leur substitution au travail manuel, regardé par tous les économistes comme l'élément le plus sûr de la prospérité des peuples et comme la source la plus certaine de l'aisance des classes ouvrières, sera aussi l'objet de ses méditations.

C'est ainsi qu'elle s'efforcera de mériter une part

---

sement de Vitry ; et une mention honorable à la commune d'Écriennes, arrondissement de Vitry.

(1) M. Margaine, chirurgien à Vraux, a obtenu la médaille.

(2) M. Hubert, chirurgien à Sompuis.

(3) M. Hubert, chirurgien à Somme-Suippes, associé correspondant.

nités, de rhétorique et de philosophie, M. Périn étudia les mathématiques sous la direction du professeur Marié. Il fréquentait en même temps les cours de Charles Lebeau, professeur d'éloquence au collége royal, qui avait succédé en 1752 au recteur de l'université, Nicolas Piat, né à Joinville.

En 1781, M. Périn fut nommé professeur de seconde au collége royal de Châlons-sur-Marne, en remplacement de M. Carrelet.

Le jeune professeur portait dans le commerce de la vie un abandon remarquable. Il y avait de l'originalité dans ses habitudes; mais ses bizarreries étaient rachetées par un grand fonds d'instruction. Ses écoliers, tout en s'amusant aux dépens des manies de l'homme, rendaient justice à un mérite qu'ils savaient bien juger. Plus d'une fois ils abusèrent de sa disposition à l'indulgence; mais M. Périn n'aimait pas à punir.

Ce savant professeur avait soigneusement examiné l'antiquité dans les annales des peuples qui ont jeté de l'éclat sur la scène du monde. Rien de ce qui a rapport à leur histoire, à leur religion, aux causes de leur grandeur et de leur décadence ne lui était étranger. Je crois même qu'il connaissait mieux leurs usages que les nôtres.

A l'ouverture des livres, il interprétait les textes les plus difficiles des auteurs grecs et latins, poëtes et prosateurs. Il reproduisait dans notre langue leurs plus secrètes pensées avec une fidélité qui n'excluait pas l'élégance. On l'a entendu souvent se plaindre des traducteurs qui voulaient leur donner de l'esprit. Il détestait le ton dogmatique des pédans, et sans faire parade d'un luxe d'érudition toujours déplacé,

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR M. AMBROISE-FRANÇOIS PÉRIN;

Par M. Jules Garinet, conseiller de préfecture.

Messieurs,

La vie d'un homme de bien, d'un savant, d'un prêtre, intéresse surtout ceux qui ont été à même de le connaître, par là de l'apprécier. Cependant, si l'utilité des services a son prix, la vénération publique ne doit-elle pas environner la mémoire de celui qui soutenu par un zèle infatigable a contribué, autant qu'il était en lui, au perfectionnement intectuel et moral de trois générations d'hommes?

M. Ambroise-François Périn est né à Paris le 9 mars 1758. Il montra de bonne heure d'heureuses dispositions pour l'étude, et il fut placé au collége Mazarin. Turgault, originaire de Saint-Urbain en Champagne, y régentait alors la classe de troisième. Ce savant, qui a ranimé par ses ouvrages le goût de la langue grecque dans l'université de Paris, distingua le jeune Périn, dont les succès classiques furent brillans et nombreux. A la fin de ses cours d'huma-

présentait à l'esprit aucune idée juste et précise, et qui laissait dans le vague l'objet pour lequel on l'avait créée.

M. Périn crut qu'il était de son devoir d'apprendre le plus grand nombre de langues qu'il lui serait possible; et à l'aide d'Aestedius, il étudia l'hébreu, le chaldéen, le syriaque et l'arabe. Il apprit l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol.

On ne demandait pas à un professeur de grammaire générale des connaissances si étendues.

La grammaire, dont on prescrivait l'enseignement, ne consistait pas dans l'examen comparé de toutes les langues, mais dans des considérations sur la nature, le caractère, la marche, les développemens et le perfectionnement de la raison humaine.

On avait fini par sentir qu'étudier l'esprit de l'homme hors de l'homme, c'était voguer sans boussole au milieu d'une mer inconnue et semée d'écueils; et qu'en poursuivant des chimères, on agitait des questions folles, sans objet, insolubles, parce que la nature refusait les moyens de les résoudre.

Ce premier principe étant reconnu, on s'accorda à penser que l'esprit humain ne se forme que par le langage, qu'il ne se manifeste que par là, et qu'il devenait impossible d'atteindre le but de la vraie et saine philosophie, tant que l'on ne s'astreindrait pas à n'étudier la raison que dans les procédés des langues.

Il y avait long-temps que Hobbes avait affirmé que c'est de la parole que naissent nos idées; que raisonner, n'est rien autre chose que de lier un dire à un autre, et que c'est des définitions des noms

qui s'offrent à nous les premières qu'on arrive à la découverte des choses les plus éloignées.

Il convenait donc dans un cours de grammaire raisonnée ou philosophique de bien établir les rapports qui existent entre la grammaire et la logique, de donner ensuite une notion précise et suffisante des opérations et facultés intellectuelles de l'homme, de traiter ensuite des idées et des mots, des jugemens et des propositions, et des principes concernant les raisonnemens et la méthode, en insistant sur l'importance et la difficulté de cette dernière.

C'est à ce plan que M. Périn s'arrêta. On le trouve dans le programme de l'école centrale de l'an 8.

A cette époque la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne était constituée. M. Périn fut appelé à en faire partie à sa création, qui remonte à l'an 6.

M. Périn avait composé dans sa jeunesse une pièce de vers latins sur le Roi de la fève. C'est la description d'une fête de famille assemblée pour tirer le gâteau des rois. Cette pièce étincelle de verve et de gaieté.

Plus tard il traduisit en français le traité de Cicéron *De officiis*; il l'appelait l'évangile des païens. Ce travail est perdu.

M. Périn prononça lors de la distribution des prix du collége de Châlons, en 1806, l'éloge de Cosme-Clause, qu'il regardait comme le fondateur de cet établissement, quoique le collége existât avant l'élévation de ce prélat sur le siége épiscopal de cette ville.

En 1811, il lut aussi, dans la séance publique de

cette Société, l'éloge historique de M. Leclerc de Juigné, évêque de Châlons, et ensuite archevêque de Paris. Dans des temps difficiles ce prélat sut tenir une ligne de conduite qui fit ressortir la beauté de son ame et la dignité de son caractère. L'éloge de la science, de la charité et de la modestie du saint archevêque ne trouva que des approbateurs.

M. Périn était prêtre depuis 1808. Sa vocation au service des autels n'avait été déterminée ni par l'ambition ni par l'intérêt. En avançant en âge, il s'était aperçu de la vanité des sciences qui n'ont pas Dieu pour objet et pour fin. L'abbé Périn, pénétré des obligations de son nouvel état, s'adonna avec ardeur à l'étude des sciences ecclésiastiques. Il exerça les fonctions du saint ministère dans les hôpitaux par pure bienveillance pour les pauvres vieillards et les enfans abandonnés. Il prononça dans les chaires chrétiennes de cette ville plusieurs sermons remarquables par l'expression des sentimens pieux dont il était animé. Son panégyrique de saint Vincent de Paule, considéré sous le rapport littéraire, peut soutenir avantageusement la comparaison avec les meilleures compositions de ce genre. Le récit des miracles de la charité de ce bon prêtre le venge noblement des attaques calomnieuses d'une secte implacable dans ses haines et petite dans sa vengeance.

En 1814, l'abbé Périn fut appelé à Paris pour occuper une place de vicaire à Saint-Nicolas-des-Champs. Il donna sa démission de professeur du collége de Châlons, et fut inscrit sur la liste des associés correspondans de la Société académique du département de la Marne.

Dans la capitale du royaume, M. Périn fut un prêtre distingué. A force de veiller sur lui-même, il parvint à réformer ce qu'il avait de bizarre dans son extérieur. Chéri de ses confrères, aimé de tous ceux qui avaient des rapports avec lui, l'abbé Périn montre ce que c'est qu'un prêtre, et tout le bien que son ministère peut opérer.

Voici le témoignage que rend des vertus de l'abbé Périn le respectable curé de Saint-Nicolas-des-Champs, M. Frasey.

« Oui, m'écrit-il, mon confrère M. Périn était » un homme de bien. Il n'oubliait qu'une personne » au monde, c'était lui-même, heureux de se dé- » vouer au service des autres. Il m'a fallu souvent » user de saintes ruses pour lui procurer et lui faire » accepter le nécessaire. M. Périn n'était pas riche, » et il donnait beaucoup.... »

La mort de ce bon prêtre a révélé les secrets de sa vie. On a su qu'il se contentait pour ses dépenses personnelles d'une faible rente, qui composait tout son patrimoine, et que tous les revenus de son bénéfice étaient consacrés à des œuvres de miséricorde.

En 1825, l'abbé Périn, averti de la nécessité de la retraite par l'agravement de ses infirmités, songea pour la première fois à faire valoir auprès de l'université ses droits à la pension des professeurs émérites. On lui donna des espérances, et rien de plus.

Ce refus était bien dur et bien injuste, il en fut blessé. Ses facultés intellectuelles s'affaiblirent : on craignit même pour sa vie; mais les ménagemens délicats de son curé, les marques de considération

que lui donna son archevêque dissipèrent peu à peu sa mélancolie. Sa santé s'améliora sans se rétablir entièrement.

L'abbé Périn avait paru désirer revenir habiter parmi nous : il y eût trouvé autant d'amis qu'il avait eu d'élèves. Des mesures étaient prises pour assurer ses vieux jours contre le besoin : tout était préparé pour le recevoir à Châlons; mais Dieu en disposa autrement.

Le 16 janvier 1830, l'abbé Périn tomba en paralysie. Il reçut en pleine connaissance les secours de la religion, qu'il avait réclamés avec de vives instances. Il vécut encore deux jours après, ne possédant l'usage de sa raison que par intervalles. Le 18 janvier au matin, il fit ses adieux et ses remerciemens à M. le curé de Saint-Nicolas, puis il prononça à haute voix ces paroles de saint Paul : *Ecce jam delibor, et tempus resolutionis meæ instat.* « Tout est prêt pour le » sacrifice; le temps de mon départ approche. » Ce furent là ses dernières paroles; M. Frasey reçut son dernier soupir.

Ainsi mourut dans la soixante-douzième année de son âge l'homme qui mérita le surnom de bon, qui lui fut donné. Il comptait trente-trois ans de service dans l'université, et il était prêtre depuis vingt-deux années. M. Périn a été unanimement regretté, parce qu'il avait su se concilier les esprits, et s'attacher les cœurs par les liens durables de la reconnaissance.

[redacted]

EXTRAIT

DU

MARIAGE PAR PROCURATION,

COMÉDIE EN UN ACTE ET EN VERS;

Par M. Th. Pein, juge de paix du canton de Châlons.

Le général *de Lusson* avait promis la main de *Lucile*, sa fille, à *Valbelle*, jeune homme d'une fortune médiocre. Au moment de remplir sa promesse, le général reçoit l'ordre de se rendre sans retard en Italie : il laisse à madame *Hervey*, sa sœur, sa procuration pour marier *Lucile*.

Madame *Hervey*, femme ambitieuse et cupide, imagine d'éconduire *Valbelle*, et de donner *Franval*, un de ses parens, riche célibataire, pour mari à sa nièce. Telle est l'avant-scène.

L'action se passe dans la maison de campagne de Madame Hervey.

(*Le théâtre représente un salon.*)

SCÈNE PREMIÈRE.

LUCILE, VALBELLE.

VALBELLE.

Vous ne vouliez pas croire à mes pressentimens :
D'une vaine terreur tristes emportemens,
Mes soupçons selon vous outrageaient votre tante.
Jugez si j'avais tort de prendre l'épouvante :

Tout ce que je craignais se voit vérifié,
Et mon congé me vient d'être signifié
D'une manière honnête, il est vrai, mais expresse.

LUCILE.

Votre congé?... Le terme...

VALBELLE.

Est de toute justesse.
Madame Hervey, qui veut que je l'entende ainsi,
M'a donné le conseil de m'éloigner d'ici.
J'ai prié, fait valoir mes efforts pour lui plaire,
Mon amour, votre aveu, le choix de votre père,
L'espoir de voir serrer des nœuds qu'il a formés:
Voilà mes droits. En vain je les ai réclamés.
Votre tante a masqué d'un prétexte frivole
Le projet trop certain de trahir sa parole.
Sur des points d'intérêt, dont l'oubli vous fait tort,
Elle veut avant tout qu'on se mette d'accord.
Tous vos droits maternels sont, dit-elle, en litige;
Il faudra les régler, et la décence exige
Qu'en attendant j'habite en d'autres lieux que vous.
Est-ce exil, ou congé? quel mot est le plus doux?

LUCILE.

Mais quel est son projet?

VALBELLE.

L'ignorez-vous encore?
C'est de désespérer l'amant qui vous adore.
D'un insolent amour protégeant le destin,
Elle veut à Franval assurer votre main.
Je vois depuis long-temps que ce Franval vous aime.

LUCILE.

Je n'en suis point encore instruite par lui-même;

Mais quelque jour peut-être il se déclarera.

VALBELLE.

C'est un sot.

LUCILE.

De m'aimer?

VALBELLE.

Il l'est bien sans cela.

LUCILE.

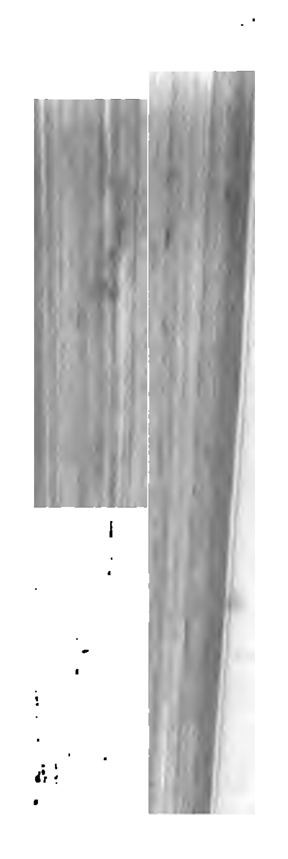
Pourtant vous le craignez : je vous en remercie.

VALBELLE.

Pardonnez : mon amour m'est plus cher que ma vie.
Sur de grands intérêts on s'alarme aisément,
Et le plus faible obstacle épouvante un amant.
Que pourrais-je opposer à ceux qu'on me prépare?
Car, il faut bien enfin qu'ici je le déclare,
A la sécurité que vous montrez, je voi
Que tout ce que je crains n'inquiète que moi.

LUCILE.

Ah ! ceci devient grave, et n'est plus raillerie.
Vous m'accusez ; il faut que je me justifie.
Le grave me sied mal ; mais pour vous obliger,
Jusqu'au ton sérieux je veux bien déroger.
Je me suis aperçue en quelques circonstances
Qu'on avait des projets ; même des espérances.
Franval ne m'aime point ; ma tante seulement
Me voudrait enrichir des biens de son parent.
Elle croit la richesse au bonheur nécessaire :
Elle voudrait me voir heureuse à sa manière ;
Mais qu'importe? Mon père approuvant votre amour,
Déjà de notre hymen avait marqué le jour.



De remplacer un
Ce pouvoir dang
Il devait confirme
Ne voudra l'exer
Mais il est des m
Je saurai m'en dé
Il faut agir enfin.

Allez-vous à Fran

Non, j'ai fait un p
Loin de nuire à Fr
Tous les jours à la
Il en fera : je veux
Lui profite en serva
Elle le formera.

Ma

Ce Franval ne connaî
Ses champs, ses bois,

Je le lui ferai voir.

LUCILE.

Comment? quelle folie!

VALBELLE.

Je veux lui faire faire un tour en Italie,
Et là, pour compléter mon utile leçon,
Je le dépose aux mains de monsieur de Lusson.

LUCILE.

Mon père!

VALBELLE.

Justement. J'arrive; je présente
Le gendre que lui veut donner la chère tante:
Il faudra qu'il prononce entre nous.

LUCILE.

C'est fort bien;
Mais je crois qu'une lettre...

VALBELLE.

Insuffisant moyen.
Puis-je m'en contenter dans l'ardeur qui m'agite?
Les courriers sont si lents, quand le temps va si vite!
Une lettre se perd : mon esprit inquiet
Craindrait tous les dangers qu'il se figurerait.
Partir moi-même et seul, et pendant mon absence
Vous laisser exposée à quelque impertinence,
Aux persécutions d'un sot original,
Ce serait imprudent... Oui, j'enlève Franval;
C'est plus sûr.

LUCILE.

Beau projet!

VALBELLE.

Vous plaisantez?

LUCILE.

J'admire.

VALBELLE.

C'est fort!

LUCILE.

Non, car il faut admirer, ou bien rire.

VALBELLE.

Ainsi mon plan?...

LUCILE.

J'en aime assez l'invention;
Mais j'ose soupçonner que l'exécution...

VALBELLE.

Facile.

LUCILE.

Moi, j'y vois des obstacles sans nombre.

VALBELLE.

Aucun. Tout est prévu. Ce soir, demain, quand l'ombre
Lui fait quitter la chasse, et le ramène ici,
Quatre hommes apostés, d'un ton ferme, poli,
Le placent à son aise au fond d'une voiture.
Elle part, le Franval, frappé de l'aventure,
N'est point encor remis qu'il arrive à Milan.
Qu'en dites-vous?

LUCILE.

C'est gai; cela sent le roman;
C'est du neuf. Un amant gêné dans sa tendresse
Jusqu'ici n'avait su qu'enlever sa maîtresse;
Depuis le beau Pâris, ce moyen employé
Par son fréquent usage était fort décrié,
Et j'aime assez vous voir aspirer à la gloire
De faire du nouveau.

VALBELLE.

Lucile, ah! daignez croire
Qu'il suffit d'éviter que de notre projet
Votre tante, ou Franval n'évente le secret.
Défiez-vous surtout de Justine : je pense
Qu'elle fait bon marché de votre confiance.
Moi-même avec Lafleur je suis très-réservé :
C'est un garçon fidèle et d'un zèle éprouvé ;
Mais il aime Justine, et serait bien capable
D'une indiscrétion alors fort excusable.
J'enlèverai sans lui, pour sauver mon secret.

. . . .

LUCILE.

Adieu : séparons-nous ; la prudence l'ordonne ;
Il ne faut éveiller les soupçons de personne.
Quoique votre projet ne soit qu'un jeu d'esprit,
Je ne craindrais pas moins qu'on ne le découvrît.

VALBELLE.

Jeu d'esprit ! et pourquoi ne pas dire folie ?
C'est ce que vous pensez...

LUCILE.

L'amour vous justifie.
Voilà ce que je pense. (*Elle sort.*)

. . . .

SCÈNE IV.

MADAME HERVEY, VALBELLE.

(*Valbelle veut sortir.*)

MADAME HERVEY.

Comment ! vous me fuyez, Valbelle !

VALBELLE.

Pardonnez.
Aux conseils bienveillans que vous m'avez donnés
Je dois incessamment conformer ma conduite,
Et pour m'y préparer, madame, je vous quitte.

MADAME HERVEY.

Un moment : nous faut-il séparer en boudant?
Un homme aussi sensé que vous, faire l'enfant,
S'affliger, m'en vouloir pour une courte absence!

VALBELLE.

Madame, par respect je gardais le silence :
Je ne vous disais pas que je sais vos projets,
Que je sais que d'ici vous m'éloignez exprès
Pour me sacrifier à Franval.

MADAME HERVEY.

Quoi!

VALBELLE.

Madame,
Vous voyez que j'ai lu dans le fond de votre ame.
J'ai, sans un grand effort de pénétration,
Découvert, deviné que votre ambition
Veut m'enlever Lucile.

MADAME HERVEY, *d'un ton piqué.*

Eh! mais, monsieur, j'espère
Que, si je le voulais, j'ai le droit de le faire.

VALBELLE.

Quoi! vous croyez, madame, avoir le droit affreux
De déchirer mon cœur, de rendre malheureux
Deux amans dont vous-même approuviez la tendresse!
C'est réclamer le droit d'immoler votre nièce.

MADAME HERVEY.

Tous ces grands mots vont bien à vos grands sentimens.
Mais moi, j'emploîrais mal le style des romans:
Traitons plus simplement; parlons... là.. terre à terre.
Pour vous faire son gendre, il est vrai que mon frère
En partant me donna sa procuration.
J'aurais avec plaisir rempli la mission.
Vous avez de l'esprit, des qualités parfaites;
Je n'ai rien à redire à tout ce que vous êtes.
J'ai le plus grand désir d'embellir votre sort;
Mais je prends à ma nièce un intérêt plus fort,
Et quand j'ai réfléchi que presque sans fortune,
Vous avez dédaigné de vous en créer une,
De vous faire un état, d'occuper quelque emploi,
J'ai fait ce que tout autre aurait fait comme moi.
Il s'offre pour Lucile un riche mariage;
Je dois lui ménager ce solide avantage.

VALBELLE.

Selon vous, la richesse est le souverain bien,
Et pour s'unir, l'amour ne doit compter pour rien.

MADAME HERVEY.

Pour bien peu. La richesse est, quoiqu'ils en médisent,
Utile à tous et même à ceux qui la méprisent.
Pour l'amour, on s'en passe. On trouve à chaque pas
Des ménages charmans où l'amour n'entre pas.
Cette espèce de dot est d'un mince mérite,
Et celle que surtout on dépense plus vite.
Moi, partout où je vois de la raison, des mœurs,
Avec de la fortune, un rang ou des honneurs,
Je crois que le bonheur s'y trouve, je veux dire
Le vrai bonheur, et non cet enfant de délire,
Qui vit d'illusions, de sentimens outrés,

Et, d'un monde idéal parcourant les degrés,
N'est jamais dans le nôtre.

VALBELLE.

Ah ! je conçois, madame,
Qu'un esprit sage évite et que la raison blâme
Les désirs déréglés, l'exagération ;
Mais n'admettez-vous pas qu'une heureuse union
Se fonde encor bien mieux sur certaine harmonie,
Sur ce charme puissant, sur cette sympathie
Que produit le rapport des penchans et des goûts,
L'attrait du caractère?

MADAME HERVEY.

Eh ! mais y pensez-vous?
Qui dans le monde peut avoir un caractère?
Faut-il pas le plier à ce besoin de plaire,
Aux égards que l'on paie à la société?
Enfans, on nous façonne à l'uniformité ;
Plus âgés, on nous fait aux mêmes habitudes :
On a mêmes plaisirs, mêmes inquiétudes,
Et l'un sur l'autre on est copié bien ou mal.
Je plains celui qui veut se faire original,
Qui s'efforçant d'atteindre un mieux inaccessible,
Néglige le réel pour rêver l'impossible.
Nous ne changerons pas le monde, où tel qu'il est,
Vous seriez étranger, si vous étiez parfait.

VALBELLE.

A mon propre intérêt un autre est joint encore,
Madame, et pour Lucile aussi je vous implore.
Son cœur, j'ose le dire, et vous le savez bien,
Partage un sentiment qui remplit tout le mien,
Et de votre rigueur elle souffre elle-même.

MADAME HERVEY.

Oui, Lucile souvent me dit qu'elle vous aime,
Qu'elle éprouve pour vous un tendre sentiment;
Mais je sais ce que c'est que cet amour d'enfant,
Ce goût pour le premier qui nous trouve jolie;
La vanité l'inspire et la raison l'oublie.
La raison lui viendra : je l'espère.

VALBELLE.

Voilà
Franval, l'heureux objet de tant de préférences.
Je vous laisse, madame. (*Il sort.*)

SCÈNE V.

MADAME HERVEY, FRANVAL *en habit de chasse.*

FRANVAL.

Il n'a pas l'air content.
Il m'a lancé, je crois, un coup d'œil insultant.
Qu'en dites-vous, cousine? hein!

MADAME HERVEY.

La remarque est bonne.

FRANVAL.

Ou je me trompe fort, ou Valbelle soupçonne
Que c'est pour me servir qu'on l'éloigne d'ici.

MADAME HERVEY.

Qu'il le soupçonne ou non, qu'importe?

FRANVAL.

Grand merci.
Je ne suis point d'humeur à chercher une affaire.
Me mariai-je, moi? Non : je me laisse faire.

Riche et considéré, vous croyez que je dois
Prendre femme, et Lucile a fixé votre choix :
Eh bien ! soit. Sur ce point mon avis est le vôtre :
Lucile me convient peut-être mieux qu'une autre.
Contre le mariage elle a su m'aguérir.
Je veux bien l'épouser, mais non la conquérir.
Vous promîtes de rompre, et sans chagrin pour elle,
Les engagemens pris pour l'unir à Valbelle.
Elle n'a, disiez-vous, pour lui qu'un goût léger :
Sans peine et sans périls tout doit donc s'arranger.

MADAME HERVEY.

Des périls ! S'il fallait dans cette circonstance
Vous présenter, agir avec quelque assurance,
Serait-ce, dites-moi, trop présumer de vous
Que de vous en juger capable ?

FRANVAL.

Entendons-nous.
Personne n'a le droit de me faire l'injure
De douter que je sois brave ; et je vous assure
Que dans l'occasion je saurai le prouver ;
Mais cette occasion doit venir me trouver ;
Je ne la cherche point : un homme a du courage
Quand il punit, mais non quand il commet l'outrage.
Je repousse l'insulte, et de bonne façon ;
Mais je veux, si j'attaque, avoir cent fois raison.

MADAME HERVEY.

Calmez-vous, mon cousin : je suis bien loin de croire
Que vous négligeriez le soin de votre gloire.
Nous voilà bien d'accord, si ce n'est un seul point
Sur lequel vous et moi ne nous entendons point.

FRANVAL.

Bon ! encor un assaut à mon indépendance.

MADAME HERVEY.

Non, je n'attaque ici que votre nonchalance.
Je voudrais vous trouver cette noble fierté
Qui nous porte au désir de fuir l'obscurité.
Je voudrais, mon cousin, voir en quelque manière
D'un peu d'utilité s'orner votre carrière,
Par quelque dignité, quelque rang l'honorer.

FRANVAL.

Quoi! manquai-je d'honneur à ne pas préférer
D'un esclave titré l'orgueilleuse importance
Aux paisibles douceurs de ma libre indolence,
A ce modeste habit, commode, sans éclat,
Le galon nuancé d'un conseiller d'état?
Sur ma position, mon aimable parente,
Réfléchissons. J'ai net vingt mille écus de rente,
Une santé de fer, de bons chiens, quarante ans,
Des domestiques sûrs, des voisins bons vivans,
Point d'affaires, jamais aucun besoin d'écrire,
D'avoués à presser, de paperasse à lire.
Je mange, chasse, dors, et pour le même train,
La veille doucement fait place au lendemain.
Ainsi, puisque du sort la rare bienfaisance
De tous soins dégagea ma paisible existence,
Dois-je, à moins de folie, avide d'embarras,
Moi-même les chercher, quand ils n'arrivent pas?

MADAME HERVEY.

Là, là, rassurez-vous; personne n'a l'envie
De troubler ce sommeil que vous nommez la vie;
Mais tout en respectant votre indolente humeur,
Voyons, examinons vos moyens de bonheur.
Vous avez de beaux biens, des revenus honnêtes:
A quoi vous servent-ils? Point de luxe, de fêtes;

Vous ne dépensez rien dans vos bois. Cependant
Vous n'êtes point avare, et n'aimez pas l'argent:
Cette fortune est donc un moyen inutile.

FRANVAL.

Pas tout-à-fait; c'est lui qui me vaudra Lucile:
N'est-il pas vrai, cousine?

MADAME HERVEY.

Il y contribûra.
Votre santé de fer, fi! qu'est-ce que cela?
Du moindre paysan le grossier avantage,
De l'homme du commun l'insipide apanage.
Faut-il vous en vanter?

FRANVAL.

Cousine, sur ce point
J'ai le goût très-bourgeois, et je n'en rougis point.

MADAME HERVEY.

Votre chasse, ce bruit qui s'étend à la ronde
Pouvait être un plaisir à l'époque où le monde
Sortit de l'arche; avant que les arts ignorés
De plaisirs délicats nous eussent entourés,
Abattre un sanglier était une victoire;
Aujourd'hui, mon cousin, c'est une sotte gloire.
Il n'est plus de plaisirs pour les hommes sensés
Où l'esprit et le cœur ne sont intéressés.

FRANVAL.

Oui... l'écarté, les *rout*, assommante cohue,
Moitié dans la maison, et moitié dans la rue;
Bals charmans, où le luxe et l'art de dépenser
N'omettent rien, sinon la place pour danser;
Pêle-mêle bizarre, où les gens qu'on rassemble

Se trouvent réunis, mais ne sont point ensemble.

MADAME HERVEY.

Exagération ! Vous parlez de vos gens :
Ils ont mauvaise grâce ; ils sont lourds, négligens,
Des maladroits, qu'il faut mettre tous à la porte.

FRANVAL.

Ils sont fidèles, doux ; ils m'aiment.

MADAME HERVEY.

Eh ! qu'importe !
C'est pour servir et non pour aimer qu'on les a..

FRANVAL.

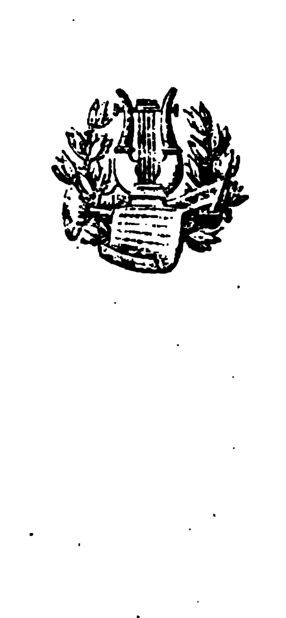
Je ne suis pas fâché qu'ils aient ce travers-là.

MADAME HERVEY.

Citez-moi vos voisins, la belle coterie !
C'est de plats hobereaux une ménagerie ;
Etrangers à nos mœurs, des hommes d'autrefois
Vestiges féodaux du siècle des Valois,
De leurs filles vantant la vertu surannée.
Leurs femmes ont cent ans ; leurs vins sont de l'année.
Là vous êtes reçus avec formalités,
Et dûment étouffés sous les civilités.
A leurs mortels dîners une hôtesse assassine
Vous dit de chaque mets le prix et l'origine,
Vous force de manger ; puis au triste banquet
Succède le trictrac, ou le cent de piquet.
Cousin, de vos plaisirs cette image fidèle
Me semble de l'ennui le plus parfait modèle :
Vivre ainsi me paraît le pire des destins,
Et quand vous vous croyez heureux, moi je vous plains.

FRANVAL.

Cousine, c'est avoir de la pitié de reste.



MÉMOIRE

SUR

LA CAUSE DE LA GRAISSE DES VINS,

ET SUR LE MOYEN DE LA DÉTRUIRE OU DE LA PRÉVENIR,

Lu dans la séance du 16 novembre 1829.

Par M. M. François, pharmacien à Châlons, membre titulaire de la Société (1).

On a beaucoup discuté et même écrit sur la maladie des vins connue sous le nom de *graisse*. Dans le court exposé que j'ai l'honneur d'offrir sur cet objet à la Société, je ne parlerai pas de tous les procédés employés jusqu'à ce jour pour rétablir les vins dans leur état naturel; l'énumération en serait longue et oiseuse; je ne dirai rien non plus des essais auxquels je me suis livré depuis 1820 jusqu'en 1826. C'est dans le cours de cette dernière année qu'ayant examiné plus attentivement encore la nature des vins filans, je crus être parvenu à reconnaître la cause immédiate de la graisse. Cette cause réside dans la présence d'une substance connue en chimie sous le nom de *glaïadine*, et que l'on se procure

(1) Ce mémoire et les rapports auxquels il a donné lieu ont déjà été imprimés et distribués par la Société.

facilement du gluten de froment, d'où dérive son nom.

La glaïadine a été découverte depuis environ dix ans par M. Taddey, chimiste italien, et le résultat de ses expériences sur cette substance se trouve consigné dans le cinquième volume du journal de pharmacie.

Il est facile de s'assurer de la présence de la glaïadine dans les vins filans, et de son identité avec celle du gluten de froment par les expériences suivantes.

D'une part faites évaporer jusqu'à siccité une bouteille de vin gras, et faites agir sur le résidu de l'alcool à trente-six degrés: filtrez ensuite la solution. D'une autre part procurez-vous de la glaïadine en mettant de l'alcool en contact avec du gluten de froment récemment préparé. Versez dans l'une et dans l'autre de ces solutions quelques gouttes d'une solution alcoolique de tannin : il en résultera au bout d'un certain temps un précipité entièrement semblable; les sous-carbonates alcalins y détermineront également un précipité blanc et floconneux.

De plus, si vous faites évaporer à siccité l'alcool qui aura été pendant quelques jours en contact avec le résidu sec fourni par l'évaporation complète de plusieurs bouteilles de vin gras, vous obtiendrez un produit d'un brun clair, transparent, ressemblant à de la colle forte, et jouissant de tous les autres caractères propres à la glaïadine.

Si on mélange à du vin parfaitement clair une cuillerée ordinaire d'une solution alcoolique de glaïadine, il devient laiteux et présente à l'instant



l'aspect du vin gras. Par le repos il produit un dépôt en tout semblable à celui qui se forme dans les vins malades.

La présence d'un des principes du gluten soluble dans l'alcool une fois bien reconnue pour la cause de cette maladie, qui attaque les meilleurs produits de nos vignobles, il ne m'a pas été difficile d'en trouver le remède. Sachant qu'on a fait une heureuse application de la glaïadine à l'analyse chimique, pour connaître si l'infusion ou la décoction alcoolique d'une plante, ou d'une partie d'une plante, contient du tannin, j'ai eu la pensée d'avoir recours à cette dernière substance dans un sens opposé, et j'ai été conduit d'autant plus naturellement à l'employer pour précipiter la glaïadine, que le tannin existe dans le vin même, et que c'est le principe auquel il doit souvent une apreté très-marquée. J'ai pensé que selon la quantité qu'ils en contiennent, les vins devaient être plus ou moins exposés à la graisse. L'expérience est venue justifier ma prévision.

Je versai une solution de tannin dans du vin blanc filant. Je remarquai, dès le quatrième jour de l'expérience, que le vin filait beaucoup moins. Je lui en rendis une nouvelle dose, et successivement jusqu'à ce que j'eusse obtenu un vin parfaitement sec. Voici ce que l'on observe dans les vins gras soumis à l'influence du tannin. Dès le deuxième jour du mélange le vin devient trouble par la combinaison qui s'opère entre le tannin et la glaïadine. Ce n'est que vers le huitième ou le dixième jour seulement que les couches supérieures commencent à s'éclaircir (je suppose que l'on opère sur du vin en bouteille),

et il n'est parfaitement limpide que sur la fin du deuxième ou du troisième mois, quoiqu'il ait été entièrement dégraissé dans le cours du premier.

Le dépôt qui s'est formé, et qui n'est autre chose qu'une combinaison du tannin avec la glaïadine, se présente sous la forme d'une poudre sablonneuse, un peu adhérente aux parois de la bouteille : cependant une légère secousse l'en détache aisément. Pour prévenir l'adhérence du dépôt, il ne s'agit que de faire usage de colle de poisson, concurremment avec le tannin, dans la proportion d'un à trois gros par mille bouteilles de vin. Alors le dépôt affecte la forme gélatineuse, n'adhère point au verre, roule et tombe sur le bouchon avec la plus grande facilité. D'autres avantages résultent encore de l'emploi de la colle de poisson.

A la dose de trois gros par mille bouteilles le vin se trouve parfaitement clair au bout d'un mois, et une portion imperceptible du dépôt n'est nullement adhérente, ce qui arrive fréquemment avec une moindre quantité de colle, qui s'empare aussi du peu de parties colorantes que le tannin communique au vin.

Le tannin se combinant sur-le-champ avec la colle de poisson, pour laquelle il a la même affinité que pour la glaïadine, il est important de les employer toujours séparément, afin que la colle puisse être répartie uniformément dans le travail des vins en bouteilles. Par conséquent, c'est surtout par la présence du tannin dans le vin que la colle de poisson opère sa clarification ; ces deux substances, en s'unissant, précipitent avec elles toutes les matières qui

y sont tenues en suspension : aussi quand il existe peu de tannin dans le vin, la colle de poisson agit-elle faiblement et bien lentement.

Ayant remarqué que beaucoup de vins, même bien secs, qui ne jouissaient pas de la limpidité exigée pour être marchands, ne devaient qu'à quelques traces de glaïadine cet état connu dans le commerce sous le nom de blanc, j'eus recours au tannin, et j'obtins pour résultat des vins de la plus grande beauté, et par un travail des plus prompts.

L'usage du tannin aidera donc à surmonter dans la manipulation des vins jeunes ou vieux des obstacles que le commerçant et le propriétaire rencontrent trop souvent, et d'où résultent quelquefois des pertes considérables. Son emploi d'ailleurs est d'autant plus méthodique qu'il ne fait que rendre aux vins mousseux ce qui leur manque, parce qu'ils n'ont pu s'en charger suffisamment comme les vins rouges, qui ont cuvé et subi une première fermentation avec la rafle, dans laquelle il existe abondamment.

Les vins blancs sont exposés à graisser, parce qu'ils n'ont pas été en contact avec la rafle : la glaïadine renfermée dans le suc n'ayant pas trouvé assez de tannin pour la neutraliser, reste libre, et y domine plus ou moins. Les vins de cette nature ne sont secs qu'autant que le suc contient suffisamment de tannin pour détruire la glaïadine, dont la production et la persistance dépendent de l'état de maturité du raisin.

Les vins rouges ne tirent pas à la graisse, parce qu'ils ont éprouvé une fermentation convenable avec la rafle du raisin. Si néanmoins cette fermentation

avait été incomplète, la maladie pourrait s'y manifester : c'est ce qui arrive encore de temps à autre.

Comme on pourra m'objecter que sur une pièce de vin blanc mise en bouteilles, une partie reste sèche et l'autre tourne à la graisse, je répondrai que dans cette circonstance les couches supérieures du vin, quand il était en tonneau, ne contenaient plus de glaïadine, tandis que les couches inférieures en étaient encore plus ou moins chargées.

Par conséquent on pourra dorénavant, en ajoutant du tannin au vin, un mois ou six semaines avant de le mettre en bouteilles, le préserver de la graisse: d'ailleurs cette substance étant un des principes qui se rencontrent dans le vin, on pourra l'employer sans crainte; car elle ne lui donne ni odeur ni saveur étrangère.

Il m'a fallu un temps assez long pour reconnaître la dose convenable de tannin à employer dans les vins gras; car tel vin a été dégraissé; tel autre ne l'a pas été, quoique j'y aie mis la même dose : je fus obligé souvent de rendre une deuxième et même jusqu'à une troisième dose pour arriver à un résultat positif.

Cette dose consiste en vingt grains de tannin par bouteille de vin gras, ou bien trois onces et demie pour cent bouteilles, dont le dépôt doit être préalablement extrait; car si on opérait sans son expulsion, il en faudrait une dose bien plus forte. Son mode de préparation se trouve dans tous les ouvrages de chimie.

Etant donc parvenu progressivenment au degré voulu, et ayant la certitude acquise par la pratique,



que la glaïadine une fois détruite dans les vins gras par l'addition du tannin ne peut reparaître, je pense pouvoir annoncer sans témérité que cette maladie n'est susceptible d'aucun retour.

C'est, fort de cette opinion basée sur la théorie et sur les expériences que j'ai rapportées, que je n'hésite pas de donner communication et de la cause de la graisse des vins, et du moyen d'y remédier. Je crois devoir ajouter que plusieurs négocians en vin de Champagne se sont déja convaincus de la réalité des faits que je viens de soumettre à la Société.



PREMIER RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT,

FAIT A LA SOCIÉTÉ

DANS LA SÉANCE DU 2 JANVIER 1830.

Commission d'examen.

MM. Moignon, Godart, François,
Desmarest, Dagonet, *rapporteur*.

Messieurs,

Placée au centre d'un département dont l'industrie viticole est une des sources principales de prospérité, où de cette industrie la branche la plus importante s'exerce dans les procédés de confection et de conservation de la riche matière d'exportation que la France doit à nos vins mousseux, la Société d'agriculture ne pouvait oublier dans ses recherches et ses vues d'amélioration un produit aussi précieux de notre agriculture.

Si généralement on ne sait point à quel prix et par combien de travaux nos vins obtiennent les qualités qui soutiennent leur crédit et leur réputation sur les tables de l'étranger, personne au moins dans ce département n'ignore les circonstances principales de leur fabrication. On sait que la première attention du propriétaire récoltant est d'obtenir du raisin une liqueur sucrée dégagée de toute partie colorante; qu'un séjour de quelques heures dans la cuve n'a pour but que de séparer du moût des parties grossières et hétérogènes entraînées par le pressurage, et dont la séparation s'opère par le fait seul de leur pesanteur relative dans la liqueur en repos, et qu'enfin c'est dans le tonneau, où le moût est primitivement transvasé, et où il reste en communication avec l'air atmosphérique, que s'opère la fermentation, qui se continue jusqu'aux gelées. Alors commencent les premières tentatives de clarification précédées et suivies du changement de tonneau du vin, et par où se termine la première période de sa fabrication. A ces opérations communes à tous les vins blancs succède une nouvelle série de travaux particuliers au vin de Champagne; et du moment choisi pour les commencer dépend la présence d'un produit gazeux dans la liqueur où il est retenu, et qui en constitue la qualité essentielle. Ainsi la fermentation, sinon arrêtée complétement, au moins de beaucoup ralentie après les premiers froids, se ranime nécessairement sous les influences atmosphériques du printemps, et reçoit une nouvelle activité de la division de la liqueur et de l'agitation produite par la mise en bouteilles.

Bien que de l'époque du tirage dépende surtout

le succès qui doit en résulter, ce succès n'est point entièrement assuré pour avoir satisfait complétement à cette condition. Il faut en effet pour obtenir la mousse que la quantité d'alcool produite ne soit point telle qu'elle doive arrêter une continuation de fermentation, ou, ce qui n'est que l'effet d'une même cause, qu'il reste dans la liqueur les élémens nécessaires à cette opération naturelle ; et ces élémens sont la matière sucrée unie à un peu de ferment, principe assez peu connu jusqu'ici, mais qui paraît indispensable pour la conversion que doit subir le sucre en alcool et en acide carbonique.

L'attente du propriétaire et les spéculations du commerçant sont souvent déçues encore par un résultat de beaucoup plus fâcheux, non seulement parce qu'il arrête la mousse, mais encore par la détérioration de la liqueur, qu'il fait rejeter sinon pour toujours, au moins pour long-temps de la consommation. Cette détérioration, qui n'atteint jamais que des produits de bonne qualité et riches en principes sucrés, est due à une fermentation vicieuse et à la production d'une substance muciforme improprement connue sous le nom de graisse.

Une ignorance complète des causes de cette altération et surtout le manque de moyens connus d'y remédier devaient nécessairement attirer l'attention de la Société, et solliciter son zèle pour provoquer des recherches importantes à notre richesse départementale. Vous avez proposé, Messieurs, en 1818 un prix pour la découverte d'un remède à la graisse des vins. Bien que votre attente n'ait été remplie qu'imparfaitement, puisque les moyens proposés

dans deux mémoires, que vous avez couronnés, n'ont d'application possible que pour les vins en cercles, leurs auteurs néanmoins ont dû vos suffrages à des explications sur quelques accidens de la fermentation alcoolique, dont la théorie a encore plusieurs obscurités, qui, nous en sommes persuadés, n'ont résisté aux progrès des sciences chimiques que par la position de nos chimistes les plus célèbres, éloignés des lieux où cette opération suivie dans la confection en grand des produits divers donnerait lieu à de précieuses observations.

Vous deviez donc, Messieurs, entendre avec un grand intérêt le mémoire que notre collégue, M. François, vous a lu dans la séance du 16 novembre. Ce mémoire se recommandait à votre attention par un moyen nouveau proposé contre la graisse des vins, et par les considérations théoriques sur lesquelles l'auteur appuie l'emploi de ce moyen. Ces considérations ont paru à votre commission de nature à jeter du jour sur quelques-unes des obscurités dont nous venons de parler, ne fût-ce qu'en appelant sur les faits observés par notre collégue l'attention des chimistes, et en provoquant de nouvelles expériences répétées par des mains aussi habiles qu'exercées.

Ici se présente une observation, que nous devons vous soumettre avant d'aller plus loin. La rédaction de la notice que M. François vous a lue a été faite avec une grande précipitation, à laquelle l'ont forcé quelques circonstances particulières, et qui lui ont interdit beaucoup de développemens nécessaires pour être bien compris. Il a suppléé à ce qu'il avait été forcé d'omettre devant votre commission, et elle

a à vous faire, indépendamment de son rapport sur ce qui vous a été lu, l'exposé d'une série d'expériences répétées sous ses yeux, et un résumé des fréquentes communications verbales ou par écrit qu'elle a eues avec l'auteur.

M. François assigne une cause précise à la graisse du vin. Selon lui cette altération est due à la présence d'une substance soluble, quoique assez difficilement, dans l'alcool, dont la solubilité est parfaite dans l'acide tartrique, et qui se trouve en suspension dans les vins filans. Cette substance est connue depuis plusieurs années par les recherches du chimiste italien Taddey, et du chimiste allemand Einhof : elle a reçu du premier le nom de glaïadine, ou plutôt gliadine du grec γλια *gluten*. C'est au gluten que la pâte de froment doit sa faculté de lever, et on l'extrait de la farine en privant celle-ci de sa partie amilacée par des lavages réitérés. On obtient la gliadine en faisant digérer pendant quelques jours de l'alcool sur du gluten : la solution qui en provient est légèrement opaque, et on y remarque comme en suspension une substance d'un blanc laiteux. La présence et l'identité de cette même substance dans les vins filans a paru à la commission prouvée par les expériences suivantes.

Quatre bouteilles de vin gras évaporées jusqu'à consistance de miel, et dont la dessiccation a été achevée à l'étuve, ont produit environ quatre onces d'un extrait sec, sur lequel fut mise en digestion à froid une livre d'alcool à trente-six degrés. Au bout de quelques heures, et l'extrait parfaitement délayé dans l'alcool, la liqueur fut filtrée pour en séparer

les parties insolubles : ce qui resta sur le filtre dénotait au goût un mélange de crème de tartre et de principe mucoso-sucré. La liqueur filtrée de nouveau passa parfaitement claire, et manifesta au moyen des épreuves ordinaires des qualités acides, qu'elle devait évidemment à la présence de l'acide tartrique : sa couleur brune tenait aux parties colorantes de l'extrait.

De l'alcool mis en digestion sur le gluten, et présentant, comme nous venons de le dire, un aspect laiteux, fut éclairci sur-le-champ avec quelques gouttes d'une solution concentrée d'acide tartrique.

Il restait pour démontrer l'analogie du principe constituant de ces deux solutions à essayer d'en précipiter la gliadine au moyen de réactifs appropriés.

Trois onces de chaque liqueur furent mises dans six verres convenablement distincts. On fit passer dans les deux premiers un courant de gaz acide carbonique; on ajouta aux deux derniers deux gros de solution alcoolique de tannin; on versa dans les verres du milieu quelques gouttes d'une solution de sous-carbonate de potasse, avec la précaution d'y ajouter un peu d'eau pour redissoudre le carbonate précipité par l'alcool. Les précipités de la solution alcoolique de *gliadine* du vin gras et de celle du gluten présentèrent un aspect sablonneux, et parurent aussi tout-à-fait identiques, à quelques nuances près de couleur du blanc au blanc sale. Les résultats furent les mêmes avec une solution de gliadine du gluten *non acidulée*, traitée par les mêmes réactifs : la seule différence fut un précipité beaucoup plus

abondant par le gaz acide carbonique dans cette dernière solution que dans celle où la gliadine se trouvait unie à l'acide tartrique. Les dépôts obtenus dans les quatre premiers verres étaient du carbonate de gliadine : dans les deux derniers cette substance végéto-animale se trouvait combinée avec le tannin.

Bien que la présence de la gliadine dans les vins gras ne fût plus un objet de doute pour vos commissaires, il était intéressant de redissoudre les dépôts de chaque verre avec l'alcool et l'acide tartrique.

L'alcool à froid et l'alcool bouillant ne purent redissoudre aucun des précipités de carbonate de *gliadine* obtenue du vin filant et du gluten : quelques gouttes d'acide tartrique dans l'alcool froid ne produisirent rien de plus ; mais en faisant chauffer l'alcool, on obtint au bout de quelques minutes une liqueur parfaitement limpide. Les précipités par le tannin résistèrent à l'alcool et à l'acide tartrique chauffés ou à froid.

Il résulte de ces expériences que le principe qui rend les vins filans existe également dans le gluten, et qu'il est caractérisé par les propriétés suivantes :

1°. D'être soluble dans l'alcool ;

2°. D'être beaucoup plus soluble dans l'acide tartrique ;

3°. D'être précipité complétement de ces deux solutions par le tannin et le sous-carbonate de potasse (*sel de tartre*), et seulement de la première par le gaz acide carbonique, qui ne fait que troubler légèrement la seconde.

Il suit de là que le vin gras n'étant qu'une solu-

tion de gliadine en excès dans l'alcool et l'acide tartrique, le tannin et le sel de tartre seront deux moyens puissans contre la graisse. Hâtons-nous d'ajouter que le dernier n'agissant qu'en s'emparant par la potasse de l'acide tartrique, principe nécessaire à la conservation du vin, le tannin peut seul être employé avec avantage.

La faiblesse d'action du gaz acide carbonique sur la gliadine unie à l'acide tartrique explique aussi la présence de celle-ci presqu'en contact dans les vins filans avec un gaz acide qui forme avec elle un précipité insoluble. Car il est essentiel d'observer que cette substance nuit plus à la manifestation de la fermentation qu'à son développement, qu'elle ne paraît point avoir arrêtée; il suffit en effet d'agiter une bouteille de vin gras et de rejeter au dehors la graisse par une secousse brusque pour voir se rétablir au moins pour quelques instans la mousse dans la bouteille. L'acide carbonique même n'est point toujours sans action sur la gliadine. Exposé à une température assez basse, le vin se dégraisse facilement : l'effet du froid s'explique alors par la concentration du gaz, qui doit lui donner une force d'action plus grande. Le rétablissement d'un vin filant par le transvasement et l'agitation s'explique aussi facilement par le contact plus multiplié du gaz et de la gliadine.

Enfin, Messieurs, si nous nous sommes fait comprendre au milieu de cette série d'expériences, que nous avons été obligés d'exposer un peu longuement, vous aurez pu vous convaincre que le tannin agit sur la gliadine libre ou combinée, et que par

conséquent son efficacité contre la graisse des vins paraît démontrée par le raisonnement. Il reste à voir si dans la pratique et dans son application en grand au travail du vin de Champagne se confirmera l'espérance qu'il est permis de concevoir des idées théoriques que nous venons d'exposer.

Le tannin, qui se trouve en abondance et partout dans les parties corticales des végétaux, n'est point un produit immédiat, doué de caractères bien tranchés et bien identiques. Cette opinion est confirmée et par son apparence différente suivant le mode de son extraction et l'écorce dont il a été tiré, et aussi par quelques-unes des propriétés dont il jouit, et qui varient également d'une manière remarquable. Ainsi le tannin du cachou est très-soluble dans l'alcool; celui de la noix de galle, d'où on le retire le plus facilement, est très-soluble dans l'eau, et l'alcool non rectifié n'en dissout que de très-faibles portions. D'ailleurs on l'extrait également de l'écorce du chêne, du sumac, de la gomme kino, de la bistorte, et de la plupart enfin des écorces et des fruits. Il existe naturellement dans la partie colorante du raisin noir; et dès lors vous expliquerez facilement pourquoi la graisse n'atteint point les vins rouges, et pourquoi le vin blanc fait avec du raisin noir en est plus rarement attaqué. Son emploi même dans le travail des vins mousseux n'est point entièrement nouveau; et si ce rapport n'était déjà trop long pour votre attention, il nous serait facile de vous exposer quelques pratiques de nos négocians pour rétablir leurs vins gras, pratiques dont l'efficacité est due certainement au tannin contenu dans les préparations qu'ils emploient à cet effet.

Le tannin d'ailleurs pourrait éprouver quelques difficultés dans son application au travail des vins de son union avec l'acide gallique, dont il est impossible de le séparer tout-à-fait, et peut-être même de le distinguer dans les préparations diverses qui portent son nom. La prédominance de l'acide gallique tend à donner au vin une âpreté marquée, et vos commissaires ont pu s'en assurer sur une bouteille de vin gras, où fut versé le 10 décembre un centième d'une forte infusion de noix de galle, et que nous avons retrouvée parfaitement dégraissée dans la dernière réunion de la commission, le 30 décembre.

M. François paraît s'être livré depuis plusieurs années à de nombreuses recherches pour obtenir une préparation de tannin tout à la fois économique, si nous en jugeons par le prix auquel il le livre au commerce en solution aqueuse, et dégagé autant que possible des parties qui pourraient altérer la saveur du vin.

Une partie des enquêtes de vos commissaires a dû nécessairement s'adresser à plusieurs négocians qui ont fait usage des préparations de notre collégue. Nous dirons avec plaisir que le nombre des demandes qui lui ont été faites et les informations que nous avons recueillies lui sont favorables. Néanmoins l'avis unanime de vos commissaires, en donnant leur plein et entier assentiment à la partie théorique du mémoire qu'ils recommandent à vos suffrages, est d'attendre encore quelques mois pour porter un jugement convenable de la partie pratique. Plusieurs négocians ont employé la solution de tannin sur des

parties de vin assez considérables, qui ne seront examinées en entier que dans quelque temps. Une expérience sur cent bouteilles sera faite par M. François sous les yeux de votre commission, dont plusieurs membres sont à portée de suivre les essais tentés de divers côtés. Nos conclusions à cet égard ne seront donc reculées que pour être plus complètes.



SECOND RAPPORT

SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

Membres de la Commission.

MM. Moignon, Godart, Desmarest, Dagonet, rapporteur.

Messieurs,

La commission à laquelle vous avez confié l'examen d'un mémoire de M. François, notre collégue, sur la cause de la graisse des vins, et sur un moyen qu'il propose pour la détruire ou la prévenir, n'avait pu remplir son mandat qu'incomplétement dans un premier rapport qu'elle a fait à ce sujet dans votre séance du 2 janvier précédent. Elle a exposé alors par quelles expériences elle avait été amenée, indépendamment des raisonnemens théoriques sur lesquels l'auteur s'appuie dans le mémoire dont il vous a donné lecture, à partager ses opinions sur la cause de la graisse des vins. Cette altération doit être attribuée à une substance tenue sinon en dissolution

parfaite, au moins en suspension dans l'alcool, et qui en est précipitée facilement par un principe immédiat abondant dans les parties corticales des végétaux et du raisin en particulier, surtout du raisin noir, principe par conséquent qui se trouve naturellement dans le vin, et dont l'emploi ne peut rien avoir de nuisible, quelle que soit l'époque à laquelle on voudra l'appliquer aux manipulations que réclament nos vins mousseux.

En donnant dans ses conclusions son adhésion aux vues théoriques de l'auteur, et en partageant ses espérances sur les résultats à attendre de l'application en grand du tannin au travail des vins, votre commission, Messieurs, ne vous a point dissimulé que sur ce point son opinion reposait seulement sur des expériences de laboratoire. Il y a loin, comme vous savez, d'expériences de ce genre, quel que soit le soin qu'on y ait apporté, à des conséquences décisives, qui ne peuvent êtres sûrement déduites que d'une pratique étendue, et encore est-il difficile d'obtenir un grand nombre de faits identiques et qui ne donnent prise à aucune contradiction dans le travail des vins. Des produits en effet placés en apparence du moins dans des circonstances pareilles, n'arrivent point tous au même degré de perfection, sans qu'il soit possible le plus souvent de se rendre compte des causes qui amènent dans les résultats ces différences qui déconcertent si souvent l'expérience de nos commerçans, et qui leur sont d'autant plus fâcheuses, qu'obligés de se plier dans leurs opérations et jusque dans les choses les plus étrangères à la qualité du vin, non-seulement au goût, mais quelquefois aux caprices et aux préjugés du consom-

mateur, ils ont un intérêt pressant à connaître parfaitement la liqueur qu'ils travaillent.

Ces difficultés d'ailleurs n'ont rien de surprenant, car les divers accidens de la fermentation vineuse ne sont encore ni parfaitement connus ni clairement expliqués, et la pratique ici a beaucoup à attendre encore de la théorie; en ne se dissimnlant pas que l'expérience ne manquera point d'ajouter à ce que la Société a déjà publié et à ce qui nous reste à dire sur l'application en grand du tannin au travail des vins mousseux, votre commission a la confiance que les recherches dont elle s'est occupée dans le rapport qu'elle vous a soumis et dans celui-ci ne seront point inutiles à une industrie si précieuse pour notre département, et elle les regarde comme un premier pas vers des améliorations importantes. Elle ne pouvait donc mettre trop de soin à suivre pas à pas l'application en grand des procédés de M. François, qui a apporté beaucoup de zèle dans ce qui pouvait éclairer sa conviction, et qui depuis ses premières communications s'est livré à des travaux opiniâtres pour améliorer ses préparations et en assurer le succès.

Le premier et le principal soin de la commission a été de suivre dans toutes ses périodes une expérience en grand pour rétablir des vins filans. Parmi quinze cents bouteilles qui avaient subi cette altération on en choisit cent. Ce vin avait été opéré depuis un an; c'était un des plus filans que nous ayons encore rencontré. Ces cent bouteilles furent mises sur table le 20 janvier et dégorgées le 5 février. Avant de les reboucher on mit dans cinquante, et

pour chaque bouteille, un centième de solution de tannin préparée par M. François, et dans les cinquante autres un centième et demi. Immédiatement après l'introduction du tannin, chaque bouteille reçut un demi-centième d'une solution de colle de poisson; ce demi-centième contenait un quart de grains d'ichtyocolle, vingt-quatre grains ou un scrupule pour les cent bouteilles. Chaque bouteille bouchée et ficelée fut recouchée après avoir été secouée fortement pour mélanger parfaitement la colle, qui sans cette précaution dans tout collage en bouteille se réunit en pelotes, et n'opère point complétement la clarification recherchée. Le vin fut rémis sur table le 25 février : il était en état de subir un nouveau dégorgement le 8 mars suivant.

Sur les cinquante bouteilles opérées à un centième de solution de tannin, dix seulement n'étaient point totalement dégraissées. Parmi les cinquante bouteilles qui avaient reçu un centième et demi, il ne s'en trouva que trois dont le vin fût encore pesant. Ces treize bouteilles furent soumises à une nouvelle dose de tannin (demi-centième). Examinées quinze jours après, elles étaient aussi parfaitement rétablies que celles qui l'avaient été du premier coup.

Si vous joignez, Messieurs, à un essai aussi satisfaisant les renseignemens que vos commissaires ont obtenus de plusieurs commerçans, et les attestations en faveur du tannin, tirées de la correspondance de M. François avec plusieurs maisons recommandables, il ne vous restera plus de doute sur l'efficacité de cette substance contre l'altération des vins connue sous le nom de graisse, et vous



aurez vu se confirmer par la pratique la théorie qui vous a été soumise précédemment.

Il restait néanmoins quelques points à examiner, et plusieurs objections se présentaient naturellement. La fermentation qui se continue dans la bouteille reçoit des modifications de plusieurs circonstances: toutes ne sont point facilement appréciables; mais quelques-unes dépendent du moment de la mise en bouteille, de l'épaisseur du verre qui reçoit le liquide, de la place que le vin occupe dans la cave, et des courans d'air qui, donnant sur le tas, peuvent frapper telle bouteille plutôt que telle autre; enfin peut-être, et cette dernière remarque se rattache aux recherches de M. François, d'une différence de pesanteur spécifique du vin contenu dans le tonneau au moment du tirage, et qui ferait que celui qui occupe la partie supérieure serait moins chargé que celui qui occupe la partie inférieure de quelques produits de la fermentation. Quoi qu'il en soit, cette opération naturelle se renouvelant dans la bouteille, ses produits nécessairement y seront variables; la quantité de la gliadine à laquelle la graisse doit être rapportée y sera donc inégale sous l'empire de plusieurs des circonstances que nous venons d'indiquer, et comme elle ne se précipite qu'en se combinant d'une manière intime avec le tannin, il faudra nécessairement des quantités différentes de celui-ci pour l'absorber tout entière, et il se présentera dans son usage l'inconvénient de ne point précipiter toute la gliadine, si son emploi a été trop menagé, ou d'en laisser dans le vin, une fois le principe filant précipité, ou si on l'a employée en excès.

L'exposé que nous venons de faire des effets du

tannin sur cent bouteilles de vin gras répond déjà en partie à cette objection. Rien de plus facile en effet que de soumettre les vins qui ne sont point rétablis d'abord à une seconde dose. Les treize bouteilles pour lesquelles un demi-centième de plus de solution de tannin a éte nécessaire, ont fini par être dégraissées aussi complétement que les premières.

L'excès de tannin dans le vin, bien que n'apportant dans la liqueur aucun principe nuisible et contraire à la santé, y laisse une âpreté marquée qui en rend le goût désagréable. Il fallait trouver un moyen d'enlever complétement tout ce qui pouvait en rester, après que le vin est redevenu sec. M. François satisfait d'une manière très-simple à cette difficulté, en faisant suivre d'une certaine quantité de colle de poisson l'addition au vin de la dose de tannin nécessaire pour obtenir le résultat cherché. La gélatine, qui est le principe constituant de l'ichtyocolle, a aussi la propriété de précipiter le tannin, avec lequel pourtant elle a moins d'affinité que le principe de la graisse ou la gliadine, si nous en jugeons du moins par quelques faits observés dans l'expérience dont nous avons entretenu la Société. En effet, et c'est une remarque que nous n'avons pas manqué de faire à notre collégue, il y avait lieu de craindre qu'en mettant la colle en même temps que le tannin, elle ne balançât l'action de cet agent sur la graisse. L'expérience a prouvé que nos craintes à cet égard n'étaient point fondées ; car l'opération, exécutée comme nous l'avons rapporté, a eu tout le succès désirable, à quoi il faut ajouter qu'ici la colle est dans une très-petite proportion relativement à la *gliadine*.



Nous ne devons point cacher pourtant qu'au premier dégorgement, le vin sur lequel nous avons operé, bien que parfaitement dégraissé, ne présentait point la limpidité nécessaire pour être expédié, et qu'il n'était point *marchand*, comme disent nos tonneliers. On y remarquait aussi une teinte brunâtre, qui devait être attribuée aux parties colorantes de la solution de tannin employée. Il fut jugé convenable d'y remettre sur-le-champ une dose de colle équivalant à un quart de grain par bouteille. Après ce second collage le vin fut recouché. Remis sur table au bout d'un mois, et remué pendant huit jours, la majeure partie, quand on l'examina, n'était point encore parvenu au degré de limpidité qu'il fallait obtenir. Il était bon dès-lors de s'assurer de nouveau, par quelques essais et quelques tâtonnemens, de la quantité de colle qui définitivement était nécessaire. On prit deux des bouteilles soumises à l'expérience : le contenu passé sur un filtre était parfaitement clair. Un demi-grain de colle y fut ajouté : le vin ne tarda pas à se troubler; il était éclairci au bout de vingt-quatre heures, et il s'était formé un dépôt considérable et très-roux. Filtré de nouveau, il reçut encore un demi-grain de colle par bouteille : le résultat fut le même que la veille, mais avec un dépôt bien moins abondant; une nouvelle dose de colle ne troubla plus la transparence du vin. Passé sur le filtre une troisième fois, même quelques jours après, aucun dépôt bien appréciable ne s'était manifesté, d'où il a été permis de tirer la conséquence que l'excès de tannin, qui seul nuisait à la clarification du vin, avait été complétement enlevé par la colle de poisson.

On s'empressa alors de restituer un grain de colle à chacune des quatre-vingt-dix-huit bouteilles qui restaient. Le vin fut laissé couché pendant huit jours, et bien qu'un mois eût été rigoureusement nécessaire pour une clarification complète, il présentait alors un dépôt roux très-abondant, et qui roulait avec la plus grande facilité sur les parois du verre. Il offrait après un dernier dégorgement un grain fin, et sa limpidité était telle qu'il ne pouvait être rebuté du consommateur le plus difficile.

Ainsi donc il est possible de fixer dès à présent la dose de tannin nécessaire pour rétablir du vin gras, quel que soit le degré de l'altération à laquelle on veut remédier.

Le dépôt du vin extrait avec les précautions et après les préliminaires ordinaires, on versa dans la bouteille un centième de la solution de tannin préparée comme l'a indiqué M. François dans ses dernières publications : chaque bouteille de solution devra contenir trois onces de tannin (1). Pour ne point multiplier les opérations, la mise en liqueur pourra être faite simultanément; on ajoutera à la liqueur un gros de colle pour cent cinquante bouteilles. La bouteille bouchée et ficelée sera secouée fortement et à plusieurs reprises, et ensuite recouchée. Le vin un mois après sera en état d'être dégorgé de nouveau; aux bouteilles qui paraîtront

---

(1) La solution dans deux livres d'eau d'une aussi grande quantité de tannin pourrait donner matière à quelques objections; elle paraît dépendre de quelques manipulations particulières à l'auteur, ou d'une plus grande pureté de tannin qu'il obtient.

pesantes, on rendra un demi-centième de solution de tannin. Toutes recevront un nouveau collage, qui sera d'un gros de colle pour soixante-quinze bouteilles.

Ce second collage a le double effet de s'emparer du tannin qui pourrait être resté en excès, et de faire acquérir au vin une très-grande limpidité, en lui enlevant une légère teinte brunâtre, dont plusieurs négocians se sont plaints après avoir employé les premières préparations de M. François. Notre collègue depuis est parvenu, en soumettant à plusieurs lavages le tannin précipité d'une infusion à froid de noix de galle par le carbonate de potasse, à prévenir un inconvénient qui n'existera plus après l'emploi réitéré de la colle de poisson, auquel nous croyons que les négocians feront toujours bien de s'astreindre.

Il n'a point échappé à M. François, et nous sommes de son avis, que le mode ordinaire de dissoudre la colle de poisson est défectueux. Nos tonneliers font leur solution à froid. La gélatine étant peu soluble dans l'eau froide, il en résulte avec la colle de poisson la meilleure une perte de près de moitié, et encore une partie de ce qui a passé sur le tamis n'est-elle qu'en suspension. Il est beaucoup plus simple et plus méthodique de faire dissoudre la colle à chaud, et nous ne craindrons pas d'alonger de quelques lignes ce rapport en indiquant pour sa préparation le procédé convenable.

On mettra tremper la colle de poisson qu'on se propose d'employer dans une quantité déterminée d'eau froide, si la colle est en feuilles, d'eau tiède,

si elle est en cordons. Après une immersion de cinq heures environ, la colle sera assez ramollie pour être découpée facilement avec des ciseaux; on la soumettra, avec le liquide dans lequel elle a trempé, à une ébullition de cinq à six minutes; on passera à travers un linge fin : ce qui restera sur le linge sera repris et soumis à l'ébullition dans une autre quantité d'eau de moitié moindre que la première fois. On passera de nouveau; après quoi les deux solutions seront réunies, et on ajoutera la quantitié de vin nécessaire, si la solution doit se conserver quelque temps avant d'être employée.

Le rétablissement des vins filans, en cercle, s'opère plus simplement et plus facilement qu'en bouteille. Il suffira de verser dans une pièce de vin qui a tourné à la graisse, ou disposé à y tourner, deux bouteilles de solution de tannin, immédiatement après le soutirage qui suit le premier collage; on clarifiera avec deux gros de colle de poisson : le vin sera soutiré en bouteilles au bout de quinze jours.

La propriété attribuée au tannin de préserver de la graisse le vin soumis à son emploi a paru à la commission démontrée par les faits relatés dans une note que lui a remise M. François.

Cinq mille bouteilles tirées dans sa cave au printemps de 1828 avaient dans le courant de juin une tendance prononcée à la graisse, et la mousse ne s'y manifestait que très-faiblement. Quatre mille furent opérées avec le tannin, la colle et un peu de sucre: le vin prit la mousse et devint promptement sec.

Les mille bouteilles dans lesquelles il ne fut point mis de tannin restèrent pesantes et ne moussèrent

point. En 1830 ces mille bouteilles furent remises en cercle avec trois mille autres de 1825, également restées pesantes. On fit un coupage avec un tiers de vin de 1829. Avant d'être tiré, chaque pièce reçut une bouteille et demie de solution de tannin et la quantité de colle voulue; une seule pièce pour servir de comparaison fut mise en bouteilles, à part et sans aucune précaution préliminaire : le tirage réussit complétement, à l'exception du vin provenant de cette seule pièce, qui présentait des signes de graisse bien caractérisés.

D'après ce qui vient d'être exposé, il est permis de juger du service que peut rendre au commerçant comme au propriétaire l'application du tannin au rétablissement des vins gras. Toutefois cette altération du vin n'est qu'un cas d'exception, et le degré de perfection auquel nos négocians ont été forcés de porter la liqueur qu'ils travaillent, sous le rapport surtout de ses qualités extérieures, dont la limpidité est la principale, les a astreints à des opérations préliminaires au tirage, qui le plus souvent, et à moins d'une disposition trop prononcée du vin, le préservent de la graisse. Mais cette limpidité, qualité la plus précieuse, est aussi la plus difficile à obtenir : une légère opacité, que nos tonneliers appellent *blanc*, se maintient souvent dans la bouteille, malgré leurs tentatives pour la faire tomber avec le dépôt. M. François attribue la persistance du blanc à quelques traces de gliadine, soit libre, soit combinée avec l'acide carbonique, et il recommande l'emploi du tannin comme moyen de clarification parfaite dans le travail ordinaire des vins mousseux. La commission ici ne parlera point de son expérience

personnelle; mais les renseignemens qu'elle a pris auprès de plusieurs maisons de commerce lui permettent de partager les espérances de l'auteur, dont la manière de voir à cet égard se rattache assez plausiblement à la théorie qu'il a établie pour la graisse du vin.

Pour la manipulation des vins secs, mais difficiles à travailler, on procédera de la manière suivante. Une bouteille de solution de tannin sera versée dans la quantité de liqueur nécessaire pour opérer cinq cents bouteilles : le vin mis en liqueur, on y ajoutera de suite un demi-centième de colle de poisson préparée comme nous l'avons indiqué; ainsi la dose de tannin ne sera pour cette opération que de trois grains et demi par bouteille. Un demi-grain de colle suffira pour achever la clarification du vin, et enlever le tannin qui n'aurait point été neutralisé après la disparution du blanc. Opéré ainsi, le vin restera couché six semaines, après quoi il pourra être repris et remis sur table pour être expédié.

La commission s'attachera à faire ressortir tout l'avantage qu'il y a de substituer le tannin dans le travail journalier, et pour les vins d'une clarification trop difficile, aux ingrédiens que plusieurs tonneliers ajoutent à la colle de poisson, ingrédiens employés en très-petite quantité, il est vrai, mais qui n'en ont pas moins le grave inconvénient de mêler au vin des substances étrangères à ses principes naturels; parmi les plus nuisibles de ces substances, nous signalerons l'alun, qui paraît en effet avoir sur la clarification du vin une action assez prononcée.

Ici se place le compte que nous avons à rendre de

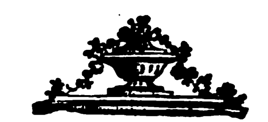
l'essai d'une autre préparation contre la graisse des vins, offerte également au commerce sous le nom de solution de tannin. La commission, qui n'a rien voulu négliger, n'a pas manqué de mettre cette préparation en regard de celle sur laquelle portaient principalement ses expériences. Deux bouteilles provenant d'un dépôt établi à Epernay furent mises entre les mains de la commission : une seule fut décachetée ; nous représentons l'autre à la Société. Comparée à la liqueur de M. François, celle-ci présentait une coloration moins foncée ; l'une et l'autre précipitaient en noir la solution de sulfate de fer, mais à un degré très-faible pour la liqueur d'Epernay, tandis que celle de M. François acquérait une teinte noire très-foncée. Les deux préparations avaient une saveur astringente ; mais il s'y mêlait pour celle d'Epernay une âpreté plus prononcée, et quelque chose de piquant, qui semblait déceler la présence d'une substance saline. Opérées à un pour cent avec cette dernière, cinq bouteilles sur six furent complétement dégraissées : il s'était formé un dépôt floconneux et d'une blancheur remarquable ; la limpidité du vin était telle qu'il fût possible de la désirer ; mais en le goûtant après l'opération, la commission y retrouva la saveur âpre et piquante qu'elle avait remarquée dans la liqueur, avant d'en faire l'essai. Ses soupçons, dès-lors augmentés, se changèrent en certitude par l'analyse de cette préparation, qu'elle confia à deux pharmaciens distingués de cette ville, à qui il ne fut pas difficile d'y démontrer la présence de l'alun ; car ce sel s'y trouvait en si grande abondance qu'il s'était cristallisé en couches épaisses autour des parois du vase,

où il était renfermé. L'alun, comme nous l'avons dit, est une substance dont l'introduction dans le vin ne peut être reçue.

Enfin, Messieurs, pour ne point retarder plus long-temps les conclusions que vous attendez, votre commission a été unanime pour reconnaître dans les recherches de M. François un double mérite :

1°. Celui de la découverte dans le vin, et après certains accidens de la fermentation, d'une substance ignorée jusqu'ici (la gliadine), dont la connaissance amènera d'heureuses modifications dans les travaux multipliés que nos vins mousseux réclament ;

2°. D'avoir trouvé contre l'altération du vin, que détermine cette substance, un agent qui la précipite complétement, sans nuire aux qualités naturelles du vin, et dont l'usage déjà très-répandu témoigne du service rendu par notre collégue à l'industrie la plus fructueuse de ce département.



PROGRAMME

DES

PRIX PROPOSÉS POUR L'ANNÉE 1830.

PREMIER CONCOURS.

La Société décernera dans sa séance publique de 1831 une médaille d'or de la valeur de 400 francs à l'auteur du meilleur ouvrage sur ce sujet :

Quels seraient les changemens à introduire dans le régime actuel des enfans trouvés et abandonnés, à partir de leur naissance jusqu'à leur majorité, de manière à rendre leur sort meilleur et leur existence plus utile à la société.

DEUXIÈME CONCOURS.

Elle décernera aussi dans la même séance une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

De quelles améliorations serait susceptible la législation actuelle sur la construction et l'entretien des routes départementales et des chemins vicinaux ?

Les mémoires devront être adressés *francs de port* au Secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er juillet 1831 (*terme de rigueur*).

Les auteurs ne doivent point se faire connaître : ils

joindront à leur envoi un billet cacheté, qui renfermera leur nom et leur adresse, et sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

TROISIÈME CONCOURS.

La Société distribuera à la même époque une médaille d'argent, dans chaque canton du département de la Marne, à la commune rurale qui justifiera avoir le mieux entretenu ses chemins vicinaux.

La Société fera connaître incessamment de quelle manière les communes devront justifier de leurs droits.

QUATRIÈME CONCOURS.

Des médailles d'encouragement sont offertes à la meilleure statistique d'un canton du département de la Marne.

Pour introduire dans ces statistiques un ordre convenable, et atteindre le but d'utilité qu'elles doivent avoir, les auteurs sont invités à se conformer au programme suivant.

PROGRAMME DE STATISTIQUE.

§ Ier. — *Topographie générale.* — 1° Situation et étendue du canton; 2° température; 3° plaines et vallées; 4° substances minérales; 5° rivières, étangs, marais; 6° forêts, animaux qui les habitent.

§ II. — *Population.* — 1° Population du canton en général; 2° de chaque commune en particulier; 3° mouvement de la population; 4° division par sexe et par âge; 5° division par états ou professions; 6° constitution physique des habitans; 7° état des individus vaccinés; 8° caractère de chacun; 9° usages, fêtes, divertissemens; 10° langage ou patois; 11° comparaison de l'état actuel des habitans avec leur état avant la révolution.

§ III. — *Histoire et administration.* — 1° Notice sur l'état ancien du pays; 2° antiquités et monumens remarquables; revenus et dépenses des communes; 4° état de l'instruction publique; 5° nom-

bre des individus sachant lire et écrire; 6° nombre de ceux qui l'ignorent; 7° hommes célèbres; 8° établissemens de bienfaisance; 9° nombre des enfans naturels et abandonnés; 10° nombre des procès civils; 11° jugemens rendus en matière criminelle, et comparaison du nombre des délits avec l'état de l'instruction primaire; 12° contributions; 13° prix de la journée de travail; 14° gages des domestiques.

§ IV. — *Agriculture.* — 1° État général de l'agriculture; 2° qualités des terres; 3° classement des terres; 4° terres labourables, jachères; 5° végétaux cultivés; 6° prairies naturelles et artificielles; 7° arbres, pépinières, vignobles, jardins; 8° animaux qui ont des rapports plus ou moins directs avec l'agriculture; 9° leur dénombrement, leurs maladies; 10° prix de vente et de location des biens ruraux, et leur rapport avec le revenu porté à la matrice cadastrale; 11° produits du règne végétal en nature; 12° leur évaluation en argent; 13° produits du règne animal; 14° produits des matières provenant du règne animal, tels que laines, cuirs, beurre, etc.; 15° tableau comparatif des produits de l'agriculture avec la superficie et la population; 10° météorologie, grêle, ouragans, inondations, parties du territoire qui y sont le plus exposées.

§ V. — *Industrie et Commerce.* — 1° Exploitation et emploi des substances minérales, forges, fabriques, etc.; 2° emploi des substances végétales, filatures, papeteries, bois, etc.; 3° emploi des matières animales, tanneries, draperies, etc.; 4° arts, métiers, professions; 5° commerce, importations, exportations; 6° ponts et chaussées, routes de différentes classes, chemins vicinaux; 7° canaux; 8° foires et marchés; 9° poids et mesures, comparaison des anciennes mesures agraires avec les mesures nouvelles.

Les concurrens comprendront facilement que plusieurs parties de ce programme exigeront des tableaux synoptiques.

Les statistiques devront être parvenues *franches de port* au Secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er juillet 1831 (*terme de rigueur*).

CINQUIÈME CONCOURS.

La Société continue d'offrir des médailles d'encouragement au médecin ou chirurgien de ce département

qui aura vacciné le plus grand nombre de sujets pendant l'année 1831.

Il en justifiera par un état nominatif des sujets vaccinés, énonçant le résultat de chaque vaccination, et certifié par les parens et les autorités locales. Les concurrens sont invités à indiquer approximativement le nombre de sujets qui n'ont point encore été vaccinés dans les communes où ils auront opéré.

Les pièces relatives à ce concours seront envoyées, *franches de port*, au Secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er mai 1832 (*terme de rigueur*).

Le prix sera décerné dans la séance publique du mois d'août 1832.

On rappelle que c'est avant le 1er mai 1831 (*terme de rigueur*) que les pièces relatives aux vaccinations de l'année 1830 doivent être parvenues au secrétariat, et que le prix en sera décerné dans la séance publique de 1831.

SIXIÈME CONCOURS.

Aux termes de l'article 4 de son réglement, la Société distribuera dans la même séance des médailles d'encouragement aux cultivateurs ou propriétaires, commerçans et artistes dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

Les personnes qui pourront y avoir des droits sont invitées à les faire connaître et à déposer au secrétariat les pièces à l'appui avant le 1er juillet 1831.

LES AUTEURS SONT PRÉVENUS QU'ILS NE PEUVENT RETIRER LES MÉMOIRES ENVOYÉS AUX CONCOURS.

CATALOGUE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA SÉANCE PUBLIQUE DE 1829.

1°.

Ouvrages adressés par M. le Ministre de l'intérieur.

1°. Annales de l'agriculture française.
2°. Journal d'agriculture des Pays-Bas.
3°. Un volume des brevets d'invention.

2°.

Ouvrages adressés par les Sociétés savantes, les correspondans, etc.

Mémoires de la Société royale d'agriculture.
Compte rendu des travaux de la Société de Macon.
Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube.
Journal des propriétaires ruraux du midi de la France.
Journal de la Société d'agronomie pratique.
Séance publique de la Société royale d'agriculture de Toulouse.
Compte rendu des travaux de l'Académie de Dijon.
Extrait des procès-verbaux de la Société académique d'Aix.
Mémoires de la Société d'agriculture de Rouen.
Mémoires de la Société d'émulation de Rouen.

Séance publique de la Société des sciences de Metz.
Mémoires de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise.
Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire.
Journal de la Société de l'Ain.
Journal du Comice agricole du département de la Marne.
Mémoires de la Société d'Eure-et-Loire.
Bulletin de la Société d'agriculture de Saint-Etienne.
Annales de la Société d'agriculture de la Corrèze.
Bulletin de la Société d'agriculture de Poitiers.
Journal de la Société d'agriculture de l'Arriège.
Assemblée générale de la Société de la morale chrétienne.
Mémoires de l'Académie de Besançon.
Du cathétérisme de la trompe d'Eustache, par le docteur Deleau.
Rapport du jury de la distribution des primes faite à Nantes.
Rapport sur le pétrisseur mécanique de MM. Cavallier.
Prospectus de l'Encyclopédie portative.
Prospectus de l'Ecole centrale des arts et manufactures.
Recueil de médecine vétérinaire. — Janvier 1830.
Prospectus des Tablettes historiques.
Annales de la Société de Nantes.
Mémoires de la Société de Mende, 1829.
Rapport à la Société de Seine-et-Oise sur une machine à battre les céréales.
Souscription pour la recherche des houillères.
Opérations du lavoir à façon de Croissy.
Education spéciale pour l'agriculture, par M. Blanq.

Questions des laines, 1830.
Tablettes historiques. — Tome 1er.
Le Mécanicien européen. — Mars 1829.
Mémoire sur Sommarobriva.
Séance publique de la Société royale d'agriculture.
Séance publique de la Société de Saint-Quentin.
Supplément à la même séance.
Essais historiques sur Rilly-la-Montagne.
Rapport sur le percement des puits forés.
Constitution médicale du département d'Indre-et-Loire.
Annales de la Société de Saint-Brieuc.
Programme de l'Académie de Bordeaux.
Considérations sur le régime universitaire, par M. Gasc.
Des méthodes d'enseignement, par le même.
Annuaire du département de la Marne, par M. Boniez-Lambert, imprimeur-éditeur.

Ouvrages reçus par abonnement.

1°. Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.
2°. Revue encyclopédique.
3°. Revue britannique.

	PLUS GRAN CHALEU
	d.
1829. Janvier....	8
Février....	9
Mars......	13
Avril......	16
Mai.......	20
Juin.......	24
Juillet.....	26
Août......	21
Septembre.	18
Octobre...	18
Novembre.	9
Décembre.	6
Pendant cette période de douze mois......	d. 26

ÉTÉOROLOGIQUES faites à Châlons,
embre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts
la Marne.

JOURS							VENTS DOMINANS.	QUANTITÉ DE PLUIE.	ÉVAPORATION.
	couverts.	nuageux.	de pluie.	de neige.	de brouillard.	de tonnerre.		p. l.	p. l.
8	26	10	6	8	1	0	E. et N.	1 10 2/6	0 4
	15	11	5	4	2	0	S. et S. O.	1 1	0 4
3	19	15	7	1	2	0	E. et N. E.	1 0 3/6	2 3
9	18	19	12	0	1	2	S. et S. O.	1 5 7/6	1 6
	10	21	3	0	0	1	E. et N.	0 1 4/6	3 5
5	15	27	8	0	1	3	S. et S.-O.	1 4 3/6	2 10
	13	21	15	0	0	4	S.-O. et O.	4 8 1/6	2 3
	15	22	14	0	0	1	O. et S. O.	1 10 2/6	1 10
	17	21	14	0	1	2	S. O.	2 4 3/6	1 2
	22	14	10	1	3	0	O. et N. O.	1 6 4/6	0 9
	21	13	9	3	1	0	S. O. et N. O	1 6	0 7
	19	7	0	6	2	0	E. et N.	0 10	0 5
	210	201	103	23	14	13	S. O.	p. l. 19 9 1/6	17 8

TABLE DES MATIÈRES.

IMP. DE BONIEZ-LAMBERT.

[redacted]

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS LE 31 AOUT 1831.



Châlons.

BONIEZ-LAMBERT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, etc.

1831.



SEANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

TENUE A CHALONS LE 31 AOUT 1831.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE 1831;

Par M. Joppé, bibliothécaire, *vice-secrétaire.*

Messieurs,

Les événemens à jamais mémorables dont la France, dont l'Europe entière ont été le théâtre depuis plus d'une année, ont dû nécessairement exercer une grande influence sur les travaux des sociétés savantes. Ce n'est point au milieu des combats de la politique, ce n'est point au bruit des trônes qui s'écroulent, aux cris des peuples qui brisent les chaînes du despotisme et volent à la conquête de la liberté, que les esprits peuvent se livrer avec fruit à l'étude des secrets de la nature, à la recherche des perfectionnemens que réclament sans cesse l'agriculture et l'industrie.

Cependant, Messieurs, si vos travaux académiques se sont ressentis de cette préoccupation générale, vous n'avez pas néanmoins perdu de vue le but de votre institution.

Continuer à encourager l'agriculture, ce premier des arts, faire succéder à l'aveugle routine des procédés plus simples et moins dispendieux, engager nos propriétaires à se livrer à de nouveaux essais, dont le résultat pût améliorer l'économie rurale et domestique, provoquer la solution de questions qui intéressent éminemment l'ordre social, telle est la tâche que vous vous êtes toujours imposée, et que vous avez encore cherché à remplir pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler.

Si quelques-uns de vos nombreux correspondans ont ralenti le cours de leurs travaux, n'en accusez point leur négligence, Messieurs, attribuez-en la cause à ces événemens dont nous parlions tout-à-l'heure. Plusieurs, cependant, vous ont dédommagé du silence forcé des autres, en continuant à vous transmettre le fruit de leurs veilles, et vous vous plaisez ici à leur en témoigner publiquement votre reconnaissance.

Ainsi, M. Deféraudy, ancien colonel du génie, que vous comptez au nombre de vos plus zélés correspondans, vous a adressé un Mémoire d'un grand intérêt sur les moyens d'extirper la mendicité, et de réprimer le vagabondage. L'auteur retrace d'abord les mesures plus ou moins violentes adoptées par les anciens contre ceux qui languissaient dans une paresse honteuse et dégradante, sans dire toutefois s'ils ont réussi à soustraire aux regards le spectable pénible de l'indigence mendiante et vagabonde. Après avoir rappelé que tous

les moyens employés jusqu'à nos jours ont été inefficaces pour détruire ce fléau des sociétés, M. Deféraudy remonte à la source du vagabondage. C'est, selon lui, la mauvaise éducation et le défaut total d'instruction de ces enfans nés de parens misérables. Il voudrait donc que, dès l'âge le plus tendre, ces êtres malheureux fussent placés dans des asiles de bienfaisance établis aux frais du gouvernement; les dépenses nécessaires à leur entretien seraient supportées par la classe opulente de la société. Il serait établi une espèce d'impôt somptuaire qui n'atteindrait qu'une faible portion de ce superflu employé à des jouissances, suivies trop souvent d'inutiles regrets. A ceux qui regarderaient comme impossible de pourvoir à l'énormité des dépenses qu'entraîneraient ces établissemens, l'auteur rappelle ces temps fort peu éloignés de nous, où la France était couverte de moines mendians de toutes couleurs, nourris et entretenus par les pieux habitans des villes et des campagnes.

Une autre cause du vagabondage vient, suivant l'auteur, de l'éducation vicieuse que donnent le plus souvent à leurs enfans les artisans même aisés. Il désirerait que l'administration surveillât par des commissions spéciales cette éducation première, et décernât des primes d'encouragement aux parens qui élèveraient leur famille dans l'habitude du travail et les principes de la morale. Il propose l'établissement d'écoles industrielles, où la jeunesse, en s'éclairant, prendrait le goût des occupations utiles, et se soustrairait à cet amour de la paresse et de l'oisiveté, si naturel à l'enfance et si pernicieux pour ses mœurs.

Vous vous rappelez, Messieurs, que l'ancienne académie de Châlons avait proposé cette grande question à résoudre, et que ce concours donna lieu à des mémoires fort remarquables, qui malheureusement demeurèrent sans résultat. Ainsi donc, sans vous prononcer sur l'efficacité des mesures proposées par M. Deféraudy, vous n'avez pu qu'applaudir aux sentimens de philantropie qui lui ont dicté ce mémoire, sentimens du reste empreints dans tous les écrits de notre estimable correspondant.

En arrêtant que ce travail serait imprimé vous avez voulu encourager les communications de vos associés, leur prouver l'intérêt que vous attachez à leurs productions, et répandre autant qu'il est en vous les vues que renferme ce mémoire, et appeler aussi les méditations sur un sujet éminemment utile, en quelque sorte à l'ordre du jour (*).

M. Povillon-Piérard, de Reims, correspondant non moins laborieux, vous a transmis une dissertation sur les anciennes sépultures romaines, gauloises et rémoises, découvertes depuis le XVI[e] siècle jusqu'à nos jours, hors de l'ancienne cité de Reims. L'auteur décrit successivement plusieurs de ces tombes dans lesquelles on a trouvé des corps percés de grands clous. Il conjecture que ces corps ont dû appartenir à des chrétiens mis à mort pour la défense de la foi. Ce nouvel écrit, que notre collégue a fait imprimer, mérite la reconnaissance des amis de nos antiquités, qui pourront y trouver des matériaux

---

(*) Voir page 50.

propres à jeter sur l'archéologie quelques nouvelles lumières.

M. Povillon vous a également fait parvenir une *Notice biographique* sur Simon-Philbert Delasalle de l'Etang, membre du conseil de ville de Reims, auteur de plusieurs savans ouvrages sur l'agriculture, et particulièrement d'un *Traité des prairies artificielles,* dont il démontra le premier les avantages, et qui depuis se sont si fructueusement multipliées dans nos campagnes.

M. Hubert, chirurgien à Somme-Suippes, membre correspondant, vous a fait part d'une découverte faite récemment dans la contrée qu'il habite. En fouillant un champ, à un quart de lieue à l'ouest de Suippes, on trouva à quelques pieds de profondeur une réunion de plus de vingt squelettes humains, dont un était dans un cercueil de plâtre, d'autres avaient au cou des colliers de grains de verre et d'ambre jaune. Auprès d'eux étaient des vases d'argile, des pièces de monnaie du IIIe et du IVe siècle, et quelques armes rongées par la rouille. M. Hubert vous a transmis quelques-uns de ces objets. Il y a joint une tête assez bien conservée, remarquable par sa longueur, le volume de la région occipitale, et l'étroitesse du front. Il pense que cet enfouissement remonte aux invasions des barbares, et que ces squelettes ont appartenu à des individus qui combattirent contre Attila, ou dans les rangs de son armée. Quoique cette découverte ne soit pas d'une grande importance, et ne puisse pas éclairer beaucoup l'histoire de ces contrées, vous n'en avez pas moins su gré à M. Hubert de vous en avoir communiqué les résultats.

Vous avez reçu de M. le chevalier Bonnard, votre correspondant à Damery, un nouveau mémoire sur les antiquités découvertes dans cette commune. Ce mémoire était accompagné d'un grand nombre de moules de monnaies en terre cuite, trouvés dans les fouilles pratiquées récemment. M. Bonnard y a joint une collection de dessins d'une belle exécution, représentant des armes et des vases antiques : cet envoi a vivement excité votre intérêt.

M. l'abbé Hubert, chanoine de Saint-Denis, membre associé correspondant, vous a adressé la traduction en prose et en vers d'une narration du poëte allemand Gellert, intitulée *le Peintre*. La lecture de cette pièce fait désirer que M. Hubert réalise le projet qu'il vous a manifesté de donner au public une traduction complète des œuvres de ce fabuliste.

M. Remy, docteur médecin à Châtillon, vous a fait parvenir quelques observations sur la propriété du chlorure de chaux, comme s'opposant au développement de la vaccine et pouvant préserver de la variole. Les expériences auxquelles votre commission s'est livrée, n'ont point confirmé la première de ces assertions. Quant à la deuxième, vos commissaires ont pensé que M. Remy s'était peut-être un peu trop hâté de tirer des conclusions favorables d'un petit nombre de faits isolés, et qu'il fallait attendre jusqu'à plus ample expérimentation, pour se prononcer d'une manière affirmative.

M. Gama, chirurgien en chef et premier professeur à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, vous a fait remettre la deuxième édition de son *Traité des plaies de tête et de l'encéphalite*. Cet ouvrage vous

a paru rempli de faits intéressans et de réflexions judicieuses ; l'ordre, la clarté, et surtout l'excellence des principes font de ce précieux travail un livre classique de la plus haute importance.

Vous vous rappelez sans doute, Messieurs, les pertes considérables essuyées il y a deux ans par les propriétaires de troupeaux dans plusieurs cantons de notre département. M. Gayot-Dufresnay, artiste vétérinaire, envoyé par M. le Préfet pour reconnaître les causes de la mortalité qui dépeuplait les bergeries, s'est livré à une étude spéciale de la cachexie aqueuse du mouton, désignée vulgairement sous le nom de pourriture. Il vous a adressé le résultat de ses observations. Son mémoire est une description complète de cette maladie. Il est écrit avec beaucoup de méthode et de clarté, et si votre commission n'a pas cru devoir partager toutes les opinions émises par l'auteur, elle n'en a pas moins applaudi au zèle qu'il a déployé en cette circonstance et aux connaissances distinguées dont il fait preuve dans cette partie si importante de l'économie domestique.

Consultés par M. le ministre du commerce sur la production et la vente des céréales dans le département de la Marne, vous avez pensé que pour arriver à la solution de questions d'économie publique d'un si haut intérêt, vous deviez vous réunir au Comice agricole, auquel la même demande avait aussi été adressée. Déjà M. le Préfet a reçu le résultat des travaux des deux commissions.

Une centaine de cônes du pin de Calabre, que vous devez à la sollicitude de M. le ministre du commerce, a été partagée entre vous et le Comice agricole.

Vous ne négligerez rien pour assurer la réussite du semis de ce conifère. On peut compter sur votre zèle et vos soins pour introduire et naturaliser ce bel arbre dans nos contrées.

Vous avez entendu avec beaucoup d'intérêt, dans une de vos séances, un *Précis historique de la révolution française*, par M. le docteur Salle, précis qu'il destine à être répandu parmi le peuple des villes et des campagnes. Vous avez applaudi, Messieurs, à ce projet éminemment national de notre collégue. En effet, s'il existe un grand nombre d'ouvrages sur notre première révolution, les uns par leur prix élevé sont interdits aux classes peu favorisées de la fortune ; les autres se rattachent à des considérations philosophiques et politiques beaucoup au-dessus de leur portée. Dans cet opuscule, au contraire, notre collégue, par la clarté de ses idées et le naturel de son style, s'est tenu constamment au niveau des intelligences les plus ordinaires; ensorte que mieux appréciée dans ses causes et dans ses effets, cette révolution, qui commença celle que 1830 vient d'achever si heureusement, cessera d'être uniquement considérée comme un objet d'horreur, comme un épouvantail dont on se plaît encore aujourd'hui à effrayer les classes peu éclairées.

M. Jules Garinet vous a lu une *Notice biographique* sur Louis-Philippe, roi des Français, qu'il se propose de publier. C'est une heureuse idée de notre collégue, Messieurs, ou plutôt c'est un service important rendu à la France, que de contribuer à lui bien faire connaître ce Prince, que le vœu de ses concitoyens a placé sur le premier trône de l'Europe.

En lisant cet écrit, on ne peut trop admirer cet élan patriotique qui signala par des victoires nationales ses premiers pas dans la carrière des armes; cette grandeur d'ame qui, dans le malheur, lui fit préférer de modestes fonctions à un poste élevé, mais déshonorant, où il eut fallu combattre contre sa patrie; cet amour éclairé des beaux arts, qui, à une époque plus heureuse, ouvrit dans son palais un noble asile aux littérateurs et aux artistes; enfin, ce dévouement sublime à son pays qui, après nos grandes journées, le fit renoncer à la paix du bonheur domestique, pour sauver la France des horreurs de l'anarchie, et se porter médiateur entre les partis, qui peut-être eussent ensanglanté ce sol qu'ils venaient de reconquérir à la liberté. En écoutant le récit fidèle de tant de belles qualités, on est fier, Messieurs, de voir régner sur la France un prince qui fut toujours français.

M. Gobet-Boisselle vous a lu un écrit intitulé : *Vezins et Regnier*, aventure du XVIe siècle. Des fragmens de cet ouvrage font partie des lectures de cette séance (1).

M. Pein vous a également offert son tribut annuel. Vous entendrez aussi la lecture d'une anecdote du dernier siècle, qu'il vous a communiquée.

M. Tourneux, que vous comptez au nombre de vos collègues les plus zélés, et que cette année même vous aviez appelé à la présidence de vos assemblées, a été forcé de quitter cette résidence. Vous l'avez vu

---

(1) Voir la fin de ce recueil.



M. Tourneux
l'année, de la déc
la commune de P
découverte incom
suivie avec persévé
de plus à l'histoire

M. Nicot, recte
teur d'un mémoire
» être en France l'i
» sentatif sur la litt
cerné une mention
associé correspondan

M. Gasc, chef d'i
ouvrage intitulé : *Co*
les moyens de réform
il vous a fait hommag
a été présenté l'année
crit sur la liste des me

Un de nos collégue
temps avec plaisir siég
année, aimait à appor
loisirs que lui laissait l'
blissement, et à vous c
pire l'amou

ayant fixé sa résidence dans l'arrondissement de Sainte-Ménehould, a été nommé membre titulaire non résidant.

Une ordonnance royale du 14 février 1830 porte qu'indépendamment des écoles primaires il sera établi des écoles-modèles préparatoires destinées à former des instituteurs, et qu'il y aura au moins une de ces écoles par académie.

Ces dispositions, si fort en harmonie avec les vues de la société, ont attiré l'attention d'un de nos collègues, M. Maupassant. Il vous a présenté l'année dernière un mémoire sur la nécessité et les moyens d'en faire l'application au département de la Marne, en établissant à Châlons une école normale primaire. Déjà dans beaucoup de chefs-lieux ces utiles institutions ont été fondées avec succès. Impatiens d'en hâter pour nous l'accomplissement, vous avez cru devoir provoquer une souscription publique pour l'établissement de cette école, et en présenter les bases et les moyens d'exécution. Non pas que la Société élève la prétention de fonder elle-même une école normale. Cette fondation est dans le domaine de l'autorité. Mais ce n'est point s'écarter de la loi, c'est au contraire la servir, que de préparer les moyens d'obtenir un établissement utile, d'appeler les ressources nécessaires, et d'indiquer les élémens qui doivent le constituer. Cette tâche est honorable; elle n'excède point les attributions de la Société; elle justifie sa devise. Vous avez en conséquence arrêté un prospectus qui sera distribué au public et qui le mettra à même de connaître les moyens dont vous avez besoin pour la réussite de cette entreprise.



... dernière ;
cette question :

« *Quels seraien*
» *le régime actuel*
» *à partir de leu*
» *de manière à*
» *existence plus ut*

Vous pensiez qu
le vif intérêt qui s'
lution pourrait exe
frans qui ont droit
néreux, seraient d'a
entrer dans la lice
les causes que nous
ont sans doute arrêt
pondre à votre appel
sont parvenus. Avan
cun d'eux, nous rapp
générales sur le suj

Il vous a semblé qu

dont il se compose, afin de ne pas s'égarer en indiquant par quelles nouvelles combinaisons on obtiendrait de meilleurs résultats. Les vices qu'on reproche à ce régime ont-ils pour cause l'imperfection des lois qui l'établissent? les arrêtés et ordonnances qui fixent leur mode d'exécution? les réglemens de l'administration, ou l'inobservation de ces lois ou réglemens! C'est ce que les concurrens avaient d'abord à examiner.

Le gouvernement a rempli tous ses devoirs quand il a pris les mesures nécessaires pour conserver la vie aux enfans que repoussent des parens dénaturés : quand arrivés par ses soins à l'âge de puberté, avec une ame saine, un esprit droit, un corps robuste, ils peuvent trouver dans leur travail et dans leur industrie les moyens de pourvoir à leurs besoins.

La tâche des concurrens consistait donc à examiner si les mesures actuellement employées sont suffisantes? Et dans ce cas, pourquoi elles ne produisent pas de résultats plus utiles! De quelles modifications elles seraient susceptibles, ou par quelles autres mesures il conviendrait de les remplacer.

Une courte analyse des mémoires vous mettra à même de juger si la question a été résolue.

Le mémoire coté n° 1 porte pour épigraphe: *Homo sum, humani nihil à me alienum puto.* (Térence.) L'auteur, après avoir rappelé la législation des anciens et de quelques peuples modernes relativement aux orphelins, pense que les réglemens actuels ne sont insuffisans que parce qu'ils ne sont pas exécutés;

et après avoir signalé des vices de détail, la plupart inévitables, il propose pour remède de mieux pratiquer ce qui s'observe avec plus ou moins d'exactitude dans tous les établissemens où sont reçus les enfans trouvés.

Le n° 2,

Vous êtes sans parens? — Ils m'ont abandonné.
(RACINE. — Athalie, acte II, scène VII.)

prétend que nos mépris ont fait des enfans trouvés comme les parias de l'Europe. Il voudrait que le gouvernement les confiât tous à une même administration, qui siégerait à Paris; c'est-à-dire qu'il voudrait étendre encore davantage le réseau déjà si vaste de la centralisation.

Ce mémoire est écrit avec assez d'ordre et même avec chaleur. On ne peut en partager les erreurs ni en méconnaître les défauts. Cependant on le lit avec plaisir, quand on pense qu'il est dû à un simple ouvrier, ainsi que l'auteur l'annonce lui-même, et l'on regrette que l'impartialité qui préside à vos jugemens ne vous permette pas d'encourager, autrement que par des paroles, des efforts qui, pour être infructueux, n'en sont pas moins dignes d'éloges, dans un homme qui n'a reçu que les premiers élémens de l'éducation.

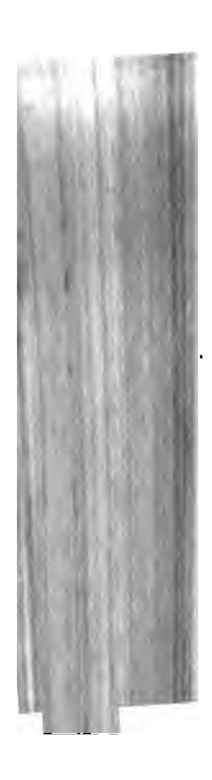
N° 3 : *Multa paucis.*

Après avoir comparé nos établissemens d'orphelins avec ceux qui existent en Allemagne, en Angleterre, en Russie, en Italie, en Espagne, l'auteur en conclut que la France, qui se vante d'être à la tête de la civilisation, est très en arrière des autres na-



tions de l'Europe en ce qui touche l'éducation morale des enfans trouvés. Quant à leur éducation physique, elle lui paraît laisser peu à désirer. C'est de l'éducation intellectuelle qu'il s'occupe presque exclusivement. Il veut qu'on leur ouvre les colléges, et qu'on les mène aussi loin que le permet leur aptitude, au moyen de bourses que créerait le gouvernement ; puis, considérant dans quelles dépenses cette fondation entraînerait le trésor public, il craint que ses propositions ne soient inutiles ; ses craintes vous ont paru très-fondées.

Le mémoire n° 4 ne porte pas d'épigraphe ; c'est, d'après la déclaration de l'auteur, l'œuvre d'un officier supérieur en retraite, qui consacre noblement ses loisirs à la recherche de tout ce qui peut être utile à son pays. Les réflexions qu'il contient tendent à prouver que l'on devrait occuper exclusivement d'agriculture les enfans trouvés : que c'est le meilleur moyen de développer leurs forces physiques et morales. Il en apporte pour preuve les résultats obtenus par M. de Fellemberg dans la ferme agricole exploitée par ces pauvres orphelins près de Berne en Suisse. Il en fait connaître le régime, propose d'en établir une semblable dans chaque département, et, calculant la dépense jusque dans les plus minutieux détails, il prétend qu'elle ne s'éleverait pas annuellement à plus de soixante-dix francs par chaque enfant, qu'il y fait entrer à l'âge de huit ans et qu'il en fait sortir à vingt, et, qu'à le prendre dès sa naissance, il ne coûterait à l'état que six cent quarante-huit francs pendant dix-neuf années.



rang distingué da
filles qui montrer
fussent placées da
tionner dans l'ins
acquérir des talen

Par cette rapide
vous former une j
avez-vous cherché
fait l'objet. Les aut
ou moins inévitabl
enfans trouvés, par
les élève pas au-dess
lent, pour la plupart
On ne remarque dan
tions judicieuses, ni
ment à celui qui, b
mine sous toutes ses f
toutes les parties.

Vous avez pensé
complètement résol
il n'y avait ...

position des idées. Le style en est clair et rapide. Il décèle un homme exercé dans l'art d'écrire, et qui ne manque pas de connaissances sur la matière.

En proposant l'établissement de fermes agricoles, où les enfans trouvés s'exerceraient aux travaux champêtres, l'auteur du mémoire n° 4 annonce l'intention d'en élever une sur les confins de notre département. Il est beau, Messieurs, de voir un ancien militaire consacrer sa fortune et les loisirs de sa retraite à réparer les maux que la guerre cause à l'humanité. La Société n'applaudit pas seulement à un projet aussi louable, mais elle s'empresse de déclarer que si l'auteur le réalise il la trouvera disposée à s'associer en quelque sorte à cette bonne œuvre, en lui accordant tous les encouragemens qu'elle réserve à ceux qui introduisent un établissement utile dans nos contrées.

Frappés du mauvais état de la plupart des routes départementales et des chemins vicinaux, persuadés qu'on ne saurait appeler trop vivement l'attention du gouvernement et des administrations sur un objet qui intéresse essentiellement nos relations commerciales, vous avez proposé un deuxième sujet de concours en ces termes :

De quelles améliorations serait susceptible la législation actuelle sur la construction et l'entretien des routes départementales et des chemins vicinaux?

Quoique le nombre des mémoires soit peu considérable (vous n'en avez reçu que trois), ce concours est généralement satisfaisant.

Après avoir entendu le rapport de notre collégue, M. Jules Garinet, organe de la commission chargée

de l'examen des ouvrages qui vous sont parvenus, vous avez arrêté, sans prétendre adopter entièrement toutes les vues de l'auteur, que le prix serait décerné au mémoire n° 2, portant pour épigraphe *Viator*, et qu'une mention honorable serait accordée au mémoire n° 3.

La Société, dans l'intérêt de l'agriculture, continue à encourager l'entretien et la réparation des chemins vicinaux. Elle offre tous les ans des médailles aux communes qui auront le plus contribué à cette amélioration. Elle a eu, en 1829, la satisfaction d'en décerner à treize communes et d'accorder à huit autres des mentions honorables. Une seule se présente aujourd'hui, celle de Virginy, arrondissement de Sainte-Ménehould; mais comme elle vous a paru avoir rempli toutes les conditions de votre programme, vous lui avez décerné une médaille d'encouragement de première classe.

Jaloux de propager par tous les moyens possibles cette pratique salutaire qui arrache tant d'enfans à la mort, et qui néanmoins rencontre encore des obstacles dans l'entêtement de quelques parens à préjugés, vous avez continué à offrir une médaille d'encouragement de première classe au médecin ou chirurgien de ce département, qui justifierait par des certificats authentiques, avoir vacciné le plus grand nombre de sujets. Deux états de vaccination vous ont été envoyés : l'un par M. Saint-Amand, chirurgien au Mesnil-sur-Oger, présentant un total de trois cent deux individus; l'autre par M. Lefort, chirurgien à Damery, qui a pratiqué cent quatre vingt-cinq vaccinations. Quoique ce chiffre soit beaucoup moins

élevé que le précédent, les observations pleines de sens et d'exactitude qui accompagnent l'état de ce dernier, en relèvent beaucoup le mérite. Vous avez accordé à chacun des concurrens une médaille de première classe.

Une machine propre à scier en placage toute espèce de bois secs, dont le modèle vous avait été présenté en 1827, par M. Roux, chef d'atelier à l'Ecole d'arts et métiers, a été depuis établie dans cette ville. Les résultats de cette nouvelle industrie introduite dans le département vous ayant paru répondre d'une manière satisfaisante aux besoins du commerce, sur le rapport favorable qui vous a été fait, vous avez arrêté qu'une médaille d'encouragement de première classe serait décernée à M. Roux.

M. Picot ayant ajouté quelques perfectionnemens à cette machine, et l'ayant mise en activité, recevra également une médaille de première classe.

M. Delaval, charron à Mairy-sur-Marne, vous a aussi été signalé comme ayant concouru à la confection de plusieurs machines à battre, et d'une scierie mécanique, propre à débiter les bois de construction et de charronnage. Voulant récompenser l'intelligence et la sagacité d'un artisan, qui, privé des leçons de la théorie, est parvenu à exécuter avec succès ces diverses machines, vous lui avez accordé une médaille d'encouragement de deuxième classe.

Tel est, Messieurs, le compte sommaire de vos travaux depuis la dernière séance publique. Comment pourrais-je le terminer plus dignement qu'en vous retraçant ce jour heureux où vous fûtes admis à

présenter vos hommages au roi des Français, lors de son passage dans nos murs. Vous vous rappelez le discours qui lui fut adressé par votre président, discours où « la division des propriétés, ce grand ré-
» sultat de la révolution, qui donne les plus fortes
» garanties à la liberté et à l'ordre public, principe
» de toute civilisation, appelé par nos vœux, em-
» preint dans nos mœurs, long-temps avant qu'il fût
» écrit dans nos lois; où cette division, dis-je, est
» présentée comme la source féconde de la prospé-
» rité agricole de ce département. »

Vous avez encore présente à la mémoire cette réponse, qui vous fut adressée par le Roi, réponse où se peignent tous les sentimens de son ame, et que je me plais à vous retracer ici :

« Dans l'état où se trouve maintenant l'agriculture
» en France, Messieurs, vous devez surtout recom-
» mander aux propriétaires d'adopter les nouvelles
» méthodes, d'introduire dans leurs exploitations les
» nouveaux instrumens qui, en simplifiant le travail,
» le rendent plus facile, plus prompt, et diminuent
» les efforts que le laboureur est obligé de faire pour
» arracher au sol les productions qu'il en attend.
» L'augmentation du bétail, son amélioration sont
» aussi des moyens d'assurer cette somme d'aisance
» et de bonheur, dont je désire que tous les Fran-
» çais jouissent sous mon règne. Continuez, Mes-
» sieurs, vos utiles travaux. »

Tels furent les conseils pleins de sagesse et de bonté que nous adressa cet excellent Prince; nous n'oublierons pas de suivre les indications qu'il nous a

tracées. Nous continuerons nos modestes travaux qu'il a bien voulu qualifier d'*utiles;* et tandis que notre Roi veille à la sûreté, à la gloire, à la prospérité de notre belle patrie, nous, Messieurs, profitant des loisirs que nous fait sa sollicitude, nous redoublerons d'efforts pour stimuler l'émulation et pour accroître, autant du moins que nos moyens le permettront, la prospérité agricole et commerciale de notre département.



RAPPORT

SUR LE

CONCOURS OUVERT SUR CETTE QUESTION:

DE QUELLES AMÉLIORATIONS SERAIT SUSCEPTIBLE LA LÉGISLATION ACTUELLE SUR LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET DES CHEMINS VICINAUX.

Membres de la Commission.—MM. Godart, Prin, Caquot, Copin, Maupassant, et J. Garinet, *rapporteur*.

Messieurs,

On peut juger de la grandeur, de la puissance et de la richesse d'une nation par la beauté de ses chemins et le bon entretien de ses routes.

En se réunissant en société, les hommes durent s'occuper d'abord d'établir entr'eux des voies de communication.

Nous n'avons aucun renseignement sur l'état des chemins gaulois avant la conquête romaine.

Après la conquête, la colonie de Lyon fut le point de départ des quatre grandes voies tracées dans les Gaules. Les chemins gaulois venaient y aboutir.

Les Romains donnèrent à ces chemins de traverse les noms en usage dans leur langue.

Il y eut dans les Gaules des chemins privés, agraires et vicinaux.

Ils subdivisaient ces derniers en voie vicinale proprement dite *via vicinalis* formant la communication de village à village; cette voie avait huit pieds de large. L'*actus*, chemin de quatre pieds de large, servait pour le passage des bêtes de somme, et l'*iter*, sentier de deux pieds de large, était consacré au service des piétons.

Les ravages des barbares qui s'établirent dans les Gaules furent très-nuisibles aux voies de communication. D'abord négligées, puis dégradées, elles finirent par être abandonnées.

Dagobert I s'occupa du soin de remédier à la difficulté des voies de communication. Baluze nous a conservé le capitulaire de ce prince sur la voierie. Il est divisé en trois titres : le premier traite de la voie publique, *de viâ publicâ*, c'était la grande route; le second, du chemin vicinal, *de viâ vicinali*; le dernier du sentier, *de semitâ*. Les seigneurs francs cherchaient déjà à s'emparer des chemins en les barrant. Le capitulaire condamne les usurpateurs de la voie publique à des amendes.

Il paraîtrait assez probable qu'il existait des péages destinés à l'entretien des chemins. Les seigneurs, après avoir arraché à la faiblesse des rois l'hérédité du bénéfice, s'emparèrent des chemins de leurs seigneuries, et y multiplièrent ces péages, en négligeant d'en appliquer le produit aux réparations.

En 803, Charlemagne confia l'inspection de la voierie à des commissaires appelés *missi*, envoyés. Les péages, qui n'étaient pas destinés à récompenser quelque travail d'une utilité publique, furent supprimés.

L'anarchie de la fin de la seconde race et du com-

mencement de la troisième interrompit les communications. Le commerce ne se faisait plus qu'à dos de chevaux et de mulets par des étrangers, la plupart juifs et italiens. Ces marchands, rançonnés par les péagers, étaient fréquemment détroussés par les milices seigneuriales. Le vol devint un privilége, une espèce de droit féodal.

Philippe-Auguste, plus fort que ses prédécesseurs, fit quelques réglemens pour réparer les chemins détériorés et pour en construire de nouveaux; mais il ne vécut pas assez long-temps pour triompher des résistances, et les commissaires voyers ne trouvèrent pas assez d'appui dans les rois ses successeurs.

A force de persévérance, les parlemens composés de légistes parvinrent à introduire quelque police sur les chemins, en rendant les seigneurs responsables des vols commis en plein jour dans l'étendue de leurs seigneuries.

Le sire de Crèvé-Cœur fut condamné à des dommages et intérêts envers des marchands volés en 1254. Pareille condamnation fut prononcée en 1273 contre le sire de Vicilion. Enfin le roi lui-même fut atteint en 1295 pour détroussement fait en sa justice.

Louis XII, en 1508, attribua aux trésoriers de France une certaine surveillance sur les chemins. Sous Henri II, ils la partagèrent avec les élus. On adjoignit en 1583 à ces magistrats les officiers des eaux et forêts. Les juges des seigneurs prétendaient toujours à l'exercice de l'inspection de la voierie dans l'étendue de leur justice.

Toutes ces juridictions dont la compétence était mal définie, cette confusion du pouvoir administra-

tif et judiciaire ne pouvaient que perpétuer les désordres sans profit pour la chose publique.

Les péages étaient arbitraires. Ils atteignaient les marchands, les animaux, les denrées en circulation, les voyageurs.

Nous avions beaucoup de seigneurs péagers en Champagne, et ni les ponts, ni les chemins n'étaient entretenus.

L'examen de ces tarifs de péages prouve à quel excès de barbarie était porté l'orgueil seigneurial. Je ne citerai que le tarif du sire de Lesmont. Il soumet les juifs à l'amende du pied fourchu. L'article 22 enjoint aux enfans d'Israël de se présenter devant la grande porte du château du comte, de se mettre à genoux, *pour là y recevoir un soufflet dudit comte ou de son fermier*. Les chaudronniers doivent pour leur passage deux deniers rachetables par un *pater* et un *ave*.

L'impôt de ce péage vexatoire rendait peu d'argent, mais il était humiliant pour la gent taillable, corvéable à merci et miséricorde.

En 1599, Henri IV institua l'office de grand voyer de France en faveur de Sully, avec pouvoir à celui-ci de commettre des lieutenans dans les provinces. Sully n'eut pas le loisir de s'occuper de cette importante partie de l'administration, et son office fut supprimé sous Louis XIII, qui confia définitivement la juridiction de la voierie aux trésoriers de France; mais on ne s'occupa que de la grande voierie, la petite voierie fut abandonnée aux soins de la Providence, des seigneurs et de leurs baillis.

Quelques grandes routes furent construites par le

envahi et usurpé
nuit à la santé des
transports des den
demanda, en certai
pôts prélevés pour
cialement affecté à
et qu'il fut défendu
bien public, de dét
tion pour leur utili

Les lois nouvelle
les anciennes classif
parèrent, pour l'aver

Maintenant les voi
sées en routes royale
chemins vicinaux.

L'assemblée consti
juillet 1790, adopta
pouvait prétendre à a
voierie sur les chemin
villages, bourgs ou vil

charge, et qu'ils ne faisaient point partie du domaine public. La surveillance immédiate des chemins vicinaux se trouva placée dans les attributions de l'admidistration locale.

Diverses lois ont prescrit à l'administration de procéder à la reconnaissance des chemins vicinaux, d'en dresser l'état, de désigner ceux qui doivent être conservés, et de supprimer ceux qui ne seraient plus utiles.

Quant à l'entretien, la loi du 6 octobre 1791, statue qu'il sera prélevé sur les contributions foncières, au marc le marc, une somme affectée à ce service.

Cette allocation insuffisante a nécessité la loi du 11 frimaire an VII, qui met l'entretien des chemins vicinaux à la charge des revenus municipaux.

Là où il n'existe pas de revenus municipaux, il a fallu prendre d'autres mesures.

L'arrêté du gouvernement du 4 thermidor an X (23 juillet 1802) appelle les conseils municipaux à émettre leur vœu sur le mode qu'ils jugeront le plus convenable pour parvenir à la réparation des chemins vicinaux, et qu'ils proposeront à cet effet l'organisation qui leur paraîtra devoir être préférée pour la prestation en nature.

Dans quelques départemens la prestation en nature n'a été exigée que des propriétaires fonciers, dans d'autres tous les habitans y ont été assujettis.

L'instruction du 7 prairial an XIII conseille aux préfets de n'exiger la prestation en nature que des contribuables dont la cote représente trois ou quatre journées de travail.

La mise à exécution de ces lois, de ces réglemens



aboutir les chemins v

Le législateur l'a l
cembre 1811 a créé l

On a tenté avec plu
des routes d'arrondis

Le dernier état de l
loi du 28 juillet 1824
mins vicinaux; et dan
a rapport aux routes d

Vous avez pensé que
et vous avez provoqué
dont elle est susceptibl

Trois mémoires sont

L'auteur du mémoire
ce passage d'Adam Smi

Ces établis
ment ne peuv
à leur entreti
s'étend guère
lier sont toujo

plète des chemins vicinaux proviendraient du monopole et de la centralisation.

L'état actuel des routes exige une multitude d'agens et de surveillans. C'est un système de régularité plutôt que d'ordre.

L'auteur voudrait que les chemins fussent la propriété des riverains par une considération fort bizarre, c'est, dit-il, que les champs qui appartiennent aux particuliers sont bien cultivés, et que si les chemins leur appartenaient ils seraient bien entretenus. Il paraît croire que les chemins vicinaux n'appartiennent pas à la commune, et que c'est là la cause principale de leur délabrement.

Selon lui un bon système de construction et d'entretien doit satisfaire à trois conditions essentielles.

1°. N'établir de routes que lorsque les dépenses de construction et d'entretien peuvent être couvertes par l'économie sur les anciens moyens de transport.

2°. Employer les procédés les plus avantageux et les plus économiques pour augmenter et pour multiplier la circulation des produits.

3°. Se plier sans imprudence à l'esprit de mobilité et de spéculation du commerce, qui cherche avantageusement des débouchés tantôt sur un point, tantôt sur un autre.

Il est assez difficile d'évaluer l'économie sur les anciens moyens de transport, pour les routes à confectionner, lorsque l'expérience seule peut donner des résultats positifs.

S'il fallait suivre l'esprit de mobilité du commerce, on s'exposerait à créer des communications qui pourraient devenir inutiles. Une population nombreuse



administration de l
marcher leurs besoi
municipale détermin
particulier. Cet im
péages et des barrièr

Quand un chemi
entre plusieurs comn
à cette circulation é
points seront atteinte
et de barrières. On a
truction et de l'entre
à s'en charger.

L'auteur a bien pe
ne pouvaient être que
les soumet cependant
partementale.

Pour première condi
l'administration des po
les cantons, les départ
nieurs et régleraient ave

Votre commission a pensé que ce mémoire n'approfondissait pas assez le sujet proposé, et qu'il était inférieur en mérite aux deux autres dont nous allons vous rendre compte.

N.° 3.

« Comme avant d'élever un édifice, l'architecte
» observe et sonde le sol pour s'assurer s'il peut en
» soutenir le poids, le sage législateur ne commence
» pas toujours par rédiger de bonnes lois en elles-
» mêmes, mais il examine auparavant si le peuple
» et les localités auxquels il les destine sont propres
» à les supporter. »

L'auteur de ce mémoire entreprend de prouver deux choses :

1°. L'insuffisance et les vices de la législation actuelle sur les routes départementales et vicinales.

2°. Il cherche les modifications que pourrait subir la loi actuelle (du 28 juillet 1824) sur les chemins vicinaux, et les résultats qu'il serait permis d'en attendre.

Les plus justes lois sont celles qui dans leur action atteignent la généralité des citoyens.

Le partage égal et proportionnel des charges publiques entre tous est la base éternelle d'une bonne législation.

La loi du 28 juillet 1824 ne satisfait pas à ces conditions.

La prestation en nature votée par les conseils municipaux a produit peu de chemins, de très-mauvais. Dans beaucoup de communes la loi n'a pas reçu d'exécution.

La cause du désordre est dans le mode d'impôt.

Dans les communes où la propriété est divisée, et où la population est considérable, le produit des journées d'homme est hors de proportion avec celui des bêtes de trait.

Dans les localités où la grande propriété domine, les ouvriers, laboureurs, artisans généralement connus sous la dénomination de gens de travail ne sont point passibles de la prestation quand ils ne sont pas chefs de maison. L'emploi des prestations en nature devient alors impossible.

Dans le premier cas la petite propriété supporte l'impôt, dans le second la grande propriété lui échappe. Dans tous les deux l'industrie et trop souvent l'indigence confectionnent des travaux dont profitent le luxe et la richesse.

En général la loi est mal exécutée parce qu'elle est difficile à exécuter. Les travailleurs apportent peu de bonne volonté. La loi ne pourvoit pas à la surveillance des travaux, et ce n'est que par une bonne surveillance qu'on obtient une bonne exécution.

Dans quelques localités on a essayé de convertir en argent la prestation en nature en abaissant le prix de la journée de travail à 75 et même à 50 centimes. Les imposés pauvres ont préféré fournir leur travail et garder leur argent. Mais le temps qu'ils y consacrent n'équivaut pas en tout à une journée de travail, et ils en doivent deux.

Un autre vice qui contribue au délaissement des chemins vicinaux vient de ce que la charge de leur réparation et de leur entretien tombe sur les communes dans tout leur territoire. Lorsqu'une commune d'une petite population est longée dans son étendue

par un chemin d'une grande longueur, elle ne peut pas l'entretenir. Les petites communications sont restaurées à cause des intérêts privés, mais les grandes sont abandonnées parce qu'elles n'intéressent que la généralité qui en profite.

A force de sollicitations et de soins l'administration obtient quelquefois des communes situées sur une même ligne des offres pour l'entretien d'une route. Quand on en vient à l'exécution, les communes rentées s'acquittent avec leurs revenus, celles qui n'en ont pas sont obligées de fournir des prestations en nature, elles le font mal et de mauvaise grâce, parce que la charge n'est pas égale, le découragement s'oppose à ce qu'on atteigne le résultat demandé.

Quelles seraient donc les modifications dont serait susceptible la législation en vigueur sur les chemins vicinaux?

Les chemins vicinaux, sur une échelle plus petite, paraissent devoir être assimilés, quant à la réparation et à l'entretien, aux routes royales. Ces routes intéressent toute la France, la France en fait les frais. Les chemins vicinaux qui intéressent les arrondissemens communaux et les départemens doivent être réparés et entretenus par ceux-ci.

Les conseils généraux des départemens, dans leur session annuelle, pourraient voter les dépenses nécessaires à l'amélioration et à l'entretien des chemins vicinaux.

La loi du 28 juillet 1824 autorise les communes à ajouter aux prestations en nature reconnues insuffisantes le produit des cinq centimes additionnels; mais dans ce cas le vote du supplément de l'impôt est soumis à de longues et de nombreuses formalités.

Le conseil municipal doit s'adjoindre pour délibérer les plus forts imposés en nombre égal à celui de ses membres.

Ces plus hauts imposés sont ordinairement des propriétaires qui habitent les villes, et qui ont toujours une certaine répugnance à prélever sur leurs fermages une somme destinée à entretenir des chemins dont ils n'usent pas.

Il arrive aussi que les fermiers, chargés dans certains baux de l'acquittement des impositions ordinaires et extraordinaires, usent de toute leur influence, souvent même en leur qualité de conseillers municipaux, pour écarter toute proposition qui aggraverait leurs redevances.

Ces oppositions découragent les maires, et il ne faut plus s'étonner de leur indifférence pour l'entretien des chemins vicinaux.

Rien ne paraît plus en harmonie avec l'émancipation des communes que l'attribution au seul conseil municipal, non pas du vote, mais de l'affectation des ressources, après que celles-ci, consenties par le conseil général du département, auraient été réparties par les soins et les renseignemens de commissions spéciales instituées par les préfets.

Les centimes additionnels pour la réparation des chemins étant une fois votés par le conseil général, il resterait à en faire la répartition entre les diverses communications, et suivant le degré d'importance du produit de cet impôt.

La répartition des allocations consenties par les conseils généraux ne semble pas devoir être abandonnée entièrement aux excellentes vues des préfets.



Dans chaque canton les besoins des localités seraient constatés par les soins d'un ou de plusieurs membres du conseil général assistés d'un ingénieur voyer, et ils formeraient de concert les demandes de fonds aux préfets pour l'entretien des communications soumises à leur surveillance.

En chaque arrondissement communal il serait créé un ingénieur voyer chargé, sous la direction des sous-préfets et préfets, de la surveillance et de la conduite des travaux de réparation des chemins vicinaux. La plupart des localités, privées aujourd'hui des secours d'un homme de l'art, n'ont fait que des travaux imparfaits, à grands frais et sans résultat.

L'administration, en choisissant les ingénieurs voyers, ne saurait prendre trop de précautions pour s'entourer d'hommes probes et éclairés que leur éducation et leur position sociale rendront insensibles aux séductions et aux profits illicites et honteux, trop ordinaires aux hommes ignorans et incapables.

L'impôt en argent destiné à l'entretien des chemins vicinaux aura pour but d'atteindre les habitans des villes, et de faire participer proportionnellement la grande comme la petite propriété.

Lorsque l'administration dépositaire des ressources, débarrassée des embarras de la création, avisera aux moyens d'exécution, il n'est pas douteux qu'elle n'ait recours aux adjudications publiques et au rabais.

Les législateurs, et particulièrement les préfets, feront les réglemens de détails. L'auteur se borne à émettre des vœux pour l'abolition de la prestation en nature, et pour la substitution d'un impôt voté par département.



... à un pays ag...
nature, c'est exiger d...
d'abord leur travail en...
impôt qui servira à ré...
seront seuls en positi...
mieux éviter cette dou...
mandant ce qui est à l...
travail, qui leur coût...
que son équivalent en...
de travail déterminées...
commission a pensé qu...
tion honorable.

N.°

L'auteur de ce mémo...
vail, non-seulement su...
ciété, mais encore sur...
cations par terre.

C'est un code de v...
motifs. Nous ne craign...
vail mérite d'attirer l'a...

Le bon état des routes et des chemins de l'Angleterre, combiné avec ses canaux, a rendu ce pays riche et florissant. Imiter les peuples voisins dans ce qu'ils font de bien, c'est de l'habileté, c'est même du patriotisme.

La production, en général, est encouragée par la facilité de la circulation. Quand on est parvenu à faire arriver les produits sur tous les points de consommation avec promptitude, sûreté, économie, les prix des denrées s'égalisent, et l'excédant approvisionne les marchés étrangers.

Les points suivans ont été pris comme base du travail :

1°. Réunir dans une même loi les dispositions éparses qui régissent les routes et les chemins.

2°. Remplir les lacunes nombreuses que l'on rencontre dans nos lois sur la matière qui nous occupe.

3°. Séparer généralement, et confier à des autorités distinctes les moyens de confection et ceux d'entretien des chemins et routes.

4°. Opposer des remèdes efficaces aux abus du roulage, et établir de bons réglemens pour la police des routes.

5°. Simplifier les formalités de l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique.

6°. Trouver enfin un mode simple et peu coûteux de répression des délits et d'appréciation des indemnités.

Cette division est justifiée par les observations qui suivent.

Il existe en France trente-huit mille communes, et on ne trouverait pas trente-huit mille personnes



aes routes et des chemi
peut les partager entre
parés. Les conseils mu
dont des comités spécia
rection. La surveillance
ne serait plus entièremen
seulement en des cas dét
leurs lumières et à leur

La nécessité de modifi
lage est reconnue. Le ma
munication ne provient
sance des fonds, mais il
excès de chargement.

La loi sur les expropr
d'utilité publique est insu
elle trop de lenteurs et ren
geans. La loi doit une in
dépossédés, mais elle n'
fortune aux dépens du pu

En proposant une nouve



L'auteur divise les chemins en quatre classes :

Chemins communaux.
—— d'arrondissement.
—— de département.
—— royaux.

L'administration des chemins appartient au gouvernement, à la direction des ponts et chaussées, aux conseils municipaux, aux conseils d'arrondissement, de département et à des comités spéciaux.

Les chemins communaux se subdivisent en chemins privés, chemins mitoyens, chemins vicinaux. Ceux qui doivent la réparation et l'entretien sont désignés.

La classification des chemins communaux appartient aux conseils municipaux et aux comités des chemins.

La prestation en nature est maintenue, mais elle est rachetable : on élève à dix centimes la faculté du vote des centimes additionnels ; en cas d'insuffisance des prestations, le concours des plus imposés n'est plus exigé. On autorise les impositions extraordinaires et les emprunts. Les fonds provenant du rachat de la prestation en nature fixée aux deux tiers des journées des travailleurs payés, donnent la faculté de n'employer que des terrassiers dont le travail est plus parfait que celui des artisans à métier sédentaire.

Les conseils municipaux votent les fonds et les journées de travail pour les hommes, et les comités surveillent les travaux et dirigent l'emploi des fonds votés par les conseils municipaux.

En chaque commune, le comité se compose du maire, du tiers des membres du conseil municipal,

d'un nombre égal d'habitans choisis par le juge de paix, sur une triple liste des plus hauts imposés, dressée par le percepteur et certifiée par le maire. Les notaires, les médecins, les officiers de santé, le percepteur font partie du comité, sans condition de cens.

Cette composition a paru trop nombreuse à la commission.

La présidence du comité appartient provisoirement au maire, mais le comité peut choisir un autre président.

Chaque commune rurale ne renferme pas des hommes capables de former un comité. On sera bien heureux si chaque canton peut en fournir assez pour toutes les communes qui en font partie.

Le comité choisit un commissaire-voyer directeur des travaux.

Il est à désirer que le directeur-voyer remplisse gratuitement cette fonction. Il portera l'écharpe municipale et prendra rang après les adjoints dans les cérémonies publiques.

L'auteur du mémoire voudrait faire une obligation aux particuliers choisis, d'accepter les fonctions de commissaires-voyers; mais tout service forcé est mal rempli.

Les comités sont renouvelés tous les trois ans.

Le comité dresse la statistique des chemins avec leur état indiqué en *bon*, *médiocre* et *mauvais*.

L'ingénieur de l'arrondissement pourra être consulté lorsqu'il s'agira de construire un nouveau chemin vicinal. Le comité détermine chaque année les fractions de chemins à réparer, et le commissaire-voyer indique le temps des travaux.

La journée de travail est de huit heures.

La prestation en nature pourra être acquittée à la tâche. La police des chantiers appartient au commissaire-voyer.

Les détériorations, anticipations, encombremens de matériaux sur les chemins sont punis par des amendes.

La largeur de chaque espèce de chemins est déterminée. Ils seront bordés d'arbres élagués à trois mètres de hauteur. Les fossés n'auront que la profondeur nécessaire pour l'écoulement des eaux.

En chaque commune il sera établi des cantonniers communaux, ou au moins un qui ne pourra travailler moins de cent cinquante jours par an.

Les cantonniers, les gendarmes, les gardes-champêtres et forestiers sont chargés de constater les délits et les contraventions en matière de voirie.

Tous les trois ans le préfet ou le sous-préfet, l'ingénieur de l'arrondissement, accompagné en chaque commune du président du comité et du commissaire-voyer, visiteront les chemins vicinaux de l'arrondissement; procès-verbal sera dressé de cette visite.

Les adjudications de matériaux pour les routes et chemins sont publiques, au rabais, et annoncées par des affiches.

L'auteur, après avoir épuisé la matière concernant les chemins vicinaux, traite des routes départementales et d'arrondissement.

Les ingénieurs des ponts et chaussées continueraient à être chargés de la confection des routes de département et d'arrondissement. Les travaux d'entretien seraient surveillés par des comités à la nomination des préfets et des sous-préfets.



4°. Exiger que le
tation forcée sur les
rapport des ingénie

Les barrières sera
villes, ce qui néces
reaux. Les trottoirs
et d'arrondissement
sion.

Nous n'avons pas
de l'auteur concerna
gramme n'en parle pa

Les dispositions rel
des routes, et aux rég
d'heureuses améliorat

On a cru remédier
proportionnant le poic
aujourd'hui bien recon
huit centimètres en larg
entier sur le plan du te
croître le poids du

Un ingénieur, M. Cordier, évalue à 400 fr. par jour le dégât causé par une charrette du poids de dix-neuf milliers sur une route fortement trempée par les pluies.

On a cru remédier à ces abus en établissant des ponts à bascule. Le libre chargement en proportion des chevaux a eu et conserve encore des partisans.

Le seul établissement complet des ponts à bascule coûterait quatre millions sans compter les gages des préposés. Les fraudes sont à craindre. Par cette considération il est facile de prévoir qu'on obtiendrait peu ou point de résultats.

En statuant que chaque charrette ne pourra être attelée que de trois chevaux, et les charriots de six avec une largeur convenable pour les roues on prévient les dégradations. Pour l'avenir on pourrait ordonner le raccourcissement des moyeux, proscrire les clous à diamans, et déterminer une voie inégale pour les charrettes et les charriots.

M. Cordier a dressé un tableau fort curieux de la force de résistance que présente une route dans toutes les données imaginables. Il a prouvé qu'un quart de cheval est capable de traîner dans des routes en fer à rainures le même poids qui n'est mis en mouvement dans les terres argileuses que par vingt-cinq de ces animaux.

Le travail de l'auteur sur la police des routes, sur les moyens de répression des contraventions et des délits nous a paru complet.

Nous arrivons au titre de l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique.



code présentant des
la portée et des prop
travaux publics.

Lorsqu'il s'agit d'
chaque propriétaire
coopération active e
git de régler les indem
excessives. Il faudrai
faire des offres. Les pa
refuseraient. En cas
nerait l'expertise; si
justice des offres de l'
pertise et du procès
téméraires plaideurs.

L'auteur s'étonne q
de l'expropriation des
femmes mariées et des

La raison en est sim
propriétaires a droit à u
n'administre pas, et qu
des formalit



maris pour les biens dotaux et paraphernaux des femmes, aux exécuteurs testamentaires, aux curateurs des biens d'interdits et d'absens d'aliéner la partie des héritages nécessaires à l'exécution des ouvrages publics, et a régler de gré à gré avec les commissaires les indemnités à payer.

Pour disposer d'une chose il faut en être propriétaire, et des administrateurs ne le sont pas. L'auteur indique quelques précautions pour garantir les droits des personnes qui se trouvent dans une position exceptionnelle ; mais il nous a semblé s'écarter des principes les plus vulgaires de la législation en vigueur.

Le dernier titre traite des tribunaux de la voie publique.

L'auteur pense que les conseils de préfecture, les tribunaux ordinaires et le conseil d'état n'offrent pas toutes les garanties désirables. On a vu des tribunaux adjuger des indemnités considérables pour des dommages imaginaires, fixer le prix d'un château et d'un parc, là où il n'existait qu'un sol à simple culture et sans habitation. Les juges sont presque toujours disposés à exagérer le prix des propriétés dont l'état désire l'acquisition.

On propose de substituer aux juridictions qui existent des tribunaux de la voie publique et des tribunaux d'appel. On en détermine la composition et on en fixe la compétence.

Il y aurait en chaque commune un tribunal institué pour connaître des délits et des infractions commises contre la voie publique. Il serait composé du maire et de deux membres du comité des chemins.

L'appel de leurs jugemens serait porté devant les

assises du canton présidées par le juge de paix assisté de six jurés pris au sort parmi les membres des conseils municipaux et les membres du comité des routes du canton. Un magistrat spécial, portant le titre d'avocat du canton, remplirait les fonctions du ministère public. Les décisions de ces jurés ne pourraient plus être réformées que par la cour de cassation pour fausse application de la loi ou pour vice de formes.

Cet immense travail a ses imperfections. Il est bien à craindre que dans l'exécution on ne trouve pas facilement de bons commissaires-voyers, les ouvriers terrassiers intelligens sont plus rares qu'on ne pense. Avant de mettre ces projets à exécution, il conviendrait d'ouvrir dans les chefs-lieux de département des écoles pour les commissaires-voyers et des ateliers pour les cantonniers sous la direction et l'inspection des ingénieurs; mais il faut de l'argent.

L'auteur du mémoire n'indique aucun remède [redacted]

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Séance du 12 *août* 1831.

La Société, après avoir entendu le rapport de la commission chargée de l'examen du deuxième concours, arrête, après délibération, que, sans adopter entièrement toutes les vues que renferme le mémoire n° 2, son auteur recevra dans la prochaine séance publique une médaille d'or de 300 francs, et qu'une mention honorable sera décernée à l'auteur du mémoire n° 3.

Ouverture faite des billets cachetés appartenant à ces deux mémoires, M. le vice-président proclame le nom des auteurs ainsi qu'il suit :

N° 2, M. Emile Béres, du Gers, à Paris,

N° 3, M. Doisnard, à Alençon.

Le Secrétaire de la Société,

P.-F. PRIN.

RÉFLEXIONS

SUR LES MOYENS D'EXTIRPER LA MENDICITÉ

ET DE RÉPRIMER LE VAGABONDAGE;

Par M. DEFÉRAUDY, ancien colonel du Génie, membre associé correspondant, à Blois.

LA plupart des gouvernemens ont fait, jusqu'à présent, bien des efforts pour extirper la mendicité et réprimer le vagabondage; ils n'ont jamais pu que pallier le mal. Si leur peu de succès provient de ce qu'ils ne l'ont pas attaqué dans sa source, n'y a-t-il pas lieu de présumer qu'ils ont été arrêtés par les obstacles que présentait l'exécution d'une pareille [redacted]

fraient ni mendians ni vagabonds. Les juges faisaient comparaître devant eux, à certaines époques de l'année, les habitans, pour connaître leurs moyens d'existence. Ils punissaient sévèrement les gens qui, par lâcheté, languissaient dans la misère. D'après les lois de Licurgue, on ne souffrait, dans la Grèce, aucun individu inutile. Les Romains veillaient avec soin sur les mendians et les vagabonds : *Cavebant ne quis otiosus in urbe oberraret*. Ils condamnaient aux mines et aux travaux publics les individus valides qui, par leur inconduite et leur oisiveté, devenaient à charge et dangereux à la société. Les nations modernes ont employé et continuent à employer de nos jours des moyens de secours et de répression. Elles reçoivent dans des hospices les mendians infirmes; elles organisent des ateliers de charité, pour occuper ceux qui ont la force de travailler; elles punissent de la détention les mauvais sujets qui, se refusant à toute espèce d'occupation, persistent dans leur paresse et leur oisiveté. En France, nos rois, toujours naturellement portés à ce qui peut améliorer le sort du peuple, ont rendu à diverses époques des ordonnances relatives au soulagement des pauvres invalides et à la répression des vagabonds, notamment celles de 1724, 1764 et 1777. Mais ces dispositions, dictées par la sagesse et suggérées par l'amour du bien de l'humanité, en apportant quelque remède, n'ont pas exterminé cette hydre, qui semble s'être attachée irrévocablement à l'état social. Des particuliers même, animés d'un sentiment de générosité, se sont livrés à diverses recherches pour parvenir à guérir une lèpre si affligeante pour les nations civilisées. Le jurisconsulte Linguet proposa en 1778 un prix au meilleur

y a lieu de croire que l
puisque le mal n'est p
Si tous les moyens
nos jours ont été insuffis
que trop prouvé, nou
que l'on pourrait faire
tionnement ne les rend
ne conduiraient pas au l
Il serait inutile de s'ap
foule de détails, de l
pourrait tout au plus r
cations, qui n'opérerai
salutaire. Il faut tâcher
mal, et chercher les m
au moins à la diminuer
possible de la tarir. Car,
il est des imperfections i
et par conséquent au c
qu'affaiblir, et qu'il est
rement. Assurer le con

mendicité et du vagabondage, descendons dans les dernières classes de la société, et portons nos regards sur ces familles en proie à la misère. Qu'y verrons-nous? De pauvres artisans, dont le travail suffit à peine pour leur existence et celle de leur femme. Ces malheureux ne sauraient donner les moindres principes d'éducation à leurs enfans, puisqu'ils ne peuvent pas même pourvoir à leurs premiers besoins. Subjugués par la dure nécessité, ils succombent trop souvent sous le poids des maux qui les accablent. Dès que les enfans ont acquis par l'âge un peu de force, ils désertent le triste réduit paternel où ils mouraient de faim, et plus tard ils y rapportent presque toujours le souvenir de très-mauvais exemples, qui influent sur leur conduite ultérieure. A peine livrés à eux-mêmes, le besoin les force à mendier, et, développant dans leur esprit l'astuce et la fourberie qu'on remarque ordinairement chez les mendians, finit par les rendre vicieux et nuisibles à la société. Ce sont ces pauvres enfans que l'on voit tendre la main dans les promenades et sur les places publiques, et qui, au lieu d'être occupés utilement, se livrent, pour subsister, à des exercices vils et méprisables, que semble même encourager une fausse commisération; ce sont ces jeunes infortunés qui, dirigés par les conseils perfides de brigands vieillis dans le vice, dont ils deviennent les serviles agens, se glissent furtivement au milieu des groupes pour y voler, et marchent ainsi vers les grands crimes en préludant par de petits vols. Voilà, l'on ne peut le révoquer en doute, un des principaux élémens du vagabondage qui infecte les états civilisés. N'a-t-on pas vu trop souvent ces malheureuses créatures figurer sur les bans des accusés, et s'être rendues cou-

pables de crimes, avant même d'avoir atteint l'âge de raison. Touchée de commisération pour ces misérables enfans, la bienfaisance publique a établi des maisons de réclusion, où on les envoie pour y être instruits dans les bons principes, et recevoir une éducation religieuse et industrielle, qui puisse les rendre utiles par la suite; mais malheureusement le premier pas est fait dans le vice, et l'on ne réussit pas toujours à détruire de funestes impressions.

» Dans le crime il suffit qu'une fois on débute,
» Une chûte toujours attire une autre chûte.

D'ailleurs, ne vaut-il pas mieux tâcher de prévenir le mal que d'avoir à le punir?

Les tristes réflexions que nous ont donné lieu de faire des tableaux si affligeans, nous ont suggéré le projet que nous allons présenter. Il nous paraît digne de fixer l'attention, parce que son but est d'attaquer une des principales causes du mal. Nous avouerons cependant que, parmi les objections qui peuvent s'élever contre ce projet, il en est une surtout qui, motivée sur la dépense qu'exigerait son exécution, semblerait d'abord devoir y faire renoncer; mais en ayant égard aux ressources et aux sentimens généreux d'une nation naturellement bienfaisante, on se convaincra aisément qu'il est possible d'obtenir un résultat consolant pour l'humanité. Oui, comme l'a très-bien dit un moraliste (1) distingué de nos jours : « Sur cette » noble terre de France, il suffit d'en appeler aux » affections généreuses, pour que toutes les ames » s'empressent d'y répondre. »

(1) M. le baron Dupin, membre de l'Institut.

Voici l'exposé sommaire des vues dont l'application nous paraît devoir porter un remède efficace.

Persuadé qu'il vaut mieux présenter d'abord un moyen décisif, que d'avoir recours à des demi-mesures, dont l'effet est presque toujours à peu près nul, nous sommes d'avis qu'afin d'obtenir un résultat positif, il ne faut pas reculer devant un sacrifice pécuniaire, et que l'état doit se charger de l'éducation des enfans des malheureux artisans qui ne peuvent suffire aux premiers besoins de leur famille, et dont l'extrême indigence aura été légalement constatée par les autorités locales. Ces enfans seront placés, dès l'âge de cinq à six ans, dans des asiles de bienfaisance établis et entretenus aux frais du gouvernement. Ces asiles, digne création d'un siècle éclairé et d'un peuple ami de l'humanité, offriraient aux yeux du monde entier le monument le plus honorable que l'on puisse élever pour l'amélioration et la gloire de l'espèce humaine. Ils seront établis sur de plus grandes bases que toutes les institutions partielles de ce genre, que multiplie tous les jours le bon esprit qui anime le siècle. Ils rempliront le but essentiel d'améliorer cette classe de la société, que l'extrême indigence ne conduit que trop souvent à des actions viles et déshonorantes. Ils influeront, sous ce rapport, sur les progrès de la civilisation ; et cette influence s'accroissant successivement par l'augmentation du nombre des bons sujets, tendra, par ses progrès continuels, à faire disparaître cette plaie honteuse, qui semble être pour le corps social un mal incurable.

Nous ne nous arrêterons point ici à discuter tous les détails d'une pareille organisation. Nous vivons dans un siècle si éclairé, où les esprits sont naturelle-

ment tournés vers tout ce qui peut être utile et contribuer au bien général, où l'on voit tant de citoyens de toutes les classes se réunir à l'envi pour former des associations de bienfaisance, à la tête desquelles figurent les noms des personnages les plus illustres, que les données nécessaires pour organiser et administrer parfaitement un tel établissement sont déjà toutes trouvées, et qu'on n'aura besoin que d'en faire l'application. Nous allons nous borner à indiquer les principales dispositions relatives à l'éducation et à l'instruction des enfans admis dans ces asiles salutaires.

Les locaux destinés à ces vastes établissemens seront divisés en deux parties, pour y placer séparément les deux sexes. Les enfans seront élevés dans les principes religieux et moraux, qui feront la principale base de leur éducation; ils seront instruits dans la pratique des divers métiers et des arts industriels; la facilité que présente la méthode de l'enseignement mutuel, pourra la faire employer avec succès pour leur apprendre à lire, écrire et calculer. Des citoyens distingués s'empresseront, soit par leur fortune, soit par leurs connaissances et leurs talens, de coopérer à cette œuvre si méritoire de charité. Dès que les garçons auront l'âge requis, on les emploiera avec succès dans les diverses professions qu'on leur aura apprises. Ces jeunes gens fourniront en outre un utile complément pour le service de nos armées de terre et de mer. Le tribut personnel, que chaque citoyen est obligé de payer à l'état, se trouvera ainsi allégé par ce supplément de sujets. Les habitans aisés, qui s'exempteront du service militaire par ce moyen, donneront en échange des secours pécuniaires qui concourront aux frais de l'institution.



Les jeunes filles ayant acquis la pratique des diverses occupations de leur sexe, seront placées chez de principales ouvrières pour s'y perfectionner et exister du produit de leur travail. On pourrait les employer avec succès aux ouvrages industriels si bien indiqués par M. le baron Dupin, dans le 6e volume du *Petit Producteur français*. Elles fforiront aussi une pépinière de bonnes domestiques, et amélioreront par une conduite régulière, résultat naturel des principes qu'elles auront reçus, cette classe qui est, l'on ne peut s'empêcher d'en convenir, bien démoralisée de nos jours, parce que les divers sujets qui embrassent l'état de domesticité, n'ont pu recevoir, chez des parens presque toujours désolés par la misère, cette éducation morale et religieuse si nécessaire pour se conduire vertueusement dans le monde. Parmi celles qui seront les plus actives, les plus intelligentes et les plus sages, on pourra choisir des sujets capables de compléter les rangs de ces religieuses hospitalières, à qui l'humanité a de si grandes obligations, et qui ont porté l'amour de la charité et de la bienfaisance à cet héroïsme dont les respectables sœurs de Ste-Camille nous ont donné à Barcelonne un exemple si honorable pour elles et pour la France. L'on aura ainsi, par la bonne éducation puisée dans ces asiles de bienfaisance, dirigé vers le bien, des êtres qui auraient pu devenir à charge et même dangereux à la société.

Voilà, s'écriera-t-on, de très-beaux résultats! mais sur quelle ressource pécuniaire exécuterez-vous un projet si étendu? Avant de répondre à cette objection, qui est, il faut en convenir, la plus fondée, nous

allons en présenter une autre, qui s'offre assez naturellement.

Les pères et les mères, pourra-t-on nous dire, veulent jouir de la possession de leurs enfans; les en priver, ne serait-ce pas à leurs yeux une injustice? Nous répondrons d'abord : Est-ce que les riches ne font pas volontairement un pareil sacrifice à leurs affections les plus chères, en plaçant de bonne heure leurs enfans dans des pensions pour les y faire élever? D'ailleurs, ces pauvres parens ne perdront pas entièrement de vue les leurs; ils auront souvent de leurs nouvelles, ils pourront les voir de temps en temps, et leur donner ainsi des preuves de leur attachement. Serait-ce les aimer davantage que de les laisser croupir dans le vice et dans la misère? Il n'a pas échappé aux yeux de tout observateur moral, que les parens, surtout dans les dernières classes de la société, ont pour leurs enfans une tendresse aveugle et peu raisonnée; leur manière de les aimer leur est quelquefois plus nuisible que profitable; tantôt ils les étouffent de caresses, tantôt ils leur font essuyer les plus durs traitemens. Une telle conduite est l'effet naturel des chances plus ou moins pénibles d'une existence malheureuse et précaire, qui occasionnent nécessairement bien des disparates dans leur humeur. Il en résulte que le caractère des enfans s'aigrit, et qu'ils finissent par devenir de très-mauvais sujets; inconvénient grave, qui cessera d'avoir lieu d'après le système que nous proposons. Ces mêmes parens, qui par faiblesse et par une sensibilité nuisible à leurs enfans, croiront d'abord avoir à se plaindre de ce qu'ils ne les auront plus auprès d'eux, ne tarderont pas à

s'apercevoir combien cette mesure sera favorable à l'éducation et au bien-être futur de ces innocentes créatures. Ainsi les infortunés pères et mères de famille ne paieront plus par un excès de misère une fécondité toujours favorable à l'état, dont elle fait la richesse. Dans les contrées où les paysans sont réduits à la condition de serfs, on voit les seigneurs pourvoir aux besoins de toute la famille, quelque nombreuse qu'elle soit; ils font distribuer des secours et des moyens d'existence proportionnels au nombre des individus qui la composent; et cet avantage que l'homme trouve dans la servitude, serait-il refusé à celui qui est sous le régime de la liberté sociale? La civilisation est-elle donc un malheur pour le genre humain? Une réponse affirmative à cette question serait une offense bien humiliante pour tout état civilisé; elle ne pourrait être appuyée que sur des paradoxes.

Mais tâchons de répondre à la principale objection qui est relative aux finances. Sans chercher à dissimuler la dépense considérable qu'exigeraient l'établissement et l'entretien des asiles de bienfaisance, nous croyons devoir nous dispenser de présenter ici des évaluations qui ne pourraient être établies que sur des calculs hypothétiques; nous nous contenterons de dire qu'elle ne serait supportée que par la classe la plus opulente de la société. Il serait établi une espèce d'impôt somptuaire, qui n'atteindrait qu'une portion d'un superflu employé à des jouissances, qui ne laissent trop souvent après elles que des regrets. Les hommes des classes riches et élevées qui concourraient à cet impôt seraient regardés, à

[redacted]

juste titre, comme les bienfaiteurs de l'humanité et et les pères du peuple. On verrait briller à leur tête les membres de cette famille auguste, qui nous gouverne, et dont tous les jours sont marqués par de nombreux bienfaits.

Le but de ces établissemens étant d'alléger le sort des indigens chargés d'une trop nombreuse famille, il paraîtrait assez juste d'associer à cette bonne œuvre les célibataires qui vivent dans un état d'aisance; cette classe jouissant des douceurs de la société, sans partager les embarras que nécessitent les soins d'une famille, pourrait bien participer à l'une de ses principales charges. Les communes concourraient également à former cette masse de secours. Les fonds versés seraient administrés dans chaque département respectif, par des commissions composées des hommes les plus éclairés, les plus intègres du pays et les plus recommandables, surtout par leurs qualités morales. Des dignités seraient conférées à ces amis de

[redacted]

entretenaient à leurs frais; un motif religieux très-louable et d'excellentes intentions sans doute déterminaient alors cette contribution volontaire. Eh bien, que ces dispositions généreuses soient appliquées aujourd'hui au soulagement de la classe la plus indigente, et en servant l'humanité, l'on aura contribué à la perfection de l'ordre social, par l'amélioration des mœurs du peuple. Le sacrifice sera le même, et l'on ne pourra qu'applaudir à son plus grand degré d'utilité.

Les campagnes offrant généralement plus de ressources pour faire subsister les enfans des indigens, puisqu'ils peuvent y être employés de très-bonne heure à la garde des bestiaux, et qu'en acquérant de l'âge, ils deviennent, sans aucun frais, onéreux pour leurs parens, capables d'exécuter des travaux ruraux, dont le salaire pourvoit à leur subsistance; on conçoit que cette classe fournira bien moins de sujets aux établissemens proposés, que les villes et surtout les capitales, qui sont les principaux foyers de

---

généralement blamées par les hommes sages. Nous citerons à l'appui de cette assertion une note relative au vertueux évêque du Bellay.

« Jean-Pierre Camus, évêque du Bellay, illustre par son savoir, » son éloquence et surtout par ses mœurs, déversait constamment » le blâme sur les religieux mendians. Selon lui une telle institu- » tion ne pouvait être légalement autorisée qu'à la honte du peuple; » il voulait qu'elle fût anéantie, la considérant comme une calamité » dans la société. En vain s'efforça-t-on de faire rétracter ce prélat » de ses opinions contre les moines dont il avait démontré l'inuti- » lité dans son livre intitulé *Saint-Augustin de l'ouvrage des* » *moines*; il persista jusqu'à la mort et devant Dieu qu'il n'avait » rien écrit ni rien fait que ce ne fût dans la pureté d'une bonne » conscience. »

la mendicité et du vagabondage. D'ailleurs les curés de campagne, ces pasteurs respectables qu'on ne saurait trop entourer de considération, en les mettant surtout dans l'heureuse position de pouvoir distribuer au moins de légers secours à leurs plus pauvres paroissiens, ne sont-ils pas à même, dans le calme de leur retraite, de donner fréquemment aux enfans des campagnards d'excellentes leçons de morale, qui, appuyées sur les principes de la religion, contribueront puissamment à les diriger dans les voies de la sagesse et de la probité, qui sont celles du bonheur social. Nous ajouterons que si les fonds qu'on pourra appliquer dès le principe aux institutions proposées ne sont pas d'abord suffisans pour obtenir un résultat complet, on aura toujours commencé une entreprise qui doit diminuer sensiblement le mal auquel on veut remédier. Faudrait-il se résigner à l'endurer parce qu'on n'aurait pas la certitude d'une parfaite guérison?

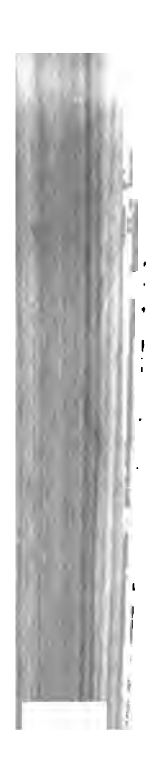


vent être susceptibles, sans aucun préjudice au bien du service, certaines branches de l'administration. L'on avancera ainsi sur la route qui doit nous conduire à un but qu'on a jusqu'à présent, il faut l'avouer, cherché vainement à atteindre. L'expérience nous apprend que le bien s'opère toujours lentement, et si l'on ne peut se flatter d'y arriver aussitôt qu'on le désire, il faut au moins ne rien négliger pour tâcher d'y parvenir. Cette réflexion ne plaira point, nous le présumons bien, à ces esprits impatiens qui s'irritent des obstacles qu'on ne peut vaincre qu'avec le secours du temps, mais elle sera appréciée par les hommes expérimentés et réfléchis, qui savent que ce n'est qu'avec une volonté forte, de la constance et même de l'opiniâtreté, qu'on peut réussir dans l'exécution d'un projet, qui présente autant de difficultés que celui que nous proposons; lequel en attaquant une des principales origines du mal, doit nécessairement procurer un résultat satisfaisant. Ces asiles de bienfaisance ne seront point, comme ceux des enfans trouvés, de simples maisons de charité; étant fondés sur des bases plus étendues, ils en différeront par leur organisation et surtout par une éducation parfaitement appropriée à l'emploi utile qu'on se propose de faire des sujets qu'on y admettra. Ce seront des foyers d'où s'émaneront des rayons salutaires, dont l'influence tendra efficacement à améliorer les mœurs des classes inférieures.

Nous venons d'indiquer une des principales causes de la mendicité (1) et du vagabondage, dont il est

---

(1) M. de la Bretonnerie observe très-judicieusement, dans son ouvrage intitulé correspondance rurale, qu'une des causes de la men-



propre intérêt, que
nistration paternelle
dans son sein une
veiller à ce que ces
au mépris des prin
lesquels repose la sé
Cette commission év
avant dans les intérie
rait porter ombrage
jours prêt à confond
craindrait qu'on ne
dance particulière.

---

dicité provient aussi de l'éta
dit à ce sujet : « Dans les v
ceau de terre en propriété
à bras, il recueille du grain
poules, une vache, un co
mille; tandis que celui où
terres, tout est dépeuplé.
car les événemens ont morc

ses avis certains parens, et leur faire des remarques judicieuses sur les malheurs que leur négligence prépare à leur famille? ne pourrait-elle pas donner des éloges et faire accorder même par la commune des primes d'encouragement aux artisans qui éleveraient le mieux leurs enfans dans les principes qui doivent en faire des hommes utiles et nécessaires à l'état? L'exécution de pareilles mesures préviendrait sans doute une foule de maux qui désolent l'intérieur des familles, et ne troublent que trop souvent l'ordre social. Nous soumettons aux moralistes éclairés ces réflexions, qui sont susceptibles d'être développées, et dont l'application nous paraîtrait devoir procurer un grand bien. Nous nous bornerons à ajouter ici que les gouvernemens, dont le repos et la stabilité dépendent du bonheur de leurs administrés, se mettraient par des soins si paternels à l'abri des reproches d'insouciance qu'ils semblent quelquefois mériter à ce sujet.

Ce qui contribue aussi beaucoup à pousser la jeunesse vers la mendicité et le vagabondage, c'est la fréquentation de ces lieux publics qui offrent tant d'attraits à la paresse et à l'oisiveté. Nous voulons parler de ces cafés et de ces jeux de billard tellement multipliés de nos jours qu'on en voit jusques dans les moindres villages. L'autorité, sans être accusée de vouloir attenter aux prérogatives de l'industrie, ne pourrait-elle pas prendre de sages mesures, afin de diminuer dans certains lieux, et de supprimer même entièrement dans d'autres, ces établissemens si funestes pour la plupart des jeunes gens que l'on voit négliger un travail nécessaire pour

aller perdre leur temps, et faire des dettes qui compromettent quelquefois leur repos, leur existence, et qui peuvent même les porter à des actions déshonorantes. C'est ainsi que des étourdis, par suite des mauvaises habitudes et des vices qu'ils contractent dans ces réunions pernicieuses pour les mœurs, creusent imprudemment l'abîme qui doit les engloutir. Non-seulement la jeunesse a souvent lieu de se repentir de la fréquentation de ces foyers d'immoralité, de médisance et de calomnie qu'entretient l'amour de l'oisiveté. Mais encore des artisans d'un âge mûr, des pères de famille y prennent l'habitude d'une paresse fatale à leurs intérêts, qui finit par troubler la paix de leur intérieur domestique, et les prive de l'honnête aisance dont une conduite régulière et laborieuse les eût fait jouir. On aurait trop à dire, si l'on voulait s'arrêter à prouver combien sont favorables aux progrès de la mendicité et du vagabondage, les concessions que l'on croit devoir faire au vice, surtout dans les grandes cités, en tolérant les maisons de jeu, ces repaires de corruption qui concourent si puissamment par les désordres qui en résultent à multiplier les crimes et à jeter la désolation dans le sein des familles.

Le vagabondage et la mendicité étant une conséquence de l'ignorance et de l'oisiveté, l'instruction et l'occupation offrent un moyen efficace de diminuer ce double fléau. D'après ces considérations il paraîtrait convenable d'établir dans les diverses villes, et surtout dans les plus populeuses, des écoles pour les arts mécaniques et industriels, telles que celles déjà proposées et ouvertes avec succès dans la capitale par M. le baron Dupin, membre de l'institut.

Là se réuniraient les enfans des artisans aisés, ils y prendraient le goût du travail et y recevraient en même temps ces leçons de morale si bien amenées et si sagement développées par l'inventeur de ces utiles institutions. Ils s'éclaireraient ainsi sur les malheurs que traîne à sa suite l'inconduite, dont les tristes résultats sont la misère et l'ignominie. Ils se convaincraient, qu'en s'appliquant à se rendre utiles à la société, ils contribuent tout à la fois à leur bien-être et à celui de leurs concitoyens, et qu'ils finissent par mériter cette juste considération, qui est le prix le plus honorable que puissent obtenir les hommes de la part de leurs semblables. Il serait facile d'appuyer sur les exemples, qui se reproduisent journellement, les principes de morale inspirés à ces jeunes élèves; ce qui en assurerait encore mieux l'efficacité, en portant un plus grand degré de conviction dans leur esprit. Oui, l'on ne saurait trop le répéter, éclairez le peuple, inspirez-lui l'amour du travail, et vous le rendrez meilleur. En jetant seulement un coup-d'œil sur les diverses nations civilisées, on trouvera aisément une preuve de cette assertion. On reconnaît que ce sont celles où le peuple est le plus ignorant et le plus oisif, qui présentent le plus grand nombre de mendians et de vagabonds. L'Espagne et l'Italie en offrent aux voyageurs un exemple frappant. En faisant même cette remarque sur les diverses contrées de la France (1), on découvre que le mal est bien plus répandu dans celles où l'édu-

(1) Par malheur, au sein de la France, les provinces n'ont pas toutes un égal degré d'activité. Le paysan de la Flandre est admirable

cation est la plus négligée. C'est là aussi que les troubles civils trouvent leurs principaux alimens ; c'est là que des hommes pervers exploitent plus facilement, au profit de leur ambition, l'ignorance et l'oisiveté des habitans ; car les ignorans et les oisifs sont toujours prêts à suivre les bannières des factions. N'en déplaise aux antagonistes des lumières, on ne peut révoquer en doute ce qu'une triste expérience ne nous a que trop prouvé de nos jours.

Comme l'exécution des dispositions morales que nous venons d'indiquer, quelque succès qu'on ait lieu d'en espérer, ne pourra procurer, qu'au bout d'un certain laps de temps, l'avantage de diminuer sensiblement le nombre des vagabonds et des mendians, et que la prudence ne permet pas d'augurer trop favorablement de la probité et des vertus de tous les hommes, car il est des individus qui semblent être malheureusement organisés pour le vice ; il sera nécessaire de ne point négliger l'application des remèdes usités de nos jours, quelqu'insuffisans

le pays de leur funeste influence, et les forcer à se rendre de quelque utilité. L'expérience que nous avons eu occasion de faire de l'emploi à divers travaux des soldats de ces bataillons, qui étaient la plupart de mauvais sujets de quelques régimens qu'on y avait envoyés par punition, nous a prouvé qu'en les soumettant à une discipline militaire sévère on pourrait encore en tirer un bon parti pour le service de l'état. La même mesure pourrait être employée avec succès pour les individus qui, sortis du bagne, rentrent dans la société, et y propagent ordinairement, surtout parmi la jeunesse, les funestes symptômes de cette corruption morale, dont il est bien rare qu'ils soient radicalement guéris.

Les personnes du sexe seraient renfermées dans les maisons de réclusion déjà destinées à cet effet, où elles seraient entretenues avec le produit de leur travail. Quant aux mendians invalides, on continuerait à les admettre dans les hospices établis pour cet usage, ou bien on leur accorderait des secours à domicile, comme cela se pratique aujourd'hui (1) à l'égard de quelques-uns. La commission, chargée de cette branche si délicate et si utile du service public étant composée d'administrateurs intègres et éclairés, ne ferait l'application de ces derniers actes de charité, que d'après des renseignemens très-positifs sur les individus qui en seraient l'objet. Elle prendrait garde

(1) Nous devons rendre ici hommage à la vérité, en faisant l'éloge de ces institutions nombreuses de charité établies dans la capitale, que le bon esprit du siècle améliore tous les jours, et à l'administration desquelles les personnes les plus distinguées par leur rang, leur naissance, leur fortune et leurs talens s'empressent de coopérer.

surtout de laisser surprendre sa religion par ces dehors hypocrites, dont quelques êtres pervers savent se couvrir si adroitement pour obtenir le pain destiné aux vrais pauvres. Les secours seront ainsi distribués sans autre préférence que celle déterminée par les plus grandes infortunes, et par conséquent ne seront point détournées de leur véritable but par l'influence de ces préventions funestes, malheureusement trop communes chez bien des individus, surtout quand ils sont assez faibles pour prêter l'oreille aux suggestions perfides des hommes à coterie. On ne saurait trop recommander à cette commission la surveillance la plus active, car c'est encore moins de l'insuffisance des mesures, que de la négligence que l'on met à les exécuter, que résulte la propagation du mal. Les moyens de répression et de secours employés jusqu'à présent deviendront sans doute moins nécessaires quand l'exécution des vues que nous proposons aura opéré une diminution sensible sur le nombre des mendians et des vagabonds. Notre projet tendant conti-

[redacted]

fluence que par des dispositions morales, qui doivent empêcher son développement; tandis que les actes de répression, toujours pénibles à exécuter, et dont l'application occasionne quelquefois des injustices involontaires, ne l'empêchent pas de se reproduire sans cesse. Quand on veut qu'une plante n'infecte plus un champ, il faut en attaquer la racine. Pénétré de cette vérité, nous avons porté notre attention sur les moyens qui peuvent tendre à l'amélioration des mœurs des classes inférieures, et nous avons cru devoir proposer, afin de parvenir à remplir ce but essentiel : 1° l'établissement d'asiles de bienfaisance pour les enfans des artisans et des journaliers réduits à une extrême pauvreté; 2° la formation d'une commission chargée de surveiller les principes d'éducation des familles de ceux qui sont dans un certain état d'aisance; 3° l'établissement d'écoles industrielles où la jeunesse, en s'éclairant, prendra le goût du travail, et se soustraira ainsi à cet amour (1) de la paresse et de l'oisiveté, si naturel à l'homme, et si pernicieux pour ses mœurs. De ces trois moyens qui doivent concourir au même but, le premier présente, nous en convenons, de très-grandes difficultés dans son exécution par rapport à la dépense; car il y a malheureusement dans le monde trop de voix toujours prêtes à s'écrier :

> Quœrenda pecunia primum est;
> Virtus post nummos. (HORACE.)

Mais on pourrait d'abord n'en faire l'application

---

(1) L'amour du travail n'est pas un don naturel à l'espèce humaine : c'est au contraire l'amour de l'indolence et la haine de toute fatigue, qui sont le propre des hommes dont la vie sociale n'a pas développé les idées. (M. *le baron* DUPIN.)

qu'aux cités populeuses, qui sont les principaux foyers de corruption (1). Quant aux deux autres, comme ils exigeront peu de frais, le zèle et la bonne volonté suffiront pour parvenir à les employer avec succès. Nous n'avons indiqué que de légères modifications pour les mesures déjà mises en usage, dont l'emploi, d'après nos institutions, deviendra nécessairement moins fréquent, parce que nous croyons que c'est moins dans l'amélioration de ces mesures que dans les bons principes inspirés à la jeunesse, qu'on trouvera le remède le plus efficace. Ce remède doit diminuer sensiblement un mal qu'on ne peut, il faut avoir la franchise de le dire, espérer de guérir radicalement, mais dont l'affaiblissement progressif sera bien avantageux pour la société. Telles sont les réflexions que nous avons cru devoir présenter sur un sujet aussi important, puissent-elles concourir à affaiblir les obstacles, qui s'opposent ordinairement à l'exécution d'utiles projets, auxquels fait souvent renoncer la seule

[redacted]

VÉZINS ET REGNIER.

AVENTURE DU XVI.e SIÈCLE ;

Par M. Gobet-Boisselle, membre honoraire de la Société.

LUE A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 31 AOUT 1831.

Vers le milieu du XVIe siècle, aux environs de Cahors, vivaient deux gentilshommes, âgés de trente ans au plus, et dont les familles avaient toujours été liées par une amitié héréditaire.

Nés dans la même année et presque le même jour, leurs parens les avaient fait nourrir pour ainsi dire dans le même berceau et élever dans les mêmes écoles.

Parvenus à l'âge de vingt ans, tous deux s'étaient lancés dans la carrière militaire. Cette fraternité d'armes vint encore fortifier les habitudes de leur enfance. C'était plus que deux frères, c'étaient deux amis inséparables.

Catholiques l'un et l'autre, ils firent leurs premières armes sous les enseignes de leur parti, dans

[redacted]

la guerre civile qui depuis sept années ravageait la France.

Bien jeunes encore, ils s'étaient signalés aux batailles de Dreux et de Saint-Denis, où les protestans vaincus, mais non domptés, puisèrent des ressources dans leurs désastres mêmes.

L'un d'eux, M. de Mailly, avait perdu depuis huit années son père et sa mère. Fils unique d'un père fils unique comme lui, il ne lui restait qu'une parenté très-éloignée.

Depuis cinq ans, il s'était allié à mademoiselle de Lussac, issue d'une famille noble, orpheline ainsi que lui.

Son épouse, jeune et belle, lui avait donné un fils qui atteignait sa quatrième année. L'union la plus tendre régnait entre ces deux époux. Jamais aucun nuage n'en avait troublé la sérénité.

Ainsi, comblé de bonheur domestique par l'amour et par l'amitié, de Mailly ne demandait rien [redacted]

Attaché jusqu'au plus ardent fanatisme aux doctrines de sa communion, il avait en horreur les protestans. Il frémissait aux seules idées de tolérance, vers lesquelles la cour semblait quelquefois pencher. De Mailly lui-même aurait cessé d'être son ami, s'il avait éclaté entre eux la moindre dissidence religieuse.

Des raisons personnelles irritaient encore la haine que Vézins portait au parti contraire.

Son père avait consumé sa vie dans de longs procès avec un gentilhomme calviniste son voisin. Les diatribes amères, les coups d'épée, la force brutale s'étaient souvent mêlés à ces combats judiciaires, dont ni l'un ni l'autre n'avaient vu la fin. Ces querelles s'étaient transmises des pères aux enfans, comme un patrimoine.

Elles n'étaient pas encore vidées, et s'agitaient aussi vivement que jamais entre Vézins et Regnier fils du premier adversaire. La guerre civile en suspendait la décision, mais non l'animosité. Les intérêts étaient graves ; Regnier disputait à Vézins des titres honorifiques et des domaines considérables.

Vézins n'était point marié ; il attendait la fin des troubles, qu'il croyait prochaine, avant de s'associer une épouse et de se charger des soins d'une famille.

De Mailly et Vézins, capitaines dans le même régiment, faisaient alors la campagne de 1569.

L'un et l'autre combattirent vaillamment à Jarnac (1), où le duc d'Anjou vainquit le prince de Condé, mais flétrit sa victoire par le meurtre de ce grand personnage, assassiné après le combat, lors-

---

(1) Mars 1569.



les catholiques n'éprou
rable ; mais de Mailly
coup de feu.

Un instant après, il
taille par les soins de Véz
suite acharnée des fuyar
son ami. Le blessé fut port

Il ne faut pas s'imagi
surtout dans une guerre
les contrées de la Franc
fussent montés et servis
actuelles, où les prévision
sources d'une science sing
arrachent à la guerre un
times. Dans les hôpitaux
des hommes de l'art étaien
mens, les appareils les plu
et il était rare qu'un blessé
autrement que pour aller

Vézins, veillant de tou
son ami, dont la blessure
faire transporter dans

de Cahors lui assurait des secours plus éclairés et plus efficaces.

Ce transport exigeait de grandes précautions, pour lesquelles Vézins ne pouvait se fier qu'à lui seul. Il accompagna son ami. Ainsi, huit jours après la bataille, de Mailly placé dans une litière, partit de Moncontour, et, après dix journées d'une marche lente et pénible, il arriva dans ses foyers.

Vézins avait instruit madame de Mailly de ce funeste accident, mais il s'était bien gardé de lui en révéler la gravité; et comme il l'avait aussi prévenue du retour de son mari, elle se flattait que la blessure était légère, et que de Mailly, à l'abri de tout danger, revenait auprès d'elle, seulement pour affermir sa convalescence. Mais quelle fut sa consternation lorsqu'il parut à ses regards! Dix-huit jours de souffrances intolérables, pour surcroît la fatigue d'une longue route, avaient épuisé ses forces, décomposé sa physionomie, et dès-lors elle prévit la catastrophe dont elle était menacée.

Les gens de l'art, après un examen attentif de la plaie et de ses accidens, déclarèrent que le seul moyen, du succès duquel ils ne pouvaient répondre, était l'amputation de la cuisse. Vézins fut chargé d'apprendre à son ami cette triste décision, et de le résoudre à l'opération.

De Mailly reçut cette sinistre annonce avec plus de calme et de résignation qu'elle ne lui était faite.

« Puisqu'on est d'avis que l'amputation est la seule » ressource pour me sauver la vie, je consens à la » subir, afin de donner à mon épouse et à toi un der-

» nier témoignage de mon affection; mais auparavant
» j'ai deux devoirs à remplir :

» Le premier, de me disposer à paraître devant
» Dieu; le second, de vous faire connaître mes der-
» niers désirs.

» Dès que j'aurai accompli ces deux obligations,
» que l'art fasse son essai. Je ne compte pas sur la
» réussite, mais je me soumets à la tentative ».

Après avoir satisfait, en catholique fervent et résigné, à ses devoirs religieux, de Mailly demanda qu'on le laissât seul pour écrire ses dernières volontés.

Deux heures après, il fit appeler sa femme et son ami, et d'un ton profondément affectueux :

« Je pourrais, leur dit-il, vous communiquer de
» vive voix mes suprêmes intentions; mais je crains
» d'émouvoir trop fortement votre sensibilité, peut-
» être de faire naître quelque scène déchirante.

« Mes vœux sont tracés dans ce papier, dont je
» confie un exemplaire à chacun de vous. Quinze jours
» après ma mort, et lorsqu'un peu de calme aura
» succédé à la première douleur, vous les ouvrirez
» en présence de notre respectable curé. Vous y
» verrez si de Mailly payait d'un tendre retour l'atta-
» chement que vous n'avez cessé de lui témoigner. »

En même temps de Mailly remit son testament, scellé de son cachet, à sa femme qui fondait en larmes, et à Vézins qui, pour la première fois de sa vie, pleura comme elle.

Dès le soir même on procéda à l'amputation.

Vingt-quatre heures après, de Mailly n'existait plus.

Le délai prescrit pour l'ouverture du testament s'écoula dans la plus sombre tristesse. Le quinzième

jour expiré, le testament fut ouvert et lu par le curé, en présence de la veuve et de Vézins.

L'exemplaire remis à madame de Mailly était ainsi conçu :

« Ma chère amie,

« Il ne convient pas à une veuve de vingt-deux ans de se vouer à un éternel célibat. Une mère ne doit pas non plus laisser son fils au berceau sans appui, surtout dans les temps où nous sommes. Tu ne peux trouver de soutien ni dans ma famille, qui est éteinte, ni dans la tienne, où il ne te reste qu'un oncle âgé, habitant Paris, à cent trente lieues de toi. Que l'amitié supplée à ce que refuse la nature. Vézins, l'ami de mon enfance, de toute ma vie, me paraît le seul homme que tu doives choisir pour le protecteur de notre fils et pour ton second époux. C'est le vœu de ton premier ami. »

L'exemplaire confié à Vézins s'énonçait en ces termes :

« Mon ami, mon frère d'armes,

» J'ai trop appris à te connaître pour douter qu'après ma mort tu ne deviennes le protecteur dévoué de ma femme et de mon fils. Fais plus, deviens leur protecteur légal ; épouse ma veuve, console-la de ma perte ; et que, sous tes exemples, mon fils apprenne à marcher sur les traces de ses ancêtres. »

Cette lecture fut suivie d'un assez long silence ; Vézins l'interrompit le premier.

« J'étais loin de m'attendre, dit-il, à cette marque insigne d'affection que me réservait mon digne ami. Il désire, madame, que je vous console de sa perte, que je devienne le second père de son fils. Si vous n'avez aucune répugnance à lier votre sort au mien,

[redacted]

j'accepte avec la plus vive reconnaissance ce noble legs de l'amitié ; et je vous fais, sur le tombeau de votre époux, le serment de consacrer toute ma vie à justifier tant de confiance. C'est à vous de décider si Vézins vous paraît capable de remplir ce saint engagement. »

Madame de Mailly répondit qu'elle était pénétrée de respect pour la mémoire de son mari qui, au milieu des souffrances les plus aiguës, s'était si pieusement occupé de l'avenir de sa veuve et de son fils ; qu'elle se trouvait vivement émue de la proposition de M. Vézins ; mais que tout entière encore à une perte aussi récente, elle avait besoin de quelque temps de réflexion pour répondre à une proposition aussi importante, aussi inattendue, et dont l'accomplissement d'ailleurs ne pourrait être prochain.

Dès ce moment, l'intérieur du château perdit quelque chose de son aspect lugubre. Les regrets continuèrent de s'y manifester sincères et tendres, mais leur [redacted]



sent. Le cœur ne s'ouvre pas encore à la joie; il reste triste, mais il n'est plus désespéré.

Sans doute, une catastrophe aussi présente encore à l'esprit de madame de Mailly, fermait son cœur aux impressions de l'amour; mais cette communication fut du moins une diversiou à ses douleurs. Toutefois s'il eut été possible que ce cœur moins flétri reçut l'atteinte d'une passion nouvelle, il était difficile que Vézins la fit naître.

Son caractère contrastait trop avec celui de M. de Mailly. Il avait sa loyauté, son courage; mais il n'avait ni sa douceur, ni son aménité; et ce sont surtout ces dernières qualités qui composent le bonheur habituel des épouses. Cependant madame de Mailly ne pouvait refuser son estime à ce brave chevalier; elle était touchée de la franchise guerrière, de la vivacité de son acceptation.

« Qu'importe, se dit-elle, que mon second hymen me réserve un bonheur moins doux que le premier? Ce n'est pas de mon avenir qu'il s'agit, c'est de celui de mon fils. Suis-je la première mère qui ait sacrifié ses répugnances à de si chers intérêts? M. de Mailly a parlé, il ne me reste qu'à obéir. Cédons au respect que je dois à sa cendre; cédons surtout à la tendresse maternelle. »

Dix jours de réflexions appuyées des conseils du curé, dépositaire de ce secret de famille, affermirent sa résolution.

De son côté, Vézins était loin d'être insensible aux charmes de madame de Mailly. Ce cœur austère et même un peu farouche, jusqu'alors étranger à l'amour, en reçut une atteinte d'autant plus forte que c'était la

[redacted]

première qu'il eût éprouvée. Une passion tellement vive s'alluma dans son sein, que, si de Mailly fût sorti du tombeau, Vézins, le fidèle Vézins serait peut-être devenu son rival.

Madame de Mailly combla ses vœux en lui déclarant qu'elle obéirait aux désirs de son mari : mais que les bienséances et plus encore ses regrets l'obligeaient d'ajourner l'accomplissement de sa parole à une année révolue.

« Que mon fils, ajouta-t-elle avec émotion, que mon fils jouisse dès aujourd'hui des témoignages de l'affection de son second père. » En même temps, elle lui présentait son fils, qu'il combla de baisers et de caresses. Vézins fut en quelque sorte hors de lui-même lorsqu'il entendit sa bouche enfantine l'appeler du doux nom dont il nommait son père.

Il ne pouvait plus, sans blesser les convenances, prolonger son séjour au château. C'est ce que lui fit sentir le vénérable pasteur présent à cette scène touchante,

[redacted]

rible que la mort de M. de Mailly vint encore désoler sa veuve. Elle perdit son fils.

Revenue de cette nouvelle douleur, elle sentit alors tout le poids des promesses qu'elle avait faites à Vézins; l'amour maternel seul les avait dictées. Son fils, son cher fils n'existait plus. Quel motif lui restait de se donner à un homme qu'elle estimait sans doute, mais qu'elle n'aimait point? Pourtant elle n'osa pas retirer brusquement sa parole. Elle se persuada qu'elle serait toujours libre d'en retarder, même d'en éviter l'accomplissement.

Vézins avait repris son rang à l'armée.

Après la bataille de Moncontour, les débris du parti calviniste s'étaient dispersés dans le Languedoc. Le duc d'Anjou, au lieu d'achever leur destruction, avait occupé son armée pendant l'hiver aux siéges insignifians de quelques villes malheureuses qui, prises et reprises plusieurs fois dans la même année, étaient tour-à-tour saccagées par les partis contraires.

Au printemps, les calvinistes, aussi redoutables que jamais, descendirent des montagnes du haut Languedoc; de là, ils s'avancèrent vers la Loire, marchant droit au centre du royaume.

Cahors et ses environs se trouvaient sur la route d'une des colonnes de cette armée; un régiment de Reitres en faisait partie. Dans ce siècle déplorable, ces Allemands indisciplinés, mercenaires indifférens aux opinions des deux partis, se rangeaient sous les enseignes de celui qui promettait la meilleure solde. Ils accouraient, avides de sang et de butin, pour aider les Français à la destruction de leur pays.

Madame de Mailly vivait retirée dans son château. En proie à ses chagrins, elle n'avait pas l'esprit assez



comble à tant d'
à peine à se réfu
domestique, da
l'instant barrica

Dès que les pr
scène de désastre
qui achève de so
souvir sa rapacité
plusieurs de ces f
prêtent à en brise
évanouie, elle inv
ne mettra pas son l
hommes féroces.

Tout-à-coup se p
une cinquantaine d
Le cri *aux armes!* s
qui pressent le don
taque, pour s'occup

Un combat s'enga
ivres de liqueurs fo
partie tombe sous l
dans la fuite. Cepen

« Ne craignez rien, Madame, s'écrie leur chef: *Nous sommes Français.* »

A ces mots, qui sont le gage de l'honneur et de la loyauté, elle quitte son asile, et son premier mouvement la précipite aux pieds de son libérateur, belle de son désordre et de toute l'expression des sentimens qui l'animent.

« Ah! Monsieur, s'écrie-t-elle, ma fortune et ma vie suffisent à peine pour acquitter un pareil service. Daignez me nommer le vaillant chevalier à qui je le dois. Daignez lever votre visière, que je puisse contempler, graver dans ma mémoire les traits de mon sauveur !.... Mais vous êtes blessé; le sang coule de votre bras. Souffrez, qu'avant tout, mes mains y appliquent le premier appareil. »

« De grâce levez-vous, madame, lui répond le chevalier, en la soulevant courtoisement de la main, j'accepte votre secours. Ma blessure est légère; mais fût-elle plus grave, dès qu'une dame aussi belle, aussi aimable que vous daigne y donner ses soins, elle ne serait pas dangereuse. »

Le chevalier se désarme. C'était un homme d'environ trente ans, d'une physionomie mâle, en même temps gracieuse et douce. Madame de Mailly étanche avec précaution le sang qui coule de la plaie, y pose l'appareil, et tout en se livrant à ces soins, les traits de son libérateur n'échappent point à ses regards, et sont embellis encore par sa reconnaissance.

« Madame, dit le chevalier, je dois obéir à vos
» ordres et nous faire connaître. Mes camarades
» et moi nous sommes protestans, la plupart gen-
» tilshommes. Je m'appelle Regnier. Mes domaines
« sont dans les environs de Cahors, et j'habite en ce

» moment cette ville. Ce matin, dès que les flammes » de l'incendie nous ont appris vos dangers, nous » avons volé à votre secours, heureux d'être encore » arrivés à temps, sinon pour empêcher tant de dé- » sastres, du moins pour vous arracher des mains de » ces brigands étrangers, auxquels les deux partis » ont également recours, qui font leur honte, dont » nous efforçons d'arrêter les excès, et que nous châ- » tions sans pitié toutes les fois que l'occasion s'en » présente. »

» Vous ne pouvez, madame, rester dans ce châ- » teau dévasté, exposée aux insultes journalières des » troupes indisciplinées qui nous accompagnent. »

» Le prince de Navarre est maintenant à Cahors, » Permettez-nous de vous y conduire. Une habita- » tion décente vous sera offerte par ma sœur. Là, vous » pourrez avec plus de sûreté qu'ici pratiquer votre » religion. Nous sommes protestans, mais nous ne » persécutons personne (1). *La liberté de conscience!*

---

(1) *Nous ne persécutons personne.* Prise dans un sens général, cette assertion serait fausse. Au XVIe siècle, les calvinistes se montrèrent aussi persécuteurs que les catholiques, et Voltaire a dit avec raison :

L'un et l'autre parti, cruel également,
Ainsi que dans le crime est dans l'aveuglement.

Regnier n'entend parler ici que de l'élite des protestans qui accompagnent le prince de Navarre, et dans ce sens restreint, il ne dit que la vérité.

Lisez *Brantôme*, *vie de François Ier*; vous y verrez qu'après la bataille de Jarnac, précisément à l'époque où parle Regnier, les armées protestantes des princes et de l'amiral ont passé et logé deux fois dans son abbaye de Brantôme en Guyenne, que *jamais elles n'ont fait dégât pour un seul double en l'abbaye, ni abattu une seule image, ni touché à aucun religieux, jusqu'à dire ces propres mots : que quand la messe serait là en propre personne, on ne lui ferait aucun déplaisir.*

» c'est notre cri. Eh ! comment ne la protégerions-» nous pas chez les catholiques, puisque nous la » réclamons pour nous-mêmes les armes à la main? »

» Là, vous serez entourée des respects de tous, » et sous la protection du prince. Vous chérirez, » madame, ce jeune héros que je crois destiné à fi-» nir les malheurs de la France. Il s'empressera, » n'en doutez point, de relever les ruines de votre » demeure. Si dans ces temps malheureux les res-» sources de mon prince étaient insuffisantes, ma » fortune est à vos pieds pour y suppléer. Puissé-je » obtenir plus tard de vos bontés, madame, la grâce » de vous faire d'autres offres encore? Puisse une si » triste journée commencer le bonheur de ma vie. »

Chez les femmes, quand leur cœur est libre, il n'y a qu'un pas de la reconnaissance à l'amour. Quoi! pensait madame de Mailly, c'est là M. Regnier, l'ennemi de M. Vézins, et que tant de fois il m'a peint de si noires couleurs!... Ah! que la haine est injuste!

Elle consentit sans peine à suivre ceux qui l'avaient sauvée. Elle se sentait déjà comme entraînée malgré elle sur les pas de ce chevalier si beau, si courtois, si vaillant.

Elle n'eut pas lieu de se repentir de sa démarche. Comblée des attentions les plus délicates par la sœur de Regnier, elle fut quelques jours après gracieusement accueillie par le prince de Navarre.

» Vive Dieu! Madame, lui dit-il, on m'annonçait » l'autre jour que Regnier était allé se faire pour-» fendre par ces coquins d'allemands, et c'était une » heureuse fortune qui l'attendait! Que n'ai-je été » de la partie! Je donnerais une de mes meilleures » villes pour une pareille conquête. Mais Dieu me

[redacted]

» garde de courir sur ses brisées ! Il m'a fait part de ses
» projets. Le brave garçon ne vous a pas vue impuné-
» ment. Qu'un bon mariage vous unisse et commence
» la réconciliation des papistes avec les huguenots.
» Je me charge de la restauration du château. »

Mme de Mailly remercia le prince de ses bontés, rougit de sa proposision, et n'y répondit qu'en termes vagues et sans prendre aucun engagement.

Ce n'est pas que son cœur repoussât les vœux de Regnier. Depuis qu'elle habitait Cahors, elle s'était sans peine accoutumée à les partager. Ce n'étaient pas non plus les promesses faites à Vézins qui l'inquiétaient, quoiqu'elles ne fussent pas absolument rompues. Mais elle était *catholique;* Regnier était *calviniste.*

A moins de prendre pour règle quelques unions blâmées par l'opinion, quoique non proscrites par les lois, le respect pour les mœurs générales permettait-il une pareille alliance? Convenait-il d'ailleurs que la veuve de M. de Mailly, issue comme lui d'un

[redacted]

Il emporta cette consolation lorsqu'il quitta Cahors, à la suite du prince, pour continuer la campagne.

Après une multitude de combats et de succès alternatifs, les deux partis se trouvèrent réduits au point que la plus mauvaise paix leur eut semblé préférable à la guerre la plus heureuse. Le roi fit aux protestans des propositions avantageuses, et la paix fut signée.

Le traité accordait la liberté de conscience, et Charles IX promit la main de Marguerite sa sœur au prince de Navarre.

L'année suivante, cette promesse fut confirmée, et quelque temps après (1572), la capitale apprit avec transport la prochaine conclusion de cette illustre alliance, gage de la réconciliation des français.

Ces heureux événemens comblèrent aussi les vœux de Regnier. Ils levaient tout obstacle à son mariage. L'exemple donné par le roi était décisif. Madame de Mailly n'y résista point. Tous ses scrupules s'évanouirent.

Regnier avait suivi à Paris le prince de Navarre, devenu roi par la mort de sa mère. Une absence, même momentanée, était impossible dans une pareille circonstance. Il fut convenu que madame de Mailly se rendrait à Paris pour la célébration nuptiale.

Nous avons laissé Vézins à l'armée du Duc d'Anjou, au commencement de 1570. Jusqu'à la paix qui fut conclue vers la fin de cette année, les événemens de la guerre avaient interrompu les communications avec la Guyenne, et sa correspondance avec madame de Mailly s'était trouvée suspendue.

Quelque temps avant la paix, on l'avait chargé près d'une cour du Nord d'une mission diploma-

[redacted]

tique, qui prolongea son éloignement de deux années. Il ne reparut en Quercy qu'au commencement du mois d'août 1572.

Cette longue absence, loin de diminuer sa passion, en avait accru la violence. Il arrivait plein d'amour et de joie, et son imagination parait l'avenir de toutes les illusions d'un bonheur qui allait lui échapper.

Madame de Mailly n'était plus en Quercy. Elle était partie depuis quelques jours, avec une seule domestique, sans dire vers quel endroit elle se dirigeait. Le curé lui-même l'ignorait; seulement il remit à Vézins une lettre que madame de Mailly l'avait, avant son départ, chargé de lui faire tenir.

Cette lettre contenait toute sa destinée. Vézins y lut ces mots :

Monsieur,

« Il y a bientôt trois ans, j'avais accepté l'honneur » de devenir votre épouse. Ma tendresse maternelle » avait déterminé mes promesses. La mort de mon » fils a changé mes dispositions. Je vous prie de

[redacted]

» rie. Mme de Mailly est jeune, sensible. Un regard de
» quelqu'un de ces courtisans aura pu l'aveugler. Il
» faut que je la retrouve; il faut que je l'enlève à cette
» séduction; que je la ramène aux promesses qu'elle
» m'a faites sur la tombe de son époux. Mon amour,
» mon devoir, mon honneur, tout me l'ordonne.
» Mais où la rencontrer?... Le roi de Navarre est à
» Paris. C'est là que madame de Mailly a dirigé ses
» pas. J'y vole, et périsse le téméraire qui oserait me
» disputer la main que m'a léguée mon ami!

Vézins arrive à Paris le 15 août. Il trouve toute la ville dans l'ivresse de la joie, jouissant, après tant de désastres, des douceurs d'une paix inaccoutumée, occupée des préparatifs du mariage du roi de Navarre avec la sœur du roi de France.

Le jeune prince de Condé, l'amiral Coligny, beaucoup d'autres grands capitaines du parti calviniste, une foule de gentilshommes protestans remplissaient la capitale. La cour les comblait de distinctions, de grâces, de largesses. Toutes les haines semblaient éteintes, toutes les défiances étaient dissipées. Chacun jouissait avec sécurité de la félicité présente.

Mais, ô crime!... La paix jurée, les démonstrations de la cour n'étaient qu'une perfidie. Le fer était levé sur la tête des protestans. Enveloppés dans le même piège, tous allaient être massacrés.

L'élan général de la capitale ne put distraire Vézins des soins de son amour.

Dès le lendemain, il apprend que Mme de Mailly est à Paris chez M. d'Armagnac son oncle, au faubourg Saint-Germain.

Il se présente à son hôtel; la porte lui est refusée. Il écrit. On lui répond que madame de Mailly lui a

[redacted]

fait connaître ses intentions par la lettre qu'elle a laissée en Quercy ; que cette lettre contient ses déterminations invariables, et que si l'on se prive de l'honneur de le recevoir, c'est pour éviter des explications désormais superflues.

Ces procédés offensans lui navrent le cœur.

Bientôt de nouvelles recherches l'instruisent que madame de Mailly va épouser Regnier, gentilhomme de la maison du roi de Navarre.

A cette fatale découverte Vézins ne se posséde plus. » Quoi ! s'est-il écrié dans l'explosion de sa fureur, » Regnier mon rival ! Madame de Mailly l'épouse de » Regnier ! C'était peu qu'elle osât rompre les plus » sacrés engagemens ; c'était peu qu'elle osât donner » à un autre la foi qu'elle m'avait promise ! Pour » comble d'outrages, pour surcroît de tourmens, » c'est à un protestant, c'est à l'ennemi héréditaire » de ma maison, c'est à celui qui veut me dépouiller » de mes biens et de mes titres qu'elle accorde la pré-

[redacted]

de l'exaspération de ce gentilhomme dans les scènes sanglantes qui se préparent : mais cette exaspération défend de lui confier, même de lui laisser entrevoir à l'avance un secret aussi redoutable.

« M. Vézins, lui dit-il, je gémis de vos peines, » et je ne puis désapprouver vos projets de vengeance. » Mais, prenez-y garde, ce n'est pas le moment d'y » penser. Paris est rempli de protestans. Un coup » d'épée entre un catholique et un calviniste peut de- » venir l'occasion d'un tumulte universel. S. M. ne » veut pas que des querelles particulières compro- » mettent la paix publique. Elle s'est expliquée par » des ordonnances sévères, que vous connaissez sans » doute (1). Je vous prie, comme ami, et je vous » ordonne au nom du roi, de ne donner aucune suite » à votre cartel. Un lieutenant de roi, comme vous, » doit l'exemple de l'obéissance.

» Je parlerai de votre affaire à Birague (2) ; il en » fera part au conseil. Nous ne la perdrons pas de » vue, soyez-en sûr.

» C'est au 25, m'avez-vous dit, qu'est fixé le ma- » riage de Regnier ; tranquillisez-vous. Je puis vous » assurer qu'avant le 25, on aura trouvé des moyens » de l'empêcher. » (C'était le 24 que le massacre des protestans devait s'exécuter.)

» Revenez me voir samedi 23 dans la soirée, au » Louvre, à la sortie du conseil ; je vous communi-

---

(1) Ordonnance de Charles IX, de 1572, qui défend de tirer l'épée sous peine de vie.

(2) Le garde-des-sceaux.

» querai les mesures que nous aurons prises pour » vous servir. Comptez sur moi à la vie et à la mort. »

Vézins promet d'obéir, tout en frémissant de voir sa vengeance enchaînée.

C'était le 19 qu'avait lieu cette conférence.

La veille, le mariage du roi de Navarre avec Marguerite de Valois s'était célébré au milieu de l'allégresse générale.

Cette allégresse ne fut pas de longue durée.

Le 22, Coligny, en revenant de chez le Roi, fut atteint d'un coup d'arquebuse, et grièvement blessé.

Cet événement réveilla les défiances, excita la plus vive agitation. On accusa la Cour. Plusieurs protestans quittèrent Paris.

Le lendemain le roi de Navarre appelle Regnier dans son cabinet.

« Gardez-vous, lui dit-il, de penser, comme beau- » coup d'autres, que la cour ait trempé dans l'assassi-

» Partez dès demain sans faute. Redites partout sur
» votre route ce que je viens de vous apprendre, et
» portez ces dépêches à mon conseil en Navarre. »

Regnier, qui sent toute l'importance d'un tel ordre, assure le prince de sa diligence à l'exécuter. « Mais, ajoute-t-il, ce contre-temps rompt toutes mes mesures. Mon mariage avec madame de Mailly est fixé au 25; il est pressant de le conclure. J'ai un rival, un ennemi qui remue ciel et terre pour le traverser. »

» Je conviens, reprend le roi, que cela est contra-
» riant : mais les affaires avant tout, mon ami. Il
» s'agit d'une mission de confiance, dont je tiens à
» vous charger...... Eh! qui vous empêche de vous
» marier aujourd'hui, ce soir même? Mes affaires
» marcheront, et les vôtres n'en souffriront pas. Vous
» serez heureux deux jours plus tôt. Au retour le
» festin; je m'y convie. »

Le reste de la journée fut employé par Regnier aux préparatifs de son départ fixé au lendemain, et à ceux de son mariage arrêté pour le soir même à minuit.

Vézins, averti de cette célébration anticipée, attend avec impatience le moment du rendez-vous que le duc de Guise lui a indiqué dans la soirée du 23. Dès neuf heures, il court au Louvre.

La garde doublée était sous les armes; les portiques, les cours étaient encombrés.

On y voyait, pêle-mêle, une foule de gens appartenant à toutes les classes, couverts les uns d'habits dorés, les autres de haillons, à figures sombres, féroces, armés de poignards, de coutelas, de hallebardes, de pistolets, de haches, de massues, portant

[illegible] écharpe blanche au bras gauche, et une [illegible] de même couleur au chaperon.

Le [illegible] n'était pas encore séparé.

Après [illegible] heures d'attente, Vézins parvient à pénétrer [illegible] cabinet du duc, à travers cette sinistre [illegible].

[illegible] l'aperçoit : « M. le duc, s'écrie-t-il, tout [illegible] Regnier épouse madame de Mailly ce » soir à minuit » — « Au contraire, répond le duc » avec un sourire effrayant, tout est sauve. L'heure » de la vengeance, de la justice est arrivée. Le roi, » la religion triomphent. Cette nuit tous les protes- » tans périssent. L'ordre est donné de n'épargner » personne. D'Aumale mon oncle, d'Angoulême et » moi, nous marchons à l'instant chez Coligny. Avant » un quart d'heure, il aura reçu le salaire de ses » crimes. Je vous charge de la mort de Regnier. » Courez au faubourg Saint-Germain, le signal de » l'extermination y va être donné. Vous arriverez

[redacted]

cette heure inaccoutumée, et dans une telle conjoncture, est un nouvel aliment au fanatisme populaire.

Regnier, en sortant du temple, où il vient de recevoir la main de madame de Mailly, est attaqué, poursuivi. Il regagne avec elle la demeure de M. d'Armagnac, au milieu des cris de : *Tue! tue les huguenots!*

L'hôtel est environné ; les portes sont brisées, la cour envahie ; la fuite, la défense sont également impossibles.

Tout-à-coup, ô comble de terreur ! dans l'appartement, dernier refuge du proscrit, apparaît Vézins avec ses cinq hommes d'armes, tous l'épée à la main :

« Suivez-moi avec votre épouse, dit Vézins d'une » voix rude et farouche. »

Regnier n'attend que la mort ; il s'y résigne, et l'un et l'autre obéissent.

Vézins s'adressant au peuple : « Je suis lieutenant » de roi, envoyé par M. de Guise, et chargé de la » punition de ce protestant. »

La foule s'ouvre devant lui.

Il fait sortir de la ville Regnier et sa femme, les fait monter sur les chevaux de deux de ses compagnons qu'il renvoie, et sans s'arrêter en aucun endroit, sans leur dire un seul mot sur la route, il les emmène avec son escorte en Quercy, où ils arrivent à la porte du château de madame Regnier.

Cet implacable ennemi a donc voulu prolonger leur agonie, et raffiner la vengeance jusqu'à immoler Regnier sur la tombe de M. de Mailly et sous les yeux de son épouse.

Vézins, sans entrer dans ce château, dont l'aspect

ravive ses poignans souvenirs, leur adresse enfin la parole :

« Vous le voyez, Regnier, il n'a tenu qu'à moi de » vous sacrifier à mon ressentiment ; vous savez si ce » ressentiment est juste..... Mais je ne me suis chargé » de vous donner la mort que pour vous sauver. » J'aurais honte de me venger, par une lâcheté, » d'un homme aussi brave que vous ; je veux que le » péril soit égal entre nous. Au reste, comptez que » vous me trouverez toujours aussi ardent à terminer » nos différends de la manière qui convient à des gen- » tilshommes, que je l'ai été en cette occasion à vous » garantir d'une mort inévitable. C'est à vous de voir » lequel vous préférez de m'avoir pour ami ou pour » ennemi.

» Et vous, madame, qui m'avez été, qui m'êtes » encore si chère, vivez heureuse avec votre nouvel » époux. Les vœux de mon ami, qui repose en cette » enceinte, ne sont pas accomplis ; mais c'était votre



les passions les plus indomptables du cœur humain, la haine, l'amour, le fanatisme ; apprenons, quelles que soient nos opinions politiques, et dans quelque situation personnelle où les conjonctures générales viennent nous placer, à ne jamais permettre que les passions qui nous animent nous emportent jusqu'au délire, jusqu'au crime ; à toujours voir un français, un compatriote, un frère, dans l'homme du parti contraire ; à lui tendre une main secourable, et à immoler nos ressentimens, nos affections même, à l'honneur et à l'humanité.



ÉTABLISSEMENT,

A CHALONS,

D'UNE ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE

POUR LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

L'INSTRUCTION du peuple complètera la révolution qu'il a faite : la Charte l'a promise, et les Chambres s'empresseront de concourir avec le Roi à l'accomplissement de cette promesse.

L'établissement des institutions nécessaires donnera lieu à des dépenses assez considérables, et après celles qu'ont occasionnées notre état de guerre, l'armement de la garde nationale et les sacrifices faits aux circonstances de la révolution, le trésor public ne pourrait satisfaire à de nouveaux besoins, ou du moins il ne pourrait y pourvoir qu'avec parcimonie et une lenteur qui retarderaient sans terme un bienfait qu'on doit s'empresser de semer avec profusion.

Sous les gouvernemens absolus, l'autorité se mêle de tout. Elle seule fonde les établissemens d'intérêt général, et comme elle ne peut les doter qu'avec le produit des impôts, elle se borne aux établissemens qui sont indispensables ou qui sont conformes aux vues particulières de sa politique.



Sous les gouvernemens de la nature du nôtre, les individus viennent en aide à l'autorité; un sentiment de communauté s'attache aux entreprises d'utilité publique; on se les rend propres, chacun en désire, en seconde le succès comme s'il s'agissait d'une affaire de famille.

Il n'en est point sans doute qui appelle un intérêt plus vif, une coopération plus étendue et plus active que l'établissement sur tous les points du royaume des institutions qui doivent assurer au peuple une instruction facile et suffisante. Il s'agit là d'un avantage universel, auquel participe la société tout entière; car il est indubitable que plus l'instruction se répand, plus les mœurs s'adoucissent et s'épurent, plus le travail est honoré, l'industrie florissante, et plus la patrie retire de produit et de gloire de ses enfans.

La Société académique du département de la Marne ne se sera pas trompée en espérant du concours de ses concitoyens les ressources nécessaires pour fonder à Châlons une *École normale primaire*. Non-seulement elle ne pense pas, par cette proposition, excéder les limites de ses attributions; elle est de plus convaincue qu'elle remplit un devoir rigoureux, et que le malheur d'un non succès lui laisserait encore, pour adoucir ses regrets, l'approbation générale et la conscience de ses bonnes intentions. Déjà l'année dernière elle les avait manifestées, en publiant, sur le même sujet, un Mémoire dans lequel on proposait les moyens de mettre à exécution les dispositions de l'article x de l'ordonnance du 14 février 1830. Les événemens qui ont suivi cette époque rendirent ses efforts inutiles; mais ils n'ont pas ralenti son zèle, ils ont même accru ses espérances.

Pour faire de bons élèves, il faut avoir de bons instituteurs, et malheureusement il est certain que la plupart de ceux des campagnes n'ont que des connaissances incomplètes et insuffisantes. Il est donc pressant de remédier à ce mal, et de former des instituteurs qui sachent tout ce qu'ils doivent enseigner, et qui le sachent bien.

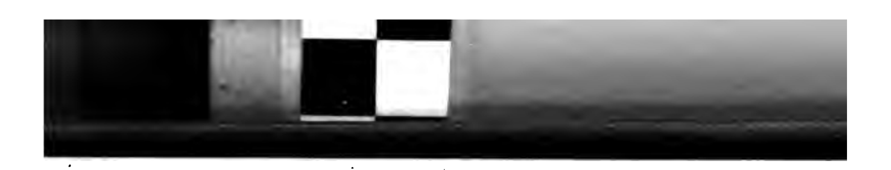
Lire, écrire et compter, c'est à cela que se borne l'enseignement des instituteurs des campagnes; et ce n'en est pas assez, depuis surtout que la division des propriétés y a considérablement augmenté le nombre des petits propriétaires. Ceux-ci n'ont ni les moyens ni le temps d'envoyer leurs enfans aux écoles des villes pour y apprendre autre chose, et leur instruction reste inférieure à celle qu'ils pourraient et devraient avoir pour leur propre avantage et pour celui de la société. Il faut donc mettre auprès d'eux les ressources qui ne sont pas actuellement à leur portée.

Les principes de la langue maternelle et leur application dans les relations ordinaires,

La géographie, les élémens de l'histoire universelle, et surtout ceux de l'histoire nationale doivent faire partie des connaissances des instituteurs.

Ils devraient aussi être en état d'enseigner ces notions générales de physique dont l'ignorance entretient parmi les habitans de la campagne des idées superstitieuses et des préjugés souvent funestes.

La connaissance du dessin linéaire et de la géométrie appliquée à l'arpentage donnerait aux instituteurs de grands moyens et de fréquentes occasions d'être utiles.



Dans la plupart des communes ils sont employés comme secrétaires des municipalités, il est donc essentiel qu'ils soient en état d'en rédiger les actes avec clarté et régularité, surtout ceux qui ont rapport à l'état civil des citoyens.

N'est-il pas indispensable aussi qu'ils aient et puissent communiquer des notions précises et nettes sur le système de gouvernement qui nous régit, et qu'ils soient familiers avec les principes de notre constitution?

Les fonctions d'instituteur et celles de choriste sont tout-à-fait distinctes; cependant, comme dans la plupart des communes elles sont encore réunies, les élèves recevront des leçons de chant.

Les cours seront distribués et rétribués comme il suit :

Directeur	600 fr.
Ecriture et arithmétique selon l'enseignement mutuel	600
Dessin linéaire, géométrie, arpentage	600
Langue française, élémens d'histoire et de géographie, Charte constitutionnelle	600
Élémens de physique et d'histoire naturelle	600
Chant	150

La Société d'agriculture du département de la Marne se réserve le choix et la nomination des professeurs.

Telles sont les matières de l'instruction qu'on donnera à l'Ecole normale. Le cours complet sera de deux ans. La durée de l'année classique est fixée à dix mois. Les vacances auront lieu du 15 juillet

au 15 septembre, c'est-à-dire pendant les travaux de la moisson.

Les élèves ne seront pas reçus avant l'âge de dix-sept ans. Ils devront déjà savoir lire, écrire correctement, et connaître les principes du calcul. Un réglement ultérieur déterminera quels certificats ils auront à produire.

Chaque année dix élèves choisis par un comité dont la composition sera arrêtée dans une assemblée générale des actionnaires, recevront, outre l'instruction, chacun un secours de 15 fr. par mois. Il y aura conséquemment, dès la deuxième année et toujours, vingt élèves ainsi entretenus, dont dix commençant le cours et dix l'achevant.

Il sera fait aussi, tous les ans, la distribution d'une somme de 500 francs en gratification aux élèves de seconde année qui l'auront mérité au jugement des professeurs.

Des élèves libres seront admis, d'après le consentement du comité, à suivre les leçons d'un cours entier, ou seulement les leçons spéciales qu'ils auront désignées.

Voilà le plan général de l'établissement que propose la Société accadémique du département de la Marne. L'exécution ne commencera que lorsque la souscription aura produit, d'une manière certaine, le montant des dépenses des deux premières années, c'est-à-dire d'un cours complet.

Ces dépenses, pour le cours entier, s'éleveront à 12,000 francs pour le premier et à 13,800 francs pour les suivans.

Voici le relevé de ces dépenses :

Pour la première année.	Traitement du directeur et des professeurs énumérés ci-dessus.............	3,150 fr.
	Secours de 150 francs par an accordé à dix élèves..	1,500
	Dépenses diverses........	250
	Frais de premier établissement................	200
	Total pour la première année..........	5,100 fr.

Pour la seconde année.	Traitement du directeur et des professeurs............	3,150	6,900 fr.
	Secours annuel de 150 francs accordé à vingt élèves...........	3,000	
	Gratification aux élèves de 2e année....	500	
	Dépenses diverses...	250	
	Pour les deux premières années réunies......		12,000 fr.

Les conseils municipaux qui voteront des allocations pourront les répartir par moitié entre chacune des deux années.

Le minimum de la souscription est de 10 francs.

Toute personne qui souscrira pour 300 francs aura le droit de présenter un élève entretenu. Le même droit appartiendra aux habitans d'une même commune dont les souscriptions réunies s'éleveront à 500 francs.

Les personnes qui voudront concourir à cette œuvre philantropique sont invitées à remettre l'engagement dont le modèle suit, soit entre les mains de M. Gran-

damy, avocat à Châlons, rue Grande-Étape, trésorier de la Société académique, soit entre celles de M. le Maire de leur commune.

Je m'engage à payer entre les mains de M. Grandamy, trésorier de la Société d'agriculture du département de la Marne, aussitôt qu'il m'en fera la demande, la somme de...... pour l'établissement de l'École normale primaire.

A *le* 1831.

Des modèles imprimés seront remis à MM. les Maires.

Si le montant des souscriptions ne s'élève pas à la somme de 12,000 francs, l'engagement ci-dessus sera considéré comme non avenu. Dans le cas contraire, la liste des souscripteurs sera publiée, et il sera rendu annuellement un compte public de l'emploi des fonds.

La Société fera auprès des autorités les démarches nécessaires pour légitimer et consolider l'établissement.

Quelles que soient les dispositions de la loi sur l'instruction publique promise par l'article 69 de la Charte, elles ne peuvent qu'être favorables au projet de la Société.

Avant la mise à exécution, la Société présentera à MM. les actionnaires réunis en assemblée générale un projet de réglement sur le régime intérieur de l'École et sur toutes les mesures d'ordre et d'administration.

On souscrira jusqu'au 15 novembre prochain.

Arrêté en séance, à Châlons, le 29 août 1831.

Le Vice-Président, A. GODART.

Le Secrétaire, P.-F. PRIN, D. M.

PROGRAMME

DES

PRIX PROPOSÉS POUR 1832.

PREMIER CONCOURS.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1832, une médaille d'or de la valeur de 500 francs au meilleur mémoire sur cette question :

« *L'influence politique de Paris sur toute la France* » *a-t-elle plus d'inconvéniens que d'avantages ?* »

» *En cas d'affirmative, quels seraient les moyens* » *d'atténuer cette influence ?* »

Les mémoires devront être adressés *francs de port* au Secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er juillet 1832 (*terme de rigueur*).

Les auteurs ne doivent point se faire connaître ; ils joindront à leur envoi un billet cacheté, qui renfermera leur nom et leur adresse, et sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

DEUXIÈME CONCOURS.

Elle décernera aussi à la même époque une médaille d'argent dans chaque canton du département

de la Marne, à la commune rurale qui justifiera avoir le mieux entretenu ses chemins vicinaux.

La Société fera connaître incessamment de quelle manière les communes devront justifier de leurs droits.

TROISIÈME CONCOURS.

Des médailles d'encouragement sont offertes à la meilleure statistique d'un canton du département de la Marne.

Pour introduire dans ces statistiques un ordre convenable et atteindre le but d'utilité qu'elles doivent avoir, les auteurs sont invités à se conformer au programme suivant.

PROGRAMME DE STATISTIQUE.

§ Ier. — *Topographie générale.* — 1° Situation et étendue du canton; 2° température; 3° plaines et vallées; 4° substances minérales; 5° rivières, étangs, marais; 6° forêts, animaux qui les habitent.

§ II. — *Population.* — 1° Population du canton en général; 2° de chaque commune en particulier; 3° mouvement de la population; 4° division par sexe et par âge; 5° division par états ou professions; 6° constitution physique des habitans; 7° état des indi-

7° arbres, pépinières, vignobles, jardins; 8° animaux qui ont des rapports plus ou moins directs avec l'agriculture; 9° leur dénombrement, leurs maladies; 10° prix de vente et de location des biens ruraux, et leur rapport avec le revenu porté à la matrice cadastrale; 11° produits du règne végétal en nature; 12° leur évaluation en argent; 13° produits du règne animal; 14° produits des matières provenant du règne animal, tels que laines, cuirs, beurre, etc.; 15° tableau comparatif des produits de l'agriculture avec la superficie et la population; 10° météorologie, grêle, ouragans, inondations, parties du territoire qui y sont le plus exposées.

§ V. — *Industrie et Commerce.* — 1° Exploitation et emploi des substances minérales, forges, fabriques, etc.; 2° emploi des substances végétales, filatures, papeteries, bois, etc.; 3° emploi des matières animales, tanneries, draperies, etc.; 4° arts, métiers, professions; 5° commerce, importations, exportations; 6° ponts et chaussées, routes de différentes classes, chemins vicinaux; 7° canaux; 8° foires et marchés; 9° poids et mesures, comparaison des anciennes mesures agraires avec les mesures nouvelles.

Les concurrens comprendront facilement que plusieurs parties de ce programme exigeront des tableaux synoptiques.

Les statistiques devront être parvenues *franches de port* au Secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er juillet 1832 (*terme de rigueur*).

QUATRIÈME CONCOURS.

La Société continue d'offrir des médailles d'encouragement au médecin ou chirurgien de ce département qui aura vacciné le plus grand nombre de sujets pendant l'année 1832.

Il en justifiera par un état nominatif des sujets vaccinés, énonçant le résultat de chaque vaccination, et certifié par les parens et les autorités locales. Les concurrens sont invités à indiquer approximativement le nombre de sujets qui n'ont point encore été vaccinés dans les communes où ils auront opéré.

Les pièces relatives à ce concours seront envoyées *franches de port* au Secrétaire de la Société, à Châlons-sur-Marne, avant le 1er mai 1833 (*terme de rigueur*).

Le prix sera décerné dans la séance publique du mois d'août 1833.

On rappelle que c'est avant le 1er mai 1832 (*terme de rigueur*) que les pièces relatives aux vaccinations de l'année 1831 doivent être parvenues au secrétariat, et que le prix en sera décerné dans la séance publique de 1832.

CINQUIÈME CONCOURS.

Aux termes de l'article IV de son réglement, la Société distribuera dans la même séance des médailles d'encouragement aux cultivateurs ou propriétaires, commerçans et artistes dont les travaux lui paraîtront dignes d'être encouragés.

Les personnes qui pourront y avoir des droits sont invitées à les faire connaître et à déposer au secrétariat les pièces à l'appui avant le 1er juillet 1832.

LES AUTEURS SONT PRÉVENUS QU'ILS NE PEUVENT RETIRER LES MÉMOIRES ENVOYÉS AUX CONCOURS.



CATALOGUE

DES

OUVRAGES ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA SÉANCE PUBLIQUE DE 1830.

1.°

Ouvrage adressé par M. le Ministre de l'intérieur.

Journal d'agriculture des Pays-Bas.

2.°

Ouvrages adressés par les Sociétés savantes, les correspondans, etc.

Mémoires de la Société royale d'agriculture.
Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube.
Journal des propriétaires ruraux du midi de la France.
Journal de la Société d'agronomie pratique.
Séance publique de la Société royale d'agriculture de Toulouse.
Compte rendu des travaux de l'Académie de Dijon.
Mémoires de la Société d'agriculture de Rouen.
Mémoires de la Société d'émulation de Rouen.
Séance publique de la Société des sciences de Metz.
Mémoires de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise.
Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire.
Journal de la Société de l'Ain.
Journal du Comice agricole du département de la Marne.

Mémoires de la Société d'Eure-et-Loire.
Bulletin de la Société d'agriculture de Saint-Étienne.
Assemblée générale de la Société de la morale chrétienne.
Mémoires de l'Académie de Besançon.
Prospectus de l'École centrale des arts et manufactures.
Annales de la Société de Nantes.
Constitution médicale du département d'Indre-et-Loire.
Programme de l'Académie de Bordeaux.
Annuaire du département de la Marne, par Boniez-Lambert, imprimeur-éditeur.
Bulletin de la Société industrielle de Mulhausen.
Bulletin de la Société du Var.
Nouveau Système d'enseignement du Latin, par M. Pottier.
Dixième Lettre d'Icilius.
Dissertation sur les anciennes sépultures, par M. Povillon-Piérard.
Journal de l'Académie de l'industrie.
Programme des prix proposés par la Société d'encouragement.
Statuts de la Société des progrès agricoles.
Séance publique de la Société de Saint-Quentin.

Ouvrages reçus par abonnement.

Bulletin de la Société d'encouragement.
Revue encyclopédique.
Revue britannique.
Journal des connaissances usuelles.
Annales d'hygiène maternelle.



EXTRAIT

DU

REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 1er *juin* 1831.

M. Tourneux, président, ayant annoncé que la Société pourrait être admise à l'honneur d'être présentée au Roi, lors de son passage à Châlons, lit le projet de discours suivant, dont la rédaction est adoptée :

« Sire,

» Les sciences et les arts, dont le culte a long-temps adouci pour V. M. l'amertume de l'exil, n'invoquent pas en vain sa protection et son appui. Sous les yeux d'un juge d'autant plus bienveillant qu'il est plus éclairé, les sociétés académiques se livrent avec une nouvelle ardeur à leurs paisibles travaux. Fidèle à son ancienne devise, la Société d'agriculture de la Marne envisage surtout dans les diverses branches des connaissances humaines leur application à des objets d'utilité publique. Au premier rang elle place l'*art agricole*, le plus utile, le plus noble de tous les arts, celui sur lequel reposera toujours la force et la grandeur de la France.

» La *division des propriétés*, ce grand résultat de la révolution que V. M. a soutenue de ses premières armes, en multipliant le nombre de ceux qui possé-

dent, donne les plus fortes garanties à la liberté et à l'ordre public; elle double la richesse territoriale de toutes les contrées où elle peut pénétrer, et l'activité de toutes les industries s'y accroît aussitôt, dans la même proportion que la fertilité du sol.

» Ce principe de toute civilisation, appelé par nos vœux, empreint dans nos mœurs long-temps avant qu'il ne fût écrit dans nos lois, est en particulier la source féconde de la prospérité agricole de ce département. Sans lui les sociétés d'agriculture seraient sans objet, et celle dont j'ai l'honneur d'être l'organe ne craint pas de proclamer en votre présence, Sire, qu'il est à la fois la vie des peuples et l'ame de tous ses travaux.

» Un moment menacé par des préjugés rétrogrades, ce grand principe puise une nouvelle force dans l'avénement du *Roi des Français*; une volonté énergique, autant qu'elle est éclairée, le met désormais à l'abri de toute atteinte. Quel puissant motif pour les peuples de bénir le règne de V. M., et pour nous, Sire, de mêler nos respectueux hommages aux accens de notre reconnaissance ! »

Séance du 15 *juin* 1831.

Le secrétaire, en rendant compte à la Société que la députation a été reçue par le Roi, fait connaître que Sa Majesté a répondu :

« Dans l'état où se trouve maintenant l'agriculture
» en France, Messieurs, vous devez surtout recom-
» mander aux propriétaires d'adopter les nouvelles
» méthodes, d'introduire dans leurs exploitations les
» nouveaux instrumens qui, en simplifiant le travail,



» le rendent plus facile, plus prompt, et diminuent » les efforts que le laboureur est obligé de faire pour » arracher au sol les productions qu'il en attend. » L'augmentation du bétail, son amélioration sont » aussi des moyens d'assurer cette somme d'aisance » et de bonheur, dont je désire que tous les Fran- » çais jouissent sous mon règne. Continuez, Mes- » sieurs, vos utiles travaux. »

Pour copie conforme,

Le Secrétaire,

P.-F. PRIN.

